



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Ex Libris

FRANCISCI FIRMINI

DHERVILLEZ. Doc. Med.





JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

Pour le Mois de
JANVIER
1713.

Augmenté de divers Articles, tirez des
Memoires de Trevoux.

TOME LIII.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSENS à WAESBERGE.

MDCCXIII.

A V I S.

On trouve à Amsterdam chez les W A E S -
B E R G E les Livres suivans :

ographia Ephorum Bornensium, quam
à tempore Reformationis ad nostros
usque dies exhibet, simulque plurium
reverendo Ministerio Ecclesiæ ac Diœ-
césios Bornensis Schriftfassiis æque ac
Ambtsfassiis Pastoribus, ultimum valedi-
cit JOH. GOTTLIEB LUCIUS. 8.
Lipsiæ. 1712.

nem è Templis exterminandum juxta
Leges Ecclesiasticas ostendit URBA-
NUS GODOFR. SIBERUS. 4. *Lipsiæ.*
1712.

: Aquæ benedictæ potu brutis non de-
negando è probatissimis Hist. Eccles.
monumentis tractat URBANUS GO-
DOFR. SIBERUS. 4. *Lipsiæ. 1712.*

Voire *Abregée de la Ville & Province*
d'Utrecht, avec une connoissance ébauchée
de la Noblesse de cette Province, & une
Liste de tous les Grands Schouts, ou
Chefs de Justice connus autrefois sous le
nom de Vicomtes ou Burgraves d'Utrecht
8. *Utrecht. 1713.*

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois de Janvier MDCCXIII.

ALEXANDRI POLITI A SANCTO
SIGISMUNDO *Scholarum piarum Theo-*
logi de patria in testamentis condendis po-
testate, &c. Libri quatuor. C'est-à-dire,
De la puissance des Peres dans les dif-
positions testamentaires, Traité divisé
en 4. livres, par *Alexandre Politi de S.*
Sigismond, &c. A Florence, de l'Im-
primerie de S. A. R. 1712. Vol. in octa-
vo. pagg. 271.

L'ANCIENNE Jurisprudence des Ro-
mains ne mettoit aucunes bornes à
l'autorité paternelle. Les enfans étoient
regardez comme des esclaves; ils ne pou-
voient disposer de rien; ils ne vivoient
encore qu'autant qu'il plaisoit à ceux de
qui ils tenoient la naissance. Et s'il étoit
permis aux Peres de tuer leurs enfans,
ils

ils pouvoient à plus forte raison les desheriter : on n'exigeoit pas alors qu'ils en exprimassent la cause ; leur volonté seule suffisoit & tenoit lieu de loi absolüe. Un droit si contraire à l'humanité a été aboli par le Christianisme. On a donné aux chefs des familles l'autorité dont ils ont besoin pour y entretenir le bon ordre , mais au lieu d'une domination farouche & despotique , on ne leur a laissé qu'un pouvoir sage & subordonné à la Raison. Si on leur a permis de punir la désobéissance ou le dereglement de leurs enfans en les privant de leurs successions , on a voulu en même temps qu'ils rendissent compte par écrit des motifs qu'ils avoient eu de se porter à cette extremité : on ne leur a conservé le droit de l'exheredation qu'à condition qu'ils en exprimeroient les causes, & que ces causes seroient legitimes.

Une des principales causes d'exheredation c'est le mariage que contracte un fils de famille sans le consentement de son Pere. Rien n'est plus douloureux pour un Pere que de voir un de ses enfans mépriser son autorité jusqu'à lui donner des heritiers malgré lui. La puissance paternelle n'est déjà que trop déchuë de ses anciens droits, que seroit-ce s'il falloit encore qu'elle souffrît tranquillement le déshonneur que fait aux familles l'inégalité des

des

des mariages. L'Auteur du Livre dont nous avons à parler regarde comme un point capital de la soumission des enfans, l'obligation de déférer aux sentimens de leurs Peres, lorsqu'il est question de se choisir un état de vie. Il est bien juste, dit-il, que leur étant redevables de tout ce que nous sommes, nous ne disposions pas de nous sans leur aveu. L'autorité des Peres & la dépendance des enfans est la premiere de toutes les loix. C'est un droit aussi ancien que le monde, une loi écrite dans tous les cœurs de la main même de la Nature: mais il ne faut pas, ajoute l'Auteur, que le caprice ou la dureté des Peres empêche ou retarde sans cause le mariage de leurs enfans. Il cite à cette occasion le sentiment de Cujas. Ce Docteur célèbre qui est mieux entré que nul autre dans l'esprit des loix Romaines, dit formellement qu'un fils qui s'est marié sans le consentement de son Pere ne peut aujourd'hui être déshérité & qu'il ne le pouvoit pas même anciennement à moins qu'il n'eût épousé une personne infame. Il soutient à la verité qu'il n'en est pas de même d'une fille, & que l'exheredation prononcée contre-elle en pareil cas est valable. Mais il apporte deux exceptions à cette verité: l'une lorsque la fille a passé l'âge de 25. ans, l'autre lorsque son Pere pouvant *la marier ne l'a pas fait.* C'est-ce

que la Nouvelle 1. 5. decide en termes exprès „ si un Pere ou une Mere , dit „ l'Empereur , voulant donner un mari à „ leur fille & la doter selon leur bien , el- „ le rejette ce parti , pour se livrer au dé- „ réglement, ils peuvent alors la deshériter ; „ mais si elle a atteint l'âge de 25. ans , „ & que par le peu de soin qu'ils ont pris „ de l'établir avant ce temps-là elle soit „ tombée dans le désordre , ou se soit „ mariée sans leur consentement , elle „ n'est plus dans le cas de l'exheredation ; „ parce que c'est moins sa faute que celle „ de son Pere ou de sa Mere. L'Auteur finit ses observations sur cette matiere en donnant aux Peres & aux Meres un conseil qui ne sera pas sans doute désagréable aux filles : c'est de pourvoir de bonne heure à l'établissement de leurs enfans , & de prévenir le danger qu'il y a de trop différer.

Il passe ensuite aux dispositions que les Peres doivent faire de leurs biens entre leurs enfans ; & à cet égard il observe que l'ordre des successions étant réglé par les loix qui sont plus sages que nous , il seroit plus à propos de s'en tenir au partage qu'elles ont fait , que d'en faire un nous-mêmes contre leur intention. Cependant soit que les Romains ayent crû que cette nécessité de transmettre son *bien à ses plus proches* blessât la liberté
dont

dont ils étoient jaloux à l'excès, soit qu'ils ayent craint qu'en faisant des héritiers nécessaires, ils ne fissent des ingrats qui s'affranchiroient de tous les devoirs, ils ont introduit la liberté des testamens qui laissoit d'abord à chacun le droit de disposer de son bien sans autre regle que sa volonté. On ôta dans la suite aux Peres le pouvoir de dépouiller leurs enfans, soit en les passant sous silence, soit en les deshéritant. On supposa qu'un testament où l'amour paternel a si peu de part, étoit moins l'ouvrage d'une volonté libre que d'un esprit égaré; & sur ce fondement on le cassa comme inofficieux. Mais en ce tems-là, pourvû que le Pere eût laissé à son fils à titre d'héritier, quelque portion de sa succession, le testament avoit lieu, parce qu'on ne pouvoit plus feindre que le Testateur eût oublié son fils, puisqu'il lui donnoit une partie de ses biens; & en ce cas il falloit que le fils se contentât de la portion qui lui étoit assignée par le Pere. Enfin dans les derniers tems on imposa au Pere la nécessité de laisser une certaine portion à ses enfans sous le titre de légitime. On conserva par ce moyen au Testateur le pouvoir de gratifier des étrangers, ou ceux de ses enfans qui lui plairoient le plus, sans blesser néanmoins le Droit naturel à l'égard des autres. L'Auteur voudroit qu'un Pere

dans le partage de ses biens conservât l'égalité entre ses enfans , parce qu'ils devroient tous lui être également chers ; il exige en tout cas qu'on n'accorde la préférence qu'à l'âge, au sexe & au mérite.

La matiere des testamens s'étend aux substitutions & aux legs qui font souvent partie des dispositions testamentaires. L'Auteur en touche quelque chose dans son Ouvrage, & parle aussi de la Falcidie, & de la Trebellianique. L'une est une loi introduite par Falcidius, qui ordonne que l'héritier ait au moins le quart de la succession, & que ce quart soit retranché des legs excessifs qui l'absorbent. Si la Falcidie est favorable aux héritiers, elle l'est aussi aux Testateurs & aux légataires. Les Testateurs qui croyant peut-être avoir plus de bien qu'ils n'en avoient, ou qui ayant peut-être porté leurs biens au delà de leur juste valeur, avoient épuisé leur succession en legs, obligeoient par là leurs héritiers à y renoncer ; & c'étoit chez les Romains une espece d'infamie de mourir sans héritiers. Ainsi il étoit de l'intérêt du Testateur, que sans rendre cette renonciation nécessaire, on pourvût à l'intérêt des héritiers. Les légataires étoient aussi intéressés souffrir plutôt le retranchement de leurs legs, qu'une perte entière. Cependant *n'en auroient rien pu conserver, si*

héritiers eussent été dans la nécessité d'abandonner la succession. La Trebellianique est aussi le quart de la succession ; mais au lieu que la Falcidie se prend sur les legs ou sur les fidei-commis particuliers, la Trebellianique se prend sur les fidei-commis universels. Il arrivoit souvent que les héritiers ne trouvant point de profit dans la succession qu'ils étoient obligés de rendre, refusoient de l'accepter pour en faire la restitution. On a remédié à ces inconveniens, en donnant le quart des biens à l'héritier, & ne le chargeant de rendre que le surplus. Ces matières qui donnent lieu à une infinité de questions de droit, ne sont qu'effleurées dans ce Livre : mais c'est beaucoup pour un Auteur qui se declare seulement Théologien, & qui n'a étudié le Droit que par rapport à la Théologie dont il fait son capital.

Essais de Theodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, & l'origine du mal.

A Amsterdam, chez Isaac Troyel, Libraire. 1712. vol. in 8. pp. 660.

LE dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage est de détruire certaines maximes pernicieuses qui ont cours parmi les gens du monde, lesquelles attaquent la bonté de Dieu, & vont à détruire les princi-

Paux fondemens de la Morale. On est persuadé que rien ne se fait sans la volonté & la puissance Divine ; mais on attribuë souvent à l'Être Souverain , des intentions & des actions si indignes du plus grand & du meilleur de tous les Êtres, qu'il semble qu'on ait renoncé au dogme qui reconnoît la justice & la bonté de Dieu. „ Quelques gens se persuadent que „ cet Être suprême étant souverain Maî- „ tre de l'Univers, peut sans aucun pré- „ judice de sa sainteté, faire commettre „ des pechez, seulement pour satisfaire „ sa volonté, ou pour avoir le plaisir de „ punir ; & même qu'il peut sans injustice prendre plaisir à affliger éternellement des innocens, parce que personne n'a le droit ou le pouvoir de reprendre ses actions. Quelques-uns même, remarque nôtre Auteur, sont allez jusqu'à dire que Dieu en use effectivement ainsi ; & sous prétexte que nous sommes comme un rien par rapport à lui, ils nous comparent avec les vers de terre, que nous écrasons en marchant, ou avec d'autres animaux qu'on ne se fait aucun scrupule de tuer. Plusieurs personnes d'ailleurs bien intentionnées donnent dans ces pensées, faute d'en connoître assez les suites. Ils ne voyent pas que c'est proprement détruire la Justice de Dieu : car quelle notion assigne-

„ rons-nous à une telle espece de Justice,
 „ qui n'a que la volonté pour regle,
 „ c'est-à-dire où la volonté n'est pas con-
 „ duite par les regles du bien, & se porte
 „ directement au mal ? à moins que ce
 „ ne soit la notion contenuë dans cette
 „ définition tyrannique de *Trafimaque*
 „ chez Platon, lequel disoit que *juste* n'é-
 „ toit autre chose que ce qui plaisoit au
 „ plus puissant. A quoi reviennent sans
 „ y penser ceux qui fondent toute l'obli-
 „ gation sur la contrainte, & prennent
 „ par conséquent la puissance pour la me-
 „ sure du droit. Mais on abandonnera
 „ bientôt des maximes si peu propres à
 „ rendre les hommes bons & charitables
 „ par l'imitation de Dieu; lorsqu'on aura
 „ bien considéré qu'un Dieu qui se plai-
 „ roit au mal, ne sçauroit être distingué
 „ du mauvais Principe des Manichéens,
 „ supposé que ce Principe fût devenu seul
 „ Maître de l'Univers, & que par consé-
 „ quent il faut attribuer au vrai Dieu,
 „ des sentimens qui le rendent digne d'être
 „ appelé le bon Principe. Par bon-
 „ heur ces dogmes outrez ne subsistent
 „ presque plus parmi les Théologiens;
 „ mais quelques personnes d'esprit qui se
 „ plaisent à faire des difficultez, les font
 „ revivre; ils cherchent à augmenter l'em-
 „ barras, en joignant aux contestations
 „ de la Philosophie les controverses que

„ la Théologie Chrétienne fait naître.
 „ Les Philosophes ont traité les questions
 „ de la nécessité, de la liberté, & de l'o-
 „ rigine du mal ; les Théologiens y ont
 „ joint celles du peché originel, de la
 „ Grace, & de la Prédestination, lequel-
 „ les renferment de grandes obscuritez.“
 Mais ces obscuritez, quelque grandes
 qu'elles soient, nôtre Auteur entreprend
 de les dissiper ; & pour donner une idée
 de ce qu'il se propose sur ce sujet, il faut
 rapporter en général les principales diffi-
 cultez qu'il essaye d'éclaircir. Voici com-
 me il les expose lui-même ; nous ne chan-
 gerons rien dans ses termes.

„ La corruption originelle du genre hu-
 „ main, venuë du premier peché, nous pa-
 „ roît avoir imposé une nécessité naturel-
 „ le de pecher sans le secours de la Grace
 „ Divine ; mais la nécessité étant incom-
 „ patible avec la punition, on en infere-
 „ ra qu'une Grace suffisante doit avoir été
 „ donnée à tous les hommes ; mais la dif-
 „ ficulté est grande, par rapport à la desti-
 „ nation de Dieu sur le salut des hom-
 „ mes : il y en a peu de sauvez ou d'élus.
 „ Dieu n'a donc pas la volonté décretoire
 „ d'en élire beaucoup ; & puisqu'on a-
 „ vouë que ceux qu'il a choisi ne le me-
 „ ritent pas plus que les autres, & ne sont
 „ pas même moins mauvais dans le fond,
 „ ce qu'ils ont de bon ne venant que du
 don

don de Dieu ; la difficulté en est augmen-
tée. Où est donc sa justice, dira-t-on, ou du
moins sa bonté ? La partialité ou l'*acceptation*
des personnes va contre la justice, & celui
qui borne sa bonté sans sujet, n'en doit pas
avoir assez. Il est vrai que ceux qui ne sont
point élus sont perdus par leur propre fau-
te, ils manquent de bonne volonté, ou
n'ont pas la foi vive ; mais il ne tenoit
qu'à Dieu de la leur donner. L'on sçait
qu'outre la Grâce interne, ce sont ordi-
nairement les occasions externes qui dis-
tinguent les hommes, & que l'éducation,
la conversation, l'exemple corrigent
souvent ou corrompent le naturel. Or
Dieu faisant naître des circonstances favo-
rables aux uns, & abandonnant les autres à
des rencontres qui contribuent à leur mal-
heur, n'aura-t-on pas sujet d'en être éton-
né ? Il ne suffit pas, ce semble, de dire avec
quelques-uns que la Grâce interne est u-
niverselle & égale pour tous, puisque ces
mêmes Auteurs sont obligez de recourir
aux exclamations de S. Paul, & de dire:
O profondeur ! quand ils considèrent com-
bien les hommes sont distinguez par les
graces externes, c'est-à-dire les graces qui
paroissent dans la diversité des circonstan-
ces que Dieu fait naître, dont les hommes
ne sont point les maîtres, & qui ont ce-
pendant une si grande influence sur ce qui
se rapporte à leur salut. On ne sera pas

„ plus avancé , continuë nôtre Auteur ,
 „ pour dire avec S. Augustin , que les hom-
 „ mes étant tous compris sous la damnation
 „ par le peché d'Adam , Dieu les pouvoit
 „ tous laisser dans leur misere , & qu'ainsi
 „ c'est une pure bonté qu'il en retire quel-
 „ ques-uns : Car outre qu'il est étrange que
 „ le peché d'autrui doive damner quel-
 „ qu'un , la question demeure toujours ,
 „ pourquoi Dieu ne les retire pas tous, pour-
 „ quoi il en retire la moindre partie, & pour-
 „ quoi les uns preferablement aux autres.
 „ Il est leur Maître , il est vrai , mais c'est un
 „ Maître bon & juste, & sa sagesse ne permet
 „ pas qu'il exerce son pouvoir d'une manie-
 „ re arbitraire & Despotique , qui seroit ty-
 „ rannique en effet. De plus , la chute du
 „ premier homme n'étant arrivée qu'avec
 „ la permission de Dieu , & Dieu n'ayant
 „ résolu de la permettre qu'après en avoir
 „ envisagé les suites , qui sont la corruption
 „ de la masse du genre humain , & le choix
 „ d'un petit nombre d'élus , avec l'abandon
 „ de tous les autres, il est inutile de dissimu-
 „ ler la difficulté en se bornant à la masse dé-
 „ ja corrompue , puisqu'il faut remonter ,
 „ malgré qu'on en ait , à la connoissance des
 „ suites du premier peché, antérieure au De-
 „ cret par lequel Dieu l'a permis , & par le-
 „ quel il a permis en même temps que les re-
 „ prouvez seroient enveloppez dans la mas-
 „ se de perdition , & n'en seroient point re-
 „ tirez :

„ tirez : car Dieu & le Sage ne resolvent rien
„ fans en considerer les conséquences.”

Voilà une partie des difficultez qu'on essaye de lever dans cet Ouvrage. L'Auteur fait voir que la *nécessité absolüe*, qu'on appelle aussi Logique & Métaphysique, & quelquefois Geometrique, & qui seroit seule à craindre, ne se trouve point dans les actions libres, & qu'ainsi la liberté est exempte non-seulement de la contrainte, mais encore de la vraye nécessité. Il fait voir que Dieu même, quoiqu'il choisisse toujours le meilleur, n'agit point par une nécessité absolüe, & que les loix que Dieu a prescrites à la Nature, lesquelles sont fondées sur la convenance, tiennent le milieu entre les veritez Geometriques absolument nécessaires, & les decrets arbitraires; ce que nôtre Auteur dit n'avoir pas été assez compris par M. Bayle, & par d'autres nouveaux Philosophes. Il fait voir aussi qu'il y a une indifférence dans la liberté, parce qu'il n'y a point de nécessité absolüe pour l'un ou pour l'autre parti, mais qu'il n'y a pourtant jamais une indifférence de parfait équilibre. Il montre encore qu'il y a dans les actions libres une parfaite *spontanéité* au delà de tout ce qu'on en a conçu jusqu'ici. Enfin il fait voir que la nécessité hypothetique, & la nécessité Morale qui restent dans les actions

libres , n'ont point d'inconvenient , & que la *Raison paresseuse* est un vrai sophisme. Par *Raison paresseuse* l'Auteur entend une Raison qui persuade à l'homme de ne rien faire , de n'avoir soin de rien , de ne suivre que le penchant des plaisirs présents , & qui lui fait dire en lui-même , si l'avenir est nécessaire , ce qui doit arriver arrivera , quoique je puisse faire : or l'avenir est nécessaire , soit parce que la Divinité prévoit tout , & même le préétablit en gouvernant toutes les choses de l'Univers , soit parce que tout arrive nécessairement par l'enchaînement des causes , soit enfin par la nature même de la vérité , qui est déterminée dans les énonciations qu'on peut former sur les événemens futurs , comme elle l'est dans toutes les autres énonciations , puisqu'une proposition doit toujours être vraie ou fautive en elle-même , quoi que nous ne connoissions pas toujours ce qui en est ; Donc ce qui doit arriver arrivera , quoi que je puisse faire. Le mal entendu de ce raisonnement a fait naître ce qu'on appelle *Fatum Mahumetanum* , le Destin à la Turque ; parce qu'on impute aux Turcs de ne pas se soucier d'éviter les dangers , & de ne pas même quitter les lieux infectez de peste : Car ce qu'on appelle *Fatum Stoicum* , le Destin des Stoiciens , est d'une autre espece. Il ne détourne pas
les

les hommes du soin de leurs affaires ; il tend seulement à leur donner de la tranquillité à l'égard des événemens ; en quoi ces *Philosophes*, selon la remarque de nôtre Auteur, ne s'éloignoient pas entièrement de la doctrine des Chrétiens, laquelle dissuade les soucis du lendemain, en les comparant aux peines inutiles que se donneroît un homme qui travailleroit à agrandir sa taille. Quelques prétendus esprits forts disent qu'il est inutile de prêcher la vertu, de déclamer contre le vice, de faire espérer des récompenses, & craindre des châtimens, puisqu'on peut dire du Livre des destinées, que ce qui est écrit est écrit, sans que nôtre conduite y puisse rien changer, & qu'ainsi le meilleur est de suivre son penchant, & de ne s'arrêter qu'à ce qui peut nous contenter pour le tems présent. On remarque ici fort à propos que cet argument prouve trop, puisqu'il prouve qu'on devoit prendre un breuvage agreable, quand même on sçauroit qu'il est empoisonné. En effet, dit l'Auteur, par la même raison je pourrois dire : S'il est écrit dans les Archives des Parques que le poison me tuera à présent ou me fera du mal, cela arrivera, quand même je ne prendrois point ce breuvage ; & si cela n'est point écrit il n'arrivera point, quand même je prendrois ce breuvage empoisonné, & par conséquent je pourrai

suivre

suivre impunément mon penchant à prendre ce qui est agreable, quelque pernicious qu'il soit; raisonnement puerile qui renferme une absurdité manifeste, puisqu'est faux que l'événement arrive quoi qu'on fasse; il arrivera parce qu'on fera ce qu'en sera la cause; & si l'événement est écrit, la cause qui le fera arriver est écrite aussi. Ainsi la liaison des effets & de causes bien loin d'établir dans la Morale la doctrine d'une nécessité qu'on ne peut éviter, sert à la détruire. Nôtre Auteur fait voir que cette nécessité fatale est directement opposée à la liberté de l'arbitre si essentielle à la moralité de l'action.

Quant à l'origine du mal par rapport à Dieu, l'on fait voir ici comment il est possible que Dieu soit le Maître de tout & qu'il concoure à toutes les actions des Créatures, sans être pour cela l'Auteur du péché; on montre ce qu'il faut entendre par la *nature privative* du mal, pour parler avec l'École; comment le mal a une autre source que la volonté de Dieu; qu'il est vrai que Dieu ne veut point le mal mais qu'il le permet seulement, & on fait voir là-dessus l'accord de la liberté humaine avec la toute-puissance Divine qui ordonne de tout. Pour expliquer cet accord on se sert d'une comparaison de M. Descartes, qu'on a soin de rectifier. M. Descartes suppose un Monarque qui a défen

du, les duels , & qui ſçachant certainement que deux Gentilshommes ſe battront ſ'ils ſe rencontrent, prend des meſures infaillibles pour les faire rencontrer. Ils ſe rencontrent en effet, ils ſe battent, leur deſobéiſſance à la Loi eſt un effet de leur libre arbitre, ils ſont puniſſables. „ Ce
 „ qu'un Monarque peut faire en cela,
 „ touchant quelques actions de ſes Sujets,
 „ dit ce Philoſophe, Dieu qui a une preſ-
 „ cience & une puissance infinie, le fait
 „ infailliblement touchant toutes celles
 „ des hommes ; & avant qu'il nous ait
 „ envoyez en ce monde, il a ſçû exacte-
 „ ment quelles ſeroient toutes les inclina-
 „ tions de nôtre volonté; c'eſt lui-même
 „ qui les a miſes en nous, c'eſt lui auſſi
 „ qui a diſpoſé toutes les choſes qui ſont
 „ hors de nous, pour faire que tels & tels ob-
 „ jets ſe preſentaſſent à nos ſens en tel
 „ & tel temps, à l'occaſion deſquels il a
 „ ſçû que nôtre libre arbitre nous déter-
 „ mineroit à telle ou telle choſe, & il
 „ l'a ainſi voulu, ſans avoir voulu pour
 „ cela l'y contraindre. Et comme on
 „ peut diſtinguer en ce Roi deux différens
 „ degrés de volonté, l'un par lequel il a
 „ voulu que ces Gentilshommes ſe bat-
 „ tiſſent, puisqu'il a fait qu'ils ſe rencon-
 „ traſſent, & l'autre par lequel il ne l'a
 „ pas voulu, puisqu'il a défendu les
 „ duels; ainſi les Théologiens diſtinguent

„ en Dieu une volonté absoluë & indé-
 „ pendante, par laquelle il veut que tou-
 „ tes choses se fassent ainsi qu'elles se font,
 „ & une autre qui est relative, laquelle
 „ se rapporte au mérite ou démerite des
 „ hommes, & par laquelle il veut qu'on
 „ obéisse à ses Loix.”

Nôtre Auteur fait usage de cette com-
 paraïson ; mais en la rectifiant, comme
 nous venons d'en avertir ; il faut avouer,
 dit-il, que M. Descartes parle un peu crû-
 ment de la volonté de Dieu à l'égard du
 mal, en disant non-seulement que Dieu
 a sçû que nôtre libre arbitre nous déter-
 minerait à telle ou telle chose, mais aussi
 qu'il l'a voulu ainsi, quoiqu'il n'ait pas
 voulu pour cela l'y contraindre. Ce Phi-
 losophe ne s'explique pas moins durement
 dans un autre endroit, en avançant qu'il
 n'entre pas la moindre pensée dans l'esprit
 d'un homme, que Dieu ne veuille & n'ait
 voulu de toute éternité qu'elle y entrât.
 Calvin n'a jamais rien dit de plus dur, &
 tout cela ne sçauroit être excusé qu'en
 sous-entendant une volonté permissive. Il
 est vrai que Dieu peut commander quel-
 que chose sans vouloir qu'elle se fasse,
 comme lorsqu'il commanda à Abraham
 de sacrifier son fils, il vouloit l'obéissance,
 & ne vouloit point l'action ; mais lorsque
 Dieu commande de ne point pecher, il
veut véritablement ce qu'il ordonne, &

il le veut par une volonté antecédente, comme il est expliqué au long dans ces *Essais*. La comparaison de M. Descartes n'est donc point satisfaisante, mais elle peut le devenir, remarque notre Auteur; pour cela il n'y a qu'à changer un peu le fait, en supposant quelque raison qui oblige le Prince à faire ou à permettre que les deux ennemis se rencontrent. Il faut, par exemple, qu'ils se trouvent ensemble à l'Armée, ou en d'autres fonctions indispensables, en sorte que l'absence de l'un ou de l'autre soit capable de produire un grand mal, ou en attirant le murmure des Soldats, ou en causant quelque grand desordre. En ce cas on peut dire que le Prince ne veut point le duel, & qu'il le permet cependant, parce qu'il aime mieux permettre le peché d'autrui que d'en commettre un lui-même. Cette comparaison ainsi rectifiée peut être d'usage, pourvû qu'on remarque la différence qu'il y a entre Dieu & le Prince; le Prince est obligé à cette permission par son impuissance: un Monarque plus puissant n'auroit point besoin de tous ces égards; mais Dieu qui peut tout ce qui est possible, ne permet le peché que parce qu'il est absolument impossible à qui que ce soit de mieux faire que lui. L'action du Prince n'est peut-être point sans chagrin & sans regret; ce regret vient de son
imper-

imperfection, dont il a le sentiment, c'est en quoi consiste le déplaisir : Dieu est incapable d'en avoir, & n'en trouve pas aussi de sujet ; il sent infiniment sa propre perfection, & même l'on peut dire que l'imperfection dans les créatures considérées sans rapport au Tout, lui tourne en perfection par rapport à ce Tout, & qu'elle est un surcroît de gloire pour le Créateur. Que peut-on vouloir de plus quand on possède une sagesse immense, & quand on est aussi puissant que sage ; quand on peut tout, & qu'on a le meilleur ? Nous voudrions pouvoir rapporter ainsi plusieurs autres endroits de cet Ouvrage, mais pour satisfaire là dessus les Lecteurs, il faudroit passer de beaucoup les bornes de nos Journaux.

Au regard de la Grace & de la Predes-
tination, l'Auteur justifie les propositions
suivantes, sçavoir, Que nous ne sommes
convertis que par la Grace prévenante de
Dieu, & que nous ne sçaurions faire le
bien que par son assistance : Que Dieu
veut le salut de tous les hommes, & qu'il
ne damne que ceux qui ont mauvaise vo-
lonté : Qu'il donne à tous une Grace suffi-
sante, pourvu qu'ils en veuillent user :
Que J. C. étant le principe & le centre
de l'élection, Dieu a destiné les élus au
salut, parce qu'il a prévu qu'ils s'attache-
roient à la doctrine de J. C. par la foi
vive ;

vive; quoiqu'il soit vrai que cette raison de l'élection n'est pas la dernière raison, & que cette prévision même est encore une suite de son décret antérieur; d'autant que la foi est un don de Dieu, & que Dieu les a prédestinez à cette foi par un décret supérieur. L'Auteur exhorte ceux qui voudront examiner en détail ces matières, de lire là-dessus les objections & les réponses qu'il a mises à la fin de l'Ouvrage. Il tâche d'y prévenir quelques objections nouvelles, en expliquant, par exemple, pourquoi il a pris la volonté antécédente & conséquente pour *prealable* & *finale*, à l'exemple de S. Thomas; comment il est possible qu'il y ait incomparablement plus de bien dans la gloire de tous les sauvez, que de mal dans la misère de tous les damnez, quoique le nombre de ces derniers soit plus grand; comment en disant que le mal a été permis comme une condition *sine quâ non* du bien, il entend cela non pas suivant le principe du nécessaire, mais suivant les principes du convenable; comment la Prédestination qu'il admet est toujours inclinante, & jamais nécessitante; & plusieurs autres difficultés, dont le détail seroit trop long.

On a joint à cet Ouvrage deux Pièces détachées, l'une sur la controverse agitée entre M. Hobbes & l'Evêque Bramhall,

tou-

touchant le libre & le nécessaire , l'autre sur le *Traité de l'origine du mal* , publié depuis peu en Angleterre. Comme ces deux Pièces sont dignes d'attention , nous en donnerons un Extrait à part dans l'autre Mois. Il ne faut pas oublier de remarquer que les *Essais sur la bonté de Dieu & la liberté de l'homme* sont précédés d'un Discours sur la conformité de la Foi avec la Raison , dans lequel on a vu M. Bayle , qui ne croit point qu'on puisse accorder la Raison avec la Foi sur l'existence du mal. Ce Discours demanderoit un long Extrait ; mais celui que nous venons de donner ne nous permet pas de nous étendre davantage.

La Vie du Bienheureux LOUIS DE GOZAGUES , de la Compagnie de Jesus. Par le Pere PIERRE JOSEPH DOLEANS , de la même Compagnie. A Paris , chez Joseph Mongé , rue S. Jacques , vis à-vis le Collège de Louis le Grand , à S. Ignace. 1712. in 12. pagg. 246.

La Vie du Bienheureux STANISLAS KOSKI Novice de la Compagnie de Jesus. Chez le même Libraire. 1712. in 12. pagg. 162.

ICI les Vies de deux saints Religieux de la même Compagnie. On lis ces Vies à la suite l'une de l'autre n'en faire qu'un seul volume. Elles ont déjà été écrites par d'autres Auteurs; mais le P. Dorleans a des graces dans son style qui donnent un air de nouveauté à son ouvrage.

Louis de Gonzagues Prince de la Maison de Mantoue étoit fils de Ferdinand Marquis de Châtillon en Normandie, & de Marthe de Cane, de l'une des premières familles de France en Piedmont. Il trouva dans sa famille une éducation convenable à sa naissance. Sa mere lui inspiroit des sentimens de pieté; & son Pere, des inclinations guerrières. A peine avoit-il quatre ans qu'on lui donna des armes proportionnées à son âge & à sa taille. Il alla à Casal avec son Pere, & y devoit des troupes pour le service du

Catholique; & toutes les fois que le Roi faisoit la revûe de ses troupes, le fils y alloit avec la pique & la cuirasse. Le Roi s'ir qu'il prenoit à ces exercices pensa qu'il coûter cher. „ Comme les enfans, observe l'Historien, veulent imiter tout ce qu'ils voyent faire, Louis se mit plus d'une fois en danger d'être tué par des balles mes à feu, qu'il ne sçavoit pas encore manier. Un jour il se brûla tout le visage en voulant tirer un Mousquet. Une autre fois

„ fois ayant pris de la poudre dans les étuis
 „ des Soldats pendant qu'ils dormoient
 „ après midi, suivant la coûtume du País,
 „ il en chargea une piece de campagne qui
 „ étoit sur le rempart de la ville; & y ayant
 „ mis le feu, les roües de l'affût reculèrent
 „ sur lui, & lui penserent passer par dessus
 „ le corps. „ De Casal il revint à Châ-
 „ tillon, où il demeura quelques années dans
 la maison paternelle. Il fut ensuite envoyé
 à Florence, & par sa pieté & ses vertus il
 devint l'exemple de toute la Cour. De là
 il passa à Mantouë, où il se confirma dans
 le dessein de préférer le parti de la retraite
 aux avantages que lui offroit le titre d'ainé
 de sa famille. Il n'avoit encore que huit ans
 qu'ayant souvent ouï dire à la Princesse sa
 mere, qu'elle seroit bien aise de voir quel-
 qu'un de ses enfans Religieux, il lui ré-
 pondit hardiment, qu'il esperoit que ce
 seroit lui. Ces pensées qui n'étoient
 alors que superficielles & confuses,
 se fortifierent par les fréquentes visites qu'il
 rendoit à des Religieux. Il se disoit à lui-
 même en voyant le silence qui regnoit dans
 leurs maisons, & l'air de sainteté qu'on y
 respiroit: „ Que voilà un état heureux,
 „ où loin des occasions d'offenser Dieu,
 „ on passe cette vie mortelle à en mériter
 „ une meilleure! Ce ne sont point les Pas-
 „ sions qui regnent ici, mais la Raison
 „ la Vertu; & c'est ce qui y produit

„ profond repos. Personne n'y a d'ambition; personne n'y envie le bonheur d'autrui; on n'y pense qu'à servir Dieu, & on n'y connoît point d'autre fortune que de lui plaire & d'en être aimé. Mais qui t'empêcheroit de jouir d'un bien que tu sçais estimer? Que peux-tu faire de mieux dans le dessein où tu es de quitter le monde, & de te consacrer à Dieu? Recevoir les honneurs que ta naissance te donne droit d'espérer dans l'Eglise; hélas! ce n'est que changer de perils. Vivre en simple Ecclesiastique: tu auras continuellement l'ambition de ta famille à combattre, & tu n'y feras pas même bien exempt des dangers que tu veux éviter.

Ces reflexions portoient Louis de Gonzagues à l'état Religieux en general, sans le determiner encore à aucun Ordre en particulier. Un esprit d'austerité lui donna d'abord quelque penchant pour les Carmes Déchauffez. Il douta ensuite s'il ne feroit point mieux d'entrer dans quelque Ordre déchû de sa premiere observance, pour y mettre la reforme; mais quatre raisons le déterminerent à l'Ordre des Jesuites. La premiere, que l'institution de cet Ordre étoit dans sa vigueur; la seconde, qu'on y faisoit vœu de renoncer aux honneurs Ecclesiastiques; la troisieme, qu'on y enseignoit à la Jeunesse la crainte de Dieu avec les

Lettres; la quatrième, qu'on s'y employe
à la conversion des Heretiques & des Infidèles dans les Missions. Ce dessein fut fort
traversé. M. le Marquis de Châtillon son
Pere s'y opposa avec toute sa famille, &
employa tout son credit auprès des Jesuites
pour les empêcher de le recevoir; mais la
perseverance de Louis surmonta tous ces
obstacles. Il entra au Noviciat le jour de
sainte Catherine de l'année 1585. „ Nous
„ entrons en Religion, observe l'Histoi-
„ rien, comme les Israélites dans la Terre
„ promise avec des ennemis qu'il faut vain-
„ cre, si nous voulons goûter en repos
„ les fleuves de lait & de miel dont cette
„ heureuse Terre abonde. Ce fut un avan-
„ tage singulier au bienheureux Louis de
„ Gonzagues, de s'y trouver paisible en y
„ entrant, y ayant apporté un cœur épuré
„ de toutes les passions, qui coûtent tant
„ de combats aux autres, de sorte que tou-
„ te son occupation fut d'y perfectionner
„ les vertus qu'il y avoit apportées du sié-
„ cle par la direction de l'obeissance, qui
„ lui servit plutôt de frein pour moderer
„ sa ferveur, que d'éguillon pour l'y ex-
„ citer.

Dès qu'il fut entré en Religion, il n'eût
d'autre vûe que de se conformer à sa regle.
Il disoit qu'il tenoit de son Pere, que quel-
que profession qu'on embrassât, il falloit
r de s'y rendre parfait. Il se fit sur tout
une

une loi d'oublier le monde, & tout ce que les gens du monde estiment. On ne lui pouvoit causer un plus grand chagrin que de le faire ressouvenir qu'il étoit né quelque chose de plus que les autres. Un jour qu'il étoit malade, un Medecin l'étant venu voir, crut que c'étoit un bon endroit pour s'insinuer dans son esprit, que de lui parler de la grandeur de la Maison de Gonzagues, mais il s'aperçut bientôt que c'étoit là un mauvais moyen de s'attirer la confiance & l'amitié de son malade, par le chagrin qu'il remarqua que ce discours lui avoit donné. Les occasions fréquentes qu'il eut d'en entendre souvent de semblables, lui faisoient presque haïr son nom; & cette aversion, dit l'Auteur, étoit si remarquable, qu'on eut dit que de toutes les passions son cœur n'avoit conservé que le déplaisir d'être né grand. Un jour qu'il étoit allé par la ville, vêtu d'un méchant habit, & demandant l'aumône, quelqu'un lui demanda si cela ne lui avoit point fait de peine, il répondit que non, parce que se proposant devant les yeux l'exemple de J. C. & la récompense qu'il avoit promise à ceux qui méprisent le monde pour l'amour de lui, ces considérations lui rendoient doux tout ce que l'humiliation a de plus difficile à souffrir, à quoi il ajoutoit „ qu'il n'y avoit pas tant d'humiliation dans ces sortes de choses qu'on „ s'imaginait; que ceux qui le voyoient

„ en cet état le connoissoient, ou ne le
 „ connoissoient pas : que s'ils ne le con-
 „ noissoient pas, il lui importoit assez peu
 „ quelle idée ils eussent de lui ; que s'ils le
 „ connoissoient, ils ne pouvoient qu'être
 „ bien édifiez de voir qu'un homme qui
 „ avoit quelque avantage dans le monde,
 „ le méprisoit, pour imiter J. C.

Il falloit que la discretion de ses Supérieurs s'opposât sans cesse à l'excès de ses mortifications ; mais ce que leur complaisance ne pouvoit refuser sur cela à son zèle, ruina insensiblement sa santé, foible déjà & délicate naturellement. Il ne se plaignoit de ses maux que parce qu'ils retranchoient quelque chose à l'austerité de sa penitence. On l'envoya successivement en divers lieux, pour essayer si le changement d'air le gueriroit ; tous ces voyages furent inutiles à sa santé, mais ils firent connoître partout ses vertus. Enfin après de longues maladies de poitrine, il mourut à 23 ans & quelques mois, en odeur de sainteté. L'Historien observe que sa mort fut suivie de plusieurs miracles, dont il détaille les circonstances.

Nous nous sommes trop étendus sur la vie du bienheureux Louïs de Gonzagues, pour faire un Extrait aussi long de celle du bienheureux Stanislas de Koskta, qui le suit ; nous nous contenterons de dire que cette vie est d'autant plus admirable, qu'elle n'a duré que dix-huit ans, & que dans ce

cou

court espace elle renferme les perfections des plus longues vies. L'Historien remarque à cette occasion, qu'on est prévenu d'ordinaire contre la Jeunesse, sur la sainteté; mais que cette qualité divine étant plus l'ouvrage de la Grace de J. C. que le nôtre, les jeunes personnes ne sont pas des sujets moins propres à recevoir les faveurs du Ciel, que les plus avancées en âge. La simplicité, l'innocence, la tranquillité du cœur, la liberté de l'esprit, & la tendresse du naturel, qui sont les qualitez propres de cet âge, disposent l'ame à recevoir toute l'impression de la Grace, & à se laisser conduire au Saint Esprit, qui agit sans contrainte où il ne trouve ni pechez ni mauvaises habitudes, ni soins, ni passions violentes qui fassent obstacle à ses operations. Ce que le Pere Dorleans avance sur cela dans la Préface, il le prouve dans le corps de l'Ouvrage par le recit d'une longue suite d'actions édifiantes qui composent la vie du bienheureux Stanislas de Koskta.

JOH. ALPHONSI TURRETINI, in Ecclesia & Academia Genevensi Pastoris, S. Theologiæ & Historiæ Ecclesiasticæ Professoris Orationes varii argumenti, quibus multa ad Scientiarum incrementum, Christianæ Veritatis illustrationem, Pietatis commendationem Pacemque Christianorum pertinentia con-

tinentur. *Geneve, Typis Societatis 1711.*
 C'est-à-dire: *Oraisons sur divers sujets, où l'on trouve plusieurs choses qui tendent à inspirer l'amour des Sciences, la verité de la Religion Chrétienne, & le desir de la Paix entre les Chrétiens. Par Joseph Alphonse Turretin, Pasteur de l'Eglise de Geneve, & Professeur en Théologie & en Histoire Ecclesiastique dans l'Université. A Geneve, aux dépens de la Societé 1711. in 4.*

VOICI un Recueil de Discours prononcez en différentes occasions par M. Turretin, l'un des Professeurs & des Ministres de Geneve. Nous devons au soin que l'on prend de s'appliquer dans cette ville aux Sciences & aux beaux Arts, plusieurs productions en chaque genre. Celles dont nous avons à parler sont dans le genre oratoire, & sur des sujets conformes au goût de l'Auteur & de la Nation. Les Princes qui dans les derniers temps ont protégé la Religion Protestante, & ceux qui la protègent encore aujourd'hui, ont principalement part aux éloges dont ce Recueil est composé. Il y a une Oraison funebre de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne. La valeur, la prudence, toutes les vertus guerrières & politiques qu'il découvre dans ce Prince y sont peintes avec les plus vives couleurs de l'Art. Monsieur l'Électeur de Brandebourg exerce aussi en divers endroits
 l'é-

l'éloquence de l'Orateur. Une belle Lettre de remerciement que les Habitans de Geneve lui écrivent sur le zele qu'il témoigne pour la Religion Protestante, & sur la protection qu'il leur accorde dans cette vûe, est rapportée ici mot à mot, avec la réponse de ce Prince. Il y a d'autres Discours generaux qui n'ont nul rapport à la Religion ni aux mœurs du País. Tel est entre autres un Discours sur l'amour des Sciences, où l'on fait voir que rien n'en retarde tant le progrès, qu'un assujettissement trop servile aux opinions des Anciens: Car dès qu'une fois on est déterminé à ne point s'écarter des routes battues, & à rejeter tout ce qui est nouveau, par le seul motif de la nouveauté, on ne jugera jamais, on se contentera de croire: on ne fera rien pour la Verité ni pour la Raison; mais on donnera tout à une foible credulité; on suivra, à l'exemple d'un troupeau de moutons, ceux qui nous ont précédé, sans sçavoir s'ils ont pris le bon chemin. A tous ces traits, l'Orateur ajoute que si on s'en étoit toujours tenu aux anciennes pratiques, Geneve ne jouïroit pas de l'avantage de la reforme. Les Anciens, dit-il, ont fait beaucoup de choses; mais ils n'ont pas tout fait. Ils ont peut-être la gloire de l'invention, & nous celle de perfectionner ce qu'ils ont inventé. C'étoient des hommes fort éclairez; mais nos lumieres ajou-

tées aux leurs peuvent découvrir quelque chose de nouveau. Ce sont, si l'on veut, des Geants, & nous des Pygmées; mais un Pygmée mis sur la tête d'un Geant, voit plus loin que lui.

Parmi les différentes Pièces qui entrent dans ce Recueil, il y en a une sur les vœux que tous les Chrétiens doivent faire pour la Paix. Les maux infinis de la Guerre y sont décrits éloquemment. Et par cette peinture effrayante l'Orateur conduit les esprits à juger du bonheur de l'état tranquille qui convient si bien à la société pour laquelle les hommes sont faits.

Historia Philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas & dicta Philosophorum Sectæ cujusvis complexa, Auctore THOMA STANLEÏO, ex Anglico sermone in Latinum translata, emendata, & variis Dissertationibus atque Observationibus passim aucta. Accessit Vita Auctoris. Lipsiæ, apud Thomam Fritsch. 1712.
 C'est-à-dire : *Histoire de la Philosophie, contenant les vies & les opinions des Philosophes de chaque Secte : composée en Anglois par Thomas Stanley; traduite en Latin, corrigée & augmentée de plusieurs Dissertations & de diverses Remarques. On y a joint la vie de l'Auteur. A Leipsic, chez Thomas Fritsch. 1712. In 4. p. 1222. sans y comprendre les Tables. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge. De*

DES quinze Parties qui composent cet Ouvrage, nous n'avons rendu compte (Mois de Decembre dernier, p. 673.) que des trois premieres, où il est parlé des Sages de la Grece, de la Secte Ionique, & de Socrate. Il s'agit presentement de parcourir les autres Sectes dont il est traité dans les douze Parties qui nous restent à examiner: & nous commencerons par la Secte des Academiciens, la plus fameuse de toutes celles qui ont pris naissance dans l'Ecole de Socrate.

IV. *Platon* Disciple de ce grand homme, fut Auteur de la Philosophie Academique, ainsi nommée du lieu où ce Philosophe l'enseignoit. Ses admirateurs n'ont pas manqué de jeter du merveilleux sur sa naissance, pour le rendre plus respectable à la posterité. Ils lui ont donné Apollon pour Pere: & c'étoit un bruit commun parmi les Atheniens, que *Perictione* sa mere l'avoit eu d'un spectre qui lui étoit apparu la nuit sous la forme de ce Dieu, & qui avoit ordonné à son mari *Ariston* de se separer d'elle pendant tout le temps de sa grossesse. *Platon* puisa dans le commerce de Socrate les principes de cette sublime Philosophie qu'il nous a laissée dans ses Ecris, & qu'il enrichit beaucoup en voyageant, par les lumieres qu'il tira des plus grands Philosophes de son siecle. Il s'instruisit à fond en

Italie des opinions de *Pythagore*; & l'on est persuadé qu'il avoit eu communication des Livres de Moïse, dont il s'est approprié plusieurs choses. Quelques-uns le croient Inventeur du Dialogue; Stanley prétend qu'il n'a fait que perfectionner ce genre d'écrire; mais qu'il est le premier qui ait introduit dans la Philosophie la méthode analytique, si propre à la découverte des veritez les plus cachées. On voit dans les Livres d'*Euclide*, d'*Apollonius*, de *Pappus*, & d'autres anciens Geometres, des exemples de cette méthode, & des preuves de l'utilité qui en résulte. Platon jugeoit les Mathématiques d'une si grande utilité pour ouvrir l'esprit, & le disposer à toutes les autres connoissances, qu'il refusoit l'entrée de son Ecole à quiconque ignoroit la Geometrie.

La Philosophie Platonicienne fut fort en credit dans les premiers siècles du Christianisme, s'il en faut croire nôtre Auteur. Il en attribue la principale cause à la conformité de plusieurs dogmes de Platon avec ceux de la Religion Chrétienne. Tels étoient entre autres ces sentimens de ce Philosophe, Que Dieu avoit un fils unique auquel il avoit accordé un souverain empire sur toutes les Creatures; Que l'Âme étoit immatérielle & immortelle; Qu'elle étoit libre & capable de se donner différentes déterminations, quoique d'ailleurs

elle fût fournie au Destin. Du reste, Platon s'est distingué de tous les autres Philosophes, par l'étendue & la sublimité de son génie. Les charmes de son éloquence & la fécondité de son imagination répandent sur tous les sujets qu'il traite un agrément qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, & qui fait toujours l'admiration des Lecteurs.

L'Auteur pour nous tracer une idée de la Philosophie Academique, nous en donne d'abord un précis, d'après *Cicéron*; ensuite de quoi il nous en expose un abrégé plus complet, c'est-à-dire l'*Introduction à cette Philosophie*, composée par *Alcinoüs*, & que l'on trouve ici dans toute son étendue. Par ce moyen Stanley n'a pas eu besoin, pour nous instruire des dogmes de Platon, de recourir à ce qu'en ont recueilli *Plutarque*, *Diogene Laërce*, & *Apulée*. Il termine l'article de ce Philosophe par la *Dissertation Platonique* de *Pic de la Mirandole*, laquelle sert d'explication à une Hymne de *Benivienus* sur l'Amour. L'Editeur dans la traduction Latine de cette Dissertation, a suivi l'original Italien sans perdre de vûe la version Angloise, qui en a retranché quelques endroits; en quoi le Traducteur Latin a cru devoir s'y conformer.

A la suite de Platon paroissent ses principaux Disciples, tels que *Speusippe* son neveu fils de sa sœur, *Xénocrate*, *Polémon*,

Cratès, Crantor, Arcésilas Chef de la *Moyenne Académie, Lacydès, Carneade* Auteur de la *nouvelle Académie, Clitomaque, Philon, & Antiochus.*

V. Après la mort de Platon, ses Disciples formerent deux partis. Les uns attachés inviolablement à ses dogmes, composèrent la Secte des *Académiciens*: Les autres suivirent les sentimens particuliers d'*Aristote*, sous le nom de *Péripatéticiens*. Aristote natif de Stagire, étoit fort inférieur à Platon son Maître, soit du côté de la naissance, soit du côté de l'éducation. Stanley ne cependant qu'il ait été Parfumeur ou Droguiste; & il refute comme des calomnies sans fondement, inventées pour ternir la mémoire de ce Philosophe, ce qu'on a publié touchant les honneurs divins qu'il rendoit à sa femme *Pythias*, & touchant la conspiration contre Alexandre, dont on l'accusoit d'être complice. Il cultiva les différentes parties de la Philosophie; & la Logique sur-tout lui doit ses plus grands progrès. Il fut inventeur des Catégories; il réduisit le syllogisme à certain nombre de figures & de modes, & il enseigna l'art de se débarrasser des sophismes ou des raisonnemens captieux & ambigus. On peut sur la doctrine de ce Philosophe consulter Stanley, qui nous en donne ici un abrégé très exact, suivi de l'histoire des principaux Péripatéticiens successeurs d'Aristote, tel

que *Theophraste*, *Siraion*, *Lycon*, *Ariston*, *Critolaus*, & *Diodore*. Nous passons légèrement sur tous ces articles, pour venir à la Secte des Philosophes Cyniques.

VI. Ils avoient pour Chef *Antisthène* Athenien, Disciple de Socrate. Le lieu où il enseignoit, appelé *Cynofarges*, valut à ses Sectateurs le surnom de *Cyniques*, que l'impudence de ces Philosophes fit prendre en mauvaise part dans la suite. Les principaux dogmes d'Antisthène étoient, Que la vertu pouvoit être enseignée, & qu'il n'y avoit de véritables nobles que les gens vertueux; Que la vertu suffisoit seule pour conduire au souverain bonheur; Que comme elle consistoit toute dans l'action, elle n'avoit pas besoin d'un grand appareil d'érudition & de discours; Que le Sage qui avoit part au Gouvernement, devoit avoir moins d'égard aux Loix établies, qu'aux regles de la vertu; Que le bien n'étoit pas différent de l'honnête; ni le mal, de ce qui est moins honnête: Que les maux devoient tous être regardez comme quelque chose d'étranger, & qui ne nous touchoit en aucune façon: Que la volupté étoit le souverain mal, & que la folie étoit preferable au malheur de se livrer aux plaisirs, &c.

La Secte Cynique ne retenoit de toutes les parties de la Philosophie que la seule Morale, & rejettoit également tous les

Arts liberaux. Elle ne propoſoit à l'homme d'autre fin que de vivre conformément aux loix de la vertu; & entre celle-ci & le vice, elle ne mettoit point de milieu. Elle accoutumoit ſes Sectateurs à vivre frugalement, & à mépriſer les richelſſes & les honneurs. Ils étoient pauvrement vêtus, ſe nourriſſoient des alimens les plus ſimples, ſouvent d'herbes & d'eau, & logeoient ſous le premier toit qu'ils rencontroient, quelquefois dans un tonneau, comme faiſoit *Diogene*, qui fut Diſciple d'*Antiſthène*, & de qui la Secte emprunta ſon plus grand relief. Nous ne nous étendrons pas ſur les divers points de ſa doctrine non plus que ſur ſes Apophthegmes. On les trouve ici recueillis fort exactement par *Stanley*, qui n'oublie pas de faire mention des Diſciples de ce Philoſophe, c'eſt-à-dire de *Monime*, d'*Oneſicrite*, de *Cratès*, de *Métrocles*, d'*Hipparchia*, de *Menippe*, & de *Ménédème*.

VII. Après les Philoſophes Cyniques viennent les *Stoïciens*, qui pour ainſi dire, en étoient une branche: car *Zenon* Chef de ces derniers avoit été en premier lieu Diſciple de *Cratès*. Le but de la Philoſophie Stoïque étoit de fortifier les hommes contre les maux corporels & contre les attaques de la fortune. Ces Philoſophes ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, mais dont les divers attributs & les diverſes opérations

agent que l'écrit exterieur des vertus du
Paganisme.

Les Stoïciens en cultivant la Dialecti-
que l'ont poussée jusqu'aux dernieres sub-
tilitez; & ils n'ont pas moins travaillé à
perfectionner la Morale. Stanley a rassem-
blé ici avec beaucoup de soin les dogmes
de leur Philosophie, tels que nous les ont
conservés *Diogene Laërce*, *Ciceron*, *Stobée*,
& quelques autres; après quoi il fait passer
en revûe les successeurs de *Zenon*; sçavoir,
Cléanthe, *Chryssippe*, *Zenon* de Tarse ou de
Sidon, *Diogene* le Babylonien, *Antipater*,
Panctius, & *Posidonius*, qui vivoit du temps
de Pompée. C'est à ce Philosophe que se
termine ici l'Histoire de la Secte Ionique

&

& de toutes ses dépendances; d'où l'Auteur passe à la *Señte Italique*, & à *Pythagore* qui en fut Auteur.

VIII. Stanley entre sur cette Philosophie dans un détail qui ne laisse rien à souhaiter. Il s'attache à nous en faire connoître le caractère, il en parcourt & en approfondit tous les dogmes, & joint à ses propres découvertes ce que le docteur *Reuschlin* nous a laissé sur le même sujet. Nous croyons devoir nous y arrêter d'autant moins, que le celebre Auteur qui nous a donné depuis peu la *Vie & les Vers dorez de Pythagore* en François, a rempli parfaitement sur cet article la curiosité du Public. Nous ajouterons seulement que Stanley après nous avoir entretenu fort au long de Pythagore & de sa Philosophie, nous parle de ses principaux Disciples, tels qu'*Empedocle*, *Epicharme*, *Archytas*, *Alcméon*, *Hippase*, *Philolaüs*, & *Endoxe*.

IX. Il distingue *Heraclite* de la foule des Pythagoriciens, & en fait un article à part, quoique ce triste Philosophe n'ait point laissé de sectateurs. Il étoit d'Ephese, & fleurissoit vers la 69. Olympiade, sous le regne de Darius fils d'Hystaspès. Dans sa jeunesse, il faisoit profession de ne rien sçavoir; & dans un âge plus avancé, il disoit que rien ne lui étoit inconnu. Il prétendoit ne devoir ses connoissances qu'à lui-même & à ses profondes méditation/

Cependant on assure qu'il avoit été Auditeur de *Xénophane* & du Pythagoricien *Hippase*, & qu'il jtenoit d'*Orphée* la plupart de ses dogmes. Il entreprit de longs voyages, après lesquels étant de retour en son país, il en refusa le Gouvernement que lui deferoient ses compatriotes, & le ceda genereusement à son frere. Il jugeoit *Homere* & *Archiloque* dignes d'être souffletez & chafsez des Écoles publiques. Il refusa les offres de Darius qui vouloit l'attirer en Perse, & n'eut pas plus d'égard pour celles des Atheniens, qui marquoient beaucoup d'estime & de veneration pour lui. Il ne cessoit de déplorer les iniquitez & les miseres des hommes, dont toutes les actions excitoient sa compassion & ses larmes. Enfin ennuyé du commerce de ses concitoyens, & devenu Misanthrope, il se retira dans les montagnes, où il vivoit d'herbes & de racines. Ce genre de vie le rendit hydropique; ce qui le contraignit de revenir à Ephese, où il consulta fort inutilement les Medecins sur son mal. Il nous reste encore une de ses Lettres, écrite à son ami *Amphidamas*, & dans laquelle il se plaint de l'ignorance, de la temerité, & de la charlatanerie des Medecins d'Ephese auxquels il avoit eu recours pour son soulagement. Le remede qu'il imagina pour sa guerison ne fut pas suivi d'un heureux succès. En effet, s'étant fait enduire de su-

mie

mier de bœufs, & exposer en cet état aux rayons du Soleil, il ne put soutenir longtemps cette espèce de sudorifique, & mourut le lendemain. Nous ne disons rien de sa Philosophie. On pourra s'en instruire amplement dans deux Dissertations de M. *Olearius*, que l'Editeur a fait imprimer ici pour servir de Supplément à ce qu'avoit recueilli Stanley sur la doctrine d'Heraclite.

X. La seconde Secte sortie de l'Ecole de Pythagore, est l'*Elématique*, ainsi nommée de la ville d'Elée en Italie, qui étoit une Colonie des Phocéens, & dont *Parménide*, *Zenon*, & *Leucippe* qui cultivèrent cette nouvelle Philosophie, étoient originaires. Elle reconnoissoit néanmoins pour son premier Auteur *Xénophane* natif de Colophone, & contemporain de *Hieron* Roi de Sicile, & du Poëte *Epicharme*. Mais on peut dire qu'elle doit tout son lustre à *Démocrite*, né (suivant la plus commune opinion) dans la ville d'Abdere en Thrace. Nous ne sçaurions suivre l'Auteur dans tout ce qu'il nous apprend touchant l'éducation de Démocrite, ses voyages, sa Magistrature, sa retraite, son entrevûë avec *Hippocrate*, sa mort, ses Ecrits de tout genre, & les principaux points de sa doctrine, tant par rapport à la Physique, que par rapport à la Morale. A l'histoire de ces cinq Philosophes Elématiques, Stanley joint celle
de

de *Méliste*, de *Protagore*, & d'*Anaxarque*, qui se distinguèrent dans la même Secte.

XI. L'article des Philosophes *Pyrrhoniens* a fourni peu de choses aux recherches de nôtre Auteur, qui renferme en cinq pages de ce volume tout ce qui les concerne. On appelloit ces Philosophes *Zététiques* & *Sceptiques*, parce qu'ils passaient leur vie à chercher & à démêler la Verité, sans croire jamais l'avoir trouvée; on les nommoit aussi *Ephéctiques* & *Aporétiques*, parce qu'ils faisoient profession de suspendre leur jugement, & de douter de tout; enfin le nom de *Pyrrhoniens* leur venoit de *Pyrrhon* leur Chef. Il fait avec *Timon* Phliasien son Disciple, le principal sujet de cette onzième Partie; & Stanley après un dénombrement assez court de leurs successeurs dans l'Ecole Sceptique, vient à *Epicure* & à ses Sectateurs.

XII. Leur article paroît l'avoir beaucoup occupé, puis-qu'il est un des plus remplis de cet Ouvrage. Comme les opinions d'*Epicure* sont suffisamment connues, & par le Poëme de *Lucrece*, & par les Ouvrages du fameux *Gassendi*, qui n'a rien laissé à dire de nouveau sur ce Philosophe & sur toute sa doctrine, nous nous dispenserons pour abreger, d'en donner ici un détail.

XIII. XIV. & XV. Nous en userons de même par rapport à l'Histoire de la Phi-

lofophie des *Chaldéens*, des *Perfes*, & des *Sabéens*, dont nous ne ferons point d'Extrait. Car outre que les bornes ordinaires de nos Journaux ne nous le permettroient pas, il seroit difficile de s'en acquitter mieux que n'a fait M. le Clerc dans le VII. volume de sa *Bibliothèque Universelle & Historique* (page 1.) où les curieux de ces sortes de choses pourront avoir recours. Nous avons déjà dit que c'est de ce sçavant homme que nôtre Editeur a emprunté la traduction Latine qu'il nous donne ici de ces trois dernières Parties de l'Histoire Philosophique. On trouve à la fin les Oracles de *Zoroastre* & de ses Disciples en Grec & en Latin, avec les Notes de M. le Clerc. Cela est suivi de l'Histoire d'une seizième Secte de Philosophes, appelez *Eclésiastiques* parce que sans s'attacher servilement à dogmes d'un seul Maître, ils choissoient dans chaque Systême ce qui leur sembloit de plus raisonnable, & en formoient qui leur étoit particulier. Ils eurent pour Chef *Potamon* d'Alexandrie, qui vivoit vers le temps d'Auguste, ou même plus tard.

Nous ne devons pas oublier d'avertir que l'Editeur non content de nous faire connoître Stanley par la version de ce grand Ouvrage, employe la fin de sa Préface à nous informer des principales circonstances de la vie de cet illustre Anglois, & des autres productions

Theologia in genere, ejus natura,
stitutione, ac divisione, quam spe-
s, de Religione, articulis Fidei,
ciliis Oecumenicis, Symbolis, Hæ-
, Schismate, &c. per diversas sec-
es, certis præceptis & quæstionibus
ibita, cui in nova hac & auctiori
tione adjecta ejusdem ΕΠΙΜΕΤΡΑ
habitu Theologiæ ΘΕΟΣΔΟΤΩ &
ementa de Sacra Scriptura, cum
satione & brevi B. Auctoris vitæ de-
otione, multum hæctenus desidera-
nunc vero in lucem edita cura & stu-
J. BARTHOLOMÆI RUDIGERI
Theol. D. ejusque in Acad. Giesl.
f. Ord. C'est-à-dire: *Prologomenes de*
thologie, par M. Rudrauf, avec la vie
et Auteur par M. Rudiger. A Gießen,
z Henning Muller. 1711. in 4. pagg.

enseigner dans l'Université de Gieffen, qui lui a de grandes obligations. Il mourut de la pierre en 1690.

Son Ouvrage est divisé en deux Parties; l'une generale, & l'autre plus détaillée. La premiere consiste en deux sections; la premiere section traite de la Theologie en general, de sa définition, de ses causes, &c. Dans la seconde, l'Auteur propose plusieurs questions. Il demande, par exemple, *Si la Theologie Scholaistique merite de si grandes loüanges?* Il observe d'abord que Possévin la met au dessus de toute Theologie; & que Melchior Cano assure qu'on ne peut s'élever contre la Theologie Scholaistique, sans courir risque de perdre la Foi. Il découvre ensuite ce qu'il pense lui-même en faveur de cette Théologie. 1. Il n'en rejette point le corps, qui est contenu dans le Maître des Sentences. 2. Il n'en desapprouve pas l'étude modérée, & sa raison, c'est que, selon lui, elle peut servir à refuter les dogmes de l'Eglise Catholique. Il trouve des argumens contre la Transsubstantiation dans Scot; contre l'autorité du Pape, dans Occam; & contre le merite des bonnes œuvres, dans Durand. Il croit que c'est à cause de cela que les Théologiens Scholaistiques sont appelez dans la Confession d'Ausbourg, de grands & d'ingenieux Docteurs. 3. Il conclut qu'on peut ne pas s'abstenir de les lire, & ce qui le
con-

confirme dans son opinion, c'est qu'il est permis de lire les Ouvrages des Rabbins, & même ceux des Payens. Mais après s'être montré si favorable aux Theologiens Scholaftiques, il declare qu'il ne ſçauroit approuver ni qu'ils fondent leurs raifonnemens ſur l'Ecriture, ſur la Tradition, ſur les déciſions des Conciles & des Papes, ſur le conſentement unanime des Peres, & ſur la Raiſon; ni qu'ils donnent lieu à tant de difficultez par l'obſcurité de leur ſtile, & par leurs recherches trop curieufes. *Il demande ſi le nom de REFORMEZ appartient aux ſeuls Calviniſtes?* Ils ſe l'imaginent ſans raiſon, répond-il. C'eſt un titre que les Partifans de la Confefſion d'Auſbourg ont pris dès le commencement, dans le temps que les Calviniſtes, bien loin de reformer la Religion, la défiguroient. Ils ont dès leur naiſſance défiguré la Cène par leurs fauſſes ſubtilitez; ils ont défiguré les Temples en mettant en pieces les images, à coups de hache. Dans la ſuite ils ont donné bien d'autres attaques à la Religion. Nous ne laiſſons pas de les nommer *Réformez*, continuë M. Rudrauf, parce qu'ils le deſirent; bien entendu, que nous nous reſervons toujours la liberté de les traiter de Calviniſtes, toutes les fois qu'ils nous appelleront Lutheriens. Eſt-ce qu'ils ne ſont pas auſſi obligez de nous nommer *Evangeliques*.

que nous le sommes de les appeller *Reformez*? La question suivante est, *Si les Calvinistes sont freres & compagnons de ceux qui suivent la Confession d'Ausbourg.* Il remarque que les Calvinistes du Palatinat & d'autres Provinces où ils sont établis, voyant que les Princes Catholiques & ceux de la Confession d'Ausbourg, avoient transigé ensemble à Passau en 1552. & que cette Transaction avoit été suivie d'une Paix de Religion signée en 1555; publierent pour leur propre utilité plusieurs Ouvrages, dans lesquels ils prétendirent montrer qu'ils s'accordoient parfaitement avec les Theologiens Lutheriens. Mais ils debiterent des impostures, selon M. Rudrauf, Zuingle ne s'accommodoit pas de la Confession d'Ausbourg; il en envoya une particuliere à Charles V. en 1530. Celle que Bucer dressa pour Strasbourg, & quelques autres villes, étoit toute Zuinglienne. Les Suisses, Calvin, Beze, rejeterent la Confession d'Ausbourg. Il est vrai que leurs Sectateurs Allemands ont souvent offert la Paix aux Lutheriens; mais ils ne se sont jamais soumis à la Confession Lutherienne. Qu'ils transigent donc entre eux, poursuit l'Auteur; nous ne les recevrons pas à moins qu'ils ne renoncassent sincèrement aux opinions de Zuingle & Calvin, tant sur la Cène que sur d'autres *articles.* Je passe sous silence leur op

treté à nous outrager. Tantôt ils nous traitent de Pelagiens; tantôt d'Eutychiens; il n'y a point eu d'Herésie depuis la creation du monde, que les Calvinistes ne nous aient imputée. Voudroient-ils passer pour Lutheriens, eux qui calomnient ainsi les Lutheriens?

Le détail Theologique de la seconde Partie est partagé en trois Sections. Dans la premiere on parle de la Religion en general, des Symboles, des Articles de Foi, &c. La seconde qui est Polemique, renferme un grand nombre de questions. On fait de courts examens de plusieurs Religions; sçavoir, du Paganisme, du Mahometisme, du Judaïsme moderne, de la Religion Catholique, du Socinianisme, de la Religion Grecque, & de la Moscovite. En parlant du Mahometisme, M. Rudrauf s'applique serieusement à prouver que l'on n'a jamais lû dans S. Jean, Chap. xiv. ces paroles: *Je vous annonce une bonne nouvelle; il viendra après moi un Apôtre & un Prophete qui s'appellera Mahomet.* Les Mahometans se figurent que les Chrétiens ont effacé de cet endroit du Nouveau Testament le nom de leur Prophete; mais ils ne fondent leur prétention ni sur aucune raison, ni sur aucun ancien Exemplaire. Si on a effacé ce nom, dit l'Auteur, cela est arrivé ou avant le temps de Mahomet, ou depuis. Quel motif

motif auroient eu les Chrétiens pour user ainsi avant la naissance de cet Impéreur, dont la méchanceté future leur étoit parfaitement inconnue? Et depuis qu'il a paru auroit-il été possible aux Chrétiens de rayer son nom généralement dans tous les Exemplaires du Nouveau Testament de manière qu'il n'en fut pas resté un seul avec le nom de Mahomet, soit dans l'Arabie, soit ailleurs? Sur la Religion des Grecs, M. Rudrauf observe qu'elle convient en plusieurs articles avec les dogmes du Parti Lutherien. Parmi ces articles on voit celui-ci: „ La Communion ou „ Cène du Seigneur nous unit au Seigneur „ car nous y participons véritablement „ à sa Chair & à son Sang. „ M. Rudrauf dans ses reflexions sur ce point, ne paroît pas fort exactement informé du sentiment des Grecs touchant la manière dont on fait le changement du pain & du vin en Corps & au Sang de J. C. ou il dissimule peut-être ce qu'il en sçait, & fait semblant de douter: Si les Grecs, dit-il, entendent par ce changement la Transubstantiation Papistique, ils se trompent. On prouve au reste que la Confession de Cyrille Lucar, que les Reformez ont tant vantée, est la Confession d'un particulier d'un homme qui pense autrement que l'Eglise Grecque, d'un Heretique. On a *tribué ici aux Moscovites des erreurs fo*

e; qu'il n'y a nul peché à le tromper de faux sermens; qu'un Prêtre dans l'irregularité en tuant un moine & qu'il ne peut se délivrer de cette irregularité qu'en gardant sous son aïmoineau mort jusqu'à ce qu'il soit

L'Auteur est persuadé que les Moschois auroient plus de facilité à devenir Calvinistes ou Catholiques; aussi assure-t il qu'on ne doit point absolument les damner. *Patet non simpliciter* Moschos.

La troisiéme section M. Rudrauf de l'Écriture sainte. Il prétend que les voyelles sont aussi anciens que les consonnes dans les Exemplaires de la Bible Hébraïque. Voici son sentiment; L'ame des mots, ce qui donne la vie en les rendant lisibles, attachant une juste signification.

Decreta Romana & Asiatica pro Juda ad cultum divinum per Asiæ Mⁱⁿ urbes securè obeundum, ab Jos^{eph} collecta in Libro XIV. Archæolog^{ie} sed male interversa & expuncta, in publicam lucem utilitatemque restituta. Accedunt Suidæ aliquot loca in ABΓΔ ab vitiiis purgata ex Mss. & cibus Academiae Lugduno-Batavae JACOBO GRONOVIO. *Lugdunavorum, ex Officina Luchtmanii 1712.* C'est-à-dire: *Decrets des Rois & des Asiatiques, rendus pour assurer aux Juifs le libre exercice de leur Religion dans les villes de l'Asie Mineure; recueillis par Josèphe, dans le XIV. Livre de ses Antiquitez, & rétablis dans leur première intégrité par Jacques Gronovius, de Rotterdam & de mutilés qu'il étoient auparavant. On y a joint des corrections & quelques passages de Suidas, par le même Auteur. À Leyde, chez Luchtman 1712. in 8. pp. 118. se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*

JOSEPHE est un des Historiens dont le Texte a le plus souffert de l'ignorance & de l'infidélité des Copistes. *Antiquitez* dans l'Edition qu'il donna de cet Ouvrage en 1544, & qui est la première qui a été vue en Grec, se plaint des fréquents

cunes qu'il avoit trouvées dans les Manuscrits, & qui l'avoient mis dans la nécessité d'en consulter deux en même temps, chacun desquels lui servoit à remplir les vuides & les omissions de l'autre. On a travaillé dans la suite à reparer peu à peu les breches qui restoient au texte de cet Historien; & cela par le moyen des nouveaux Manuscrits qu'on a déterrez dans plusieurs Bibliothèques. Cependant malgré les soins des Critiques & des Editeurs de Joseph, il n'a point recouvré jusqu'ici tout ce qui lui manquoit; & il n'y a personne qui en lisant le xvii. Chapitre du xiv. Livre des *Antiquitez Judaïques*, ne s'apperçoive qu'on y a fait vers la fin ou quelque retranchement ou quelque transposition. En effet, après une declaration formelle de l'Historien, *Qu'il va rapporter les Senatusconsultes rendus en faveur des Juifs, & les Decrets de Jules Cesar*, on ne trouve dans le texte que ces derniers, à la suite desquels vient un Decret qui porte les noms de *Marc Antoine* & de *Dolabella*, & qui n'a ni commencement ni fin; après quoi en paroît un autre sous le nom de *Lentulus*, comme si ce Magistrat devoit suivre immédiatement *Dolabella*. Enfin Joseph ajoutant *Qu'il y a quantité d'autres Decrets de même espece, tant du Senat Romain, que des Empereurs, & de plusieurs villes*, le texte des Imprimés

mez n'en offre aucun vestige ni dans ce qui precede, ni dans ce qui suit. M. Gronovius qui nous donne ici de quoi remplir cette énorme lacune, croit devoir l'attribuer à la negligence des Copistes, qui effrayez ou rebutez du grand nombre de noms propres alleguez dans ces Decrets, se sont dispensez de les transcrire. Ils ont supprimé de même fort mal à propos les Decrets concernant les Juifs, rendus par ceux de Delos, de Sardes, de Cos, de Laodicée, de Milet, & de Pergame, & que Josephé avoit étalez dans ce même endroit à l'occasion du Decret de *Lentulus* fait à Ephese, dont il venoit de faire mention.

Cette mutilation du texte de Josephé n'a pas été inconnuë à divers Sçavans. *Isaac Vossius* en fait des plaintes dans son *Traité sur les Oracles des Sibylles*, publié, en 1672, où il en parle comme d'une omission commune à tous les Exemplaires imprimez de cet Historien; & il promet d'y remedier par le secours de quelques Manuscrits & d'une version Latine qui se sont garantis (dit-il) de ce retranchement. Il a même satisfait à une partie de cet engagement dans ses *Observations sur Catulle*, imprimées en 1684; où il produit le Decret de ceux d'Halicarnasse, par lequel en execution des ordres de Rome, ils permettent aux Juifs de prier sur

ut-être (conjecture M. Gronovius) en
il été détourné par les mêmes obsta-
qui avoient sans doute empêché les
miers propriétaires de ces Manuscrits
s complets d'en faire usage; c'est-à-di-
par l'extrême corruption qui regnoit
s tout le morceau dont il s'agit, sur-
t par rapport aux noms propres des
mains, qui étoient étrangement défigu-
, & qui demandoient toute la sagaci-
d'un habile Critique pour être rétablis
s leur premier état.

C'est de ce travail épineux que s'est bien-
lu charger M. Gronovius, & la ma-
re dont il s'en est acquitté ne peut
quer en lui faisant honneur auprès des
ns de Lettres, de lui meriter leur re-
noissance. En effet, il remplit un vui-
considerable dans un Historien du pre-

M. Gronovius termine les NOTES sur le nouveau fragment par une reflexion touchant l'utilité qui resulte du soin qu'il a pris de faire revivre, pour ainsi dire, ces Decrets faits par les Romains & par différentes villes en faveur des Juifs. Il est persuadé qu'ils fournissent la solution d'une difficulté sur laquelle les Sçavans se trouvent partagez: c'est au sujet du droit de Bourgeoisie Romaine que saint Paul s'attribuoit. Les uns prétendent qu'il ne jouissoit de ce droit que comme Citoyen de la Ville de Tarse, à laquelle les Romains l'avoient accordé. Les autres croient qu'il ne devoit cette prerogative qu'à ses ancêtres, qui l'avoient obtenuë pour quelque raison particuliere. M. Gronovius estime que ce droit devoit être

é que sur quelqu'un de ces
 Romains qui assuroient au
 l'exercice de leur Religion
 que ville qu'ils se trouvaissent ; e
 nat qu'en avoient fait les ancêti
 int Paul pour eux & pour leurs de
 sans, ce qui mettoit cet Apôtre dan
 sorte d'indépendance par rapport aux
 gistrats des villes, & ne l'affujettif
 d'autre Jurisdiction qu'à celle des
 mains. Or que non seulement de fir
 particuliers, mais des villes entieres
 sent acquerir ce droit par argent, c'e
 quoi l'Histoire Romaine fournit d
 exemples. Voila en gros quel est le f
 ment de M. Gronovius sur cet article

A l'égard des corrections qu'il a f
 dans le Texte de *Suidas* à l'aide d'un
 nuscrit de la Bibliotheque de Leyde
 dont il nous donne dans ce volume
 d'une centaine, quoi qu'il n'ait en
 parcouru que les quatre premieres le
 de l'Alphabet; nous ne croyons pas
 voir entrer sur cela dans aucun détail.
 Sçavans qu'intéressent ces sortes de di
 sions Critiques & Grammaticales,
 verront avec beaucoup plus de fati
 tion dans le Livre même; & les l
 teurs qui n'y prennent aucune part
 nous tiendroient nul compte d'une e
 titude qui leur seroit à charge.

*Le Triomphe de la Pieté contre les ab
qui s'y commettent.* A Paris, chez Nic
las Pepie, ruë saint Jacques, au gra
saint Basile. 1712. in 12 pagg. 256.

L'AUTEUR observe dans sa Préfa
qu'il n'y a rien dans le monde dont
se soit fait de tout temps plus de mer
& plus d'honneur que de la Pieté; m
il insinuë en même temps qu'il y en
une veritable, & une autre qui n'en a q
l'apparence. „ Ceux, dit-il, qui se
„ penetrez de la necessité de leur salut
„ & du desir sincere de leur perfectio
„ en regardent la pieté comme le fonde
„ ment. C'est elle qui leur fait rendre
„ Dieu un culte spirituel & veritable
„ qui les fait triompher de leurs passio
„ qui leur fait embrasser avec joye la p
„ tique de toutes les vertus, même
„ plus austeres, & qui regle entierem
„ leur conduite. Mais ceux au contra
„ qui ne cherchent dans la Pieté qu'à
„ faire une reputation de loüanges
„ d'honneurs populaires, ou l'établi
„ ment d'une fortune temporelle, se c
„ tentent d'en embrasser toutes les p
„ tiques exterieures; & telle étoit la fa
„ se pieté des Pharisiens, qui affecto
„ avec tant de soin de faire éclater
„ hors les jeûnes, les prieres, &

„ mônes, qu'ils faisoient en public &
 „ aux yeux de tout le monde, pour en
 „ avoir les louanges. „ Il remarque en-
 „ suite que les plus grands Heresiarches
 „ n'ont sçû faire glisser plus subtilement le
 „ poison de leurs erreurs qu'en les couvrant
 „ du mantzau de cette fausse pieté; & que
 „ c'est par la même illusion que les hommes
 „ les plus corrompus viennent aujourd'hui
 „ à bout de tous leurs desseins. „ S'il y
 „ a jamais eu siecle où la fausse pieté ait
 „ été en usage & se soit confonduë avec
 „ la veritable, c'est principalement dans
 „ celui-ci. L'exemple d'un Monarque,
 „ & des Princes ses augustes Enfans, qui
 „ font de la solide pieté le plus precieux
 „ monument de leur grandeur, attire à
 „ leur imitation une grande partie de
 „ ceux qui leur doivent l'obeïssance;
 „ mais ce n'est pas toujourns par les mê-
 „ mes motifs. Dans les uns elle est veri-
 „ table, & dans les autres souvent elle
 „ est fausse, simulée, & interessée. Il n'est
 „ pas toujourns facile d'en faire un juste
 „ discernement. „

L'Auteur entreprend de le faciliter en
 marquant les caracteres de la veritable
 Pieté, & les abus qui la transforment en
 pure hypocrisie. Trois sortes de vertus
 qu'il voit dans le Christianisme, lui don-
 nent lieu de diviser son Livre en trois
Parties. Dans la premiere il parle des ver-
 tus

tus qui ont Dieu pour objet: de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de la Priere, de la Messe & de la sainte Communion, de la Penitence, de la sanctification des Fêtes & du culte des Saints, du jurement, & de l'observation des vœux. Dans la seconde Partie il traite des Vertus Morales-Chrétiennes: de l'Humilité, de la Pauvreté, de la Mortification, de l'Amour du Prochain, de l'Amour des ennemis, du pardon des injures, & de l'Aumône. La troisième Partie renferme diverses reflexions sur les Vertus qu'il appelle purement Morales, qui sont la Prudence, la Force, la Temperance, & la Justice. Il montre que toutes ces vertus tirent tout leur mérite de la véritable Piété, & que dès qu'elles en sont séparées, elles dégènerent en hypocrisie, en superstition, & en d'autres abus. Un exemple suffira pour donner une juste idée de sa méthode.

Dans le premier Chapitre de la troisième Partie, il parle de la Prudence. D'abord il établit le mérite de cette vertu, & il la relève par quantité d'éloges magnifiques que lui fournit Salomon dans tous ses Livres. La conduite même & le sort de ce Prince confirment les veritez de ces citations. Tant qu'il s'y conforma,
 „ son regne, observe l'Auteur, fut heu-
 „ reux pour lui, & pour ses Peuples. Les
 Rois

„ Rois les plus éloignez venoient exprès
 „ pour être témoins de sa sagesse, ils
 „ étoient en admiration à voir seulement
 „ l'ordre de sa Cour; il expliquoit tou-
 „ tes les difficultez qu'ils lui propofoient;
 „ & il les renvoyoit chez eux ravis de sa
 „ prudence, & enrichis de ses presens.
 „ Mais aussi-tôt qu'il eut abandonné cet-
 „ te Sagesse pour suivre ses plaisirs, &
 „ qu'il lui eut préféré l'amour des fem-
 „ mes, il se porta sur la fin de ses jours
 „ à des excès effroyables. Il fit bâtir des
 „ Temples aux fausses Divinitez de ces
 „ femmes étrangères; il attira sur lui la
 „ colere de Dieu; il se rendit odieux à
 „ ses Sujets qu'il accabloit d'impôts; du
 „ plus sage de tous les hommes, il de-
 „ vint le plus fou. „ A ces éloges de
 la Sagesse on en joint d'autres tirez des
 autres Livres de l'Écriture; puis on oppo-
 se la prudence de la chair à celle qui vient
 de Dieu, & l'on donne les caracteres de
 l'une & de l'autre. L'application de ces
 portraits découvre que la prudence de la
 chair est très-connuë dans ce temps-ci, &
 que la Pieté peut seule remedier à ce de-
 sordre. „ Elle fait voir à ceux qui n'em-
 „ ployent leur prudence que pour cher-
 „ cher leurs plaisirs, ou pour nuire au
 „ Prochain, qu'ils font d'une vertu ex-
 „ cellente, un vice affreux & horrible....
 „ Que ces sortes de prudens selon le
 „ mon-

„ monde sont toujours trompez dans le
 „ attente, & qu'ils tombent souvent de
 „ le malheur qu'ils ont préparé aux
 „ tres. Qu'ils se rendent odieux & d
 „ testables à tous les honnêtes gens c
 „ viennent à découvrir leurs détours
 „ leur mauvaise foi. Enfin qu'ils doive
 „ s'attendre que Dieu les confondra
 „ jour avec toute leur fausse prudenc
 „ qu'il revelera à toute la terre leur h
 „ pocrisie, & qu'il les punira avec pl
 „ de rigueur, que s'ils s'étoient port
 „ ouvertement à tous les maux qu
 „ n'ont fait qu'en secret, & par trahison
 La solide Pieté propose ensuite des
 gles de conduite conformes à ces confie
 rations.

*Eloge Funebre de Madame LE HAY, co
 nuë sous le nom de Mademoiselle CH
 RON, de l'Académie Royale de Peinture
 & de Sculpture. Par M. FERMEL'HUI
 Docteur en Medecine de l'Université de P
 ris, & Conseiller Honoraire de l'Acad
 mie de Peinture & de Sculpture. A Paris
 chez François Fournier, Libraire, r
 S. Jacques 1712. in 8. pp. 43.*

NOUS avons cru qu'il étoit d'autant pl
 à propos de parler de cette Piece, qu'
 le est fugitive, & que d'ailleurs Madan
 le Hay s'est distinguée non-seulement p

la pureté de la Religion de Mademoi-
le Cheron; dans la seconde, de la can-
sur de ses mœurs; & dans la troisiéme,
de divers talens qu'elle a possédez pour
les belles Lettres & pour les Arts. Elle
mourut à Paris le 3. Oétobre 1648. Henri
son Pere, qui étoit Peintre, &
Calviniste, n'eut pas moins de soin de lui
apprendre ses opinions, que de l'instruire
dans son art. Elle excella bien-tôt dans le
dessein & dans toutes les autres parties
qui forment les grands Peintres; mais si
ses progrès dans la Peinture causerent de la
peine à ce zelé Partisan de Calvin, il eut
de l'autre côté la douleur de voir sa fille
prendre les idées de ce Novateur,
au lieu d'embrasser la Religion Catholique. M.
la Reade vieux Gentilhomme Anglois
et sçavant dans les Controverses, com-
mença sa conversion à Jotiarre, où elle
fut allée pour peindre l'Abbesse & quel-
ques autres Personnes de la Cour.

„ par ses sollicitudes pour la converfi
 „ de ses sœurs, & sa reconnoiffance e
 „ vers le Seigneur. Elle a publié da
 „ tous les temps la victoire qu'il a re
 „ portée sur elle, par d'admirables Ca
 „ tiques qu'elle a composez à sa gloire.
 Il s'étend ensuite sur ses vertus Chréti
 nes, & particulièrement sur sa charité
 vers le prochain, sur quoi il observe e
 comme les actions genereuses de Ma
 moiselle Cheron n'eurent jamais pour b
 l'ostentation, le secret les a tellement co
 vertes que ceux qui ne les pouvoient p
 netrer l'accuserent souvent d'un vice e
 posé à la liberalité. Ses mœurs & sa co
 duite furent dignes de sa Religion.
 mere, son frere, ses sœurs, subsister
 par son secours; elle leur sacrifia pend
 plusieurs années tous les fruits de son
 lent. Sa conversation & ses manieres ch
 moient tous ceux qui avoient entrée ch
 elle. Elle faisoit valoir leur merite,
 l'Orateur, elle leur inspiroit de l'espi
 elle leur donnoit des conseils sur quel
 matiere que ce pût être, elle sçavoit
 bien s'accommoder à leur portée, que c
 cun d'eux croyoit la connoître toute
 tiere dans chaque talent où il excell
 A tant de politesse & de discerneme
 elle joignoit une generosité qui alloit t
 jours au devant des besoins & des de
 de ses amis, & qui lui donnoit un air

grandeur dont M. Fermel'huis a été té-
 moin en beaucoup d'occasions. Il entre
 sur cela dans un détail agreable que nous
 ne pouvons suivre, & qui finit par un
 court éloge de deux nieces de M. le Hay,
 que Mademoiselle Cheron a toujourns ai-
 mées comme si elles avoient été ses pro-
 pres filles. „ Elle leur a communiqué „
 „ remarque l'Auteur, la plus grande par-
 „ tie des vertus dont elle étoit douée.
 „ En suivant le modele qu'elles avoient
 „ en sa personne, elles ont non-seulement
 „ acquis ses sentimens sur la Religion &
 „ les bonnes mœurs; mais c'est encore
 „ un prodige de voir ce qu'elles ont pro-
 „ fité en peu d'années dans l'étude de la
 „ Peinture.

„ En 1693. Mademoiselle Cheron don-
 „ na une Edition d'un petit volume de
 „ Poësies de 115 pages in 8. contenant
 „ un Essai de quelques Pseaumes & Can-
 „ tiques enrichis d'excellentes figures des-
 „ signées & gravées par Louis Cheron son
 „ frere. Cet Essai eut une approbation
 „ universelle: Elle y a conservé avec beau-
 „ coup de fidelité l'esprit qui regne dans
 „ l'original, sans rien perdre de l'expres-
 „ sion, malgré la contrainte que l'on
 „ trouve à faire une traduction en vers.
 „ On y voit par tout les traits de la Ma-
 „ jesté Divine, & la dignité dans les dis-
 „ cours des Prophetes. Cependant on
 „ peut

peut encore considerer ce volume comme un Essai.

Elle a composé beaucoup d'autres Poësies de differens caracteres, dont on pourroit faire un Recueil agreable au Public. On n'y trouvera cependant ni la Satyre, ni ces traits hardis & licentieux qui le divertissent beaucoup davantage que tous les autres sujets; mais on y reconnoitra par tout une invention très-ingenieuse, des descriptions admirables, de la noblesse dans les moindres choses, beaucoup d'harmonie, & une facilité qui lui faisoit répandre à propos l'enjouement & l'agreable dans les occasions où ils venoient.

Ce fut avec un esprit si éclairé, continuë M. Fermel'huis, qu'après avoir surmonté les difficultez des principes de la Peinture, elle lui asservit les autres disciplines qu'elle avoit acquises. Elle ajouta donc à la correction du Dessin & à la suavité de la couleur, l'ajustement convenable à ses figures, un choix heureux, la verité des caracteres, la naïveté des passions, la pureté de l'Histoire, l'unité de lieu & d'action, si rarement pratiquée, les Episodes necessaires pour faire valoir le sujet, la difference des temps & des païs, la justesse de l'allegorie soutenue de la v

„ semblance , & tout ce que l'on puise
 „ dans d'autres sources que dans celle des
 „ principes ordinaires de la Peinture. En-
 „ fin en rendant , pour ainsi dire , tous
 „ les autres Arts tributaires de celui-ci,
 „ elle a beaucoup enrichi ses Ouvrages.
 „ Elle y repandoit de la grace & de l'es-
 „ prit (ce qui est le but de l'Art) & elle
 „ avoit une execution si facile , que ni la
 „ conversation , ni l'attention qu'elle don-
 „ noit quelquefois à d'autres ouvrages
 „ en travaillant , ne lui faisoient point
 „ alterer les idées qu'elle exprimoit sur sa
 „ toile ; en sorte qu'il sembloit qu'elle a-
 „ voit tout à la fois une ame pour pein-
 „ dre , & une autre pour écouter & pour
 „ répondre

„ Elle ne s'est pas bornée à une seule
 „ manière de peindre ; elle les a toutes
 „ embrassées , & a réussi par tout , en
 „ huile , en miniature , en émail , en gra-
 „ vure , & sur tout dans les admirables
 „ desseins qu'elle a traduits , pour ainsi
 „ dire , des plus belles pierres gravées.
 „ On connoît la difficulté qui se rencon-
 „ tre dans cette entreprise , où l'on ne
 „ peut réussir qu'en suppléant à la peti-
 „ tesse des objets representez dans ces pier-
 „ res , par une étude exacte du dessein ,
 „ & du goût de l'Antique : parce que les
 „ sujets de ces gravures ne fournissent
 „ presque que la composition , sans la no-
 „ „ blesse

„ blesse des contours, la verité & la
 „ rieté des caracteres; en sorte que
 „ desseins que l'on en fait sont au de
 „ de l'imitation, & peuvent passer p
 „ des originaux. Je me ressouviens
 „ cette occasion d'une louange ingeni
 „ se d'un de ses amis en voyant des c
 „ seins si bien prononcez d'après de si
 „ tites figures: *Vous avez créé,* lui dit
 „ *un monde nouveau avec les atomes*
 „ *Anciens.*

En finissant cet Extrait nous remarquons, 1. Que Mademoiselle Cheron reçûe il y a environ quarante ans à l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, avec un grand applaudissement & que lui attirerent deux tableaux de sa main que le celebre M. le Brun presenta à cette Compagnie. 2. Qu'en 1699. l'Académie de *Ricovrati* de Padouë ayant eu connoissance de ses talens pour la Poësie, l'honora non-seulement du titre d'Académicienne, mais aussi du nom de la *Musa Erato*.

Miles Rhetoricus & Poëticus sive Ars
 Rhetoricæ & Poëticæ Compendium
 ANTONII FORTI Soc. Jesu, jam
 brevi pluries in Germania & Belgio
 excusum, nunc Florentia, sumptibus
 Aloysii Charlier, Typis Regiæ Celsitudinis,
 apud Jacobum Guiduccis & Samuelum

Franchi. C'est-à-dire: L'Abregé de la Rhetorique & de la Poësie du Pere Antoine Forti, de la Compagnie de Jesus; imprimé plusieurs fois en Allemagne & en Flandre, & maintenant à Florence. De l'imprimerie de S. A. R. chez Jacques Guiduccis & Sanctés Franchi. in 12. pagg. 516.

IL y a près de vingt ans que ce Livre a été imprimé pour la première fois. On en a fait depuis plusieurs Editions en divers pays. Et comme c'est un Ouvrage d'un usage journalier pour la Jeunesse, on vient encore de le reimprimer à Florence. Il porte le titre d'Abregé; & par ce titre on peut connoître qu'il ne renferme que les premières regles & les notions générales de l'Eloquence & de la Poësie, suivant la méthode des Colleges. Ces sortes de Recueils déjà fort courts par eux-mêmes, & qui ne sont proprement que des Extraits, n'ont besoin que d'une simple indication dans les Journaux. Nous croyons pourtant devoir toucher ici un mot d'une question qui est au commencement de cet Ouvrage.

L'Auteur demande s'il est possible qu'un malhonnête homme soit un bon Orateur, parce qu'un malhonnête homme peut devenir bon Musicien, bon Medecin, bon Geometre, & qu'il peut acquerir l'Art
Ora-

a fait un Traité exprès de l'Orateur
qui est lui-même le grand Maître
de la Eloquence. Mais l'Auteur répond
à la vérité les Orateurs de Rome & d'A
étaient aussi grands par le cœur q
par l'esprit; & c'est pour cela qu'en pe
l'Orateur d'après ces grands Homm
a fait entrer la probité dans ce pe
Il ne s'ensuit pas néanmoins, ajout
qu'on doit prendre la chose à la
ni que pour être Orateur il faille né
cessairement être homme de bien, p
l'expérience apprend au contraire
qu'un homme peut avec un rare génie & de gran
des talents être très-malhonnête homme.
dit-on, la persuasion est le but de
l'Orateur, & il est difficile de persuader
des sentimens d'honnêteté & de justice de
qui n'est pas soi-même rempli. La réponse
de l'Auteur est que les hommes scav
ent bien se contrefaire, qu'ils paroissent
être tout différens de ce qu'ils sont.
ils peuvent par la seule force de l'A
rt entrer les autres dans des disposit
ions qu'ils n'ont pas eux mêmes. Un C
atholique, ajoute-t-il, touche l'assemblée
quelquefois fait pleurer plusieurs de
ceux qui la composent. Il n'exprime cepe

que des passions qu'il ne sent pas; preuve sensible que tout l'art de l'Orateur consiste à prendre les sentimens & les affections d'autrui, & qu'un malhonnête homme est souvent plus capable qu'un autre de cet effort. Nous laissons au Public à décider une question si délicate; mais sans prévenir son jugement, il nous paroît du moins certain qu'un Orateur homme de bien aura toujours sur un Orateur malhonnête homme l'avantage de trouver des dispositions plus favorables dans les esprits, & de s'attirer la bienveillance de ses Auditeurs.

* *Lettre de Mr. le Baron de LEIBNIZ à Mr. Hartsoeker, le 12. de Juillet 1711.*

MONSIEUR,

Pour répondre à mon retour à l'honneur de votre Lettre du 13. de Mars, je repasserai sur son contenu.

I. Vous dites que rien n'empêche que Dieu n'ait partagé la matiere en des corps d'une dureté parfaite, qui fût telle par soi-même, ou par la volonté toute seule de Dieu. Mais à mon avis il y a des empêchemens. Le premier, qu'il auroit borné les sousdivisions sans raison. Le second, qu'il faut que la dureté ait sa rai-

Tom. LIII.

D

son.

* *Tirée des Mem. de Trev. Avril, 1712. p. 676.*

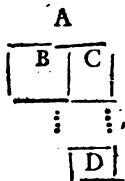
son, puisque la matiere est divisible; à moins que quelque raison ne l'empêche, & la volonté de Dieu est toujours raisonnable. Je pourrois encore alleguer d'autres empêchemens, mais ils me meneroient trop loin.

2. Vous trouvez trop peu de mouvement, Mr. dans les parties d'un diamant, pour croire que ce mouvement soit capable de lui donner cette grande dureté. Pour repondre, je vous dirai, Mr. que dans les mouvemens qui conspirent à empêcher la séparation de deux corps, je comprends ceux des corps fluides qui coulent à travers, quand leur mouvement est troublé par la séparation, & fait effort pour se remettre: c'est ainsi qu'une petite quantité de poudre à canon a tant de force, & même une force qui surpasse celle qu'il faut pour rompre un diamant d'un poids égal à celui de la poudre, car au mouvement des parties de la poudre il faut joindre celui des corps qui l'environnent, autrement on auroit de la peine à rendre raison de ce grand éclat.

3. J'ai dit que si Dieu vouloit qu'une Planete chât circulairement dans son orbe sans que rien ne l'y aidât, ou l'empêchât de s'éloigner par la tangente, ce seroit un miracle perpetuel. Je le dis encore & vous n'y répondez pas, Mr. en disant que l'équilibre de la matiere où nagent les Planete-
ne-

netes, les empêche de s'éloigner. Car en disant cela vous supposez quelque chose qui les en empêche, contre la supposition dont il s'agit. Donc ce que j'ai dit subsiste, & la dureté primitive d'un corps consisteroit dans un miracle, semblable à celui qui conserveroit les Planetes dans leur orbe sans rien employer qui y contribuât.

4. Vous recourez à la volonté de Dieu pour rendre raison pourquoi D, ne sçau-



roit emporter C, sans entraîner B; mais puisque vous n'y reconnoissez rien qui puisse servir à expliquer comment cette volonté s'exécute, vous quittez le naturel & vous vous sauvez au miracle, tout comme feroit celui qui expliqueroit par la seule volonté de Dieu le mouvement des Planetes dans leur orbe.

5. Vous ne dites point, Mr. pourquoi il ne faut admettre que deux matieres, une parfaitement dure, c'est-à-dire, celle des atomes, & une autre parfaitement

fluide; & pourquoi il n'est point possible qu'il y ait des matieres moyennes, dont la durezza & fluidité pût être surpassée.

6. Vous ne voulez point, Mr. que votre premier élément, ou votre fluide parfait, soit appelé matiere. N'est-ce pas disputer du mot? C'est un corps, étendu, résistant. On a coutume d'appeler cela matiere, & votre fluide doit être résistant, puisqu'il peut pousser les atomes.

7. Mais vous dites qu'il est agissant. Soit: c'est parce que Dieu lui a imprimé d'abord de la force, & si Dieu avoit de même imprimé de la force ou du mouvement aux atomes, comme il l'a imprimé à votre fluide, en seroient-ils moins materiels? Il y a même lieu de croire que Dieu a imprimé de la force à tous les corps.

8. Si Dieu vient mettre une ame dans une portion de la matiere, ou de l'étendue, il lui accordera des organes, autrement il n'agiroit point avec ordre.

9. On a assez montré ailleurs comment la liberté n'est point opposée à la prescience, ou à la certitude, & je me rapporte à ce qui a été dit là-dessus. Je suis, &c.

* *Extrait d'un Discours sur la respiration des Plantes, prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College de Toulouse de la Compagnie de Jesus, par le Professeur de Phy.*

* *Tiré des Mem. de Trev. Mai 1712. p. 395.*

*Physique de la même Compagnie, le 20.
Octobre 1710.*

Il y a déjà quelques années qu'un Auteur célèbre a commencé de soupçonner que les plantes respirent ; mais on ne peut dire qu'il s'en est tenu là, n'ayant donné cette pensée que pour une pure conjecture, ainsi qu'il s'est expliqué *, & ne s'appuyant que sur une simple & fort légère convenance. Quelques Philosophes ont en ont parlé après lui par occasion, & nous en ont pas appris davantage ; & c'est ce qui donne lieu d'examiner maintenant ce qu'il faut penser de la vérité de ce problème.

Pour le résoudre d'une manière qui puisse l'éclaircir, deux choses paroissent nécessaires ; l'une de prouver que les plantes ont en effet une sorte de respiration, & d'expliquer en quoi consiste cette espèce de respiration qui leur est propre. L'autre de développer la structure mécanique, où répond dans les plantes ce mouve-

comme une de ces subtilitez, que les Philosophes aiment quelquefois à debiter, moins pour contenter l'esprit par quelque chose de plausible & de sensé, que pour l'amuser agréablement par la surprise que cause la nouveauté d'un sentiment extraordinaire & inconnu. Je prie cependant ceux qui m'écoutent, c'est toujours l'Auteur qui parle, de suspendre pour un moment leur jugement, & de considerer qu'on voit tous les jours bien des choses qui surprenent d'abord, & qui cependant se trouvent veritables, quand on les examine de plus près.

Lors qu'on debita, il y a quelques années, que le suc circule dans les plantes, à peu-près comme le sang dans le corps des animaux, le monde fut surpris. On est ensuite insensiblement revenu de cette surprise, & l'on s'est enfin accoûtumé à cette verité. Aujourd'hui même, si j'avançois ici avec quelques Auteurs modernes, que les poissons respirent au milieu de l'eau, je ne sçai comment cette proposition seroit reçûë. Il est certain néanmoins que les poissons respirent veritablement, & qu'ils respirent l'air contenu entre les parties de l'eau. La chose même est si évidente, qu'on n'a pour les faire mourir qu'à les mettre dans une eau bien purgée, c'est à dire, dans celle dont on a séparé l'air. Voyons donc s'il en seroit des plantes comme des poissons.

Trois

Trois choses paroissent assez decisives sur ce point, & je vais les établir l'une après l'autre. 1. Comme il y a dans les animaux certaines cavitez destinées à servir de reservoir commun à l'air, tels que sont les poumons & la poitrine, il y en a de même dans les plantes. 2. Comme l'air de ces cavitez en est chassé, & y rentre par intervalle dans les animaux, il en est aussi chassé & rentre par intervalle dans les cavitez des plantes. 3. De même que l'air entrant & sortant alternativement produit certains effets pour le bien de l'animal, il en produit de tout semblables à l'égard de la plante. Si ces trois choses se trouvent veritables, le probleme que nous examinons ne sera plus si incroyable, & il paroitra par là, non seulement que les plantes respirent dans un vrai sens, mais on verra en même tems quel est ce sens.

Je dis donc en premier lieu, qu'il y a dans les plantes, aussi bien que dans les animaux, de certaines cavitez, qui servent de reservoir commun à l'air. Pour s'en convaincre on n'a pas besoin de recourir à des experiences recherchées, il s'en presente sur cela de fort faciles, & qui sont en même tems très-convaincantes. On n'a qu'à prendre de la paille & la hacher menu dans l'eau, on verra d'abord paroître des ampoules, dont le nombre sera d'autant plus grand, que la paille aura été

Coupée plus menu, enforte que la surface de l'eau en sera quelquefois toute couverte. Or ces ampoules ne sont que de l'air, qui étoit renfermé dans la paille: il y a donc beaucoup d'air dans les pailles, & par conséquent des endroits destinez à le contenir dans ces petites tiges.

Tout le monde sçait ce qui se passe dans la machine du vuide, lorsqu'on y met des plantes tendres, comme des pois verts, des fèves récemment cueillies, de la menthe, des asperges &c. Car à mesure que l'on pompe l'air, ces plantes s'enflent de telle sorte, que non seulement elles en crevent, & que l'air sort en s'enflant & avec impetuosité, mais encore en si grande abondance, qu'il suffit quelquefois, suivant le rapport de Mr. Boyle, pour faire monter le barometre à la hauteur de plusieurs pouces.

D'ailleurs combien de fruits ne voit-on pas, dont toute la substance spongieuse n'est presque autre chose qu'un amas de petits reduits tous remplis d'air. Tels sont les citrons, les oranges, les concombres, les grenades, les figues, les courges & les melons. Or d'où peut venir tant d'air à tous ces fruits, si ce n'est des cavitez distribuées le long du tronc, & même dans l'interieur de la racine?

Je ne parle point ici de tant de petites plantes qui crevent avec bruit, quand on les

les presse avec les doigts; de tant d'autres qui ne sont nuisibles à la santé que par le trop d'air qu'elles renferment; de tant d'especes de légumes dont la cosse se brise en éclats, quand on les met près des charbons; de ces arbres que l'action de l'air fait fendre durant la violence du froid; de toutes ces branches vertes qui tandis qu'elles brûlent d'un côté, poussent de l'autre un souffle aussi sensible que celui de l'œolipile. On voit bien que les réservoirs dont nous parlons ne manquent point ici, & il n'est pas même nécessaire de le faire remarquer. Mais où sont, demande-t-on, ces réservoirs? Dans quel endroit de la plante? Les a-t-on jamais observés?

Pour répondre à cette question, remarquons auparavant avec un celebre Anatomiste *, que les organes de la respiration ne sont pas les mêmes dans tout ce qui respire, mais qu'ils sont differens, selon la difference des sujets. Dans l'homme, par exemple, ce sont les poumons distribuez en plusieurs lobes, qui s'enflent & se défont successivement. Dans les poissons ces organes sont les ouïes, composées de plusieurs lames très-dures, qui sont tellement placées les unes sur les autres, que l'eau qui passe continuellement entr'elles s'y trouve fortement pressée, & par là il

D 5

s'en

*Geoffroy.

s'en exprime un air qui sert aux poissons pour tous les usages de la respiration. Mais dans les insectes la chose est encore bien plus merveilleuse ; car non seulement ils respirent sans poumons & sans ouïes , mais les organes de la respiration n'y sont pas même rassemblez ; on les trouve donc dispersez de tous côtez , & ce sont plusieurs trachées membraneuses disposées le long du corps , & assez semblables à la nôtre , si ce n'est que leur canal n'est pas partout aussi uni , & qu'il s'élargit de tems en tems pour former plusieurs cellules , qui tiennent lieu de poumons , & qui sont comme autant de lobes , dans lesquelles l'air est conduit par les trachées , à peu près comme il est distribué dans nos poumons par les différentes branches de la trachée arriere.

Or tout ce que je viens de dire des insectes , il n'y a qu'à l'appliquer aux plantes : car Mr. Malpighi y a découvert des canaux qui sont entierement semblables ; & c'est sans doute pour cela qu'il leur a aussi donné le nom de trachées. On les voit dispersées de la même manière , & disposées le long de la plante ; elles sont formées d'une lame mince , comme d'une membrane , tantôt unies dans leur cours , & tantôt s'élargissant en manière de cellules. Or ces cellules sont les réservoirs que nous cherchions , & que nous pou-

pouvons regarder encore comme autant de lobes dans lesquels l'air est porté par le tuyau de la trachée, comme nous venons de le dire des insectes. De sorte qu'il y a ici de part & d'autre une entière conformité d'organes ; & cela seul doit commencer à rendre vraisemblable ce que nous avons entrepris de démontrer touchant la respiration des plantes : cependant comme nous avons résolu de ne pas nous en tenir aux simples conjectures, il est nécessaire de passer outre.

J'ajoute donc en second lieu, que l'air qui est contenu dans les cellules en sort, & y rentre nécessairement par intervalle, & voici quelques-unes des raisons qu'on a de l'assurer. Il est certain que le corps de la plante se resserre & se dilate successivement : or la plante ne peut se resserer & se dilater de cette sorte, sans que l'air en soit chassé, & qu'il y rentre consécutivement. Car de même qu'il entre dans nos poumons, lorsque la poitrine s'élargit, & qu'il en sort lorsqu'elle se resserre, il en doit être de même à l'égard de la plante. Tout cela se comprend si facilement par l'exemple des soufflets, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter. Pour ce qui est de la cause qui resserre & qui dilate le corps de la plante, c'est un éclaircissement qui dépend en partie de la structure mécanique que nous indiquerons après, si

nous n'avons pas le tems de l'expliquer. Il doit nous suffire en attendant que la chose arrive necessairement ainsi, c'est à dire, que la plante se dilate & se resserre veritablement; car c'est là l'unique cause qui fait monter le suc, & qui l'oblige à se répandre dans les conduits les plus imperceptibles de la plante; il monte dans le tems de la dilatation, & il est forcé par la compression à se répandre afin de porter de tous côtez la nourriture. Il n'y a qu'une seule difference entre l'air & le suc: c'est que ce dernier ne sort plus de la plante, lorsqu'une fois il y est entré, à cause des valvules qui l'empêchent de descendre: au lieu que l'air peut entrer & sortir avec la même liberté, parceque les trachées n'ont point de valvules, comme il s'en trouve dans les conduits du suc, mais qu'elles sont toujours ouvertes, ainsi qu'on le voit dans l'Anatomie des plantes*.

Sur quoi il est à propos de remarquer le rapport qui se trouve encore ici entre les animaux & les plantes. Car de même que dans l'interieur de nôtre bouche il se présente deux tuyaux: l'un qui reçoit les alimens, & qu'on appelle l'œsophage; l'autre qu'on nomme la trachée, & qui conduit l'air dans les poumons, on trouve de même dans la racine qui tient lieu

de

* *Malp. de plant. anatom. p. 31.*

de bouche aux plantes, on trouve, dis-je, dans l'intérieur de la racine deux sortes de conduits : les uns qui reçoivent le suc pour servir de nourriture, & qu'on nomme tuyaux ligneux ; les autres qui portent l'air dans les cellules, & qu'on appelle les trachées.

Or cette Observation peut nous fournir la raison d'une chose assez remarquable, quoiqu'elle ne soit ignorée de personne : c'est que parmi les plantes il en est qui ont besoin de beaucoup de fumier, d'autres qui demandent seulement qu'on fouille de tems en tems leur terre, & cela vient de cette différence de conduits. Car on sçait par l'Anatomie des plantes * que quelques-unes d'entr'elles ont beaucoup de trachées, & les autres beaucoup de tuyaux à suc. Ces dernières ont donc besoin de beaucoup de nourriture, & par conséquent de beaucoup de fumier, pour fournir, si l'on peut parler ainsi, à ce grand nombre d'œsophages. Quant aux autres, qui ne sont presque qu'un tissu de trachées, il suffit de remuer souvent leurs terres, afin de renouveler les passages de l'air, dont une partie se bouche à mesure que la terre s'affaisse. Mais je reviens maintenant aux preuves que j'avois interrompues.

Nous avons déjà remarqué que les poissons mêmes ont besoin du secours de la

* *Ibid.* p. 32.

respiration , puisqu'ils meurent dès qu'ils ne trouvent plus d'air à respirer , comme quand on les met dans de l'eau purgée ; or la même chose arrive aux plantes , car si on transporte dans un vase plein de cette eau une plante aquatique , avec la motte attachée à sa racine , elle y meurt bien-tôt ; au lieu qu'elle se conserve sans peine dans une eau ordinaire. Mr. Boyle a même remarqué que les autres plantes cessent de vegeter dès qu'on les arrose avec de l'eau purgée. J'avouë qu'elles ne meurent pas d'abord , parceque la terre leur fournit quelque air , qui suffit encore pour soutenir en elles un reste de vie ; mais elles tombent bien-tôt dans un état de langueur , tant il est vrai que le mauvais ou le bon état des plantes , dépend de la juste quantité d'air qu'elles respirent.

D'ailleurs , personne n'ignore l'extrême antipathie qui est entre l'huile & les plantes : antipathie si grande , que la seule odeur de l'huile suffit pour en faire mourir plusieurs ; d'où vient qu'un Autenr , qui a donné de très-bons préceptes pour l'Agriculture , en est venu jusqu'à cette délicatesse , de ne pas vouloir que les Jardiniers portassent même des habits huileux , pour ne pas nuire à leurs herbages ; & il assure encore qu'il suffit pour faire mourir un grand nombre de plantes , de mettre quelques

ques gouttes d'huile à leur racine. La raison en est, que l'air & l'huile sont, comme tout le monde sçait, deux corps qui ne peuvent pas s'affocier, à cause du peu de rapport des pores & des parties de l'un, avec les pores & les parties de l'autre: d'où vient que l'huile s'étant une fois insinuée dans les trachées, en exclut l'air absolument, & bouche tous les passages de la respiration; & c'est pour cela qu'elle est aussi pour les insectes un poison très-subtil, parce qu'elle les étouffe en passant dans leurs trachées, en les privant par là de la respiration: car c'est là la raison que les Physiciens modernes rendent aujourd'hui de ce phenomene, c'est même cette reflexion qui leur a fait conclure que la respiration n'étoit pas moins nécessaire aux insectes qu'aux autres animaux, sur quoi il est facile de former le raisonnement qui suit. Ce qui nous fait juger que les insectes ont besoin de respirer, c'est que la même huile, qui se glissant dans leurs trachées, les empêche par là de respirer, les empêche aussi de vivre; or c'est la même chose pour les plantes: il faut donc conclurre que les plantes ont besoin de respirer, aussi bien que les insectes.

Ce principe une fois supposé, il est facile d'en tirer l'explication d'un grand nombre de phenomenes qui ont rapport

à ce sujet: je n'en choisis que quelques-uns qui ont quelque chose de plus singulier. On voit par là 1. D'où vient qu'à l'égard de certaines plantes, on affecte, suivant la remarque d'un habile Botaniste, de laisser autour de la racine diverses vacuités, afin de faciliter la respiration par l'air qui y est contenu? Et ce qui confirme cette pensée, c'est que les plantes qui paroissent avoir plus de besoin de la respiration, sont précisément les mêmes à l'égard desquelles on use de cette précaution; c'est-à-dire, celles qui sont presque toutes composées de trachées.

2. Comment certaines terres denses & argilleuses, qui sont très-propres à fertiliser les autres, quand on s'en sert en façon de fumier, sont néanmoins stériles elles-mêmes? Car leur stérilité ne vient pas du défaut d'un suc convenable à la nourriture des plantes, puisqu'elles sont si propres à donner de la fertilité, mais cela vient de ce qu'étant trop serrées, elles ne peuvent pas donner passage à l'air pour parvenir jusqu'aux trachées des racines.

3. Pourquoi dans certaines contrées on répand aussi des cendres sur les champs pour les rendre meilleurs? Car les cendres, quoique seches & arides, sont néanmoins extrêmement poreuses, & par conséquent *très-propres à entretenir la communication de l'air avec les racines.*

4. D'où

out lors que ne pouvant s'échaper par aucune ouverture, il revient en circulant à la racine; car alors en gonflant les tuyaux, il presse tellement les trachées, qu'il étouffe souvent la plante: c'est ainsi que dans l'esquinancie l'abondance du sang remplissant excessivement les veines, suffoque l'animal en resserrant l'ouverture de la trachée.

5 Pourquoi quand on veut sauver ces plantes on suit encore aujourd'hui le précepte de Vitruve, qui est de faire une ouverture au pié du tronc pour faire écouler le suc? Car cela dégage les trachées & rend la respiration aux plantes, à peu près comme quand on ouvre la jugulaire, dans les attaques d'esquinancie, on débarrasse la trachée artère, & l'on sauve la vie à l'animal.

6. D'où vient qu'il est quelquefois très-nécessaire pour les plantes en caisse, de les transporter de la ville à la campagne, ou de la campagne à la ville? Car, supposé qu'elles respirent, le changement d'air doit causer du changement en elles, aussi-bien que dans nous; ce qui est d'autant plus vrai, que les effets de la respiration sont à peu près les mêmes dans les plantes que dans les animaux, comme il me reste encore à faire voir.

On

On convient assez aujourd'hui que la respiration sert à deux principales fins : ne est de faire glisser quelques parties de l'air dans le sang , & l'autre d'en faciliter la circulation , par le mouvement des oses qui nous servent à respirer. Or tout cela convient aussi aux plantes.

Le premier usage de la respiration est donc de faire passer quelques gouttes de l'air des lobes du poumon dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire ; car on a découvert des ouvertures qui établissent cette communication. Ainsi toutes les fois que l'air est reçu dans les poumons, il est nécessaire que plusieurs parties rencontrent ces ouvertures , aillent se mêler avec le sang , ce qui sert extrêmement à le perfectionner. C'est ce mélange qui lui donne cette couleur vermeille , qu'il a en sortant des poumons , & qu'il n'avoit pas en y entrant. C'est là aussi ce qui le rend si coulant dans tous les vaisseaux du corps ; car on sçait que rien ne contribue tant que l'air à la fluidité des corps liquides. Enfin c'est là que viennent en partie toutes les fermentations du sang , à cause du nitre & des autres sels dont l'air se trouve toujours chargé , de sorte , dit un Philosophe célèbre * , & dont la mémoire sera long-temps chère à cette Université , de sorte qu'il s'en faut bien que l'usage de la respiration n'

* M. François Bayle.

ait été accordée pour rafraichir le sang, comme l'avoient crû les Anciens; elle sert bien plutôt à lui donner une douce chaleur, en le faisant fermenter par le mélange de cet air. C'est donc ce mélange, ajoute-t-il, qui est la principale fin de la respiration : or nous devons en dire autant des plantes.

Pour le comprendre, il faut remarquer que le suc qui découle quelquefois du tronc, contient plus d'air que l'eau commune, car il est non seulement plus écumeux, mais aussi plus léger, puis qu'il surnage l'eau, lors qu'on le verse doucement dessus. Or cet air il faut bien que le suc le ramasse en circulant, & il ne peut le ramasser en circulant qu'en le recevant des cellules, ou bien des trachées. Les cellules & les trachées ne paroissent pas pouvoir le fournir autrement que par des ouvertures destinées à cette communication; car quoiqu'on n'ait pas encore découvert ces passages, on doit supposer qu'ils y sont, comme on en suppose dans les animaux pour le mélange de plusieurs sucs, dès là qu'on s'est convaincu que ces liqueurs passent d'un réservoir à l'autre.

Cet air au reste n'est pas inutile dans le suc, où il n'entre que pour le perfectionner; car d'abord en se mêlant à ses parties, il en change nécessairement la situation, & cause par-là ce petit changement
de

de couleur que nous remarquons dans la seve, il contribuë ensuite à la fermentation dans les petits ventricules, qui sont destinez à cette fin, à peu près comme il fait fermenter le lait lorsqu'il se mêle à ses parties. Enfin il donne au suc cette liquidité qui lui est si nécessaire pour porter au milieu des fibres les plus serrées la nourriture convenable. C'est ainsi que dans les machines hydrauliques quelques particules d'air introduites à propos font couler l'eau par des tuyaux imperceptibles, & qui sans cela étoient impénétrables.

Le dernier usage de la respiration est d'aider à la circulation du grand nombre de liqueur, & en particulier du sang dans le corps de l'animal: car les poumons & le diaphragme se remüant continuellement, font sans cesse passer le chyle du ventricule dans les intestins, & des intestins dans les veines lactées, d'où il va bien-tôt se mêler avec le sang pour continuer de circuler. Le seul effort que fait la poitrine en s'élargissant, comprime nécessairement un grand nombre de vaisseaux dans l'interieur du corps, ce qui ne sert pas peu à faire avancer le sang. Ajoutons à cela, que sans l'élevation des lobes, il ne sçauroit passer dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire, ni par conséquent aller d'un ventricule du cœur à l'autre, sans quoi tout son mouvement cesseroit dans l'instant.

tant. Il en seroit de même de la seve, si le retrecissement des cellules ne lui donnoit passage pour continuer son cours; leur dilatation sert ensuite à la pousser sans cesse, en comprimant les tuyaux contigus pour continuer de la faire mouvoir. Bien plus, de même que le sang, par la maniere dont il est forcé de circuler, se glisse dans plusieurs glandes, où il se fait une séparation de diverses liqueurs nécessaires à l'animal, & entr'autres d'un liquide très-subtil qui cause tous les mouvemens du corps; & en particulier celui de la respiration; de même aussi le suc en circulant passe nécessairement par divers nœuds, où il se filtre plusieurs liqueurs qui servent à la préparation du suc, & entr'autres un liquide plus subtil, qui coulant vers les cellules, y fait une espece de mouvement musculaire; ce qui joint à quelque cause extérieure, forme tout le ressort de la respiration des plantes: & c'est là cette structure mécanique que je suis obligé de réserver pour quelque autre occasion, pour ne pas m'engager dans une excessive longueur.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur voulût donner cette seconde partie, qui regarde la structure mécanique des plantes, & sans laquelle sa *Dissertation* ne sçauroit être *complète*.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles de l'Eglise, justifiés par les citations des Auteurs originaux, avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome seizième, qui comprend l'Histoire de S. Prosper, de S. Hilaire Pape, de S. Sidoine, d'Acace de Constantinople, de S. Eugene de Carthage, & la persecution de l'Eglise d'Afrique par les Vandales, d'Empheme, & de S. Macedone, Patriarches de Constantinople, & de divers autres Saints & Saintes ou grands Hommes, qui sont morts depuis l'an 463, jusques en 513. Par M. LE NAIN DE TILLEMONT. A Paris, chez Charles Robustel, rue S. Jacques, au Palmier. 1712. in 4. pagg. 838.

LEs Memoires de M. de Tillemont ne sont plus une nouveauté pour le Public. On connoît depuis long-temps le plan de l'Ouvrage, la méthode qui y regne, & les curieuses recherches de l'Auteur. Il ne s'agit que d'en annoncer le progrès. Le seizième volume qu'on donne ici contient d'abord l'Histoire de saint Prosper, qui, selon le témoignage des meilleurs Auteurs, étoit d'Aquitaine, & avoit cultivé soigneusement les belles Lettres. Il eut quelques égaremens de jeunesse qui le firent presque desespérer de son salut ; mais
s'é-

ême dans lequel il y a bien des
its (dit M. de Tillemont) qui
ort beaux, sur la Grace, & vrai-
dignes de S. Prosper; mais il y
l'autres, ajoute-t-il, qu'on a de
ne à accorder avec les maximes
a défenduës depuis." La Note
faite sur cet article à la fin du
concilie cette opposition par la
e des temps. S. Prosper étoit fort
-squ'il fit ce Poëme, il n'avoit
re assez puisé dans saint Augustin
eres sur la Grace, pour combattre
de Pelage. L'Ouvrage le plus
able de saint Prosper est celui qu'il
é: *Contre les Ingrats*; l'objet de
rage est de faire voir qu'il n'y a
e plus grande ingratitude que de
enir de soi-même les dons de la Mi-
e & de la Puissance de Dieu. Il eut
adversaires à combattre parmi les
; mais soutenu de saint Hilaire, de

style des Lettres de saint Leon n'est celui des Ouvrages de saint Prosper. voit d'ailleurs dans ces Lettres un style uniforme qui ne laisse pas douter qu'elles ne viennent de la même main, & on ne sçauroit croire qu'elles ayent été composées par saint Prosper. Il faut dire que saint Prosper en avoit fourni la matière & les raisonnemens, & que saint Leon a fait le reste; c'est ce que porte la Note inserée sur ce point dans les Mémoires de M. de Tillemont. Les anciens auteurs représentent saint Prosper comme Laïque ou comme Moine, il n'y en a aucun qui le fasse Evêque. Cependant tous les nouveaux veulent qu'il ait été Evêque de Riés en Provence; mais M. de Tillemont s'en tient au témoignage des anciens, & il croit que si saint Prosper a été Evêque, une circonstance si essentielle & si remarquable n'auroit pas échappé à Pape Gelase, à Gennade, à saint Fulgence, ni à Cassiodore, qui vivoient tous peu près dans le même tems que lui.

L'Histoire de saint Hilaire, qui tient un rang si considérable dans l'Histoire Ecclesiastique, trouve aussi sa place dans les Mémoires de M. de Tillemont. Ce saint Pape avoit commencé par être Diacre à Rome, il fut ensuite Archidiacre, & par cette qualité il fut député comme Legat au Concile d'Ephese. Après la mort

saint Leon , qui lui avoit livré toute sa confiance , il fut jugé digne de lui succéder. La premiere chose qu'il fit pendant son Pontificat ce fut de convoquer des Conciles généraux. Les Canons n'ordonnoient point d'autres Conciles reglez que les Conciles Provinciaux ; mais le Pape Hilaire voulut qu'on en assemblât un tous les ans d'autant de Provinces qu'on le pourroit. Il commit d'abord à Leonce d'Arles le choix du lieu & du temps, le soin d'assembler les Evêques , & d'en écrire aux Métropolitains , pour les avertir de s'y trouver. Il recommanda que ces Conciles fussent nombreux, & que les Decrets en fussent inviolablement observez. Il ordonna qu'on y examinât les mœurs des Evêques & des Ecclesiastiques , & qu'on pourvût aux différens besoins de l'Eglise. C'est principalement saint Hilaire qui a établi les veritables principes de l'Ordre Hierarchique , en renfermant le pouvoir de chaque Evêque dans les bornes de son Diocese. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur la durée de son Pontificat ; les uns l'étendent jusqu'à neuf ans & quelques mois, d'autres disent qu'il n'a été que de cinq ans ; mais ils s'accordent tous dans les éloges qu'ils lui donnent sur son extrême application à remplir les devoirs immenses de souverain Pontife.

On trouve dans la suite de ce volume
Tam. LIII. E l'H

l'Histoire de saint Marcel, Diacre & Abbé des Aumates, celle de saint Auxent, Prêtre & Abbé dans la Bithynie, de saint Genade Patriarche de Constantinople, de saint Euthyme Fondateur de plusieurs Monastères dans le Diocèse de Jerusalem, de saint Patient Archevêque de Lyon, de saint Marmert Archevêque de Vienne, de saint Loup Evêque de Troye en Champagne, de saint Romain Prêtre, & de saint Sulpicien son frere, premiers Abbez de Condadiscone dans le Mont Jura, de saint Marcien Prêtre & Oeconome de l'Eglise de Constantinople, de sainte Theodore Penitente, & sainte Marine Vierge, de saint Severin Abbé dans la Norique, de saint Salvien Prêtre de Marseille, de saint Sidoine Evêque de Clermont en Auvergne, d'Acace Patriarche de Constantinople, de sainte Pufiune & ses sœurs Vierges, de saint Perpetue Archevêque de Tours, de saint Fauste Abbé de Lerins, & depuis Evêque de Riés en Provence, de saint Felix Pape III. du nom, de saint Daniel Stylite Prêtre & Abbé de Constantinople, de saint Patrice Apôtre d'Irlande, de saint Epiphane Evêque de Pavie, de saint Eugene Archevêque de Carthage, de sainte Genevieve Vierge, & Patrone de Paris, de saint Eupheme, & de saint Macedone, Patriarches de Constantinople. Cette longue suite d'histoires dont nous venons de faire l'énumération

sur

suppose une ample matiere, que nous nous contentons d'indiquer. Nos Extraits ne peuvent qu'exciter la curiosité du Public, c'est aux Ouvrages mêmes à la satisfaire.

Système de la Vision fondé sur de nouveaux principes. Par SEBASTIEN LE CLERC, Chevalier Romain, Dessinateur & Graveur Ordinaire du Cabinet du Roi. A Paris, chez Florentin Delaulne, rue saint Jacques, à l'Empereur, 1712. in 8. pagg. 151.

M R. le Clerc a fait autrefois des leçons publiques de Perspective, & les principes qu'il y donnoit se trouvoient contraires aux principes de Descartes sur cette matiere. Cela lui attiroit des objections qui l'engagerent insensiblement dans une étude toute particuliere de la maniere dont on voit les objets. Mais après de serieuses reflexions & beaucoup d'experiences, il crut reconnoître encore mieux *la certitude de ses Regles, & la nullité des raisonnemens de ces Messieurs.* Il publia dans le temps quelques-unes de ses Observations, qui ne tendoient qu'à établir ses principes touchant la Perspective; à present il communique aux Sçavans son Système entier. Il assure qu'il ne s'y propose autre chose que la recherche de la Verité, „ qu'on ne trouve assu-
 „ rément point, dit-il, dans les opinions de
 „ ceux qui jusqu'à present ont écrit de la
 „ vision.

Il commence son Ouvrage par la Description de l'œil, & par une courre exposition des usages auxquels sont destinées toutes les parties qui le composent. Il en suit ensuite en matiere, & il propose jusqu'à trente articles, dans la plupart desquels il s'éloigne des idées ordinaires. Il prétend montrer dans le premier : *que tout ce que l'on voit distinctement on ne le voit que d'un œil*, quoi qu'on ait les deux yeux ouverts.

„ Tous ceux, remarque-t-il, qui jusqu'à
 „ présent se sont appliquez à examiner la
 „ Vision, & qui en ont écrit, ont cru que
 „ la Nature ne nous avoit donné deux yeux
 „ que pour la perfection du sens de la vûe,
 „ & que les employant ensemble à regarder un objet, les sensations visuelles en devoient être plus fortes, plus nettes, & plus distinctes; mais travaillant sur cette prévention comme sur un fond bien assuré, ils n'ont produit que des raisonnemens chimeriques. C'est ce que je prétends faire voir ici par des expériences & des démonstrations incontestables; & je commence par démontrer *qu'on n'employe qu'un œil à regarder un objet.*” Suivent trois expériences qui paroissent effectivement établir cette proposition. Voici la première. Si fermant l'œil gauche vous regardez un objet au travers d'une vitre, il vous paroitra en quelque endroit de cette vitre, & vous ne le pourrez voir ailleurs

sans changer de situation. Si, au contraire, fermant l'œil droit, vous regardez le même objet de l'œil gauche, vous le verrez dans la vitre à un autre endroit. Si après avoir marqué exactement ces deux endroits sur la vitre, vous regardez l'objet ayant les deux yeux ouverts, sans néanmoins changer de situation, l'objet ne vous paroîtra qu'à l'un de ces deux lieux. Supposé que vous le voyiez vis à vis de la marque qui répond à l'œil droit, il est manifeste que vous n'employez que cet œil pour le voir, même en les ouvrant tous les deux. Il faut raisonner de même de l'œil gauche. Les deux autres expériences soutiennent celle-ci, & après les avoir proposées, l'Auteur observe que c'est donc avec raison qu'un Peintre n'admet qu'un seul point de vûë pour le premier principe de ses Regles de Perspective; d'où il conclut en passant, que M. Huret a eu grand tort d'enseigner *Que la Geometrie succombe, nonobstant sa grande puissance, quand elle nous propose des regles d'Optique & de Perspective, fondées sur un seul point de vûë.*

Il prétend montrer dans le second article que si les deux yeux voyoient ensemble un même objet, toute l'œconomie de la vision seroit renversée; & que Descartes s'est trompé lorsqu'il a cru qu'un même objet se peignant dans les deux yeux, & l'ame n'en ayant qu'une perception, les images formées dans le fond des deux yeux se ras-

sembloient dans le cerveau, & que de
 il ne s'en faisoit qu'une. „ Si ce rare
 „ dit M. le Clerc, avoit fait un peu
 „ flexion sur les démonstrations qu'
 „ voulu donner, il auroit reconnu que ces
 „ images, quoi que produites d'un même
 „ objet, sont différentes, & qu'étant diffé-
 „ rentes, la réunion en est impossible dans
 „ le cerveau." Cela est fondé sur la distan-
 ce qu'il y a d'un œil à l'autre, & sur la diffé-
 rence des faces qu'un même objet leur mon-
 tre. Cette diversité empêchant l'exacte réu-
 nion des deux images, il suit, selon M. le
 Clerc, que si elles se rejoignoient dans le
 lieu où l'on croit que la vision se fait, elles
 n'y feroient qu'une impression confuse de
 l'objet. Il confirme cette pensée par de nou-
 velles expériences, ensuite il demande pour-
 quoi un œil voit plutôt que l'autre les ob-
 jets peignant également leur image dans
 tous les deux? „ La question, répond-il,
 „ n'est pas difficile à résoudre; ce ne sont pas
 „ les images qui font la vision, mais les
 „ esprits: & de même que l'ame envoie des
 „ esprits à une main plutôt qu'à l'autre pour
 „ le service qu'elle en veut tirer, elle en en-
 „ voye aussi plutôt à un œil qu'à l'autre
 „ pour voir les objets qu'elle veut exami-
 „ ner." Il ne pense pas au reste que tandis
 que l'œil droit est en action, le gauche soit
 absolument oisif. L'œil droit voit tout c

que son orbite lui laisse découvrir, & le gauche voit le reste, qui est toujours peu de chose. Ce que l'œil droit voit très-distinctement ne frappe l'œil que comme au travers d'un brouillard; mais il apperçoit assez bien ce que l'œil droit ne découvre point.

M. le Clerc, bien loin de croire avec Descartes qu'un seul & même point objectif réfléchisse la lumière par tout à la circonférence par un nombre infini de rayons; que l'œil reçoive autant de ces rayons que l'ouverture de sa pupille en laisse entrer; que cette multitude de rayons se réunisse à un seul point dans le fond de l'œil par réfraction; & que l'œil s'applatisse ou s'allonge suivant la distance des objets: il s'efforce de prouver qu'il n'y a nulle apparence qu'un point objectif renvoie en même temps plusieurs rayons vers la circonférence; qu'un point n'est vû que par un seul rayon; que ces rayons réunis dans le fond de l'œil, lesquels on appelle communément pinceaux optiques, sont de pures chimères; & enfin que l'œil ne s'accommode nullement à la distance de l'objet. Si l'œil avoit cette propriété, observe M. le Clerc, l'usage des lunettes nous seroit absolument inutile; car les lunettes ne sont que pour suppléer à la juste conformation que l'œil est incapable de se procurer lui-même.

parlant de la lumière, il ne s'éloigne de l'opinion qui la fait consi-

mouvement circulaire que les globules de l'air ont autour de leur propre centre, & leur est causé par la présence du Soleil, ou quelque autre corps lumineux. Il paroît : voir plus de peine à croire que la couleur ne soit qu'une certaine modification de mouvement dans les mêmes globules, qui la surface des objets leur imprime. Il ne comprend pas comment un globule peut conserver cette impression, & en recevoir en même temps une infinité d'autres. Un même globule dans le milieu de l'air entre dans la composition d'une infinité de rayons. Il suit de-là que ce globule reçoit en même temps, de l'un la puissance de faire voir du rouge, de l'autre celle de faire voir du bleu d'un autre celle de faire voir du jaune, & ainsi de toutes autres sortes de couleurs, & dans des tons de forces différentes; & cela dans le temps qu'il communique le son des cloches, la voix de ceux qui parlent, le chaud ou le froid de l'air: c'est ce qui est inconcevable, selon M. le Clerc; & on ne levera jamais de si grandes difficultez, „ à moins qu' „ de supposer, dit-il, à la place de ces petites boules de l'air, des petits balons pleins d'une matière subtile toujours en mouvement, tels que je les propoie dans mon Système du Monde : car alors on pourra concevoir dans cette matière subtile qu' „ je suppose circuler autour du centre de „ chaque petit balon, des rayons qui tendent

» une impulsion de mouvement qui se
» ponde à chacun des endroits où ces rayons
» se dirigent, sans que la modification qui
» se trouvera imprimée dans un rayon, ou
» pour mieux dire, dans un diamètre de
» nos balons, puisse empêcher la modifi-
» cation de mouvement imprimée dans
» un autre." Nous croyons que cet Extrait
suffit pour faire connoître cet Ouvrage. Il
est impossible d'en donner une idée comple-
te sans le secours des figures qu'on y trou-
ve presque à chaque page.

MICHAELIS BERNHARDI VALEN-
TINI Continuatio Declamationum Pane-
gyricarum, &c. *Francofurti ad Mœnum,*
sumptibus Dominici à Sand. 1711. C'est-à-
dire: *Suite des Declamations ou Harangues de*
Michel-Bernard Valentini, &c. A Franc-
fort sur le Mein, aux dépens de Domini-
que de Sand. 1711. vol. in 4. pagg. 212.

C'EST ici un Recueil de plusieurs Dis-
cours publics, prononcez par M. Valen-
tini, desquels nous nous contenterons de
raporter les principaux sujets. Dans le pre-
mier, l'Auteur se propose de montrer qu'en
bien des occasions c'est un grand remede de
s'abstenir de tout remede. Dans le second

il fait voir que souvent les Medecins ont une trop grande complaisance pour ce qui aime les medicamens , sont plutôt des homicides que des Medecins. Dans le troisiéme , il fait l'éloge de l'Université de Gieffen. Le quatriéme , le cinquiéme , & le sixiéme sont des Invitations & des Panegyriques. Le septiéme , une Invitation ou le cours d'un Professeur de Philosophie , sur la sobriété Métaphysique.

Ces Invitations sont suivies de plusieurs autres semblables , dont nous retranchons le détail. Nous avertirons seulement que M. Valentini les a faites en qualité de Recteur de l'Université. On trouve avec ces Discours un grand nombre de Programmes & d'Inscriptions , que ceux qui sont curieux de ces sortes de Piéces pourront voir dans le Recueil même.

JOANNIS CLERICI *Ars Critica* , in qua ad studia Linguarum Latinæ , Græcæ & Hebræicæ via munitur , veterumque emendandorum , spuriorumque Scriptorum à veris dignoscendorum , & judicandorum libris ratio traditur. Editio quæ auctior & emendatior , ad cujus calculum quatuor Indices accesserunt. *Amstelædami , apud Waesbergios & Schelte. 1717.*
C'est-à-dire : *L'Art Critique de Jean Clerc , ou l'Art d'étudier les Langues Latine , Grèque , & Hebraïque , de corriger le*

des anciens Auteurs, de discerner leurs véritables Ouvrages d'avec ceux qui sont supposés, & de juger sainement des uns & des autres. Quatrième Edition, corrigée & augmentée. A Amsterdam, chez les Waesberge & Schelte. 1712. in 8. 3 vol. Tom. I. pp. 470. Tom. II. pp. 512. Tom. III. pp. 444. sans y comprendre quatre Tables.

CET Ouvrage parut pour la première fois en 1696, & n'étoit alors composé que de deux volumes. L'Auteur ne se flattoit pas d'y avoir épuisé les préceptes d'un Art qui en a une infinité. Il prétendoit seulement y avoir tracé un chemin à ceux qui voudroient en traitant ce même sujet avec plus d'étenduë, rendre à la Jeunesse un service dont les diverses occupations qui le partageoient ne lui permettoient pas de se charger. Cependant quoi que M. le Clerc ne nous eût donné cette première Edition que comme une ébauche, elle fut si favorablement reçûë des Sçavans, qu'on la contrefit bientôt en Angleterre; & trois ans après, c'est-à-dire en 1699, on réimprima ce même Traité en Hollande, avec des corrections & des augmentations considérables. L'Auteur y joignit un troisième volume, composé de plusieurs Lettres Critiques, où il faisoit une application des regles qu'il avoit établies dans les deux premiers Tomes. Il employoit en partie la Préface de cette seconde Edi-

tion à consoler ceux que les changements qui arrivent d'ordinaire aux Livres dans les réimpressions, ont coûtume de chagriner. Ils leur remontoit fort poliment, Que pour ménager la bourse de quelques particuliers, il n'étoit pas juste de priver le Public de l'utilité qu'il pouvoit recueillir d'un Ouvrage rendu meilleur par les soins que l'Auteur avoit pris de le corriger & de l'enrichir: Qu'ils ne devoient pas regretter un argent qu'ils sacrifioient volontiers pour regaler le moindre de leurs amis; Qu'ils étoient assez dédommages de la dépense qu'ils avoient faite pour une premiere Edition, par le plaisir & le profit qu'ils en avoient tirez; & Qu'ils devoient encore acheter la seconde avec joye, pour en orner leur Bibliotheque, dans l'esperance qu'à l'avenir le Livre seroit exempt de nouveaux changemens & de nouvelles additions. Malgré cette espece d'engagement, M. le Clerc n'a pas crû devoir renoncer au droit qu'a tout Auteur de perfectionner son propre Ouvrage; & il nous donne celui-ci corrigé & augmenté de nouveau dans cette derniere Edition, qui est la quatrième en comptant celle de Londres. Comme ce Traité est suffisamment connu non-seulement par lui-même, mais encore par les Extraits qu'on en a publiez dans divers Journaux, & sur-tout par le *compte que nous en avons rendu nous-mêmes dans les Journaux XVII. & XVII*

de 1699. p. 321. & 329. nous croyons devoir nous borner ici à un simple détail des principales additions qui rendent cette Edition plus complete que les precedentes; & ce détail, nous ne pouvons mieux faire que de l'emprunter de la Préface même de M. le Clerc.

Il nous apprend d'abord que dans la premiere Partie, où il traite de la conduite & de l'ordre qu'on doit tenir pour l'étude des belles Lettres, il a ajouté diverses remarques touchant le choix des meilleures Editions des anciens Auteurs Grecs & Latins. Il eût pu rendre ce dénombrement beaucoup plus étendu, s'il eut voulu y comprendre tous les Ecrivains & toutes les Editions dont la rareté fait le principal merite. Mais deux considerations l'en ont detourné; la premiere, Que par l'usage & le commerce des bons Auteurs les Etudians s'instruisent assez tôt de ces particularitez litteraires; outre qu'il ne leur est pas avantageux d'abord de voltiger, pour ainsi dire, sur un si grand nombre de Livres: la seconde, Que les Auteurs les plus excellens & les plus utiles sont toujours les plus communs, & que la rareté de certains Livres & de certaines Editions est ordinairement une bonne preuve de leur peu d'utilité, qui en a fait negliger le renouvellement. Il vaut infiniment mieux (poursuit M. le Clerc) s'arrêter longtemps sur la lecture d'*Homere* & de *Xenophon*

temps beaucoup moins utile :
est ridicule de se fixer en quel-
ces derniers, & d'en faire le
études, après s'être contenté
legerement ceux qui pour l'éle-
le, & pour le fond des choses
toute autre ressource.

Outre cela le sçavant Aute-
endroits a confirmé par de no-
emples les regles qu'il avoit pr-
dont il a jugé à propos de multip-
ves. Il lui eût été facile d'en ra-
chaque point une plus grande qu-
il s'est contenté du necessaire,
de mettre hors de doute les pre-
il s'agissoit, par quelques autori-
& décisives, sans se soucier d'e-
sages sur passages. Il lui est ar-
moins, quoi qu'assez rarement

à Préface, qu'outre les preuves qu'il a produites sur cela dans l'endroit cité, on trouvera de nouvelles dans le Commentaire de *Priscus* sur le second Livre de l'*Année d'Apulée*. C'est ainsi que dans le quatrième Chapitre de la première Section de la seconde Partie il a joint de nouveaux exemples à ceux qu'il avoit déjà rapportez pour prouver que *scribere in animo* se prend pour *tenir dans la mémoire*.

Il a fait encore dans cette seconde Partie divers changemens & diverses additions, ce seroit trop long de détailler. Par exemple, dans le même Chapitre, où il est traité de l'*Emphase*, on trouvera quelques nouvelles observations très-importantes sur l'intelligence des Anciens, & qui pour être d'autant plus utiles, que faute de faire assez d'attention on tombe tous les jours dans des méprises considérables, prenant pour emphatique dans un Auteur ce qui ne l'est point.

Cette même Partie est augmentée d'un Chapitre entier, qui en fait le seizième, & dans lequel M. le Clerc appuie par de nouveaux raisonnemens & par de nouveaux exemples cette maxime qu'il avoit établie: *un Critique qui entreprend de traduire ou d'interpréter un Auteur, doit être parfaitement versé dans les matières traitées par cet Ecrivain*. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à examiner ceux qui sans être suffisamment

ment

ment versez dans la Théologie Chrétienne se sont mêlez d'écrire sur le Nouveau Testament, ou d'interpréter les Historiens Ecclésiastiques. On verra que malgré le *Vir* profonde érudition dans les Lettres Grecque & dans les Humanitez, ils n'ont pas laissé de prendre le change en mille occasions, et s'imaginant entendre parfaitement ce qu'ils n'entendoient point, faute d'être bons Théologiens. C'est ce que l'Auteur s'applique à mettre dans un plein jour par des exemples tirez des plus fameux Critiques, tels que *Luc de Holstein* & *Henri de Valois*, dignes d'ailleurs des plus grands éloges.

M. le Clerc auroit pû grossir considérablement la troisième Partie de son *Art Critique*, en éclaircissant par de nouveaux exemples les regles qu'il y donne pour la correction du texte des Auteurs, & en relevant les bévûës de plusieurs Critiques. C'est de quoi ses Recueils lui auroient fourni une ample moisson. Mais il a mieux aimé s'en tenir aux premiers exemples alleguez dans les Editions précédentes, que d'encourir le reproche d'une vaine ostentation, ou de trop de penchant à la censure. Ainsi sans vouloir insister plus long-temps sur ces choses, il s'est contenté d'insérer çà & là dans la première Section de cette troisième Partie, divers passages de *Galen*, tirez des Livres où ce Medecin s'est proposé de commenter *Hippocrate*, & par lesquels on décou

sa suprématie, & ses autres nouvelles doctrines.
Par Laurent Howel, Maître aux Arts. in 8.
 pagg. 579.

T A B L E

D E S L I V R E S, &c.

JANVIER 1713.

ALEX. POLITI à SANCTO SIGISMUNDO , <i>de patria, in testamentis condendis, poetate.</i>	Pag. 3
LEIBNITZ , <i>Essais de Theodicee sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme & l'origine du mal.</i>	9
Le P. DORLEANS , <i>les Vies des Bienheureux Louis de Gonzagues & Stanislas Koskta.</i>	24
JO. ALPH. TURRETINI <i>Orationes.</i>	31
TH. STANLEII <i>Historia Philosophix.</i>	34
KILIANI RUDRAUFFII <i>Protheoria Theologica.</i>	47
JAC. GROMOVII <i>Decreta Romana & Asiatica pro Judxis, &c.</i>	54
<i>Le Triomphe de la Piété contre les abus qui s'y commettent.</i>	60
FERMEL' HUIS , <i>Eloge funebre de Madame Le Hay.</i>	64
ANT. FORTI , <i>Miles Rhetoricus & Poëticus.</i>	70
LEIBNITZ , <i>Lettre à Mr. Hartsocher.</i>	73
<i>Discours sur la respiration des Plantes.</i>	76
Le NAIN DE TILLEMONT , <i>Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles. Tome XVI.</i>	49
SEB. LE CLERC , <i>Système de la Vision.</i>	99
MICH. BERN. VALENTINI , <i>Continuatio Declamationum Panegyricarum.</i>	103
JO. CLERICI <i>Ars Critica.</i>	105
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	115
	C A.

tion que meritent ces Critiques temeraires. Cette farouche & pedantesque Nation pourra bien (dit-il) n'en pas convenir, faire un crime aux Critiques senezes, de la liberté qu'ils prendront de se divertir & de rire à ses dépens. Mais cela n'empêchera pas ceux-ci d'user d'un droit si legitime, malgré l'indignation & l'emportement des premiers, qui par la grossiereté & l'impolitesse de leur procedé se rendent tout à fait indignes des égards & de l'attention du Public.

Dans la dernière Section qui roule sur le jugement qu'on doit faire du stile & du caractère des Auteurs, on trouvera aussi quelques corrections & quelques additions, sur lesquelles M. le Clerc passe legerement dans sa Préface. Pourvû qu'elles soient du goût des Lecteurs équitables & judicieux, il se met peu en peine de ce que les autres en penseront. Si les admirateurs outrez de l'Antiquité lui sçavent peu de gré de quelques-unes de ses reflexions, qui paroîtront peu favorables à leurs préjugés, il espère meriter du moins les remerciemens de ceux qui sçavent combien il en coûte de travail & de meditation à un Auteur pour reduire en un Systême complet & solidement prouvé, un Art dont on n'avoit vû jusqu'à present que des ébauches fort imparfaites. Il s'attend qu'on lui tiendra compte du soir qu'il a pris de faire regner l'exacritude & la précision Philosophique dans une matie
qu

n n'en croyoit guères susceptible. En ne doute pas que son Livre ne serve tromper grand nombre de Lecteurs, jugeant d'un Art par le caractère de la part de ceux qui en font profession, ont confondu jusqu'ici la Critique avec l'adulation; & il espere qu'à l'avenir ils mériteront une idée plus juste d'un genre de que sa grande utilité doit rendre sensible à tous ceux qui s'intéressent à l'avancement des Sciences & des Arts.

NOUVELLES DE LITTÉATURE.

DE LONDRES.

Il paroît ici une Traduction Angloise de toutes les *Oeuvres de M. Despreaux*, en six volumes in 8. On a engagé M. Despreaux à fournir quelques Memoires sur sa vie & les Ouvrages de cet illustre Poète, qui ont aussi été traduits, & mis à la tête de la Version. On vient de les imprimer séparément en Hollande*, en François, avec des Additions considerables.

Il y a quatre ans que des Marchands de Hollande équipèrent deux Vaisseaux, le *Duc de Duchesse*, pour aller sur les Côtes du Nord & du Mexique. Le Sieur Cook, second Capitaine du dernier, a publié la relation de leur voyage. *A Voyage, C'est-à-dire*

Amsterdam, chez H. Schelte, sous le titre de *Mr. Bouleau Despreaux*, par Mr. Despreaux.

NAL DES
la Mer du Sud, & en 1711
en 1708, 1709, 1710, & 1711
Journal de ce qui est arrivé de plus
durant ce voyage, des Vents, des
& de la variation de l'aiguille az-
& la prise de la Ville de Puna &
, & de celle de plusieurs Vaisseaux
s d'un d' Aquapulca; très-richement
a description des Côtes de l'Amérique
Terre du Feu, dans le Sud, jusqu'à la
e, au Nord; tirée d'un Manuscrit Es-
intitulé le Pilote des Côtes. & une
de tous ces Pais, tirée des meilleurs
s. Avec une nouvelle Carte Geographi-
& une description de la grande Riviere des
ones, &c. in 8. pagg. 458. Ce volu-
té si bien reçu, qu'on a engagé l'Au-
t'en donner une suite, in 8. pagg. 328.
est une espece de Commentaire sur ce
avoit déjà publié, & où il a aussi jou-
plusieurs particularitez dont il n'avoit rien
dans le premier Tome.

Voici un Ouvrage de Controverse où l'E-
c Romaine n'est pas épargnée. *A view of*
Pontificat, &c. C'est-à-dire: Histoire du
ntificat, depuis son prétendu commencement,
squ'à la fin du Concile de Trente, en 1563;
à l'on découvre & met au jour les corruptions
e l'Ecriture & de la sacrée Antiquité, les im-
postures faites dans les Conciles; & les usurpa-
ions de la Cour de Rome, tant dans l'Eglise que
ans l'Etat, pour maintenir son insaisissabilité,

JANVIER 1713. 117

ématique, & ses autres nouvelles doctrines
de Laurent Howel, Maître aux Arts. in 8.
579.

T A B L E

DES LIVRES, &c.

JANVIER 1713.

X. POLITE à SANCTO SIGISMUNDO, de patria, in testamentis condendis, poetice.	Pag. 3
NITZ, <i>Essai de Thodicoë sur la bonté de Dieu, & la vertu de l'homme & l'origine du mal.</i>	9
DORLEANS, <i>les Vies des Bienheureux Louis Louzagues & Stanislas Koska.</i>	24
ALPH. TURRETINI Orationes.	31
TANLEII <i>Historia Philosophiz.</i>	34
ANI RUDRAUFFII <i>Protheoria Theologica.</i>	47
GRONOVII <i>Decreta Romana & Asiatica Judaica, &c.</i>	54
<i>Triomphe de la Piété contre les abus qui s'y commettent.</i>	60
MEL'HUIS, <i>Eloge funebre de Madame Le...</i>	64
FORTI, <i>Miles Rhetoricus & Poëticus.</i>	70
NITZ, <i>Lettre à Mr. Hartshofer,</i>	73
<i>sur la respiration des Plantes.</i>	76
RAIN DE TILLEMONT, <i>Memoires pour servir à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siècles.</i>	49
TOME XVI.	49
LE CLERC, <i>Système de la Vision.</i>	99
H. BERN. VALENTINI, <i>Continuatio Panegyricarum.</i>	103
LEXICAE <i>Arts Critica.</i>	10
<i>de Litteraturæ</i>	

CATALOGUE UNIVERSE
DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on trou
Amsterdam chez les WAESBERG
Suite de Catalogue du DECEMBRE 1712

Amphiloerii, Methodii, & Andr. Cretensis O
ra Gr. Lat. cum notis Fr. Combetis, 1
Paris. 1644

Baii (Michael) Opera. 4. Colon. 1696

Bechmanni (Joan. Volk.) De Privilegiis Studioforu
una cum de pactis adjectis. 4. Lipsia. 1712 V
plura No. 13. 14.

Beygeri (Joan. Henr.) Philocalia Fori, seu Miscel
nea Juris Forensis. 4. Lipsia 1713. Vide plura D
20. 21. 22

Bersoldi (Christ.) Consilia Tubingensia. fol. Tub
1661. 6 voll.

— Delibata Juris. 4. *ibid.* 1677

— De Appellationibus. 8. *ibid.* 1678

Bessleri (Mich. Rup.) Observatio Anatomico-Me
ca. Mulieris tres filios naturalis Magnitudi
vivescentes enixa. 4. Norimb.

Beuerovicii (Joh.) Encomium Medicinæ. 8. Dor
1633

— Introductio ad Medicinam Indigenam.

Leida 1644. 1663

— De vitæ Termino fatali an mobili cum D
torum responis. 4. Lugd. Bat. 1636

Benghem (Cornel. a) Syllabus recens explorator
in Re Medica, Physica & Chymica. 12. A
1696

Alberti (Leand.) Descriptio totius Italiae. fol.
lon. 1567

Andala (Ruard.) Dissertationes Philosophica
Ephemerides Variationum æris Atmospha
4. Frank. 1712. Vide plura. 11. 12. 20

Arriani De Expeditione Alexand. Magn. ex

axinus cum Scholiis Stucki. fol. *Genev.* 1577.
- De Exped. Alex. Mag. & Historia Indica Gr.
ar. cum Animadversionibus. Nicol. Blancardi
Amstelod. 1668

- Idem cura Jacob. Gronovii. fol. *Leid.* 1704
magna ex paucis multa & de multis pauca di-
ndi 12. *Iena* 1673

- Metrica, sive condendorum eleganter ver-
um. 12. *Labaci.* 1679. *Lugd.* 1680. 1708

- Lulliana, sive Methodus Docendi Discendi-
ue Sermonis Latini. 4. *Gotha.* 1706

- Memoria Latino-Danico-Germanica. 8. *Han-
n.* 1708

Alvinisme battu, forcé & emporté, par Mar-
cel. 12. *Lyon.* 1626

itiques sur les Obligations du Christianisme sur
es Airs spirituels. 8 *Liege.* 1697.

- Sacrez sur les principales Solemnitez des
chrétiens, avec une Dissertation sur les hymnes
& cantiques de l'Eglise. 12. *Genev.* 1706

puccin Ecossois, Histoire merveilleuse & verita-
ble par Rinuccini. 12. *Paris.* 1650

ctère du Vray Chrétien par Hero Sybersma. 8.
Delft. 1707.

tes, Memoires & autres Pieces concernant la
Paix d'Utrecht, depuis 1706. jusqu'à present. 12.
Utrecht. 1713

ologie pour les François ou verification de leur
constance. 12. *Cologne.* 1670.

— Du Cardinal de Bouillon. 12. *Cologne.* 1706.

— Pour les Reformez ou Justes idées des Guer-
es civiles de France, 12. *Haye.* 1683

— De la Peyreie. 12. *Paris.* 1633

ucenti Mulicali a Otto Voci di Gio: Grac. Gastol-
li. 4. *Anversa.* 1 10

chiglia Celeste overo Elogii d'huomini e prin-
cipi illustri d'Italia di Gio. Batt. Fabri. fol. *Ven-
.* 1690

Imi-

CATALOGUE DE LIVRES.

Imitation de Christo par T. de Kempis traduzid
por el P. Nicremberg. 24. *Amberes.* 1683

Claval (*Robert*) Catalogue of Boocks printed in **En-**
gland. fol. *Lond.* 1675.

(25.)

JANVIER 1713.

Agobardi (*Jsi.*) Opera ex Bibl. Pap. Massoue: ac-
cesserunt binz Epistolæ Leidradi 8. *Paris* 1605.

Bail (*Lndov.*) de triplici Examine Ordinandorum
Confessariorum & Pœnitentium. 12. *Amverp.*
1683. 3 tomi

Bajocensis (*Amadai*) Paulus Ecclesiastes seu Elo-
quentia Christiana, 4. *Paris* 1662.

Bakii (*Reinh*) Expositio Evangeliorum Dominica-
lium. 4. *Francof.* 1697

— Commentarius in Pfalmos Davidis. fol.
Francof. 1664

Balciti (*Jfoan*) Theologia Rationalis sive Templum
Divinæ Justitiæ. 4 *Lugduni* 1661

Baldesani (*Gmlel.*) Stimuli virtutum adolescentiæ
Christianæ dicati. 8. *Colon.* 1614

Baldunus (*Frederic.*) de casibus conscientiæ. 4. *Wit-*
teb. 1654. 1684

— Commentarius in omnes Epistolas Pauli,
fol. *Francof.* 1655, 1710.

Balinghem (*Anton.*) Scriptura Sacra in Locos com-
munes distributa, fol. *Trevolt.* 1705

Bessels (*Henr.*) Dissertationes decisivæ ad jus Pan-
dectarum. 4 *Marp.* 1627

Bessianus (*Jfoan.*) Annotationes in consuetudines
Arvernorum. 8. *Traject.* 1661. 1705.

Betsius (*Nicol.*) de statutis Pactis & Consuetudini-
bus Familiarum Illustrium. 4. *Argen.* 1699.

Beutheri (*Joh. Mich.*) Consultationes & Responfa
de jure pralationis inter plures concurrentes
Creditores. 4. *Colon.* 1707.

Beyeri (*Dan.*) Justinianus controversus & non con-
troversus. 4 *Lipsia.* 1675

Alchemiæ Artisq; Metallicæ doctrina certusque
modus variis scriptis comprehensus, 8. *Basil.* 1572

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

Pour le Mois de
FEVRIER

1713.

Augmenté de divers Articles,
tirez des

MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,

Chez les JANSSENS à WAESBERGE.

MDCC XIII.

AVIS.

ON trouve à Amsterdam chez les
BERGE les Livres suivans :

Disputatio Theologica Moralis. De Virtute
quatenus una existit. Præside D. JOACHIM
JUSTO BREITHAAPT. 4. Hals Magdeb.
1712.

Incerti Monachi Weissenburgensis Cateche-
sis Theotisca seculo IX. conscripta,
nunc verò primum edita; ut & Monu-
menta Catechetica varia Theotisca
Omnia in unum collegit, ac præfatio-
ne in qua Catechizatio mediæ præse-
tim ævi exponitur, interpretatione,
commentatione critica illustravit, Ca-
cheses item ejusdem generis, cum M-
quardi Freheri Notis olim evulgatas,
didit JO. GEORGIUS ECCARD
Historiarum in Acad. Jul. Prof. Or-
& Academiæ Scientiarum Regiæ P-
linensis Socius. 8. Hanoveræ. 1713.
Tractatus Talmudici Bicurim, Ch-
& Horajoth, id est libri Mischn-
Primitiis, Festivitate & Statutis E-
Israëliticæ, interprete L. CHRIS-
LUDOVICI Logicæ Aristotelicæ
fessore publico ordinario &
rum Orientalium atque Tal-
Extraordinario. Editio altera;
nunc Auctoris duo Program-
mine Publico conscripta 4.

Questions touchant la liberté, la nécessité & le hazard, éclaircies & debatues entre le Docteur Bramhall, Evêque de Derry, & Thomas Hobbes de Malmesbury. Il y a une Edition postérieure imprimée en 1684. dans un Ouvrage intitulé *Hobbs's Tripol*, où l'on trouve le Livre de M. Hobbes sur la nature humaine, son Traité du corps politique, avec celui de la nécessité & de la liberté. M. Hobbes raisonne sur cette matiere avec beaucoup d'esprit & de subtilité; mais c'est dommage que de part & d'autre on s'arrête à plusieurs petites chicanes, comme il arrive quand on est un peu piqué. L'Evêque parle avec beaucoup de vehemence, & en use avec quelque hauteur. M. Hobbes de son côté ne l'épargne pas, & témoigne un peu trop de mépris pour la Théologie, & pour les termes de l'Ecole, où l'Evêque paroît attaché. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il prétend, 1. Que Dieu n'est pas plus cause des bonnes actions que des mauvaises. 2. Que la raison pourquoi Dieu est juste c'est qu'il n'y a personne au-dessus de lui qui le puisse punir & contraindre. 3. Que le suplice des méchans doit cesser par leur destruction: c'est à peu près le sentiment des Sociniens; mais il semble, remarque l'Auteur des Reflexions, que les siens vont bien plus loin. Sa Philosophie, selon laquelle les corps seuls sont des subst-

tances, ne paroît guères favorable à la Providence de Dieu & à l'immortalité de l'ame. Il ne laisse pas de dire sur d'autres matières des choses fort raisonnables; il fait fort bien voir qu'il n'y a rien qui se fasse au hazard; que par le mot de hazard il faut entendre que l'ignorance des causes qui produisent un effet, & que pour chaque effet il faut un concours de toutes les conditions suffisantes, antérieures à l'événement, dont il est visible que pas un ne manquera si l'événement doit suivre en sorte que tout arrive par des raisons déterminées, dont la connoissance, si nous l'avions, seroit connoître en même temps pourquoi la chose est arrivée, & n'est point allée autrement. Mais l'humeur de ce Philosophe, ajoute nôtre Auteur, laquelle porte aux paradoxes, lui a fait tirer de ces vérités, des conséquences outrées & odieuses, comme si tout arrivoit par une nécessité absolüe, au lieu que l'Evêque de Derry a fort bien remarqué dans sa réponse, qu'il ne s'ensuit de là qu'une nécessité hypothétique, telle qu'on l'accorde à tous les événemens par rapport à la prescience de Dieu. Or on reconnoît assez aujourd'hui que cette sorte de nécessité qui vient de la prescience, n'a rien dont on se doive allarmer, au lieu qu'il en seroit tout autrement si la chose étoit nécessaire *elle-même*, en sorte que le contraire

pliquât contradiction. M. Hobbes ne veut pas non plus, entendre parler d'une nécessité morale, parce qu'en effet tout arrive par des causes physiques; mais on a raison cependant de faire une grande différence entre la nécessité qui oblige le Sage à bien faire, laquelle se nomme Morale, & cette nécessité aveugle par laquelle Epicure, Straton, Spinoza, & peut-être M. Hobbes ont cru que les choses existoient sans intelligence & sans choix, & par conséquent sans Dieu, dont en effet on n'auroit nul besoin, selon eux, puisque suivant cette nécessité tout existeroit par sa propre essence, aussi nécessairement qu'il faut que deux & trois fassent cinq; nécessité que l'on nomme absolue, parce que tout ce qu'elle renferme doit arriver, quoi qu'on fasse.

Une erreur considérable que l'Auteur des Reflexions reproche avec plusieurs autres à M. Hobbes, c'est de prétendre que cette proposition: Dieu veut le salut de tous les hommes, signifie seulement que Dieu commande que tous fassent ce qu'il faut pour être sauvez, & que lorsque l'Ecriture dit que Dieu ne veut point le péché, il ne faut entendre autre chose par là sinon qu'il le veut punir; en sorte que la volonté Divine révélée n'est pas toujours sa volonté pleine & entière. On répond ici à M. Hobbes, qu'il n'est pas

128 JOURNAL DES SÇAVANS
digne de Dieu que sa volonté revêt
opposée à sa volonté véritable, &
marque que Dieu en vertu de sa
raie bonté, a *prealablement* une
tion serieuse de produire & de fai
duire tout bien & toute action
& d'empêcher & faire manquer to
tion mauvaise, puisqu'il est détér
cette même bonté jointe à une sa
finie, à produire le meilleur dessei
ble des choses, ce qui fait sa vol
nale & décretoire; & que ce de
meilleur étant d'une telle nature
bien y doit être rehaussé par quelq
incomparablement moindre que c
Dieu ne pouvoit point exclure
sans faire tort à sa suprême perfect
que c'est pour cela qu'on doit dire
permis le peché.

M. Hobbes rapporte tout au
de Dieu, & il dit que la justice e
n'est autre chose que la puissance
qu'il exerce en distribuant des l

me, qui n'est juste que par l'observation des Loix faites par son Superieur. C'est se tromper, reprend nôtre Auteur, la justice ne dépend point des Loix arbitraires des Superieurs, mais des regles éternelles de la sagesse & de la bonté, dans les hommes aussi bien qu'en Dieu. M. Hobbes prétend que la sagesse qu'on attribué à Dieu ne consiste pas dans une discussion Logique du rapport des moyens aux fins, mais dans une perfection incomprehensible attribuée à une Nature incomprehensible pour l'honorer. Il semble qu'il veuille dire que c'est une qualité chimerique donnée à une substance chimerique, pour intimider & pour amuser les Peuples par le culte qu'ils lui rendent; car dans le fond il est difficile que M. Hobbes ait une autre opinion de Dieu & de sa sagesse, puisqu'il n'admet que des substances materielles.

„ Si M. Hobbes étoit vivant, dit
 „ l'Auteur, je n'aurois garde de lui attri-
 „ buer des sentimens qui lui pourroient
 „ nuire, mais il est difficile de s'en ex-
 „ empter. Il peut s'être ravisé dans la
 „ suite, car il est parvenu à un grand â-
 „ ge, ainsi j'espere que ses erreurs n'au-
 „ ront point été pernicieuses pour lui;
 „ mais comme elles pourroient l'être à
 „ d'autres, il est utile de donner là-des-
 „ sus des avertissemens à ceux qui liront
 „ un Auteur qui d'ailleurs a beaucoup de

„ merite, & dont on peut même profiter
 „ en bien des manieres. „ Voilà une partie
 des reflexions que l'Auteur des Remarques
 nous donne sur le Livre de M. Hobbes.

Venons au Traité de l'origine du mal. L'Auteur de ce Livre divise le mal en Métaphysique, Physique, & Moral. Le mal Métaphysique est celui des imperfections; le mal Physique consiste dans les douleurs & autres incommoditez de cette nature; & le mal Moral, dans le peché: tous ces maux se trouvent dans le monde, ce qui fait conclurre mal à propos à Lucrece qu'il n'y a point de Providence, & que le monde ne sçauroit être l'ouvrage de la Divinité. D'autres Philosophes surpris de ces défauts apparens, ont admis deux principes, un bon, & un mauvais; d'autres enfin ont dit que la difficulté étoit insurmontable. L'Auteur du Livre de l'origine du mal se propose de montrer que cette difficulté n'est point un nœud Gordien qui ait besoin d'être coupé, & il remarque fort sagement que la puissance, la sagesse, & la bonté de Dieu ne seroient point infinies & parfaites dans leur exercice si ces maux avoient été bannis. Il commence par le mal d'imperfection, & remarque, après S. Augustin, „ que les créatures sont imparfaites parce qu'elles sont
 „ tirées du neant, au lieu que Dieu pro-
 „ dui-

„ duifant une fubftance parfaite de fon
 „ propre fond, en auroit fait un Dieu;”
 ce qui donne occafion à l'Auteur de faire
 une digreffion contre les Sociniens. Mais,
 dira quelqu'un, pourquoi Dieu ne s'est-
 il pas abftenu de la production des cho-
 fes, plutôt que d'en faire d'imparfaites?
 On répond que l'abondance de la bonté
 de Dieu en eft la caufe, parce qu'il a vou-
 lu fe communiquer, & qu'il a mieux ai-
 mé l'imparfait que le rien. Mais on peut
 ajouter, obferve l'Auteur des Remarques,
 que Dieu a produit le tout le plus parfait
 qui fe pouvoit, & un tout „ dont il a
 „ lieu d'être content, les imperfections des
 „ parties fervant à une plus grande per-
 „ fection dans l'entier. Auffi remarque-
 t-on peu après, que certaines chofes con-
 fidérées en elles-mêmes, pourroient être
 plus parfaites, mais non pas fans d'autres
 incommoditez nouvelles, & *peut-être* plus
 grandes, fur quoi l'Auteur des Remarques
 dit que ce *peut-être* pourroit être omis. On
 pofe pour certain, & avec raifon, qu'il eft
 de la bonté infinie de Dieu de choifir le
 meilleur, d'où on peut tirer cette confe-
 quence, „ que les chofes imparfaites fe-
 „ ront jointes aux plus parfaites, lors-
 „ qu'elles n'empêcheront point qu'il n'y
 „ en ait de ces dernières tout autant qu'il
 „ fe peut. Ainfi l'un ne fait point obfta-
 „ cle à l'autre, & l'ouvrage de la matie-

„ re n'a pas été indigne du grand Dieu
 „ comme l'ont cru d'anciens Heretiques
 „ qui ont attribué cet ouvrage à un
 „ tain *Demorgan*.

Quant au mal Physique, l'Auteur a
 avoir remarqué „ que le mal Métaphy-
 „ sique, c'est-à-dire l'imperfection, vient
 „ du neant, juge que le mal Physique
 „ c'est-à-dire l'incommodité, vient de
 „ matiere, ou plutôt de son mouvement
 „ car sans le mouvement la matiere se
 „ inutile, & même il faut qu'il y ait
 „ la contrariété dans ces mouvemens
 „ car si tout alloit ensemble du même
 „ té il n'y auroit point de variété ni
 „ generation. Mais les mouvemens
 „ font les generations font aussi les
 „ ruptions, puisque de la variété des mou-
 „ vemens naît le choc des corps, par
 „ quels ils sont souvent dissipez &
 „ truits. Cependant l'Auteur de la Nature,
 „ pour rendre les corps plus durables
 „ les a distribuez en *systêmes*, dont
 „ que nous connoissons sont composez
 „ globes lumineux & opaques, qui
 „ rent nôtre admiration; mais le con-
 „ de l'ouvrage étoit la structure des
 „ maux: On remarque là-dessus quel-
 „ & même; l'*Ether* le plus pur ont
 „ habitans, aussi-bien que l'eau & la
 „ re. Or il étoit nécessaire pour la
 „ servation des animaux corruptibles

„ me ils font, qu'ils eussent des marques
 „ qui leur fissent connoître un danger pre-
 „ sent, & leur donnassent l'inclination de
 „ l'éviter. C'est pourquoi ce qui est sur le
 „ point de causer une grande lésion, doit
 „ auparavant causer de la douleur, qui
 „ puisse obliger l'animal à des efforts ca-
 „ pables de repousser ou de lui faire fuir
 „ la cause de cette incommodité. Si les
 „ solutions de continuité n'étoient point
 „ si douloureuses, les animaux bien sou-
 „ vent ne se soucieroiént point de perir,
 „ ou de laisser perir les parties de leurs
 „ corps. La faim & la soif sont encore
 „ des maux, & Dieu a envoyé ces maux
 „ pour obliger l'animal à se nourrir & à
 „ s'entretenir, en remplaçant ce qui se
 „ dissipe en lui chaque jour. Il a même
 „ été trouvé nécessaire par l'Auteur de la
 „ Nature que certains animaux servissent
 „ de nourriture à d'autres, & ces ani-
 „ maux sujets à être la proie des autres,
 „ n'ayant point le soin ni la prévoyance
 „ de l'avenir, n'en vivent pas moins en
 „ repos lorsqu'ils sont éloignés du danger.
 „ Dieu a compensé les maux par mille
 „ commoditez : la faim & la soif aug-
 „ mentent le plaisir qu'on trouve à pren-
 „ dre de la nourriture; le travail modéré
 „ est un *exercice agréable* des puissances
 „ de l'animal, le sommeil est encore a-
 „ *gréable d'une manière toute opposée.*

„ en rétablissant les forces par le repos.
 „ De la douleur & du plaisir naissent la
 „ crainte, la cupidité, & les autres pas-
 „ sions, utiles ordinairement, quoiqu'il
 „ arrive par accident qu'elles tournent
 „ quelquefois au mal. Il en faut dire au-
 „ tant des maladies & d'autres choses nui-
 „ sibles, c'est à dire que ce sont des sui-
 „ tes indispensables d'un système bien con-
 „ çû." Pour ce qui est de l'ignorance &
 des erreurs, il faut considérer que les crea-
 tures les plus parfaites ignorent beaucoup
 sans doute, & que les connoissances ont
 coûtume d'être proportionnées aux besoins:
 cependant il est nécessaire qu'on soit sujet
 à des cas qui ne sçauroient être prévus. Il
 faut qu'on se trompe souvent dans son ju-
 gement, parce qu'il n'est point toujours
 possible de le suspendre jusqu'à une dis-
 cussion exacte; ces inconveniens sont in-
 separables du système des choses: il faut
 qu'elles se ressemblent bien souvent dans
 une certaine situation, & que l'une puis-
 se être prise pour l'autre; mais les erreurs
 inevitables ne sont pas les plus ordinaires
 ni les plus pernicieuses; celles qui nous
 causent le plus de mal viennent le plus
 souvent de nôtre faute. Enfin il se trou-
 ve que tous les maux qui sont dans le mon-
 de viennent par accident de bonnes cau-
 ses, & qu'ils n'auroient pû être retranchés
 sans donner lieu à de plus grands incon-
 ve-

veniens. L'Auteur, pour rendre cette idée sensible, conseille de regarder le monde comme un grand bâtiment, où il faut qu'il y ait non seulement des appartemens, des salles, des galeries, des jardins, des grottes, mais encore des cuisines, des caves, des basses-cours, des étables, des égouts. Ainsi il n'auroit pas été à propos de ne faire que des Soleils dans le monde, ou de faire une terre toute d'or & de diamans, mais qui n'auroit point été habitable. Si l'homme avoit été tout œil ou tout oreille, il n'auroit pû se nourrir. Si Dieu l'avoit fait sans passions, il l'auroit fait stupide; & s'il avoit voulu le faire sans erreur, il auroit fallu le priver des sens, ou le faire sentir autrement que par des organes, c'est-à-dire qu'il n'y auroit point eu d'homme. Nôtre sçavant Auteur ajoute que les bêtes feroces, les plantes venimeuses, & autres substances qui nous sont nuisibles, ont été armées contre nous par le peché. Il croit cependant qu'Adam n'auroit été exempté des maux naturels, s'il avoit été obeissant, qu'en vertu de la Grace Divine, & d'un pacte fait avec Dieu; & il dit que Moïse ne marque expressement qu'environ sept effets du premier peché. 1. La revocation du don de l'immortalité. 2. La sterilité de la terre, qui ne devoit plus être fertile par elle-même qu'en herbes mauvaises ou peu utiles.

3. Le travail rude qu'il faudroit employer pour se nourrir. 4. L'affujettissement de la femme à la volonté du mari. 5. Les douleurs de l'enfantement. 6. L'inimitié entre l'homme & le serpent. 7. Le bannissement de l'homme du lieu délicieux où il avoit été placé. Mais il croit que plusieurs de nos maux viennent de la nécessité de la matiere, sur tout depuis la perte de la Grace, outre qu'il semble à l'Auteur qu'après nôtre exil l'immortalité nous seroit à charge, & que c'est peut-être plus pour nôtre bien que pour nous punir, que l'arbre de vie nous est devenu inaccessible. L'Auteur des Remarques observe qu'il y a sur tout ceci quelque chose à dire; mais il reconnoît que le fond du Discours sur l'origine des maux est plein de bonnes & solides reflexions, dont il a jugé à propos de profiter. Il vient ensuite à ce qui regarde l'origine du mal Moral, qui est un point de controverse entre lui & l'Auteur dont il examine le Livre. Ce seroit nous engager trop avant que d'entreprendre ici l'Extrait d'une dispute, qui est très-curieuse & très-utile, mais dont le nœud ne sçauroit être bien expliqué en abrégé.

Traſtatus de Promulgatione Legum Eccleſiaſticarum, ac ſpeciatiſim Bullarum Reſcriptorum Curiaë Romanæ, ubi

de Placito Regio , quod ante earum publicationem & executionem in Provinciis requiritur. In quo Placiti usum tum apud Belgas tum apud alias Nationes jampridem ulitatum fuisse ostenditur, atque attento ejusdem Placiti scopo, ejus usum ad nullum specialem Rescriptorum speciem posse restringi, eumque usum sine ulla Libertatis Ecclesiasticæ aut Potestatis Pontificiæ violatione aut infractione ad omnes indifferenter Bullas etiam Dogmaticas extendi. Subjungitur Appendix monumentorum quæ ad adstruendum hunc Placiti usum in hoc Tractatu impensa fuere, & in quorum pluribus hoc jus Placiti egregie adstruitur & ab adversariorum objectionibus vindicatur. Auctore **LEGERO BERNARDO VANESPEN**, Presbytero, J. U. D. & SS. Can. Profess. in Academia Lovaniensi. *Bruxellis, apud Serstevens, Typographos Juratos. C'est-à-dire: Traité des Publications des Loix Ecclesiastiques, & particulièrement des Bulles & des Rescripts de Rome, où l'on montre que pour les faire recevoir & executer dans les Pais-Bas il faut des Declarations du Roi; & que cet Usage, sans blesser en rien les libertez de l'Eglise ni le pouvoir du Pape, s'étend à toutes sortes de Bulles, même celles qui ont rapport au Dogme. On y a joint plusieurs titres qui établissent*

ce droit, & qui seroient de réponse aux objections qu'on pourroit faire. Par Leg Bernard Vanespen, Prêtre, Docteur en Droit, Professeur du Droit Canonique de l'Université de Louvain. A Bruxelles chez les Freres Serstevens, Libraire 1712. in 4. pagg. 304.

LA Puissance Ecclesiastique & la Puissance Seculiere, quoi qu'indépendantes l'une de l'autre, se doivent des secours mutuels pour le bon ordre des Etats. Le Pape comme Chef de l'Eglise fait diverses Loix sous le titre de Bulles ou de Rescrits, qui vont à l'instruction ou à l'édification des Fideles. Mais ces Loix peuvent-elles être publiées dans un Etat, sans l'aveu du Prince qui le gouverne ? C'est la question qu'on examine dans ce Livre. L'Auteur la decide en faveur des Puissances Seculieres, non-seulement dans le cas où il y a des Traités & des Usages particuliers qui demandent leur consentement; mais il croit que d'un Droit commun un Prince par sa seule qualité de Souverain doit empêcher qu'on ne publie dans ses Etats sans sa permission les Bulles ou Rescrits des Papes, parce qu'il peut arriver, dit-il, que ces Bulles contiennent des choses contraires à la police du Gouvernement, & qu'il seroit dangereux de laisser à la personne du P

une Jurisdiction immédiate dans tous les Dioceses du Royaume. Il ajoute que sur les matieres mêmes de Foi les Bulles du Pape ont besoin de l'acceptation des Evêques & de la permission du Prince. Il observe qu'en France les Evêques se sont toujours maintenus dans le droit de prononcer sur la Doctrine des Livres. Il cite les jugemens rendus dans ce Royaume contre Elipande, Gotescalque, les Albigois, & Abaillard. Les jugemens rendus dans le Concile d'Antioche contre Paul de Samosate, dans celui d'Alexandrie contre Arius, dans celui de Constantinople contre Eutychès, dans les Conciles de Carthage & de Mileve contre Pelage & Celestius, dans ceux de Sarra-gosse & de Bordeaux contre les Priscillianites, fournissent aussi la preuve du pouvoir des Evêques en ces matieres.

Il est vrai qu'après que les Heresies avoient été condamnées dans les lieux où elles avoient pris naissance, on avoit la liberté de porter au Saint Siege l'appel de ce premier jugement. Quelquefois aussi les Evêques envoyoient eux-mêmes au Pape leur décision pour la faire confirmer, & rendre par là authentiques dans toute l'Eglise les Decrets formez dans des Eglises particulieres. Enfin dans des conjonctures extraordinaires les Evêques ont souvent pris le parti ou de s'adresser d'abord au

Chef

Chef de l'Eglise pour la décision de quelques Dogmes contestez, ou de le consulter du moins avant que de les décider eux-mêmes. Mais dans tous ces cas, ils n'ont jamais dérogé au droit qu'ils avoient d'être les premiers Juges de pareilles contestations. L'Auteur fait voir que cette Doctrine a été enseignée par les plus saints Papes, qui dans les causes majeures, entre lesquelles celles de la Foi tiennent sans doute le premier rang, ont toujours reconnu les deux degrez de Jurisdiction établis par les Conciles. *Si autem* (dit Innocent I.) *maiores causa in medium fuerint devoluta ad Sedem Apostolicam sicut Synodus statuit, post Episcopale judicium referantur.* L'Auteur fortifie son sentiment par les Usages de France. Il cite pour preuve la Relation faite par M. de Marca des Deliberations du Clergé sur la Constitution d'Innocent X. contre les cinq Propositions de Jansenius. Il rapporte aussi quelques Plaidoyers faits dans les derniers temps par les Avocats Generaux du Parlement de Paris contre les entreprises de la Cour de Rome. Il soutient qu'il n'est pas besoin de privileges pour donner ce droit aux Evêques; que c'est une prerogative attachée au caractère Episcopal, & que quoi que la France pour s'y maintenir fasse valoir d'ordinaire ses libertez; les autres Etats peuvent jouir du même droit, parce que c'est le droit.

droit commun de tous les Evêques dans l'étenduë de leurs Dioceses. On a inseré dans ce Livre plusieurs Ordonnances des Princes ou des Magistrats des Pais-Bas, pour s'opposer à la publication des Bulles des Papes, lorsque ces Bulles n'avoient pas été acceptées par les Evêques, & que l'autorité Royale n'avoit pas concouru avec la Puissance Ecclesiastique pour en procurer l'execution.

Histoire Ecclesiastique. Par M. l'Abbé FLEURI, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berri. Tome seizième. Depuis l'an 1198, jusqu'à l'an 1230. A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Augustins, près la rue Pavée, à l'Ecu de France. 1712. in 4. pagg. 686.

C E volume renferme cinq Livres, qui sont le 75. le 76, le 77, le 78, & le 79. de toute l'Histoire. Le premier de ces Livres commence à la mort du Pape Celestin III. arrivée en 1198. & contient un grand nombre d'évenemens considerables, aussi-bien que le Livre suivant. L'Abbé Joachim dont l'Auteur a parlé ailleurs, mourut en 1202. à Pietra Fitta, près de Cosence, âgé de 72 ans. Il laissa grand nombre d'Ecrits, dont ceux-ci sont im-
pri-

primez: la Concorde de l'Ancien & Nouveau Testament: des Commentaires sur Isaïe, sur Jeremie, & quelques-uns des petits Prophetes: un commentaire sur l'Apocalypse: & un Traité intitulé l'Pseautier à dix cordes. Dans les Commentaires sur les Prophetes & sur l'Apocalypse, remarque M. l'Abbé Fleuri, l'Abbé Joachim a mêlé plusieurs predictions touchant les Empereurs & les Rois de Sicile, dont quelques-unes sont assez conformes aux événemens; mais il y employoit souvent les expressions du doute, en disant *peut-être* & *il me semble*, qui sont plutôt d'un homme qui conjecture, que d'un Prophete sûr d'être inspiré. Aussi Guillaume de Paris, qui écrivoit environ vingt ans après, parlant du don d'intelligence dit: Ce don est en quelques-uns d'une grande clarté & d'une si grande penetration, qu'il ressemble fort à l'esprit de Prophetie; tel que quelques-uns ont cru avoir été en l'Abbé Joachim, & on dit qu'il dit de lui-même, qu'il n'avoit pas l'esprit de Prophetie, mais l'esprit d'intelligence. Que si quelqu'un considere ses Livres sur l'Apocalypse, & sur la Concorde des deux Testamens, il admirera le don d'intelligence qui étoit en lui. S. Thomas d'Aquin a dit aussi que l'Abbé Joachim a prédit des choses vraies, & s'est trompé dans d'autres, parce qu'il ne parloit pas

prit de Prophetie , mais par des conjectures de l'esprit humain , qui n'atteignent pas toujours la verité.

La même année les Chefs d'une Armée de Croisez , composée de François & de Venitiens , firent à Zara un Traité avec le jeune Prince Alexis l'Ange , fils d'Isaac l'Empereur de Constantinople , qu'Alexis son frere avoit détrôné , & aveuglé en 1195. Alexis l'Ange s'engagea , si on le rétablit , à remettre l'Empire de Constantinople sous l'obedience du Siege de Rome ; à fournir deux cens mille marcs d'argent & des vivres pour toutes les troupes ; à aller en personne en Egypte , ou si on l'aimoit mieux , à y envoyer pour un an dix mille hommes à ses frais ; & enfin à entretenir pendant toute sa vie cinq cens Chevaux pour garder la terre d'outremer. A ces conditions , les Croisez remenerent le jeune Prince à Constantinople , qu'ils prirent le 18. Juillet 1203. Il fut couronné à sainte Sophie le 1. d'Août , & il fut reconnu par tous les sujets de l'Empire , par le Roi Joannice Roi des Bulgares & des Serbes. Mais dès qu'il crut sa puissance affermie , il retarda le payement des Croisez , les méprisa , & leur donna de vaines paroles , des marques d'ingratitude & de fausseté de foi , qu'ils lui declarerent la

Le desordre qui suivit souleva les Croisez même contre le jeune Empereur.

Mour-

Mourchoufle Maître de sa Garderobe mit à leur tête, se saisit de lui, & après l'avoir fait étrangler, s'empara du trône. Sur cet événement les Barons Croisés s'assemblerent avec le Duc de Venise, Evêques, le Clergé de l'Armée, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croisés, que celui qui commettoit un meurtre n'avoit droit de tenir aucune terre, & que tous ceux qui le reconnoissoient étoient ses complices : d'autant plus qu'ils s'étoient soustraits de l'obedience de Rome. C'est pourquoi nous vous disoient-ils, que la guerre est juste; si vous avez droite intention de conquérir le païs, & le mettre à l'obedience du saint Siege, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce discours encouragea merveilleusement les Croisés, la guerre s'alluma plus vivement entre eux & les Grecs, ils attaquèrent Constantinople du côté de la mer, prirent par escalade le 12. d'Avril 1204. la ville fut pillée, & le butin fut estimé cent mille marcs d'argent, sans ce qui n'avoit été recellé. Les Croisés procédèrent ensuite à l'élection d'un nouvel Empereur de Constantinople, & choisirent Baudouin Comte de Flandres, qui fut couronné Jemnellement le 17 de Mai.

M. l'Abbé Fleuri rapporte ici

& un nommé Lumbert lui avoit
la Langue. Ce Lumbert alla à
, où le Pape (Innocent III.)
l'absolution, à la charge de
aller au plus vite en son pais; &
montrer pendant quinze jours
les pieds en caleçon, avec un habit
court & sans manches, la lan-
guette d'une petite corde, dont les
deux bouts seroient attachez au col, en sorte
que la Langue parût un peu hors
de la bouche. Il devoit aussi tenir des
craintes à la main, & venir en cet é-
tat se presenter à la porte de l'E-
glise, s'y prosterner en dehors, s'y
recevoir la discipline, demeurer jus-
qu'à soir en silence & à jeun, puis
aller pour nourriture du pain & de
la viande. Après les quinze jours, il devoit

„ de la faim, tua sa fille, & la mangea.
 „ Sur un autre ordre, il tua sa femme,
 „ mais en ayant fait cuire la chair, il n'en
 „ pût manger. Etant délivré, il alla se
 „ présenter au Pape, qui lui ordonna
 „ pour penitence de ne jamais manger
 „ de viande en sa vie, de jeûner au pain
 „ & à l'eau tous les Vendredis, les Lun-
 „ dis, & les Mercredis des deux Carêmes
 „ de Pâques & de Noël: d'aller nus
 „ pieds avec une tunique de laine, un sca-
 „ pulaire très-court & un petit bâton à la
 „ main, demandant l'aumône, & ne re-
 „ cevant que de quoi vivre, sans coucher
 „ deux nuits en un même lieu. Faire
 „ ainsi des pelerinages pendant trois ans:
 „ se prosternant devant l'Eglise, sans y
 „ entrer qu'après avoir reçu la Discipli-
 „ ne. Il ne se mariera point, n'assistera
 „ point aux Jeux publics: dira le Pater
 „ cent fois par jour, & fera cent genu-
 „ flexions. Au bout des trois ans, il
 „ reviendra demander misericorde au Pa-
 „ pe, & observera ses ordres.”

La prise de Constantinople fut suivie
 d'un triste événement. Les Grecs s'étant
 revoltez de toutes parts, prirent Joanni-
 ce pour leur protecteur, & s'emparèrent
 d'Andrinople, que Baudouin alla aussi-tôt
assiéger avec peu de troupes. Le Roi
des Bulgares s'avança pour secourir cette
ville. Il y eut un rude combat, où Ban-
 douin

ité de ce qu'Alexis Aspiete Seigneur
ec l'avoit quitté pour se joindre aux
tins, il entra en fureur, & ayant tiré
udouin de prison, il lui fit couper les
s & les jambes, & fit jeter le tronc
tête la premiere dans un precipice,
il fut la proye des oiseaux, & mou-
t au bout de trois jours. On dit mê-
e que Joannice lui fit couper la tête,
qu'ayant nettoyé & orné le crane, il
n servit de coupe pour boire, suivant
ancienne coûtume des Scythes. Bau-
ain est fort loué, même par les Grecs,
ncipalement pour sa justice & sa chas-
é. On raporte suivant l'ordre des tems
premieres actions de saint François &
saint Dominique, qui dans la suite
ent tant de part aux affaires de l'Eglise
les Societez Religieuses qui les recon-

de devotion. Par ses Interpretes il faisoit plusieurs questions sur la Religion & les mœurs du Pais, & il racontoit de son côté plusieurs merveilles des Provinces d'Orient. „ On lui demanda entre autres „ choses ce qu'il sçavoit d'un certain Joseph dont on parloit beaucoup ; que „ l'on disoit avoir été present à la Passion de Nôtre Seigneur, & être encore vivant pour preuve de la Religion Chrétienne. Un Chevalier d'Antioche qui „ étoit de la suite de l'Archevêque, & lui „ servoit d'Interprete, répondit en François: Monseigneur connoît très-bien ce „ Joseph; & peu de temps avant que de „ partir pour l'Occident, il le reçut à sa table en Armenie. Quand J. C. fut pris „ par les Juifs & mené devant Pilate, cet „ homme nommé alors Cartaphile, étoit „ Portier de Pilate ; & comme les Juifs „ tiroient Jesus hors du Pretoire, après „ l'avoir fait condamner, Cartaphile le „ poussa rudement du poing dans le dos, „ & lui dit avec insulte: Va vite Jesus, „ va, que tardes-tu? Jesus le regarda d'un „ visage severe, & lui dit: Je m'en vais, „ & tu attendras jusqu'à ce que je vienne. „ Après la resurrección de Nôtre Seigneur, „ Cartaphile reçut le Baptême de la main „ d'Ananias qui baptisa saint Paul, & prit „ le nom de Joseph. Il avoit environ trente „ ans, & quand il en eut cent, il tomba

miers siècles, quoi qu'elles n'eussent p
 que sur la fin du huitième. Il louë le z
 & la vertu des Papes Leon IX. Grego
 VII. Urbain II. Pascal II. Eugene III.
 Alexandre. III. „ Mais, observe-t-il,
 „ meilleures intentions destituées de
 „ miere font faire de grandes fautes;
 „ plus on court vite dans un chemin te
 „ breux, plus les chûtes sont frequente
 „ dangereuses. Ces grands Papestrouv
 „ l'autorité des fausses Decretales te
 „ ment établie que personne ne pen
 „ plus à la contester, se curent oblig
 „ en conscience à soutenir les maxim
 „ qu'ils y lisoient, persuadez que c'ét
 „ la plus pure Discipline des tems Apol
 „ liques, & de l'âge d'or du Christia
 „ me. Mais ils ne s'apperçurent pas qu
 „ les contiennent plusieurs maximes co
 „ traaires à celles de la veritable Antiquit
 Il rapporte ensuite ces maximes, il les e
 mine, & il s'attache à prouver qu'elles
 font nullement conformes aux Regles
 l'ancienne Eglise. La premiere regarde
 Conciles. „ Il est dit dans les fausses l
 „ cretales, qu'il n'est pas permis de te
 „ des Conciles sans l'ordre ou du mo
 „ la permission du Pape. Vous qui a
 „ lû cette Histoire, poursuit l'Auteur,
 „ avez-vous rien vû de semblable, je
 „ dis pas dans les trois premiers siécl
 „ mais jusqu'au neuvième? Je sçai

„ l'autorité du Pape a toujours été nécessaire
 „ re pour les Conciles generaux. . . . Mais
 „ quant aux Conciles Provinciaux, leur
 „ tenué étoit comptée entre les pratiques
 „ ordinaires de la Religion, à propor-
 „ tion comme la celebration du S. Sacri-
 „ fice tous les Dimanches. . . . Cependant
 „ en consequence de cette nouvelle maxi-
 „ me il ne s'est presque plus tenu de Con-
 „ cile depuis le douzième siecle, où n'a-
 „ yent presidé les Legats du Pape; & on
 „ s'est insensiblement desaccoutumé de te-
 „ nir des Conciles." Les autres maximes
 concernent les Jugemens des Evêques;
 les translations, les érections, les unions,
 les extinctions des Evêchez; les appella-
 tions; l'extension de l'autorité du Pape;
 l'immunité des Clercs, la puissance tem-
 porelle de l'Eglise; les Legats du Pape;
 les subventions pecuniaires, la rigueur con-
 tre les Heretiques; & les Penitences.

Ce n'a été, selon l'Auteur, que l'igno-
 rance & la grossiereté des Evêques, qui
 leur ont fait croire que les Seigneuries u-
 nies à leurs Sieges étoient utiles pour sou-
 tenir la Religion. „ Je ne voi, dit-il sur
 „ cela, que l'Eglise Romaine où l'on peut
 „ trouver une raison singuliere d'unir les
 „ deux Puissances. Tant que l'Empire Ro-
 „ main a subsisté, il renfermoit dans sa
 „ vaste étendue presque toute la Chré-
 „ tienté: mais depuis que l'Europe est

„ divisée entre plusieurs Princes indépendans
 „ dans les uns des autres, si le Pape eut été
 „ sujet de l'un d'eux, il eut été à craindre
 „ que les autres n'eussent eu peine à le re-
 „ connoître pour Pere commun, & que
 „ les Schismes n'eussent été frequens.

En parlant de la puissance du Pape & de l'immunité des Clercs, on observe que le Decret de Gratien acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fausses Decretales que l'on y trouve semées par tout. „ Pendant
 „ plus de trois siècles, dit M. l'Abbé Fleuri, on ne connoissoit point d'autres Canons que ceux de ce Recueil; on n'en suivoit point d'autres dans les Ecoles & dans les Tribunaux. Gratien avoit même encheri sur ces Decretales, pour étendre l'autorité du Pape, soutenant qu'il n'étoit point soumis aux Canons: ce qu'il dit de son Chef, & sans en apporter aucune preuve d'autorité. Ainsi il se forma dans l'Eglise Latine une idée confuse que la puissance du Pape étoit sans bornes, &c." A l'occasion d'une prétendue Loi de Theodose, & d'un article tronqué d'une Nouvelle de Justinien que Gratien emploie dans son Decret; M. l'Abbé Fleuri fait des reflexions sur la Critique, par lesquelles nous finirons cet Extrait. „ Ces
 „ exemples, dit-il, montrent bien sensiblement l'importance de la Critique, „ que les Scholastiques speculatifs & paresseux

„ feux méprisent comme un amusement
 „ puerile, & une vaine curiosité. Appren-
 „ dre diverses Langues jusqu'à les sçavoir
 „ exactement: peser chaque mot pour en
 „ sçavoir la signification propre, & même
 „ l'étymologie: observer la difference des
 „ stiles en chaque Langue selon les tems
 „ & les lieux: chercher les Histoires de
 „ chaque Nation, & ne s'arrêter qu'aux
 „ originales: les lire avec reflexion, prin-
 „ cipalement sur les mœurs: y joindre l'é-
 „ tude de la Geographie & de la Chrono-
 „ logie: voila les fondemens de la Criti-
 „ que. Je conviens que c'est un long & pe-
 „ nible travail: mais il est nécessaire pour s'af-
 „ surer de la verité des faits: on ne la trou-
 „ ve jamais par le seul raisonnement; &
 „ cependant de ces faits dépend souvent
 „ la conduite de la vie. Vous venez de
 „ voir en quels inconveniens on est tom-
 „ bé pour avoir cru à des Pieces fausses.
 „ On s'est accoutumé de plus à recevoir
 „ sans choix toutes sortes de narrations,
 „ faute de principes pour les distinguer;
 „ & de là sont venuës tant de legendes
 „ fabuleuses, tant de faux miracles, tant
 „ de visions & de relations frivoles, com-
 „ me nous voyons entre autres dans les
 „ Dialogues du Moine Cesaire.

ANAL DES SÇAVANS,
de ce siècle Eloquentia
ad eam comparandam
per Dialogum singu
laritate proponuntur, & acco
m
Discipulorum ingenijs tra
com
explicantur. *Augusta Vind.*
apud
apud Kuhlse. Anno 1711. C'est-à-
Les Recherches Oratoires du Pere Bal-
esuite, Ouvrage où sont expliquez les
otes de l'Eloquence, suivant la métho-
des Anciens & celle des Modernes, &
on découvre en forme de Dialogue les
gens les plus propres pour se perfectionner
ns cet Art. A Ausbourg, chez Paul
uhlse. 1711. vol. in 8. pagg. 210. Se
ouve à Amsterdam chez les Waes-
erge.

Le Livre est du nombre de ceux qui
quoique très-utiles par eux-mêmes,
par l'importance du sujet, ne fournis-
sent que peu de matière à nos Journaux,
et qu'ils se réduisent à de simples abrégés
methodiques d'un certain nombre de pré-
ceptes établis dans les Ecoles pour l'instruc-
tion de la Jeunesse, & que ces sortes de
recueils destinés à ceux qui font les pre-
miers pas dans les Sciences, n'intéressent
pas les Sçavans. Cependant comme
nous devons parler de tous les Ouvrages
qui viennent à notre connoissance, nous
dirons que celui-ci contient dans un

le conduit par la voye la plus simple & la plus courte. Il lui declare avant toutes choses, que pour être éloquent, il faut du sentiment dans le cœur, & de la justesse dans l'esprit. Il y a des esprits lents que rien n'anime, & des cœurs froids qui ne sentent rien. On ne peut pas devenir éloquent avec ces dispositions. La persuasion est la fin de l'Eloquence; & comment persuader une verité qu'on annonce indifferemment, sans paroître y prendre intérêt? Comment se flatter de toucher les autres lorsqu'on n'est point touché soi-même?

L'Auteur dans la premiere Partie du Livre parle de l'Eloquence des Anciens; & dans la seconde, de l'Eloquence des Modernes: c'est ce qui fait la division de tout son Ouvrage. Il compare ensemble ces deux

plus simples. Le point capital quence est d'observer les biens tems, du lieu, & de la nature : *Caput artis, decere*, dit Ciceron *Traité de Orat. Lib. 1.* On ne doute nier que cette sorte d'Eloquence l'Auteur donne aux Modernes ridicule & méprisable ; mais elle n'est pas des bons esprits de ce tems, & ne se trouve dans des Pieces d'Eloquence quoi qu'on les lés de certaines manieres qu'on a vu les Anciens, & qui ne conviennent pas à nos mœurs, conserver encore le goût de l'antiquité, en y ajoutant de nouveaux ornemens. L'Auteur n'a garde de blâmer les auteurs modernes qui se sont forgés un goût-là ; il n'attaque que ceux qui se font une Eloquence consiste dans un arrangement puéril de mots, ou un amas sans discernement, sans choix, & qui ne se distingue par là de cette noble simplicité que par le sublime.

JOANNIS FURSTENEAU
Licentiatii & Cœnici Herfordii
dissertatio Epistolæ quæ describit
morbos eorumque signa ex
viro Theodoro Jansonio a
Lipsiæ, Medico pariter ac Po
etico. *Amstelædami, apud Samuel
Wald. 1711.* C'est-à-dire :
Épistolaire sur ce qui est encore à

la Medecine touchant les causes & les signes des maladies, adressée à Theodore Fanson d'Almeloveen celebre Medecin, par Jean Herman Fursteneau, Licentié en Medecine. A Amsterdam, chez Samuel Schoonwald. 1711. vol. in 8. pagg. 95.

LE dessein de l'Auteur dans cette Dissertation est de faire voir qu'encore qu'il se soit composé un grand nombre de Livres sur l'art de guérir les maladies, la Medecine n'en est guères plus avancée. La raison de ce défaut, dit-il, est premiere-ment, qu'on ne s'est pas assez attaché à l'Observation sur ce qui regarde la nature & les differentes circonstances de chaque maladie; & en second lieu, qu'on ignore les solides principes de la Physique. Au regard du premier point, il prétend que si l'on excepte Hippocrate, la plûpart des anciens Medecins ont plus contribué à obscurcir la Medecine qu'à l'éclaircir, & à ce sujet il accuse Galien de ne nous avoir donné que des paroles; & les Arabes, de s'être répandus en de frivoles questions de Logique, & d'avoir eu souvent recours aux fables, aux superstitions, & aux men- songes. Les Modernes ne sont guères plus épargnez, & l'Auteur reproche à Paracelse & à Vanhelmont, d'avoir introduit un grand nombre d'erreurs dans la Medecine, en voulant tout rappeler

à la Chymie. On s'est appliqué avec grand soin depuis environ soixante ans à l'étude de l'Histoire naturelle, & on peut dire que l'Anatomie & la Botanique sont montées à un degré de perfection où elles n'étoient point parvenues jusqu'alors; mais nôtre Auteur soutient que cette perfection contribuë peu à celle de la Medecine Pratique, parce qu'on s'est plus attaché au curieux qu'à l'utile. On ne manque point de Livres d'Observations en fait de Medecine; mais si l'on excepte les Ouvrages de Cœlius Aurelianus, de Forestus, de Lœlius à Fonte, de Lommius, & d'un petit nombre d'autres, on verra, dit M. Fursteneau, que ces Recueils d'Observations sont peu fideles, & que les Auteurs au lieu de s'attacher à la simple verité, ne songent qu'à faire valoir de vaines hypotheses qu'ils ont fabriquées dans leurs cabinets.

Après ces reflexions générales, on nous fait observer qu'une des choses qui retarde le plus le progrès de la Medecine est le peu de soin qu'on a de bien distinguer les differens genres des maladies. On confond, par exemple, dit-il, sous le nom d'apoplexie, d'épilepsie, de colique, toutes les differentes sortes d'apoplexie, d'épilepsie, & de colique, sans faire reflexion que les coliques sont ou bilieuses, ou spasmodiques, &c. que l'apoplexie est

ou sanguine, ou sereuse, & ainsi des autres maladies ; & que selon ces differences, il faut des remedes differens. La decouverte de la circulation du sang, laquelle auroit dû apporter tant de lumieres dans la Medecine, a été à plusieurs Medecins un sujet d'ignorance ; ils ont cru que c'étoit assez de sçavoir que le sang étoit poussé du cœur à toutes les parties, & de ces mêmes parties au cœur ; & fondant là-dessus toute leur Theorie, ils n'ont pas été assez attentifs aux differens degrez de mouvement que ce sang reçoit, selon les differens diametres qu'il traverse, & selon la structure & la diverse consistance des tuyaux qu'il parcourt. La diversité des saisons, celle des climats, changent la nature des maladies ; & c'est, dit nôtre Auteur, ce que la plupart des Medecins ne considerent pas avec assez de soin. Enfin il soutient que la Medecine est encore fort éloignée de sa perfection, faute d'une connoissance suffisante des causes des maladies, de leurs differences, & de leurs signes.

Recueil d'Edits, Declarations, Arrêts & Reglemens concernant les Offices des Tresoriers de France Generaux des Finances de Bretagne, par M. GERARD MELLIER, Conseiller du Roi, Tresorier de France, General des Finances, Conservateur des Offices de Judicature, Police, & Finances de la-
dite

dite Province. A Nantes, chez Jaques Mar-schal, seul Imprimeur du Roi, vis-à-vis le Pui-Lori. 1712. vol. in 8. pagg. 416.

ANCIENNEMENT les Tresoriers de France avoient l'administration du Domaine de la Couronne. Ils furent reduits au nombre de trois par une Ordonnance de 1388. & ces trois Officiers étoient obligez d'aller dans les Provinces pour y examiner les Etats des Finances. Ils n'avoient point originairement de Jurisdiction contentieuse; ils s'en formerent une peu à peu, & se partagerent entre les Finances & la Justice. Dans la suite on leur fit défense d'exercer aucun acte de Jurisdiction, & par là leurs fonctions se reduisirent insensiblement à rien. François I. érigea en leur place seize Receveurs Generaux; il y en eut dix sept quelque temps après, qui furent distribuez en dix-sept Provinces, & qui conserverent toujours le nom de Tresoriers Generaux de France, comme ayant succedé aux trois Tresoriers Generaux, dont la Charge s'étendoit par tout le Royaume. C'est à cause de ces Tresoriers Generaux qu'on a appellez Generalitez les Provinces où sont établis les Bureaux des Tresoriers de France, quoi que les fonctions de ces Officiers soient renfermées dans l'étenduë de chaque Province; en sorte qu'à parler exactement ce sont plutôt des Tresoriers

foriers Provinciaux que des Tresoriers Generaux. Le nombre de ces Officiers s'est augmenté successivement par différentes creations.

On ne parle dans ce Livre que des Officiers qui sont établis en Bretagne sous le titre de Tresoriers de France. Ou, pour mieux dire, sans que l'Auteur dise rien de son chef, il met seulement sous les yeux du Lecteur dans un recueil par ordre de date tous les Edits, toutes les Declarations, & tous les Arrêts du Conseil qui ont raport à ces sortes d'Offices.

Histoire de Louis le Grand depuis le commencement de son Regne jusqu'en 1710. Par M. DE LA BIZARDIERE. A Paris, chez François Barois, rue de la Harpe, à la ville de Nevers, vis-à vis le College d'Harcourt. 1712. in 12. pagg. 73.

LE titre d'*Histoire* semble promettre une suite & un détail qu'on ne trouve point dans ce Livre. Un Regne aussi long & aussi chargé d'évenemens que celui que l'Auteur a entrepris d'exposer au Public demanderoit plusieurs volumes, cependant on le renferme dans un seul volume in 12. qui n'a que 73 pages. Il faut convenir que la brieveté peut passer pour une perfection, & que le grand talent est de dire *beaucoup en peu de paroles.* Mais dans
cette

cette précision il faut conserver l'exactitude, & ne pas laisser du moins ignorer les principales circonstances de certains faits remarquables qui entrent naturellement dans l'histoire qu'on veut raconter. Un homme qui ne sçauroit du Regne de Louis le Grand que ce qu'il en auroit appris dans cet Ouvrage, ne pourroit pas se flatter d'être fort instruit; mais s'il n'avoit besoin que de rappeler les dates des faits les plus considérables, ce Livre pourroit lui être de quelque utilité; & c'est apparemment le seul secours que l'Auteur a voulu procurer au Public.

* *Dissertation sur une Medaille de Claude le Gothique, par le R. P. CHAMILLART, Jésuite.*

M O N S I E U R,

Avant vôtre départ de Paris vous futes témoin de la dispute qu'eurent chez Mr. * * * deux sçavans Antiquaires au sujet de Claude le Gothique. L'un soutenoit que cet Empereur étoit surnommé *Germanicus*, également comme *Gothicus*, à cause de ses victoires. L'autre au contraire vouloit que *Germanicus* fut un surnom de famille, & faisoit descendre Claude le Gothique

* Tirée des *Mem. des Trev.* Avril. 1712. p. 645.

thique de l'Empereur Tibere Claude frere de Germanicus.

La dispute bien loin de finir n'a fait que s'échauffer de plus en plus, & est cause qu'on nous a donné sur cela plusieurs Dissertations curieuses & bien écrites. Sur tout votre ami a brillé, & quoique sa cause fût mauvaise il ne laissoit pas d'avoir un grand nombre de partisans.

La preuve dont il se servoit pour faire voir que le surnom de *Germanicus* n'avoit jamais été donné à Claude le Gothique par rapport à ses victoires, étoit sans doute très-plausible, & très-propre à convaincre quiconque a un peu le goût de l'antiquité. Car il défioit son adversaire de lui montrer, soit dans l'histoire, soit dans les inscriptions, soit sur les Medailles, la moindre trace que les nations de la Germanie ayent été vaincues par Claude. Remarque que Mr. Tristan avoit faite en rapportant la Medaille d'or qui a pour Legende: IMP. C. M. AVR. CLAUDIVS GER. GOTHICVS.)(INVICTVS AVG. une tête casquée. Aussi ajoute-t-il que cette Medaille étoit l'unique des Medailles de Claude le Gothique, que l'on connoît de son tems avoir le surnom, de *Germanicus*, & que c'est uniquement par là que nous avons appris ce point de l'histoire Romaine.

Nous avons été plus heureux de nos jours;

jours; puisque Mr. Mezabarbe, met dans son Recueil: IMP. C. M. AVR. CLAV. DIVS P. F. AVG. GERM. GOTTHICVS.)(AEQVITAS AVG. & DIVO CLAVDIO AVGVSTO.)(GERMANICO GOTTHICO OPTIMO PRINCIPI. Mais outre qu'on a sujet de douter de l'antiquité de ces deux Medailles, que cet Auteur ne cite que sur le témoignage d'autrui, c'est qu'il est toujours vrai de dire que les Empereurs Romains ont pour l'ordinaire marqué sur quelques unes de leurs Medailles, par quelques revers singuliers & propres du sujet, les actions éclatantes qui leur ont merité les surnoms glorieux, qui semblent faire leur éloge & leur caractère.

Trajan, par exemple, s'est-il appellé DACICVS? L'on voit dans ses Medailles, tantôt une Victoire qui écrit sur un bouclier DACIA, ou VIC. DAC. tantôt une figure assise sur un amas de toutes sortes d'armes, DAC. CAP. Marc Aurele & Luce Vere ont-ils le surnom d'ARMENIACVS? L'un a au revers d'une de ses Medailles l'Arménie assise & dans la posture d'une personne désolée, avec cette légende, ARMENIA; & l'autre paroît assis sur une espèce de trône, accompagné de deux ou trois de ses Officiers, & étendant la main du côté du Roi des Arméniens, qui est debout au bas de ce trône, REX ARME-
NIISDATVS.

Parcourez v^otre cabinet, & vous trouverez le même dans Commode, dans Severe, dans Antonin Caracalle, & dans une infinité d'autres Empereurs. Ces qualitez encore une fois, & ces surnoms, COMMODVS BRITANNICVS, SEVERVS PARTHICVS MAXIMVS, ANTONINVS BRITANNICVS, ont comme entraîné après soi BRITANNIA P. M. TR. P. X. IMP. VI. COS. IIII. P. P. Commode. VICTORIA PARTHICA MAXIMA, Severe. VICTORIAE BRITANNICAE, Caracalle.

D'un autre côté l'Abbé * * *, & ceux qui s'étoient déclarez en sa faveur sont demeurez fermes dans ce principe, que les surnoms qui se suivent de la sorte dans les legendes devoient être expliquez de la même maniere & pris dans le même sens. En effet nul Antiquaire ne s'étoit encore avisé d'attribuer les uns à quelque victoire, & de regarder les autres comme des noms de famille; quoique nous voyions de ces surnoms quelquefois jusqu'à trois sur la même Medaille: IMP. CAES. NER. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. PARTHICO P. M. TR. P. COS. VI. P. P.)(REGNA ADSIGNATA.

Ce n'est pas tout; ils ont tiré de ce raisonnement une autre conséquence; sçavoir, que ces surnoms étoient placez selon l'ordre des victoires remportées par ces Prin-

Princes. Par conséquent que Trajan n'avoit vaincu les Parthes qu'après avoir subjugué les peuples de la Germanie & les Daces.

Voilà, Monsieur, le progrès qu'avoit fait la dispute dont vous fûtes alors le témoin; & je crois que les esprits seroient toujours demeurez partagez, si le hazard ne m'avoit fait découvrir une Medaille qui décide pleinement & sans réplique cette question. Jugez-en vous-même. IMP. C. CLAUDIVS P. F. AVG. Claude avec une couronne rayonnante. M. VICTOR. GERMAN. un trophée fort singulier & surmonté d'un casque. Au bas du trophée un esclave de chaque côté assis & désolé.

Je n'ai garde de vous expliquer plus au long cette Medaille, elle n'a rien qui ne soit intelligible & commun; mais permettez-moi de vous faire remarquer,

Premièrement, qu'il n'est donc plus permis de douter que Claude le Gothique n'ait combattu & vaincu les nations belliqueuses de la Germanie.

En second lieu, que cette victoire ne soit le commencement des victoires de ce Prince. Ce Prince fut déclaré Empereur à Pavie; & loin de tourner ses armes contre Tetricus, qui s'étoit emparé du Languedoc & d'une partie de l'Espagne, il ne songea qu'à prévenir les Goths, qui joints aux Scythes & à plusieurs autres peuples

ples barbares , menaçoient d'entrer avec une armée de plus de trois cens mille hommes , soutenuë d'une armée navale nombreuse & redoutable , dans l'Illyrie , la Thrace , la Macedoine , & autres Provinces de l'Empire Romain. Ce qu'il ne pût executer sans traverser la Germanie , qui n'étoit séparée de la Sarmatie que par la Vistule.

Enfin que les Goths dont Claude défit tant de nombreuses armées , ne soient ces peuples qui habitoient la Gothlande , ou la Sarmatie Européenne , c'est-à dire , les côtes Septentrionales de la mer de Zabache & de la mer Noire jusques au Boristhene , & non pas les peuples qui habitoient le Languedoc & le long des Pyrenées , comme le prétendoit vôtre ami , convaincu , disoit-il , que le Languedoc long-tems avant Claude s'appelloit *Gothia* ; & que ce nom ne lui a point été donné par aucune irruption , & par aucun établissement qu'ayent fait en ce pais-là les peuples de la Sarmatie Européenne , sentiment qui lui étoit commode ; car autrement il lui auroit fallu conduire Claude en Germanie , & de là aux pieds des Pyrenées. Or le regne de ce Prince a été trop court pour le faire paroître victorieux , tantôt sur le Danube , & tantôt sur la Garonne.

Je me flatte que vous me sçavez gré de vous avoir fait part d'une pareille dé-
 eou-

couverte, & que vous vous fortifierez dans la resolution que vous avez prise, de vous addonner à l'étude des Medailles. On leur doit la connoissance d'une infinité de faits historiques, qui avoient échappé à la plume des Historiens, & qui seroient demeurés dans un oubli éternel, s'il ne s'étoit trouvé des Curieux, qui ayant du goût pour ces précieux monumens de l'antiquité, en ont fait des amas nombreux & considerables.

Au reste, je ne crois pas que vous doutiez de la bonté & de l'antiquité de la Medaille dont j'ai l'honneur de vous parler. J'ai vû & examiné en ma vie un assez grand nombre de Medailles, pour pouvoir décider si elles sont vrayes, ou fausses; & puis celle-ci me vient de Monsieur de Ballonfeaux, Conseiller au Conseil Provincial de Luxembourg, c'est-à-dire, d'un des hommes du monde qui a le plus de capacité & d'experience en ces sortes de matieres: ce qui redouble ma reconnoissance à son égard, puisque connoissant parfaitement la bonté & la rareté de cette Medaille, il a bien voulu m'en faire genereusement un sacrifice. Je suis &c,

* *Explication de deux Medailles Samaritaines, par le P. HARDOUÏN Jesuite.*



Ex Museo D. DE BOZE.
 Secretarij Perpetuij Academie Regiae
 Numismatum & Inscriptionum.



Ex D. VAILLANT,
 hist. Regum Syriae pag. 365.





toutes les Medailles , qu'on ap-
communément Medailles Sama-
& que l'on a découvertes jusques
en ai point vû qui meritent autant
on, que deux qui sont dans le
le Mr. de Boze , Secretaire per-
l'Academie Royale des Inscryp-
es Medailles. Elles peuvent passer
eux pour deux Medailles singulie-
riques ; puisque de tous ceux qui
des Medailles Samaritaines depuis
50 ans , pas un ne les a citées , que

emiere est de moyen bronze: elle
té un palmier, qui est le symbole
ée, avec cette inscription de trois
trois lignes, assez mal arrangées,
représente ici en autant de caracte-
eux, qu'il y en a de Samaritains
edaille, parceque c'est la même

שמעון
נשיא
ישראל

lire , *Simeon Princeps Israël*. Les
emieres lettres de chaque mot sont
che du palmier, & les autres sont
e. Audessous à gauche, il y a en-
Schin (ש) qui rend cette Medaille
, & dont nous parlerons dans la
III. H suite

suite. Au revers c'est une feuille de vigne, pour marquer que le País pour qui la Medaille est frappée, c'est-à-dire, le País de Juda, étoit fertile en vins; conformément à la Prophetie de Jacob au chapitre 49. de la Genese verset 11. Il ne reste de la legende qui est à l'entour, que ces lettres-ci, parce que le coin n'a pas marqué les trois premieres.

חח לגאלת ישראל.....

Les deux premieres lettres qui paroissent ici font juger, avec certitude à n'en point douter, que la legende entiere étoit,

שנת אחת לגאלת ישראל

comme on la lit toute entiere sur une autre qui est chez le Roi. Cela veut dire, *Anno primo redemptionis Israël*. Les Medailles qui justifient les époques marquées dans l'histoire des Machabées, ne doivent pas être indifferentes aux Catholiques. Celle-ci est de ce genre-là, aussibien que les Medailles Grecques des Rois de Syrie: car elles justifient toutes les époques qui sont marquées dans les deux livres de cette histoire sainte.

L'autre Medaille n'est gueres moins importante en son genre. Elle est de petit bronze, bien nette & bien conservée. D'un

côté

côté c'est un palmier, comme dans la première: mais la legende y est en deux lignes de caracteres inconnus. Au revers c'est une grappe de raisin. La legende à l'entour est en caractère qu'on appelle Samaritain, toute la même que dans la première.

שנת אחת לגאולת ישראל

Anno primo redemptionis Israël. Toute la difficulté qu'il y a de satisfaire sur cette Medaille, roule sur les caracteres inconnus. Si on en veut juger par leur conformation, ou par leur affinité avec quelques autres lettres semblables, on ne peut donner là-dessus que des conjectures frivoles. Il faut avoir de plus forts indices pour rendre plausible ce qu'on en veut dire. Pour moi, il me semble que cette legende inconnue n'est autre que les deux premiers mots de la première Medaille: שמעון נשיא *Siméon Princeps.* Mes preuves sont, 1. Que ces deux mots sont en deux lignes, comme ils le sont sur la première Medaille. 2. Qu'il y a le même nombre de lettres pour chacun de ces deux mots, qu'il y en a en Samaritain comme on l'appelle, & en Hebreu: sçavoir, cinq pour le mot de *Siméon*, & quatre pour le mot qui signifie *Prince.* 3. Que la troisième lettre du mot Hebreu *Nassi*, qui est un *Jod*, est de même ici la troisième, & de même figure que l'*iod*

Samaritain. Ce qui peut venir du voisinage des deux peuples, dont on voit ici les caractères. Il est vrai qu'il s'ensuivroit de cette hypothèse, que le *nun*, dans ce caractère inconnu, seroit autre à la fin d'un mot, qu'au commencement; & le *sin* différent du *schin*: mais cela pourroit être en effet ainsi, puisque dans l'Arabe cette différence des mêmes lettres selon leur différente situation est très-fréquente, & n'est gueres moins sensible. 4. Enfin toutes les Medailles qui ont d'un côté pour legende, *libertatis Jerusalem, redemptionis Israël, redemptionis Sion*; ou bien, comme je l'ai vû sur neuf Medailles chez Monsieur de Boze, *libertatis*, ou, *liberationis Sion*; toutes ces Medailles, dis-je, ont de l'autre côté le nom de Simon, ou seul, ou avec le titre de Prince d'Israël, ou du moins l'année qu'Israël fut affranchi du joug des Nations, comme il est rapporté au 1. Livre des Machabées Chap. 13. verset 41. N'est-il donc pas bien vraisemblable, que l'année de cet affranchissement étant déjà marquée visiblement sur le revers de cette seconde Medaille, comme il l'est sur le revers de la première, la legende aussi du côté principal est la même à peu près que sur la première; comme ce sont encore à fort peu près des deux côtés les mêmes symboles.

Mais quelle que soit la force & la valeur de ces lettres, qu'on voit être si dif-

fereu-

ferentes des Samaritaines qui sont de l'autre côté, il me semble que ce caractère est le Babylonien, comme celui qu'on appelle Samaritain est proprement celui d'Assyrie, dont les Cuthéens se servoient, & dont les Medailles nous fournissent l'Alphabet entier, excepté cinq lettres. L'Écriture sainte, ce me semble, donne lieu à cette conjecture, au 4. Livre des Rois chapitre 17. verset 24. où elle dit, que le Roi d'Assyrie ayant transporté les Israélites dans ses États, il mit en possession de la Samarie des gens du territoire de Babylone & de Cutha, & de trois autres petites contrées. Mais ces deux premières sont les plus considérables, & apparemment voisines: car l'Ecrivain sacré paroît les avoir nommées selon leur rang. Pour commercer avec les Juifs & les Israélites, ces Babyloniens & ces Cuthéens, sans oublier pour cela leur langue naturelle, pûrent apprendre l'Hebreu dans la suite; comme fit Abraham, lorsqu'il vint s'établir dans la terre de Chanaan, où la langue de Noé & d'Adam, qui est l'Hebreu que nous lisons, s'étoit conservée avec ses caractères; parceque les descendans de Chanaan s'étoient emparez de ce Pais avant la confusion des langues, où ils ne se trouverent pas. Ger. 10. 18. 25.

De même ces Babyloniens & ces Cuthéens gardèrent chacun leur maniere d'écrire,

crire, parce qu'il eut été bien difficile de la faire changer à des Colonies entières, sur lesquelles personne n'avoit d'autorité que leur Roi. Le Prêtre que Salmanasar leur envoya pour leur faire connoître le Dieu qu'ils devoient adorer, n'y fut pas envoyé pour leur servir de Maître d'école, qui leur apprît à lire & à écrire : ainsi ils parloient & ils écrivoient comme auparavant. Il leur parloit lui-même leur langue : il avoit été assez long-tems en Assyrie, pour l'y avoir apprise. Ils étoient devenus les Maîtres du País, ils en possedoient les terres; & comme les Israélites n'y revinrent que long-tems après & un à un, ou par petits pelotons, c'est plutôt eux qui furent obligez de se conformer au plus grand nombre, c'est-à-dire, à la maniere d'écrire qui s'étoit établie dans le País depuis leur départ.

Il n'en fut pas de même des Juifs que Nabuchodonosor emmena en Babylone. Car Dieu les ayant assuré qu'ils revien-
droient de leur exil en corps dans soixante-
dix ans, ils conserverent constamment
leur ancienne maniere d'écrire leur langue
naturelle. Esdras n'étoit revêtu d'aucun
caractere qui lui donnât l'autorité de la
faire changer à qui que ce soit, & bien
moins à toute sa nation. Outre les Juifs,
les Israélites des dix Tribus à leur retour,
& dans les Provinces ceux qui y étoient

resten

restez, eussent bien crié au Novateur, s'il eut entrepris de changer les caractères, qu'Abraham, que Moïse, que les Patriarches & les Prophetes avoient regardez comme des caractères saints, que Dieu avoit consacrez lui-même, & de les dégrader jusqu'à les réduire aux usages profanes, & jusqu'à les abandonner à des idolâtres, comme étoient les Cuthéens. Bien loin de cela ils ont tous conservé les anciens caractères dans les livres saints, Israélites & Juifs, ceux même qui étoient répandus par toute la terre long-tems avant Esdras; & ils les ont conservez avec le même soin qu'ils apportent à les conserver aujourd'hui en quelque País qu'ils soient.

Il se trouva donc après le retour des Israélites deux différentes sortes de caractères dans la Samarie proprement dite, que le Roi d'Assyrie avoit assignée à ses Colonies; mais pas plus loin: car l'Hebreu prévaloit dans tout le reste de la Terre sainte. Ces deux manieres d'écrire étoient l'Assyrienne & la Babylonienne; & certainement il n'en pouvoit gueres venir d'autres de l'Assyrie. Car pour ce que les Rabbins disent, que le caractère Hebreu que nous avons aujourd'hui, est un caractère Assyrien, cela ne veut pas dire que ce soit le caractère des Assyriens; mais seulement qu'on peut l'appeller un caractère Assyrien, *pour dire un caractère heureux, pour avoir*

été consacré de Dieu, qui s'en est servi pour écrire les Tables de la Loi; parce que le même mot en Hebreu signifie Assyrien, & heureux. C'est ainsi que Maïemonide l'entend avec plusieurs autres. Ce qu'un autre Juif ajoute dans ses Commentaires, sur la Mischné est plus solide: sçavoir, que le caractère qu'on appelle Samaritain est en effet celui des Cuthéens. Ils écrivoient l'Hebreu en caractère Cuthéen, ou Assyrien, comme les Grecs écrivent aujourd'hui le Turc en Grec.

Il étoit sans doute fort glorieux au Grand Prêtre & au grand Duc de la nation des Israélites, de voir des Medailles frappées à son honneur, avec les caractères des deux nations qui avoient été autrefois les plus ennemies de la sienne, & de voir parmi ses sujets des Colonies de l'une & de l'autre; des Babyloniens & des Cuthéens d'Assyrie. C'est ce qui se voit, ce me semble, sur cette Medaille. C'étoit déjà deux langues ennemies dont il triomphoit, de trois que les Juifs comptoient alors leur avoir été violemment opposées. La troisième étoit la Grecque, dans la persécution affreuse d'Antiochus le Noble, & des Rois qui lui succederent. C'est la *tierce langue*, dont l'Ecclésiastique découvre la malignité au Chapitre 28. depuis le verset 15. la langue des Grecs, lesquels on n'osoit nommer alors qu'en termes couverts.

Mais

Mais pour ne nous pas écarter de nôtre
 , ceux qui ont quelque experience
 les Medailles conviendront sans dif-
 fé, que ce caractere inconnu est indu-
 lement celui du Magistrat étranger.
 voit reçu ordre de faire fraper cette
 noye; puisque ce caractere est sur le
 principal de la Medaille , comme il
 contestable, que sur les autres Me-
 s qu'on nomme Samaritaines , le
 le plus noble est celui où est le nom
 rince. Mais ce qui est à remarquer,
 que ce Magistrat paroît n'être point
 ite; c'est-à-dire, qu'il paroît n'être
 de la posterité de Jacob , ni Juif de
 on. Car c'est par cette raison qu'il
 seulement dans la legende, *Simeon*
ps, si ma conjecture est vraie, &
 ne dit pas *Princeps Israël*, comme
 invariablement toutes les autres Me-
 s où le mot de *Simeon Princeps* se
 e, parcequ'il étoit necessaire que le
 de Prince d'Israël se trouvât ordi-
 nement de l'un ou de l'autre de ces deux
 eres. Cela veut dire que ce Magistrat

Roi de Syrie avoit cedées à Jonathas, frere & prédecesseur de Simon, ainsi qu'il est rapporté au premier livre des Machabées Chapitre 10. verset 30. & au Chapitre 11. verset 34. Ainsi il pouvoit ne pas mettre sur ce côté de la Medaille, *Simeon Princeps Israël*; puisque ce caractère qui est comme le corps de la Medaille, marque un autre peuple que celui d'Israël, quoique sujet du même Prince, & que la Religion du Prince est assez marquée de l'autre côté, puisqu'on y lit que c'est la premiere année qu'il a délivré Israël de la servitude.

Le Magistrat de ces Villes n'étoit pas même Samaritain, non plus que le Cady Turc, qui juge dans les Villes de Grece, n'a jamais été, ni ne sera jamais appellé Grec. Au contraire ces nouveaux venus en Samarie sont distinguez des Samaritains au Livre 4. des Rois Chapitre 17. verset 29. C'est *le peuple insensé qui habite dans Sichem*, mais qui n'y habite pas seul, & qui n'est pas assez nombreux pour être appellé une nation haïe de Dieu, dit l'Ecclésiastique qui écrivoit environ 40 ans avant l'époque de ces deux Medailles: mais il ne les appelle pas Samaritains. Les Samaritains furent jamais que les Israélites purement Schismatiques, qui ne vouloient pas adorer Dieu à Jerusalem, comme le reste de la nation; & l'Ecriture sainte dans l'Evangile, ni ailleurs ne reconnoît de Sa

is que ceux-là. Ainsi ces Medailles ne point à proprement parler Medailles Samaritaines, parcequ'elles ne sont pas frapées par des Samaritains : quoiqu'on se les appeller, si l'on veut, Samaritaines en ce sens, qu'elles ont été frapées à Samarie. Ce sont les Cuthéens & les Ioniens établis en ce Pais-là, qui furent obligez de fraper ces Medailles au nom du Prince à qui ils étoient soumis, & qui devoit voir son nom gravé sur une monnoie figurée comme celle des Rois des Juifs : ce qu'il n'auroit pû obtenir du Roi de Jerusalem, & surquoi les vrais Samaritains eussent été aussi scrupuleux que les Juifs.

Le Grand Prêtre Simon ne crut pas violer la Loi, s'il faisoit marquer sur sa monnoie différentes figures de choses naturelles, & de noms d'étrangers : mais après avoir résisté pendant quatre ans à l'opposition du peuple, il fut enfin obligé de céder. Car on ne voit sur ces Medailles qu'on nomme Samaritaines, où il y ait d'époque au delà de la 6. année ; quoique Mr. Spanheim ait avancé qu'on voit la 6. année marquée sur une Medaille, mais apparemment sur le port d'autrui ; & sans nous dire où on l'a trouvée. On a pû fouiller bien souvent dans les ruines de Jerusalem : y a-t-on jamais découvert une Medaille véritable, qui ait un autre nom propre, que celui de Simon ?

180 JOURNAL DES SCAVAN
mon ? Pourquoi n'en a-t-on que
Pourquoi n'en avons-nous aucune
dis pas de David, de Salomon, n
les autres Rois d'Israël & de Juda
ni de Jean du moins, fils de
Grand Prêtre comme son Pere,
l'Écriture dit s'être rendu fort rec
dable, ni de sa posterité ?

Je ne doute nullement que la
rée de la Loi, qui défendoit aux
de faire aucune figure des choses c
a créées, ne les ait toujours emp
fraper eux-mêmes de la monnoye
Une autre raison pourtant encore
te obligea ce grand Prêtre de reco
étrangers pour fraper sa monnoy
à des étrangers de sa juridiction :
les autres d'alentour étoient ses
Ce fut le peuple jaloux de ses c
l'y contraignit. Le gouvernement
falem, aussi bien que des autres V
Terre Sainte, étoit Democratique
que Dieu eut paru par la destru
Rois d'Israël & de Juda, ne voi
de Rois en ce País-là, jusqu'au
L'histoire de Bethulie dans le Li
dith nous l'apprend : le premier
Machabées, chap. 12. v. 6. Ch.
Chap. 14. verset 20. Chapitre 15.
Le second, Chapitre 1. verset 10
thieu, Chapitre 27. verset 20.
Chapitre 15. verset 15. S. Jean, C

verset 19. S. Luc, dans les Actes Chap. 2. verset 14. & 23. & plusieurs autres endroits de l'Ecriture. Quoique Simon sçut bien que les Juifs devoient avoir de grands égards pour lui, car enfin lui & ses freres avoient rétabli l'Etat qui étoit entierement perdu; néanmoins il se défia, & avec raison, que les airs de Souverain qu'il alloit se donner, en faisant battre de la monnoye à son coin, comme les Rois de Syrie & d'Egypte, ne plairoient nullement à un Etat Republicain, où cela étoit inouï, & où tous les sujets se regardoient comme égaux & comme freres, tous issus d'un même Pere. Aussi l'Ecriture Sainte, qui louë le peuple d'Israël, d'avoir mis cette souscription dans les Actes & Registres publics, *La premiere année sous Simon, Grand Prêtre, Grand Capitaine & Prince des Juifs,* ne dit pas un mot des monnoyes qu'il fit fraper en même-tems; & ce silence me paroît en être une condamnation. On respecta Simon & ses freres, jusqu'à les laisser mettre leur nom devant celui du peuple, dans les lettres qu'ils écrivoient au nom de la Republique. 1. Mach. viii. 10. *Judas Machabeus, & fratres ejus, & Populus Judaorum.* Chapitre 12. verset. 6. *Jonathas summus sacerdos, & Seniores Gentis, & reliquus Populus Judaorum.* Chapitre 15. verset 17. *Simon princeps Sacerdotum & Populus Judaorum.* Mais le Peuple reprit bien-tot son

H 7

rang,

ang, qui le mettoit au-dessus de ce
particulier de la Republique, quel
oit. Ce qu'on tolera dans ces trois fr
parce qu'ils étoient les premiers rest
eurs de la nation, ne passa pas à leur
endans. Du moins le Grand Prêtre Ju
petit-fils de Simon, dans une lettre é
nze ans après la mort de son ayeul, se
i-même comme un particulier, apr
euple & après le Senat, qui est une
e du Peuple ; 2. Machab. 1. 10. *Pe
si est Hierosolymis, & in Judaa, Sen
e, & Judas.* Et même on ne comp
us alors, comme on avoit fait sous
on, les années des Grands Pretres, s
s Actes & dans les Registres publics.
Ce fut donc très-vraisemblablement
ette raison, que Simon fut contraint d
er au Peuple, & de cesser de faire b
la monnoye à son nom, ou avec ce

Au reste, cette monnoye du Grand Prêtre Simon n'avoit cours que sur ses terres, & le Roi Antiochus, surnommé Evergete, qui prétendoit que la Judée relevoit de lui, voyant que Simon faisoit battre de la monnoye à son coin de sa propre autorité, en fut jaloux. Mais l'état de ses affaires l'obligeant de le ménager, il voulut du moins qu'il tint ce droit de lui, comme vassal; & il lui en accorda le privilege par son Edit, trois ans après que Simon se fut mis en possession de le faire, mais à condition que cette monnoye n'auroit cours que dans son Gouvernement: *Permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in tua regione.* 1. Machab. xv. 6.

Enfin ce qui resulte principalement du caractère inconnu qui est sur cette Medaille, c'est que constamment il ne peut avoir été frappé à Jerusalem. Le caractère qu'on appelle Samaritain, qui est de l'autre côté, n'y a donc pas été frappé non plus: ni par conséquent les autres Medailles qu'on appelle Samaritaines. L'un & l'autre caractère est donc également étranger aux Juifs, & ce caractère prétendu Samaritain n'a jamais été, ou le caractère usuel de Jerusalem, ou le caractère saint. Les Juifs auroient-ils souffert de voir adosser leurs caractères, ou leur langue sainte, à des caractères profanes? Ces deux differens caractères qui sont sur cette Medaille, sont donc

donc également d'une Ville où deux nations habitoient, & où chacune gardoit sa maniere d'écrire: c'est ainsi que nous voyons plusieurs Medailles, dont l'inscription est d'un côté Latine, & Grecque de l'autre. Le caractère Latin étoit celui de l'Empereur, du Magistrat Romain, ou de la Colonie; & le Grec, celui de la Ville, ou de ses anciens habitans. Le beau Medaillon d'Or de Baudouïn II. Empereur de Constantinople, n'est il pas Latin d'un côté avec le titre d'Empereur, Grec de l'autre avec le titre de Despote? Ce n'est donc pas à Jerufalem que ces Medailles ont été frappées, puisque certainement le caractère Hebreu que nous y lisons étoit le seul que le Prince employât alors, aussi bien que le Peuple: à moins qu'on ne croye aussi que le caractère Hebreu dont Pilate se servit, & que le Peuple lisoit alors à Jerufalem, fût celui qu'on voit sur les Medailles de Simon, 130 ans avant lui. La Medaille qu'on a d'Herode, sous qui Nôtre Seigneur est né, est en Grec, & a été frappée en Judée à la verité, mais non pas à Jerufalem, ou par des Juifs; mais à Cesarée par des Grecs.

Il ne faut donc point chercher d'autre raison, pourquoi les Medailles du Grand Prêtre Simon sont en caracteres étrangers, sinon parce qu'elles sont faites en Samarie: comme il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi plusieurs Medailles des

anciens Empereurs sont en caractères Grecs, sinon parce qu'elles ont été frappées en Grece. Car pour être assuré que le caractère qu'on appelle Samaritain est l'ancien Hebreu, il faut être bien certain que ce n'est pas plutôt le caractère de ces peuples transplantés en Samarie par Salmanasar. Les Israélites Samaritains ont pû, soit devant, ou après l'époque de ces deux Medailles, adopter cette forme d'écriture, quand ils l'ont jugé à propos, pour se distinguer des Juifs. Est-il pour cela bien évident que ces Medailles sont de leur façon, ou que ce caractère est plus ancien dans la Terre-Sainte, que ne le sont ces Colonies Assyriennes? Où en a-t-on vû de plus ancien en ce Pais-là? Le Phénicien, qui est sur quelques Medailles de Tyr & de Sidon, ressemble au prétendu Samaritain, comme le Grec ressemble à l'Arabe. D'où peut-on sçavoir par conséquent que le prétendu caractère Samaritain n'est pas l'Assyrien?

Cette Medaille a donc cela de singulier, que ce qu'on y lit nous apprend quelque chose; & que ce qu'on n'y peut lire nous en indique encore plus: quoi qu'au fonds toutes les conséquences que je tire de ma conjecture sur les caractères inconnus de cette Medaille, sont des faits que quantité d'autres preuves rendent incontestables.

Mais ce qui doit pleinement satisfaire
sur

sur cette matiere, & ce qui fera mieux sentir encore le prix de la premiere de ces deux Medailles, c'est qu'elle nous marque enfin elle même en quelle Ville de Samarie précisément ces Medailles, qu'on appelle Samaritaines, ont été frappées. Car le *Schin* (ש) qui est au bas de la principale legende, au côté gauche, n'y a pû être mis que comme la premiere lettre de la Ville où cette monnoye a été fabriquée. C'est Sichein, c'est la Capitale même de la Samarie, où étoit le peuple *insensé* dont parle l'Ecclesiastique au passage que j'ai cité: c'est-à-dire, le peuple idolâtre, qui y étoit du moins alors le plus puissant, du tems auquel j'ai dit qu'écrivoit cet Auteursacré. Le Monnoyeur a voulu imiter les monnoyes des Princes voisins, & sur tout celles des Rois de Syrie, lesquelles la Ville d'Antioche n'est marquée par un A, qui est la premiere lettre de son nom, & quelquefois dans la même situation où est ici la lettre (ש.) Ce qui appelle donc caractère Samaritain, dans sa primitive origine un caractère particulier à un peuple idolâtre, auf que celui qui lui est adossé dans la Medaille; un caractère enfin, que Sichein avoient apporté d'Assyrie, j'ai tâché de le faire voir. Des Medailles qui donnent lieu de faire ces observations & qui servent à les établir, ne peuvent être assez estimées.

MATTHÆI HILLERI SS. Theol. Græcæque & Orientalium Lingg. in Academia Tubingensi Professoris Publici Syntagmata Hermeneutica quibus loca Scripturæ Sacræ plurima ex Hebraïco Textu novè explicantur. C'est-à-dire: *Explications Nouvelles de plusieurs endroits de l'Écriture tirées du Texte Hébreu*, par M. Hiller Professeur de l'Université de Tubinge. Dans la même Ville, chez Godefroi Stollius. 1711. in 4. pagg. 398. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CET Ouvrage renferme quatorze Dissertations. L'Auteur donne dans la première une nouvelle Traduction des noms Hébreux des pierres précieuses du Pectoral du Grand Prêtre. Dans la Vulgate ces pierres précieuses sont ainsi exprimées: *In primo versu erit Lapis Sardius, & Topazius, & Smaragdus: in secundo Carbunculus, Sapphirus, & Jaspis: in tertio Ligurius, Acharies, & Amethystus: in quarto Chrysolitus, Onychinus, & Beryllus*: ce qu'on traduit ordinairement de cette sorte: *Au premier rang il y aura la Sardoine, la Topase, & l'Émeraude: au second le Rubis, le Saphir, & le Jaspé: au troisième le Ligure, l'Agathe, & l'Amethyste: au quatrième la Chrysolithe, l'Onyx, & le Beryl*. M. Hiller garde le premier mot Latin *Sardius*; mais
sui.

suivant son explication, ce mot signifie Cornaline. Il choisit cette pierre principalement à toutes les autres pierres rouges après avoir montré par la force du Hebreu que la premiere pierre du Catalogue étoit rouge. Pour exclurre le grenat il dit que le grenat n'est pas propre à être gravé, en quoi il se trompe. Voici la définition qu'il donne de l'endroit de l'Écriture dont il est question: *Sardius, Smaragdus, Chrysolitus; hic ordo primus: Hic autem secundus; Carbunculus, Sapphirus, & Hyacinthus: & hic ordo tertius; Topazius, & Onix, & Amethystus: hic denique quartus ordo, Jaspis, Christalizusa, & Hyacinthus, & Chrysoprasus.* Nous ne pouvons rapporter ici les raisons de son interprétation, car elles seroient trop longues à déduire. Nous remarquerons seulement en passant, que la Chrysolite qu'il met la troisième est une autre Chrysolite des Anciens, c'est-à-dire une autre espèce de Topaze. Ces explications sont suivies d'un Traité de saint Epiphane sur la même matière. Il nous le donne en Grec & en Latin avec des Notes en chaque façon.

La seconde Dissertation roule sur l'origine des Nations Celtiques, & sert de préface au quatrième verlet du dixième Chapitre de la Genese. L'Auteur y a principalement en vûe les Allemands. Il veut prouver que les Celtes ne descendent point

Cham, mais qu'ils viennent de Japhet, & que ceux-là se trompent fort, qui parmi les enfans de ce dernier choisissent Magog pour en faire le Pere des Allemands. Ils disent que les Allemands sont de la race des Scythes, qui sans contredit sont les enfans de Magog; & ils prouvent leur opinion par la conformité qui se trouve entre l'Allemand & le Persan, qui, selon eux, est au fond le langage des anciens Parthes, qui étoient originairement Scythes. Mais, observe M. Hiller, cette conformité montre seulement que nos premiers ancêtres ont demeuré assez long-temps dans l'Orient. Il a bien fallu qu'ils se tinssent dans le Champ de Sennaar jusqu'à ce qu'on eut bâti dans la Phenicie des Vaisseaux pour les transporter; & pendant ce long séjour il n'est pas étonnant qu'ils aient chargé leur langue d'expressions que les siècles suivans n'ont pu abolir. Quelle apparence d'ailleurs de regarder les Allemands comme le Peuple de Magog, après ce qui est dit dans l'Apocalypse? Gog & Magog assembles, conduits, animés par Sathan, feront à la fin du monde la guerre aux Justes, & assiégeront la sainte Cité. Cette Cité sainte est l'Eglise de J. C. de laquelle les Allemands font partie. Les Allemands n'appartiennent donc pas à Magog. Ils doivent le jour à Javan, selon M. Hiller. Javan quatrième fils de Japhet
eut

eut deux enfans, ſçavoir Elifa, & ſis. Elifa fut Pere des *Cettim*, c'eſt des Grecs; & Tharſis le fut des *Dodanim*, ou *Rhodanim*, qui ſont les Celtes. La Flotte des Pheniciens fut en étranſporterent les *Dodanim* & leur en Espagne, qui leur étoit échûë, & le nom de Tharſis. Là ils ſe multiplièrent extraordinairement, & ils furent de ſe diviſer. Une partie ſe rembarqua la Mediterranée, & alla peupler la Gaule; une autre partie mit à la voile ſur le grand Océan, & après une longue navigation vint à borda aux embouchûres du Rhin, du Danube, & des autres Fleuves d'Allemagne. L'Auteur explique pluſieurs paſſages de l'Ecriture dans leſquels il eſt parlé de Tharſis, & ſ'applique à faire voir qu'ils doivent ſe entendre de l'Espagne. Il eſt perſuadé que Jonas voulut fuir non à Tharſe de Cilicie, mais en Espagne. Ce Prophete eſt de la Tribu de Zabulon. S'il avoit voulu aller en Cilicie, il auroit été obligé de paſſer par Tyr, & non à Joppé. Mais ce qui ſemble ſans replique, c'eſt que du temps de Jonas la Ville de Tharſe n'étoit pas encore bâtie; puisſque Tharſe & Anchiale ſont des ouvrages de Sardanapale dernier des Aſſyriens, & que Jonas avoit prophétisé dès le temps de Phul. M. Hilliard tend auſſi établir par le rapport de la langue Allemande avec la langue des peuples

habitans de l'Espagne, que ses ancêtres sont sortis de ce pais-là. On trouve dans son Livre un grand nombre de noms propres d'anciennes Villes d'Espagne qui ont une signification Allemande.

Dans la troisiéme Dissertation on recherche l'origine des Philistins. L'Auteur croit que la Nation connue dans l'Ecriture sous ce nom-là est la même que les Auteurs profanes ont célébrée sous le nom de Pelasgiens. Il entre dans un détail assez instructif touchant les Dieux & le culte religieux des Philistins; & il fait quelques observations curieuses sur les *Cerethi*, & les *Pheleti*, dont il est si souvent fait mention dans les Livres Historiques de la Bible. Il rejette tout ce qui a été dit jusqu'à présent de leur origine. Son sentiment est qu'on appella de ces noms tous les fugitifs & les malheureux qui s'attachèrent à David durant la persecution de Saül, le premier de ces termes signifiant simplement *retranchez*, *exilez*; & le second, *separez*.

Il examine dans la quatrième Dissertation en quelle contrée demeuroient les Raphaïm, & les autres branches de l'ancienne Nation des Geants. Cinq Tables tiennent lieu d'une cinquiéme Dissertation. On voit dans la première la postérité de Japhet; dans la seconde les descendants de Sem; dans la troisiéme les enfans

de Tharé; dans la quatrième la postérité de Cham; & dans la dernière, celle de Canaan en particulier. Ces Tables sont non-seulement Genealogiques, mais aussi Geographiques. L'interprétation du mot *Schilo* fait le sujet de la sixième Dissertation. Après avoir refuté avec beaucoup de soin toutes les opinions qui ne s'accordent pas avec la sienne, il décide que *Schilo* signifie *son désiré*; & il traduit ainsi les paroles de Jacob: *Non recedet sceptrum à Jebuda, neque is qui legem prescripserit, à medio pedum ejus nascendus, donec venerit EXPETITUS EJUS & fuerit ei aggregatio populorum.* La septième Dissertation regarde les paroles du Texte Hebreu qu'on traduit ordinairement par celles ci: *Il ruinera tous les enfans de Seth.* Num. 24. Dans la huitième M. Hiller explique la Prophetie d'Osée contenuë dans le vs. 14. du Chapitre x. On donne dans la neuvième Dissertation une nouvelle version du Cantique de Debora, avec des Notes, qui sont la plupart Grammaticales. La dixième roule sur le mot *Caari*, Ps. 22. On sçait que les Interpretes sont fort partagez sur ce mot; & que plusieurs pensent qu'il a été corrompu. On trouve dans les quatre dernières Dissertations l'exposition d'un verset difficile du Pseaume 49, un Commentaire sur les paroles de Job: *Je sçai que mon Redempteur vit, &c.* Job. 19. 25. 26. 27.

des observations sur le titre qui fut attaché à la Croix de J. C. & des reflexions sur les manieres abregées que les Ecrivains Sacrez employent, soit par rapport aux mots entiers, soit par rapport aux simples lettres.

Pervigilium Veneris, ex Editione PETRI PITHOEI, cum ejus & JUSTI LIPSIJ Notis; itemque ex alio Codice antiquo, cum Notis CL. SALMASII & PET. SCRIVERII. Accessit ad hæc ANDR. RIVINI Commentarius. C'est-à-dire : *La Veille ou la Fesse de Vénus, Poëme, avec les Notes de Pithou, de Lipse, de Saumaise, de Scriverius & de Rivin.*

AUSONII Cupido Cruci adfixus, cum Notis MARIANG. ACCURSII, EL. VINETI, PET. SCRIVERII & Anonymi. Accessere ad calcem JOS. SCALIGERI & CASP. BARTHII Animadversiones. *Haga Comitum, apud Henricum Scheurleer. 1712. C'est-à-dire : L'Amour crucifié, Poëme d'Aufone, avec les Notes d'Accurse, de Vinet, de Scriverius, & d'un Anonyme. On y a joint celles de Jos. Scaliger & de Barthius. A la Haye, chez Henri Scheurleer. 1712. in 8. pp. 208. sans y comprendre les Tables. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*
Tom. LIII. I Nous

NOUS devons le premier de ces deux Poèmes au celebre *Pierre Pithou*, qui le publia d'après un Manuscrit très-fautif en 1577, à Paris, chez *Patisson*. Il le fit imprimer pour lors à la suite de *Petrone*, avec d'autres Poësies anciennes, recueillies sous le titre d'*Errones Venerei*. Il y fit quelques corrections, & y joignit quelques Notes: mais il s'en falloit encore beaucoup que l'Ouvrage fut rétabli dans sa première pureté. *Lipse* quelque temps après ayant lû ce petit Poème, & ne le trouvant pas indigne de ses soins, y fit diverses restitutions ingenieuses, où il donna de nouvelles preuves de son heureuse sagacité, ainsi qu'on peut le voir dans le cinquième Chapitre du premier Livre de ses *Electa*, ou *Observations choisies*. D'autres Critiques, comme *Douza* & *Weitz*, firent aussi quelques tentatives pour delivrer ce texte de l'extrême corruption qui y reugnoit; mais il étoit presque impossible d'y travailler efficacement sans le secours de quelque nouveau Manuscrit plus correct que celui qui jusqu'alors avoit tenu lieu d'original.

Saumaïse fit heureusement une découverte si utile, & qui alloit à sauver désormais aux Commentateurs la fatigue d'une infinité de conjectures frivoles. Il fit part de sa découverte à *Scriverius*, & vous de

appliquerent de concert à la mettre à pro-
 , en corrigeant d'après ce second Exem-
 aire la plupart des fautes qui défiguroient
 core le Poëme en question. *Scriverius*
 chargea seul du soin de communiquer
 a Public les fruits de ce travail commun,
 il le fit dans un Recueil d'Opuscules im-
 rimé à la Haye en 1637, sous le titre de
Domini Baudii Amores. On y voyoit par-
 i quelques Poësies de *Baudius*, & d'au-
 es Pieces modernes, quelques Ouvrages
 ciens, dont les plus considerables sont
Amour crucifié d'Aufone, & le *Pervigilium*
meris, suivi des Notes de l'Editeur, de
Saumaise, & des autres Commentateurs.

Ce sont ces deux derniers Morceaux
 ont on renouvelle ici l'Edition. Le tex-
 e du dernier y paroît d'abord tel qu'on
 e lit dans l'Edition de *Pithou*, & accom-
 agné des Notes de cet Editeur, & de cel-
 s de *Lipse*, de *Douza*, & de *Weitz*. On
 ouve ensuite ce même texte corrigé par
riverius, avec les Notes de celui-ci, &
 elles de *Saumaise*, qui remplissent le bas
 s pages. Quoi que ce petit Poëme sem-
 ât suffisamment éclairci par tant de No-
 s, dans lesquelles il est, pour ainsi dire,
 forbé & noyé, on n'a pas laissé, pour
 re plaisir au Libraire, qui vouloit don-
 r au Public un plus gros volume, d'y
 idre l'ample Commentaire d'*André Ri-*
Imprimé en 1644, à Leipsic, où l'Au-

teur professoit alors les Humanitez, malgré son excessive longueur meritoit consulté sur la Piece dont il s'agit *Rivin* (observe l'Editeur) n'a pas cette finesse & toute cette penetratic distingue les Critiques du premier ou il se rend du moins recommandable par une grande exactitude. Il étoit ami & rateur de *Barthius*, qui ne l'étoit guere (dit-on) de *Scriverius*: ce qui engage *Rivin* à traiter durement celui-ci dans ses Lettres, où il l'appelle par mépris *Scribelandois*, quoi qu'il y paroisse lui-même d'un mérite fort inferieur en matiere de Critique. Du reste, il étoit homme laborieux & d'une prodigieuse lecture; ce qu'il a de commun avec *Barthius* son ami. Le sçavant *Gravius* a marqué l'estime qu'il faisoit de l'érudition de *Rivin*, sous le nom de *Barthius* il avoit étudié autrefois, par le soin duquel il a pris de faire reïmprimer à Utrecht en 1701. les Dissertations de ce Professeur Allemand, *De Majumis, Maicampis & Malicampis: De Venilia, Salacia & Malacia.*

On ignore qui est l'Auteur du premier de ces deux Poëmes. Quelques-uns l'ont attribué à *Catulle*, trompez en partie par quelque conformité de stile, en partie par ce que dans le Manuscrit de *Pithou*, l'ancienneté n'est point suspecte, cette petite Piece se trouvoit à la suite de l'Épithalame de *Catulle*. *Scriverius* s'occupe

dans le Manuscrit de *Saumaise* le *Pervigilium* étoit joint à quelques Epigrammes & autres Poësies d'un certain *Luxurius*, a cru que c'étoit aussi l'ouvrage de ce Poëte, qui vivoit à Carthage du temps de *Trafimond* Roi des Vandales: ce qui n'a nulle ombre de vrai-semblance, soit par rapport à la diction du *Pervigilium*, soit par rapport aux loüanges que le Poëte y donne à la famille des Césars, lesquelles auroient été mal reçûës au milieu d'une Nation ennemie du nom Romain. Tout ce qu'on peut penser là-dessus de plus raisonnable, c'est que l'Auteur de ce petit Poëme écrivoit sans doute dans le bon siècle, puisque par l'élegance du tour & la pureté des expressions, il approche fort de cette noble simplicité qui caractérise les Ecrivains du siècle d'Auguste, & qui sans le secours des ornemens étrangers se contente de plaire par sa seule beauté naturelle.

Ce Poëme est écrit en vers *Trochaïques*, & composé de 92. vers, en y comprenant celui qui sert de refrain, & qui est repeté jusqu'à dix fois. Cette Piece tire son nom de ce qui en fait le sujet, ayant été composée pour la feste de *Vénus*, dont la sollemnité duroit trois nuits consecutives. Cette feste se passoit dans les chansons, dans les danses, dans la bonne chere, & dans tout ce qui peut inspirer l'amour &

la débauche. Il paroît par ce Poëme qu'elle n'avoit d'autre scene que les bois & la campagne, qu'on la celebroit vers l'entrée du printemps, que l'assemblée y chantoit les louanges de Vénus, & l'invoquoit comme la Déesse qui preside à toutes les generations, & qui par les mouvemens qu'elle reveille pendant cette agreable saison dans toute la Nature, y répand une heureuse fecondité.

Quant à l'*Amour crucifié* d'*Aufone*, on sçait que c'est une fiction ingenieuse par laquelle ce Poëte a voulu faire sentir le ridicule des Heroïnes de la Fable, qui aimoient mieux rejeter sur ce petit Dieu leurs fureurs & leurs extravagances amoureuses, que de s'en prendre au dereglement de leur cœur & de leurs passions. Ce Poëme est éclairci dans cette Edition par les Notes d'*Accurse*, de *Vinet*, de *Scriverius*, de *Joseph Scaliger*, de *Barthius*, & par celles d'un *Anonyme*, qui ont été envoyées au Libraire, & qui n'avoient point encore paru. C'est tout ce qu'on trouve de nouveau dans ce volume. Le reste avoit été publié en différentes Editions; ce qui nous dispense d'en rendre un compte plus exact.

La Medecine Dogmatique Mechanique, en maniere d'Institution expliquée par les principes de Physique & de Mechanique, &
par

par le mouvement circulaire du sang & des humeurs qui en dépendent ; avec la Pharmacopée rationnelle, contenant la description des remèdes qui sont en usage dans la pratique de la Médecine Dogmatique Méchanique, les raisonnemens sur chaque préparation, les vertus & usages des médicamens. Par LOUIS BELLEFONTAINE. A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger, Marchand Libraire. 1712. Deux Tomes in 12. I. Tome pp. 348. II. Tom. pp. 285.

CET Ouvrage paroît avoir été principalement composé pour les jeunes E-tudiens en Médecine, & pour ceux qui ne voulant point faire profession de cette Science sont bien aises néanmoins d'en avoir quelques notions. Les uns & les autres trouveront ici un abrégé de ce qu'on a coutume d'enseigner dans les Ecoles sur la Médecine en general. Ils y verront quelle est l'origine, l'objet, & la fin de la Médecine ; en combien de parties elle se divise, ce que c'est que les élémens qui nous composent, ce qu'il faut entendre par *temperamens*, quelles sont les parties & les facultez du corps humain, les actions animales, les actions naturelles, la chylicification, la sanguification, la respiration, l'accroissement, la generation, &c. quelle est la nature des maladies, quelles sont leurs

uses, leurs differences, leurs signes, comment on doit se conduire pour se porter, &c. Nous nous arrêterons à ce premier article comme plus intéressant à la portée de tout le monde.

donc comme notre Auteur s'explique sur ce sujet; nous rapporterons ses propres termes, afin qu'on puisse mieux juger des choses & du style.

„ Il est certain, *dit-il*, que les humeurs de la première coction ne se corrompent en aucune part, c'est-à-dire que si les crudités qui devoient se subtiliser, se separent, s'exalter dans l'estomac & dans les intestins, éludent cette coction, quoi qu'il arrive, puis après elles viennent jusqu'au bas du ventre, il est néanmoins impossible qu'elles y déposent la nature viscide & l'acrimonie ou saveur étrangère & excrementieuse dont elles sont impregnées: c'est p

„ qu'il est possible, cet acide vital de l'es-
 „ tomac, & l'amer balsamique de l'intes-
 „ tin duodenuai, dans l'état de medio-
 „ crité: car tout ce qui est trop est enne-
 „ mi de la nature, c'est-à-dire que l'æther
 „ accoûtumé ne peut supporter les alimens
 „ ni les remedes qui changent trop les po-
 „ res des parties solides, ou qui rompent
 „ l'ordre de situation des particules, & le
 „ mouvement des parties fluides. D'ail-
 „ leurs puisque la coutume est une secon-
 „ de nature, il ne faut pas temerairement
 „ s'abstenir de ce qu'on a long-temps usé:
 „ car les choses accoûtumées, quoi qu'el-
 „ les ne soient pas bonnes d'elles-mêmes,
 „ font moins de mal ou nuisent moins
 „ que d'autres qui sont meilleures en effet,
 „ mais qu'on n'a pas accoûtumé d'user.
 „ S'accôûtumer à l'usage d'une chose est
 „ lorsqu'on en use si long-temps qu'elle
 „ ne cause plus d'alteration: De là vient
 „ que ceux qui sont accoûtumés aux vian-
 „ des dures s'en trouvent mieux que de
 „ toutes autres, quoi qu'elles soient de
 „ difficile digestion, à cause que le long
 „ usage fait qu'elles ne causent plus aucu-
 „ ne alteration, & qu'elles ont avec le
 „ temps laissé tant de particules de leur
 „ espece dans le sang, qu'il ne se fait au-
 „ cun combat entre ces particules & l'æ-
 „ ther accoûtumé, lorsqu'un chyle moins
 „ temperé se joint à la masse liquide. Mais

JOURNAL DES SÇAVANS.

de plus , que le ferment même qui
dans l'estomac, est composé de
particules , & s'infinue tout aussi
dans les alimens par la ressemblance
a avec leurs pores, ce qu'il ne pou
faire en d'autres, quoi qu'ils fussent
sez meilleurs. Dans ce cas toute pe
ne de jugement peut être Medeci
soi-même, & connoître avec plus
a attitude les choses qui lui sont hor
& celles qui lui nuisent, que ne f
un Medecin de profession: de sorte
ne personne de bon sens n'a pas d'
re de regler sa vie selon le jugement
trui , & il est certain qu'une diet
peu relâchée est meilleure pour la
servation de la santé que tous les
ceptes de l'Ecole de Salerne: car
sçauroit nier que ceux qui sont au
tumez à une diete relâchée ne se po

moyen, de celle des vieilles gens, après quoi il entre dans cette partie de la Médecine que l'on nomme Therapeutique, & qui donne des enseignemens pour la guérison des maladies. La Pharmacopée rationnelle qui fait le second Tome de cet Ouvrage, est un Recueil de diverses formules de remedes. L'Auteur y parle d'abord des eaux préparées, puis des medicamens en forme d'électuaires, des medicamens en forme de pillules, des esprits distilés, des essences, des teintures, des elixirs, des sels, des huiles, des lavemens, des onguents, des baumes, des emplâtres, des poids & mesures, & de la dose des medicamens.

On ne se contente pas de rapporter ici la préparation des remedes, on raisonne sur chaque préparation. Voici un emplâtre que l'Auteur recommande contre les douleurs de la goutte. Il faut prendre huiles de lin, de jusquiame, & de pavot blanc, de chacune six onces: savon de Venise, cinq onces: ceruse d'Angleterre, & minium, de chacun six onces: decoction de fleur de sureau, une chopine: cire jaune, trois onces: therebentine, quatre onces: opium dissout dans l'esprit de vin & ensuite épaissi en consistance de miel, deux onces: oliban, une once & demie: mastic, castoreum, de chacun une once: camphre réduit en pâte par le moyen de l'huile de Petrole, deux onces.

Dissoudre l'opium dans l'esprit de vin vulgaire, puis le cuire jusqu'à ce qu'il ait la consistance de miel. Pulveriser & tamiser l'oliban, le mastic, & le castoreum chacun à part, & en mêler ensuite les poudres ensemble; puis prendre les huiles des semences de lin, de jusquiame, & de pavot, dans lesquelles on dissoudra le savon de Venise auparavant bien rapé, sur un très-petit feu, après quoi on y mettra la ceruse & le minium très bien pulverisez, avec la decoction forte de fleurs de sureau, & on cuira le tout sur un feu mediocre, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance d'emplâtre. Alors on y ajoutera la cire & la therebentine, remuant dès le commencement la matiere avec une espatule de bois; & ayant retiré la bassine du feu, on y saupoudrera les poudres d'oliban, de mastic, & de castor, & enfin le camphre réduit en pâte par le moyen de l'huile de Petrole, & après avoir long-temps remué l'emplâtre jusqu'à ce qu'il soit suffisamment refroidi, on le maniera long-temps avec les mains, & on en formera des Magdaleons pour le garder au besoin. L'Auteur raisonne sur les vertus de cet emplâtre, & sur ce qui fait le caractère propre de la goutte; mais comme son explication est fort diffuse, nous croyons qu'il est plus à propos de renvoyer les Lecteurs au Livre même.

Scrip-

Scriptorum Brunsvicensia illustrantium,
 Tomus secundus, continens 51 Aucto-
 res scriptave Religionis reformatione an-
 teriora, quibus res Brunsvigo-Lunebur-
 gensium, & Vicinarum Regionum,
 Episcopatum, Urbium, Monasterio-
 rum, Principum & Hominum illust-
 rium; nonnulla etiam Guelfica & Esten-
 sia mandantur maximam partem ex Ma-
 nuscriptis, eruta, aucta, emendataque,
 cura GODEFRIDI GUILLELMI
 LEIBNITII. *Hanovera, sumptibus
 Nicolai Foersteri, Bibliopola Aulici.* C'est-
 à-dire: *Des Ecrits concernant la gloire du
 Pais & de la Maison de Brunsvic, Tome
 second, contenant 51 Titres anterieurs à la
 Reforme, où sont rapportées les choses les
 plus remarquables des Villes, des Evêchez,
 des Monasteres; des Princes & des Hom-
 mes illustres du Pais de Brunsvic-Lune-
 bourg, &c. Par les soins de Godefroy Guil-
 laume Leibniz. A Hanovre, aux dépens
 de Nicolas Foerster, Libraire de la
 Cour. 1710. volume in fol. pagg 1143.*

Scriptorum Brunsvicensia illustrantium,
 Tomus tertius, continens 42 Auctores
 scriptave, &c 1711. in fol. pagg. 768.
 Se trouve à Amsterdam chez les Waes-
 berge.

L'Interêt d'un Etat est qu'on ramasse soigneusement les monumens & les titres qui lui sont avantageux; & son bonheur est que ce Recueil soit fait par des mains habiles & fideles, qui soient incapables de prendre le change, ou de le donner. Le Duché de Brunsvic n'a rien à souhaiter sur ce point depuis que M. Leibniz a entrepris de rediger en trois volumes tout ce qu'il y a de titres anciens & importans dans ce Pais-là. Le Suplement du Journal du Mois de Janv. 1708. p. 140. contient l'Extrait du premier volume; il faut maintenant parler du second & du troisieme, qui quoi qu'imprimez à une année de distance l'un de l'autre, nous tombent en même temps sous la main.

A la tête du second volume, on trouve d'abord un Manuscrit qui contient la vie de saint Conrad d'Altorf Evêque de Constance. Cette vie, dit M. Leibniz, que nous avions inutilement attenduë des Ecrivains de Constance, a été enfin publiée par le P. Janinge Jesuite, sur les Memoires du P. Gamanse, de la même Compagnie. Le Manuscrit anonyme qu'on presente ici donne pour Pere à Conrad, Henri fils d'Ethicon, & pour mere la Comtesse de Hohenwart, qui fonda à Vingaste un Monastere de filles, aujourd'hui habité par des Moines, & qui a été enterrée dans ce Monastere, aussi-bien que Rudolphe & Velfond deux de ses fils. Il y a dans ce

rit un détail exact de l'origine & famille de S. Conrad, ce qui ne se trouve pas de même dans la Chronique de Constance. M. Leibniz croit pourtant que ces deux Ouvrages sont du même Auteur, & il les attribue l'un & l'autre à Udalric, qui étoit Chapelain d'Udalric Evêque de Constance. Le fondement de son opinion, c'est que dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Empereur, on trouve une Lettre d'Udalric écrite au Pape Calixte II. pour la canonisation de saint Conrad, dont la vie est à la suite; & le titre ajoute *per Udalscalcum*. M. Goussier a observé, après les autres Ecrivains, que c'est Udalscalque qui a écrit l'Histoire d'Udalric Evêque d'Ausbourg, lequel l'avoit engagé à écrire la vie de saint Conrad, & avoit sollicité auprès du Pape sa canonisation: or les vies de ces deux saints sont liées ensemble par trop d'expressions, pour croire que l'Auteur de l'une n'est pas aussi l'Auteur de l'autre. On trouve dans celle de saint Conrad la Lettre que Udalric écrivit à Calixte II. & la réponse de ce Pape.

Les trois Ecrits qui suivent, regardent l'origine & la Genealogie des Princes de Bavière. Cette Maison qui vient d'Azon Marquis de Toscane, lequel vivoit au onzième siècle, & qui épousa en seconde femme Cunegonde de Guelphes, a eu plu-

plusieurs branches qu'on distingue ici, & dont la suite ne peut trouver place dans cet Extrait. Les differends qui survinrent entre le Marquis d'Est & Ecelin de Romano, font la matiere d'un autre Manuscrit attribué à Gerard Maurifius, où l'on voit que du temps des cruautez d'Ecelin, c'est-à-dire dès l'année 1204, il y avoit des Marquis d'Est, & qu'ainsi le Moine de Padouë s'est trompé lorsqu'il a dit que la Maison d'Est n'avoit eu les honneurs du Marquisat que depuis qu'Azon d'Est fut fait Marquis d'Ancone par le Pape Innocent III. A la suite de ce Manuscrit est la Sentence arbitrale de Jean Roi de France, sur le démêlé qui survint entre Othon Duc de Brunsvic, & Henri Duc de de Lancastre. Celui-ci, dit-on, avoit tenu publiquement des discours peu avantageux de l'autre. Il y eut sur cela un Cartel envoyé & accepté dans toutes les formes. Ces deux Seigneurs secondez chacun de plusieurs amis, se preparoient à se battre dans le Pré aux Clercs. Le Roi informé des preparatifs d'un combat qui faisoit grand bruit, voulut se rendre l'arbitre du differend. Il entendit les parties & les témoins; & ayant vû qu'il ne s'agissoit que de quelques paroles, dont celui à qui on les imputoit ne convenoit pas, il crut devoir empêcher que ces deux Seigneurs & tant de braves gens avec eux, n'exposassent legerement
leur

leur vie sur des rapports vagues & peu sûrs. Il tira d'abord parole d'eux qu'ils s'en rapporteroient à sa décision. Ensuite il rendit son Jugement, où après avoir déclaré qu'ils s'étoient comportez l'un & l'autre en braves Chevaliers, il leur ordonna de s'en tenir là, & leur défendit de s'offenser ni de senuire en aucune maniere. La Sentence est inserée ici mot à mot.

Parmi le grand nombre de titres anciens dont ce Recueil est composé, on en voit plusieurs qui concernent les Monasteres du Pais de Saxe, le temps de leur établissement ou de leur reforme, les noms & les principales Actions des Fondateurs & des Reformateurs: Et dans la plûpart des titres la fondation des Monasteres est rapportée à quelque événement miraculeux. Les hommes plutôt que d'avouer que l'origine de certaines choses leur est inconnüe, s'en font souvent une au gré de l'imagination & de l'interêt. Les Manuscrits qui ont raport aux Evêchez ou aux Abbayes de ce Pais-là ne se bornent pas à en donner des notions generales, ils marquent en détail, à commencer par le premier Evêque ou Abbé, tous ceux qui ont rempli successivement les mêmes places; & sur chacun, ce qu'il y a de singulier dans sa vie. Il y a une celebre Abbaye de filles à Quedelinbourg, près d'Halberstad; *ces Religieuses étoient autrefois Souveraines*

nes du Païs, & y tiennent encore aujourd'hui le premier rang après l'Electeur de Saxe. Les principaux points de leur regle sont raportez dans une vieille Chronique qui fait partie de ce Recueil; c'est un détail qui n'interesse que peu de personnes, nous le laissons à la curiosité de ceux à qui il peut être utile.

L'article le plus long & le plus considerable du troisieme Volume traite de cette region étendue d'Allemagne qu'on appelle Saxe, & qui est divisée en haute & basse. Elle comprenoit autrefois la Westphalie. Les anciens Saxons, peuples barbares & superstitieux, se rendirent puissans en Allemagne, & passerent de là en Angleterre, où ils s'établirent. Tout le regne de Charlemagne fut employé presque à les combattre. Ce Prince n'usa de l'avantage qu'il eut plusieurs fois sur eux, que pour leur pardonner. En faveur de ce pardon, ils renoncerent à l'Idolatrie, & reçurent le Baptême; mais peu sinceres ou peu fermes dans leur conversion, ils revinrent à leurs erreurs à mesure qu'ils repritent leur autorité. Witikind leur General les soutint quelque temps par son courage. Cependant ils furent enfin obligez de ceder à l'Empereur, qui devenu maître de la Saxe la donna pour dot à sa fille en la mariant à Henri le Superbe Duc de Baviere. La succession chronologique des Princes de Saxe.

Saxe, & les différentes branches que cette Maison a formées sont exposées par ordre dans ce Manuscrit. Le dernier qui termine ce volume contient proprement l'Histoire de Milan, la fondation de cette ville, les différentes revolutions qu'elle a essuyées, ses Princes, ses Evêques, ses Conciles, & tout ce qui regarde le Duché de Milanois. On ne peut trop estimer un Recueil, qui contient les preuves des faits historiques de plusieurs Provinces: preuves d'ailleurs choisies & redigées par un homme d'une érudition profonde & d'un goût exquis.

NOUVELLES DE LITTERATURE.
DE LONDRES.

MR. Guybon vient de publier une Brochure contre ceux qui se mêlent de pratiquer la Médecine sans en être capables. *An Essay concerning the growth of Empiricism, &c.* C'est-à-dire: *Essai sur l'accroissement de l'Empirisme, ou de l'encouragement que l'on donne aux Charlatans, dans lequel on donne une représentation fidèle de l'état de la Médecine dans ce Royaume, & où l'on propose quelques raisons pour faire voir la nécessité qu'il y a d'en régler la pratique. Humblement offert à la considération de la Reine & du Parlement de la Grande Bretagne: Par François Guybon, Docteur*

teur en Medecine. In 8. pagg. 84. M. Guybon appelle *Charlatan* ou *Empirique*, tout homme qui s'ingere à pratiquer la Medecine sans en avoir les qualitez necessaires, qu'il réduit à la connoissance 1. des Langues Sçavantes; 2. de la Physique; 3. de l'œconomie animale, de l'Anatomie & de la doctrine des fluides; 4. de la Pharmacie; & 5. en general de la nature, des signes, des causes, &c. des maladies: d'où il conclut que puisque tant de qualitez sont necessaires, on ne sçauroit les acquerir sans beaucoup de travail & d'étude; qu'il n'y a que l'experience seule qui fasse un Medecin; que ni les Charlatans, ni les Apothicaires ne sont pas capables d'exercer cette Profession; & qu'enfin la plûpart de ceux qui la pratiquent ne sont proprement que des Charlatans, puisqu'ils n'entendent pas les Langues, &c. Il raporte ensuite quelques Reglemens qu'il souhaiteroit qu'on fit pour remedier à tous ces desordres.

Le Docteur Witby vient de répondre au Livre que le Docteur Edwards avoit écrit contre lui sur le sujet de l'imputation du peché d'Adam. *A full Answer, &c.* C'est-à-dire: Réponse aux Argumens de M. le Docteur Jonathan Edwards en faveur de l'opinion de S. Augustin touchant l'imputation du premier peché d'Adam à toute sa posterité; où l'on démontre que cette doctrine est contraire 1. aux notions communes de tous les hommes; 2. aux

maxi-

imes les plus évidentes de la Raison; 3. à
riture telle qu'elle est expliquée par les SS.
s, 4. au sentiment de la plupart des An-
s avant S. Augustin, & à celui des Egli-
Grecques & de l'Orient du temps de ce Pe-
& dans la suite. Par Daniel Witby, Doc-
en Theologie, & Chantre de l'Eglise de Sa-
ury. In 8. pagg. 196. M. Edwards ne
liquera pas à M. Witby, puisque la mort
nt de nous l'enlever. Il est mort le 20.
Juillet, nouveau Style, à Oxford, où
toit Principal du College de Jesus. Il a
it divers Traitez contre les Sociniens, &c.

T A B L E

E S L I V R E S, &c.

F E V R I E R 1713.

<i>E I B N I Z, Reflexions sur un Ouvrage de Hobbes de la liberté, &c. & sur le Livre de l'Origine du Mal de Mr. King.</i>	123
<i>G. BERN. VANESPEN Tractatus de Promul- gatione legum Ecclesiasticarum.</i>	136
<i>Abbé FLEURI, Histoire Ecclesiastique. Tome LVI.</i>	141
<i>HUSLAI BALBINI Quæsitæ Oratoria.</i>	153
<i>FURSTENEAU Dissertatio qua desiderata circa morbos eorumque signa exponit.</i>	156
<i>M. MELLIER, Recueil d'Edits touchant les Of- ces des Tresoriers de France de Bretagne.</i>	159
	D E

MATHEMATICA

tica.
Pervigilium Veneris, & AUSONII Cupido Cru
fixus

LOUIS BELLEFONTAINE, *la Medecine Dogmatique
chanique.*

GOD. GUIB. LEIBNITII Scriptorum Brunsvicæ
lustrantium Tomi II & III.

Nouvelles de Litterature.

CATALOGUE UNIVERSE DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on tro
Amsterdam chez les WAESBEEC
Suite du Catalogue de JANVIER 171

BIdleo (*Godof.*) Anatomia Corporis Hum:
figuris elegantissimis. fol. *Amst.* 168

— Vindiciz quarumdam delineationum
micarum contra ineptas animadversione
Ruyfchii. 4. *Lugd. Bat.* 1697

— Differtatio de antiquitate Anatom

CATALOGUE DE LIVRES.

- ceronis Orationes. 12. *Lugd. Bat.* 1675
Affueri (*Christ*) Oratio de turris Michaelitici lap-
 fu. 4. *Zuolla.* 1683
Asterii (*Faſti.*) Deploratio Pacis Germanicæ ſive
 Diſſertatio de Pace Pragenſi. 4. 1656
 — Examen Comitiorum Ratiſbonenſium de
 Electione Regis Romanorum. 4. *Hanov.* 1637
 Aſtronomica Veterum Scripta Iſagogica Gr. Lat.
 8. 1589
Athanaſii Rhetoris Byſantini, de Immortalitate
 animæ, Philoſoph. Morali, &c. Gr. Lat. *Pa-
 riſ.* 1642
Catalogue univerſel des Pontifes en l'Egliſe de
 Dieu par Dorifon. 4.
 — Des Docteurs de l'Egliſe de Dieu. 8. *Re-
 chell.* 1607.
 Catechiſme ou Doctrine Chrétienne des Evêques
 d'Angers, de la Rochelle, & de Luçon. 12
Paris. 1679
 — Historique par Fleury. 12. *Bruxell.* 1705. a-
 vec fig.
 — En vers, dédié à Monſr. le Dauphin par
 Mr. d'Heauville. 12. *Paris.* 1669
 Eſſais d'Anatomie, ſelon les nouvelles Hypothe-
 ſes par Mr Beddevole 18. *Leyd.* 1699
 Apotheoſe de Henri le Grand, ou l'Histoire de
 ſes guerres & paix par Berault. 8. *Paris.*
 Arithmétique facile ou le Directeur du Commer-
 ce par comptes faits par Barreme. 8. *Bruffel.*
 1679
 — De Gemme Phriſon avec des Commentai-
 res de Forcadel. 8. *Anvers.* 1582
 — De Nicolas Tartaglia. 8. *Paris.* 1613
 — De Pierre de Savonne. 4. *Lion.* 1585
 Conclavi de' Pontifici Romani. 4. 1667. 12. 1668
 — — Fatta nella ſede vacante dopo la mor-
 te di Clemente X. 12. 1677
 Iviſio o Vaticinio politico al Noble Regno de
 Suecia 12. 2. voll. *Holm.* 1655

TABLE DES LIVRES.

DE LA BIZARDIERE, <i>Histoire de Louis le Grand.</i>	161
Le P. CHAMILLART, <i>Dissertation sur une Medaille de Claude le Gothique.</i>	162
Le P. HARDOUÏN, <i>Explication de deux Medailles Samaritaines.</i>	163
MATTHÆI HILLERI Syntagmata Hermeneutica.	187
Pervigilium Veneris, & AUSONII Cupido Crucifixus	193
LOUIS BELLEFONTAINE, <i>la Medecine Dogmatique Mechanique.</i>	198
GOD. GUIB. LEIBNITII Scriptorum Brunsvicensium Illustrantium Tomi II & III.	205
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	211

CATALOGUE UNIVERSEL DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on trouve à
Amsterdam chez les WAESBERGE.

Suite du Catalogue de JANVIER 1713

- B***Idloo (Godesf.) Anatomia Corporis Humani cum figuris elegantissimis. fol. Amst. 1685*
- *Vindiciæ quarundam delineationum anatomicarum contra ineptas animadversiones Frid. Ruyschii. 4. Lugd. Bat. 1697*
- *Dissertatio de antiquitate Anatomes. fol. ibid. 1694*
- *Exercitationum Anatomico-Chirurgicarum decades duæ. 4. ibid 1708 cum fig.*
- Artopæi (Jo. Christ.) Succincta commentatio de summis imperiis. 4. Argentor. 1700*
- Arzonni (Const.) Diogenis Cryptica laterna. 8. Sulzbach. 1687*
- Aschami (Roger) Epistolæ familiæres. 12. Han. 1610*
- *Epistolarum libri IV. cum Jo. Sturmii ad eum aliosque Epistolis. 8. Oxon. 1703*
- Ascensii (Pediani) Commentationes in aliquot Ciceronis.*

CATALOGUE DE LIVRES.

- ceronis Orationes. 12. *Lugd. Bat.* 1675
Affueri (Christ) Oratio de turris Michaelitici lap-
 fu. 4. *Zuolta.* 1683
Asterii (Fusti.) Deploratio Pacis Germanicæ sive
 Dissertatio de Pace Pragensi. 4. 1656
 — Examen Comitiorum Ratisbonensium de
 Electione Regis Romanorum. 4. *Hanov.* 1637
 Astronomica Veterum Scripta Isagogica Gr. Lat.
 8. 1589
Athanasii Rhetoris Bysantini, de Immortalitate
 animæ, Philosoph. Morali, &c. Gr. Lat. *Pa-*
ris. 1642
Catalogue universel des Pontifes en l'Eglise de
 Dieu par Dorison. 4.
 — Des Docteurs de l'Eglise de Dieu. 8. *Re-*
chell. 1607.
 Catechisme ou Doctrine Chrétienne des Evêques
 d'Angers, de la Rochelle, & de Luçon. 12.
Paris. 1679
 — Historique par Fleury. 12. *Bruxell.* 1705. a-
 vec fig.
 — En vers, dédié à Monfr. le Dauphin par
 Mr. d'Heauville. 12. *Paris.* 1669
 Essais d'Anatomie, selon les nouvelles Hypothe-
 ses par Mr Beddevole 18. *Leyd.* 1699
 Apotheose de Henri le Grand, ou l'Histoire de
 ses guerres & paix par Berault. 8. *Paris.*
 Arithmetique facile ou le Directeur du Commer-
 ce par comptes faits par Barreme. 8. *Brussel.*
 1679
 — De Gemme Phrison avec des Commentai-
 res de Forcadel. 8. *Anvers.* 1582
 — De Nicolas Tartaglia. 8. *Paris.* 1613
 — De Pierre de Savonne. 4. *Lion.* 1585
 Conclavi de' Pontifici Romani. 4. 1667. 12. 1668
 — — Fatta nella sede vacante dopo la mor-
 te di Clemente X. 12. 1677
 Ivizio o Vaticinio politico al Noble Reyno de
 Suecia 12. 2. voll. *Holm.* 1655

CATALOGUE DE LIVRES:

Clement the blessed Pauls fellow-labourer in the Gospel his first Epistle to the Corinthians 4. Lond. 1647

Alethophili Sendscheiben von neuen Propheten und Propheeteyungen. 4. Coln. 1712.

Alipii a St. Barth. Isaac Abrahams Sohn oder lebens beschreibung. 4. Sultzbach. 1710.

Apologie ofte redenen der Gereformeerde in Vrankryk om haar te voegen by de Koningin van Engeland. 4. Middelb. 1628

— Voor de Classis van Sevenwouden tegen den vermoonden Godelief Warmond. 8. Amst. 1682.

(26.)

F E V R I E R 1713.

ANtiquitas Ecclesiae Britannicae & Historia Archiepiscoporum Cantuariensium fol. Hanov. 1605 ap. Wech.

Baluzii (Stephani.) Vitae Papatum Avenionensium. 4. Paris. 1693. 2 vol.

— Miscellanea 8. Paris. 1688. 5. vol.

— Collectio Conciliorum, seu Supplementum ad Collectionem Labbei. fol. Paris 1707

Banck (Laurentii) de Tyrannide Papae in Reges & Principes Christianos. 12. Francq. 1645

— Taxa S. Cancellariae Romanae. 8. Ibid. 1651

Bandelis (Vinc. de) Tractatus de puritate conceptionis Salvatoris nostri Jesu-Christi. 4. 1681.

Bangii (Thom.) Oliva sacrae Pacis repurgata. fol. Hafnia. 1654.

Bannes (Domin.) Commentaria Scholastica in D. Thomam. fol. Duaci 1614. 4. Tomi. 2 voll.

Baptist. (Joan.) Initia sapientiae & finis timor & amor Dei. 12. Mogunt. 1710.

JOURNAL
DES
SCAVANS,
5

Pour le Mois de Mars MDCCXIII.

Mélange de Remarques Critiques, Historiques, Philosophiques, Theologiques, sur les deux Dissertations de M. Toland, intitulées, l'une, L'homme sans superstition, & l'autre, Les Origines Judaïques: Avec une Dissertation tenant lieu de Préface, où l'on examine l'argument tiré du consentement de tous les Peuples pour prouver l'existence de Dieu, & on refute les principales objections par lesquelles on a prétendu l'affoiblir. Par ELIE BENOIST, Pasteur de l'Eglise Wallonne de Delft. A Delft, chez Adrien Beman. 1712. vol. in 8. pagg. 374. avec une Préface de 89 pages. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

L'OUVRAGE de M. Toland, dont on donne ici la refutation, comprend deux Traitez sur deux sujets fort différens

rens, mais qui, de la maniere dont l'Auteur s'y est pris, semblent néanmoins avoir été choisis dans la même vûë, & pour en tirer à peu près les mêmes conclusions. Au devant de ces deux Traitez on trouve une Epître dedicatoire qui peut servir de Préface, & qui par avance met devant les yeux le dessein de M. Toland. Quand il a écrit la Dissertation intitulée : *Adeisidamon*, ou *L'homme sans superstition*, de laquelle nous avons parlé dans le Journal du 22 Avril de 1709. p. 88. à la fin de cette Epître il avertit son ami, & en même temps ses Lecteurs, de ne pas s'étonner de ce que posant que la Superstition peut faire plus de mal à la Société que l'Atheïsme, il ne laisse pas de prétendre qu'on doit quelquefois tolérer la Superstition, & qu'on ne doit jamais souffrir l'Atheïsme. M. Toland, remarque M. Benoist, a raison de dire qu'on regardera ces propositions comme paradoxes, mais le Lecteur à son tour aura raison de s'étonner qu'on se contente de lui proposer sechement une si étrange doctrine, & de ne l'accompagner d'aucun éclaircissement qui la rameine à la vraisemblance, ni d'aucun argument qui la puisse soutenir: car enfin les raisons de la tolerance civile dont il est ici question ne sont jamais tirées d'aucune autre source que de l'utilité publique; en sorte que plus une chose est capable de nuire à l'Etat,

moins

moins elle est digne d'être tolérée dans une Société bien gouvernée; & que plus, au contraire, on démontre qu'une chose est compatible avec le bien public, plus on fait connoître qu'il est juste de la tolérer. Quand donc on met en comparaison deux choses, dont l'une est plus pernicieuse au Public que l'autre, il est évident que suivant les principes sur lesquels une tolérance raisonnable doit être fondée, la moins nuisible de ces deux choses doit être estimée la plus tolérable: or c'est là précisément le sujet du paradoxe de M. Toland; il compare la Superstition & l'Athéisme, & il résulte, selon lui, de cette comparaison, que la Superstition est plus pernicieuse à l'Etat que l'Athéisme. Qui ne voit, continuë M. Benoist, que selon les règles du bon sens il faudroit conclurre de là que l'Athéisme est plus tolérable que la Superstition? Cependant il dit précisément le contraire: car voici ses paroles: *Il faut quelquefois tolerer la Superstition, & jamais l'Athéisme*; & il le dit sans l'appuyer d'aucune raison.

Sa première Dissertation fait l'apologie de Tite-Live sur un sujet particulier. Cet Historien, que toute l'Antiquité a chargé d'éloges, & qui ne scauroit être trop estimé, n'a pas laissé d'être censuré par quelques esprits chagrins. On a douté de la pureté de son style, & même de sa bonne

foi. Les plus doctes Critiques ne lui ont pas fait plus de justice là-dessus que les demi Sçavans; mais le reproche le plus considerable qu'on lui ait fait est d'avoir été trop attaché aux superstitions du Paganisme, & c'est sur ce dernier reproche que M. Toland veut justifier Tite-Live. La question n'est pas fort interessante, & il importe si peu, soit à la Politique, soit à la Religion, qu'un homme de plus, ou de moins, quelque celebre qu'il soit, ait été d'un certain avis, qu'il n'en sçauroit revenir ni profit ni dommage à l'une ou à l'autre, de quelque maniere que le Procès soit jugé. M. Toland cependant traite son sujet si gravement, qu'on voit bien qu'il s'en fait une grande affaire. Mais pour justifier Tite-Live sur le reproche de superstition, il entreprend de démontrer que cet Historien n'a pas été de bonne foi quand il a parlé de la Religion. Premièrement, il lui impute de n'avoir regardé toute la Religion des Romains que comme une vaine Religion, & une invention de Politique pour aider au Magistrat à maintenir son autorité, & pour le profit des Prêtres. Il allegue pour le prouver ce que Tite-Live dit de Numa, & de l'artifice dont ce Prince se servit pour faire mieux goûter aux Peuples les ceremonies dont il chargeoit la Religion; & pour se fortifier par un second temoignage, M.
To-

Toland appelle au secours Denis d'Halicarnasse, qui a écrit amplement sur le même sujet. Mais M. Benoist dit qu'il est à craindre que M. Toland ne se soit trompé dans le sens qu'il donne à ces passages de l'Histoire. En effet, est-il à croire que les Romains avant Numa n'eussent point de Religion? Est-il à croire que ce Prince ait inventé la Religion comme un moyen de retenir mieux dans l'obéissance un Peuple farouche, qui n'auroit pas eu assez de respect sans cela pour des Loix purement civiles? La chose n'est pas ainsi; les Romains avoient déjà une Religion établie; la seule opinion qu'ils avoient que leur Fondateur étoit fils de Mars, démontre qu'ils reconnoissoient une Divinité, & que par conséquent ils avoient un culte qui lui étoit destiné; la qualité d'azile qu'ils donnerent au lieu où depuis ils bâtirent Rome, fait preuve de la même chose, un azile étoit un lieu consacré, & mis sous la protection de quelque Divinité. Dès la fondation de Rome la science des Augures faisoit une partie de la Religion, parce que ce ne fut que le vol des oiseaux qui donna l'avantage à Romulus sur son frere, & pourroit-on nier que la Religion lui fut connue, puisqu'il sçavoit que sa mere étoit Vestale, consacrée par conséquent à un culte qui étoit déjà reçu avant qu'elle devint mere. Il s'ensuit de là que Numa

n'a été ni l'Inventeur, ni l'Instituteur de la Religion Romaine, & que Tite-Live n'a pas eu dessein de lui en attribuer l'invention comme un ouvrage de sa politique.

M. Toland avance plusieurs autres propositions sur la Religion, lesquelles sont ici doctement refutées; mais une des plus dangereuses, & où on le refute avec plus de force & d'évidence, est celle qu'il ose soutenir au sujet de Moïse, sçavoir que la Religion de ce Legislatteur est une invention purement humaine; & toute sa conduite, un artifice de la Politique. M. Toland propose par tout une Religion; il ne veut, à ce qu'il dit, que la dégager de la superstition, & cependant il attaque la Religion de Moïse, sur laquelle il ne peut nier que l'Évangile ne soit fondé. Attaquer donc la Religion de Moïse, & la faire passer pour l'ouvrage d'un raffiné Politique, c'est attaquer la Religion en elle-même, & tendre à prouver qu'il n'y a point de Religion Divine au monde, puisque l'Évangile qui emprunte de la Loi les plus forts argumens de sa vérité, ne peut pas être plus Divin que le principe d'où il tire ses meilleures preuves. Ainsi sous prétexte de faire l'apologie de la Religion contre la superstition, M. Toland pose des principes qui la détruisent directement. Il semble à cet Auteur que M. Huet ait fait une

une grande faute dans sa *Demonstration Evangelique*, de citer Strabon comme un homme qui parle avantageusement de Moïse, au lieu que ce témoignage est opposé à ce que nous apprenons des origines de la Religion des Hebreux par les Livres de ce Legislateur. Mais que fait cela pour la chose en elle-même, & qu'importe à la Religion de Moïse que M. Huet se soit trompé, & qu'il ait trop appuyé sur le témoignage de Strabon? Si toute la demonstration de M. l'Evêque d'Avranches rouloit sur l'autorité de Strabon, il faut avouer que ce seroit porter à ce sçavant Homme une atteinte violente que de lui enlever ce témoin; mais cela vaudroit-il la peine de faire un procès à M. d'Avranches, si supposé qu'il se serve mal du passage de ce Geographe celebre, on n'a rien à dire contre le reste de l'Ouvrage? Le seul Chapitre second de la quatrième Proposition de M. d'Avranches, où Strabon est cité, contient soixante-deux autres témoignages, dont cet illustre Prelat se sert pour établir la même chose. Otons donc, dit M. Benoist, ôtons, pour faire plaisir à M. Toland, le passage contesté, de la place qu'il tient parmi les autres, quelle consequence tirera-t-on de ce qu'on aura fait perdre ce seul argument à M. Huet? Cela suffit-il pour ébranler les soixante-deux qui restent, & sous pretexte que dans un si grand nom-

bre de témoins on en allegue un mal à propos, s'ensuit-il que toute la preuve soit renversée? Qui est-ce qui sera capable d'accorder à M. Toland que si M. Huet prouve bien par soixante-deux autoritez ce qu'il dit de l'antiquité & de la reputation de Moïse, le seul témoignage de Strabon détruit toute la force de ce que les autres disent de contraire à ce qu'il écrit.

Nous voudrions pouvoir étendre davantage cet Extrait, mais nous sommes obligez par l'abondance des matieres dont l'Ouvrage est plein, de renvoyer les Lecteurs au Livre même.

Système de Reflexions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos connoissances: ou Nouvel Essai de Logique. Par J. P. DE CROUSAZ, Professeur en Philosophie & en Mathématique dans l'Académie de Lausanne. A Amsterdam, chez François L'Honoré. 1712. vol. in 3. Deux Tomes. I. Tome pagg. 376. II. Tome pagg. 291.

CETTE Logique est divisée en quatre Parties. La première qui égale en grandeur les trois autres, renferme trois Sections dont nous allons d'abord rendre compte. Les différences qui se trouvent entre nos perceptions exigent différentes règles; & comme ces différences ne peu-

vent venir que de trois sources, l'Auteur divise sa premiere Partie en trois articles. Le premier contient des avis sur nos perceptions entant qu'elles different les unes des autres; on y reflechit sur le pouvoir & sur les défauts de l'entendement, des sens, & de l'imagination; on y traite de la volonté, & de l'usage que l'homme peut faire des inclinations & des passions qui la déterminent si puissamment; on y enseigne à éviter les écarts où ces passions ont coûtume de nous jeter. Dans la même vûë on y parle de la memoire, de son utilité, & des moyens de la perfectionner. Tout ce que l'Auteur dit paroît fondé sur des principes d'experience dont chacun peut se convaincre aisément, pour peu qu'il se rende attentif à ce qui se passe en lui-même. Nos perceptions varient encore suivant la diversité des objets; on considere ici ces objets premierement en eux-mêmes, & ensuite selon les rapports qu'ils ont avec nous & entre eux. C'est le sujet du second article. Enfin la differente maniere dont nos facultez s'appliquent à considerer les objets, rendant nos idées plus ou moins distinctes, plus ou moins entieres, plus ou moins déterminées, l'Auteur fait dans le troisiéme article differentes reflexions sur nos perceptions ainsi variées.

Dans la *seconde* Partie on entreprend de développer tout ce qui compose cet

8 JOURNAL DES SÇAVANS.

te de l'esprit, qui est connu sous le
jugement. De la nature de cet
nfi éclairci l'on tire des maximes
gler l'affirmation & la negation. S
êmes fondemens on établit encore
on du vrai & du faux. On passe
x caracteres de la ceititude, & à
ccasion on traite du Pyrrhonisme,
cherche les causes, & l'on donne
oyens de s'en garantir.

Les propositions dont la verité
abord sentir sans avoir besoin d'être
ie par des preuves, s'appellent *prin*
t celles que l'on confond mal à p
vec ces principes, se nomment *pr*
l'Auteur fait voir en quoi les pri
fferent les uns des autres; il don
gles pour éviter les préjugez, &
ourt en general les causes qui nou
rer dans nos jugemens.

dre se donner l'entorse des distinctions
 s Canons , afin qu'on pût les appliquer
 un grand nombre de cas qui s'exprimoient
 a termes generaux ; c'étoient des pro-
 positions vagues , & c'est une des causes
 ui a donné occasion de croire que toutes
 es connoissances particulieres se tiroient
 es generales. „ L'attachement aux mots,
 qui est si ordinaire aux hommes , & sur-
 tout aux gens d'École , les a conservez
 dans cette erreur. On dit qu'une propo-
 sition particuliere est toujourns renfer-
 mée dans une generale , on a pris cette
 maxime à la lettre , & l'on a conclu
 que tout ce que l'on sçavoit sur des su-
 jets déterminez se tiroit de quelques
 propositions vagues , comme l'on tire
 un Livre d'une Bibliothéque. Il n'y a
 rien de plus faux : car loin que toutes
 les propositions particulieres tirent leur
 origine des generales , on peut dire au
 contraire que les generales se tirent des
 particulieres. On s'est persuadé & l'on a
 vû manifestement qu'un corps détermi-
 né étoit divisible ; avant que de penser
 en general que tout corps l'étoit , & sur
 cela on a , pour ainsi dire , mesuré a-
 vec la même canne deux longueurs , &
 on a assuré que ces deux longueurs é-
 toient égales , avant que de s'être élevé
 à dire universellement , les choses égales
 à une troisième sont égales entre elles , &
 une

JOURNAL DES SÇAVANS.

une preuve évidente que les propositions déterminées nous sont plus naturelles que les générales, c'est que pour éclaircir les générales, & en faire comprendre le sens, on descend toujours à des exemples, c'est-à-dire à des propositions particulières. Je ne dis pas, continue l'Auteur, que les propositions générales soient des conclusions qui tirent toute leur certitude des particulières que l'on a assemblées pour les former, en cela je me tromperois: car l'assemblage des particulières fait très-rarement une proposition universelle; ma pensée, comme il se voit aisément, est que les idées des objets déterminés ont été à l'esprit humain en les assemblant, des occasions de passer peu à peu à des idées plus générales, & enfin à s'en former d'absolument universelles; mais on se convainc de la vérité d'une proposition universelle, lorsque l'on voit son attribut enfermé dans un sujet qui est universel, & non pas en parcourant toutes les particulières auxquelles elle est applicable."

L'Auteur fait plusieurs autres réflexions importantes sur la même matière, après quoi il explique les divisions ordinaires des propositions en singulières, universelles & particulières; & négligeant là-dessus les vaines subtilitez de l'Ecole, il substitue à

quelques observations d'usage. Il
 suite à la division des propositions
 les & composées, & il s'applique
 er que sans qu'il soit nécessaire de
 iviser, comme l'on fait d'ordina-
 un très-grand nombre d'especes,
 le regle suffit pour en juger avec
 de; de sorte que s'il entre ici dans
 mbrement de toutes ces especes,
 que pour en rendre les notions
 ttes qu'on ne le fait ordinairement.
 init par l'explication des proposi-
 omplexes, & par quelques remar-
 r l'inutilité de ce qui s'enseigne sur
 tion & la conversion des propo-

a maniere dont la plûpart des Logi-
 aient de l'operation de l'esprit, on
 qu'il n'y a aucun raisonnement sus-
 de regle que celui qui s'explique
 gismes; mais on trouvera ici des
 es propres à regler cette troisiéme
 on sous quelque forme qu'on l'é-

L'Auteur recherche d'abord ce que
 siéme acte ajoute aux precedens;
 voir ensuite que tout ce qu'il faut
 our raisonner juste se raporte à trois
 sçavoir à établir distinctement l'état
 uestion, à découvrir quelque troi-
 idée qui repande du jour sur les
 ui forment la question, enfin à fai-
 iste application de cette troisiéme
 idée

idée à la question même. Il s'étend principalement sur les deux premiers chefs. Il expose les moyens d'établir nettement l'état d'une question, & de le développer dans les ouvrages où il se presente avec obscurité. Il donne des conseils qui paroissent très propres à faire naître l'habitude de trouver des argumens, & à cette occasion il parle de l'usage & de l'inutilité de ce qu'on appelle dans l'Ecole *lieux communs*. Mais comme il y a des argumens qui éclairent l'esprit sur une question, en en faisant voir la vérité, & qu'il y en a d'autres qui sans démontrer cette vérité, nous mettent néanmoins en droit de la supposer, nôtre Auteur traite de cette seconde sorte d'argumens dans un Chapitre à part, où il parle de la nécessité du témoignage, de ce qui en fait le poids & la force, & enfin de la foi tant humaine que Divine. A mesure qu'il donne des regles, il a soin d'indiquer les sophismes qui naissent lorsqu'on neglige ces regles; & comme les sophismes d'autorité sont les plus communs & les plus dangereux, il en fait un Chapitre à part.

Après avoir ainsi traité du raisonnement en general, il parle du syllogisme en particulier, & fait voir que ce qui est d'usage là-dessus n'est pas difficile, & qu'il se *reduit* à peu. Il finit cette troisième Partie par l'examen de la cause mystique, que

quelques Philosophes de nos jours veulent substituer à celle du raisonnement.

Dans la quatrième Partie, après avoir expliqué ce que c'est que méthode, & développé cette notion, l'on raporte à trois chefs les caracteres d'une bonne méthode, qui sont, comme parle l'Auteur, la *brieveté*, la *certitude*, & la *plenitude*. On explique ces caracteres, & on donne des regles pour y arriver. On fait après cela des reflexions sur la méthode qu'il faut tenir pour s'instruire soi-même; on passe de là à la méthode d'enseigner, l'on donne des regles pour l'analyse & pour la synthese, pour les définitions, pour les divisions, pour l'ordre des argumens, & la maniere de les disposer. On compare les discours continus avec ceux qui sont distinguez par articles, & l'on finit par quelques remarques sur le Dialogue. Ceux qui ont lû l'*Art de penser*, *Clauberge*, & la *Recherche de la Verité*, ne laisseront pas de trouver ce nouvel Essai de Logique très-digne de leur lecture.

Le Supplement de TASSE ROUZI FRIOU TITAVE. Aux femmes: Ou aux maris pour donner à leurs femmes. A Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont aux Changes, au Paradis, 1713. in 12. pagg.

C E petit Ouvrage peut être plus utile que la bizarrerie du titre ne semble le promettre. Il s'y agit de la correction des femmes dérangées. D'abord on propose comme un remede très-propre à les guérir de leur extravagance

— *une racine,*
Laquelle mise sur l'échine
D'une femme, fût-ce un Démon,
La rend plus douce qu'un mouton :

sur-tout si on accompagne l'exécution, de ces mots: *Tasse Rouzi Friou Titave.* Mais comme l'usage de ce remede n'est guères agreable, on en cherche de plus doux pour mettre à la place, & c'est ce qui a fait donner à cet Ouvrage le titre de Supplément. Ces remedes sont, l'amour, la complaisance, la patience, & la Religion. On en parle en autant de Sections qui partagent le volume.

Dans la premiere Section l'Auteur établit cette importante maxime: Qu'il faut qu'une femme aime son mari, ou du moins qu'elle agisse comme si elle l'aimoit, & il fait voir que le moyen le plus sûr pour la mettre en pratique, est de n'avoir point d'amour pour d'autre que pour son mari. Sans cela il est presque impossible de faire même semblant de l'aimer; parce que cet autre qu'on aimera mettra tout en œuvre
 pour

pour rendre le pauvre mari odieux. Cette exclusion de tout amour étranger ainsi supposée, l'Auteur apprend aux femmes à se conduire avec leurs maris comme si elles les aimoient; en leur représentant ce qu'on fait en effet quand on aime. Tout se réduit à quatre points qu'il examine, & qu'il développe avec soin. 1. On fait tout ce qu'on peut pour plaire à l'objet aimé. 2. On s'en separe le moins qu'on peut, parce qu'on ne sçauroit l'abandonner sans peine. 3. On ne veut s'attacher à aucun autre. 4. On l'estime, & on lui passe tous ses défauts. „ Quand on aime bien, dit-
 „ il sur le premier article, on veut aussi
 „ être aimé; pour être aimé, on tâche de
 „ se rendre aimable: & qu'est-ce que tâ-
 „ cher de se rendre aimable, sinon de fai-
 „ re tout ce qu'on peut pour plaire à ce
 „ qu'on aime? En effet, voyez combien
 „ une femme employe de ménagemens,
 „ de circonspections, d'attentions, & mê-
 „ me d'artifices, pour gagner & se con-
 „ server le cœur de celui à qui elle a don-
 „ né le sien? Elle met tout en usage pour
 „ cacher les défauts de son corps & de son
 „ esprit; elle ne neglige aucun moyen,
 „ aucune occasion de faire valoir les per-
 „ fections de l'un & de l'autre; elle con-
 „ traint son humeur autant qu'il est en son
 „ pouvoir, afin qu'il ne lui échape rien
 „ qui puisse être desagreceable: si elle est

„ naturellement colere, emportée, furieu-
 „ se, elle se fait la douceur même en pres-
 „ sence de l'objet aimé; si elle est portée
 „ à se répandre dans le monde pour le
 „ voir, pour y être vûë, & y goûter les
 „ plaisirs qui s'y presentent, elle gagne
 „ assez sur elle-même pour ne s'y produi-
 „ re qu'autant qu'elle connoît que son
 „ Amant y peut consentir, & que son af-
 „ fection n'en sera pas allarmée, &c. Voila
 „ en general ce que vous devez faire,
 „ continuë l'Auteur. Je m'attends bien
 „ que vous m'allez dire que cette prati-
 „ que ne coûte pas beaucoup, ou plutôt
 „ ne coûte rien, quand on aime; mais
 „ qu'il n'en va pas de même quand on
 „ n'aime point. J'avoüe qu'il vous en
 „ coûtera si vous n'aimez pas votre mari;
 „ mal à propos vous soutiendrois-je le
 „ contraire. Mais dites-moy, je vous prie;
 „ est-ce que la tranquillité, le repos, la
 „ paix, l'honneur, l'ordre, l'arrangement,
 „ le bonheur de votre famille & le vôtre,
 „ est-ce, dis-je, que tous ces avantages
 „ ne meritent pas bien que vous les ache-
 „ tiez?" On peut voir dans le Livre la
 „ suite de cette réponse, & les judicieuses
 „ reflexions de l'Auteur sur les femmes co-
 „ quetes, qui par leur exemple seduissent les
 „ autres.

La seconde Section commence par un
 portrait de la femme complaisante. E

une étude continuelle de forcer son mari ; si elle ne le trouve pas disposé à le satisfaire ; elle se donne bien de garde de céder à ce qu'on appelle de la tête ; elle n'est point rechignée, rebutante, farouche, sauvage, grondeuse, chagrine ; mais elle veut absolument plaire à son mari ; elle se fait à son égard , enjouée, douce, maniable, familiere, gracieuse. „ Si un mari ne se rend pas à ces manieres si engageantes, que peut-on penser de lui sinon qu'il est sauvage, farouche, & brutal ? Aussi y en a-t-il peu qui y résistent. Si quelque passion les retire de tems en tems de leur mari, étant assurés d'y trouver ces douceurs, ils y retournent avec plaisir. La femme qui par ces gracieusetés attend ces retours empressez, ne peut-elle elle-même espérer qu'enfin son mari trouvant chez soi si constamment agreable, voudra rester toujours ?

Dans la troisième Section l'Auteur parle de la Patience, vertu absolument nécessaire dans le mariage, si on veut y entretenir la paix. Ce qui met le plus ordinairement à bout la patience des femmes, est le joug même qu'il faut qu'elles portent, & la soumission qu'elles sont obligées de faire pour leur mari. Etant filles, elles étoient de la contrainte où elles étoient avec leurs parens, & ne souhai-

Dissertatio Academica Ostracismum
 minans, quam, &c. die 19. Martii
 in Auditorio majori solemniter cō-
 det JOANNES LEONHARDUS FRO-
 SEN. *Argentorati, litteris Joannis Pa-*
C'est-à-dire: Dissertation Académique
l'Ostracisme, proposée dans l'Univer-
Strasbourg, pour un Acte public de
Mars 1711. par Jean Leonard Fro-
 sen. A Strasbourg, de l'Imprimerie
 Jean Pastorius. Brochure in 4. page

DE tout tems le mérite a fait de
 lous; mais il n'a pas toujours
 pour un crime, ou du moins quoi qu'il
 soit une chose que bien des gens ne
 donnent pas, on n'oseroit avouer sur
 la ses sentimens, & souvent on loit
 bienfaisance des personnes dont on ne
 supporter l'élevation. Les Atheniens
 envieux, mais plus sinceres que les ho-
 mes d'aujourd'hui, se declaroient ou-
 tement contre ceux de leurs citoyens
 le mérite leur faisoit ombrage, & ils
 feignoient pas de dire que c'en étoit
 l'unique cause. Il étoit dangereux d'
 du credit dans la Republique, l'autre
 quoique modeste devenoit suspecte
 qu'elle étoit trop éclatante. On appren-
 doit qu'un grand pouvoir ne dege-
 en tyrannie, & que la liberté pub

n'en souffrît. Cette crainte seule, sans aucun mal réel, fit introduire l'Ostracisme, qui étoit une espece de Jugement politique par lequel on releguoit pour dix ans ceux dont la grandeur excitoit la défiance du Peuple. La Dissertation qui paroît ici roule sur cette espece de bannissement.

L'Auteur commence par l'étymologie du mot. Il observe qu'Ostracisme vient du mot Grec *ὄστρακον*, qui signifie en François *coquille*, parce que quand le Peuple donnoit son suffrage en pareil cas, il écrivoit sur des coquilles le nom de celui qu'il jugeoit à propos d'éloigner. Comme cette absence n'étoit pas la peine du crime, elle n'avoit rien d'ignominieux; c'étoit au contraire une espece d'exil honorable qui laissoit à l'exilé la jouissance de tout son bien, & lui conservoit toute sa réputation. Les Païs étrangers où l'on envoyoit ces grands hommes, profitoient de cette bizarre Politique. *Je prie les Dieux*, disoit Artaxerce Roi de Perse, *d'inspirer toujours à mes ennemis de m'envoyer leurs Heros, & d'orner ma Cour de ces illustres malheureux.* L'Auteur rappelle les noms de plusieurs de ceux qui ont subi la Loi de l'Ostracisme; il cite entre autres Themistocle, Timothée, Iphicrate, Chabrias, Aristide, &c. Ce dernier ayant demandé à un Bourgeois d'Athenes pourquoi il avoit opiné à le bannir? Le Bourgeois ne répondit autre chose.

se, finon qu'Aristide avoit travaillé avec trop d'ardeur à se faire surnommer Juste. Tous les surnoms que donnoit une vertu distinguée étoient des raisons de proscrire ceux qui se les étoient acquis. On ne les punissoit par là d'aucune faute; on soulageoit seulement la jalousie de ceux qui leur étoient inférieurs en autorité & en credit.

Un motif si extraordinaire donne lieu à l'Auteur de proposer la question, Si l'Of-
tracisme, tel qu'il étoit en usage chez les Grecs, doit être considéré comme une Loi honnête & utile. Quelques Auteurs tiennent l'affirmative, & ils se fondent sur l'interêt de l'Etat, toujours préférable à celui des Particuliers. Ils prétendent que chaque Particulier étant dévoué dès sa naissance à la Republique, doit par conséquent être soumis à tout ce que la Republique exige de lui pour le bien commun. Ils ajoutent que quoiqu'il paroisse d'abord assez dur de chasser des gens de mérite sans autre fondement que la crainte de leur mérite même, il vaut encore mieux tomber dans l'inconvenient de prendre des précautions inutiles, que de s'exposer au reproche d'en avoir négligé de nécessaires. L'Auteur, à l'exemple de plusieurs autres, ne peut goûter cette opinion; il ne croit pas qu'il soit permis d'opprimer un homme par la seule apprehension qu'on a de son
meri-

une étrange idée des vertus hu-
que de croire qu'il faille les punir
es vices, pour prévenir le danger
d'ambition qui en peuvent naître
eduiroit par là l'homme vertueux
er oisif & inutile dans sa patrie,
riveroit volontairement de tout
qu'on pourroit tirer de ses ser-
n a recours aux grands hommes
e soïn, on les employe dans le
souvent on leur doit le salut de
elle ingratitude de bannir ceux
doit tout, & de les regarder
angereux dès qu'on n'est plus dans
de les trouver utiles! L'Auteur
e tout cela, que l'Ostracisme est
aux loix de la reconnoissance,
nité, & de la justice, & qu'on
at fait de l'abolir.

D. HOMBERGK Juris in Acad.
Professoris Parerga Sacra, seu
ationes quædam ad Novum Tes-
tam Domini Nostri Jesu-Christi.
dire: *Observations sur le Nouveau*
Testament, par M. Hombergk. A Utrecht,
Guillaume Vande Water. 1712. in
368. Se trouve à Amsterdam
Waesberge.

Les remarques qui composent ce Recueil sont la plûpart purement Grammaticales. L'Auteur transcrit & traduit tout au long les versets du Texte sur lesquels il a quelque chose à observer. Ses Notes viennent ensuite. Il y compare assez souvent les différentes Versions les unes avec les autres, & ne fait nulle difficulté de s'en éloigner lors même qu'elles sont toutes d'accord. De tous les Traducteurs Beze n'est pas celui qu'il traite le mieux.

Demonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connoissance de la Nature, & proportionnée à la foible intelligence des plus simples. A Paris, chez Jacques Estienne, ruë saint Jacques, à la Vertu. 1713. in 12. pagg. 314.

L'AUTEUR de l'Avertissement qu'on voit à la tête de cet Ouvrage, remarque avec raison, que la plus évidente de toutes les preuves de l'existence de Dieu, c'est celle qui se tire de la connoissance de l'Univers, & de la connoissance de l'homme en particulier. Cette demonstration a convaincu les Philosophes, & elle doit convaincre tout homme attentif. Les saints Peres en ont connu la force; & ils n'ont rien oublié pour la mettre dans son jour, persuadez qu'elle suffisoit pour détruire l'im-

pie-

e. Lactance, dans son Livre de l'Ouvrage de Dieu; saint Athanase, dans son traité contre les Gentils; saint Gregoire de Nazianze, dans sa trente-quatrième Oraison; saint Basile & saint Gregoire de Nyffe, dans leurs Expositions du premier Chapitre de la Genese, ont employé toute leur éloquence à rendre sensible cette demonstration. Grenade s'est plus étendu qu'aucun de ces saints Docteurs, dans son Catechisme; & il en est venu aux moindres détails pour rendre cette preuve plus familiere. „ L'Auteur dont on nous donne l'Ouvrage, ajoute celui qui a fait l'Avertissement, s'est appliqué après tant de grands Hommes à l'approfondir & à l'appuyer sur les principes de la plus exacte Philosophie; & en même temps à la proportionner à la portée des plus simples. Notre siecle a eu peu d'hommes capables d'exécuter un si grand dessein. Celui qui l'a formé l'a parfaitement exécuté. Il falloit un génie subime pour penetrer tous les ressorts de la Nature, pour en peindre les beautez. Il falloit un génie aisé, une éloquence abondante, variée, douce, infinuante, pour rendre ces beautez sensibles; pour abaisser jusqu'au Peuple, ce que la Philosophie a de plus élevé; pour rendre accessibles les profondeurs de Dieu. Il falloit un génie ferme, subtil, pour

„ prévenir les chicanes des impies. Ces
 „ qualitez paroissent dans l'Ouvrage, &
 „ découvrent l'Auteur, que son style seul
 „ découvroiroit assez.

Le Livre est partagé en 92 petites Sections, dont les sommaires renferment une analyse assez exacte, non-seulement de la Demonstration, mais aussi des faux raisonnemens que les Epicuriens peuvent y opposer. L'Auteur considere avec attention les Etres qui composent l'Univers; & après en avoir exposé les merveilles, il force les Lecteurs à conclure avec lui, que ces Etres sont l'ouvrage d'une Sageste infinie. Nous ne pouvons ni abreger ses reflexions, de peur de les affoiblir; ni en extraire un grand nombre, parce que nos bornes ne le permettent pas. Mais ce qu'on va lire suffira peut-être pour faire juger du reste.

On fait entrer ainsi *le Soleil* dans la Demonstration, Sect. 17. Outre le cours si constant qui forme les jours & les nuits, le Soleil nous en montre un autre par lequel il s'approche pendant six mois d'un Pole, & au bout de six mois *revient* avec la même diligence *sur ses pas* pour visiter l'autre. Ce bel ordre fait qu'un seul Soleil suffit à toute la terre. S'il étoit plus grand *dans la même distance*, il embraseroit tout *le monde*; la terre s'en iroit en poudre. *Si dans la même distance il étoit moins*
 grand.

and, la terre seroit toute glacée & inhabitable. Si dans la même grandeur plus voisin de nous, il nous enflamoit. Si dans la même grandeur il étoit plus éloigné de nous, nous ne pourrions vivre dans le globe terrestre, faute de chaleur. Quel compas dont le tour embrasse le Ciel & la Terre, a pris des mesures ? Cet Astre ne fait pas moins à la partie dont il s'éloigne, pour l'échauffer, qu'à celle dont il s'approche, pour la favoriser de ses rayons. Ses regards faisans fertilisent tout ce qu'il voit. Le changement fait celui des saisons, & sa variété est si agreable. Le Printemps donne les vents glacez, montre les fleurs, & promet les fruits. L'Eté donne les chaudes moissons. L'Automne répare les fruits promis par le Printemps. L'Hiver qui est une espece de nuit où l'homme se délasse, ne concentre tous les trésors de la terre, qu'afin que le Printemps suivant déploye avec toutes les graces de la nouveauté. Ainsi la Nature diversément donne tout à tour tant de beaux spectacles, qu'elle ne laisse jamais à l'homme le loisir de se degoûter de ce qu'il possède. comment est-ce que le cours du Soleil peut être si regulier ? Il paroît que ce n'est qu'un globe de flamme très-fluide & par consequent très fluide. Quel est qui tient cette flamme si mobile ?

petueuse dans les bornes précises d'un globe parfait? Quelle main conduit cette flamme dans un chemin si droit, sans qu'elle s'échappe jamais d'aucun côté? Cette flamme ne tient à rien; & il n'y a aucun corps qui pût la guider ni la tenir assujettie. Elle consumeroit bien-tôt tout corps qui la tiendrait renfermée dans son enceinte. Où va-t-elle? Qui lui a appris à tourner sans cesse, & si régulièrement dans des espaces où rien ne la gêne? Ne circule-t-elle pas autour de nous, tout exprès pour nous servir? Que si cette flamme ne tourne pas, & si au contraire c'est nous qui tournons autour d'elle, je demande d'où vient qu'elle est si bien placée dans le centre de l'Univers, pour être le foyer ou le centre de la Nature? Je demande d'où vient que ce globe d'une matière si subtile ne s'échappe jamais d'aucun côté dans ces espaces immenses qui l'environnent, & où tous les corps, qui sont fluides, semblent devoir céder à l'impetuosité de cette flamme. Enfin je demande d'où vient que le globe de la terre qui est si dur, tourne si régulièrement autour de cet Astre dans un espace où nul corps solide ne le tient assujetti pour régler son cours? Qu'on cherche tant qu'on voudra dans la Physique les raisons les plus ingénieuses pour expliquer ce fait: toutes ces raisons (supposé même qu'elles soient vraies

tourneront en preuves de la Divinité.

L'Auteur s'exprime ainsi sur l'*instinct des animaux*, Sect. 23. Les animaux ont ce qu'on nomme un instinct, & pour s'approcher des objets utiles, & pour fuir ceux qui peuvent leur nuire. Ne cherchons point en quoi consiste cet instinct; contentons-nous du simple fait sans raisonner. Le petit agneau sent de loin sa mere, & court au devant d'elle. Le mouton est fait d'horreur aux approches du loup, & s'enfuit avant que de l'avoir pû discerner. Le chien de chasse est presque infallible pour découvrir par la seule odeur le chemin du cerf. Il y a dans chaque animal un ressort impetueux qui rassemble tout à coup les esprits, qui tend tous les nerfs, qui rend toutes les jointures plus souples, qui augmente d'une maniere incroyable dans les dangers soudains la force, l'agilité, la vitesse, & les ruses pour fuir l'objet qui le menace de sa perte. Il n'est pas question de sçavoir ici si les bêtes ont de la connoissance. Les mouvemens dont je parle sont entièrement indeliberez, même dans la machine de l'homme. Si un homme qui danse sur la corde raisonnoit sur les regles de l'équilibre, son raisonnement lui feroit perdre l'équilibre qu'il garde merveilleusement sans raisonner, & la Raison ne serviroit qu'à tomber par terre. Il est

de même des bêtes. Dites, si vous voulez, qu'elles raisonnent comme les hommes: en le disant vous n'affoiblissez en rien ma preuve. Leur raisonnement ne peut jamais servir à expliquer les mouvemens que nous admirons le plus en elles. Dira-t-on qu'elles sçavent les plus fines règles de la Mécanique, qu'elles observent avec une justesse si parfaite quand il est question de courir, de sauter, de nager, de se cacher, de se replier, de dérober leur piste aux chiens, ou de se servir de la partie de leur corps la plus forte pour se défendre?.... Leur donnera-t-on de la Raison dans les mouvemens mêmes où il est certain que l'homme n'en a pas? C'est l'instinct, dira-t-on, qui conduit les bêtes. Je le veux, c'est en effet un instinct. Mais cet instinct est une sagacité & une dextérité admirable, non dans les bêtes qui ne raisonnent, ni ne peuvent avoir alors le loisir de raisonner: mais dans la Sagesse supérieure qui les conduit. Cet Instinct ou cette Sagesse qui pense & qui veille pour la bête, dans les choses indeliberées où elle ne pourroit ni veiller ni penser, quand même elle seroit aussi raisonnable que nous, ne peut être que la sagesse de l'Ouvrier qui a fait cette machine.... Que penseroit-on d'une montre qui fueroit à propos, qui se replieroit, se défendrait, & échaperoit pour se conserver quand on voudroit la rompre?

N'admireroit-on pas l'art de l'Ouvrier? Croiroit-on que les ressorts de cette montre se seroient formez, proportionnez, arrangez, & unis par un pur hazard? Croiroit-on avoir expliqué nettement ces operations si industrieuses, en parlant del'infinct & de la nature de cette montre?

Voici ses remarques sur *le cerveau*, Sect. 41. La substance du cerveau qui conserve avec ordre des representations si naïves de tant d'objets dont nous avons été frappez depuis que nous sommes au monde, n'est-elle pas le prodige le plus étonnant? On admire avec raison l'invention des Livres, où l'on conserve l'Histoire de tant de faits, & le recueil de tant de pensées. Mais quelle comparaison peut-on faire entre le plus beau Livre & le cerveau d'un homme sçavant? Sans doute ce cerveau est un recueil infiniment plus précieux, & d'une plus belle invention que ce Livre. C'est dans ce petit reservoir qu'on trouve à point nommé toutes les images dont on a besoin. On les appelle, elles viennent; on les renvoye, elles se renfoncent je ne sçai où, & disparoissent pour ceder la place à d'autres. On ferme & on ouvre son imagination comme un Livre. On en tourne, pour ainsi dire, les feuilletz; on passe soudainement d'un bout à l'autre..... Cet admirable Livre n'est qu'une substance molle, ou une espece de peloton composez

de fils tendres & entrelassez. Quelle main a sçû cacher dans cette espece de boîte qui paroît si informe, des images si precieuses, & rangées avec un si bel art ?

Un raisonnement qu'il fait par rapport à la *pen'sée*, Sect. 44, nous a paru digne d'être aussi rapporté tout au long. Voici, dit-il, une alternative que nul Philosophe ne peut éviter. Ou la matiere peut devenir pensante sans y rien ajouter : ou bien la matiere ne sçauroit penser, & ce qui pense en nous est un Etre distingué d'elle, & qui lui est uni. Si la matiere peut devenir pensante sans y rien ajouter, il faut du moins avouer que toute matiere n'est point pensante, & que la matiere même qui pense aujourd'hui ne pensoit point il y a cinquante ans; par exemple, la matiere du corps d'un jeune homme ne pensoit point dix ans avant sa naissance. Il faudra donc dire que la matiere peut acquerir la pensée par un certain arrangement, & par un certain mouvement de ses parties. Prenons pour exemple la matiere d'une pierre, ou d'un amas de sable. Cette portion de matiere ne pense nullement. Pour la faire commencer à penser, il faut figurer, arranger, mouvoir en un certain sens, & à certain degré toutes ses parties. Qui est-ce qui a sçû trouver avec tant de justesse cette proportion, cet arrangement, ce mouvement en tel sens, & point en un

tre; ce mouvement à un tel degré, au dessus & au dessous duquel la matiere ne penseroit jamais? Qui est-ce qui a donc toutes ces modifications si justes & si précises à une matiere vile & informe, pour en former le corps d'un enfant, & pour le rendre peu à peu raisonnable? Si au contraire on dit que la matiere ne peut être pensante sans y rien ajouter, & qu'il faut un autre Etre qui s'unisse à elle; je demande quel sera cet autre Etre qui pense, pendant que la matiere à laquelle il est uni ne fait que se mouvoir. Voila deux natures bien dissemblables. Nous ne connoissons l'une que par des figures, & des mouvemens locaux: nous ne connoissons l'autre que par des perceptions & par des raisonnemens. L'une ne donne point l'idée de l'autre; & leurs idées n'ont rien de commun..... Quelle Puissance supérieure ces deux natures a pû les attacher ensemble?

L'Ouvrage est terminé par une Prière très-touchante, où l'Auteur fait un usage admirable de toutes les veritez qu'il a établies.

L. K. Diatribe Anti-Gronoviana in qua Editio Suidæ Cantabrigiensis defenditur: itemque haud pauca loca sychii obiter emendantur, necnon cimen *Secundarum curarum* in S

exhibetur: & denique quid fuerit *Æs GRAVE* apud veteres Romanos explicatur. Editio secunda, priore emendatior & auctior. Accedit Diatribe de verbo *CERNO* in qua phrasis illa vetustissima, *Cernere hereditatem*, accuratè exponitur. *Amsteladami, apud Christinum Petzoldum, 1712.* C'est-à-dire: *Dissertation où l'on défend contre Gronovius l'Édition de Suidas faite à Cambridge; où l'on corrige par occasion quelques passages d'Hesychius; où l'on donne un Essai de nouvelles observations sur Suidas, & où l'on explique ce que c'étoit qu'Æs GRAVE chez les anciens Romains. Seconde Édition, corrigée & augmentée. On y a joint une autre Dissertation sur le verbe Latin Cerno, dans laquelle on expose le vrai sens de l'expression cernere hæreditatem, qui a fort exercé les Interprètes. Par L. K. A Amsterdam, chez Chrétien Petzold, 1712. in 8. pp. 96.*

PERSONNE n'étoit plus en état de défendre la nouvelle Édition de *Suidas*, que *M. Ludolphe Kuster*, qui l'a procurée; & c'est aussi ce sçavant Editeur que désignent les deux lettres *L. K.* qui paroissent à la tête de cette Dissertation. Il témoigne en premier lieu, qu'ayant toujours marqué un extrême éloignement pour les querelles Litteraires, il ne doute pas qu'on n'

lieu d'être surpris de le voir s'engager ici dans un genre d'écrire si contraire à son inclination. Mais on cessera de s'étonner (ajoute-t-il) lorsqu'on sera informé que c'est uniquement pour repousser les attaques injurieuses d'un Critique de Leyde, qui s'est érigé depuis long-tems en *Aristarque* & en Censeur banal de la Litterature, qui s'est fait un mérite de se déchaîner contre les Sçavans les plus respectables, tels que les *Spanheim*, les *Vossius*, les *Fabretti*, & les autres, & qui s'est voulu faire une sorte de reputation en prenant vainement à tâche de ternir la gloire que se sont acquise avec tant de justice la plupart de ceux dont il s'est déclaré l'adversaire.

C'est justement M. *Jacques Gronovius* dont il est question. Celui-ci (continue-t-on) après trois ou quatre années de menaces, par lesquelles il avoit excité l'attente du Public sur la Critique pleine d'érudition qu'il devoit mettre au jour contre le *Suidas* de M. Kuster, n'a donné d'abord qu'un petit Ecrit, qui contenoit quelques observations, ou pour mieux dire, quelques chicanes si frivoles, qu'à peine parurent-elles à M. Kuster dignes d'une simple lecture, bien loin de meriter une réponse. M. *Gronovius* (ajoute-t-on) a depuis publié une autre Dissertation, dans laquelle changeant de batterie, & se défiant de ses propres forces, il emprunte le

secours d'un Manuscrit de *Suidas*, tiré de la Bibliotheque de Leyde, dont il produit quelques diverses Leçons, & à l'aide duquel il tente quelques corrections dans le texte de cet Auteur, moins pour le perfectionner, qu'en vûe de décrier l'Ouvrage de M. Kuster, & d'en diminuer l'estime. C'est de cette Dissertation que nous avons parlé au Mois de Janvier de cette année p. 54.

Il ne paroît pas merveilleux à M. Kuster que dans un Ecrivain aussi corrompu que l'est *Suidas*, & qui lui a fourni une si riche moisson de restitutions & de corrections, on trouve encore à glaner après lui. Mais ce qui lui semble fort injuste & fort déraisonnable, c'est que M. Gronovius sans lui tenir aucun compte, ni faire nulle mention de neuf à dix mille corrections faites dans le texte de *Suidas*, s'applique uniquement à relever quelques méprises de peu d'importance, qui peuvent échapper à tout le monde; & que d'un air triomphant il publie sur cet Auteur un petit nombre de nouvelles corrections, qu'il doit moins à sa propre sagacité qu'au Manuscrit dont il a eu communication. „ S'il étoit à ma
 „ place (poursuit M. Kuster) & que je
 „ voulusse faire son personnage, c'est-à-
 „ dire en user à son égard comme il en
 „ use au mien, combien se recrieroit-il
 „ contre un tel procédé? à quelles exclama-

„ mations n'auroit-il point recours? *Quel*
 „ *excès de sottise arrogance!* diroit-il: expre-
 „ sion qu'il employe pour un sujet bien
 „ plus leger. Combien vomiroit-il d'au-
 „ tres injures contre moi? Je serois (selon
 „ lui) l'opprobre de la Litterature; je se-
 „ rois l'antipode de la politesse & de l'hu-
 „ manité. Devroit-il après cela trouver
 „ mauvais qu'en pareil cas je le prisse a-
 „ vec lui sur le même ton? Mais à Dieu
 „ ne plaise que j'imite un semblable mo-
 „ dele, & que je deshonore la profession
 „ des Lettres par une conduite qui en se-
 „ roit si indigne.

C'est donc pour ne point tomber dans
 cet inconvenient, que M. Kuster se réduit
 d'abord à l'examen de la Piece dont il s'a-
 git, & il y remarque dès l'entrée une pro-
 position, qui (selon lui) ne donne pas u-
 ne idée fort avantageuse de la judiciaire de
 son Censeur. C'est l'endroit où M. Gro-
 novius parle de *Suidas* en ces termes. *Ce*
très-sage Ministre de la Langue Gréque (dit-
 il) . . . *s'est principalement attaché à rendre sa*
memoire precieuse à la posterité par deux Ou-
vrages sur la Langue de son País, dans le
premier desquels (c'est le Dictionnaire) il
établit la vraie signification des mots par l'au-
torité des anciens Auteurs qui ont écrit pen-
dant l'état le plus florissant de la Grece, &c.
 Qui pourroit (dit M. Kuster) s'empêcher
 de rire en lisant ces paroles? Qui s'est ja-

mais avisé de porter un tel jugement d'un Auteur comme *Suidas*, dont presque tout le travail consiste à nous avoir transmis mot à mot des passages tirez des Scholiales & des Dictionnaires ; ce qu'il a exécuté avec si peu de choix qu'il a fourré sans discernement dans ses Recueils tout ce qui s'est présenté, bon ou mauvais, correct ou corrompu, vrai ou faux, ancien ou moderne, choses ou mots. De là vient que *Lipse* en quelque endroit l'appelle *une bête, une pécure, mais une pécure couverte d'une toison d'or* : à cause des excellens morceaux que ce Grammairien sans goût nous a conservez par hazard. De plus, quoi que *Suidas* renferme dans ses Collections quantité de remarques qui regardent la connoissance de la Langue Gréque ; il ne paroît pas néanmoins que son objet principal ait été (comme le prétend l'*Aristarque de Leyde*) de *déterminer la signification des mots Grecs par l'autorité des Ecrivains de la Grece la plus florissante*. Comment peut-on lui attribuer un pareil dessein (dit *M. Kuster*) puisque dans son Dictionnaire il ne semble pas s'être moins occupé des choses que des mots ; qu'il y ramasse autant de passages concernant l'Histoire ou les Antiquitez, que de termes Grecs & de phrases Gréques ; qu'il rapporte souvent des mots sans y joindre aucune explication, ni la moindre autorité ; qu'il omet

e plus souvent les noms des Auteurs dont il allegue les passages; que lorsqu'il lui arrive de citer quelque Ancien, c'est presque toujours d'après quelque Scholiaste ou quelque Lexicographe, & que la plupart des Auteurs qu'il cite d'original, sont des Écrivains du bas Empire, tels qu'*Agathias*, *Procopé*, *Simocatte*, *Damascius*, *Synesius*, *George de Pisidie*, &c. Osera-t-on sur ce portrait de *Suidas* (ajoute M. Kuster) lui prodiguer l'éloge de *très-sage Ministre de la Langue Gréque*? Croira-t-on qu'il n'ait eu principalement en vûë que de fixer la signification des mots par l'autorité des bons Auteurs Grecs? Aura-t-on pour lui toute l'estime qu'en veut inspirer M. Gronovius, qui a pris sans doute pour *Suidas* lui-même cette *raison* étrangere dont cet Écrivain est revêtu, & dont *Lipse* a si bien sçû faire la distinction?

L'Auteur passe de ces reflexions générales à un examen plus particulier des nouvelles restitutions de *Suidas*, produites d'après le nouveau Manuscrit de Leyde, par M. Gronovius; & il s'attache à faire voir par divers exemples, qu'il s'en faut beaucoup qu'elles ne soient aussi heureuses que se l'est figuré ce Critique. C'est une discussion dans laquelle nous n'entreprenons pas de suivre M. Kuster, non plus que dans celle des nouvelles corrections qu'il propose sur le texte de *Suidas* & sur celui

Hesychius ; nos Extraits n'étant susceptibles de ces sortes de détails. Mais nous nous ne devons oser de dire un mot sur l'observation qui termine la réponse de M. Kuster à son tour, & qui est employée à déterminer la véritable signification d'*Æs grave* par les Anciens Romains. Elle fait partie des *Remarques* de l'Auteur sur la Langue Grecque, non encore publiées, & dont cette observation avant-goût doit faire souhaiter l'impression avec empressement. M. Kuster ne se départ de cette observation par plusieurs autres, pour faire sentir à son adversaire que s'il vouloit comme lui se livrer à la critique sur les Sçavans du premier ordre, les occasions ne lui manqueraient pas, puisque le fameux *J. Fridericus Valartius* Pere de celui ci, dans son excellent *Traité sur la monnoye des Anciens*

monnyées, c'est-à-dire *des as d'une livre* : ces derniers prétendent que ces *as* nommez *as grave*, jusqu'au temps les reduisit à un moindre poids. *J. novius* soutient au contraire, qu'on n'en commença à designer par ce nom les *as* de la livre, que depuis leur réduction. Ajoute-t-il, quelle nécessité y avoit-elle d'appeller ces sortes d'*as*, *as grave*, (*monnoye pesante*) dans le temps que l'on n'en avoit pas de plus legere? Au lieu de cela est (selon lui) fort vraisemblable, qu'après qu'on eut réduit à un poids beaucoup moindre ces *as* d'une livre, qui paroissoient d'avoir cours, les Ecrivains ne voulant point à parler de cette ancienne monnoye hors d'usage, ne pouvoient mieux caractériser & la distinguer de la nouvelle, qui étoit plus legere, qu'en l'appellant *as grave*, *monnoye pesante*.

L'auteur n'adopte ni l'une ni l'autre de ces opinions, qu'il croit également insoutenable, & dont les partisans (selon lui) sont tombés dans l'erreur sur ce point, pour s'être toujours renfermez dans l'opinion d'une *monnoye de cuivre plus pesante* avec une *monnoye de cuivre plus legere*. *Kuster* prend une route differente, & persuade que les Anciens n'ont jamais employé par *as grave* une certaine sorte de *monnoye de cuivre*, distinguée par son poids & par la forme, des autres especes de

de même metal; mais qu'ils se sont servis de cette expression pour marquer toute monnoye de cuivre, comparée avec la monnoye d'or & d'argent, qui par rapport au volume des especes étoit beaucoup moins pesante, quoi que d'une plus grande valeur. Ainsi l'expression *as grave* (au sentiment de l'Auteur) ne s'est introduite que lorsqu'on a commencé à monnoyer l'or & l'argent: parce que le mot *as* étant alors commun à toute sorte de monnoye, comme l'est parmi nous le mot (*argent*) on ne pouvoit en faire une application particuliere à la monnoye de cuivre, sans y joindre l'adjectif *grave*, *pesant*, qui en restreignoit la signification, & qui ôtoit l'équivoque. Il ne faut donc pas s'imaginer (continuë M. Kuster) que lors que les Auteurs assignent aux premiers temps de Rome une sorte de monnoye qu'ils appellent *as grave*, il y eût en effet une monnoye de cuivre qui reçût dès lors cette dénomination. Mais ces Auteurs s'accommodant à l'usage du siecle où ils vivoient, & où l'on donnoit indifferemment le nom d'*as* à toute sorte de monnoye, ils ont dû, en parlant de l'ancienne qui n'étoit que de cuivre, & dont le poids étoit fort considerable, la distinguer de la nouvelle par la qualification de *grave* (*pesante*) jointe au terme generique *as*. L'Auteur appuie ce sentiment sur divers passages que nous

M A R S 1713.

ne rapporterons pas ici, & nous renvoyons les Lecteurs qui ont besoin de ces autoritez pour être entièrement convaincus.

On trouve à la fin de ce volume une dissertation de M. Kuster sur le verbe *Cerno*, où il range dans l'ordre naturel les différentes significations de ce verbe, qu'il a soin d'autoriser par les passages des anciens Auteurs. Nous nous donnons le précis en peu de mots. *Cerno, crevi, cretum, cernere*, dans sa signification naturelle ne marque autre chose que *separer*; ce qui paroît manifestement par ses composez, *discerno, excernere, discernere*, & par ses dérivez, tels que *seculis* chevelure, *cribrum* crible. Les Grecs ont attaché la même notion à leur verbe *κρῖναι*, d'où le Latin *cerno* s'est formé par une simple transposition de lettres. M. Kuster observe qu'on n'emploie ces deux verbes que pour exprimer la separation de choses qui sont mêlées & confonduës ensemble. Ainsi l'on peut fort bien dire (lui) *cernere frumentum cribro*, separer le blé en le criblant, *cernere licem*; terminer un procès, en *separant les parties*; Mais on dira pas *cernere concordiam fratrum*, terminer la division entre des freres, *mors cernens*, la mort a separé deux amans, &c.

te notion simple & primitive on a tran

a transporté le verbe *cerno* à d'autres significations qui supposent quelque sorte de *separation* & de *distinction*. Ainsi on s'est servi du verbe *cernere* dans le sens de *voir distinctement*, & même de *voir en general*. Mais il faut remarquer (ajoute l'Auteur) qu'en cette signification il est inusité au préterit, & qu'on n'a jamais dit *cevi*, *ceveram* pour *vidi*, *videram*, j'ai vu, j'averam vu. On dit aussi en un sens métaphorique, *cernere animo*, *vel mente*, voir en esprit & en imagination. *Cernere* se prend outre cela pour connoître quelque chose clairement & avec évidence. C'est ainsi qu'Ennius cité par Cicéron, a dit quelque part: *Amicus certus in re incertâ cernitur*; c'est-à-dire, on connoît le véritable ami dans les affaires douteuses. C'est encore par une métaphore empruntée de la vûë, qu'on emploie *cernere* dans la signification de *considérer*, *faire attention*, *avoir égard*: comme lorsque Cicéron dit; *Gratus est, qui in referenda gratia non suum commodum, sed eius ipsum cui refert gratiam cernit*. C'est-à-dire, celui-là est véritablement reconnoissant, en témoignant sa gratitude n'a nul égard son propre avantage, mais considère uniquement celui à qui il veut marquer sa reconnaissance.

Cernere se prend aussi quelquefois *decerner*, *se résoudre*, *se déterminer*; et il est opposé au verbe *deliberare*, &

L'Auteur en allegue plusieurs exemples; entre autres celui-ci de *Plaute*. *Te mihi amitam esse crevi*, j'ai resolu de vous prendre pour mon amie; & cet autre de *Lucilius*, *Postquam presidium castris educere crevit*, pour decevit, il resolut. C'est à ce dernier sens qu'on doit (selon M. Kuster) rapporter l'expression *cernere hereditatem*, qui a fait de la peine aux Interpretes. Pour en pénétrer toute la force, il faut observer d'abord que par le mot *hereditas* les Jurisconsultes designent non-seulement les biens hereditaires, mais encore le droit d'heredité. De sorte que comme *cernere bellum*, *expeditionem*, signifie proprement decerner une guerre, une expedition; de même *cernere hereditatem* n'est autre chose que decerner la succession aux biens du défunt. Or comme *decernere* outre la simple resolution mentale exprime très-souvent la declaration verbale & formelle de cette resolution, ainsi qu'il est manifeste par le mot *Decretum*, *Decret*, qui se prend presque toujours pour une Resolution prononcée & mise par écrit: de même *cernere hereditatem* signifie non-seulement se porter pour heritier, mais encore declarer solennellement en Justice, c'est-à-dire en presence de témoins, & sous certaine formule juridique, que l'on a resolu de se porter pour heritier. Sur quoi l'Auteur fait remarquer la difference qu'on doit mettre entre ces deux expressions adire heredita-

aitatem & cernere hereditatem : le premier se disant seulement de ceux qui déclarent simplement qu'ils se portent pour héritiers ; & le second, de ceux qui sont juridiquement cette déclaration. L'Auteur confirme le sens qu'il donne à cette phrase par quantité d'autoritez qu'il seroit trop long de rapporter ici, & répond à quelques difficultés.

Il acheve de parcourir après cela quelques autres significations du verbe *cerno*, qui se prend aussi pour *juger*, *decider un procès*, *combattre*, &c. Il finit en avertissant que s'il s'est étendu assez au long sur ce sujet, ç'a été principalement dans le dessein de donner un échantillon de la manière dont on devroit s'y prendre pour composer un nouveau Tresor de la Langue Latine, plus complet que tout ce qui a paru jusqu'à présent en ce genre. Il seroit à souhaiter qu'un homme comme M. Kuffer voulût se charger de la conduite d'un ouvrage si utile.

CAROLI DRELINCURTII Dissertatio Anatomica de lienosis. Editio tertia, prioribus longè emendatior. Accedit D. LAURENTII BELLINI Consideratio nova de natura & modo respirationis. Lugduni Batavorum, apud Job. Arn. Langerack. 1711. C'est-à-dire : Dissertation Anatomique de Charles Drelincourt sur les ma-

de ratte, observe l'Auteur, vient de plusieurs causes, dont la principale, dit-il, est le frequent usage du poisson, des legumes, du fromage, & du sucre.

Les rateleux sentent ordinairement à l'hypocondre gauche une douleur vague & aiguë; il ne faut pas croire cependant que toutes les fois qu'on sent de la douleur dans cet hypocondre, le mal ait son siege dans la ratte. Il reside quelquefois dans l'intestin colon, qui se replie en cet endroit. La courte haleine est encore un mal ordinaire aux rateleux, aussi-bien que la faim excessive. Ils sont tourmentez de nausées, crachent beaucoup, & ont presque toujours le ventre resserré. Ces maux leur viennent d'un acide salin & tartareux dont leur sang regorge, & quand cet acide est à un certain point, la peau se couvre de taches livides, que le scorbut ne manque guères d'accompagner. Les jambes s'ulcerent, les vaisseaux hemorrhoidaux se gonflent, le corps se desseche, le coeur ne conserve plus ses batemens reglez, les intestins se remplissent de vents, &c. L'Auteur parcourt tous les maux qui ont coûtume d'attaquer les rateleux, après quoi il enseigne les moyens d'y remedier. Ces moyens sont 1. de peu manger; 2. de faire un exercice moderé, de laver de temps en temps les intestins par des lavemens, d'user de petit lait pour entraîner les sé

âcres qui dominant dans cette maladie, & de se faire saigner quelquefois. Notre Auteur declame fort ici, & avec raison, contre Chryssippe, Aristogenes, & Erasistrate, qui vouloient bannir ce remede de la Medecine.

Voilà en substance ce que nous avons remarqué de plus considerable dans cette Dissertation, qui est chargée d'une infinité de citations d'Auteurs, tant anciens que modernes, lesquelles font une bonne partie du Livre, & montrent la profonde érudition de l'Auteur.

Les Amours de Tibulle. Par M. DE LA CHAPPELLE. A Paris, chez Florentin Delaulne, rue saint Jacques, à l'Empereur. Deux volumes in 12. Tome I. pagg. 391. Tome II. pagg. 455. Et sous presse à Amsterdam chez H. Schelte.

IL y a bien des Auteurs qui condamnent dans un âge avancé les productions qui leur sont échappées dans la jeunesse, sur-tout lorsque ces productions roulent sur des sujets enjouez qui ne conviennent qu'à un certain temps. M. de la Chapelle n'a point suivi l'inconstance de cette méthode. Il y a plus de vingt ans qu'il donna au Public les amours de Catulle; il lui donne aujourd'hui les amours de Tibulle avec la même confiance, persuadé que ces sortes de matieres, quand on y observe de cer-

taines bienseances & un certain ordre, **Po-**lissent l'esprit & le stile, sans nuire aux mœurs. Un Ecrivain sage & judicieux y fait toujours triompher la vertu au milieu même des passions les plus vives, parce qu'étant le maître de la fiction il arrange les faits comme il veut, au lieu que l'exactitude de l'Histoire assujettit à décrire les événemens tels qu'ils sont; & souvent ces événemens ne presentent pas de bons exemples.

Malgré l'avantage de ces fictions ingénieuses, il ne se dissimule pas le danger qu'il y a de passer pour Ecrivain frivole en s'y amusant. Il croit devoir publier les raisons qui l'ont déterminé à ce genre de travail. „ J'avoüe, dit-il, que l'inutilité
 „ où je suis depuis quelques années me
 „ devenoit plus pesante tous les jours, &
 „ qu'elle m'affligeoit. Je me suis jetté en-
 „ tre les bras des Muses pour me consoler
 „ avec elles. Je n'ai pas cherché les plus
 „ severes, dont la gravité est plus propre
 „ à inspirer qu'à dissiper la tristesse. J'ai
 „ regardé celle de Tibulle, & Tibulle
 „ même comme un azile contre l'ennui;
 „ j'y ai trouvé une occupation douce &
 „ innocente. Sa conversation, si j'ose par-
 „ ler ainsi, m'a fourni ce tissu de fables
 „ que je mets au jour. Je l'appelle His-
 „ toire parce que les fictions y sont fon-
 „ dées sur beaucoup de veritez historiques;

„ & je ne rougis point de m'en avoier
 „ l'Auteur, parce que de très-habiles gens,
 „ à la censure de qui je l'ai soumis, ne
 „ l'ont pas trouvé indigne de leur appro-
 „ bation. Voila, continuë M. de la Cha-
 „ pelle, les raisons, ou pour mieux dire,
 „ les occasions & les enchainemens de
 „ hazard & de caprice qui m'ont occupé
 „ à un Ouvrage moins serieux." Il de-
 clare ensuite que dans l'arrangement qu'il
 a fait de ses occupations & de ses études
 pour le reste de sa vie, il a reservé pour
 un autre temps une matiere plus noble &
 plus importante. „ En attendant, ajou-
 „ te-t-il, que j'aye amassé tout ce qui m'y
 „ est necessaire, j'ai voulu mesurer & en-
 „ tretenir mes forces, comme un Pein-
 „ tre qui perfectionne son pinceau sur des
 „ fantaisies avant que de l'occuper à tra-
 „ vailler d'après la Nature.

Le décri où est aujourd'hui tout ce qu'on
 appelle Roman vient principalement de
 deux défauts; 1. de la longueur excessive
 de l'intrigue, poussée quelquefois jusqu'au
 douzième volume; 2. de l'indecence des
 idées & des expressions, dont la pudeur
 se trouve souvent offensée. Le bon goût
 ou l'impatience du génie François a banni
 le premier défaut. La pureté de notre Lan-
 gue a corrigé le second. Mais M. de la
 Chapelle se plaint de la bizarrerie qui fait
rechercher encore aujourd'hui de vieux

Romans, dont on suppose les obscenitez parce qu'elles paroissent sous un langage Gothique. „ Le goût qu'on a pour les „ lectures amusantes qui sans appliquer „ trop l'esprit l'occupent doucement dans „ les heures inutiles, fait sortir tous les „ jours de la poussiere des Cabinets une „ infinité de vieux Romans herissez de la „ barbarie du langage Gaulois, & remplis d'intrigues & d'idées sales; on déterre avec curiosité ces vieux Livres oubliés, on les cherche avec empressement, on les lit avec ardeur, on les devore, on y boit sans scrupule l'impureté à longs traits. L'impression & le stile Gothique, comme si c'étoient des verres épais qui changeassent les couleurs, attachent sans dégoût les yeux & l'esprit sur des obscenitez qui rebuteroient si elles étoient écrites en plus beau langage.” M. de la Chapelle en s'élevant contre cet abus, „ a cru qu'il „ n'étoit pas indigne de lui de donner „ quelques heures d'oisiveté à composer „ un Roman que toutes sortes de personnes pussent lire sans danger, pour y apprendre la maniere de bien parler & de bien écrire, que des Livres plus sérieux, qu'on fuit dans un certain âge, & qu'on regarde comme une étude pénible, ne communiquent pas si facilement. „ Telles sont les précautions qu'

qu'il a cru devoir prendre dans sa Préface contre la malignité de la Critique ou le déreglement des mœurs: Il faut voir presentement comment il traite son sujet.

Avant que de faire connoître Tibulle par ses amours, il parle de sa naissance, de son bien, de son esprit, des autres qualitez de sa personne, & de tout ce qui formoit son caractère. On ne sçait pas bien en quel temps précisément il est né; il est certain seulement qu'il a vécu dans les beaux jours du regne d'Auguste, & qu'il a été un des principaux ornemens de la Cour de ce Prince. Il étoit de l'ancienne famille des Albius, l'une des plus considerables Maisons de Chevaliers Romains. Son Pere mourut jeune, & lui laissa de grands biens; mais ce patrimoine opulent fut extrêmement diminué par le goût qu'avoit Tibulle pour la dépense, ou par les confiscations que les conjonctures rendoient nécessaires: quoi qu'il en soit, on doit croire qu'il lui restoit au moins dix-sept ou dix-huit mille livres de rente, puisque c'étoit un revenu nécessaire pour les Chevaliers Romains, & qu'il a conservé sa dignité & son rang jusqu'à sa mort. Dès que la mort de son Pere l'eût laissé le maître de sa conduite, il choisit un genre de vie tranquille. Il alla pourtant à la guerre lorsqu'il s'y crut obligé, & s'y distingua par des actions éclatantes. Il passa même

la plus grande partie de son temps à la Cour de l'Empereur, où il s'attira beaucoup de considération. „ Mais à la Cour „ & dans les Armées, toujours libre, & „ tâchant de jouir de sa fortune & de ses „ études en repos, il ne voulut jamais se „ charger de rien; il ne brigua, ni n'ac- „ cepta aucun emploi, & ne s'embarraça „ d'aucune affaire ni d'aucune intrigue. Il „ avoit toutes les qualitez de l'ame qui „ élèvent un homme au dessus des au- „ tres, & il y joignoit toutes celles du „ corps qui seduisent les regards & qui „ gagnent la prévention. Peu d'hommes „ de son temps ont été aussi beaux & aussi „ bien faits que lui.” Il aimoit la dépen- se, & avoit une maison superbe où il tenoit une espece de petite Cour, plus délicieuse & plus belle en quelque maniere que celle d'Auguste. Il a succédé à Catulle & a vécu avec Ovide, Properce, Horace, & Virgile. Les deux derniers étoient ses amis intimes; ils le venoient voir tous les jours, le consultoient sur leurs vers à mesure qu'ils en composoient, quoi qu'il leur communiquât rarement les siens.

„ Ce n'est pas, dit M. de la Chapelle, „ qu'il n'eût pour ces deux illustres amis „ toute l'amitié & toute l'estime qu'ils mé- „ ritoient; mais il n'aimoit point à faire „ l'Auteur, & ne pensoit pas que ce qu'il „ écrivoit méritât d'être lu:” Sentiment

e modestie assez rare parmi les Poètes.
 Peut-être aussi cette discretion venoit elle
 du sujet même de ses Ouvrages. „ Car,
 „ comme le remarque l'Auteur, il n'oc-
 „ cupoit son esprit que des attachemens
 „ de son cœur. Par temperament ou par
 „ habitude, livré à une paresse douce &
 „ ennemie de tout ce qui sent la contrain-
 „ te, il ne prenoit la plume que lorsque
 „ quelque idée brillante le reveilloit, ou
 „ que quelque passion l'entraînoit. Il ne
 „ faisoit des vers que pour ses maîtresses
 „ ou pour ses amis..” M. de la Chapelle
 le met au dessus de Catulle & de Proper-
 ce par la comparaison qu'il fait de son ca-
 ractere avec celui de ces deux Poètes.
 „ Catulle, dit-il, est plein d'érudition,
 „ mais il en est souvent comme appesant-
 „ ti; on trouve son stile dur & embaras-
 „ sé. Ovide plus fleuri & plus leger se fait
 „ admirer par la facilité de son génie,
 „ mais il s'y abandonne trop, & il ressem-
 „ ble quelquefois à un ruisseau, qui en
 „ debordant perd beaucoup de sa beauté.
 „ Properce plus sçavant & plus retenu,
 „ coule avec une grace toujours égale;
 „ mais il laisse sentir dans ses vers trop de
 „ travail & d'étude. On croit voir qu'il a
 „ long-temps cherché ce qu'il a écrit. Ti-
 „ bulle élégant sans artifice, majestueux
 „ quelquefois; mais toujours sans faste,
 „ sçavant sans contrainte, abondant & pas-

„ fionné fans defordre, femble avoir écrit
 „ fans peine ce qu'il a pensé fans applica-
 „ tion. Les veilles ont beau avoir poli ses
 „ vers, la Nature feule & le sentiment
 „ s'y font admirer, le travail n'y paroît
 „ point.

Après avoir ébauché la peinture de sa vie, de sa fortune, & de son caractère, M. de la Chapelle, avant que d'entrer dans le détail de ses aventures, donne une légère idée de la Cour d'Auguste, où elles se sont passées. Il fait le portrait des Seigneurs & des Dames qui composoient cette Cour; & dans la maniere dont il les caractérise, il y a des traits & des beautez qui méritent la curiosité du Public, & que nous sacrifions ici malgré nous à la necessité d'abreger.

Il raconte ensuite les aventures amoureuses de Tibulle, qui font la plus grande partie du Livre, & qui ne feront que la plus petite de notre Extrait. Ce sont des nœuds d'intrigue & une variété d'évenemens qu'il faut lire dans toute leur étendue. Nous croyons seulement pouvoir dire que la personne qu'on donne pour Maîtresse à Tibulle se nommoit Fannie. A peine Tibulle l'eut-il vûë, qu'il en devint amoureux. Voici l'idée qu'il donne lui-même de sa beauté dans le recit qu'il en fait à Horace. „ La vivacité & la modestie,
 „ la fierté & la tendresse sont dans ses regards.

gards. On y voit une douceur spirituelle qui semble promettre qu'on sera aimé, & en même temps on y trouve une majesté sage qui en ôte l'esperance.

Nous ne pouvons pas suivre l'Auteur dans les differens Païs & les divers événemens où la liberté du Roman le fait conduire son Héros. C'est assez pour nous d'indiquer le principal sujet de l'intrigue, & de preparer le Public par quelques traits du style de l'Historien, à trouver dans ce Livre tous les agrémens dont ces sortes d'Ouvrages sont susceptibles.

Theatrum Fati, sive Notitia Scriptorum de Providentia, Fortuna & Fato. Auctore PETR. FRID. ARPE. Roterodami, Typis Fritsch & Bohm. 1712. C'est-à-dire: *Le Theatre du Destin, ou Notice des Auteurs qui ont traité de la Providence, de la Fortune, & de la Destinée. Par Pierre Frideric Arpe. A Rotterdam, de l'Imprimerie de Fritsch & de Bohm. 1712. in 8. pp. 101.*

S'IL y a jamais eu parmi les Philosophes une question celebre (observe l'Auteur dans sa Préface) on peut dire que c'est celle de la *Destinée*, dont personne jusqu'ici, quelque soin qu'il y ait apporté, n'a pu parfaitement développer la nature. Il est vrai (dit-il) que chacun, suivant la portée

de son esprit, se forme une idée de la *Providence Divine*, de la *Fortune*, & du *Destin*; mais tous ces Systêmes, quelque specieux qu'ils paroissent, font naître plus de doutes & de difficultez que le plus habile homme n'en peut resoudre. Qu'il arrive (continuë-t-il) un événement ordinaire ou extraordinaire, on l'impute d'abord à la Destinée: mais si l'on veut aller plus loin, & que l'on tente de penetrer les *Decrets de la Providence Eternelle*, tout ce qu'on en dira n'aura guères moins d'obscurité que le Livre d'*Heraclite* sur la *Nature*, lequel n'a presque trouvé aucun Interprete. Cette matiere (ajoute l'Auteur) est le *nœud Gordien*, l'*Enigme du Sphinx*, le *Labyrinthe de Minos*, en un mot elle est comparable à tout ce que l'Antiquité a feint de plus obscur, de plus inexplicable, & de plus embarrassant. De là vient (dit-il) qu'*Epicure* desespérant de pouvoir sur cela parvenir à quelque sorte d'évidence, crut qu'il valoit mieux couper une bonne fois le nœud de la difficulté, en niant absolument la Providence. L'Ecole de *Socrate* au contraire, charmée de l'ordre merveilleux qu'elle découvroit dans la suite des choses humaines, aima mieux recourir à une *dure nécessité* & à un *Destin inexorable*. C'est ce même ordre que ceux-là se flattent de pouvoir déterminer, qui font profession de regler par écrit les Destinées, & qui se

mé-

mêlent d'interpreter les arrêts des Parques. Mais (poursuit l'Auteur) *Epicure* est un impie qui ne doit pas être écouté là-dessus: l'École des Stoïciens est trop severe & trop embrouillée; & les Devins sont trop sujets à caution pour mériter dans leurs predictions quelque creance. Que chacun (ajoute-t-il) se represente seulement, comme dans un tableau, tout le cours de sa vie; il remarquera dans les diverses aventures qui la composent, un enchaînement tel qu'on n'eût pû souvent ni le prévoir, ni en soupçonner la moindre chose. Il regne néanmoins dans cette variété infinie d'évenemens, un ordre admirable, qui fait connoître que le monde n'est point abandonné au pur hazard, & qu'il y a une souveraine Intelligence qui le gouverne. C'est ce qui ouvre un vaste champ aux reflexions des Philosophes. Aussi se sont-ils appliquez dans tous les siècles à démêler en quoi consistent le Destin, la Necessité, le Hazard; ce qu'il faut rapporter à la Providence Divine, ce qui est du ressort de la Nature, & ce qui est de notre dépendance. C'est ce que l'Auteur s'est proposé d'expliquer; mais en attendant qu'il ait fait pour cet Ouvrage les provisions necessaires, & qu'il s'y soit préparé d'une maniere proportionnée à la dignité du sujet, il a cru devoir publier par avance une Notice des Ecrivains qui ont

lais-

laissé sur cela leurs sentimens à la posterité, & qu'il regarde comme des guides qui le conduiront plus sûrement dans la carrière où il a dessein de s'engager,

Tel est le Prélude de M. Arpe, qui entre après cela en matière, & commence son dénombrement. Non content d'y nommer sechement les Ecrivains qui se présentent, il s'attache à les faire connoître plus particulièrement par les circonstances de leurs vies les plus remarquables, ensuite de quoi il spécifie ceux de leurs ouvrages qui ont rapport à son plan, & dont il a soin de donner de petits sommaires. Il ne se borne pas simplement aux ouvrages de ce genre que l'impression a rendu publics, mais il embrasse de plus ceux que l'on trouve en manuscrit dans les Bibliothèques, & ceux même dont il ne nous reste que les titres, ou quelques fragmens.

Hermès Trismegiste paroît à la tête du Catalogue de M. Arpe; à l'occasion de deux Traitez attribuez faussement à ce Philosophe Egyptien, sçavoir l'*Asclepius* & le *Pimandre*, dans lesquels on introduit *Hermès* discourant des choses divines, de la Sagesse, de la Providence, & du Destin. On prétend qu'*Apulée* avoit traduit en Latin l'*Asclepius*. La version Latine du *Pimandre* est l'ouvrage de *Marsile Ficin*, & se trouve tant dans les Oeuvres de cet Auteur imprimées à Basle en 1576. in folio, que dans

une.

lection de Platoniciens publiée chez
rnes en 1607. in 12.

ès *Hermès*, viennent *Démocrite* &
ore, suivis de quelques-uns de leurs
urs, auxquels succèdent *Zenon* Dis-
e *Socrate*, *Chryssippe*, *Diogenien* son
oniste sur la doctrine du Destin,
, *Boëthius*, *Posidonius*, *Epicūre*, &
e. *Platon* & les Philosophes Acade-
s se sont distinguez sur cet article.
avons un *Traité de la Destinée* attri-
Platonicien *Ammonius*. Nous en a-
n autre sous le même titre compo-
Plotin de la même Ecole, lequel
aussi laissé un Livre touchant la
ence. Le *Traité de Proclus* autre Pla-
n, sur la *Providence*, sur le *Destin*,
ce qui est en notre pouvoir, se trou-
Manuscrit dans la Bibliothèque de
Holstein, au rapport de *Merhof*, d'où
é transféré à *Hambourg*, dans la
heque *Joannéenne*, où l'on garde
cela un autre Livre du même Phi-

282 JOURNAL DES SÇAVANS
de *Pearson*, en 1673. in 8. & avec
tes de *Méric Casaubon* en 1655. in
la même ville.

Ciceron met *Aristote* au nombre
losophes qui reconnoissent une f
cessité. A l'égard du Livre de la b
tune, & de celui du Monde, où il
lé de l'ordre des destinées, des Parqu
leurs fonctions, quoi qu'on ait attr
& l'autre à ce Philosophe, on est
d'hui convaincu qu'ils sont suppo
qu'ils appartiennent à quelques-un
Disciples. L'Auteur fait mention
ques Péripateticiens qui se sont
sur la même matiere, tels que *I*
de *Phalère*, *Philopatre*, *Polyzele*, &
dre d'*Aphrodisée*. Nous avons de
un Livre de la Destinée, adressé a
pereurs *Severe* & *Antonin Caraca*
primé en dernier lieu à Londres,
in 8.

L'Auteur passe des Grecs aux R
& nous entretient de *Varron*, de
de *Senèque*, & de *Boèce*, auxquels
Plutarque, *Elien*, *Dion Chrysostome*
Juif *Philon*. Il vient ensuite aux
Chrétiens, tels que *Bardesanes*, *Ta*
dont le Livre de la Destinée est per
nucius Felix, auquel on attribue u
sous le même titre; *Origene*; *Hele*
re de Constantin, & cet Empereu
me, que l'on a cru sans beaucoup

de la Preparation Evangelique;
Theodore ou Theodore Evêque de Tarse, de
ouvrage duquel Photius nous a conservé
regé; S. Gregoire de Nyffe, dans son Trai-
contre la Destinée; S. Jean Chrysostome,
cinq de ses Homelies; Synesius, dans
Livres sur la Providence, intitulé *Ægypte*-
S. Augustin, dans ses Livres de la
ence de Dieu, du libre arbitre, & de
edestinacion; S. Prosper; Salvien, dans
uit Livres du Gouvernement & de la
ence de Dieu; enfin Theodoret, dans
Sermons sur la Providence Divine.
Arpe, dans le reste de sa Notice,
dre des temps où ont vécu les Au-
ont il parle. Il parcourt d'abord
XII. du XIII. & du XIV. siecle.
ombre sont Pierre de Blois Auteur
Livres sur les prestiges de la Fortu-
Thomas d'Aquin

vrage *sur les remedes de l'une & de l'autre fortune* a été imprimé plusieurs fois, & est suffisamment connu.

Le XV. siecle fournit à M. Arpe onze Ecrivains, sçavoir *Jean Lydgat* Anglois, le fameux *Aeneas Sylvius*, qui fut Pape sous le nom de Pie II. & parmi les Ouvrages duquel est un *Traité de la Prescience Divine & du Destin*; *George Gemiste Plethon*; *Collutius Pierius Salutatus* Florentin, dont les Oeuvres ont été imprimées à Venise en 1542. & ailleurs; *Jean Dominique* Cardinal, qui écrivit contre ce que l'Auteur precedent avoit publié *sur le Destin & la Fortune*; le Cardinal *de Cusa*; *Jean Stanbery* Carme Anglois, puis Evêque de Bangor & d'Hereford; *Jean Wessel*, de Groningue, surnommé *la lumiere du monde*, dont le *Traité sur la Providence Divine* parut en 1476; *Baccius Baldinus* premier Medecin de Cosme I. Grand Duc de Florence; *Theodore Gaza*; & *Philippe Beroalde*, dont nous avons un *Discours sur le bonheur*, imprimé à Boulogne en 1495. & 1502. in 4.

Des 32 Auteurs qui, suivant la Notice de M. Arpe, ont écrit pendant le seizième siecle sur le sujet dont il s'agit, nous nous contenterons d'indiquer seulement ceux dont les Traitez sont devenus publics. De ce nombre est celui de *Jean Tritheme* *sur la Providence de Dieu*, imprimé à Alton

1. in 8. les trois Livres touchant la
 e, composez par *Jean Fovien Pon-*
 & qui se trouvent dans le Recueil de
 ouvrages, publiez à Venise en 1548.
 & ailleurs; l'élegant *Traité du mal-*
es Gens de Lettres, par *J. Pier. Vale-*
 3 les trois Livres de *Sepulveda* tou-
 le *Destin & le libre arbitre*, opposez
 loctrine de *Luther*, & imprimez à
 en 1526. in 4. les Livres de *Wimpi-*
 re adversaire de *Luther*, sur le *Destin*,
 vidence Divine, & la bonne fortune,
 arurent à Francfort en 1528. in folio;
 ois Livres du mépris des choses qui dé-
 du hazard, ouvrage de *Guillaume*
 , imprimé à Paris en 1521. in. 8. &
 yde en 1624. aussi in 8. les Dialogues
 rman *Schoten*, *De modo ferenda utrius-*
ortuna, publiez à Cologne en 1535.
 le *Traité sur la Destinée*, composé
 omponace, & publié conjointement a-
 e *Traité des Enchantemens* du même
 ur, par les soins de *Guillaume Grata-*
 à Basle, en 1567. in 8. les six Livres
 ant la *Fortune*, écrits en Italien par
 ne *Guarimberty*, & imprimez à Venise
 550. in 8. le *Traité d'Ulpian* de *Ve-*
 sur la *Destinée*, publié au même lieu
 552. in 8. celui de *Levinus Lemnius*
 eur en *Medecine*, sur le terme de la
 imprimé en 1553. puis à Leyde en
 in 12. par les soins de *Boxhorn*; &

dans lequel l'Auteur soutient Que Dieu a renfermé la vie de chaque homme dans des bornes déterminées qu'il n'est pas possible de franchir, mais que l'on peut fort bien ne point atteindre; les neuf Livres de *Julius Sirenus* sur la *Destinée*, publicz à Venise en 1563. *in folio* & *in 4.* les trois Livres sur la *Divine Providence*, composez par *Jean-Antoine Delphino*, & imprimez à Rome en 1588. le *Traité de la fortune*, écrit en Italien par *Speron-speroni*, & imprimé avec ses *Dialogues* à Venise en 1596. *in 4.* les cinq Livres de la *Providence*, par *Albert Héron*, publicz à Cologne en 1582. *in 8.* &c.

L'énumération des Auteurs du XVII. siècle commence par *Jules Cesar Vanini*, si connu par son *Atheïsme*, par son supplice, & par ses ouvrages, sur tout par son *Amphitheatre de la Providence Eternelle*, qui parut à Lyon en 1615. *in 8.* Le Medecin *Beverovicus* fit imprimer à Dordrecht en 1634. son *Traité du terme fatal de la vie humaine*, dont on a vû depuis ce temps-là plusieurs Editions augmentées. La matiere parut assez importante à divers Ecrivains celebres contemporains de *Beverovicus*, pour les engager à en dire leurs sentimens; & c'est ce que firent *Saumaïse*, *Daniel Heinsius*, & *Naudé* dans ses *Questions Iatrophilologiques*, imprimées à Genève en 1647. *in 8.* M. Arpe continuë à faire pas-

ser en revûë les autres Ecrivains de même genre, tels que *Campanelle*, *Grotius*, à cause du Recueil où il a renfermé les opinions des Philosophes sur la destinée, imprimé à Amsterdam en 1640. & 1648. in 12; *Gassendi*, *Jean-Baptiste Morin* Professeur Royal de Mathématique à Paris; *Maurice Comte de Flisque*, Auteur de la *Décade du Destin*, imprimée à Francfort en 1665. in 4. & *Henri Boëcler*, qui avoit entrepris un Ouvrage sous le même titre de *Theatre du Destin*, qu'a choisi notre Auteur.

Il termine son dénombrement par quelques Ecrivains, dont le temps est incertain, & par une liste de Dissertations sur la même matiere, prononcées en différentes Universitez. Du reste, quoi qu'on trouve rassemblez dans cette Notice 171 Auteurs qui ont écrit sur le sujet en question, & qui semblent l'avoir épuisé; cela ne decouragera pas sans doute M. Arpe, dans le dessein qu'il a formé d'augmenter par un Ouvrage de sa façon l'ample Catalogue qu'il vient de nous communiquer, & de joindre la qualité de sçavant & de Judicieux Auteur à celle de Compilateur exact & laborieux que lui acquiert si justement ce petit Recueil.

ZACHARIAE HUBERI ULR. Fil. de Casibus
 ENUCLEATIS quaestionum forensium ex Ju-
 re Romano ac hodierno Liber singula-
 ris

ris. Accedit Dissertatio Autilitate atque auctoritate Jurmani in Frisia. *Francoquericum Pollium. 1712.* C'est-à-de questions choisies, touchant du Barreau, suivant le Droit Moderne, avec une Dissertatité du Droit Civil dans le Par Zacharie Huber, &c. Achez Henri Pollius. 1712. 504.

IL seroit à souhaiter que ce merite & les années ont acquise expérience dans la profession de jurisconsulte, voulussent faire honneur public, comme M. Huber, dans les ouvrages qu'on a soumis quelquefois en discussion. Ce seroit le moyen de faire jour en jour la Jurisprudence par les dissertations que ces sortes de personnes produisent. On propose douze questions dans ce volume, dont chacune est traitée suivant la méthode des Dissertations portant le pour & le contre.

La première qui se présente est de sçavoir, Si une fille qui a été mariée à un homme par les fiançailles, et qui après la mort de cet homme se marie avec un autre, sans perdre les avantages du premier lui aura fait par ses biens. Les Loix Civiles notent d'in-

mes qui n'attendent pas que la première année du veuvage soit expirée pour passer à de secondes nœces. On regardoit comme un crime chez les Romains cette précipitation indecente, qui blesse l'honneur des familles, & rend douteux l'état des enfans. On croyoit du moins que la punition d'une femme qui faisoit cette injure à la mémoire de son mari, étoit de perdre les avantages qu'elle tenoit de sa libéralité. C'étoit une espèce de bienveillance & d'honnêteté politique qui avoit introduit de telles peines. Les Loix Canoniques en traitant d'incontinence les seconds mariages trop prompts, les tolèrent néanmoins par des motifs de conscience, pour éviter de plus grands maux. Mais en raisonnant suivant la disposition du Droit écrit, étendra-t-on aux personnes fiancées la severité des peines prononcées contre les femmes? Et une fille qui n'est que promise subira-t-elle à cet égard la même loi que si elle étoit mariée? Quelques Auteurs ont prétendu qu'il n'y avoit sur cela aucune différence à faire entre la simple promesse & l'exécution, parce que, disent-ils, c'est le consentement réciproque qui fait le mariage; & une fille qui tient à un homme par de semblables engagements, doit au Public pour la mémoire de cet homme que la mort lui enleve, les mêmes égards que si elle eût été sa femme. L'Auteur com-

bat la rigueur outrée de ce sentiment, parce qu'une fille qui perd celui qu'elle devoit épouser, n'est empêchée par aucune Loi de se choisir aussi-tôt un autre époux, & qu'il est des regles de ne point étendre les peines hors des cas où elles sont imposées. Il n'y a pas d'ailleurs les mêmes inconvéniens à craindre pour les filles que pour les femmes, par rapport au doute où pourroit jetter la naissance d'un enfant, sept ou huit mois, par exemple, après le second mariage. Ainsi il seroit injuste de condamner les filles à une année de deuil que la Loi n'exige point d'elles, & que la bienveillance même de leur état semble leur défendre.

On demande en second lieu, Si une sœur à qui son frere n'a rien laissé par sa dernière disposition, est en droit de s'en plaindre, & d'attaquer ce Testament comme inofficieux. Il est bien certain que la plainte d'inofficiosité est reçue de la part des freres & des sœurs, lorsqu'à leur préjudice on a institué des personnes infâmes. Mais si l'institution est au profit d'un bâtard, pourra-t-on la faire déclarer nulle, à cause de l'indignité du sujet? Quoi que l'état de bâtard ait par lui-même quelque chose de honteux, il faut convenir qu'à juger des choses sainement il n'y a de véritable infamie que celle qui vient des actions & de la conduite. Une naissance illegitime est

le crime du Pere & de la Mere ; ce n'est pas celui de l'Enfant, qui n'y a contribué en rien, & qui souvent avec une origine vicieuse a des mœurs très-pures, pourquoi donc punir en lui la faute de ses parens, lorsqu'il n'a rien personnellement à se reprocher ? Ne semble-t-il pas même qu'il seroit d'autant plus digne de protection & de faveur, que malgré la contagion des exemples domestiques, il auroit sçu se maintenir dans la regularité la plus exacte. Ces raisons déterminent l'Auteur à soutenir que le vice de la naissance ne produit point dans un bâtard une infâmie qui l'exclue des successions, ni qui autorise les freres ou les sœurs du testateur à contester sur ce fondement la validité de ses dispositions testamentaires.

Un Pere est obligé de laisser la legitime à ses Enfans, à moins que par une des causes exprimées dans la Nouvelle, les Enfans n'ayent mérité l'exheredation ; mais est-il nécessaire que ce que le Pere leur laisse pour legitime, leur soit donné à titre d'institution, & sans cela le Testament seroit-il nul ? Il paroît juste que les Enfans étant appelez par leur naissance à la succession de leurs parens, recueillent cette succession avec le titre d'heritiers, que la Nature & les Loix leur donnent ; c'est le sentiment qu'embrasse l'Auteur. Il demande encore, Si lorsqu'un Testament est inoffi-

cieux par une exheredation injuste la pretention des enfans, les legs qui tiennent ce Testament sont valables. l'étoient pas suivant l'ancien Droit main, qui supposoit qu'un Testateur desheritoit injustement ses Enfans, les passoit sous silence, étoit en défaut & tout ce qu'on fait dans cet état point adopté par les Loix; mais on a remarqué que l'exheredation & la pretention avoient toujourns quelque chose d'apparent, qui avoit seulement été trop loin, il est établi par le Droit, que le Testament qui ne perd de ce côté-là demeure nul en ce qui concerne l'institution, & subsiste pour le reste. Ainsi lorsque l'heritier institué n'est pas un des Enfans, l'institution est nullement sans effet; & si ce sont des Enfans qui soient instituez heritiers par le Testament inofficieux, leur institution est nulle de maniere que celui qui étoit institué par le Testament desherité ait autant qu'il auroit eu s'il n'y avoit point eu de Testament. Les legs, les fideicommiss, & les autres dispositions du Testament inofficieux servent toute leur force.

Il y a dans ce Recueil quelques questions sur les retraits & les tutelles; fin l'Auteur fait voir que quoi que dans le *Pais de Frise*, comme dans la plupart des autres *Pais*, il y ait des Statuts ou

ges particuliers qui tiennent lieu de Loi, on doit néanmoins considérer le Droit Romain comme le Droit commun du País; en sorte que c'est toujours par les principes des Loix Romaines que se doivent décider les cas qui ne sont pas précisément exprimez par les Statuts. On repete ici à cette occasion les divers éloges qui ont été donnez dans tous les temps au Droit Romain.

* *Dissertation sur quelques Médailles Satyriques de Gallien, découvertes depuis peu par le Pere de GRAINVILLE Jesuite.*

IL est vrai, Monsieur, que j'ai trouvé dans le trésor de Moulins quelques Médailles qui favorisent fort le sentiment que d'habiles gens ont publié, que la fameuse Médaille GALLIENÆ AUGUSTÆ est une plaisanterie contre l'Empereur Gallien. Je vous les communiquerai sans façon, puisque vous le souhaitez, & d'autant plus volontiers, que la plupart n'ont point encore vû le jour, ou du moins ne se trouvent point dans aucun Recueil de Médailles. Mais pour les recevoir plus agréablement, je voudrois bien que vous ne fussiez point si fort prévenu de cette pensée, qu'il n'y a rien que de sérieux dans les Médailles Romaines, & que ja-

N 3

mais

* Tirée des Mem. de Trev. Juin 1712. p. 1092

mais il ne s'y est glissé de raillerie.

Caraprèstout, Monsieur, les Romains n'ont pas tant épargné leurs Empereurs, non seulement dans leurs écrits particuliers, mais aussi dans des actions publiques. On sçait ce que les soldats de Jules César chanterent dans son triomphe: on ne pardonna pas à Auguste son mariage avec une femme enceinte de six mois, ni à Vespasien son avarice, ni à Julien l'Apostat sa longue barbe. Gallien voulut triompher pour les victoires d'Odenat, n'y eut-il pas de mauvais plaisans qui allerent parmi les prétendus captifs de Perse qu'on menoit en triomphe leur regarder sous le nez, pour voir, disoient-ils, si Valerien n'étoit point parmi eux, comme pour reprocher à Gallien que pendant qu'il produisoit de faux captifs, il laissoit honteusement son Pere dans un veritable esclavage. Souvenez-vous encore de ce Senateur, qui en plein Senat osa insulter finement Caracalla de ce qu'il avoit tué son frere Geta; car Caracalla ayant eû quelques avantages sur des peuples barbares, la plupart des Senateurs conspirerent à lui donner le surnom de Germanique, de Sarmatique, de Parthique, d'Arabique; & C. Pertinax ajouta qu'il falloit encore appeler ce Prince Getique. Il est certain que ce Senateur vouloit reprocher à l'Empereur qu'il avoit tué cruellement Geta

plûtôt que de lui faire honneur de la défaite des Getes, ou des Gots. Or si on n'eut point apperçû la malice de Pertinax, & qu'on eut frappé des Medailles avec cette inscription, *Antoninus, Germanicus, Sarmaticus, Parthicus, Arabicus, Geticus &c.* ces Medailles n'auroient pas été toutes sérieuses, & elles auroient renfermé une raillerie sanglante. Qui nous a dit qu'il n'y en a pas plusieurs de cette espece?

Pour vous dire naïvement ma pensée, je ne sçai si nous ne prenons pas quelquefois un peu trop bonnement ces grands noms que nous lisons sur les Medailles de quelques Empereurs, qui les avoient mal mérités. Nous croyons que ce sont des flateries, & ce pourroit bien être des reproches, ou de fines railleries. Commodus est nommé Germanique, lui qui n'osa poursuivre les victoires que son Pere avoit remportées sur les Germains, mais qui revint précipitamment à Rome se plonger dans les délices. Bien des gens ne virent sa lâcheté qu'avec indignation; n'étoit-ce pas là une grande disposition d'esprit à lui donner le surnom de Germanique, pour lui faire un reproche, plûtôt que pour le flater? N'en pourroit-on pas autant penser de Domitien & de quelques autres? Mais que dire de tant de Medailles de *Balbinus* & de *Puppienus*, dont la legende est *AMOR MVTVVS ANGG.*

CARITAS MUTVA AVGG. CONCORDIA AVGG. FIDES MUTVA AVGG.

Si ces Princes avoient régné dans une grande union, il n'y auroit pas de doute qu'on ne louât leur bonne intelligence : mais l'histoire nous apprenant qu'ils ne furent jamais bien d'accord, que Balbin méprisoit le peu de naissance de Pupprien, & que Pupprien, qui étoit un grand Capitaine, méprisoit le peu de courage de Balbin; enfin que leur jalousie alla jusqu'à être cause de leur mort : que penser autre chose, si ce n'est que ces inscriptions sont des avertissemens, & des reproches qu'on leur fait honnêtement de leur désunion? Si j'appercevois sur ces Medailles la Déesse de la bonne intelligence, comme elle se voit en quelques autres, je pourrois croire qu'on l'invoque, & qu'on lui fait des vœux pour l'union de ces Princes : mais ne voyant dans leurs revers que deux mains l'une dans l'autre, tout ce que je puis croire, c'est qu'on les exhorte à vivre bien ensemble, & qu'on leur met devant les yeux le peu d'amitié qu'ils ont l'un pour l'autre. Car enfin on a toujours fait justice aux Princes qui sont exposez aux vœux de leurs peuples; on a connu leurs fautes, comme leurs belles qualitez; en leur presence on a dissimulé, on les a censurez secrettement. On a exhorté ensuite ses sentimens, dans des monumens

publics, où on leur a donné des loüanges qu'ils avoient peu méritées, mais afin qu'ils les méritassent, & qu'ils fissent ce qu'on publioit qu'ils avoient fait. C'étoit des avis tournez en complimens, & ce que quelques-uns par une lâche complaisance faisoient passer pour éloges, d'autres plus critiques & plus naturels en faisoient une piquante raillerie. N'est-ce pas ce que l'histoire nous laisse entrevoir, dans la maniere dont on accorda à Caracalla les grands titres de Germanique, de Sarmatique, de Parthique &c.

C'est ainsi que bien des gens expliquent cette Medaille si commune de l'Empereur Claude, dont le revers représente la Déesse de la Constance avec ces paroles, CONSTANTIÆ AVGVSTÆ. Ce pauvre Prince si foible & si changeant pouvoit se figurer qu'on louoit sa fermeté & sa constance; ses flatteurs pouvoient l'entretenir dans cette imagination, mais comme il n'avoit rien d'assuré, ni dans le visage, ou dans la tête, ni dans la voix, ni dans le maintien, ni dans l'esprit, peu de personnes y étoient trompées, & on s'appercevoit aussi-tôt que c'étoit une contre-verité & une véritable plaisanterie. C'est ainsi que j'interpréteroï volontiers la Medaille d'Elagabale, où d'un côté l'on a gravé la tête de ce Prince, & de l'autre on a mis une *Venus*, pour lui reprocher

plus clairement l'infamie de sa conduite. C'est ainsi encore que l'on accorde à Commode la glorieuse qualité de Pere du Senat. Ce cruel Empereur s'en faisoit un grand honneur ; mais voulez-vous voir en quel sens elle doit être prise ? Consultez ce que le Senat pensa de lui après sa mort, c'est en ce tems-là qu'on parle serieusement : dans les applaudissemens qu'on donne à Pertinax, on appelle Commode meurtrier, bourreau, parricide du Senat. *Qui occidit Senatum, carnifex Senatûs, parricida Senatûs.* C'est-à-dire, que Commode n'étoit Pere du Senat que par ironie.

Et cela est encore plus visible dans les Medailles où Commode s'est dépeint en Hercule. Ce Prince, parce qu'il avoit de l'adresse à tuer des bêtes sauvages dans les jeux publics, s'étoit mis dans la tête que l'ame d'Hercule avoit passé dans son corps ; & sur ses Medailles, aussi bien que dans d'autres monumens, il vouloit être traité d'Hercule Romain. Mais comment l'entendoit-on ? Herodien rapporte, que quand cet Empereur paroissoit en public déguisé en Hercule, tout le monde en faisoit des risées. N'en faisoit-on pas autant, quand dans ses Medailles on lui voyoit une peau de lion sur la tête, & une massue à la main, comme étant un nouvel Hercule ?

Pardon, Monsieur, si je vous arrête si long-tems avant que de vous présenter

les Medailles de Gallien. Je vous prie
seulement de vous souvenir, que jamais
Empereur n'a été si maltraité dans l'his-
toire; vous en serez moins surpris s'il n'a
pas été assez respecté dans ses Medailles.
En voici une de ce caractère, je vous la
décris d'autant plus exactement, que je ne
sçache pas qu'elle ait encore vû le jour.

GALLIENS AVG. Gallien couronné
de rayons.

R. IVNO REGINA Junon debout te-
nant de la main droite une patere, & de
la main gauche une haste.

Il est assez surprenant qu'on ait mis Ju-
non au revers de Gallien, on avoit bien
joint cette Déesse avec quelques Prince-
ses pour leur faire honneur, & reconnoî-
tre qu'elles étoient sur la terre ce que cet-
te Reine des Dieux étoit dans le Ciel;
mais on n'avoit point encore mis aucun
Empereur en parallele avec Junon: on
voit crû faire deshonneur à un Prince
le comparer avec une Déesse vaine,
superbe, sans autorité, sans action,
sans courage. Et c'est là justement ce
qu'on reprochoit à Gallien. N'est-il pas
très-naturel de croire que ce fut
cet esprit qu'on lui frapa cette Me-
daille? Gallien étoit encore méprisé de tout le
monde pour sa vie molle, effeminée & vo-
luptueuse. Pour l'en reprendre par une

contre-verité charitable, on lui attribue dans une de mes Medailles une vertu ne convient qu'aux plus saintes Prince c'est la Déesse de la pudeur.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. PVDICITIA une Déesse debout sur son visage le voile de sa tête tenant de la main gauche une haste travers.

Je ne vous remets point devant les yeux une Medaille que j'ai sujet de croire que, où l'on traite Gallien de Venus torieuse, VENVS VICTR. comme si on lui dire, qu'avec toutes ses victoires éclatantes, ou prétendues, il n'étoit qu'un Venus, un lâche, un débauché; je l'ai portée ailleurs.

Des Sçavans ont crû que le revers de Salonine AVG. IN PACE étoit une erreur de même goût que PAX VBIQVE Gallien, je dois respecter leur sentiment & pour le favoriser, je puis vous présenter cette Medaille qui n'est point dans le trésor de Mezabarba.

SALONINA AVG. tête de Salonine

R. PAX AVG. une femme debout sur son visage tenant de la main droite une branche d'olivier, & tenant de la main gauche une lance en travers.

Que veut dire ce type? Ce n'est pas l'affaire d'une femme que la paix, &

les Princesses Romaines
ées, quelques-unes se sont
d'avoir été reçues dans les
TER CASTRORVM se lit
Medailles; mais pas une ne s'est
oïre d'avoir fait la paix. Qu'est-
ue cette paix de Salonine, si-
onneur de Gallien? On attri-
ce que l'autre devoit avoir fait,
l'un par l'autre &c.

Je joins à ces Medailles ces
s revers, qui pour n'être pas si
n sont pas moins deshonorables
PAX FVNDATA, PAX AE-
A-t-on pû publier sans raillerie
n avoit établi solidement la paix
pire, & qu'elle seroit éternelle?
e sur ce sujet une Medaille bien
vous communiquer; vous au-
té de me dire si vous l'avez vûe
a voici.

GENVS AVG. Gallien couronné
& PVBLICA. Une Déesse dans
e de Trône, elle tient de la main
s branche d'olivier & de la gou-

liers de Gallien, & q-
tête avec des vertus contraires à ses
si l'on n'en avoit trouvé qu'une ou
on pourroit croire que ce seroit par h
ou par méprise qu'elles auroient é
aux Monétaires ; mais on ne peut
appuyer sur cette pensée , quand or
tant de revers differens ; d'autant pl
es Medailles sont la plûpart très-rar
même uniques : ce qui ne convie
aux Medailles qu'on a frappées à l'ho
de ce Prince , qui sont presque toute
communes.

Voulez-vous bien que je finisse p
inscription qui vient fort à nôtre
La voilà telle que Gruter la ra
GALLIENOCLEMENTISSIMO
CIPICVIVS INVICTA VIRTVS
PIETATE SVPERATVR &c. .
franchement

rois volontiers son CLEMENTISSIMO, si je voyois dans l'histoire, ou dans les Medailles, que Gallien eût eû quelque bonté pour ses peuples: mais je ne vois dans sa vie que des actions d'une severité outrée & d'une dureté cruelle. Il fait brûler tout vifs des gens qui avoient badiné, sur ce que son Pere étoit prisonnier parmi les Perles: il fait tuer trois mille soldats, & une autre fois quatre mille, parce qu'ils n'avoient pas eû assez de complaisance pour lui. Est-ce là être très-clement? Je ne reconnois en lui beaucoup de clemence qu'à l'égard de ses Generaux, qui se revolterent contre lui de tous côtez; il leur abandonna honteusement la qualité d'Empereur, & les Provinces dont ils se faisoient les maîtres. Il ne fut clement qu'en cette maniere.

Ensuite on louë infiniment la valeur & la pieté de Gallien, & rien ne s'accorde mieux avec ce que nous lisons dans ses Medailles; car jamais on n'en frapa tant pour vanter la generosité d'aucun autre Empereur. Mezabarba nous fournit au moins une vingtaine de revers differens, où la bravoure de Gallien est relevée par ces paroles, VIRTUS AVG. On en peut voir encore d'autres dans le riche cabinet du R. P. Chamillart, j'en ai déjà décrit quelques-unes qui n'avoient point encore paru, & en voici deux autres assez singulieres qu'on n'a point rapportées.

302 JOURNAL DES SÇAVANS.
leverferent tout l'Empire sous le regne de
Gallien.

Voilà bien des Medailles qu'il est diffi-
cile d'envisager de près sans y appercevoir
de la malice, parce qu'elles font toutes
une allusion secrette aux défauts particu-
liers de Gallien, & qu'elles représentent sa
tête avec des vertus contraires à ses vices;
si l'on n'en avoit trouvé qu'une ou deux,
on pourroit croire que ce seroit par hazard,
ou par méprise qu'elles auroient échapé
aux Monetaires; mais on ne peut guere
appuyer sur cette pensée, quand on voit
tant de revers differens, d'autant plus que
ces Medailles sont la plus tres-rares, &
même uniques: car il n'en convient p
aux Medailles qu'on a à l'honnet
de ce Prince, qui sont toutes
communes.

Vous voulez bien

inscrip

La v

GAL

CIP

PIE

I

loù

pe

de

dit

ce

ric

rois v
je
Med
bon
da
or
le

convient p
à l'honnet
toutes
niffe par
notre
la r
SIMC
ITV

rois volontiers son CLEMENTISSIMO, si je voyois dans l'histoire, ou dans les Medailles, que Gallien eût eû quelque bonté pour ses peuples: mais je ne vois dans sa vie que des actions d'une severité outrée & d'une dureté cruelle. Il fait brûler tout vifs des gens qui avoient badiné, sur ce que son Pere étoit prisonnier parmi les Perles: il fait tuer trois mille soldats, & une autre fois quatre mille, parce qu'ils n'avoient pas eû assez de complaisance pour lui. Est-ce là être très-clement? Je ne reconnois en lui beaucoup de clemence qu'à l'égard de ses Generaux, qui se rebellerent contre lui de tous côtez; il leur donna honteusement la qualité d'Empe-
 reurs, & les Provinces qu'ils se faisoient
 les maîtres. Il ne se contenta point qu'en
 niere.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS P. F. AVG. tête.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout appuyant contre terre une pique qu'il tient de la main gauche: un Officier s'approchant lui présente une petite victoire, au dessus est une couronne de laurier avec un petit globe au milieu.

GALLIENVS P. F. AVG. tête de Gallien.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout tenant des deux mains une pique qu'il présente à l'ennemi, à son côté est un étendart.

Que d'acclamations différentes sur la valeur de Gallien! En feroit-on davantage, pour Cesar & pour Hercule? Il me semble qu'il y a trop d'affectation dans ces revers, pour qu'il y ait beaucoup de sincérité; je m'imagine que s'il y en a de sérieux, il y en a aussi qui ne le sont gueres. Car enfin Gallien étoit naturellement timide, lâche, mou, effeminé. S'il donna quelque marque de générosité, ce ne fut que par boutade, par nécessité, par je ne sçai quelle impetuosité, dit Pollion, dans le tems que Valerien fut sur le Trône; mais ayant eû la lâcheté de laisser son Pere dans l'esclavage, il ne fut plus sensible à l'honneur, & ne pensa qu'aux délices, à la mollesse & à la débauche. N'est-ce point ce qu'on lui reproche dans plusieurs

de ces Medailles , en lui représentant ce qu'il devoit faire , & ce qu'il ne faisoit pas ? Puisqu'on l'y dépeint armé de pied en cap , allant à la guerre la pique à la main au milieu des étendarts , attaquant l'ennemi , le repoussant , le terrassant , le foulant aux pieds.

N'est-ce pas encore de cette maniere qu'il faut entendre l'INVICTA VIRTUS de son inscription ? Car comment Gallien a-t-il été invincible, lui qui a été vaincu tant de fois ? Comment a-t-il été si vaillant , lui qui au lieu de soutenir la gloire de l'Empire , & de marcher contre des rebelles qui lui enlevoient des Royaumes entiers , se contentoit d'en faire des railleries ? N'y a-t-il pas apparence qu'on a voulu aussi railler à ses dépens , & dans l'inscription , & dans quelques-unes de ses Medailles ?

Et ne doit-on pas penser la même chose de ce que l'inscription rapporte de sa pieté ? Il est vrai que la dévotion de Gallien paroît extraordinaire dans ses Medailles : il n'y a presque point de Dieu , ou de Déesse , à qui il ne fasse des vœux , il va chercher jusq'en Egypte Serapis & Neptune au fond de la mer , NEPTVNO CONS. AVG. Trouvera-t-on aucun Empereur qui en ait jamais fait autant ? Mais après tout sa conduite étoit si déréglée , il étoit *si plongé dans les plaisirs & dans la débauche.*

che, qu'il n'est pas possible qu'il eût une véritable piété. Il n'avoit de dévotion que pour Bacchus, qu'il invoquoit comme Pere, LIBERO *Patri* CONS. AVG. & que pour la Déesse du plaisir, qu'il reconnoit pour sa Souveraine: ce qu'aucun autre Prince n'avoit fait. VENERI VICTRICI. Honteuse dévotion, dévotion malheureuse.

Cependant l'inscription porte que la piété de Gallien l'emportoit sur la valeur, *virtus pietate superata est*. Cela est-il bien honorable pour un Prince qui avoit tant d'ennemis sur les bras? Sa première qualité ne devoit-elle pas être une constante générosité? Sa première dévotion ne devoit-elle pas être de vaincre les tyrans, d'exposer sa vie pour le bien de l'Etat, plutôt que d'en demander scrupuleusement la conservation à tant de Dieux & de Déeses? Enfin s'amuser comme faisoit Gallien à des hecatombes, lorsqu'il falloit aller l'épée à la main punir des revoltés, c'étoit une dévotion fort mal entendue, c'étoit une fausse piété; & louer Gallien de cette piété, & préférer sa dévotion à sa valeur, c'est se moquer de lui, c'est dire qu'il avoit encore moins de valeur que de piété, & qu'il n'avoit ni véritable piété, ni véritable valeur. Je vous en fais le Juge, Monsieur, & suis &c.

* *Eloge de Mr. DE LA FAILLE.*

LA ville de Toulouse a fait vers la fin de l'année dernière une perte considérable en la personne de son Annaliste, Mr. Germain de la Faille.

Il naquit à Castelnaudari dans le Haut-Languedoc le trentième d'Octobre 1616. & après avoir fait ses études à Toulouse, il fut pourvû en Février 1638. de la charge d'Avocat du Roi au Présidial de sa Ville natale. En 1646. il accompagna en qualité de Procureur du Roi Mr. de la Ferriere pour lors Intendant de Montauban, chargé par la Cour de se rendre en Rouergue pour y appaiser la revolte des Croquants. Mais en 1655. la Ville de Toulouse ayant choisi Mr. de la Faille pour son Syndic, il se défit de sa charge d'Avocat du Roi, & fut s'établir où son nouvel emploi l'appelloit, persuadé qu'il trouveroit dans cette grande Ville plus de moyens pour satisfaire son inclination naturelle pour les belles Lettres, qu'il n'avoit pas négligées malgré toutes les occupations de la Magistrature.

Cette charge de Syndic, qu'il remplit toujours avec autant de zele que de désintéressement, lui donnant la liberté de fouiller dans les différentes Archives de cette gran-

* *Tité des Mem. de Trev. Juillet 1712. p. 1230.*

grande Ville, qui sont sans contredit plus riches, il conçut le deſſein de compiler les *Annales de Toulouse*.

Pour lui en faciliter l'exécution, ſieurs du Parlement lui voulurent bien donner la permiſſion de feuilleter tous Regiſtres, & Meſſieurs de Ville ſe chargerent des frais de l'impreſſion. Le premier volume parut *in folio* l'an 1687. Le ſecond vit le jour en 1701.

Le ſtile de l'Auteur eſt viſ, concis, ſimplicieux, nullement flateur, & porte avec un air de ſincerité & de vérité qu'on ne peut que louer. Ce que l'on y peut regretter, eſt que Mr. de la Faille ſe ſoit arrêté à l'année 1610. Il ne manquoit pas de matériaux pour conduire ſon ouvrage juſqu'à la fin du XVII. ſiècle : mais on lui a pu dire ſouvent que ſon amour pour la patrie ne lui permettant pas de la trahir, il crût qu'il étoit de ſa prudence de ne pas le pouſſer plus loin.

Plein de zèle pour honorer la mémoire des *Illuſtres Toulouſains*, ſe trouvant à Toul pour le troiſième fois en 1673. Il ſollicita à ſes Confreres la noble envie de faire dreſſer dans une des Galeries du Capitole, les buſtes des grands Hommes qui en différens ſiècles avoient fait l'honneur à leur patrie. On lui en laiffa la direction, ſoit pour le choix de ceux qui meritoient d'y tenir leur rang.

pour la composition des inscriptions; & par ses soins & son travail cette Gallerie qui renferme trente grands bustes fut finie en 1677. Digne lui-même, de l'aveu de tous ses contemporains, d'y occuper un jour sa place.

Zelé pour les droits & privileges de Toulouse, craignant dans le tems que le Roi fit faire la recherche des faux Nobles, que ceux qui étoient chargez de cette affaire ne tentassent de donner quelque atteinte à un des plus beaux fleurons du *Capitoulat*, il composa en 1667. une curieuse Dissertation sur la noblesse des Capitouls, dont Mr. de la Roque a crû devoir donner un précis dans son *Traité de la Noblesse*. Mr. de la Faille augmenta depuis cette Dissertation, & il en donna une troisième édition en 1707. sous le titre de, *Traité de la Noblesse des Capitouls de Toulouse*, auquel il ajouta de sçavantes remarques, & un Catalogue curieux de plusieurs nobles & anciennes familles dont il y a esté des Capitouls depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne. Ce Traité est in 8.

Tant de services importans rendus à la Ville de Toulouse lui en meriterent une pension, à laquelle il fut sensible, plus cependant par rapport à la gratitude de ces Messieurs, que par rapport à la somme. On lui donna aussi en 1687. la survivance
de

de son emploi de Syndic de la Ville, en faveur de Mr. Baylot son neveu, & celui-ci étant mort à la fin de l'année 1709. on accorda cette survivance à son fils, qui étoit encore jeune; mais à condition que le grand oncle, tout âgé qu'il fut, le dirigeroit.

L'Academie des Jeux Floraux choisit en 1694. Mr de la Faille pour son Secrétaire perpetuel, & il en a fait durant plus de seize ans les fonctions avec honneur. Il en étoit bien digne, car outre son talent pour l'histoire, il avoit encore celui d'écrire agréablement en prose & en vers.

Dans l'âge le plus avancé il laissoit échapper des pieces volantes de Poësie qui faisoient plaisir. On en a vû avec étonnement faites par lui après sa nonantième année, & pleines encore d'un beau feu.

Ses grandes qualitez lui meriterent l'estime & même l'amitié de plusieurs grands Hommes, entre lesquels on peut nommer Mr. de Fieubet Premier Président de Toulouse, Mr. le Marquis de Vardes, Mr. Daguesseau Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Intendant de Languedoc; Mr. Chapelain de l'Academie Française, Mr. Menage, Mr. Bayle, ce sçavant Critique, & quantité d'autres qui sont morts, ou qui vivent encore. L'on ne peut oublier ici Mr. de Bertier, aujourd'hui Premier Président du Parlement de Toulouse, qui

l'a honoré d'une bienveillance finguliere
 Jusqu'à sa mort.

Ce grand commerce du monde ne gâta
 rien aux vertus Chrétiennes de Mr. de la
 Faille, & entre toutes celles qu'on lui vit
 pratiquer, l'aumône éclata le plus: il ne
 la refusa jamais à aucun pauvre. Enfin cet
 homme qui en avoit immortalisé tant d'au-
 tres dans Toulouse, y subit le sort com-
 mun de tous, le douzième Novembre 1711.
 au commencement de sa nonante-sixième
 année. Il étoit alors Doyen des anciens
 Capitouls de la Ville, & avoit été quatre
 fois dans le Capitoulat.

Il y a une branche de sa famille établie
 aux Pais-bas, & après l'édition de son pre-
 mier volume des Annales de Toulouse,
 Mr. de la Faille Grand Bailli alors de
 Gand, Chevalier de la Toison d'or, &
 es autres Membres de cette famille qui
 résident à Anvers, lui écrivirent en qualité
 de parens des lettres de felicitation sur son
 ouvrage, & depuis ils l'ont toujours traité
 comme un *Cousin*; aussi leur nom & leurs armes
 sont-elles entierement semblables.

Annuaire de l'Eglise, par M. l'Abbé de
 HOUSL. Tome sixième, depuis l'an 1100.
 qu'à l'an 1300. A Paris, chez Antoi-
 Dezallier, rue S. Jacques. vol. in 4.
 p. 440.

C E volume comprend l'Histoire
zième siècle de l'Eglise, &
yeux des Lecteurs de grands éve
on y voit l'Empire & le Sacerdo
vision; les Papes en guerre avec
pereurs; les Princes empiétant
droits des Evêques, qu'ils défend
zele; des Docteurs comparables
miers Peres de l'Eglise; la Relig
quée par des Heresies la plupart
la Théologie Scholaistique d'un
cours contre les Heretiques; le
Droit Canonique formé & établi
est aujourd'hui; la fondation de
Ordres Religieux; les mœurs de
siastiques, reformez; des Concil
raux & des Conciles particuliers
rent par leurs saintes Ordonnanc
cessité & la dignité des Sacremens
reglent le culte extérieur des Aut
diverses matieres sont renfermées
Livres. Le premier contient d'a
exposé de l'état où étoient les Ro
Chrétiens au commencement du
me siècle. On y voit comme U
envoya en Orient Daimbert Arc
de Pisé, avec la qualité de Legat
me Daimbert fut élu Patriarche
salem après la mort du Patriarche
de quelle maniere le nouveau Pa
qui vouloit s'emparer de la Tou

vid, fut repouffé par le Comte Garnier Gouverneur de Jerufalem. On y voit Baudouin frere de Godefroi de Bouillon, & Comte d'Edeffe, reconnu Roi de Jerufalem; le Cardinal Rainier élu Pape après la mort d'Urbain, & nommé Paschal II. Henri IV. Empereur, excommunié par divers Papes. On y voit la mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, auquel succede son frere Henri, nonobftant les droits de Robert Duc de Normandie, son frere aîné; on y voit les bonnes & les mauvaifes qualitez d'Alexis Comnene Empereur de Constantinople; le Pape Paschal II. excommunier l'Antipape Clement, qui meurt miserable; la revolte d'Henri contre l'Empereur son Pere, des tresors duquel il se faifit, & qui forcé de renoncer à l'Empire, se fauve à Liege, où il meurt; le corps de ce Prince déterré comme celui d'un excommunié; les os de l'Antipape Clement enterrez depuis fix ans, jettez à la voirie, &c. Nous ne finirions pas fi nous voulions indiquer ici en détail tous les faits rapportez dans ce volume, qui va jufqu'à la fin du treizième fiecle; en forte que l'Auteur marche à present tout feul & fans guide, M. de Tillemont, M. Godeau, M. l'Abbé Fleuri ne le conduifant plus; mais il fait voir par son exactitude, par fa fidelité, & par fes recherches, qu'on ne perd rien avec lui lors

même qu'il est abandonné à sa plume. Les Lecteurs trouveront peut-être qu'il passe un peu legerement sur ce qui regarde les Croisades, mais il avertit que ceux qui en voudront sçavoir davantage peuvent, malgré la prévention publique, avoir recours à M. Maimbourg, qui est plus exact qu'on ne s'imagine, ainsi qu'on pourra s'en convaincre, en examinant les Auteurs d'où il a tiré son Histoire. M. de Choisi nous avertit encore que quoi qu'il se soit un peu étendu sur la vie de saint Louis, qui a été si glorieuse à l'Eglise de France, il craint néanmoins qu'on ne lui reproche d'avoir supprimé bien des choses édifiantes; mais il répond que dans une Histoire generale il ne convient pas de s'arrêter trop long-tems sur une Histoire particuliere. Au reste, il avoüe qu'il n'a point épargné les Papes, les Empereurs, ni les Rois de France, quand ils se sont laissez aller à des actions indignes d'eux, & il dit que la Verité l'y a contraint. Les démêlez du Roi Philippe le Bel avec Boniface VIII. ne sont ici qu'ébauchez, mais l'Auteur se reserve à traiter cette matiere plus à fond dans le septième volume qu'il doit donner de l'Histoire de l'Eglise.

Pour faciliter l'intelligence des matieres importantes qui sont renfermées dans ce fixième volume, M. l'Abbé de Choisi expose en peu de mots l'état où étoient tous
les

les Royaumes Chrétiens au commencement du douzième siècle.

Le Pape Urbain II. dit-il, venoit de mourir à Rome. Il étoit né à Chastillon sur Marne, d'une famille très-noble, qui portoit le surnom de Lageri. Il étoit Evêque d'Osie, & Legat en Allemagne, où il avoit acquis beaucoup de reputation, sa pieté & sa capacité l'éleverent au souverain Pontificat. Il soutint avec vigueur l'affaire des Investitures commencées par Gregoire VII. & ne ceda ni aux prieres ni aux menaces de l'Empereur Henri IV. Il est vrai qu'il se vit appuyé par les Princes Normands, qui n'aimoient pas l'Empereur en Italie, & par Matilde Comtesse de Toscane, dont il gouvernoit la conscience. Il se rendit maître de Rome avec leur secours, & obligea l'Empereur à se tenir en Allemagne avec son Antipape Clement. Il n'eut pas moins de fermeté sur l'affaire de Philippe Roi de France, & dans le Concile de Clermont il entreprit de l'excommunier. Il faut avouer que ce Prince avoit une conduite bien dereglée. Après avoir chassé la Reine Berthe sa femme, fille du Comte de Hollande, dont la pieté étoit connue, il avoit épousé publiquement Bertrade femme du Comte d'Anjou, qui étoit encore vivant. Le Peuple en étoit scandalisé, & les Evêques qui lui étoient le plus affectionnez, sollicitoient en secret

le Pape de se servir de toute son autorité pour le faire rentrer dans son devoir. Le grand ouvrage d'Urbain fut la Croisade. Il est pourtant vrai qu'il ne mérita pas l'honneur de l'invention.

VII. à qui rien de grand n'échappa. Il fut le premier qui avant lui proposé aux Princes Catholiques d'aller delivrer le Sepulchre de J. C. & d'y marcher en personne à la tête de leurs armées, pourvû que l'Empereur en fût le chef; mais ce Prince ambitieux se contenta de s'excuser sur les troubles d'Allemagne, & de se faire passer pour le Pape son ennemi, & pour le principal objet de la guerre sainte. Urbain renouvela ce projet de croisade, & s'y porta avec une ardeur qu'il inspira à tout le monde. Il fut élu Pape la première année de son pontificat, & enfin la fit résoudre dans le Concile de Clermont, où la plupart des Chrétiens envoyèrent des députés. Il mourut quelques jours après la prise de Jerusalem, & n'eut pas le plaisir de voir la fin de l'expédition. Il avoit envoyé en Orient Godefroi Archevêque de Pise, avec le titre de Legat; mais il n'en fit pas long-temps les fonctions, & fut élu Patriarche de Jerusalem après la mort du Patriarche Meon. Godefroi de Bouillon mourut peu de temps après, couvert également de la gloire des Heros, & de celle de

Daimbert étoit entreprenant, il soutint que Godefroi de Bouillon, avant que de mourir, lui avoit cédé par respect la souveraineté de la Ville de Jerusalem, pour le Sepulchre du Sauveur, qui devoit être, disoit-il, entre les mains des Ecclesiastiques. Il voulut se rendre maître de la Tour de David, mais le Comte Garnier Gouverneur de Jerusalem l'en empêcha. Baudouin frere de Godefroi, & Comte d'Edesse, arriva, fut reconnu Roi, & couronné par le Patriarche, qui abandonna ses prétentions chimeriques. Le Saint Siege ne fut pas long-temps vacant après la mort d'Urban II. Le Cardinal Rainier qui avoit été Moine de Clugni, fut élu Pape, & proclamé presque malgré lui. Des voix confuses lui donnerent le nom de Paschal, qui lui demeura. On le revêtit de la Chape d'écarlate (les Cardinaux ne s'habilloient alors que de violet) on le fit monter à cheval la tiare sur la tête, le bâton pastoral à la main, & on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs, pour signifier les sept dons du saint Esprit. Il fut sacré le lendemain par l'Evêque d'Ostie, assisté des Evêques de Porto, d'Albane, de Lavici, de Preneste, & de Nepi. Pierre Pisan Auteur contemporain rapporte ces particularitez, qui nous apprenent de quelle maniere les Papes prenoient alors possession du souverain Pontificat.

L'Empereur Henri IV. avoit été excommunié par les derniers Papes, qui lui avoient suscité de grandes guerres en Allemagne, afin qu'il les laissât en repos en Italie.

Philippe I. Roi de France toujours attaché à Bertrade, au prejudice de la Reine Berthe sa femme legitime, scandalisoit tous ses sujets, qui ne laissoient pas de lui être fideles, avec raison. Les Evêques se reveilloient de temps en temps, & prêchoient hautement contre ses desordres, pour l'obliger à rentrer en lui-même, comme il fit dans la suite.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre venoit de mourir d'une chute à la chasse; il ne laissoit point d'enfans & comme Robert Duc de Normandie, l'aîné de ses freres, étoit encore à la Terre sainte, Henri le cadet fut reconnu Roi; il écrivit aussitôt à saint Anselme Archevêque de Cantorberi, & lui fit des excuses de ce qu'il ne l'avoit pas attendu pour être sacré de sa main. Anselme étoit encore à Lion, & se preparoit à retourner en Angleterre (au hazard de n'être pas bien traité par Guillaume le Roux) lorsqu'il apprit sa mort. Il arriva bien-tôt à Londres, & fut reçu par le nouveau Roi avec de grandes demonstrations d'amitié & de respect, mais cette bonne intelligence ne dura gueres.

L'Empire de Constantinople étoit gou-

verné par Alexis Comnene, qui, malgré sa foi véritablement Grecque, avoit beaucoup de qualitez Royales, brave de sa personne, liberal, magnifique, d'une politique profonde, mais souvent mal entendue, qui lui faisoit sacrifier à ses intérêts apparens, son honneur & sa conscience. Il est vrai que la perfidie dont il usa plus d'une fois envers les Croisez, trouvoit quelque excuse dans la juste crainte que pouvoit lui inspirer leur multitude prodigieuse, & sur tout en voyant Bohemond fils de Robert Guiscard son ennemi mortel, à la tête d'une puissante Armée, qui passoit sur ses terres. Il avoit bien demandé du secours aux Princes d'Occident contre les Turcs, qui le pressoient de toutes parts; mais il n'étoit pas-trop aise de voir tant d'amis, qui, sous prétexte de le défendre, pouvoient l'accabler fort facilement. Tel étoit l'état des Royaumes Chrétiens à la mort de Godefroi de Bouillon, & au commencement du douzième siecle. Nous souhaiterions pouvoir pousser plus loin notre Extrait, mais ce seroit nous engager dans une suite de faits considerables, dont l'enchaînement ne nous permettroit pas de nous borner comme nous voudrions.

Apologia pro Jul. Cæsare Vanino Neapolitano. Cosmopoli, Typis Philaletheis.
 C'est-à-dire : Défense de Vanini. in 8.
 pagg. 108. O 4. V 2.

VANINI, que divers Auteurs appellent tantôt Lucilio, tantôt Pompée, & qui se nomme lui-même Jules Cesar dans ses Livres, naquit à Palma Bourg de Calabre. Jean-Baptiste Vanini son Pere fut un homme fort sage, à ce que dit l'Auteur de cette Apologie; & si courageux, qu'étant sur le point d'expirer, il sortit de son lit en disant qu'il vouloit mourir debout, & que ce seroit une chose indigne de lui que d'attendre la mort dans une autre situation. Sa mere s'appelloit Beatrix Lopez de Noguera. Il étudia à Rome, à Padouë, à Naples. Quoi qu'il s'appliquât serieusement à la Theologie, il se donnoit plus volontiers pour Medecin, pour Astrologue, pour Philosophe, que pour Théologien. Il étoit grand admirateur d'Aristote & d'Averroës, qu'il tâchoit d'entendre par le secours de Jean Bacon, & de Pomponace ses Maîtres. L'Apologiste lui attribué autant d'Ecrits qu'il se vante lui-même d'en avoir fait; mais comme on ne les connoît que par ce qu'il en dit, nous croyons pouvoir nous passer de repeter ici de vains titres. Il voyagea en Allemagne, & dans les Pais-Bas; & il reprima l'insolence des Athées à Bruxelles & à Amsterdam, à ce qu'il assure. Il passa en Angleterre en qualité de Missionnaire, avec un grand desir de répandre son sang
pour

soûtenir l'autorité de l'Eglise. On le
 en prison; mais après 49 jours de souf-
 e, on lui rendit sa liberté. Il retour-
 a Italie, puis il vint à Paris, où il fut
 que temps Aumônier de M. de Bas-
 pierre. La mediocrité des gages qu'il
 oit dans cette condition l'engagea à
 er Paris, pour aller demeurer à Tou-
 , où il esperoit vivre plus commo-
 nt.

avoit fait paroître à Lyon un Ouvra-
 titulé: *Amphitheatrum Æternæ Provi-*
de Divino-Magicum, Christiano Physi-
Astrologico-Catholicum, adversus vete-
philosophos, Atheos, Epicureos, Peripä-
, Stoicos. in 8. 1615. Et l'année sui-
 un autre Livre de lui, & qui avoit
 titre: *De admirandis Naturæ, Reginae*
te Mortalium Arcanis, avoit été pu-
 Paris, en la même forme. Quoi
 es Ouvrages eussent paru sous l'auto-
 ablique, & munis d'approbations au-
 ques de plusieurs Examineurs, une
 é de gens avoient été scandalisez de

lui fit son procès dans les formes. Notre Auteur, qui prétend que le Parlement le condamna injustement, dit que l'Arrêt ne fut fondé que sur la deposition d'un seul témoin. Il convient que Vanini se voyant condamné, s'abandonna à la fureur & au desespoir. Mais il ne paroît prendre ce parti-là qu'afin de pouvoir ajouter que la tête lui tourna; ce qui sert dans la suite à excuser les blasphêmes de ce criminel. Non content de les excuser, il les nie, & fait entendre que les Historiens ont rapporté non ce que Vanini a dit avant de mourir, mais ce qu'un Athée obstiné auroit pu dire en pareille circonstance. Tout le monde sçait qu'il fut brûlé vif.

Pour le décharger, son Apologifte examine tous les chefs d'accusations sur lesquels il fut jugé: mais afin de se rendre les Lecteurs plus favorables lorsqu'il entrera dans ce détail, il s'arrête d'abord à quelques reflexions generales sur l'imputation d'Atheïsme. Il fait voir que ce nom ne répond souvent qu'à une idée assez vague, & qu'on la donne à beaucoup de personnes qui certainement étoient fort éloignées de nier l'Existence & la Providence de Dieu. Par cette industrie il porte à juger de Vanini comme on juge de la plupart de ceux qu'il nomme; & à faire de cet impie une espece de Socrate.

Ayant ainsi préparé les esprits, il pro-
duit

duit seize articles qui ont fait trouver Vanini dignes du feu ; & sur lesquels il s'efforce pourtant de le justifier. Voici les articles. Vanini ignoroit Dieu. Il avoit fait revivre le Livre abominable *des trois Imposteurs*. Il avoit publié les raisonnemens les plus forts des Athées, en n'y répondant que foiblement. Il s'étoit élevé contre l'Humanité de J. C. & contre la Virginité de Marie. Il avoit parlé de la Nature, comme d'une Déesse ; & des Anges, d'une maniere opposée à celle de l'Ecole. Traitant de la nature des Demons, il assuroit que leur existence n'étoit prouvée par aucune raison naturelle. Il nioit l'immortalité de l'ame ; & ajoutoit foi à l'Astrologie. Il ne croyoit pas que le monde dût finir par le feu ; & il le soumettoit au Destin. Il voyoit dans le Ciel des lettres qui signifioient l'avenir. Il avoit passé des impietez à Cardan & à Haly ; & enfin il se moquoit des choses les plus sacrées.

Les réponses de l'Apologiste se réduisent à peu près à ceci : „ Vanini ignoroit
 „ Dieu d'une ignorance sçavante , à la
 „ maniere des hommes , dont aucun ne
 „ sçauroit comprendre les perfections de
 „ ce premier Etre. Il y a bien de l'appar-
 „ rence que le Livre *des trois Imposteurs*
 „ est une pure chimere. On ne convient
 „ pas même d'un Auteur à qui l'attribuer ;
 „ les uns le donnant à Arnauld de Ville-

„ neuve, les autres à l'Arétin, d'autres à
 „ Ochin, à Postel, à Muret, &c. Que
 „ si Vanini est criminel pour avoir rap-
 „ porté les objections des Athées, les Me-
 „ decins sont donc coupables aussi lors-
 „ qu'ils nous découvrent les poisons? Va-
 „ nini n'a montré le piège que pour le
 „ faire éviter. Il est vrai qu'il n'a pas dé-
 „ truit ces objections par les raisons les
 „ plus évidentes; mais a-t-il pour cela de-
 „ crié ces raisons? Elles avoient été pro-
 „ posées par d'autres, elles étoient com-
 „ munes; & il ne vouloit rien produire
 „ qui ne fût nouveau & singulier. C'est
 „ sans preuve qu'on le declare injurieux à
 „ l'égard du Sauveur & de la Vierge. Il
 „ n'est point Auteur du Titre où la Na-
 „ ture est appelée *Déesse*; & quand il en
 „ seroit Auteur, ce titre a si peu paru im-
 „ pie, qu'on l'a inséré tout du long dans
 „ le Privilege du Livre. Les grands Hom-
 „ mes sont appellez des *Dieux* dans l'E-
 „ criture. Pourquoi donc ne sera-t-il pas
 „ permis d'appeller *Déesse* la Nature, qui
 „ outre les hommes renferme tous les au-
 „ tres Etres? Sur ce qui concerne les An-
 „ ges & les Demons, il s'est contenu
 „ dans de justes bornes, afin d'éviter la
 „ superstition; & quoi qu'il ait avancé
 „ qu'on ne pouvoit par des raisons natu-
 „ relles fixer le lieu du supplice des De-
 „ mons, il n'a pas assuré pour cela que les
 „ lumie-

„ lumieres de la Nature ne fourniffoient
 „ rien sur l'existence de ces Esprits. Il n'a
 „ nié nulle part l'immortalité de l'ame. Il
 „ a dit, à la verité, qu'il ne vouloit trai-
 „ ter cette matiere que quand il seroit
 „ *vieux, riche, & Allemand*; & que c'é-
 „ toit *un article de foi que la Physique ne*
 „ *pouvoit éclaircir*; mais il ne laissoit pas de
 „ se preparer à attaquer Cardan & Gal-
 „ lien sur l'immortalité dont il s'agit. Il
 „ prouve même que l'ame n'est pas mor-
 „ telle, & Morhof a avoué que les rai-
 „ sons dont il soutient cette verité sont
 „ assez subtiles. Le penchant de Vanini
 „ pour l'Astrologie n'étoit pas un crime,
 „ cette Science a eu de tout temps des
 „ défenseurs qui n'ont jamais passé pour
 „ Athées. A l'égard du feu qui doit con-
 „ sumer le monde, il enseigne seulement
 „ que ce feu ne détruira pas le Ciel, par-
 „ ce que le Ciel ne lui est pas contraire,
 „ & qu'il n'y a que les contraires qui s'en-
 „ tre-détruisent. Par le Destin il n'a enten-
 „ du que la Providence Divine, & quand
 „ il s'est imaginé qu'on pouvoit lire dans
 „ le Ciel, il s'est montré simplement su-
 „ perstitieux. Pour Cardan & Haly, s'il
 „ ne les a pas refutez en certains endroits,
 „ c'est qu'il les avoit refutez dans d'autres.
 „ Après toutes ces justifications, l'Apo-
 „ logiste rejette comme faussement impu-
 „ tée la derision des choses saintes, de la-
 „ quel.

quelle on a accusé Vanini ; & sa principale raison est que les railleries de Vanini ne tombent jamais sur des objets vraiment sacrez. Il n'est pas étonnant que l'Auteur , qui est Protestant ou Reformé , ne pense pas là-dessus comme le Parlement de Toulouse , qui s'est toujours distingué par son zele pour la Religion Catholique.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

MR. Nicols nous a donné un Poëme sur l'invention des Lettres. *De Litteris inventis , libri duo. Ad illustrissimum Principem Thomam Herbertum , Pembrokia Comitem , &c. Auctore Gulielmo Nicols A. M.* In 8. pagg. 385. Il y a du feu & de l'invention dans cet Ouvrage. C'est un sujet tout neuf , comme l'Auteur ne manque pas de le remarquer dès le commencement de son Poëme :

*Pieris intacta modis cano munera , donec
Majori ingenio qui canet , alter erit.
Forte aliis anjam labor inclytasigna canendi
Carminè victuro prabeat ille meus.*

On n'imprime que rarement ici des
Cours

Cours abregé de Theologie : en voici néanmoins un de M. Fogg Doyen de Chester, qui est estimé. *Theologiae Speculativa Schema, à variis Systematibus modernis magnam partem excerptum, ab incautis quorundam placitis repurgatum, Sacrarum Scripturarum auctoritate confirmatum, nec non Ecclesiae Anglicanae Articulis maximè consonum. Cui accessit brevis praecipuarum Controversiarum per totam Theologiam Discussio, à variis Auctoꝛibus in Opem & subsidium Tyronum collecta, & ad locum cuique congruum relata.* Per Laur. Fogg, S. T. P. Dec. Cesterc. In 8. pagg. 461. Cet Abregé est écrit avec beaucoup d'ordre, de netteté, & de jugement. L'Auteur s'excuse néanmoins de ce que son grand âge & la foiblesse de sa vûë ne lui ont pas permis de le rendre aussi parfait qu'il l'auroit souhaité. En traitant de la Prédestination & de la Grace, il s'attache au sentiment des Peres Grecs, & rejette celui de saint Augustin. L'Eglise Anglicane laisse à chacun la liberté de choisir de ces deux opinions celle qui paroitra la plus probable : cet article étant couché dans sa Confession de Foi d'une maniere qui est susceptible de l'un & de l'autre sens. Aussi n'y a-t-il rien de si commun que de voir paroître ici des Livres pour & contre.

MR. Needham vient de donner une Edition des Caracteres phraſte. ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΧΑΡΑΚΤΗΡΟΙ: *Theophrasti Caracteres Ethici & Latine. Cum Notis & Emendationibus* Isaaci Caſauboni & aliorum. *Accurata* Jacobo Dupontii Praelectiones jam primò in Graeca cum vetuſſiſſimis Mſſ. collatas & Notas adiecit Pet. Needham, Coll. Div. Joh. Cantab. Socius. In 113. pour le Texte, & 474. pour les marques, &c. Monsieur Needham s'est attaché à rendre le Texte aussi exact qu'il lui a été possible, soit par la comparaison des anciens Manuscrits, & des diverses Editions, soit en faisant usage de ses propres conjectures, & profitant de celles des Sçavans qui ont aussi travaillé sur cet Auteur. On lui a communiqué les diverses Leçons des Manuscrits de France, & de ceux qui se trouvent dans les deux Universitez de ce Royaume, & il rend raison de tout cela dans les Notes qui sont sous le Texte. Il a augmenté la Version Latine en divers endroits.

Cette Université a fait depuis quelques mois une grande perte en la personne de M. Sike, qu'on trouvoit dans sa chambre. Il étoit Allemand.

Nation. Il se fit d'abord connoître par un Journal Latin, publié à Utrecht, sous le titre de *Bibliotheca novorum Librorum*, auquel il travailloit conjointement avec M. Kuster, qui prenoit alors le nom Grec de *Neocorus*. Il fit imprimer dans cette même ville en 1697. l'*Evangile de l'enfance de Notre Seigneur Jesus-Christ*, en Arabe, tiré d'un Manuscrit, & il l'accompagna d'une Version Latine, & de Notes très-curieuses. Il a laissé une Traduction Latine de l'*Alcoran*, & quelques autres Ouvrages d'érudition Orientale, dont on ne manquera pas sans doute de faire part au Public.

La nouvelle Edition du Livre de M. Newton : *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica*, est presque achevée d'imprimer. Elle paroîtra au premier jour. Le Docteur Bentley a enfin publié son Horace, sous ce titre: *In Q. Horatium Flaccum Nota & emendationes Richardi Bentleyi, S. T. P. Regiæ Majestati à sacris domesticis, Bibliothecarum Regiarum Custodis, Archidiaconi Eliensis, & Collegii S. Trinitatis apud Cantabrigienses Præsecti*. In 4. vol. I. pagg. 310. pour le Texte, & vol. II. pagg. 460. pour les Remarques. On le reimprime en Hollande, * & dans cette Edition ses Notes seront placées sous le Texte, & l'on y ajoutera

un

* A Amsterdam chez les Wetsteins.

un Indice très-ample, qui contiendra environ vingt feuilles.

D' E D I M B O U R G.

MR. Mackenzie nous a donné le second volume de son Histoire des plus illustres Ecrivains d'Ecosse. *The Lives and Characters, &c.* C'est-à-dire: *La vie & le caractère des plus célèbres Ecrivains de la Nation Ecossoise avec l'extrait & le Catalogue de leurs Ouvrages, les différentes Editions qu'on en a faites, & le jugement qu'en ont porté les Sçavans.* Par George Mackenzie, Docteur en Médecine, Membre du Collège des Médecins d'Edimbourg. 1711. in folio pagg. 618. Ce second Tome finit par Jean Lesly, Evêque de Ross, mort en 1596. Il sera bien-tôt suivi d'un troisième volume, qui s'étendra depuis 1542, jusqu'en 1700. M. Mackenzie fait souvent entrer dans cet Ouvrage des Digressions ou Dissertations très-curieuses sur les matieres que les Auteurs dont il parle ont traitées, ou à l'occasion de ce qu'ils ont dit. Le premier Tome parut en 1708.

L'Edition complete de toutes les *Ouvres de Buchanan* n'a pas encore paru, quoi qu'on nous la fasse esperer depuis *long-temps*. On y joindra apparemment *une petite Piece Angloise de cet Auteur.*

ée: *Chamaleon*, qui n'avoit point
 e vû le jour, & que M. Oliphant
 primer à Londres en 1710, dans
 recueil de diverses Pieces. C'est une
 d'invective contre Maitland, Se-
 e d'Etat de Marie, Reine d'Ecos-
 . Oliphant nous donna aussi l'an-
 erniere un petit volume de *Lettres*
chanan à plusieurs Hommes illustres
 n temps d'Angleterre, de France,
 avec leurs Réponses.

D E P A R I S.

ffieurs les Chevaliers de S. Jean de
 erusalem ont engagé L. De Vertot
 vailler à une Histoire generale de
 Ordre. Cet Ouvrage sera divisé en
 volumes, dont le premier com-
 ra les événemens les plus confide-
 arrivez dans l'Ordre depuis sa fon-
 ; & on trouvera dans le second
 les Actes qui peuvent servir de
 es à ce qu'on aura avancé, avec
 illes des Papes, & les Privileges
 plûpart des Souverains de la Chrê-
 . L'Auteur sera très-obligé aux per-
 s qui voudront bien lui communi-
 les titres qu'ils peuvent avoir sur
 matiere.

TABLE

DES LIVRES, &c.

M A R S 1713.

E LIE BENOIST, <i>Mélange de Remarques Critiques, &c. contre deux Dissertations de M. Toland.</i>	219
J. P. DE CROUSAZ, <i>Système de Reflexions, ou Nouvel Essai de Logique.</i>	226
<i>Le Supplément de Tasse Rouzi Frion Titave, Aux femmes.</i>	233
JO. LEON. FROERISEN, <i>Dissertatio Ostracismum examinans.</i>	240
JO. FRID. HOMBERGK <i>Parerga Sacra.</i>	243
<i>Demonstration de l'existence de Dieu.</i>	244
LUD. KUSTERI <i>Diatribè Anti-Gronoviana, &c.</i>	253
CAR. DRELINCURTII, <i>Dissertatio de lienosis.</i>	266
DE LA CHAPELLE, <i>les Amours de Tibulle.</i>	269
PET. FRID. ARPE, <i>Theatrum Fati.</i>	277
ZACH. HÜBERI <i>de Casibus enucleatis Quæstionum forensium.</i>	287
Le P. GRAINVILLE, <i>Dissertation sur quelques Médailles Satiriques de Gallien.</i>	293
<i>Eloge de Mr. de la Faille.</i>	307
L'Abbè de CHOISI, <i>Histoire de l'Eglise. Tome VI.</i>	311
Apologia pro Julio Casare Vanino.	319
<i>Nouvelles de Littérature.</i>	326

TALOGUE UNIVERSEL
DES LIVRES

eliez qu'en blanc, qu'on trouve à
sterdam chez les W A E S S E R G E.

e du Catalogue de F E V R I E R 1713.

(26.)

(*Georg.*) Themata ex vario jure selecta
Lipsia. 1705.

— Auctorum juridicorum & juris arte in-
ventium notitiæ Specimina tria. 8. *Lipsia.*
— 1705

(*Jul. à*) Commentaria in varios titulos
i. 4. *Leov.* 1645.

heca Juridica, celeberrimis Jureconsultis
lecta 2. *Colon.* 1683

— Selecta Juridica tripartita ex Compen-
uris Lauterbachiano collecta. 8. *Tubingæ.*

i (*Caspar.*) Adversaria curiosa. 4. *Jenæ.*

Leonard.) de Arthritide. 8. *Leodii.* 1672

— Pectus ad vivum delineata & curata. 8.
1675

Steph.) Corporis humani Anatomia
ultima. 8. *Leidæ* 1695 cum fig.

— Lexicon Medicum. 8. *Ibid.* 1702

i Dipnosophistarum Libri xv. Græce. fol.
1550

dem cum Animadversionibus *Isaaci Casanbo-*
r. Lat. fol. *Lugd.* 1657.

ni (*Nicol.*) Poësis dramatica. 8. *Colon.*
i. 4 voll.

— Tragœdiæ. 12. *Ibid.* 1675.

Comico - Tragœdiæ. 12. *Ibid.* 1679

— Poësis Lyrica. 12. *Ibid.* 1701.

es Lingux Latinæ cum notis *Dionys.* *Go-*
ed. 4. *Genev.* 1622.

Musi-

CATALOGUE DE LIVRES.

- Musica antiquæ collectæ à M. Meibomio. 4. *Amst.* 1652
Avemanni (*Dan.*) Hodogeta Horatianus. 18. *Brunsvig.* 1667.
Aventini (*Jean.*) Annales Boïorum, & Abacus, simul ac Franc. Guillimanni Helvetia seu de rebus Helvetiorum, curante Gundlingio. fol. *Lipsiæ.* 1710
 Catechisme pour l'Instruction de la Jeunesse par *Superville.* 8. *Amst.* 1708
 ——— Ou Instruction de la Religion Chrétienne par *Abr. de Launoy.* 8. *Leyd.* 1656.
 ——— par *J. F. Ostervald.* 8. *Amst.* 1707.
 ——— par *Drelincourt.* 8. 1712. par le Noir. 8.
 ——— ou abrégé de la Doctrine Chrétienne par *Ch. de Rochefort.* 8. *Rotterd.* 1660
 Antigrammaire Françoisè, Flamande par *Pielat.* 8. *Amsterd.* 1700
 Antiquitez & Recherches des Villes de France. 8. *Paris* 1631
 Apparat Royal ou nouveau Dictionnaire François, Allemand, Latin, avec un Dictionnaire Géographique. 8. *Cologn.* 1713.
 Architecture de *Scamozzi*, traduite en François par *Daviler & du Ry.* fol. *Leyd.* 1713
 ——— de *Vitruve*, avec des notes & des figures par *M. Perrault.* fol. *Paris.* 1684.
Abati (*Anton.*) delle Frascherie, fasci tre 8. *Lugd. Bat* 1653.
 Congiura de' Ministri del Re di Spagna, contra la città di Messina, Raconto Historico. 4. *Messina.* 1678
Medrano (*Seb. Fern. de*) el Architecto perfetto en el arte Militar. 8. *Amberes.* 1708
Esfony (*F. Casp.*) il nuovo Trismegiste ovvero il Maestro di tre lingue l'Ital. il Franc. l'Inglese. 8. *Lond.* 1688.
Amalthea, oder Geistliche betrachtungen und versammlungen der Seel. 8. *Augsburg.* 1695

ATALOGUE DE LIVRES.

ang wie man alle arten der Bösen
lents drusen Beulen &c. erkennen
turiren kan. 8. 1686.

lern (Andr.) Kunstmaß der Frei-
hen Befästigung. 8. Arnh. 1675.

- Heronis Luftt und Wasserkunst.
anf. 1688.

is (Guill.) eenige besondere deugden
nderen Gods. 4. Middelburg 1652

(Joan.) Meditationen van t'gevoelen der
en Remedie tegens de Sonde. 12. Arnh.

Pieter) Tractaet van de grond Procedu-
fte uytwerkinge van de Actie Hypothe-
4. Mechel. 1681.

(Corn.) alle Philosophische, Medicina-
Chymische Werken. 4. Amsterd. 1689

Pieter) Nieuwe manier van Fortificatie.
msterd. 1673.

(27.)

M A R S 1713.

io (Isid: a St.) Conciones in festivitates
Marix Virg. 4. Antwerp. 1712.

Pastoralia, accedit Libellus ad conso-
s Infirmos 12. Moguntia 1712.

(Carol.) Oratio de praesidio ac subsidio
tix Litterarix, in Theologia & Philolo-
.. Rostoch. 1711.

Zabalistix Scriptores, hoc est reconditix
logix & Philosophix, ex Bibliorheca Pis-
fol. Basil. 1587

(Barth. de) Glossa, seu Summa ex omni-
i. Bonaventurix expositionibus in Sacram
turam. fol. Lugd. 1681. 1688. 4 Tomi

(Joan.) Parænesis ad Secretarios hujus
oris, de vera Ecclesia, fide, ac Religione.
edani. 1695.

de

CATALOGUE DE LIVRES.

- de Potestate Papæ. 4. 1709.
- (Rob. vi.) Theologiæ veræ Christianæ Apologia 4. *Amstel.* 1676.
- Barlevis* (Thoma) Papismus Regiæ potestatis adversor. 8. *Londini.* 1681.
- Barnesii* (Joan.) Catholico-Romanus Pacificus 8. *Oxonix.* 1680.
- Beverlandi* (Hadr.) de Stolatæ Virginitatis jure, cum effigie Auctoris. 8. *Lugd. Bat.* 1680.
- Bucci* (Greg.) Collegium Juridicum Argentoratense enucleatum. 4. *Argentor.* 1664.
- Res quotidianæ, sive Aurea Juris Civilis Justinianæ. 8. *Ibid.* 1667.
- Bidenbachii* (J.) Disquisitiones Juridicæ de Ordinis Equestris Constitutionibus. 8. *Francos.* 1696.
- Binsfeldii* (Petri) Commentarius in Titulum Jur. Can. de Usuris 8. *Aug. Trevir.* 1611.
- Aegineta* (Pauli) Præcepta salubria. 4. *Paris.* 1527. apud *Colinaum.*
- Apicius Cælius* de Opsoniis & Condimentis sive arte Coquinaria, cum Annotationibus Humelbergi. 4. *Tiguri.* 1542.
- Blancardi* (Steph.) Lexicon Medicum cum Præfatione G. Ern. Stalilii. 8. *Francos.* 1705.
- Blasii* (Gerard.) Impetus Jac. Primerossii in Flempium retusus. 4. *Amst.* 1659.
- Anatomie Hominis Brutorumque variorum. 8. *Amst.* 1673.
- Angurelli* (Jo. Aurel.) Chrysopoeiæ libri tres 12.
- Augustini* (Leon.) Gemmæ & Sculpturæ Antiquæ, cum earum enarratione in Latinum versâ ab Jac. Gronovio. 4. *Franek.* 1694.
- Aula*, Otium, Scena Vitæ & Consilia. 8. *Brux.* 1619.
- Auli Gellii* Noctes Atticæ, cum Commentariis Thyssii, Oisellii, Gronoviorum & Aliorum. 4. *Lugd. Bat.* 1706.
- Interpretatione & notis illustravit Jacobus Proust, in Usum Delphini. 4. *Paris.* 1681.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

Pour le Mois
D'AVRIL
1713.

Augmenté de divers Articles;
tirez des
MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSENS à WAESBERGE.

MDCCXIII.

A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E S -
B E R G E les Livres suivans :

*Sermons sur diverses Matieres importantes par
feu M. FABRI. 8. Geneve. 1713.*

*L'Atalantis de Madame Manley, traduite de
l'Anglois, contenant les Intrigues politi-
ques & Amoureuses de la Noblesse de cette
Ile. 8. 2. Tomes Haye. 1712. 1713.*

*Les illustres Françaises, Histojres verisables 12.
Haye. 1713.*

*Institutiones Medicæ in usus anduæ exer-
citationis Domesticos, digestæ ab HER-
MANNO BOERHAVE. Editio altera
prima longe auctior. 8. Lugduni Batavorum.
1713.*

*BARTHOLOMÆI CASTELLI Lexicon Me-
dicum Græco - Latinum ante a JACOBO
PANCRATIO BRUNONE iterato editum,
nunc denuo ab eodem, & aliis pluri-
mis novis accessionibus locupletatum &
in multis correctum. 4. Lipsia. 1712.*

*ANTONII BORREMANSI Vesperæ Gorinche-
mensis Limburgii Epistolis auctæ. 8.
Amsteladami. 1713.*

*C. JULII CÆSARIS quæ extant omnia, cum
animadversionibus integris DION.
VOSSII & J. DAVISII, aliorumque
variis notis ut & qui vocatur JULIUS
CELSUS de Vita & rebus gestis C. JU-
LII CÆSARIS ex Musæo JOANNIS GEOR-
GII GRAVIL. 8 de Lugduni Batavorum. 1713.*

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois d'Avril MDCCXIII.

De Rebus gestis Joannis II. Lusitanorum
Regis optimi Principis nuncupati, ad
augustissimum Regem Petrum II. Auc-
tore EMMANUELE TELLESIO SYLVIO,
Marchione Alegretenti, &c. juxta Edi-
tionem Ulyssiponensem. Haga-Comitis, apud
Adrianum Moetjens. 1712. C'est-à-dire:
*Memoires des actions de Jean II Roi de
Portugal, par Emmanuel Tellesius Sylvius.*
A la Haye, chez Adrien Moetjens.
1712. vol. in 4. pagg. 279.

A vie de Jean II. Roi de Portugal a
été donnée par divers Auteurs; mais
comme ces Auteurs ont écrit en leur Lan-
gue, M. Tellesius a cru qu'il falloit la
traduire en Latin, pour la rendre plus pu-
blique. Jean II. fils & successeur d'Alphon-
se Roi de Portugal, naquit en 1435.

& épousa dès l'âge de seize ans Eleonor fille de Ferdinand Duc de Viseo, Connétable de Portugal, sa cousine. Il se trouva à la Bataille d'Arzile & de Tanger, où il se distingua. Mais comme il étoit encore jeune, il voulut une fois se rejouir à courir la nuit, déguisé, & sans escorte. Il fut attaqué alors par des hommes armés, contre lesquels il se deffendit si bien, qu'ils furent obligez de prendre la fuite. Il voulut sçavoir qui ils étoient, & quand il l'eut appris, il leur fit de grands pressens. Ce furent là les premieres marques que ce Prince donna de sa liberalité & de son courage, qu'il signala depuis en plusieurs autres occasions que l'Historien rapporte. Son intrepidité parut sur-tout à la Bataille de Toro contre les Castillans, où il combattit en Capitaine & en Soldat. Alphonse son Pere ayant eu quelques revers, resolut de se retirer dans un Monastere, & de faire proclamer son fils Roi. Jean eut beaucoup de peine de se résoudre à accepter la Couronne; mais il obeit enfin à Alphonse, qui peu de temps après changea de sentiment, & voulut continuer de regner. Jean lui remit le Sceptre avec plus de facilité qu'il ne l'avoit reçu. Alphonse voyant le bon cœur de son fils, fut attendri, & lui offrit de nouveau la Couronne, mais le fils la refusa avec confiance; & ce refus, dit l'Historien, fit un grand

grand plaisir au Peuple, parce qu'Alphonse avoit gagné l'amour de ses Sujets, & que Jean s'en étoit fait craindre. Ils étoient l'un & l'autre également courageux, mais de mœurs fort différentes. Le Pere par sa douceur charmoit tous ceux qui l'environnoient, & le Fils par sa severité n'inspiroit que la crainte; le Pere pardonnoit volontiers aux coupables qui imploroient sa clemence, & le Fils ne laissoit aucun mal impuni; le Pere étoit le refuge des opprimez, & le Fils appuyoit les puissans. Quelque temps après, Alphonse tomba malade d'une fièvre maligne, dont il mourut, & Jean fut proclamé Roi pour la seconde fois. Un de ses premiers soins fut d'annuler par un Edit toutes les promesses qu'il avoit faites étant jeune à plusieurs personnes lorsqu'il seroit Roi; & un Courtisan l'ayant supplié de lui accorder une faveur qu'il lui avoit autrefois promise, il lui répondit, que les jeunes Princes donnoient souvent leur parole indiscretement, & que ceux qui les vouloient engager à tenir ces sortes de paroles, étoient plus dignes de punition que de recompense.

Un des meilleurs moyens qu'un Prince puisse employer pour se conduire sagement, c'est de se faire informer de ce que son Peuple pense de lui. Jean regloit là-dessus sa conduite. Il avoit des Emissaires fideles qui lui rapportoient tout ce
 P 3 qu'on

qu'on disoit du Gouvernement, & il évitoit avec soin ce qu'on reprenoit. Il étoit ennemi déclaré de ces jeux où l'on perd des sommes considérables, & ayant appris qu'un Particulier tenoit chez lui une Academie ouverte, où la plûpart des Joueurs se ruinoient, il fit brûler la maison de ce Particulier. Son inclination favorite étoit les armes; il recompensoit avec magnificence tous ceux qui se distinguoient par leur bravoure, & il ne pouvoit souffrir qu'on manquât de respect pour eux. Un Seigneur des plus braves de sa Cour lui apportant une coupe pleine d'eau qu'il lui avoit demandée, pour se desalterer, la laissa tomber en chemin, les Courtisans se mirent à rire; le Roi les en reprit fort severement, & leur dit: *Vous riez d'un homme à qui une coupe échape de la main, mais qui sçait bien tenir l'épée.* Un Soldat qui s'étoit distingué dans un combat, & qui vouloit demander une grace au Prince, pria un Courtisan de la lui obtenir. Le Roi condamna la timidité du Soldat, il le fit venir, & lui dit: *Puisque vous avez eu des bras pour combattre, je veux que vous ayez une langue pour me demander ce que vous voulez.* Le plus grand mal que les Princes aient à craindre, c'est la flaterie; Jean II. persuadé de cette maxime, écartoit tous les flateurs, & disoit souvent que les Rois étoient à plaindre d'avoir tant de besoin

de ſçavoir la verité, & de trouver auprès d'eux ſi peu de gens qui la leur découvriſſent. Une dignité conſiderable du Roiaume étant venuë à vacquer, le Roi, à qui on demanda ſ'il avoit jetté les yeux ſur quelqu'un pour la remplir, répondit qu'il avoit choiſi un homme qui avoit toujours cherché, non à lui plaire, mais à lui dire la verité.

Jean II. aimoit les belles Lettres, & protegeoit tous ceux qui les cultivoient; il avoit ſoin de faire venir de divers endroits les plus ſçavans Maîtres, pour inſtruire & pour élever la Jeuneſſe, perſuadé qu'un Etat ne ſçauroit être floriffant lorsque l'éducation des jeunes gens y eſt negligée. Il avoit un grand reſpect pour les choſes ſaintes; & on raconte qu'un jour ſa chaudière ſ'étant detachée, comme il ſe proſternoit en entendant la Meſſe, & qu'un Prêtre l'ayant voulu ramaffer pour la lui remettre au pied, il reprit ſeverement le Prêtre, lui diſant qu'un Miniſtre des Autels ne devoit pas ainſi ſe rabaiſſer.

On rapporte pluſieurs autres traits concernant les mœurs de ce Prince, après quoi on expoſe en detail ce qu'il fit pour la ſureté de l'Etat, & le ſoutien de ſa Couronne; ce qui engage l'Historien dans des recits ſuivis & continus dont nous ne ſçauroions donner l'extrait ſans nous trop étendre.

étendre. Jean II. mourut dans la quinzième année de son regne, au mois de Novembre en 1485. âgé de quarante huit ans & huit mois. Il étoit d'une grande taille & un peu replet; il avoit le visage long, le teint assez vermeil, les yeux noirs & beaux, le nez mediocrement grand, les cheveux épais & un peu blonds. On trouva dans son cabinet après sa mort, une cassette où étoient des disciplines & d'autres instrumens de Penitence, dont il y a tout lieu de juger qu'il avoit fait usage pendant sa vie. On assure que son corps s'est conservé sans se corrompre, & est encore dans son entier. On trouve dans la vie & dans la mort de ce Prince plusieurs marques de sainteté; mais, comme observe l'Historien, on ne doit point prévenir là-dessus le jugement de l'Eglise.

Pensées diverses & Proverbes choisis. Avec des Reflexions pour les mieux entendre. A Paris, au Palais, chez Denys Mouchet, à l'entrée de la Grand' Salle, à la Justice. 1712. in 12. pagg. 306.

LE Public doit cet Ouvrage à l'Auteur des *Conseils donnez à une jeune personne pour se conduire dans le commerce du monde.* Il remarque dans l'Avertissement, qu'il ne prétend pas que toutes ces pensées soient nouvelles, & que s'il est Auteur de la plus

cher avec les leurs, fouscriroient à cette peine s'ils croyoient pouvoir se sauver à la nage. CCIV. Un fou jette la pierre dans le puits, & il faut cent sages pour l'en tirer; il s'engage dans une méchante affaire, où les plus habiles se trouvent fort embarrassés. CCXVII. Qui n'a qu'un fils, en fait un fou: il est rare de voir un fils unique, surtout celui d'un riche, réussir: on le gâte dès l'enfance, c'est l'enfant de sa mère. CCLXIV. Ventre affamé n'a point d'oreilles. Un Prince arrivant dans une petite ville, les Consuls prièrent le Maître d'École de le haranguer, ce qu'il fit en ces termes: *Monseigneur, ces Ignorans que voilà, ont donné six francs au petit Pedant que voici, pour assurer Votre Altesse qu'ils sont, Monseigneur, ses très-humbles & très-obeissans serviteurs.* Le Prince, qui avoit faim, dit que c'étoit la plus belle harangue qu'il eut jamais entendüe, & recompensa même le Harangueur. CCLXXVIII. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée; proverbe fort commun; on dit que l'origine vient d'un Roi, lequel ayant défendu les dorures, permit seulement aux femmes & aux filles de joye de pouvoir en porter.

Il s'est pû faire que quelque Roi ait imité Zaleucus, ou lui ait servi de modele. On sçait que ce Legislatteur des Locriens ordonna que les femmes ne pourroient

porter des dorures, ni des broderies sur leurs habits, si ce n'est lorsqu'elles auroient resolu de se prostituer; & qu'il défendit aux hommes de porter jamais ni pierres ni étoffes de Milet, excepté lorsqu'ils iroient dans des lieux infâmes pour y commettre des actions honteuses.

CCCXL. Laissez faire à George, il est homme d'âge. Ce proverbe étoit ordinaire sous les regnes de Louïs XII. & de François I. On entendoit le Cardinal d'Amboise, qui gouvernoit très-bien le Royaume. CCCXLIV. Les belles filles sans dot trouvent plus d'amans que de maris; elles prétendent pour l'ordinaire épouser un homme riche & qui soit au dessus d'elles; ou elles ne se marient à d'autres que lorsqu'elles sont vieilles. CCCLXXXI. Le Prince qui veut tout sçavoir; doit aussi vouloir beaucoup pardonner. L'Empereur Tibere, & le Roi Louïs XI. vouloient tout sçavoir, & ne pardonner à personne.

Devoirs generaux des Domestiques de l'un & de l'autre sexe, envers Dieu & leurs Maîtres & Maîtresses. Avec les caracteres des vertus & des vices de cet état, &c. Par un Domestique. A Paris, chez la veuve de Guillaume Saugrain, & Pierre Prault, Quay de Gèvres. 1712. in 16. pagg. 238.

LE pieux Domestique qui publie ce petit Ouvrage n'ignoroit pas, en le composant, que d'autres personnes plus habiles que lui avoient déjà beaucoup travaillé sur la matiere qu'il traite. Mais ses amis ne crurent pas que cette raison dût l'arrêter, & lui représenterent qu'un Livre qui expose les regles d'un Art ou d'une Science, est toujours plus instructif lorsqu'il est fait par un homme de la profession, que lorsqu'il est composé par quelque autre qui ne connoît cet Art ou cette Science que par la seule speculation. M. Pinssonat qui a approuvé l'Ouvrage, assure que „ la „ simplicité avec laquelle il est écrit par „ une personne sans étude, fait voir ce „ que peut la seule pieté ; & que tout „ instrument est bon entre les mains de „ Dieu.

L'Esprit de l'Eglise dans l'usage des Pseaumes en forme de Prieres ou d'Exhortations. Seconde Edition corrigée, & augmentée des Cantiques de l'Eglise. A Paris, rue S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robustel, à l'image S. Jean. 1712. 2 vol. 1 vol. pagg. 480. 2. vol. pagg. 516.

LEs Libraires avertissent qu'on a non seulement corrigé & retouché toute
 P 7 la

Dans le 5^{me}
tier.

La Vie de Monsieur Boileau Despreaux
M. DES MAIZEAUX. A Amst
chez Henri Schelte. 1712. in 1
315.

ON ne sçautoit faire connoître a
de soin à la Posterité ces me:
Génies , que l'excellence de leur:
ges assure de cette espee d'imm:
qui doit en transmettre le souv
qu'aux siecles les plus reculez. Pl
excité l'admiration & merité le:
dissemens du Public par les prod
leur esprit ; plus ce même Public
se à ce qui les concerne person
Il aime à s'instruire des circonf
de leur vie : il

& avec quel succès ils ont été composez & publiez.

Parmi tant de grands Hommes que la France a vû naître dans la profession des Lettres sous le regne de LOUIS LE GRAND, on peut dire que nul ne s'est rendu plus digne de cette attention à perpetuer la memoire des Sçavans, que le fameux M. BOILEAU DESPREAUX. La reputation qu'il s'est acquise par ses Ectits n'a point été renfermée dans les bornes de sa Patrie; elle s'est repandüe par toute l'Europe, dont presque tous les Peuples ont voulu s'approprier en quelque maniere ce celebre Ecrivain, en le traduisant en leur langue. Les Anglois n'ont pas été des derniers à lui rendre cet office, comme il paroît par les versions Angloises que le Comte de *Rochester*, le Chevalier *Soame*, M. *Oldham*, & d'autres ont donné de ses meilleures Pieces en divers temps. Ces differens morceaux n'ont fait que picquer de plus en plus la curiosité des Anglois. Ils ont souhaitté qu'il n'y eût rien de caché pour eux des Ouvrages de M. Despreaux; & pour les satisfaire, on s'est proposé d'en publier une traduction complete, ce qui même est (dit-on) presentement executé.

On a cru devoir y joindre la vie de cet illustre Mort, & l'on a eu recours à M. Des Maizeaux, dans l'esperance qu'il pour-
roit

roit sur cela fournir des Memoires également curieux & fideles. Il n'a pû resister à des sollicitations qui s'accordoient avec son penchant naturel à devenir l'Historien des Ecrivains distinguez ; emploi dont il s'est déjà si dignement acquité en écrivant la vie de M. de S. Evremond son ami : & ce sont ces sollicitations reiterées des Anglois qui peuvent justifier son empressement à nous donner la vie de M. Despreaux sur le petit nombre de Memoires qu'il a pû rassembler en si peu de temps. S'il eût consulté la famille du Deffunt, il en eut certainement tiré de nouveaux éclaircissemens, qui auroient beaucoup enrichi son Ouvrage. Quoi qu'il en soit, il l'adresse en forme de Lettre à son ami M. Addison, connu par des Poësies & par la relation d'un Voyage. Il le prepare d'abord à ne point chercher dans le recit qu'il lui presente, des événemens considerables, dont un genre de vie simple & uniforme, tel qu'étoit celui de M. Despreaux, ne pouvoit être susceptible. Mais il lui promet en recompense de le dédommager de cette sterilité, par la multitude des faits qui appartiennent à l'Histoire des Ouvrages de cet Auteur ; & c'est en effet ce détail qui compose la plus grande partie de ce volume.

M. Des Maizeaux nous entretient en premier lieu de la famille de M. Despreaux ;

c'est

dire de son Pere *Gilles Boileau* Gref-
 la Grand' Chambre du Parlement
 s, & de deux de ses freres qui se
 t un grand nom dans la Républi-
 Lettres ; sçavoir 1. *Gilles Boileau*
 en Parlement, Payeur des rentes
 tel de Ville de Paris, reçu dans
 mie Françoisise en 1659, & mort en
 quatre mois après avoir obtenu la
 de Controlleur de l'Argenterie du
 z 2. M. *Jacques Boileau* Docteur de
 ne, ci-devant Doyen, Grand Vi-
 c Official de l'Eglise de Sens, pre-
 ent Chanoine de la Sainte Cha-
 e Paris, & Auteur de divers Trai-
 ieux & pleins d'érudition, dont on
 ici la Notice.

es ces préliminaires qui n'occupent
 vingt premières pages de ce Li-
 qui entrent fort naturellement dans
 ipal objet de M. Des Maizeaux, il
 erme uniquement dans ce qui con-
Nicolas Boileau Sieur *Despreaux*, dont
 prend d'écrire la vie. Il le fait naî-
 aris, le cinquième jour de Decem-

gagerent à étudier en Droit; & il y fit de si grands progrès, qu'il fut reçu Avocat dans un âge très-peu avancé. Mais (continuë-t-on d'après M. de Boze cité par le *Mercur de Trévoux*) quoi qu'il eût toutes les dispositions desirables pour le Barreau, l'inclination, c'est-à-dire le premier de tous les talens lui manquoit. Il resolut donc de prendre un autre parti, & regardant la Sorbonne comme l'antipode du Palais, il se déterminà à y faire un Cours de Théologie. Mais il ne put soutenir long-temps les leçons d'une Scholastique épineuse; il s'imagina que pour le suivre plus adroitement la Chicane n'avoit fait que changer d'habit, & il renonça à la Sorbonne. Ce fut alors qu'il se livra tout entier à la passion qu'il avoit pour les belles Lettres, & sur tout pour la Poësie; & voici comme il en parle lui-même dans sa cinquième Epître:

Mais bien-tôt amoureux d'un plus noble métier,

Fils, frere, oncle, cousin, beaufrere de
Greffier,

Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
F'allai loin du Palais errer sur le Par-
nasse.

La famille en pâlit, & vit en frémissant
Dans la poudre du Gresse un Poète naissant.

On vit avec horreur une Muse effrenée
Dormir chez un Greffier la grasse matinée.

contre le mauvais goût qui re-
 , & qui faisoit regarder de très-
 Ecrivains comme des modeles
 il composa là-dessus quelques
 ui en lui attirant la haine & le
 nt d'une legion de mauvais Poë-
 irent dans une grande reputation
 personnes d'un discernement ex-
 fut charmé de trouver pour la
 fois dans ce genre de Poësie
 e de la versification & la pureté
 intes à ce caractère de chasteté
 alors avoit été banni de la Sati-
 ise. Chacun s'empressa d'avoir
 s de ces nouveaux Poëmes, qui
 manquerent pas d'être imprimez
 ticipation de l'Auteur, défigu-
 rantité de fautes, & accompa-
 nelques autres Pieces qu'on sem-
 là vouloir attribuer à M. Des-
 quoi qu'elles fussent fort éloi-
 son génie. Cela engagea le
 teur à publier lui-même ses Sa-
 les qu'il les avoit composées,
 arurent en 1666, imprimées à
 nombre de huit, avec le *Dis-*
toi. Elles étoient précédées d'u-
 e de l'Auteur sous le nom du
 laquelle ne se trouve que
 premieres Editions, & que
 Maizeaux nous donne ici dans
 étenduë. Les mouvemens
 que

que ce Livre excita sur le Parnois, & les plaintes de ceux qui hautement la liberté que prenoient de nommer les Auteurs, quoit, l'obligerent à composer une Satire, & un *Discours sur cette Poësie*, où il justifie sa conduite par des raisonnemens, & par l'exemples Satiriques Latins & François. Les Pièces furent ajoutées aux autres à l'édition de 1668.

En 1669. M. Despreaux adressa une Epître où il loue Sa Majesté pour la Paix qu'elle venoit de conclure avec l'Espagne, & sur le soin qu'elle prenoit de procurer l'abondance & le repos à ses Sujets. Cette Pièce fut imprimée à Paris, & il s'en fit de cette manière plusieurs éditions. M. Despreaux l'ayant jointe à ses autres Ouvrages, la fit précéder d'un petit Avertissement, où il dit au Lecteur, que suivant l'avis de M. de Condé, il avoit retranché de cette Pièce la *fable de l'huître*, qui en faisoit la conclusion. Il fit depuis entrer cette fable dans l'Epître qu'il écrivit à l'Abbesse de Combaux. Quelque temps auparavant il avoit composé une petite Pièce intitulée *Dialogue des Morts*, dont le dessein étoit de faire sentir le ridicule de quelques usages de Theatre, & de quelque

ui avoient alors une grande vogue. La *Mucelle de Chapelain* sur-tout, le *Grand Cyrus* & la *Clélie* Romans de Mademoiselle de *Scudery* n'y étoient pas épargnez. Mais l'estime de M. Despreaux pour cette illustre Auteure, & son respect pour quelques personnes distinguées, que ce Dialogue auroit pu intéresser, l'ont empêché de le donner au Public. On assure même ici qu'il ne l'avoit mis par écrit que peu de temps avant sa mort.

La rapidité des Conquêtes du Roi en Hollande l'an 1672. fournit l'occasion à notre Poëte d'adresser une nouvelle Epître à ce Prince, où il fait l'Histoire de cette glorieuse Campagne, & une description pompeuse de ce fameux passage du Rhin, sur lequel on a porté divers jugemens. Les bruits défavantageux que rendirent ses ennemis au sujet de cette description, dont ils publioient que le Comte de *Bussy* n'avoit pas été satisfait, engagèrent M. Despreaux à écrire en 1673. une Lettre à ce Seigneur, qui lui répondit par une autre, où il lui marquoit une parfaite estime. On voit ici ces deux Lettres. Ce fut environ dans le même temps que M. Despreaux composa cet Arrêt burlesque contre le *Seigneur d'Aristote*, & contre la nouvelle Philosophie, dont l'effet fut si heureux, qu'il obligea l'Université à supprimer la Lettre qu'elle alloit présenter sur cela au

Parlement. Quelque temps après arriva l'affaire du Duc de Nevers, à l'occasion des deux Tragedies de *Phedre* & *Hippolyte*, composées, l'une par M. *Racine* ami intime de M. Despreaux, & l'autre par *Pradon*, que le Duc favorisoit. On peut voir le détail de ce démêlé Litteraire dans le Livre de M. Des Maizeaux, & comment cette affaire fut enfin accommodée par quelques personnes du premier rang, qui voulurent bien s'en mêler.

Il raconte ensuite ce qui fit naître à M. Despreaux la pensée de composer son *Lutrin*, ce Poëme ingenieux, „ dans lequel (dit M. Des Maizeaux) il a fait „ voir mieux que dans aucun autre de ses „ Ouvrages la beauté & la fecondité de „ son génie, puisque d'un sujet aussi sterile que celui-là, il en a sçu tirer une si „ grande varieté d'incidens, & les orner „ de si belles Episodes. Mais ce qui fait „ une des plus grandes beautez du *Lutrin*, „ c'est sans doute les traits de Satire qui y „ sont agreablement répandus, & qui „ montrent que M. Despreaux n'a pas eu „ moins en vûë d'instruire que de divertir ses Lecteurs.” Les quatre premiers Chants de ce Poëme parurent dans l'Édition de 1674; mais les deux derniers ne furent publiez qu'en 1683. La même Édition de 1674. offrit encore deux nouveaux Ouvrages de M. Despreaux, *l'Art Poétique*

& le *Traité du sublime ou du merveilleux dans le Discours*, traduit du Grec de Longin; & elle est accompagnée d'une circonstance trop glorieuse à notre Auteur pour ne la pas rapporter. C'est que le Roi declare dans le Privilege qu'il lui accorde, *Que c'est en vûë de donner au Public par la lecture de ses Ouvrages la même satisfaction que Sa Majesté en a reçüe.* Le Roi non content de ce témoignage avantageux, le gratifia aussi d'une pension, ainsi que nous l'apprend lui-même M. Despreaux dans une Epître qu'il écrivit quelque temps après à M. de Guilleragues.

Comme nous nous sommes étendus assez au long jusqu'ici sur l'histoire de la vie & des Ouvrages de notre illustre Poëte, nous serons contraints de passer plus légèrement sur les autres événemens qui regardent ces deux chefs, & de parcourir en peu de mots les différentes époques marquées sur cela par M. Des Maizeaux. Nous dirons donc qu'en 1677. le Roi choisit M. Despreaux conjointement avec M. Racine pour travailler à son Histoire, honneur qu'il accompagna d'une gratification considérable, après avoir assigné une pension à l'un & à l'autre. En 1678. les nouveaux Historiens allèrent voir l'Armée de Flandres, & se trouverent au Siege d'Ipres. En 1683. M. Despreaux donna une nouvelle Edition de ses Ouvrages, plus ample

raconte encore le même
M. Huet ancien Evêque d'Avranches, avec
M. Despreaux, au sujet du passage de la
Genèse cité par Longin comme un exemple
si sublime. Il met l'entrée de notre Poë-
te dans l'Académie des Inscriptions avant
sa réception dans l'Académie Française,
ce qui arriva en 1684. L'année suivante M.
Despreaux publia une nouvelle Edition de
ses Oeuvres, augmentée de son Remerci-
ement à l'Académie Française, & de cinq
Epigrammes, deux contre l'Abbé Cotin,
une contre un Athée, & deux contre Des-
preaux.

M. Des Maizeaux vient ensuite à la fa-
veuse dispute sur la préférence des Anciens
des Modernes, où M. Despreaux a eu
part de part, & qui naquit à l'occasion du
poëme intitulé *le Siècle de Louis le Grand*,

furent dans l'Édition de 1694, où l'on
 ajouta aussi la *Satire contre les femmes*, qui
 avoit été déjà publiée séparément, sans
 compter huit nouvelles *Épigrammes* sur di-
 vers sujets. En 1695. il composa une *Épi-
 tre* adressée à ses vers, en 1696. il en fit
 une autre écrite à son *Jardinier*; & en
 1697. il en publia une troisième sur l'a-
 mour de Dieu, adressée à M. l'Abbé *Renau-
 dot*. Quelque temps après M. *Perrault* &
 lui s'étant reconciliés malgré la diversité
 de leurs sentimens, ils se donnerent reci-
 proquement des marques d'une estime ve-
 ritable, & d'une sincère amitié. En 1699,
 année de la mort de M. *Racine*, M. *Des-
 preaux* adressa une nouvelle *Satire sur le
 vrai & le faux honneur* à M. de *Valincour*,
 successeur du défunt dans la place d'His-
 toriographe du Roi; & deux ans après,
 en 1701. parut la dernière Edition qu'il
 ait donnée de ses Ouvrages, & celle qu'il
 appelloit son *Édition favorite*, précédée d'u-
 ne nouvelle Préface, & augmentée de di-
 verses Pièces, dont les unes avoient été
 imprimées séparément, & les autres ne
 l'avoient point encore été.

L'Auteur après nous avoir parlé de l'E-
 dition qu'on fit de ces mêmes Ouvrages à
 Amsterdam en 1707. & dans laquelle on
 mit au bas des pages quelques endroits des
 Poètes Latins imitez par M. *Despreaux*,
 fait diverses reflexions sur l'Extrait que

donnerent de cette Edition les Journalistes de Trevoux, Extrait dont notre Poëte n'eut pas lieu (dit-on) d'être satisfait. Le mécontentement qu'il en eut (continuet-on) lui inspira le dessein d'une nouvelle Satire, où il s'adresse à l'*Equivoque* comme à une personne, & l'apostrophe comme la cause de la chute d'Adam, de l'Idolatrie Payenne, des Heresies qui ont défiguré le Christianisme, du sang qu'ont répandu tour à tour les Heretiques & les Orthodoxes, & enfin du relâchement qui s'est glissé dans la Morale Chrétienne, où elle a introduit le dogme de la *Probabilité* celui de la *fausse Attrition*. &c. Il se proposoit de publier cette Satire dans la nouvelle Edition qu'il preparoit de ses Ouvrages, & pour laquelle il avoit obtenu le Privilege sur la fin de l'année 1710. Mais les obstacles que l'on forma contre cette Edition, dont il y avoit déjà cinq feuilles d'imprimées, rebuterent M. Despreaux qui aimoit mieux la supprimer entierement que de la mutiler. Il y avoit long-temps qu'il avoit quitté la Cour, & qu'il vivoit dans une espece de retraite dont la ville & la campagne partageoient le loisir. Peu répandu dans le grand monde, qu'il n'avoit jamais trop aimé, & content d'un certain nombre d'amis dont il faisoit toujours ses délices, il a tranquillement attendu la mort, que lui annonçoient chaque jour des douleurs aiguës

des évanouïssemens, & une fièvre presque habituelle, qui l'emporta enfin le 13. de Mars 1711, âgé de 74 ans & de quelques mois. Ses amis (continuë l'Auteur) nous font esperer une nouvelle Edition de ses Ouvrages, avec les Pieces qui n'ont point encore vû le jour, à l'exception de la *Satire sur l'Equivoque* *. Ils ont tenu parole; l'Edition vient de paroître, & nous en rendrons compte le Mois prochain.

M. Des Maizeaux termine ce volume par une espece d'Eloge de M. Despreaux, où il peint le caractère de cet Ecrivain. Il en tire les principaux traits, en partie des Ouvrages mêmes de ce grand Homme, en partie de ce que lui en a fourni l'Extrait de la Piece de M. de Boze, rapporté dans le *Mercur de Trévoux*, & des témoignages qu'en ont rendu MM. de la Bruyere, Spanheim, la Motte, & même Boursault, quoi que si peu menagé dans les Satires du Deffunt. Nous sommes obligez pour ne point tomber dans une excessive longueur, de renvoyer sur toutes ces choses au Livre même de M. Des Maizeaux.

HERM. WITSII S.S.Th.D. hujusque in Acad.
olim Franckerana & Trajectina novissimè

Q 3

autem

* On la trouvera dans l'Edition des Oeuvres de M. Despreaux, qui est sous presse à Amsterdam chez H. Schelte. On trouvera dans la même Edition diverses autres Pieces qui ne sont point dans la nou

autem Lugdunensi, Prof. de Oeconomia
 Fœderum Dei cum hominibus, Lib. iv. E-
 ditio iv. juxta tertiam Trajectinam, ex re-
 censione Auctoris emendatiorem & auc-
 tiorē, adornata. C'est-à-dire: *Traité des*
Alliances de Dieu avec les hommes. A Her-
 borne, chez J.N. André. 1712. in 4. pp. 919.

ON trouve à la tête de cet Ouvrage un
 Discours que l'Auteur appelle *Pacifi-*
que, & qu'il adresse aux Théologiens Re-
 formez des Provinces Unies. Il y remar-
 que que si on excepte les nouvelles explica-
 tions des Propheties, & les principes des nou-
 veaux Philosophes, qui, selon lui, ont été
 très-mal à propos introduits dans la Thé-
 ologie; rien au monde n'a causé plus de trou-
 ble dans l'Eglise Reformée que la maniere
 d'exposer la conduite de Dieu à l'égard de
 l'homme pecheur. Ce sont les secrets de cet-
 te conduite qu'il prétend développer ici sui-
 vant les regles de la Théologie de son parti.

Ce Traité est divisé en quatre Livres.
 Dans le premier, il parle d'abord des al-
 liances Divines en general, & il compa-
 re ensemble l'alliance des œuvres & l'allian-
 ce de la Grace. Il observe dans l'une &
 l'autre, 1. les mêmes Parties contractan-
 tes, sçavoir Dieu, & l'homme; 2. la mê-
 me promesse de la vie éternelle qui con-
 siste dans la jouissance de Dieu; 3. la mê-
 me condition d'obeir parfaitement à la
 Loi.

4. la même fin, qui est la gloire de
 misericorde Divine. Mais si elles se res-
 ent en ces quatre points, elles diffé-
 selon lui, en plusieurs autres. 1.
 l'alliance des œuvres, Dieu traite
 e Souverain avec l'homme *innocent*;
 ns l'alliance de la Grace, il traite
 ie miséricordieux avec le *pecheur élu*.
 n'y a point eu de Mediateur dans la
 ere; J. C. est Mediateur dans la se-
 . 3. Dans la premiere, l'homme mê-
 efentoit son obeissance; dans la se-
 , c'est le Mediateur qui satisfait à ce
 r. L'Auteur assure que cette troisié-
 ifférence est la plus essentielle. 4.
 l'alliance des œuvres l'homme est
 léré comme *agissant*, & sa recom-
 est un *payement*, ce qui fait qu'il
 se *glorifier* en lui même, & deman-
 n salaire comme un fidele serviteur
 rempli ses obligations. Dans l'allian-
 la Grace, au contraire, l'homme
 le *lui-même* est regardé comme *croyant*,
 recompense est le fruit du mérite du
 teur; ainsi la vie éternelle étant à
 gard un *pur don*, il ne peut se glori-
 en celui qui lui a fait misericorde.
 ns la premiere, la recompense est la
 d'un *droit acquis*; dans la seconde,
 ompense est appuyée sur de *pures pro-*
 6. La fin particuliere de l'alliance
 ures étoit la manifestation de la

sainteté, de la bonté, & de la justice de Dieu. On les voyoit briller dans la *loi*, dans la *promesse*, & dans la *recompense*. La fin de l'alliance de la Grace est la manifestation de cette même *Grace*, & de la profonde *sagesse* de Dieu.

Dans la suite de ce premier Livre, il n'est plus parlé que de l'alliance des œuvres. M. Witfius y examine les *Contractans*, la loi imposée, les engagements reciproques, le châtement de l'homme s'il faussoit sa promesse, les Sacremens de cette alliance, & son abolition de la part de Dieu. L'alliance de la Grace fait la matiere du 2 Livre. On y apprend les pensées de l'Auteur touchant le *Traité* fait entre Dieu le Pere & Dieu le Fils. M. Witfius s'y étend beaucoup sur la personne du *Mediateur*, sur les engagements où il est entré, & sur la maniere dont il a *satisfait* à ces engagements. Il demande en particulier quelles personnes le *Mediateur* a eu en vûe en satisfaisant à son *Traité*? Il répond
 „ que J. C. n'a satisfait précisément que
 „ pour les élus. Il est vrai que comme
 „ homme il étoit touché de la perte des
 „ reprouvez; mais comme *Mediateur*,
 „ il n'a répondu que pour les prédestinez,
 „ & n'a voulu sauver qu'eux. Il pleura sur
 „ *Jerusalem*; mais il sacrifia sa compassion
 „ même à la Justice de son Pere. Au res-
 „ te, quoi qu'il ne soit mort que pour

„ les élus, sa mort n'a pas laissé d'être
 „ l'occasion d'une infinité de biens dont
 „ les reprouvez jouissent. Tels sont la pre-
 „ dication de l'Évangile qui les a delivrez
 „ de l'Idolatrie, la correction des mœurs
 „ corrompues introduite par la parole de
 „ Dieu, & un grand nombre d'excellens
 „ dons du saint Esprit. Toutes ces faveurs
 „ accordées aux reprouvez ne prouvent
 „ pourtant pas que Dieu ait voulu les sau-
 „ ver, ni que J. C. soit mort pour les
 „ rendre éternellement heureux. Quand
 „ donc l'Écriture assure qu'il *est mort pour*
 „ *tous*, & que *tout a été reconcilié par lui* ;
 „ il faut entendre ces paroles de *tous les*
 „ *élus* ; & lorsqu'elle enseigne que J. C.
 „ est *l'Agneau qui efface les pechez du mon-*
 „ *de*, qu'il livre sa chair pour la vie *du*
 „ *monde*, & qu'il est hostie de propitia-
 „ tion pour les pechez de *tout le monde* ;
 „ ces expressions n'indiquent encore que
 „ la volonté qu'il a eue de procurer la
 „ gloire aux seuls prédestinez : car il est
 „ certain, poursuit l'Auteur, que s'il a-
 „ voit étendu ses bontez jusqu'aux reprou-
 „ vez, il leur auroit mérité & la foi, &
 „ la perseverance." Telles sont en abré-
 gé les idées du Théologien Reformé.

Le troisième Livre renferme la suite de
 ses reflexions sur l'alliance de Dieu avec
 les élus. Il y entre dans tout le détail qu'il
 est nécessaire pour faire entendre ce qu'il

pense sur l'élection, la vocation, la rege-
 neration, la foi, la justification, la paix
 spirituelle, l'adoption, la sanctification,
 la conservation, & la gloire. Il soutient
 entre plusieurs autres maximes de pareille
 solidité, *Qu'un Fidele peut dès cette vie être
 infailliblement sûr de son élection.* Il propose
 même la méthode que ce Fidele doit sui-
 vre pour faire cette importante découve-
 rte. Il raconte ensuite les grands biens qui
 naissent de cette prétendue certitude du
 salut. Dans le Chapitre de la Vocation M.
 Witsius concilie en cette sorte la Grace a-
 vec la liberté. „ Non seulement Dieu
 „ appelle, mais il entraîne, afin que sans
 „ delibérer, on coure après lui : il ne met
 „ pas le cœur dans l'équilibre, mais il le
 „ tourne: il ne sollicite pas, mais il transpor-
 „ te; & il use, non de sa puissance ordi-
 „ naire, mais de ce pouvoir immense par
 „ lequel il ressuscita J. C. Mais quoi que
 „ Dieu agisse de cette manière, la volon-
 „ té des hommes conserve sa liberté plei-
 „ ne & entière; & cette liberté bien loin
 „ d'être détruite par la force que Dieu
 „ employe, y trouve sa perfection. C'est
 „ une force, mais une force d'amour,
 „ dont la douceur égale l'activité. C'est
 „ une sorte de violence, mais qui vient
 „ d'une très-tendre amitié, & qui procu-
 „ re à l'ame délivrée des chaînes du pe-
 „ ché & du Diable, la jouissance d'une

,, délicateuse liberté. Dieu n'attire point les
 ,, hommes malgré eux, mais il fait qu'ils
 ,, *veillent* obeïr. Dieu éclaire de tant de
 ,, lumieres leur esprit, qu'ils ne *peuvent*
 ,, refuser de consentir aux veritez qu'il leur
 ,, propose; Dieu gagne si efficacement
 ,, leur volonté par les plaisirs dont il l'i-
 ,, nonde, qu'elle ne *peut* rejeter ces mê-
 ,, mes veritez. L'homme ainsi vaincu de
 ,, son plein gré, s'écrie avec joye: *Vous*
 ,, *m'avez attiré, Seigneur, & j'ai été at-*
 ,, *tiré; vous avez été plus fort que moi, &*
 ,, *vous m'avez surmonté. Quisquam-ne est a-*
 ,, *deo retrictus, ajoute M. Wittius, qui lu-*
 ,, *bentifica hac (ita loqui liceat) pollutia nu-*
 ,, *minis, humana libertati prajudicium crea-*
 ,, *ri queratur?*

Dans le dernier Livre il se propose d'ex-
 pliquer la doctrine de la Grace par rapport
 aux divers temps. Il la considere & dans
 le premier âge du monde, & sous Noé,
 & sous Abraham, & sous Moïse, & de-
 puis que la nouvelle Alliance a succédé à
 l'ancienne.

Les Pseaumes & les Cantiques paraphrasez
 sur l'Hebreu, avec des Reflexions sur la Re-
 ligion, & sur les mœurs, tirez du fond
 du Texte: & un Formulaire de Prieres,
 Par M. CORBIERE, Docteur en Théologie
 de la Faculté de Paris. A Paris, chez
 Pierre Witte, rue S. Jacques, vis-à-vis

à Préface quelques observations.

qui ont donné au Public de simples
ductions des Pseaumes purement Lit-
les, & sur ceux qui ont joint à leurs
ductions des Notes pour éclaircir le
texte. La plupart des premiers ont, se-
lon moi, rejeté les sens & les expressions
du Texte Hébreu, comme si l'Eglise, en
adoptant la Vulgate, avoit fermé les sour-
ces de la Langue sainte & originale. Les
seconds lui ont paru tomber dans quelques
inconveniens. 1. Leurs Notes placées à la
marge dérangent l'attention du Lecteur,
qui souvent n'applique pas la Glose à son
Texte, & qui est toujours obligé de faire
deux lectures différentes qui ne produisent
pas le même effet sur son cœur. 2. Il n'ar-
rive que trop fréquemment que ces mê-
mes Notes quelque belles qu'elles paroissent

„ la Verité, qui seule doit luire à nos
 „ esprits. L'intelligence du Texte Sacré,
 „ & l'application juste qu'on en fait à nos
 „ mœurs, sont le premier fondement de
 „ la Doctrine sainte, & le plus grand at-
 „ trait pour ramener au sein de l'Eglise
 „ nos freres separez.

Il expose ensuite quel a été son dessein en travaillant à cette Paraphrase. Il a voulu unir ensemble l'esprit, le cœur, & la bouche, afin que ces divins Cantiques qu'on recite tous les jours, servent à éclairer la foi & à nourrir la pieté. On voit à chaque Pseaume un argument ou sommaire qui en donne une idée, & qui invite à le parcourir. Les versets sont distribués suivant l'ordre du Texte Hebreu, & paraphrassés conformément au sens du même Texte, qui avoit été beaucoup negligé. Quand le Texte Hebreu & la Vulgate fournissent des sens differens, mais compatibles, on a eu soin de les concilier. On a mis souvent à la ligne de courtes reflexions qui sont ou une explication des Mysteres, ou une application aux mœurs; & l'on y a gardé le stile des temps, & le langage des Israélites. On a tâché de réduire ces reflexions en sentimens, en sorte que les Lecteurs croiroient souvent que le Prophete parleroit lui-même; & par ce moyen l'esprit de priere n'est pas interrompu. „ Si dans un dessein qui m'a pa-

C'est ce que Cujas, Colombet, & quelques autres Auteurs ont redigé sous le titre de Paratitles: redaction utile pour les Sçavans, à qui de courtes observations rappellent les idées qu'ils ont du fond des matieres, mais dangereuses peut-être pour la Jeunesse, qui ne prend dans ces sortes d'abregez que des teintures superficielles d'une Science qu'il est necessaire d'approfondir.

Le Guerrier Philosophe, où l'on verra la refutation de divers Systèmes des Philosophes anciens & modernes. & l'établissement d'un nouveau, &c. Par M. de RASSIÈLS DU VIGIER. A Paris, chez Nicolas Pepie, rue S. Jacques. 1712. pagg. 372.

L'AUTEUR de cet Ouvrage suppose, comme M. Descartes, que Dieu a créé la matiere, qu'il l'a divisée, & lui a donné le mouvement. Il explique les mouvemens de l'Univers par des tourbillons, & il dit que puisqu'il s'agit de rendre compte des cercles que decrivent les corps, il faut supposer que la matiere qui les entraîne se meut en rond, ce qui est la même chose que d'assurer qu'elle compose un tourbillon, dont l'idée, ajoute-t-il, est si peu particuliere à M. Descartes, qu'Anaxagore qui vivoit avant Aristote, en a parlé.

Il se sert des trois élemens de M. Descar-

tes, en leur laissant les mêmes noms, qu'il ne lui auroit pas été difficile de changer; mais il n'a point cherché à donner un air de nouveauté à son Systême, il a mieux aimé se faire entendre clairement: ainsi quoi que M. Descartes ne soit pas l'inventeur des tourbillons, néanmoins comme il les a mieux expliqués qu'aucun autre, notre Auteur a laissé les choses comme elles sont. Il remarque que tous les Philosophes qui ont nié le vuide, ont supposé une matiere assez subtile pour remplir tous les pores; ce qui est sa matiere subtile, ou le premier élément, aussi ancien que la Philosophie.

Democrite établit des parties rondes qui sont incontestablement la matiere globuleuse, ou le second élément de M. Descartes.

Epicure suppose des parties de toutes sortes de figures, qui s'accrochant composent tous les corps, & voilà le troisième élément. Pour ce qui est de la divisibilité, que Democrite & Epicure n'admettoient pas, elle est aussi ancienne que la Geometrie.

M. Descartes suppose que Dieu a donné un mouvement circulaire à la matiere; mais notre Auteur prétend que Dieu lui a imprimé un mouvement direct; ainsi M. Descartes veut que Dieu ait fait les tourbillons immédiatement par lui-même, &
notre

notre Auteur prend leur origine de plus haut, soutenant qu'ils se sont mécaniquement composez d'un mouvement plus simple.

De la maniere dont M. Descartes suppose les tourbillons, les Astres doivent paroître cylindriques & étendus d'un Pole à l'autre; & de la maniere dont on explique ici les tourbillons, les Astres doivent paroître spheriques tels qu'ils sont.

M. Descartes suppose qu'un tourbillon absorbe l'autre, & ici on soutient le contraire.

Monsieur Descartes veut que le Soleil puisse entierement s'obscurcir, & ici on soutient que la chose est impossible.

M. Descartes dit que la Terre, les Planetes, & les Cometes ont été des Astres comme le Soleil; & ici on avance que la Terre ne fut jamais lumineuse, ni les Planetes, ni les Cometes.

M. Descartes ne rend presque aucun compte de la matiere du troisieme élément, qui doit neanmoins être en grande quantité; & ici on en compose les Planetes & les Cometes, qui ne peuvent avoir été formées de matiere subtile comme il le prétend.

M. Descartes, pour rendre raison des taches, dit que les parties du troisieme élément qui s'insinuent dans l'Astre, sont repoussées sur la surface par la matiere sub-

tile, ce qui est opposé à ses propres principes: car la matiere candelée ayant plus de mouvement que la subtile, ne peut pas être repoussée par celle-ci, qu'elle chasse au contraire vers le centre, en s'approchant de la surface, où elle peut causer ces taches, non parce qu'elle est rencontrée par la matiere subtile, comme l'explique M. Descartes, mais parce qu'elle rencontre elle-même la matiere du troisième élément.

M. Descartes dit que les étoiles disparaissent parce qu'elles se durcissent entièrement, & paroissent de nouveau parce qu'elles rompent leur croute; & ici on soutient qu'elles ne peuvent jamais se durcir, & on explique l'apparition & la disparition des étoiles par une tache rare & molle, telle qu'un nuage, qui se formant autour des Astres, en affoiblit la lumiere, & les fait sembler, à cause du grand éloignement, tout à fait obscurcis, quoi que dans le fond ils soient seulement ternis.

Comme M. Descartes explique la lumiere par l'inclination qu'ont les globes à se mouvoir, ou la tendance qu'a cette matiere à s'éloigner du centre de son mouvement, il ne sçauroit jamais, dit-on ici, expliquer la disparition des étoiles par leur prétendue dureté: car les globes circulant toujours, feroient effort, & causeroient

la perception de la lumiere, au lieu qu'on explique clairement la disparition des étoiles par la formation d'un nuage, dont l'épaisseur émousse l'action de la plûpart des rayons, & qui rend l'action des autres insensible dans la grande distance d'ici aux étoiles.

M. Descartes dit que lorsque les Planetes ont cessé d'être des Astres en se durcissant, la matiere subtile les a toujours traversées, & s'y est formée de libres passages, qu'elle entretient, c'est par là qu'il explique le mouvement de parallelisme; & comme il suppose d'ailleurs que les axes des tourbillons sont perpendiculaires les uns aux autres, il s'en suivroit qu'une partie des Planetes devroit circuler du Midi au Septentrion, ce qui est contraire à l'expérience; au lieu que dans les tourbillons qu'on suppose ici, où les Planetes se composent toutes originairement, elles doivent avoir un mouvement de parallelisme uniforme, & circuler de l'Occident à l'Orient, ce qui est conforme à l'observation des Astronomes.

M. Descartes dit que quoi que les Planetes se soient durcies sur la surface, elles sont néanmoins liquides en dedans, & que c'est par cette circulation continuelle que la Planete tourne; & notre Auteur qui n'admet point de matiere fluide dans l'interieur des Planetes, explique les

tournoyement par l'inegalité des impressions de la matiere celeste, qui se divisant à leur rencontre, & tâchant de s'éloigner du centre de son mouvement, fait sa grande impression vers la surface du tourbillon, & oblige ainsi les Planetes de tourner vers l'Orient.

M. Descartes établissant le mouvement de la matiere subtile interieure pour le mouvement circulaire des Planetes, il s'ensuit que la Lune devoit aussi se mouvoir autour de son centre, ce qui n'est pourtant pas; il prétend que si elle ne circule pas c'est qu'elle suit la matiere celeste sans presque aucune resistance; mais puisque, suivant le même M. Descartes. c'est sa resistance qui fait le flux & le reflux de la mer, il faut conclure, dit notre Auteur, que M. Descartes se trompe.

Ce Philosophe suppose le monde actuellement étendu à l'infini, parce, dit-il, qu'on ne sçauroit jamais juger trop avantageusement des ouvrages de Dieu; & ici on soutient que le monde est borné, parce que l'on ne peut jamais juger trop avantageusement de la puissance de Dieu, qui seroit si bornée dans le sentiment de M. Descartes, que Dieu ne sçauroit jamais produire un poulce de matiere au delà. De plus, il s'ensuit que le Soleil & la Lune n'auroient jamais pû être composés dans le temps que nous marque l'Écriture.

M. Des.

M. Descartes en convient assez lorsqu'il dit que Dieu a fait dans un même instant le monde tel que nous le voyons aujourd'hui.

On explique ici le mouvement de trepidation, ou ce mouvement qu'ont les étoiles, du Septentrion au Midi, par des impulsions inégales vers l'un des Poles, & non par un ciel crySTALLIN qui les contrebalance; on explique aussi l'augmentation de la longitude des étoiles par une inégale impression de la matière céleste dans un endroit de la terre, moyen entre les deux Poles, ce qui rend raison du mouvement de trente-six mille ans dont Ptolomée a chargé un de ses cieux crySTALLINS.

Après avoir parlé de la Creation, on prouve qu'elle a été faite dans le temps; & on montre qu'elle a pu être faite de toute éternité, puisque Dieu étant immuable, il a pu faire de toute éternité ce qu'il a pu faire dans le temps.

On rend raison de ce qu'on voit les bombes plus haut lorsqu'on est aux batteries, qu'on ne les entend; on explique mécaniquement les cercles de la fumée qui sort de la lumière des canons; l'Auteur qui est Officier, a cru qu'il convenoit à sa profession, de rapporter ces sortes d'expériences, aussi bien que quelques autres de même nature.

L'Ouvrage est rempli de raisonnemens solides, & l'Auteur paroît très-versé dans la Physique.

Meditations sur des Passages choisis de l'Écriture Sainte, pour tous les jours de l'année. Par le Pere SEGNERI, de la Compagnie de Jesus. Traduites de l'Italien. A Paris, Quai des Augustins, chez le Conte & Montalant, à la Ville de Montpellier. 1713. in 12. 5 vol. I. vol. pagg. 558. II. vol. pagg. 662. III. vol. pagg. 516. IV. vol. pagg. 546. V. vol. pagg. 564.

ON voit peu d'Ouvrages d'une utilité aussi universelle dans leur espece que l'est celui-ci. Les personnes qui aspirent à une haute pieté, & celles qui ne se contentent pas d'y tendre, sont engagées par leur Ministère, ou même par un bon zele, à y conduire les autres, trouveront dans ces Meditations des secours sûrs & abondans. Les matieres les plus importantes de la Religion & de la Morale Chrétienne y sont développées avec beaucoup de clarté & d'onction; & un fond si précieux y est distribué avec tant de méthode, que rien n'est plus aisé que de l'approprier à tous les usages qu'on peut desirer d'en faire. Le stile même a sa commodité. Tel qu'il est, pur, simple, naturel, il convient à un Livre où l'on cherche à s'instruire; mais ce stile n'en est que plus susceptible d'ornemens. Ainsi le jeune *Pre-*
dicateur qui voudroit tourner à son profit
les

les Meditations du Pere Segneri, pourroit avoir la consolation de se les rendre propres en y donnant un nouveau tour. Il n'en est pas de même des Sermons tout faits: sur-tout s'ils sont excellens. En y changeant quelque chose, on les gâte; & on se rend Plagiaire, si on n'y change rien.

Le Père Segneri publia cet Ouvrage sous le titre de *Manna dell' Anima*. Il fournit des Meditations pour tous les jours de l'année, & ces Meditations sont toujours rapportées à quelque passage de l'Écriture. Le premier volume en renferme pour les mois de Janvier, de Février, & de Mars; le second, pour les mois d'Avril, de Mai, & de Juin; le troisième, pour les mois de Juillet & d'Août; le quatrième, pour les mois de Septembre & d'Octobre; & le cinquième, pour les mois de Novembre & de Decembre. On remarque dans la Préface qu'il étoit presque impossible de traduire cet Ouvrage sans lui rien faire perdre, soit du côté du langage, qui est infiniment pur & elegant dans l'original; soit du côté des tours vifs & brillans qui sont propres à la Langue Italienne; mais on ajoute, que si le Pere Segneri est ici moins orné, moins ingenieux, moins disert; il sera un peu plus serré, & peut-être aussi un peu plus juste, & plus vrai dans la maniere de penser. „ Nous

„ avons cru, continuë le Traducteur,
 „ devoir lui ôter quelques applications de
 „ l'Ecriture un peu trop forcées, aussi-
 „ bien que de certaines pensées qui ne
 „ nous ont point paru assez nécessaires.
 „ Ce n'est pas que nous voulions ici faire
 „ le procès à l'Auteur sur ces points, ni
 „ donner la préférence à notre goût sur
 „ celui de l'Italie. Mais en traduisant un
 „ Livre pour la France, c'est une necessi-
 „ té de s'accommoder, autant qu'il est
 „ possible, au goût de la France, à moins
 „ qu'on ne voulût faire une traduction
 „ servilement litterale, ce qui ne con-
 „ vient presque jamais." Ces observations
 prouvent également la sincerité & l'habi-
 leté de celui qui les fait.

Chaque Meditation commence par un
 texte qui en fait le sujet. On trouve en-
 suite un certain nombre de reflexions,
 que le Traducteur a eu soin de détacher
 les unes des autres par de courts somma-
 res, qui en renferment la substance, &
 qui, comme il le remarque lui-même,
 pourroient seuls fournir de quoi mediter
 à ceux qui sont versez dans l'exercice de
 l'Oraison mentale. La conclusion consiste
 en un Entretien qui supplée aux affections
 que le Pere Segneri n'a pas mêlées dans
 ses Meditations, parce qu'il a supposé
 qu'on les produiroit selon l'impression que
 les veritez qu'il developpe auroient faite

sur le cœur. Après avoir donné une idée de l'Ouvrage, il est juste que nous fassions aussi connoître l'Auteur.

Le Pere Paul Segneri naquit à Nettuno le 21 Mars 1624. d'une famille distinguée, originaire de Rome. Etant entré dans la Compagnie de Jesus, il y brilla beaucoup par la sainteté de ses mœurs, & par une extrême application à l'Etude. L'Écriture, les Peres, les Ouvrages des plus solides Théologiens, l'occupèrent pendant une longue suite d'années; & comme il se sentoit porté à travailler au salut des âmes par le Ministère de la parole, il ne négli-gea rien pour se perfectionner en même temps dans la Langue Italienne, & pour se former à l'Eloquence. Les suites de ces préparatifs furent très-heureuses. Il prêcha dans les principales Villes d'Italie, avec un succès extraordinaire jusqu'à l'âge de quarante-un ans. Il crut alors devoir joindre à l'emploi de Prédicateur, celui de Missionnaire, & „ il commença sur ce nouveau
 „ plan ses courses Apostoliques, qu'il a
 „ continuées pendant vingt-sept ans, &
 „ dans lesquelles il a parcouru plus de
 „ vingt Dioceses avec des peines incroyables. Il marchoit toujours à pied, vêtu
 „ d'un habit tout déchiré, les jambes &
 „ les pieds nus, un Breviaire sous le bras,
 „ & un Crucifix sur la poitrine. Des terres arrosées par les sueurs d'un Mission-

,, naire de ce caractère, ne pouvoient
 ,, manquer de produire des fruits de Pé-
 ,, nitence. Par tout où le Serviteur de Dieu
 ,, porta ses pas, on vit l'usage des Sacre-
 ,, mens rétabli, les inimitiez les plus vives
 ,, entierement étouffées, les scandales ô-
 ,, tez, les pecheurs d'habitude gagnez à
 ,, J. C. les pratiques de devotion mises en
 ,, usage. Mais ce ne furent point là des
 ,, fruits passagers: l'homme de Dieu fai-
 ,, soit de si fortes impressions sur les cœurs,
 ,, qu'après un grand nombre d'années on
 ,, voyoit dans les mêmes lieux regner l'es-
 ,, prit de Penitence & de ferveur qu'il y
 ,, avoit inspiré.

,, Il commençoit chaque année ses fonc-
 ,, tions Apostoliques par prêcher le Carê-
 ,, me dans quelque grande ville. Il em-
 ,, ployoit ensuite six mois entiers à faire
 ,, ses Missions de la maniere que l'on vient
 ,, de dire. L'hyver venu, il se retiroit
 ,, dans une des Maisons de la Compagnie,
 ,, pour recommencer au bout de quelques
 ,, mois sa course ordinaire. Il semble que
 ,, ce ne pouvoit être là qu'un temps de
 ,, repos pour remettre le Missionnaire de
 ,, ses fatigues. Mais c'étoit alors qu'il
 ,, composoit pour tous les Fideles de tous
 ,, les Etats, ces Livres si pleins de lumie-
 ,, res & d'onction, & où l'on trouve les
 ,, principes de la plus saine Théologie
 ,, joints aux maximes de la plus solide de-
 ,, votion.

Le Pape Innocent XII. qui a
 le Pere Segneri une estime singuli
 pella à Rome pour y remplir la
 son Predicateur ordinaire. Ne pe
 fister à des ordres précis, il a
 malgré lui ses cheres Missions. I
 ta de son nouveau Ministère ave
 probation universelle; & le Pape
 bien-tôt l'emploi important de Th
 de la Penitencerie. Mais il ne l
 pas long-temps. Usé par ses long
 & par ses austeritez continuelles
 dans une langueur qui insensible
 vint mortelle. A la nouvelle
 où il étoit „ la douleur fut ger
 „ Rome. Mais ce qui est le plu
 „ à sa memoire, c'est la part q
 „ verain Pontife voulut bien
 „ l'affliction commune. C'étoit
 „ s'écria-t-il plusieurs fois, c
 „ Ange, & je suis très-sensible à
 „ te: il lui envoya ensuite sa be
 „ Le Cardinal Albano qui occu
 „ d'hui si dignement le saint Si
 „ lut aussi lui donner les dern
 „ ques de l'amitié dont il l'avo
 „ honoré pendant sa vie; il lu
 „ site, & lui demanda ses prie
 „ de Dieu.” Le Pere Segneri n
 Decembre 1694. âgé de 70 ans
 desireront être instruits plus au
 vertus, n'auront qu'à consulte

ce, d'où nous avons extrait ce que nous venons de rapporter.

Tous ses Ouvrages furent réunis après sa mort dans un Recueil de plusieurs volumes in folio. Outre ses Sermons & ses autres Discours, il nous a laissé *le Chrétien instruit dans sa Loi, l'Incredule sans excuse, la Manne ou la nourriture de l'Âme*, ce sont les Meditations que l'on donne ici en François, *le Pasteur instruit, le Confesseur instruit, le Penitent instruit, l'accord de l'action & du repos dans l'Oraison, les Illusions des Quietistes, le Serviteur de Marie, l'Exposition du MISERERE*, divers autres Opuscules de Pieté.

Nous ne pouvons mieux finir notre Extrait que par cette reflexion du judicieux Traducteur: „ A ne considerer, dit-il, „ que ce grand nombre d'Ecrits & l'éru- „ dition que l'Auteur y fait paroître, on „ croiroit que c'est ce qui a fait toute l'oc- „ cupation de sa vie. Mais il est peut-être „ encore plus surprenant qu'un homme „ presque toujours occupé dans les bourgs „ & les villages auprès d'un peuple gros- „ sier, ait pu écrire avec cette pureté & „ cette delicatesse de langage qu'on n'ac- „ quiert qu'avec peine dans le commer- „ ce du monde le plus poli, & qui font „ encore aujourd'hui regarder le Pere Se- „ gneri, comme un modele accompli „ ce genre.

Le Droit de la Nature & des Gens, ou Systéme general des principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique: traduit du Latin de feu M. le Baron de PUFENDORF par JEAN BARBEYRAC, Professeur en Droit & en Histoire à Lausanne; avec des Notes du Traducteur, & une Préface qui sert d'Introduction à tout l'Ouvrage. Seconde Edition, revue & augmentée considérablement. A Amsterdam, chez Pierre de Coup. Deux Tomes in 4. I. vol. pagg. 613. II. vol. pagg. 506.

IL n'y a que six ans que cette Traduction Françoisise a été imprimée; & par le prompt debit qui en a été fait, la voilà déjà à la seconde Edition. Nous avons parlé * de la premiere au Mois d'Octobre de 1707. p. 64. Il ne nous reste qu'à instruire le Public de ce que celle-ci contient de nouveau. Il y a d'abord quelques changemens dans la Version. Un Auteur exact tend toujours à perfectionner ses Ouvrages pour la netteté des pensées & pour la pureté du stile. M. Barbeyrac ne feint point d'avouïer qu'il avoit donné à gauche en certains endroits, soit par sa faute, dit-il, soit par l'inexactitude du stile de M. Pufen-

* On n'a parlé dans l'endroit cité que de la Traduction de l'Abregé de cet Ouvrage intitulé, *Devoirs de l'Homme du & Citoyen.*

fendorf. Il a corrigé aussi les anciennes Notes, & en a fait de nouvelles: tout cela fait une augmentation de cent pages dans cette Edition. „ On y verra entre „ autres choses, remarque-t-il, plusieurs „ idées nouvelles sur diverses matieres im- „ portantes, comme sur la validité des „ conventions illicites; sur la nature, l'o- „ rigine & l'étendue du droit de proprie- „ té; sur le fondement du droit de pres- „ cription; sur les droits d'un possesseur „ de bonne foi; sur le degré de negligén- „ ce dont on est responsable dans les Con- „ tracts, & sur plusieurs autres questions „ particulieres ou traitées ou omises par „ mon Auteur. J'entends, continuë-t-il, „ par idées nouvelles, certaines pensées „ qui me sont venues dans l'esprit, & que „ je ne sçache pas avoir empruntées de „ personne, quoi que d'autres puissent „ m'avoir donné quelquefois occasion de „ les découvrir, soit en me fournissant „ des principes dont ils ne voyoient pas „ eux-mêmes les conséquences, ou en „ m'engageant à chercher dans ma pro- „ pre meditation quelque chose qui me „ satisfisoit mieux que ce qu'ils disoient. Cherchons maintenant dans le cours du Livre quelques exemples de ces Notes ou idées nouvelles, que le Traducteur annonce dans sa Préface.

M. Pufendorf en parlant des conven-
tions.

tions illicites, dans le Livre 3. de son Traité, Chap. 7. § 6. pose pour principe qu'on ne sçauroit s'engager valablement à une chose défenduë. Toute la force d'un engagement dépend, dit-il, du pouvoir de celui qui s'engage; elle ne s'étend jamais au delà de ce pouvoir. Or un *Legislateur* en défendant certaines choses, ôte le pouvoir de les faire, & par conséquent aussi la liberté de s'y engager. Car il implique contradiction qu'on soit obligé en vertu des Loix, à une chose que les Loix défendent. D'ailleurs notre volonté étant soumise à l'empire des Loix, ne sçauroit en éluder ni en suspendre la force par les engagements qu'elle s'impose elle même. Ainsi, conclut-il, c'est pecher que de promettre une chose illicite; mais c'est pecher doublement que de la tenir. M. Barbeyrac, dans la nouvelle Note qu'il a faite sur cet endroit, soutient que la décision de M. Pufendorf est trop generale, & qu'il y a des cas où l'on n'est pas dispensé de tenir les engagements contractez à l'occasion d'une chose défenduë. Un Marchand, par exemple, qui s'embarque dans certains commerces dangereux, peut agir contre ce qu'il se doit à lui-même ou aux siens, sans être pour cela dispensé de tenir les engagements où il entre par rapport à ce commerce. Un Cabaretier qui donne tous *Jes jours à boire aux yvrognes, fait mal assuré.*

assurément, aussi-bien que ceux à qui il fournit ainsi les occasions de s'enyvrer, il n'en est pourtant pas moins en droit de se faire payer le vin que ces gens-là ont bû, & ceux-ci ne sont pas non plus moins tenus de le lui payer. Les Joueurs, sur-tout ceux de profession, commettent diverses sortes de pechez en jouant; mais cela n'empêche pas que ceux qui ont gagné de bonne guerre, ne puissent legitimelement recevoir ce qui leur revient de ce gain. La Loi n'autorise point par là ce qui est illícite, elle ne fait que laisser les choses dans l'état où elles sont, & refuser sa protection à un Contractant qui ne la merite pas. Il faut donc distinguer sur cette matiere les choses défenduës par le Droit Naturel d'avec celles qui ne le sont que par la Loi Civile. Les premieres ne scauroient jamais donner lieu à un engagement valable. Si une personne, par exemple, qu'on avoit engagée à commettre un crime, l'a commis réellement, on n'est point obligé de lui payer ce qu'on lui avoit promis pour cela, parce qu'une promesse qui va à la recompense du crime ne passe pas pour serieuse ni pour sincere, & que celui à qui elle est faite n'avoit pas lieu de compter sur la parole d'un homme qu'il connoissoit manquer de probité. Mais si l'on a donné quelque chose à l'occasion ou en vûë d'un crime, on ne peut pas redemander ce qui

a été reçu; parce qu'alors le mal
& qu'il n'y a plus de remede. Ta
ne s'agit que d'une simple prom
volonté de transferer la chose
pour une cause illicite, ne paroît
ne & entiere: on peut toujourns,
l'execution, presumer de la part
qui a fait cette promesse, un char
de volonté que le remords aura p
mais dès qu'on livre la chose dont
convenu, on se dépouille absolu
son droit de propriété en faveur de
sonne à qui on le transfere. Cette
ne, à la verité, l'acquiert à titre
nête, mais on ne peut pas dire
soit un titre injuste par raport à
dont la volonté n'est pas moins
née à son égard que s'il s'agissoit
que chose d'honnête ou d'indiffer
il permis; dira-t-on, de retenir
salaire du crime? Non sans doute
l'Auteur; & dès qu'on suppose un
qui se conduit par des motifs de
ce, la question devient inutile. Il
ni demander ce qu'on lui a prom
tenir même ce qu'il a reçu pour
vaise action; mais quoi qu'il so
de le rendre, il ne s'ensuit pas
qui le lui a donné volontairemen
droit de le redemander. Il y a
ventions que la Loi défend, &
laisse pourtant subsister l'effet qu

ont eu leur execution. Voici encore un exemple que l'Auteur apporte pour soutenir son sentiment. Un Marchand promet à un autre Marchand de lui fournir des marchandises de contrebande, moyennant une certaine somme. On ne peut pas le contraindre à exécuter sa promesse, & il est heureux qu'il s'en repente avant l'exécution. Mais si les marchandises sont livrées, celui qui les a reçues ne peut se dispenser d'en payer le prix parce qu'il ne les a qu'à cette condition, & qu'il ne doit pas s'enrichir aux dépens d'autrui.

Un des motifs que donne la Loi pour autoriser la Prescription, c'est le consentement tacite du Propriétaire, qui semble abandonner volontairement ce qu'il ne prend pas soin de conserver. M. Barbeyrac, dans une de ses Notes nouvelles, combat ce motif comme faux; il observe que le silence du Propriétaire vient uniquement ou de ce qu'il ne sçait entre les mains de qui est son bien, ou de ce qu'il n'est pas instruit de son droit, ou de ce qu'il y a quelque raison qui l'empêche de le faire valoir. C'est toujours malgré lui qu'il en est déchu par une longue possession. La Prescription est alléguée le plus souvent contre des heritiers qui ne connoissant point tout ce qui appartenoit à la personne dont ils recueillent la succession, étoient hors d'état de l'exiger dans le tems.

prescrit par la Loi: Comment sur ces heritiers ayent voulu renonc droit qu'ils ignoroient? Les homi ils si peu soigneux de leurs inter peu appliquez à les maintenir, qu se les soupçonner d'indifference o gligence sur ce point? Il faut don ner d'autres fondemens & d'autre à la Prescription, & voici ce que l croit qu'on peut dire sur cela de p fonnable. Tous les biens dont o font de telle nature, que mille a peuvent nous en dépouiller malgr & les faire passer innocemment e mains de quelque autre. Ils sont d'ailleurs à entrer dans le comm vie, autant qu'à demeurer toujor le patrimoine ou dans la famille prietaire, à qui souvent ils servent par eux-mêmes que par le pouvoi de s'en défaire pour quelque autr qui l'accommode. Si le but de la té demande que les Proprietaires j paisiblement de ce qu'ils ont, & o soient pas exposez à perdre leur o qu'ils ne sont plus en possession de se, il ne demande pas moins que se croit & qui a raison de se cro prietaire legitime d'un certain bien pas éternellement exposé à le perd cun peut se trouver dans le cas, sonne ne sçauroit avoir une certit

monstrative qu'il n'y ait point de vice caché dans l'acquisition de ce qu'il possède, mais il faut qu'après un certain temps, cette propriété qu'on croit avoir, & que le Traducteur appelle *putative*, se change en propriété réelle, & qu'elle ait le même effet. En un mot, lorsqu'un possesseur de bonne foi n'aperçoit rien dans la nature de la chose qu'il possède, ni dans la qualité de celui de qui il la tient, qui lui donne lieu de soupçonner le vice de l'acquisition, ce n'est pas sa faute si celui à qui elle appartenoit anciennement n'a pas été assez empressé à la chercher, ou assez heureux pour la découvrir.

Il y a en divers endroits de l'Ouvrage plusieurs autres Notes curieuses qui donnent à cette seconde Edition un grand avantage sur la première. La matière est si étendue, que les Commentateurs trouveront toujours beaucoup à ajouter aux recherches des Auteurs originaux. On a mis à la fin du second volume une Harangue Latine que le Traducteur a prononcée en 1711. dans l'Université de Lausanne, sur l'utilité de la Science du Droit & de l'Histoire, & qui avoit déjà été imprimée séparément. La curiosité du Public, assez excitée à la lecture du Livre par les choses essentielles qu'il contient, trouvera encore à se satisfaire par les beautés de l'Impression.

Prieres touchantes & affectives où sont expliqués en peu de mots les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, de tous les jours de Carême; des Octaves de Pâques, de la Pentecôte, & du Saint-Sacrement, des Quatre-Temps, des Mysteres de Notre Seigneur, & de la Sainte Vierge: Et sur les Fêtes principales qui se celebrent dans l'Eglise pendant le cours de l'année; avec une Priere à Jesus-Christ considéré comme Pontife des Chrétiens; des Prieres tirées de l'Ecriture Sainte sur differens sujets, & plusieurs autres sur diverses matieres importantes. Par feu M. BARBE', Supérieur du Séminaire des Bons-Enfans. A Paris, chez François Babuty, ruë S. Jacques, au dessus de la ruë des Mathurins, à S. Chrysostome. 1712. in 12. 2. vol. Tom. I. pp. 490. Tom. II. pp. 441.

C E ne sont point ici de ces Prieres, qui reinuent le cœur sans éclairer l'esprit, & dont tout le merite consiste dans un arrangement étudié des expressions les plus propres à exposer pathetiquement nos besoins à celui qui peut y pourvoir. Celles-ci sont d'un genre fort different. Quelque touchant qu'en soit le stile, on peut dire que l'Auteur ne s'y est pas moins occupé à nous instruire solidement des grandes veritez du Christianisme, & à nous aver-

tir de nos devoirs les plus indispensables, qu'à nous fournir des termes & des tours affectifs capables de rendre nos Prieres plus efficaces, en y donnant plus de ferveur. Cet Ouvrage nous represente parfaitement le caractere de feu M. Barbé, à qui nous le devons; & qu'on nous dépeint dans la Préface comme *un Ecclesiastique d'une éminente pieté, d'un génie vif & supérieur, d'une profonde & vaste érudition, d'un zele vraiment Apostolique, d'un travail infatigable & assidu pour le bien & les interêts de l'Eglise, & qui pendant sa vie s'étant appliqué à former de jeunes Ecclesiastiques, a mérité l'estime & la confiance d'un pieux & sçavant Cardinal son Archevêque.* On s'apercevra sans peine que ce Recueil de Prieres n'est point sujet aux inconveniens de la plupart des Ecrits de devotion, où l'on ne se propose le plus souvent pour but que des disputes sans fin sur des Systèmes Théologiques, qui ne produisent d'ordinaire d'autres fruits que le trouble de l'esprit, la secheresse du cœur, & la perte de la charité, à laquelle succedent la vanité & l'orgueil. On n'a aucun de ces écueils à craindre dans cet Ouvrage.

„ Toutes les ve-
 „ ritez qui y sont renfermées (dit l'Auteur
 „ de la Préface) n'inspirent que la paix,
 „ la tranquillité, l'humilité; & les re-
 „ gles les plus essentielles de la Charité

„ quées dans toutes les pages
 „ titude. Nous y apprenons à
 „ un humble & respectueux
 „ sublimité impenetrable des M
 „ la Religion; à nous humili
 „ dément sous la puissante main
 „ à la vûë de sa grandeur &
 „ neant; à pleurer amèrement
 „ & nos pechez; à faire de dig
 „ de Penitence; à implorer par
 „ res humbles, ferventes & a
 „ misericorde de notre Libérat
 „ demander les vertus dont ne
 „ besoin pour vivre d'une man
 „ de lui: & pour reveiller l'assou
 „ & l'indifférence dans laquelle
 „ vous par rapport à notre salut
 „ met ici souvent devant les ye
 „ emples des Saints, dont l'Egl
 „ nise la Fête pendant le cours d
 „ & par des *Prieres touchantes* &
 „ nous implorons leur credit &
 „ sante intercession auprès de D

Cet Ouvrage est partagé en d
 mes. Le premier renferme d
 pour tous les Dimanches de l'ann
 tous les jours du Carême; pour
 ves de Pâques, de la Pentecôte
 Saint-Sacrement; pour les Quat
 & pour les Fêtes de Notre Seign
 la Sainte Vierge. L'Auteur s'es
 dans ces Prieres, à joindre aux c

qui en font le principal sujet , une explication courte & précise du Mystere que l'Eglise celebre ce jour-là , ou de l'Evangile qui lui est propre ; mais en sorte que l'explication sans avoir l'air dogmatique , fait naître les demandes d'une maniere si naturelle & si liée , qu'on ne peut desunir ces deux choses sans détruire toute l'œconomie de chacune des Prieres. Il y en a une qui termine ce premier volume , & qui est adressée à J. C. considéré comme Pontife. C'est une explication instructive & touchante de plusieurs endroits de l'Épître de S. Paul aux Hebreux. Mais comme cette Oraison est fort longue , on l'a divisée en plusieurs articles par des chiffres , qui en ménageant l'attention du Lecteur , lui donneront la commodité de mediter peu à peu , & comme par parties , les veritez saintes & sublimes qui forment le corps de cette Priere , où l'on trouvera beaucoup de pieté & d'onction , jointes à une élévation peu commune & digne du grand sujet qu'on y traite. Les Prieres de ce premier volume sont au nombre de 165.

Le second volume contient des Prieres pour les principales Fêtes des Saints & des Saintes que l'on celebre dans l'Eglise pendant le cours de l'année ; sans compter plusieurs Oraisons tirées de l'Écriture Sainte , & qui roulent sur diverses matieres
 impor-

importantes. Dans les Prières qui sont adressées aux Saints, on s'est appliqué à les caractériser par les circonstances de leur vie les plus marquées, & à n'y faire aucune demande qui n'ait rapport à quelque action ou à quelque vertu particulière de ces Saints. Sur quoi l'Auteur de la Préface observe, Que M. Barbé avoit toujours été persuadé qu'il valloit infiniment mieux adorer les secrets de la Providence de Dieu qui nous a caché les particularitez de la vie de plusieurs grands Saints, que de croire legerement ce qu'on rapporte d'eux sans fondement dans quelques Legendes peu exactes. Les Prières de ce second Tome sont au nombre de 160.

Celui qui a pris soin de l'Edition de cet Ouvrage fait encore dans la Préface quelques observations, où il prévient les Lecteurs sur quelques difficultez qui ont besoin d'éclaircissement. Il remarque d'abord Que lorsque dans quelques-unes de ces Prières on dit *Faites, ô grand Saint, &c.* cela ne suppose pas que les Saints puissent operer par eux-mêmes ce que nous leur demandons, mais qu'ils peuvent nous l'obtenir de celui qui les honore du nom d'amis, & auprès duquel ils nous servent d'*Avocats & de Mediateurs.* Il observe en second lieu, Que les *Prières Chrétiennes* imprimées à Paris chez *Joffet*, n'ont rien fourni à l'Auteur de cet Ouvrage, ce qui
sera

sera facile à reconnoître; Qu'à la verité les Litanies d'*Horstius* en l'honneur des Saints Anges n'ont pas été inutiles à M. Barbé pour composer les siennes, qui ne laissent pas néanmoins d'en être fort différentes. Il observe de plus, Qu'au lieu de mettre après chaque Priere, des pratiques de pieté relatives au sujet dont il s'agit; on les a inserées dans les prieres mêmes. Enfin dans la dernière observation, l'on répond à ceux qui pourroient se plaindre du peu d'étendue qu'on a donnée à chacune de ces Pieces, 1. Que l'Oraison Dominicale la plus excellente de toutes, est comprise en très-peu de paroles; 2. Que les Oraisons reçues dans la Liturgie Ecclesiastique, sont très-courtes; 3. Qu'une priere de ce genre n'en est que plus vive, plus fervente, & moins traversée par les distractions; 4. Qu'entre toutes les manieres d'écrire, le stile concis & Laconique, lorsqu'il est clair, est le plus estimable, & qu'il n'appartient qu'à des génies du premier ordre de dire beaucoup de choses en peu de mots, comme fait ici M. Barbé; &c.

On trouve à la suite de la Préface un petit Avertissement qui contient une maniere très-utile de se servir pendant le cours de l'année des Prieres contenuës dans ces deux volumes.

Pour achever de donner une idée complete

plette de cet Ouvrage, il ne nous reste plus qu'à transcrire ici quelques-unes des Prieres qu'il renferme, par lesquelles on puisse juger de la méthode de l'Auteur, & du caractère de son stile. Nous choisissons dans cette vûë celle qui se presente la premiere, & qui est destinée pour le premier Dimanche del'Avent; & une autre du second volume, pour la fête de sainte Madeleine, 22. Juillet.

Adorable Jesus qui nous avertissez des prodiges étranges qui paroîtront au Ciel, sur la Terre & dans la Mer lorsque vous serez prêt de paroître vous même pour juger le monde; faites, s'il vous plaît, que cette confusion des constellations & des élemens imprime dans mon ame une crainte salutaire de votre justice, & me porte à recourir de bonne heure à votre clemence. Je reconnois que les premieres décharges de votre colere contre vos propres ouvrages ne sont que le commencement, & une legere idée de la severité que vous serez prêt d'exercer contre les pecheurs, qui ont abusé des creatures insensibles, & qui les ont en quelque sorte fouillées, en les rendant témoins de leurs crimes. Le Soleil & la Lune obscurcis, les étoiles éteintes, la terre embrasée, & les horribles mugissemens de la mer, marqueront aux reprouvez que le tems de la

misericorde sera passé, & qu'il n'y aura plus que tenebres pour ceux qui ont fermé les yeux à votre divine lumiere.

O Jesus, je ne m'étonne pas que les hommes sechent de frayeur à la vûë de ce terrible appareil de votre dernier avènement, puisque la seule pensée de tant de prodiges m'épouvante; mais je tombe tout à fait en défaillance, & je fremis de tout mon corps, en apprenant que vous paroîtrez ensuite avec votre croix, pour nous redemander compte de tous vos bienfaits, & pour tirer vengeance de nos crimes.

O Dieu outragé! ô Dieu vengeur! ô Dieu inflexible! comment pourrai je soutenir l'éclat de votre majesté, que répondrai-je alors à vos justes reproches, où me cacherais-je pour éviter la confusion que j'ai meritée par mes pechez, qui est-ce qui intercedera pour moi auprès de vous? Helas! il me semble déjà entendre l'arrêt de ma condamnation. O Jesus, ô divin Agneau, donnez-moi le tems & la volonté de me mettre à couvert de votre colere; détachez mon cœur de tout ce qui doit perir un jour, afin que je songe serieusement à m'assurer un bonheur éternel.

Oui, mon Dieu, la resolution en est prise, je vais me ranger dès ce moment sous l'étendart de votre Croix, en embrassant pour le reste de mes jours les exercices de la Penitence; je vais profiter du
tems

tems que vous m'accordez , afin de n'être pas du nombre de ceux qui déploreront inutilement leur malheur , lorsque votre Croix paroîtra dans le Ciel toute éclatante de lumiere. Comme vous m'ordonnez de vous demander tous les jours que votre regne arrive , je me prépare aussi tous les jours à votre dernier avènement. Accordez-moi la grace d'être si fidele à cette pratique , que je me trouve en état de me jouir avec vos veritables Disciples aux approches de ce grand jour. O mon divin Maître , j'adore la verité de toutes vos paroles , je croi que comme vous êtes fidele dans vos promesses à l'égard de vos serviteurs , vous ne menacez point en vain les pecheurs impenitens. Ainsi soit-il.

O mon adorable Sauveur , qui avez remis à Madeleine beaucoup de pechez , & qui l'avez delivrée de sept démons ; defillez les yeux de mon ame , afin que je connoisse combien je suis redevable à votre justice pour les pechez que j'ai commis , & à votre misericorde pour les pechez dont vous m'avez preservé. Je vous offre les larmes & les soupirs de cette illustre Penitente , pour suppléer à l'imperfection de ma douleur & de ma penitence : Je vous consacre à son exemple les puissances de mon ame , mes sens , mon corps , & tout ce que j'ai malheureuse-
ment

ment fait servir au peché. Achevez, Seigneur, ce que vous avez commencé en moi; accordez aux larmes & aux prieres de cette Sainte la parfaite conversion de mon cœur; changez mes passions dereg- lées, en une soif ardente de la veritable justice & de votre charité. Que je me haïsse moi-même autant que je me suis aimé; que je vous aime, ô mon Dieu, à proportion des graces dont vous m'avez pré- venu, & des dettes que vous m'avez re- mises; que l'ardeur de mon amour pour vous, efface la multitude de mes pechez, qu'elle exerce sur moi les rigueurs que vo- tre Justice exige de moi pour l'entiere satis- faction de mes crimes. Inspirez-moi une gran- de horreur des ajustemens & des avantages du corps, & de tout ce qui pourroit attirer sur moi les yeux criminels du monde; ac- cordez-moi la grace de n'aimer, & de n'être jamais aimé qu'en vous & pour vous.

O Jesus, qui accordez à Madeleine le souverain remede des playes de son ame; ne me refusez pas les preservatifs dont j'ai besoin, pour conserver la santé que vous avez accordée à mon ame; que votre misericordieuse main, qui a tiré de l'abî- me cette fameuse Pecheresse, me sou- tienne & me conduise sans cesse, pour m'empêcher d'y tomber; ne souffrez pas que le démon profane jamais mon ame & mon corps qui sont votre Temple: Ne per-

permettez pas que je me préfere aux plus grands pecheurs; puisque vous pouvez en un instant en faire de grands Saints, & faire abonder votre grace & votre amour dans les cœurs les plus corrompus. Ainsi soit-il.

Cet échantillon suffira pour faire voir que ce Livre est digne du jugement avantageux qu'en a porté dans son Approbation M. Darnaudin Docteur de Sorbonne & Censeur Royal. On ne doit pas (dit-il) regarder ce Recueil de Prières comme un Ouvrage ordinaire; mais comme un des plus excellens Livres de Pieté qui ayent paru jusqu'à present.... Il est rempli d'une lumiere vive & éclatante, qui instruit l'esprit de ce qu'il y a de plus necessaire à sçavoir & à pratiquer dans la Religion de J. C. & une onction sainte & toute Divine se fait sentir & penetrer le cœur en le lisant, &c.

Du reste le Libraire a pris soin que la beauté du papier & des caracteres répondît au merite de l'Ouvrage.

* *Lettre de Mr. PESCADOUR Medecin de Tulle au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie.*

M On Reverend Pere,

Ayant lû par hazard vos Memoires du

* Tirée des Mem. de Trev. AOUT. 1712. p. 1411

mois de Juin dernier, & étant tombé sur le chapitre de la maladie † singuliere de Mr. ** avec les reflexions de Mr. Deidier sur cet accident, j'en ai fait quelques-unes à mon tour, qui m'ont fait naître bien des doutes sur l'explication qu'il en donne.

1. Je suis persuadé avec Mr. Deidier que cette maladie tient beaucoup de la catalepsie, mais à l'égard de l'épilepsie, qu'il prétend y être compliquée, je ne sçaurois donner dans son sens.

L'essence del'épilepsie, comme en conviennent tous les Auteurs, tant anciens que modernes, consiste dans des mouvemens convulsifs. Or ici je n'en vois aucuns: car à l'égard d'ouvrir & de fermer une tabatiere, de se boutonner, de se déboutonner, de se promener, de frotter ses mains &c. je conviens que ce sont des mouvemens indépendans de la volonté, pendant tout le tems que dure l'extase; mais ils ne sont nullement contre nature, & encore moins convulsifs, à moins qu'on ne veuille aussi donner ce nom à de pareils mouvemens qui échappent souvent par inadvertence & indépendamment de la volonté, à toute sorte de gens, dans une absence d'esprit, ou dans le fort d'une passion, ce que jamais pourtant personne ne s'est avisé de faire. En effet, les mouve-

mens convulsifs different des simples convulsions, en ce que celles-ci sont une retraction constante du membre, à raison de quoi on les nomme toniques, au lieu que ceux-là sont une agitation, une vibration, une secousse du membre, & sont appellez à cause de cela cloniques, du mot grec Κλονικός, qui signifie un mouvement tumultueux; ce qui certainement ne paroît point ici à moins qu'on ne veuille le supposer gratis. 2. Il semble, quand Mr. Deidier parle de la cause de l'épilepsie, qu'il veut la renfermer uniquement dans le cerveau, dont il suppose „ les vaisseaux „ sanguins inégalement embourbez de sang, „ ce qui fait que l'esprit animal est obligé de couler irrégulièrement dans les „ differens muscles qui répondent aux endroits libres du cerveau. Mais qui ne sçait que la cause de l'épilepsie varie dans presque tous les sujets, & que c'est là ce qui fait qu'on a tant de peine à la deviner? Ne voit-on pas des épileptiques par des ulceres supprimez, soit aux jambes, soit à d'autres parties éloignées? Par des maux de rate, du ventricule, d'un doigt du pied? Des femmes qui le sont par des affections de matrice, par des ordures qui croupissent dans le mesentere (& alors même on a souvent des avantcoureurs du paroxysme) de petits enfans qui le sont par des vers? Et c'est ce qui a donné lieu de

divi

diviser l'épilepsie en idiopatique & en symptomatique, & on remarque que celle-ci est la plus fréquente. De ceux même dont le mal est propre du cerveau, ou idiopatique, on en voit qui ont les ventricules du cerveau abrûvez de sérositez, d'autres qui y ont des tumeurs, d'autres des abscesses &c. Les Auteurs sont pleins de ces sortes d'exemples, & si Mr. Deidier a trouvé à l'ouverture des cadavres des épileptiques les vaisseaux sanguins du cerveau embourbez de sang, je suis persuadé que cela n'arrive pas toujours, ou que les secouffes des mouvemens convulsifs peuvent y avoir donné lieu, & en ce cas c'est un symptôme plutôt qu'une cause du mal. Je ne nie pas cependant que l'épilepsie ne puisse venir quelquefois de cet embourbement de sang; mais je nie seulement que cela arrive toujours, d'autant plus que si cela étoit, la cure de l'épilepsie, qui ne consisteroit qu'à bien saigner, intrigueroit beaucoup moins les Medecins qu'elle ne fait. D'ailleurs, comment accorder avec ce principe les deux Aphorismes d'Hippocrate, dont l'un * assure que les enfans sujets à l'épilepsie en guérissent aisément par le changement d'air, ou de nourriture, mais sur tout de l'âge; & l'autre qu'on en guérit principalement vers l'âge de puberté? Est ce donc que le sang s'embourbe

S 2

moins

* Aphor. 45. sect. 2. & Aphor. 7. sect. 5.

moins dans le cerveau des enfans à mesure qu'ils croissent en âge, & particulièrement à l'âge de puberté? Les Interpretes pourtant l'expliquent autrement, car ils disent tous qu'il se fait alors un épanouissement de la chaleur naturelle qui dissipe la matiere morbifique: en effet, quel autre changement peut faire en nous l'âge de puberté? Passions à l'article de la catalepsie.

Mr. Deidier fait dépendre cette maladie d'un relâchement de fibres de l'emporium, qui ne sçauroient recevoir les impressions exterieures à l'occasion desquelles l'ame sent, & qui permettent pourtant aux esprits animaux de couler librement dans toutes les parties où ils peuvent être déterminez independamment de la volonté, & ce relâchement vient d'une serosité très-fine qui réside dans le propre tissu du cerveau. Mais un tel relâchement produit par une serosité telle qu'elle soit, est bien plus propre à nous donner l'idée d'une affection comateuse accompagnée d'une paralysie de membres, que celle d'une affection dans laquelle les membres gardent constamment les attitudes les plus forcées. D'ailleurs Aëtius * nous propose un cataleptique par une abondance de sang qui séjournoit dans les vaisseaux du cerveau, & qui fut guéri

par

* *Ch. 4. dist. 2. de la bile.*

par une grande hémorragie du nez. Rondelet * a vû une Fille de 15 ans qui ayant épousé par force un homme qu'elle n'aimoit pas, devint cataleptique par un effet de sa melancolie. Elle ne tomboit jamais dans cette affection que quand elle pensoit à son mari, ou qu'elle l'entendoit nommer, ou qu'il l'approchoit. Enfin Tulpius † fait mention d'une catalepsie par un excès d'amour. C'étoit un jeune homme qui fut si frappé du refus qu'on lui fit d'une fille qu'il recherchoit, & dont il étoit fort épris, qu'il tomba dans un état cataleptique; mais ce qui est admirable, & fort important à la question dont il s'agit, cet homme après avoir resté comme une statuë pendant un jour entier, revient à soi & se reveille dans le même instant qu'on lui nomme sa maitresse, & qu'on lui promet de faire réussir son mariage. Mr. Deidier nous persuadera-t-il que le nom, que l'idée seule d'un mari qu'on hait, puisse produire tout à coup un relâchement de fibres du cerveau, & lâcher la bonde à la serosité qui doit faire ce relâchement, ou que le nom seul d'une maitresse dissipe tout cela en un instant comme par enchantement? J'ose me flater d'expliquer ce mal plus heureusement, en prenant le contre-pied de Mr. Deidier, & en supposant au lieu du relâchement des fibres

S 3

* *Ch. 20. met. Med.* † *Liv. 1. ch. 22.*

fibres de l'emporium, une tension de ces mêmes fibres, dont le ressort résiste à l'ébranlement des objets extérieurs, s'ils n'ont un caractère frappant propre à les faire ébranler & à les faire débander tout à coup. Je suppose en même tems pour faire cette tension, une rigidité & une inflexibilité de la part des esprits. Etmuller m'a fait naître cette idée, lorsqu'après avoir dit*, en parlant du delire melancolique, qu'il a pour cause la trop grande application de l'ame à une idée unique, il fait dépendre cette application à une idée unique de ce que les esprits trop peu subtils, trop peu mobiles, ou trop fixes, deviennent incapables des differens mouvemens & expansions nécessaires pour la multiplicité des idées. Et cela s'accorde avec la pensée des Anciens, qui conviennent tous de la grande connexité qu'il y a entre la cataleptie & la mélancolie : il semble même que celle-là n'est à proprement parler qu'un symptome particulier de celle-ci. De plus, on voit par là qu'ils ont eû raison de dire, que les maladies qui viennent par tension, *per τένειν*, sont d'une nature moins difficile que celles qui viennent par relâchement, *per λύειν*. En effet la paralysie, qui est le relâchement par excellence, est de très-difficile discussion; & certainement on n'a pas de peine à comprendre qu'un mal cau-

* Tom. 2. ch. de la melanc.

se par un flux, ou un reflux d'esprits, quelque lenteur & quelque paresse qu'on leur suppose, est plus prompt, soit dans son invasion, soit dans sa solution, qu'une maladie humorale, sur tout lorsqu'il ne paroît aucune excretion manifeste.

La cause que j'établis paroît, ce me semble, évidente dans l'exemple de Rondelet, & dans celui de Tulpius, où l'on voit une consternation, un saisissement qu'on ne conçoit guere sans cet état fixe que j'attribuë aux esprits. Celui d'Aëtius n'embarasse pas, car un sang fixe, tel qu'est celui des melancoliques, en est plus propre à s'arrêter dans son cours, & les esprits sont de la nature du sang. Mr. Deidier pourroit m'opposer un exemple d'Henri de Héers *, au sujet d'un Religieux cataleptique qui fut gueri en rendant par le nez quantité de pituite congelée; mais peut-on douter que l'acide congelant ne soit très-propre à fixer les esprits & à leur donner de la rigidité? On voit dans l'histoire de la conquête du Perou †, que les soldats morts de froid dans les montagnes du Chile, furent trouvez cinq mois après roides comme des marbres, conservant les mêmes attitudes où la mort les avoit trouvez, & quelques-uns tenant encore les rennes de leurs chevaux pareillement congelez; ce qui donne même beaucoup

S 4

de

* *Obs. 3. † Hist. de Zarate l. 3. c. 2.*

de jour pour rendre raison de la fa-
 qu'ont les cataleptiques à garder les
 rentes situations qu'on fait prendre à
 membres.

Pour faire à present l'application
 que je viens de dire à la maladie de M
 la cataleptie imparfaite ne me paroît
 d'une nature differente des autres, ni
 quer en rien mon Systeme, d'autant
 qu'il est d'un temperament melancolic
 & dans un âge propre à faire des affect
 melancoliques *, & qu'il a pris autre
 du tabac par excès, soit par le nez,
 en fumée: car, comme il est dit fo
 dicieusement dans la these de Mr. E
 sur le tabac, dont il est parlé dans vo
 moires du mois de Janvier 1711. les
 du cerveau accoutumées à se froncer
 se contracter, à l'occasion des point
 sel caustique du tabac pris par excès
 contractent enfin d'elles-mêmes, & se
 cent à la moindre occasion; ce qui
 ne lieu au mal qu'on nomme vapeur
 quel a beaucoup d'affinité avec celui
 d'autant que cela occasionne l'irru
 des esprits qui bandent les ressorts d
 veau, & j'ai vû bien souvent des p
 nes pour avoir pris trop de tabac
 nez, tomber dans des éblouissemens
 de durée à la verité, mais peu dif
 de l'état où se trouve souvent M. **.

Bien loin que je croye, avec Mr. Deidier, que l'usage immodéré du tabac, tandis que Mr. ** l'a continué, ait suspendu le mal, je suis persuadé qu'il n'y a pas peu contribué; & certainement si tous les excès sont nuisibles, comment peut-on dire que celui du tabac est bienfaisant? Ce mal ne venoit d'abord que rarement, soit parce que les esprits étoient encore d'une nature moins fixe, soit parce que les fibres n'avoient pas encore acquis cette habitude à se contracter, soit enfin parce que le sang ne s'étoit pas encore assez empreint des sels acres du tabac. Ce mal dans les commencemens le prenoit à la Messe; parce que la contention d'esprit y est plus forte qu'ailleurs; il le prend à présent à table, parce que dans ce tems-là l'esprit libre des occupations contraires à l'inclination s'abandonne de son propre mouvement aux idées qui font plaisir, & qui entraînent dans des distractions d'autant plus fortes, qu'elles interessent davantage; & c'est ainsi que le relâchement d'esprit devient souvent une contention, sur tout dans les melancoliques. OÙ je ferai remarquer en passant à Mr. Deidier, que le chile bien ou mal digéré ne fait rien là, puisqu'il est dit dans l'exposé, que son mal le prend au commencement, de même qu'au milieu & à la fin du repas. Je n'ose pas non plus *accuser les fréquens excès de vin que le*

malade a faits dans sa jeunesse , puisqu'il est dit au contraire qu'il a mené une vie assez réglée. Au reste , son espee d'extase ne l'empêche pas de faire divers mouvemens, ce qui n'est pas surprenant, car tous les esprits ne sont pas employez à bander les ressorts des fibres , & ceux qui restent peuvent aisément se jeter dans les membres où les routes sont les plus frayées , pour faire des mouvemens machinaux & de pure habitude: tels sont les muscles du cœur & de la poitrine pour la respiration, de là vient qu'elle est libre, ceux des bras & des mains, pour ouvrir & fermer une tabatiere, se boutonner & se déboutonner. Son mal ne le prend point la nuit, parce qu'alors les fibres du cerveau sont relâchées: il ne seroit pourtant pas impossible qu'il le prit en dormant, à l'occasion de quelque songe qui appliqueroit particulièrement l'attention de l'ame, & pour lors il seroit noctambule. La couleur du visage est tantôt pâle, tantôt noirâtre, selon que le sang dans ces occurrences est forcé de prendre son cours vers les parties interieures , ou vers les parties exterieures.

Telles sont, mon Reverend Pere, les reflexions que j'ai faites sur un mal qui paroît si singulier. Si vous jugez qu'elles meritent de paroître aux yeux du Public, e vous en laisse le maître. Y'èpere en ce

A V R I L 1713. 419

cas que Mr. Deidier, à qui je ferai toujours gloire de déferer beaucoup, ne prendra pas en mauvaise part la liberté que je prens de proposer des jugemens qui ne font pas sans appel, & qui sont bien moins une critique de ses sentimens, que des doutes pour m'éclaircir. Je suis avec beaucoup de respect, sans avoir l'honneur de vous connoître que de reputation.

Mon Reverend Pere,

Vôtre très humble & très-obeïssant serviteur.

P E S C A D O U R.

A Tulle ce 21. Avril 1711.

Conferences Ecclesiastiques de Paris sur le Mariage, où l'on concilie la Discipline de l'Eglise avec la Jurisprudence du Royaume de France, établies & imprimées par l'ordre de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. A Paris, chez Jacques Etienne, rue S. Jacques, à la Vertu. 1713. 4. vol. in 12. I. vol. pagg. 608. II. vol. pagg. 720. III. & IV. vol. pagg. 712.

L'USAGE des Assemblées & des Conferences sur les matieres de Discipline

ou de Morale est ancien & utile dans l'Eglise. Les Apôtres en ont donné les premiers l'exemple ; ils conféroient souvent entre eux sur la Doctrine Evangelique. Les Evêques dans les Conciles, les Prêtres dans les Synodes se sont depuis conformez à cette pratique, dont le Public a tiré dans tous les temps un très-grand fruit. C'est par là que s'entretient dans les Ecclesiastiques le goût de la Science & de la Vertu. L'esprit de l'état se cultive & se fortifie dans ces Ecoles de Pieté, où chacun porte ses reflexions, & profite de celles des autres. On s'instruit plus quelquefois en un quart d'heure dans la Compagnie des gens éclairés, qu'on ne feroit seul en plusieurs jours par l'étude du Cabinet. Les matieres de Morale sont celles qui par l'étendue des difficultez qu'on y trouve demandent plus de détail. C'est ce qu'a observé M. le Cardinal de Noailles dans le Mandement qu'il fit en 1697. & qu'on a fait imprimer à la tête de ces Conférences. „ Il sem-
 „ ble, dit-il, que la méthode dont J. C.
 „ s'est servi pour nous instruire, nous le
 „ marque clairement. Il n'a parlé que
 „ très-obrement des Mysteres, & s'est fort
 „ étendu sur la Morale, comme plus ne-
 „ cessaire & plus difficile à établir dans les
 „ ames, où elle est continuellement com-
 „ battuë par la cupidité. Si les Ministres
 „ des Autels ne sont bien instruits des bon-

„ nes maximas, ils ne peuvent éviter deux
 „ extrémités également dangereuses : le
 „ relâchement que l'amour propre & la
 „ complaisance peuvent inspirer, & une
 „ severité outrée qui rebute le pecheur,
 „ & l'éloigne de la Penitence. Il est d'ail-
 „ leurs très-important pour le bien des a-
 „ mes, que tous ceux qui les conduisent
 „ parlent le même langage en suivant les
 „ mêmes regles, & que les uns ne détrui-
 „ sent pas ce que les autres auront édi-
 „ fié." M. le Cardinal de Noailles pour
 ménager aux Ecclesiastiques les moyens
 d'assister commodément à ces Conferen-
 ces, a ordonné qu'on en feroit trois dans
 trois differens quartiers de la Ville : sça-
 voir à S. Nicolas du Chardonnet, à S.
 Sulpice, & à S. Magloire; ce sont celles
 du Seminaire de S. Nicolas du Chardon-
 net qu'on donne au Public.

Ce qui en paroît aujourd'hui ne roule
 que sur le Mariage : matiere vaste & im-
 portante, soit pour les Ministres de l'E-
 glise, par rapport à la direction des ames,
 soit pour les Peuples mêmes, par rapport
 à leur propre conduite. Cette matiere est
 traitée ici avec toute l'étendue qu'elle me-
 rite, mais aussi avec la sagesse & la cir-
 conspection qui convient aux Ministres du
 Sanctuaire. Elle est divisée en quatre To-
 mes qui comprennent les Loix de l'Eglise
sur le lien du Sacrement, & la Jurispru-
 S 7 dence

dence du Royaume sur le Contract Civil. Chaque Tome est divisé en dix Livres ; chaque Livre en plusieurs Conferences, & chaque Conference en plusieurs Paragraphes. Souvent même un seul Paragraphe contient la décision de beaucoup de cas de conscience. On explique dans les deux premiers Tomes, selon l'ordre des temps, les variations de la Discipline Ecclesiastique, & les différentes pratiques des Eglises d'Orient & d'Occident sur le Mariage. On fait voir le commencement de cette Discipline dans les anciens Canons des Conciles des premiers siècles, dans les Decretales des Papes, & dans les décisions des saints Peres. On en expose le progrès & la fixation par le Concile de Trente, par les Statuts du Diocèse de Paris, par le sentiment des plus fameux Canonistes qui ayent écrit sur ce sujet, par les Ordonnances de nos Rois, & par les Arrêts des Parlemens. Dans le troisiéme Tome on explique les engagements civils du Mariage, & à cet égard on donne pour regles de la conscience les dispositions du Droit ou de la Coûtume. Il y a des préceptes & des conseils pour les personnes qui pensent au Mariage ; il y en a pour celles qui sont actuellement mariées ; il y en a enfin pour celles qui passent à de secondes nœces : tous les états trouvent ici des regles sur cette matiere.

Voie.

Voila le plan & l'objet du Livre: rap-
 portons-en quelques traits qui fassent con-
 noître de quelle maniere les questions y
 sont traitées. Une des premieres qu'on y
 trouve, c'est de sçavoir s'il faut une voca-
 tion pour le Mariage. Tout le monde
 convient qu'il en faut une pour entrer
 dans l'état Ecclesiastique ou dans la Re-
 ligion, mais peu de personnes se persua-
 dent que pour le Mariage il faille une vo-
 cation particuliere. „ On répond que c'est
 „ une erreur populaire, condamnée par
 „ S. Paul. Les Chrétiens, dit-on, doi-
 „ vent se marier en Chrétiens, après avoir
 „ consulté Dieu; tous les états ne con-
 „ viennent pas à tous les hommes: Dieu
 „ appelle interieurement chacun, selon
 „ qu'il lui plaît, à un état de vie qui lui
 „ est proportionné. Il faut donc écouter
 „ avec soin & avec fidelité cette voix in-
 „ terieure. *Je croi cela si important*, dit
 „ saint Gregoire de Nazianze, *que je suis*
 „ *persuadé que si on l'écoute on peut esperer*
 „ *d'être heureux, & que si on ne l'écoute pas,*
 „ *on peut craindre d'être malheureux le reste*
 „ *de sa vie.* Ce n'est pas assez, observe-
 „ t-on ailleurs, d'être appelé au Mariage
 „ en general, il faut de plus que cette
 „ vocation s'étende à la personne particu-
 „ liere que l'on doit épouser, & que le
 „ Mariage soit fait au Ciel avant qu'on
 „ le contracte sur la terre. Ce n'est pas
 „ seu-

ionnet.

Adam; il prepara Rebecca pour
il reserva Sara pour le jeune Tobie; il
choisit Esther pour Assuerus; Et si les
parens, dit le Sage, donnent du bien
& de la naissance à leur fils, c'est Dieu
qui leur fait present d'une épouse sage
& prudente." On s'étend fort dans ces
conferences sur les différentes sortes d'em-
êchemens du Mariage, & on traite ce
ujet tout à la fois suivant les Loix de l'E-
glise, & suivant les Ordonnances du Royau-
me. C'est un détail instructif où l'on trou-
ve rassemblez une infinité de cas qui pour-
roient embarrasser les Prêtres ou les Ma-
gistrats.

Le Mariage n'est pas seulement regardé
ici comme Sacrement, on le considère
encore comme un engagement civil. Le
..... que la Loi ou la Coutume pres

voye indirecte ce que la Coûtume leur refuse. On decide que ces fideicommiss frauduleux sont des vols faits aux heritiers; on refute avec M. de sainte Beuve, toutes les raisons qui sont alleguées pour les autoriser. Il est vrai, dit-on, que les donations cachées qu'on fait par un fideicommiss ne sont défenduës que par les Loix humaines; mais, selon les principes de saint Paul, ces Loix obligent en conscience. Il est dur à la verité que la Loi défende à une femme de témoigner sa reconnaissance à un mari, en lui laissant un legs; mais comme nous ne sommes propriétaires de nos biens que par la Loi, il faut se soumettre aux décisions que la Loi prononce pour le bien public. On ne peut pas dire que la Loi ait eu simplement en vûë de condamner l'abus de ces donations, & non les donations en elles-mêmes, puisqu'elle les condamne de quelque maniere qu'on les fasse, directement ou indirectement. On ne peut pas non plus alleguer la pauvreté du mari pour autoriser les liberalitez de sa femme par la voye du fideicommiss. Ce que peut souffrir un Particulier merite peu de consideration, il ne faut avoir égard qu'à ce que souffriroit le Public si on permettoit de tels avantages. On conclud de tout cela que les fideicommiss qui vont à faire fraude à la *Loi sont illicites*, & qu'un mari & une fem-

femme ne peuvent jouir en sûreté de conscience des biens qu'ils auroient acquis de cette maniere.

On demande si le rapt de seduction est un empêchement dirimant comme le rapt de violence. Il y a des Docteurs qui ont cru que le Concile de Trente ne s'étant point expliqué précisément sur ce point, il ne falloit pas multiplier le nombre des empêchemens de Mariage, ni étendre au cas de la seduction ce qui n'a été établi que pour le cas de la force. Mais on soutient dans ces Conférences, que ce qu'il y a de plus dangereux dans le rapt vient plutôt de la seduction que de la force déclarée, parce que la seduction en enlevant le cœur d'une jeune personne, lui enleve aussi son choix & sa liberté. Voici une question sur une autre matiere. Un Enfant peut-il en conscience renoncer à la succession de ses Pere & Mere, ou ne l'accepter que par benefice d'inventaire, quand il a profité de leurs emprunts. On répond que quoi qu'un Enfant dans les regles ordinaires puisse se tenir au don qui lui a été fait par Contract de Mariage, & se dispenser du payement des dettes, en renonçant à la succession qui en est chargée, il y a des cas neanmoins où il seroit obligé d'en payer quelques-unes, & ce sont celles que son Pere a contractées pour lui, & qui ont tourné à son avantage. Par
 exem-

exemple, pour les frais de ses nôtces, pour lui acheter une Charge ou une Terre, pour le tirer de quelque danger, &c. Il auroit beau, ajoute-t-on, renoncer à la succession de son Pere, & alleguer qu'il n'est pas tenu des dettes, il sera toujours certain qu'il a profité du bien des creanciers de son Pere, & qu'il est obligé en conscience de leur en faire raison. Les Peres & Meres peuvent-ils en conscience reduire leurs enfans à leur legitime sans aucune raison? Les Loix & les Coûtumes le leur permettent, mais la prudence & la Religion doivent toujours leur servir de regle dans la distribution de leurs biens; & il n'est pas à propos que sans aucune cause, ils ne donnent à leurs Enfans que la legitime. „ Cela met la division dans „ les familles; & on peut dire avec saint „ Bernard aux Peres & Meres qui pour „ vouloir trop avantager un aîné, ne „ donnent presque rien aux autres, que „ s'ils font voir qu'ils ont la plenitude de „ la puissance, ils font voir aussi qu'ils „ n'ont pas la plenitude de la justice.” Nous ne nous étendrons pas davantage sur un Livre qui consiste dans une infinité de demandes & de réponses, & dont on ne peut donner qu'une idée très-imparfaite par un Extrait.

Traité de la Messe & de l'Office divin, où l'on trouve une explication litterale des anciennes pratiques & des ceremonies de l'Eglise, appuyée sur l'autorité des Peres & des Conciles: Avec des remarques sur les usages qui s'observent dans toutes les Fêtes de l'année, suivant l'ordre du Breviaire. Par M. J. GRANCOLAS, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. A Paris, chez Jacques Vincent, ruë saint Severin, vis-à-vis l'Eglise, à l'Ange. 1713. vol. in 12. pp. 650.

CE Traité concerne ce qu'il y a de plus grand & de plus auguste dans notre Religion. On y expose ce que l'Antiquité nous apprend de plus considérable sur les pratiques de l'Eglise, & il est difficile de trouver plus de recherches en un seul volume. „ Le dessein que l'Auteur s'y propose est de contribuer à l'instruction „ d'une infinité de personnes qui étant obligées à l'Office Divin, ne peuvent aisément faire une étude profonde de toutes ces saintes pratiques, faute d'Ouvrages qui leur en donnent une juste idée: la plûpart des Auteurs qui en ont traité, ayant chargé & embarrassé ce qu'ils en ont dit de bon, par un mélange de choses inutiles & étrangères au „ sujet: & les autres les ayant défigurées

par des explications forcées & allegoriques qui les exposent souvent à la risée des ennemis de l'Eglise. On prendra plus de goût à l'Office Divin, quand on sçaura les vraies raisons que l'Eglise a eues en instituant ses prieres, ses fêtes, & ses solemnitez, la Messe, la Consecration, le Carême; & c'est de quoi on pourra aisément s'instruire dans cet Ouvrage, que la brieveté & le stile concis accompagnent par tout. Il sera facile avec un tel Traité d'ordonner dans les Dioceses & dans les Seminaires, des Conferences entre les Ecclesiastiques sur une matiere qui a été jusqu'à present si négligée.

Quant à la méthode de l'Auteur, il s'est attaché à suivre l'ordre du Breviaire, & après avoir parlé de la Psalmodie & des Heures Canoniales en general, il passe au Propre du temps, où il expose ce qui a rapport à toutes les fêtes & à toutes les solemnitez de l'année, & il finit par le Propre des Saints. Le Traité est precedé d'une exposition courte & succinète de la Messe; en sorte que l'on trouve rassemblé ici tout ce qui regarde le Ministère Ecclesiastique.

L'Auteur définit d'abord ce que c'est que la Messe, & en explique le nom, puis il parle de la Messe des Catechumenes: du Signe de la Croix qui se fait au comm

cement de la Messe: du Pseaume *Judica* du *Confiteor*: de l'entrée du Prêtre à l'Autel: de l'*Introite*: du *Kyrie*: du *Gloria in excelsis*, & de toutes les autres parties qui composent la Messe, sans en oublier aucune.

La Messe, dit-il, est l'acte principal de Religion, par lequel on rend à Dieu le culte supérieur & l'hommage souverain qui lui est dû, en lui offrant le Corps & le Sang de J. C. sous les especes du pain & du vin, en memoire perpetuelle de la Mort & de la Passion de J. C. qui l'a ainsi ordonné. Ce mot de *Messe* signifie renvoi, parce qu'autrefois au commencement du Sacrifice, on renvoyoit ceux qui n'avoient pas encore été baptisez, & ceux qui étoient en Penitence; & qu'à la fin on renvoye encore tout le Peuple en disant *Ite Missa est*, On vous renvoye: marquant ainsi aux Fideles de ne point sortir que lorsque tout le Sacrifice est achevé, & que l'Eglise elle-même qui nous y a invité, nous renvoye dans nos maisons, pour y vivre de l'esprit du Sacrifice, au milieu de nos occupations, autant qu'il est en nous.

C'étoit anciennement la coûtume de renvoyer le Peuple après chaque Office. *Post transacta solemnia dimissâ Plebe*, dit Tertullien. S. Chrysostome avoit coûtume d'avertir les Fideles de ne point sortir de l'Eglise qu'on ne leur eût donné
congé.

congé. *Ingressus es in Ecclesiam ne eas nisi dimittaris.* On ne disoit *Ite Missa est* qu'aux jours auxquels le Peuple devoit effectivement s'en aller aussi-tôt après la Messe; mais s'il y avoit quelque autre Priere à faire ensuite, où le Peuple dût se trouver, on ne le renvoyoit pas. C'est pour cela qu'on ne dit point *Ite Missa est* aux jours de jeûne, à cause de Nones ou de Vêpres, ni aux Messes des Morts, après lesquelles on fait des prieres pour les défunts. Au lieu d'*Ite Missa est*, on dit alors *Benedicamus Domino*, qui ne signifie point qu'on doive sortir. Dans un Cérémonial de l'Eglise de Toul, il est dit qu'à la Messe de la nuit de Noël on dira *Benedicamus*, parce que les Fideles devoient rester pour les Laudes, qu'on ne disoit qu'après, au lieu qu'on les a depuis inferées dans la Messe, & elles servent de Postcommunion ou d'action de grâces. *In fine Missæ dicitur Benedicamus Domino quia nondum datur licentia exeundi de Ecclesia.*

L'Auteur explique ainsi avec beaucoup de soin & d'érudition, tous les autres articles de la Messe, & principalement ce qui regarde la Consécration & le temps où elle se fait; le tems de la Consécration est celui où l'on croit que J.C. est rendu présent par les prieres & les paroles du Prêtre. Les Payens même, croyoient
que

que la Divinité qu'ils adoroient, se rendoit présente par certaines prieres à la figure qui la représentoit ; ce qui paroît par Lactance, par Tertullien, par saint Cyprien, par Origene. Quant à la Consecration, l'Eglise donne ce nom aux paroles qui rendent J. C. present sur l'Autel. Cette presence s'opere en rapportant toute l'Histoire de l'Institution de l'Eucharistie, & l'accompagnant des actions qui expriment les choses que l'on dit, & qui représentent ce que J. C. a fait & a ordonné de faire en memoire de lui. Il prit le pain : le Prêtre le reçoit dans l'Offrande : Il le benit en faisant des prieres dessus, le Prêtre fait la même chose à la Secrette, à *Hanc igitur & quam oblationem*, & même à *Te igitur*, en disant *Ut accepta habeas & benedicas hac dona*, &c. & en prononçant les autres prieres qui se disent depuis l'Offrande : Car quoï que la Consecration consiste principalement dans ces paroles de J. C. *Ceci est mon Corps*, il y en a encore d'autres, dit saint Basile, qui se disent devant & après, comme ayant une grande force pour le Sacrement, & qui ont été reçues de la Tradition.

Dans les Livres des Sacremens attribuez à saint Ambroïse, on consacre le pain par ces paroles. *Hoc est Corpus meum quod pro multis confringetur.* Et pour celle
du

du Calice, il y a seulement, *Hic est enim Sanguis meus.*

Le Prêtre en racontant l'Histoire de l'Institution de l'Eucharistie, exprime par ses actions ce qu'il prononce par ses paroles. En disant *accepit panem*, il prend le pain. A *elevans oculos*, il leve les yeux au Ciel : & à *benedixit*, il fait un signe de Croix, ce que le mot semble exiger naturellement. Ce signe de Croix est assez ancien : S. Augustin dit que si ce signe n'est appliqué sur le front de ceux qui font profession de la Foi, ou sur l'eau dont ils sont regenez, ou sur l'huile qui entre dans le Chrême dont ils sont oints, ou sur le Sacrifice dont ils sont nourris, rien de toutes ces choses ne se fait bien. Amalaire en parlant de la Consécration, dit qu'elle se fait par les paroles que prononce le Prêtre, comme par la benediction de sa main. Hildebert de Tours dit encore qu'un signe de Croix & une parole font changer la nature. Le Concile de Querci de l'an 858. marque dans sa Lettre au Roi de Germanie, que des mains qui avoient reçu l'onction du saint Chrême, & qui par la priere & le signe de la Croix faisoient changer le pain & le vin au Corps & au Sang de J. C. ne devoient point servir à faire un faux serment.

Chez les Grecs on prononce à haute voix les paroles de la Consécration, & les

Peuples répondent *Amen*. Cela s'observoit aussi dans l'Eglise Latine, comme il paroît par ces paroles de saint Ambroise. *Ipse clamat Dominus Jesus, hoc est Corpus meum... Ipse dixit Sanguinem suum... Et tu dicis, Amen; Hoc est, verum est.*

A la Consécration du Calice, le Prêve en disant *Bibite* benissoit le Calice, l'approchant de ses levres, comme à *Manducate* il approchoit l'Hostie de sa bouche.

Au temps de l'Elevation on tire les courtines & les rideaux, & on ouvre les portes du Chœur, afin que les Peuples adorent J. C. qu'on leur expose, & qu'ils se preparent à la Communion.

L'Elevation de l'Hostie a été en usage de tout temps chez les Grecs, & c'étoit comme le signal pour avertir les Peuples de se disposer à la Communion. C'est ce qui paroît par saint Basile, lorsqu'il dit : Quel Saint nous a laissé dans ses Ecrits les paroles de l'Invocation, quand on montre le Pain de l'Eucharistie, & le Calice de benédiction ?

L'Auteur du Livre de la Hierarchie dit encore que le Prêtre expose à la vûe des Peuples les sacrez Mysteres qu'il a consacré. On trouve dans la vie de saint Basile écrite par Amphiloque, qu'après l'Oraison Dominicale il élevoit le pain, & prioit. Anastase Sinaitte le dit aussi, en ces termes : Après la Consécration & l'Oraison

son Dominicale, le Prêtre leve le Pain de vie, & le montre à tous les assistans; le Diacre crie alors à voix haute, *faites attention*, & aussitôt le Prêtre dit: *Les choses saintes aux Saints*. Dans la Liturgie de saint Chrysostome & dans celle de saint Jacques, avant la Communion le Prêtre élevant les saints dons, dit: *Les choses saintes aux Saints*. Originellement l'Elevation n'étoit qu'un signal pour avertir que le temps de la Communion approchoit; & c'étoit ordinairement à *panem nostrum* qu'on donnoit ce signal.

Dans l'Eglise Latine c'étoit avant l'Oraison Dominicale, & où est maintenant la seconde Elevation, comme le marque l'ordre Romain. A ces paroles *per ipsum*, le Diacre élève le Calice, & le Celebrant met l'Hostie dessus, & la montre au Peuple. Cette Elevation de l'Hostie ne se faisoit qu'avec une main, comme on le pratique encore à présent au Vendredi saint. Tous les jours à Lyon on fait la même chose au *Pater* à ces paroles *sicut in Cælo & in terra*.

Depuis environ le milieu du douzième siècle on a attaché l'adoration à l'Elevation, & on les a multipliées, de manière qu'il y en a maintenant trois, au lieu qu'il n'y en avoit qu'une de l'Hostie & du Calice tout ensemble, comme on le pratique aujourd'hui à la seconde Elevation.

On a depuis ajouté l'Elevation de l'Hosie & du Calice séparément, après leur Consecration, & on a introduit l'une & l'autre pour faire adorer J. C. dans l'Eucharistie; pour ce qui est de l'invitation à la Communion, dont l'Elevation n'étoit originellement que le signal, on a suppléé l'élevation de la patene, qui se fait par le Soudiacre & par le Diacre pendant le *Pater*.

Quant à la maniere d'adorer J. C. au temps de l'Elevation, il y a des Eglises où on demeure encore debout comme autrefois, avec une simple inclination. Aussi Honoré III. dans sa Decretale, *Sanè cum olim*, au titre de *Celebratione Missarum*, ne prescrit qu'une simple inclination de corps aux Fideles pendant l'Elevation: & la Rubrique du Missel Romain ne demande ni genuflexion ni inclination à la troisième Elevation. Les Grecs même Latinisez & réunis au Siege de Rome, adorent encore l'Eucharistie debout, & n'ont aucune genuflexion dans leur Liturgie. On voit dans la Clementine *ad nostrum*, au titre de *Hæreticis*, qu'une des erreurs des Beguards, étoit qu'à l'Elevation du Corps de Jesus-Christ il n'étoit pas nécessaire de se lever, ni de lui rendre aucun respect. *Asserens quod in Elevatione Corporis Jesu-Christi, non debent assurgere, nec eidem reverentiam exhibere.* Il n'y a pas 27 ou 30 ans, qu'à Châ-
lons

ions sur Marne, à Verdun, & en d'autres Cathedrales, on ne se mettoit pas non plus à genoux à l'Elevation; ce qui se pratique encore à Lyon. L'usage à Chartres est de se mettre à genoux à l'Elevation quand c'est la Messe du Chœur; mais à toutes les autres, même aux grandes Messes, les Chanoines restent debout.

Nous sommes obligez de passer bien des choses importantes & sur la Messe & sur ce qui concerne l'Office Divin: car il n'est pas possible de tout rapporter. Les remarques que l'on trouve à la fin de ce volume, sur les Fêtes de l'année, & sur quelques usages, ne sont pas moins utiles ni moins sçavantes.

Tractatus de Imputatione divina Peccati
Adami posteris ejus universis in reatum.
C'est-à-dire: *Traité où l'on examine si Dieu impute le peché d'Adam à toute la posterité de ce premier homme, & si ce peché la rend criminelle.* Par DAN. WITBY, Chanoine de l'Eglise de Salisbury. A Londres, chez J. Wyat, à la Rose, au Cimetiere de S. Paul. 1711. in 8. pagg. 215.

MR. Witby attaque la Doctrine de toutes les Societez Chrétiennes touchant la communication du peché originel qui rend coupable toute la posterité d'Adam. Son Ouvrage est partagé en dix Chapitres.

Dans le premier, il expose ses idées. Dans le second & dans le troisiéme, il traite de l'imputation de la desobeissance d'Adam; dans le quatriéme & dans le cinquiéme, de l'inherence de ce crime qui le perpetue par la voye de la generation; le sixiéme, le septiéme, & le huitiéme renferment les témoignages des Peres que l'Auteur croit favorables à son opinion, & qui, selon lui, nient que les hommes naissent chargez du crime d'Adam; dans le neuviéme, il tâche de montrer que les décisions des Conciles ne détruisent pas son sentiment; il prétend prouver dans le dernier Chapitre que les Juifs n'avoient nulle connoissance de la communication du péché d'Adam, & que ce dogme est opposé aux lumieres de la Raison & aux principes des Philosophes & des Jurisconsultes.

Il avoüe d'abord que si le premier homme n'avoit pas peché, il n'auroit été sujet à la mort ni lui ni sa posterité, non plus qu'aux tristes circonstances qui accompagnent l'état de mortalité où nous sommes. Devenu mortel, il a engendré d'autres mortels; c'est, selon M. Witby, en quoi consiste l'image de l'Adam terrestre que nous portons. Dans l'Arrêt que Dieu prononça, ces paroles *vous mourrez de mort*, ne signifioient, à ce qu'il prétend, que la separation de l'ame d'avec le corps, & ne marquoient point du tout la mort éternelle.

nelle. Il n'est dit dans cet Arrêt ni que le peché d'Adam seroit imputé à ses descendans, ni qu'il dût leur transmettre un vice habituel qui les rendit ennemis de Dieu dès le sein de leur mere. Il ne s'y agit que de la mort naturelle ; mort qui auroit cependant été éternelle sans J. C. par les merites de qui nous ressusciterons. M. Witby déduit après cela toutes les circonstances & les suites de l'état de mortalité où Adam fut réduit avec sa posterité. Il fait remarquer, 1. La crainte de la mort qui engagea les hommes à commettre toutes sortes de crimes, pour sauver leur vie lorsqu'ils la croyoient menacée. 2. Le desir de posséder tout ce qui pouvoit servir à l'entretenir. 3. L'amour des plaisirs, dont les hommes se hâtoient d'autant plus de jouir, qu'une mort certaine & inevitable devoit les en priver. 4. Il observe que de ces dispositions naissoient naturellement la colere, la haine, la tristesse, & l'envie. On s'irrite quand on trouve des obstacles à sa felicité, & on hait ceux qui les mettent ; on s'afflige quand on la perd, & on ne regarde celle des autres qu'avec des yeux jaloux. La mort temporelle a donc été une source abondante de pechez : ainsi, continuë l'Auteur, *par la desobeissance d'un seul, plusieurs ont été constituez pecheurs ; parce qu'ils sont nez dans un état où les passions regnent & portent continuellement*

au crime. Cette misere démontre la nécessité du second Adam; non seulement J. C. a aboli l'Arrêt de mort par l'assurance d'une vie nouvelle, mais aussi il rend par des secours surnaturels les hommes victorieux de toutes leurs convoitises. M. Witby fait ensuite une comparaison assez étendue entre les deux Adam, & ne néglige rien pour ajuster à son système l'économie de la Redemption. Il se persuade que les anciens Peres ont pensé comme il pense, parce qu'ils ont dit que J. C. est mort pour expier notre mortalité; que par son supplice nous triomphons de la mort; que par une mort volontaire il nous a délivrés de celle à laquelle nous étions assujettis; & enfin qu'il nous a fait passer d'un état de corruption, à un état d'incorruption. Il s'applique aussi à faire valoir son opinion par tout ce que les Peres ont enseigné touchant la descente de J. C. aux Enfers; & avant que de se mettre à répondre aux objections qu'il croit devoir se proposer, il conclut que tout ce que les Anciens ont écrit sur les effets du peché d'Adam se réduit à trois points. Selon lui ils ont assuré simplement, „ qu'à l'occasion de ce peché,
 „ 1. tous les descendans d'Adam naissoient
 „ mortels, & sujets aux miseres de cette
 „ vie; 2. qu'ils étoient livrés à des combats
 „ perpetuels qui s'élevoient entre la
 „ chair & l'esprit à cause de l'impetuositè

des passions, d'où il arrivoit qu'ils pe-
choient souvent; 3. que leurs ames dé-
tachées de leurs corps par la mort des-
cendoient aux Enfers pour y demeurer
jusqu'à ce que J. C. les allât délivrer
pour les emmener avec lui en Paradis.

M. Witby témoigne dans sa Préface
qu'il s'attend bien à être censuré par une
infinité de gens. „ Les uns, dit-il, me
traiteront d'Heretique, les autres me
dénonceront en qualité de Schismati-
que; plusieurs me regarderont comme
un serpent caché dans le sein de l'Egli-
se, & qui répand son venin par tout;
un très petit nombre me jugera digne
de pardon; presque personne ne se per-
suadera que je merite quelque recom-
pense.” Mais il appelle de tous ces ju-
gemens à Dieu & à sa conscience; & il
proteste que le seul amour de la Verité lui
a fait prendre la plume. „ Que ceux,
ajoute-t-il, qui m'accuseront d'Herésie
ou de Schisme, craignent de noircir en
même temps ce grand nombre de Mar-
tyrs, & tant de fameux Evêques de
l'Eglise Catholique que j'ai citez en ma
faveur. Me supposer Heretique comme
l'ont été Clement Alexandrin, Athana-
se, Epiphane, Chrysostome, Theodo-
ret, Optat; me faire Schismatique en
la maniere des Cyrilles & des Gregoi-
res, ce n'est pas me couvrir de honte,

„ c'est me combler d'honneur." A la fin de sa Préface, il répond à ceux qui lui reprochent d'avoir abandonné la Doctrine de l'Eglise Anglicane; & il dit, 1. Que l'Eglise Anglicane peut se tromper, même dans les choses qui regardent Dieu; & qu'elle n'oblige de croire que ce qu'on lit dans l'Écriture, ou qu'on en infere clairement: 2. Qu'il est faux que son sentiment soit contraire à la croyance de l'Eglise Anglicane, puisqu'il n'a avancé nulle part que le péché originel consiste à imiter Adam; & qu'il n'a nié nulle part ni la dépravation de la Nature, ni la fausse sagesse, ni la cupidité, ni les soins charnels qui en naissent, & qui attirent la colere de Dieu. „ En examinant cet Ouvrage „ avec attention, dit-il, on verra que „ j'ai seulement soustrait à la Colere Divine les petits enfans en qui il n'y a encore aucune cupidité, ni aucun soin „ charnel." Après la lecture de cet Extrait il n'y a personne qui ne soit en état de faire les reflexions convenables, & qui ne juge à quoi l'on est exposé dans les Païs où regne la liberté de faire imprimer tout ce qu'il plaît à chaque Auteur.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

* D E F R A N C F O R T .

LA nouvelle édition du Dictionnaire Latin-Grec-Aleman de Reyherus, revû & augmenté par Mr. Junker, doit tenir sa place parmi les meilleurs Ouvrages de ce genre, il n'est point de Dictionnaire parfait, le trésor de Robert Etienne, même de la meilleure édition, a ses défauts, des omissions, de fausses citations. Ne se formerait-il point quelque société sçavante, qui choisissant pour le fonds de son Ouvrage le trésor de Robert-Etienne, celui de Faber augmenté par Cellarius de la dernière édition, celui de Reyher dont je vous parle, les Dictionnaires Latin-Anglois de Littleton, de Thomas à *sacra quercu*, le Dictionnaire Latin-François imprimé chez Boudot, c'est-à-dire, les Dictionnaires les plus amples & les plus parfaits que nous ayions, s'aidant de tant d'éditions correctes, des Auteurs, & des tables des éditions à la Dauphine, nous donne enfin un Dictionnaire accompli ?

Andrea Reyheri Lexicon Latina Linguae emendatum & auctum, in quo methodo nativâ omnium vocabulorum cum accentu suo notatorum, etymologia, diversa acceptio-

T 6

nes.

* Tirées des *Mém. de Trev.* Juin 1712. p²⁸
2107,

nes, genera, flexiones & appellationes, Germanica pariter ac Græca, similiter locutiones, formula, sententia, Facultatum Scientiarumque termini, in novellis etiam incurrentis, nec non adagia, cum usu particularum, tam Oratoribus quam Philosophis, Mathematicis, Medicis, Jurisconsultis & Theologis familiariora, & maximè ad rectius intelligendos atque explicandos quoscumque Auctores classicos nimium quantum facientia, continentur; studio & curâ M. Christiani Junckeri Rector. Iſenacensis. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus Jo. Herb. Klossii, in folio.

Mr. Reineccius nous a donné en même tems deux éditions de l'Écriture sainte, une en quatre Langues, Hébreu, Grec, Latin, Aleman, avec un recueil de variantes, & des remarques critiques. L'autre est une nouvelle édition de la version Grecque prise du manuscrit Alexandrin, ou plutôt, de l'édition dont Mr. Grabe a donné deux Tomes. L'édition de Mr. Reineccius a cela d'avantageux, que les différences du fameux manuscrit du Vatican sont marquées exactement au bas des pages.

Biblia quadrilingua i. e. Hebræica, Græca, Latina & Germanica, diversis lectionibus & annotationibus criticis & exogeticis instructa, accurate M. Christiano Reineccio SS. Theologiae Baccalaureo, sol. sumptibus hæred. Lanckisianorum.

Biblia Graeca versionis LXX. Interpr. juxta ed. J. E. Grabii ex codice Alexandrino, notatis insimul sub quavis pagina ed. ex codice Vaticano discrepantiis, opera M. Christiani Reineccii SS. Th. Bacc. in 4. apud eosdem.

L'Ouvrage de Mr. Skreta sur la peste & les fievres pestilentielles, n'est pas une simple méthode de guerir ces funestes maladies, l'Auteur s'est proposé d'enseigner, & l'art de les guérir, & l'art de s'en préserver.

Henrici Skreta de peste & febribus pestilentialibus praeservandis ac curandis, 8. apud Joh. Christoph. Zimmerman.

* D E S T U T G A R D E.

Mr. Lentilius premier Medecin du Duc de Wirtemberg a formé le dessein d'une Medecine toute fondée sur la pratique: il voudroit donner au Public tous les ans un Journal des maladies qu'il aura traitées; & voici l'ordre qu'il observe dans le premier Tome qui paroît. Il marque quelle étoit chaque jour la disposition du Ciel & la temperature de l'air; il décrit avec soin le temperament, les mœurs, la profession, les occupations, l'âge, le sexe, des malades qu'il a vûs ce jour là, il n'en cache que le nom. Il décrit encore, s'il se peut, avec

T 7

plus

plus de soin le commencement, les causes, le progrès, les symptômes, & toutes les circonstances de la maladie; il indique en suite les remedes qu'il a prescrits, & leurs effets, bons ou mauvais. Si tous les Medecins nous donnoient avec la même bonne foi & la même exactitude l'histoire de leur pratique, rien ne seroit plus propre à perfectionner la Medecine.

Rosini Lentilii, Archiatri Ducalis Wirtembergici, S. R. I. Academ. Leopold. Imperial. Natur. Curios. Collegæ, D. Oribasii, Theodromus Medico-practicus anni 1709. Stuttgartiæ, sumptibus Augusti Mezleri excudebat Paulus Trev. an. 1711. 4. Alphab. 7.

* DE VOLFEMBUTEL.

Monfieur Leukfeld continuë de profiter des Archives de quelques Abbayes d'Alemagne occupées par les Lutheriens pour nous donner les histoires de ces Monasteres, comme autant d'essais d'un *Monasticon Germanicum*. Si cet Ecrivain, ou quelque autre docte Aleman remplissoit ce vaste projet, il pourroit se répondre des suffrages de toutes les Sectes: on sçait combien favorablement le *Monasticon Anglicanum* a été reçu.

Les Antiquitez de Groningen, ville qui a été le séjour des Evêques d'Halberstad, ont

* *Mem. de Trev. Juillet 1712. p. 1285.*

ont été bientôt suivies des Antiquitez des Abbayes de Michelstein & d'Amelunbrun. Comme ces deux Abbayes ont appartenu à l'Ordre de Citeaux, Mr. Leukfeld prend cette occasion de parler de l'origine & de l'étenduë d'un Ordre si celebre, il en fait un éloge magnifique qu'on ne peut soupçonner d'être flaté. Il remarque que la notice de l'Ordre de Citeaux imprimée à Cologne en 1640. a omis plusieurs Abbayes, & qu'il seroit à souhaiter qu'on donnât une notice plus exacte, ou que du moins quelque Religieux de cet Ordre joignît un supplément à l'Ouvrage de Gaspar Jongelin. *Antiquitates Groningenses. Quedlimburgi, in 4. Antiquitates Michaelsteinenses & Amelunburnenses. Volfembutel, in 4.*

* D E R O M E.

Mr. Lancisi premier Medecin du Pape a fait imprimer des observations sur la bonté naturelle & la malignité accidentelle de l'air de Rome.

De nativis, deque adventitiis Romani cœli qualitatibus, cui accedit historia Epidemice Rheumatica quæ per hyemem anni 1709. vagata est.

Ce Traité n'est qu'une partie d'un grand Ouvrage sur les incommoditez des situations marécageuses, & sur les secours que la

* *Ibid. p. 1291.*

la Médecine peut fournir contre la malignité d'un air marécageux.

De noxiis paludum effluviis eorumque remediis.

Mr. l'Abbé Crescimbeni nous a donné dans le dernier Tome de son *Commentaire sur son histoire de la Poësie Italienne*, la vie de six cens Poëtes Italiens, & la critique de leurs Ouvrages.

Secunda parte del secondo volume di Commentari sopra l'istoria della volgar Poësia.

* D E T O U L O U S E .

Le P. Mourgues Jesuite, Professeur Royal dans l'Université de Toulouse, fait imprimer ici chez Jaques Loyau, son *Plan Theologique du Pythagorisme & des autres Sectes sçavantes de la Grece, pour servir d'Eclaircissement aux Ouvrages polemiques des Peres contre les Payens.*

L'Auteur a partagé son livre en plusieurs Lettres, il en paroît deux chaque mois: elles sont imprimées à chiffres suivis, on les broche sans les rogner, afin que les personnes qui les auront ramassées puissent les faire relier en deux ou plusieurs Tomes. La division naturelle de l'Ouvrage entier le partage en deux Tomes. Le premier contient l'exposition de la Théologie des Payens en dix Lettres; les cinq

premieres concernant *le Dieu suprême*, & les cinq autres, *les Divinitez subalternes*. Le second Tome contient la critique de cette Théologie en douze Discours, ou Differtations, qui font *la Thérapeutique de Théodoret*, dont on donne la traduction avec des analyses & des notes.

L'ordre des Lettres Théologiques du premier Tome est tel.

La I. traite de *l'unité de Dieu*, reconuë par les Doctes du Paganisme.

La II. De six *distinctions très-remarquables*, qu'ils établissoient entre le Dieu suprême & les Dieux inferieurs.

La III. *Des Athées du Paganisme*, pour faire voir que la plupart de ceux à qui le Paganisme a donné ce nom, reconnoissoient le Dieu suprême, & rejettoient seulement les Divinitez subalternes.

La IV. *De la Trinité Platonicienne*, ou *des trois Hypostases Archiques*, que les Platoniciens concevoient dans le Dieu suprême.

La V. de ces mêmes *Hypostases* dans un plus grand détail.

La VI. Des Dieux Philosophiques de la premiere classe, c'est-à-dire, *des Dieux visibles*, qui font *le Monde & les Astres*, selon la Théologie payenne.

La VII. Des Dieux Philosophiques de
la

10 JOURNAL DES SÇAVANS

seconde classe, c'est-à-dire, *les invisibles*, qui étoient *les Genies*.

La VIII. Des Dieux populaire
premiere classe, qui étoient *les fable*.

La IX. Des Dieux populaire
nde classe, qui étoient *les Idol*

La X. Des trois fonctions p
culte idolatrique, *la Divina*
rifices, & *la celebration des Fêtes*

Ces dix Lettres sont précédée
Lettre préliminaire, dans laquel

marquer la beauté, la force,
ode des Ouvrages des Peres

yens; & ce premier Tome est
une Lettre de trois grandes r

lesquelles les sages du Pagan
oient toute la morale; sçavoir
l'immortalité de l'ame, *le jugement*

les matérialistes, qui disoient

Le VII. Des sacrifices.

Le VIII. Des honneurs qu'on rend aux Martyrs.

Le IX. Des Loix.

Le X. Des vrais oracles & des faux.

Le XI. De la fin & du jugement.

Le XII. De la vertu pratique.

On met à la tête de ce II. Tome deux *Lettres Apologetiques*; l'une pour justifier le sentiment de Theodoret & des autres Peres de l'Eglise, sur la fixation du regne de Semiramis au tems d'Abraham, contre Porphyre, suivi depuis peu par Usserius; l'autre, pour éclaircir & pour défendre le sentiment des mêmes Peres sur les Oracles du Paganisme, contre Mr. Van Dale.

* D E L Y O N .

Leonard de la Roche, Libraire, vient de faire imprimer une nouvelle traduction en François, de l'*Arcenal de Chirurgie de Jean Scultet Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulme*, en un volume in 4. divisé en deux parties qui contiennent 550 pages.

Ce Livre fut traduit pour la premiere fois à Lyon il y a 45 années, par Mr. de Bosc Medecin & Chirurgien.

Mais comme la Chirurgie a fait beaucoup de progrès depuis ce tems, & qu'il

* Ibid. Août 1712. p. 1479.

2 JOURNAL DES SÇAVANS

manquoit à cet Ouvrage pour le rendre parfait, que d'en corriger les fautes & d'y ajouter les nouvelles découvertes & les remèdes connus par l'expérience de chaque maladie, le Libraire l'a fait traduire par un célèbre Médecin, qui a déjà donné au Public la Traduction de toutes les Oeuvres de Michel Baglivi, Médecin Aleman, du Traité de la Médecine des médicamens de Ludovicus Ettmuller, du Traité de Médecine de Thomas Burnet Médecin Anglois, des observations de Médecine de la pratique de Médecine de Meibomius, & l'histoire anatomique de Graaf.

Le même Libraire donnera incessamment la traduction de l'Anatomie de Meibomius & reformée de Blancard, par le Traducteur, enrichie de plusieurs figures, que ce Libraire a fait

dislocations, des fractures, de la meilleure maniere de les réduire & de les bander, & d'un Traité complet des accouchemens naturels & contre nature. Parmi les Traitez qu'on a joint à ce Livre, outre plusieurs additions, qui ont été faites à chaque chapitre, on y trouvera la maniere de faire l'operation de la fistule de l'anus, avec deux instrumens propres pour y réussir, & la faire adroitement & avec plus de facilité; & une Dissertation fort curieuse sur un monstre né à Lyon le 28. Septembre 1702. dans laquelle sont expliqués d'une maniere sensible & fort naturelle plusieurs phenomenes rares & surprenans que l'on a observez dans ce monstre.

Il y a encore dans le même volume une description de deux monstres humains, l'un né à Lyon le 5. Mars 1671. & l'autre à Witemberg le 5. Juillet 1651.

La seconde Partie renferme cent & trois observations & cures faites par l'Auteur, qui éclaircissent & confirment la méthode qu'il a proposée dans la premiere.

** D E P A R I S.*

Le Public apprendra sans doute avec beaucoup de joye que Mr. l'Abbé Flechier Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archi-

354 JOURNAL DES S
Archidiacre de Nismes
chez Raimond Maziere
valier le fils ruë Saint Jac
prêchez devant le Roi, &
daux de son illustre Oncle,
12. Feu Mr. l'Evêque
voyoit pour les donner
il est mort, & c'est de t
ce qu'il a le plus travaillé

T A B
DES LIVR

A V R I L

E M M A N. T E L L E S. S Y L V

TABLE DES LIVRES.

PUPENDORF, <i>le Droit de la Nature & des Gens</i> <i>traduit par J. BARBEYRAC.</i>	390
BARBEYRAC, <i>Prieres touchantes & affectives.</i>	398
PESCADOUR, <i>Lettre sur les causes de l'Épilepsie</i> <i>& de la Catalepsie.</i>	408
<i>Conferences Ecclesiastiques de Paris sur le Mariage.</i>	419
J. GRANCOLAS, <i>Traité de la Messe & de l'Office</i> <i>divin.</i>	428
DAN. WITBY, <i>Tractatus de Imputatione divina</i> <i>Peccati Adami.</i>	437
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	443

CATALOGUE UNIVERSEL DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on trouve à
Amsterdam chez les W A E S B E R G E.

Suite du Catalogue de M A R S 1713.

(27.)

A *Uxellii Victoris Historia Romana cum Notis Andr.*
Schottii. 8. Antwerp. 1579.

— *Ex recensione Pitisci, & commentariis Vari-*
rior. & cum numismatibus. 8. Ultraj. 1696.

— *Cum notis Christ. Junckeri. 8. Lipsia. 1704.*

— *Lessignensis (Juliani) de Cognominibus*
Deorum Gentilium Libri tres. 8. Franck. 1696.

Aurnhammer (Dom.) Apparatus Philosophicus
Norbertino-Thomisticus. 12. Constant. 1655.

C *ensure & condamnation des Tiedes en deux*
Sermons par du Bosc. 8. Geneve. 1670.

Ceremonies & Coûtumes des Juifs, avec la Com-
paraison des Ceremonies Chrétiennes avec les
Juifves par Simonville. 12. Haye. 1682.

Chef des Moqueurs, demasqué par Neophile
l'Alethée, 12. Haye, 1707.

Chi-

CATALOGUE DE LIVRES.

- Chimeres de Mr. Jurieu, ou sa Clarté prophetique. 2. *Cologn.* 1690.
- Chorographie Sainte par P. Gellin. 12. *Amst.* 1641.
- Divers Traitez, sur les droits & les prerogatives des Rois de France. 12. *Paris.* 1666.
- Chimie naturelle, ou l'Explication Chymique & Mechanique par Duncan 2. 3. *Partie 2.* *Paris.* 1687.
- Architecture Militaire par G. Fournier. 12. *Paris.* 1667.
- Aristipe, ou le Bon Ministre. 12. *Cologne.* 1682.
- Arithmetique mise en pratique, selon l'usage des Financiers, Banquiers & Marchands, avec un Traité de Geometrie par le Gendre. 4. *Paris.* 1682.
- Arlequin Comedien, aux Champs Elisées. 12. *Paris.* 1696.
- Arlequiniana, ou les Bons mots, Histoires agreables, recueillies des Conversations d'Arlequin. 12. *Paris.* 1708.
- Biblia da Giovanni Diodati. *Genev.* 1607.
- Congiure famosa contro la Republica di Venezia & quella di Genova. 12. 1681.
- Medrano (Seb. Ferdin.)* Breve descripcion del Mundo, o Guia Geografica. 12. *Amberes.* 1708.
- Contemplations on Mortality. 8. *Lond.* 1669.
- Arends (Joan.)* Paradys hofken van Christelyke Gebeden. 12. *Utrecht.* 1708.
- Arnoldus (Mich.)* Lyckpredicatie over de Vorst van Vriesland, 4. *Leeuw.* 1697.

(28.)

T A V R I L 1713.

- B**Arns (*Rob.*) & *Joan. Balens* de Vitis Pontificum Roman. cum continuatione *Joh. Mart. Lydii.* 8. *Leyda.* 1615.
- Baro (Bonaventur.)* Scotus, de Angelis, defensus & amplificatus. fol. *Florent.* 1676.
- Anales Ordinis SS^me Trinitatis redemptionis Captivorum. fol. *Roma.* 1684.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

Pour le Mois de
M A I

1 7 1 3.

Augmenté de divers Articles,
tirez des
MEMOIRES DE TREVoux.



A A M S T E R D A M,
Chez les J A N S S O N S à W A E S B E R G E.

M D C C X I I I.

A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E S -
B B R G E les Livres suivans :

Examen de deux Traitez de M. de la Placette, sur la prémotion Physique, avec une addition contre Spinoza que nous sommes libres; par Mr. NAUDE. 12. 2. Voll.

Histoire de l'Eglise en abrégé par demandes & par réponses, depuis le commencement du Monde, jusqu'à present. 12. 4. Voll. Paris.

Sermons sur diverses Matieres Importantes, par Mr. FABRI Pasteur à Geneve 8. 2. Voll.

— *Sur divers textes de l'Ecriture Sainte par Mr. SAURIN Tome Second. 8. A la Haye.*

Agathon & Tryphine, Histoire Sicilienne. 8.

L'Atalantis de Madame Manley, contenant les Intrigues Politiques & Amoureuses de la Noblesse d'Angleterre. Tome Second. 8.

Gomgam ou l'homme Prodigeux, transporté dans l'air sur la terre & sous les eaux. 12. 2. Voll. avec fig.

Illustres Françaises, Histoires veritables, ou Caracteres de l'un & de l'autre Sexe. 12. 2. Voll.

Prince Kouchemin, Histoire Tartare, & Dom Alvar del Sol, Histoire Napolitaine. 12.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois de Mai MDCCXIII.

*Oeuvres de NICOLAS BOILEAU DES-
PREAUX. Nouvelle Edition, revue &
augmentée. A Paris, chez Esprit Billiot,
rue de la Harpe, au coin de la rue
Pierre Sarasin, à la Ville de Paris. 1713.
in 4. pp. 772. & sous presse à Amster-
dam, en 2. voll. in 8. chez Henri Schelte,
avec des Additions qui ne se trouvent
point dans cette Edition de Paris.*

VOICI la nouvelle Edition des Oeuvres
de feu M. Despreaux, que nous avons
annoncée dans le Mois précédent, en
donnant l'Extrait de la Vie de ce fameux
Auteur, composée par M. Des Maizeaux.
On peut dire que cette Edition est la plus
complète qui ait paru jusqu'ici; & que
ceux qui l'ont procurée n'ont rien éparg-
né pour la rendre digne des excellens
Ouvrages qu'elle renferme. Papier, c
Tom. LIII. V 2 raE

raçteres, gravûres, tout y satisfait également les yeux, & semble inviter à relire des Pieces dont la lecture fait toujors le même plaisir, & qui après cinquante ans, ont encore la grace de la nouveauté. Ces Pieces sont rangées de maniere qu'elles forment deux Parties ou deux volumes, qui peuvent neanmoins se relier en un seul. On a rassemblé toutes les Poësies dans le premier Tome, & tous les Ouvrages en Prose dans le second, à la fin duquel on trouve une Table generale des matieres. C'est de quoi nous allons donner une Notice exacte; mais en sorte que passant legerement sur les Morceaux que l'Impression a déjà fait connoître, nous nous arrêterons uniquement sur ceux qui n'avoient point encore été publiez.

On voit à la tête de cette Edition la même Préface qui precedoit l'Edition de 1701, la dernière qu'ait revue l'Auteur, & celle qu'il appelloit son *Edition favorite*. Cela est suivi d'une Table de toutes les Oeuvres de M. Despreaux, tellement disposée, qu'on y apprend d'un coup d'œil, en quel ordre elles sont ici imprimées, l'âge que l'Auteur avoit lorsqu'il les composa, & l'année où elles ont été composées.

On trouve après cette Table le Discours que M. de Valincour Secrétaire du Cabinet du Roi, & Chancelier de l'Académie

demie François, prononça à la reception de M. l'Abbé d'*Estrées*, qui a rempli dans cette Compagnie la place de M. Despreaux. Cette Piece meritoit d'autant mieux de paroître ici, qu'outre qu'elle brille de tous les ornemens de l'Eloquence, elle contient l'Eloge de notre illustre Poëte, dont elle nous peint le caractere par les traits les plus propres à nous rendre sa memoire precieuse. Qu'il nous soit permis d'en rapporter ici quelques-uns. M. de Valincour nous represente M. Despreaux également épris de l'amour du *Vrai*, qu'il s'est toujours proposé pour modele dans ses Ecrits, & dévoué à la *Raison*, qu'il a toujours prise pour guide. „ Comme le *Vrai* (dit-
 „ il) ne se trouve que dans la Nature,
 „ ou pour mieux dire, comme il n'est
 „ autre chose que la Nature même, M.
 „ Despreaux en avoit fait sa principale é-
 „ tude. Il avoit puisé dans son sein ces
 „ graces qu'elle seule peut donner, que
 „ l'Art employe toujours avec succès, &
 „ que jamais il ne sçauroit contrefaire. Il
 „ y avoit contemplé à loisir ces grands
 „ modeles de beauté & de perfection,
 „ qu'on ne peut voir qu'en elle; mais
 „ qu'elle ne laisse voir qu'à ses favoris. A
 „ l'égard de la *Raison*, M. Despreaux (con-
 „ tinuë l'éloquent Academicien) ne la
 „ perdit jamais de vûe: lorsque pour l'
 „ vanger de tant de mauvais Livres,

„ elle étoit cruellement maltraitée, il en-
 „ treprit de faire des Satires, elle lui ap-
 „ prit à éviter les excès de ceux qui en
 „ avoient fait avant lui.... Il osa le pre-
 „ mier faire voir aux hommes une *Satire*
 „ sage & modeste. Il ne l'orna que de ces
 „ graces austeres, qui sont celles de la
 „ Vertu même; & travaillant sans cesse à
 „ rendre sa vie encore plus pure que ses
 „ Ecrits, il fit voir que l'amour du Vrai
 „ conduit par la Raison, ne fait pas moins
 „ l'homme de bien que l'excellent Poëte.
 „ Incapable de déguisement dans ses
 „ mœurs, comme d'affectation dans ses Ou-
 „ vrages, il s'est toujourns montré tel qu'il
 „ étoit; aimant mieux, disoit-il, laisser
 „ voir de veritables défauts, que de les
 „ couvrir par de fausses vertus. Tout ce
 „ qui choquoit la Raison ou la Verité,
 „ excitoit en lui un chagrin dont il n'étoit
 „ pas maître, & auquel peut-être som-
 „ mes-nous redevables de ses plus inge-
 „ nieuses compositions. Mais en attaquant
 „ les défauts des Ecrivains, il a toujourns
 „ épargné leurs personnes.... Ces senti-
 „ mens de probité & d'humanité n'étoient
 „ pas dans M. Despreaux des vertus pu-
 „ rement civiles. Elles avoient leur prin-
 „ cipe dans un amour sincere pour la Re-
 „ ligion, qui paroissoit dans toutes ses
 „ actions & dans toutes ses paroles; &c.
 „ A la suite de ce Discours, vient un A-

vertissement *touchant la dixième Reflexion sur Longin*, duquel nous aurons occasion de parler plus bas, en donnant l'Extrait de cette Reflexion qui en fait le sujet.

Les Poësies de M. Despreaux se presentent après cela dans le même ordre où elles ont paru en 1701 ; c'est-à-dire, le *Discours au Roi*, les onze *Satires*, les douze *Epîtres*, les quatre chants de l'*Art Poétique*, les six chants du *Lutrin*, ornez de six Planches nouvelles très-proprement gravées, & precedez d'un petit Argument qui n'étoit pas dans les autres Editions ; l'*Ode Pindarique* sur la prise de Namur, avec sa Préface ; & le Recueil d'*Epigrammes* & de quelques autres *Poësies*. On y a fait quelques retranchemens de peu d'importance, & dont on nous dédommage par l'addition de dix-sept petites Pieces qui n'avoient point encore été imprimées. Telle est, par exemple, cette Epigramme sur la maniere de reciter du Poëte S***

*Quand j'apperçois sous ce Portique
Ce Moine au regard fanatique,
Lisant ses vers audacieux
Faits pour les Habitans des Cieux,
Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains ;
Il me semble en lui voir le Diable,
Que Dieu force à louer les Saints.*

Et dans l'art d'enchanter les cœurs & les
esprits,
Surpasser Euripide, & balancer Corneille.

Epigramme qu'il composa sur une mau-
vaise gravûre qu'on avoit faite de lui,
est point flateuse pour le Graveur :

*Du Poète Boileau tu vois ici l'image.
Quoi, c'est là, diras-tu, ce Critique a-
chevé ?
D'où vient le noir chagrin qu'on lit sur son
visage ?
C'est de se voir si mal gravé.*

ien en recompense n'est plus glorieux
pour un Sculpteur, que ces vers sur son
buste de marbre, fait par M. Girardon :

Nous rapporterons encore cette Epigramme, sur un amateur d'horloges:

*Sans cesse autour de six Pendules,
De deux Montres, de trois Cadrans,
Lu'in, depuis trente & quatre ans,
Occupe ses soins ridicules.
Mais à ce métier, s'il vous plaît,
A-t il acquis quelque science?
Sans doute; & c'est l'homme de France
Qui sçait le mieux l'heure qu'il est.*

Ces nouvelles Poësies sont terminées par un Fragment de Prologue d'Opera, precedé d'un Avertissement, dans lequel M. Despreaux instruit les Lecteurs de l'occasion qui a fait naître un Ouvrage d'un genre si contraire à son génie & à son inclination. Il nous apprend qu'il s'y étoit engagé à la sollicitation de M. Racine, qui s'étant chargé un peu trop legerement de composer pour le Roi un Opera sur *la chute de Phaëton*, voulut partager avec M. Despreaux les desagrémens d'une pareille entreprise, & l'obligea de travailler au Prologue. M. Despreaux, par pure complaisance pour son ami, en jetta sur le papier une premiere Scene, dont le sujet étoit une dispute de la Poësie & de la Musique, qui se querelloient sur l'excellence de leur Art, & étoient enfin toutes prêtes à se separer, lorsque tout à coup la Déesse

des Accords ou l'Harmonie descendoit du Ciel avec tous ses charmes & tous ses agrémens, & les reconcilioit. L'Ouvrage en demeura là pour les raisons que nous en expose M. Despreaux dans son Avertissement; mais il a cru qu'en donnant ici cette Scene, il feroit plaisir aux Lecteurs, qui ne seroient peut-être pas fâchez de voir de quelle maniere il s'y étoit pris, pour adoucir l'amertume & la force de sa Poësie Satirique, & pour se jeter dans le stile doux & tendre.

Avant que de quitter ce premier volume pour passer au second, nous ne devons pas oublier d'avertir de deux circonstances: l'une que l'on a eu soin d'éclaircir par quantité d'*Apostilles*, qui viennent la plûpart de l'Auteur même, les endroits de ses Poësies qui avoient besoin de quelque explication: l'autre qu'on trouvera dans cette Edition de nouvelles preuves de la critique severe que M. Despreaux a exercée jusqu'à sa mort sur ses propres Ouvrages, ne se lassant point de les limer & de les perfectionner, soit par des corrections, soit par des additions ou des retranchemens. Nous nous contenterons d'en rapporter deux exemples. Le premier est tiré de la cinquième Satire, où après ces deux vers qui regardent le Noble sans merite:

*On d'oit que le Ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a paîtri d'autre limon que moi;*

font ajoutez les quatre suivans,

*Enyvré de lui-même, il croit dans sa folie,
Qu'il faut que devant lui d'abord tout s'hu-
milie.*

*Aujourd'hui toutefois, sans trop le ménager,
Sur ce ton un peu haut je vais l'interroger.*

*Dites-moi, Grand Heros, Esprit rare &
sublime, &c.*

Le second exemple se trouve dans la sixième Satire, où au lieu de ces deux vers,

*Qu'un affreux Serrurier, que le Ciel en cour-
roux*

*A fait, pour mes pechez, trop voisin de chez
nous,*

qu'on lisoit dans toutes les Editions précédentes, on lit dans celle-ci :

*Qu'un affreux Serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bien-tôt l'ardente soif du gain.*

Le second volume, qui renferme les Ouvrages en Prose, commence par l'*Arrêt burlesque* pour le maintien de la doctrine d'*Aristote*, suivi du *Discours sur la Satire* & du *Remercement à MM. de l'Académie Française*. On trouve après cela un petit *Discours sur le stile des Inscriptions*, écrit à l'occasion de celles que M. Charpentier de la

même Academie avoit composées d'un stile emphatique, & qui furent mises par ordre du Roi au bas des Tableaux des Victoires de ce Prince, peints dans la grande Galerie de Versailles par M. *le Brun*. M. Despreaux montre dans ce Discours qu'il fit à la priere de M. *de Louvois*, & qui n'avoit point encore été publié, Que le stile des Inscriptions doit être simple, court, familier; Que la pompe ni la multitude des paroles n'y valent rien; Qu'il est absurde de faire une declamation autour d'une Médaille, ou au bas d'un Tableau; sur-tout lorsqu'il s'agit d'actions comme celles du Roi, qui étant d'elles-mêmes toutes grandes & toutes merveilles, n'ont pas besoin d'être exagérées; &c. Ce Discours eût son effet; on ôta les pompeuses declamations de M. *Charpentier*, & l'on mit en leur place les Inscriptions simples qui y sont, & qui furent composées presque sur le champ par l'Auteur, conjointement avec Monsieur *Racine*.

Des huit *Lettres* qui suivent, il y en a quatre qui avoient déjà paru, sçavoir une au Duc de *Vivonne*, une autre au Comte d'*Ericeyra*, une troisième à M. *Perrault* de l'Academie Française, & celle de M. *Arnauld* Docteur de Sorbonne, écrite à ce même Académicien au sujet de la dixième Satire de M. Despreaux. Les quatre autres *Lettres* sont imprimées ici pour la pre-

ere fois. Il y en a une adressée au même
Arnauld pour le remercier de la pre-
dente, & dans laquelle l'Auteur l'éta-
lit arbitre de son differend avec M. *Per-*
rault, lui declarant que pour parvenir à
un accord avec celui ci, il est prêt d'exe-
cuter ponctuellement tout ce que M. *Ar-*
nauld voudra lui prescrire. Dans la Lettre
suivante, écrite à M. *le Verrier*, l'Auteur
renvoye à cet illustre ami une *Plainte* en
vers *contre les Tuileries*, dont M. *Despreaux*
porte ce jugement avantageux: „ J'ai
„ soigneusement (lui dit-il) relû votre
„ *Plainte* contre les *Tuileries*, & j'y ai
„ trouvé des vers si bien tournez, que
„ franchement en les lisant, je n'ai pû me
„ défendre d'un moment de jalousie Poë-
„ tique contre vous. De sorte qu'en la
„ remaniant j'ai plutôt songé à vous sur-
„ passer qu'à vous reformer, &c.” Ainsi
la Piece qui se trouve ici imprimée est tou-
te entiere de M. *Despreaux*. La septième
Lettre, adressée à M. *Racine*, est destinée
à lui rendre compte de ce qui se passa dans
la visite que M. *Despreaux* & M. l'Abbé
Boileau son Frere rendirent au R. P. *de la*
Chaise, à l'occasion de l'Epître en vers sur
l'amour de Dieu. Enfin dans la dernière
Lettre écrite à M. *de Maucroix* (en 1695)
l'Auteur l'entretient de la penitence finale
de M. *de la Fontaine* leur ami commun: il
lui propose une difficulté sur la trad

du Dialogue des Orateurs, fourmise à son examen par M. de Maucroix; il lui marque son sentiment sur les Poësies de Godeau, de Malherbe, & de Racan; il fait des reflexions sur le merite qu'il y a de dire en vers les plus petites choses avec noblesse & avec élégance, en quoi nos Poëtes (selon lui) ne sont nullement comparables aux Anciens; il lui parle de sa nouvelle Epître adressée à ses vers, de la Lettre de M. Arnauld à M. Perrault, &c.

Ces Lettres sont suivies d'un Dialogue intitulé *Les Heros de Roman*, & précédé d'un Discours où l'Auteur expose le sujet de cet Ouvrage. Il le fit à l'occasion de cette prodigieuse multitude de Romans qui parurent vers le milieu du siècle passé, & dont il raconte en peu de mots l'origine. Elle est dûë à Honoré d'Urfé, qui voulant (dit-il) faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit faits pour ses Maitresses, & rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui étoient arrivées, composa le Roman d'*Aslrée*, qui lui acquit beaucoup de reputation & qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis. Le grand succès de ce Roman (continuë l'Auteur) échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent à son imitation quantité de semblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes: & ce fut pendant quelque temps

une espece de débordement sur le Parnasse. Mais ces Imitateurs (poursuit M. Despreaux) s'efforçant mal à propos d'encherir sur leur original, & prétendant ennoblir ses caracteres, tomberent dans une très-grande puerilité. Car au lieu de prendre comme lui pour leurs Heros, des Bergers occupez du seul soin de gagner le cœur de leurs Maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des Princes & des Rois, mais les plus fameux Capitaines de l'Antiquité, qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces Bergers. De sorte qu'au lieu que d'*Urfé* dans son *Astrée*, de Bergers très-frivoles, avoit fait des Heros de Roman considerables, ces Auteurs, au contraire, des Heros les plus considerables de l'Histoire firent des Bergers très-frivoles. M. Despreaux avoüe que dans sa jeunesse il avoit lû ces Romans avec beaucoup d'admiration, & qu'il les regardoit comme des chef-d'œuvres de notre Langue. Mais dans un âge plus avancé, la raison lui ayant ouvert les yeux, il reconnut la puerilité de ces Ouvrages; & l'esprit Satirique commençant à dominer en lui, il fit contre ces Romans un Dialogue à la maniere de *Lucien*, où il attaquoit non-seulement leur peu de solidité, mais leur affecterie précieuse de langage, leurs conversations vagues & frivoles, les portraits avantageux faits à chaque

bout de champ, de personnes de très-médiocre beauté, & quelquefois même laides par excès, & tout ce long verbiage d'amour qui n'a point de fin. Cependant par ménagement pour Mademoiselle de Scuderi, qui vivoitalors, & dont les Romans étoient les plus maltraitez dans ce Dialogue, l'Auteur le gada dans sa tête, sans même le confier au papier, ne voulant pas (dit-il) donner ce chagrin à une Fille, qui après tout, avoit beaucoup de merite, & qui avoit encore plus de probité & d'honneur que d'esprit. Il se contenta donc de reciter ce Dialogue dans des Compagnies. Mais comme plusieurs gens en ont fait de memoire diverses copies infideles, qui ont été imprimées plusieurs fois dans les Païs étrangers, & que d'ailleurs Mademoiselle de Scuderi ne vit plus, M. Despreaux s'est enfin déterminé à le donner ici tel qu'il l'a composé, & il se persuade que l'on conviendra sans peine que c'est l'Ouvrage le moins frivole qui soit sorti de sa plume.

On voit à la suite de ce Dialogue, les *Reflexions critiques sur Longin*, au nombre de douze, & dont les trois dernières n'avoient point encore paru. La premiere & la plus considerable de ces trois Pieces est une Refutation de la Dissertation contre le fameux passage de *Longin*, publiée par M. le Clerc dans le dixième Tome de sa *Bibliothèque Choisie*: & c'est à cette Refu-
tation

tation qu'a rapport l'*Avertissement* qui se lit au commencement du premier volume des Oeuvres de M. Despreaux, & dont nous nous sommes reservez à dire ici un mot. On nous apprend dans cet *Avertissement*, Qu'après que M. Despreaux eut connoissance de la Lettre qui fait le sujet de la dixième Reflexion, il fut long-temps sans se déterminer à y répondre: Qu'il ne pouvoit se résoudre à prendre la plume contre un Evêque, dont il respectoit la personne & le caractère, quoi qu'il ne fût pas fort frappé de ses raisons: Que ce ne fut qu'après avoir vû cette Lettre publiée par M. le Clerc, que M. Despreaux ne put résister aux instances de plusieurs personnes distinguées, qui le presserent de mettre par écrit ce qu'ils lui avoient oui dire sur ce sujet: Que M. Despreaux se rendit enfin, & que ce fut en déclarant qu'il ne vouloit point attaquer M l'Evêque d'Avranches, mais M. le Clerc, ce qui est religieusement observé dans cette dixième Reflexion; & Que M. d'Avranches informé de tout ce détail, avoit témoigné en être content. On nous dit ensuite, Que cette Lettre a été publiée depuis la mort de M. Despreaux, dans un Recueil de plusieurs Pièces, avec une longue Préface, où sont apportez des faits que l'Auteur de l'*Avertissement* examine ici. C'est un détail dans lequel les bornes de nos Journaux ne nous per

sublime des choses, qui est le seul que M. le Clerc y reconnoît, mais encore les trois autres genres, c'est-à-dire le sublime des termes, le sublime du tour de l'expression, & le sublime des pensées. On peut sur les preuves consulter l'original aux pages 580 & 581, où elles sont déduites.

M. Despreaux dans la onzième *Reflexion* sur *Longin*, défend M. Racine contre M. De la Motte, qui dans son *Traité de l'Ode* accuse ce celebre Poëte Tragique de s'être exprimé avec trop de hardiesse dans sa Tragedie de *Phedre*, où le Gouverneur d'Hippolyte faisant la peinture du monstre effroyable envoyé par Neptune pour effrayer les chevaux de ce Prince, se sert de cette hyperbole: *Le flot qui l'apporta recule épouvanté.* Enfin, dans la douzième *Reflexion*, l'Auteur définit le Sublime une certaine force de discours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la pensée & de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif & animé de l'expression, c'est-à-dire d'une de ces choses regardées séparément, ou ce qui fait le parfait Sublime, de ces trois choses jointes ensemble: & il donne pour exemple de ce Sublime parfait quatre vers de M. Racine dans la première Scène de son *Athalie*, où Abner l'un des principaux Officiers de la Cour, représente à Joad le Grand-Prêtre la fureur où est le

Rois

Reine contre lui & contre tous les Levites : ajoutant, qu'il ne croit pas que cette orgueilleuse Princesse differe encore long-temps à venir *attaquer Dieu jusqu'en son Sanctuaire* : à quoi ce Grand-Prêtre, sans s'émouvoir, répond :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sçait aussi des méchans arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, Et n'ai point
d'autre crainte.*

Le *Traité du Sublime* suivi des Remarques du Traducteur, de celles de M. Dacier, & de celles de M. Boivin, telles qu'on les a vûes dans les autres Editions, terminent ce second volume. M. Boivin a joint à ses premières Notes, le Fragment d'une Préface de *Longin* sur le Livre d'*Hephestion* touchant la mesure des vers. Il nous informe Qu'il le trouva dans un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi il y a plus de quatorze ans, & qu'il le traduisit dès lors : Qu'ayant sçû quelque temps après que ce Morceau se trouvoit dans deux Manuscrits, l'un de Rome, & l'autre de Milan, il y envoya sa Copie, qui lui fut renvoyée avec de diverses Leçons, & quelques supplémens en marge : Qu'il a sçû depuis peu que ce même Fragment avoit été publié il y a deux ans à Oxford, dans

dans la nouvelle Edition du Sublime de *Longin* : mais Que comme l'Editeur n'a donné que le texte Grec, sans traduction & sans notes, il croit que le Public lui sçaura gré des corrections & de la traduction Latine qu'il lui offre, ainsi que de deux autres Fragmens qu'il a fait imprimer à la suite de celui-ci.

Du reste, nous ne devons pas oublier d'avertir que le frontispice de cette Edition est orné du Portrait de l'Auteur, gravé par *Drevet* sur l'original peint par l'illustre *M. de Troi*, & qui est le plus ressemblant de tous les Portraits qu'on ait faits de *M. Despreaux*.

L'Etude des belles Lettres, divisée en deux Parties, qui contiennent les avantages que l'on en tire, & les moyens nécessaires pour y exceller. Imprimée à Rouen. Et se vend à Paris, chez François Barois, rue de la Harpe, à la Ville de Nevers. 1711. pagg. 151.

Cet Ouvrage est divisé en deux Parties. Dans la première, on remarque les avantages que l'on tire des belles Lettres; & dans la seconde, les moyens qu'il faut prendre pour y réussir. Le premier avantage des belles Lettres, selon notre Auteur, c'est de mériter l'estime des Grands; le second, de charmer l'esprit; le troisi-

me, de faire honneur aux Charges & aux grandes Dignitez; le quatrième, d'immortaliser. Quant aux moyens pour exceller dans les belles Lettres, l'Auteur en propose quatre; le premier est d'étudier en particulier; le second, de faire choix d'un bon modele pour l'imiter, le troisième, de suivre son génie; le quatrième, de s'attacher au bon goût du temps. Il dit sur ce dernier article, que quoi que les belles Lettres changent de parures selon les temps, elles conservent toujours leur beauté naturelle. Il les compare „ à ces „ boëtes à portraits, où le même visage „ sous différentes formes d'habillemens, „ tantôt d'un Cavalier, tantôt d'un homme de Robe, tantôt d'un Villageois, „ ou de quelque Etranger, paroît le même, & ne perd rien de sa beauté; il „ en est ainsi des belles Lettres, dit-il, un „ temps a été où l'on affectoit un langage métaphorique; ce n'étoit que figures & que tropes: on cachoit ses pensées sous des termes nouveaux; on ne „ pouvoit dire trois paroles sans citer „ quelque Auteur, pour faire montre d'une grande érudition. Du temps de nos „ Peres on admiroit les pointes d'esprit, „ & les jeux de mots: aujourd'hui les „ hommes de bon goût habillent les Lettres d'une maniere plus propre & plus „ modeste, plus serieuse & moins badine.

On

On a, dit l'Auteur, rejeté le brillant & le trop d'esprit, qui n'est bon qu'à éblouir le vulgaire. On laisse aux jeunes Rhetoriciens cet appareil de jolies figures & de grands mots, avec toutes les menues beautés de l'Eloquence, pour ne s'attacher qu'au bon sens, & à la force du raisonnement, qui entraîne l'esprit de l'Auditeur. S'il y a de la délicatesse dans les belles Lettres, c'est sur-tout dans les vers: aujourd'hui s'ils ne sont excellens on n'en tient aucun compte. De tous ces Poëmes Epiques que les plus beaux génies du dernier siècle ont donné au Public, à peine un seul a-t-il été goûté, à cause peut-être qu'il y a beaucoup plus d'affectation & d'étude que de naturel. On en revient toujours à Homere, à Virgile, à Horace, à Ovide, dont on ne se lasse point, & qu'on lit encore avec plaisir après l'espace de près de vingt siècles. Il en faut pourtant excepter les Modernes, qui pour le Theatre ont surpassé les Anciens; & qui, poursuit notre Auteur, ne sont que trop connus des Gens de Lettres. Pour l'Histoire, reprend-il, il faut l'avouer, on n'en voit aucune considérable parmi nous, qui égale celle des Tite-Lives, des Tacites, pour ne rien dire des Plutarques & des Quinte-Curses, quoi qu'il s'en trouve quelque particulière écrite avec beaucoup de sens & d'esprit.

On considère, comme chacun sçait, trois choses principales dans une Histoire, la vérité, la matiere, & la maniere. La vérité est l'ame de l'Histoire; quant à la matiere, on en juge par les grandes choses qui sont racontées, comme les hautes entreprises, les faits memorables, la ruine, ou l'établissement des Etats, les Guerres, les Traitez de Paix, les Negotiations importantes, les Hommes illustres, & leurs paroles remarquables, avec leurs actions éclatantes. Pour la maniere dont l'Histoire est écrite, si elle est d'un stile net & concis, accompagnée de reflexions judicieuses, de Morale, & de Politique, on peut dire alors que c'est l'Ouvrage des belles Lettres.

Nous passons plusieurs autres reflexions de l'Auteur; cet échantillon suffit pour faire juger de son Livre, à la fin duquel est un petit Dialogue entre Democrite & Heraclite. L'Ouvrage finit par ces vers, qui pourront contribuer à en faire juger d'une maniere encore plus juste.

*Vous qui critiquez cet Ouvrage,
Changez, ajoutez, retranchez
Tout ce qu'il faut à chaque page.
Le plus habile, & le plus sage,
Dont les sentimens sont cachez,
N'applaudiront pas davantage.
Les grands Esprits n'admirent rien :*

Ils n'en diront ni mal ni bien ;
 Et s'il faut donner leur suffrage,
 Que l'Ouvrage ait du bon, du beau,
 Et quelque chose de nouveau
 Qui leur plaise, qui les engage,
 Qui marque du bon sens par tout ;
 A peine auront-ils le courage
 De dire : Il est de quelque usage,
 Ou qu'il n'est pas de mauvais goût.

Traité des Alimens de Carême, où l'on explique les différentes qualitez des legumes, des herbage, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnemens : des boissons même les plus en usage, comme de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du thé, du caffè, du chocolat : Et où l'on éclaircit plusieurs questions importantes sur l'abstinence & sur le jeûne, tant par rapport au Carême que par rapport à la santé. Par M. NICOLAS ANDRY, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, & Professeur des Ecoles de la même Faculté. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur Ordinaire du Roi, rue S. Jacques, à la Bible d'Or. 1713. Deux volumes in 12. I. vol. pp. 519. II. vol. pp. 402. sans compter les Tables.

LE Regime du Carême composé par M. Andry, a fait souhaiter au Public que

cet Auteur voulût bien donner aussi un Traité des alimens de Carême. M. Andry pour satisfaire là-dessus à ce qu'on a demandé de lui, met enfin au jour ce Traité, & il le produit sous les auspices de la Faculté de Médecine de Paris, qui l'approuve d'une maniere authentique. Le motif qu'il s'y propose est de faciliter la pratique de l'abstinence & du jeûne, en éclaircissant plusieurs doutes sur ce sujet, & en mettant chacun en état de discerner par soi-même les alimens les plus convenables à sa constitution & à son temperament.

L'Ouvrage est divisé en trois Parties; dans la premiere, l'Auteur commence par traiter des alimens maigres en general, puis il descend dans le détail des Grains, des Herbages, des Racines, des Fruits, des Poissons, des Amphibies. Il explique au long les qualitez de ces alimens, sans oublier celles qu'ils empruntent des differentes manieres dont ils sont preparez. Il resout plusieurs questions considerables sur le fait de l'abstinence; & comme quelques personnes voudroient exclure les macreuses, les loutres, les tortuës, du nombre des alimens maigres, il traite à fond cette matiere, & tout autrement qu'il n'a fait dans le *Regimé des Carême*. Il donne même là-dessus une *regle facile*, par laquelle tout le monde

peut distinguer sans peine, ce qui est chair, de ce qui ne l'est pas.

Les alimens dont il est parlé dans cette premiere Partie, sont : *Parmi les legumes*, les fèves, les pois, les haricots, & les lentilles. *Parmi les grains non legumes*, le millet, l'orge, l'avoine, le ris, le froment, & le seigle. *Parmi les racines*; les topinambours, la scorsonaire ou *salsifis*, les chërvis, les navets, les panais, les carottes, & les bette-raves. *Parmi les herbes*; la laitüë, la chicorée, le celeri, le persil, le cerfeuil, le cresson, la pimprenelle, le pourpier, la percepierre, les épinards, le chou & l'ozeille. *Parmi les fruits*; la citrouille, le potiron, les pommes, les poires, les raisins, les figues, les amandes, les avelines, les noix, les marons, les pruneaux & les brignoles. *Parmi les poissons*; d'abord ceux de mer: & *entre les poissons de mer, premierement*, le turbot, la barbuë, la sole, la plie, le quarrelet, la limande, le fletz, la vive, le rouget, le surmulet, le merlan, l'alo-se, la raye, la lamproye, la brame, l'esturgeon, & la seche. *Puis les coquillages de mer, comme*, les moules, les huitres, les écrevisses. *Puis les Poissons que l'on sale, comme* les harengs, les anchois, les sardines, le thon, le saumon, la morhuë, & la merluë. *Les poissons d'eau douce viennent ensuite, comme*, la carpe, la truite.

la perche, le brochet, l'anguille, le barbeau, & le meunier. *Le article comprend les amphibies, tels que la grenouille, la tortuë, le loutre, le macreuse, le pilet, les limaces qui donne lieu à l'Auteur de parler aussi de la gelée de corne de cerf, & d'examiner si c'est une nourriture maison.*

Dans la seconde Partie, il s'agit d'articles d'affaisonnemens les plus usitez en Cuisine, tels que le lait, le beurre, l'huile, le miel, le sucre, le poivre, le giroflin, la muscade, la canelle, le safran, le verjus, le verjus, la moutarde, l'oignon, & l'ail. L'Auteur après avoir examiné en détail la nature de tous ces affaisonnemens, considère par quels moyens on peut adoucir l'abstinence dans le besoin d'où il prend occasion de parler des œufs par rapport aux diverses qualitez qu'ils ont selon les diverses preparations; & de voir quels sont les effets des œufs au miroir, des œufs au lait, des œufs vulgairement dits à la Portugaise, des œufs au beurre noir, des œufs au lait, des œufs au verjus, des œufs à la Portugaise, des œufs au pain, des œufs filez, &c. après quoi il entre dans plusieurs discussions très-utiles sur le *l'abstinence.*

troisième Partie renferme diverses

matieres importantes sur le sujet du jeûne, & cette troisieme Partie est divisée en deux articles. Dans le premier, M. Andry examine un grand nombre de questions touchant le jeûne en general, par rapport à la santé : & dans le second, il expose les proprietéz des boissions le plus en usage, telles que l'eau, le vin, la bierre & le cidre, le thé, le caffè, le chocolat : ce qu'il fait avec d'autant plus d'exactitude, qu'il ne se propose en cela d'autre but que de faciliter le choix de ces boissions à ceux qui en usent uniquement pour éloigner des incommoditez qui leur rendroient le jeûne impraticable.

Ce Livre est d'autant plus nécessaire que les goûts sont differens, & que c'est ordinairement par goût plûtôt que par principes que l'on juge dans le monde, des bonnes ou des mauvaises qualitez d'une nourriture. Chacun se flate que celle qu'il aime le plus est la plus saine, & de là vient cette variété d'opinions sur la nature de chaque aliment. Le Medecin se conduit par des regles plus sûres, il ne fait point dépendre ses idées de son goût; & prêt, s'il le faut, à condamner ce qui lui plaît davantage, il ne consulte dans ses examens que la Raison & l'Expérience; ce sont là les deux Maîtres que M. Andry paroît avoir suivis, & les personnes qui examineront sans préjugé les

pre-

preuves sur lesquelles il appuie ses décisions, n'auront pas de peine à le reconnoître. Il confirme ses remarques par celles des plus illustres Medecins, tant anciens que modernes, qui ont laissé par écrit ce qu'une longue pratique jointe à de profondes meditations, leur a découvert sur ces matieres. Hippocrate est celui de tous auquel il s'est le plus attaché, & il n'y a pas lieu de douter que ceux qui connoissent combien cet ancien Observateur l'emporte sur tous les autres, n'approuvent la préférence que notre Auteur lui a donnée. Nul Medecin ne s'est expliqué avec moins de fautes & plus de lumiere qu'Hippocrate; on ne trouve nulle part tant de précision & de discernement: Il écoute la Nature, & ne parle qu'après elle: on sent la verité de tout ce qu'il dit, & quand il caractérise un aliment, il faut ou n'en avoir jamais fait usage, ou s'aveugler soi-même, pour ne pas convenir des qualitez qu'il lui attribue. On ne peut donc que sçavoir gré à l'Auteur d'avoir recouru au témoignage d'un si grand Homme; mais peut-être jugera-t-on que M. Andry auroit pû se dispenser de le citer en Grec aussi frequemment qu'il a fait, mais outre que ce Grec est renvoyé aux marges, & qu'il n'embarasse point le corps du discours, M. Andry avertit qu'il a cru devoir en agir

ainsi pour montrer qu'il y va de bonne foi, & qu'il ne prétend point en être cru sur sa parole. Il en a usé de même en plusieurs rencontres à l'égard de quelques Auteurs Latins dont on trouve aux marges les propres expressions comme elles sont dans leurs Ouvrages, & il dit que quand on cite avec autant de scrupule qu'il le fait, on est excusable de vouloir mettre en évidence sa fidélité. Mais à quoi bon toutes ces autoritez, s'objecte-t-il? A faire voir, répond-il, l'uniformité qui se trouve sur un même sujet entre les Medecins, & à former par ce moyen dans l'esprit de ceux pour qui l'on écrit, une persuasion plus entiere. Si, par exemple, reprend-il, nous nous étions contenté en parlant des fèves & des lentilles, de dire notre sentiment sur la qualité de ces legumes, sans l'appuyer de celui des plus habiles Praticiens, peut-être auroit-on cru nous faire grace, de s'en rapporter à nous, au lieu qu'en faisant voir que ces alimens ont toujours été regardez par les Medecins les plus experimentez, comme capables de rendre le sang grossier, de produire des humeurs melancoliques, & de porter un tort considerable à la santé de ceux qui ne sont pas d'un temperament robuste, on laisse moins de retranchement à l'incertitude.

Nous voudrions pouvoir citer ici quel-
ques

ques exemples de ce Traité; mais comme ces exemples ne pourroient être rapportez comme il faut, sans être copiez tout entiers, ce qui demanderoit plus d'étendue que n'en souffrent nos Journaux, nous nous contenterons de remarquer qu'on trouvera dans ce Livre une infinité d'articles très-importans pour la santé, & entre autres une maniere de prendre le café sans le faire brûler, laquelle ne paroît pas moins utile que nouvelle. Nous ajouterons encore que la lecture de l'Ouvrage, comme s'en explique la Faculté même de Medecine de Paris, occupera les plus sçavans avec plaisir, & que les autres y trouveront les instructions nécessaires, non seulement pour distinguer les alimens les plus convenables à la santé, mais encore pour rassurer, sur plusieurs points, les esprits foibles, & lever les scrupules qu'une Morale mal entendüe, fondée sur les principes d'une fausse Medecine, pourroit faire naître.

Le parfait Negociant, ou Instruction generale pour ce qui regarde le Commerce des Marchandises de France, & des Pays Etrangers. Pour la Banque, Change, & Rchange. Pour les Societex ordinaires, en commandite, & anonymes. Pour les Failites, Banqueroutes, Separations, Cessions, & abandonnemens de Biens. Pour la ma-

X. 5

nier

niere de tenir les Livres Journaux d'achats, de ventes, de caisse, & de raison, Des Formulaires de Lettres & Billets de Change, d'Inventaire, & de toutes sortes de Societez: Comme aussi plusieurs Parres ou Avis & Conseils sur diverses matieres de Commerce très-importantes. Par le Sieur JACQUES SAVARY. Septième Edition, revue, corrigée, & augmentée sur les Manuscrits de l'Autour, ensemble des nouvelles Ordonnances, Arrêts, & Reglemens intervenus sur le fait du Commerce & des Manufactures. Par le Sieur JACQUES SAVARY DES BRUSLONS son filz. Avec l'Art des Lettres de Change du feu Sieur Du Puis de la Serra, Avocat au Parlement, & le Traité des Changes étrangers du Sieur Claude Naulot. Tome premier. A Paris, rue S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robustel, près la Fontaine S. Severin, à l'image S. Jean. 1713. in 4. pp. 1021.

IL seroit superflu de s'étendre ici sur le mérite de cet Ouvrage. L'accueil favorable qu'il a reçu du Public, & le soin qu'on a pris d'en multiplier les Editions, & de le traduire en diverses Langues, en font assez connoître l'utilité. Il parut pour la première fois à Paris en 1675. On le réimprima quatre ans après, c'est-à-dire en 1679. avec plusieurs additions, dont

la plus considerable étoit un *Traité du Commerce qui se fait par la Mer Méditerranée dans toutes les échelles du Levant*; ce qui compose le cinquième Livre de la seconde Partie. La nouvelle Edition qu'on nous donne aujourd'hui doit être regardée comme la plus ample, la plus correcte, & la plus parfaite de toutes. Car outre que les Libraires n'ont rien négligé de ce qui étoit de leur ressort, tant pour la beauté du papier, que pour la netteté du caractère; M. *Savary Des Bruslons*, fils de l'Auteur, s'est appliqué non seulement à corriger exactement les fautes d'impression qui s'étoient glissées dans les Editions précédentes, mais encore à enrichir celle-ci de plusieurs Pièces très-instructives, & d'une très-grande importance pour le Commerce & pour les Manufactures. Ces additions seront facilement distinguées du corps de l'Ouvrage, par le titre de NOUVELLE AUGMENTATION, qu'on voit à la tête de chacune, & par le crochet] qui les termine. De plus, afin que les particuliers ne puissent être trompez sur cette dernière Edition, ils n'ont, suivant l'avis qu'on leur donne ici, qu'à prendre garde que la première page des Exemplaires qu'ils acheteront soit signée & paraphée par l'Editeur.

On trouve au commencement de ce

volume les deux Préfaces des Editions de 1675 & de 1679. Elles meritoient d'autant mieux d'être conservées, qu'outre que l'Auteur y rend compte de sa méthode & des principales matieres qu'il a traitées, il y apprend au Lecteur diverses particularitez qui regardent la naissance & les progrès de cet Ouvrage, & qui font concevoir une opinion très-avantageuse des lumieres & de la probité de feu M. Savari.

I. Ce Traité contient deux Parties. La premiere est divisée en quatre Livres, dont nous allons faire en peu de mots l'analyse; sans oublier d'indiquer les *Nouvelles Augmentations*.

1. L'Auteur dans le premier Livre, après avoir montré la necessité & l'utilité du Commerce en general, & avoir tracé le plan de son Ouvrage, prend dès leur plus tendre jeunesse ceux qu'il veut instruire dans le Negoce. Il découvre d'abord aux parens les écueils de cette Profession, qui sont l'ignorance, l'imprudence, & l'ambition; & il leur fournit en même temps les moyens de s'en garantir. Il leur prescrit l'éducation qu'il juge la plus convenable à ceux de leurs enfans qu'ils destinent au Commerce: & pour mettre les uns & les autres en état de prendre un bon parti par rapport à l'espece de trafic qu'ils voudront choisir, il traite des six

Corps de Marchands, qui sont comme les six canaux par où passe tout le commerce. Comme cette matiere, pour être commune, n'en est gueres moins ignorée de la plupart des gens, on ne sera peut-être pas fâché d'en trouver ici un petit détail d'après l'Auteur.

Le premier Corps des Marchands est celui des *Drapiers*, dans lequel est incorporé celui des *Drapiers-Chauffetiers*; c'est-à-dire de ceux qui taillent, cousent & vendent des bas de drap. Les *Drapiers* peuvent vendre en gros & en détail toutes sortes de Draps, tant de fabrique étrangere, que fabriquez en France; des *Ratines*, des *Serges*, des *Etamines*; en un mot toutes sortes d'étoffes faites de laine. Il est vrai que les *Merciers* leur disputent le droit de vendre des *Serges* & des *Etamines*, alléguant qu'elles ne sont pas fabriquées de laine grasse, comme le sont les Draps. Mais c'est une contestation qui dure depuis si long temps (dit l'Auteur) qu'elle pourra bien n'être jamais décidée.

Le second Corps est celui de l'*Epicerie*, qui en renferme quatre differens, sçavoir, les *Epiciers*, les *Ciergiers*, les *Apoticaires* & les *Confisseurs*. Ils ont tous droit de vendre en gros & en détail de toutes sortes d'épiceries, de drogueries, de fromages, de jambons, de beurres, d'huiles, d'olives, de *sucres*, de *miels*, de fruits cuits, secs.

& confits au sucre, au miel, au vinaigre, & plusieurs autres marchandises de pareille nature.

Le troisième Corps des Marchands est celui des *Merciers*, qui peuvent faire le Commerce en gros de toutes les marchandises que vendent les cinq autres Corps, & qui peuvent même en debiter quelques-unes en détail (quoi que cela leur soit contesté.) La Mercerie contient six ordres de Marchands; 1. les Marchands *Grossiers*, qui sont de trois sortes; ceux qui font le commerce de toutes les marchandises qui se fabriquent & se vendent dans toutes les Villes du Royaume; ceux qui negocient dans les Pais étrangers, comme en Hollande, en Flandres, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, &c. ceux qui negocient par des voyages de long cours, comme en Suède, en Moscovie, en Turquie, en Perse, &c. 2. les Marchands de *drap d'or, d'argent, de soye & de laine*; 3. ceux d'*Ostades*, ou d'étoffes mêlées de poil, de fleur, de fil, de laine & de coton; 4. les *Tapissiers*; 5. les *Jouailliers*; & 6. les Marchands de *membr Mercurio*, qui donnent le nom à tout le Corps.

Quoi que ce Corps ne soit que le troisième, il est néanmoins le plus considerable, puisque les *Merciers* non-seulement peuvent vendre toutes les especes de Marchandises.

chandises, mais qu'il leur est même permis de faire venir des Provinces du Royaume & des Pais étrangers, toutes celles que font les Artisans à Paris, & de les y debiter en gros & en détail. Ce Corps fut institué en 1407. par le Roi Charles VI. Il doit passer pour le plus noble des fix, les cinq autres étant mixtes, & tenant en quelque sorte des métiers. En effet, les Merciers sont reçus sans faire de chef-d'œuvre; il leur est défendu de fabriquer de la main aucune marchandise, & ils n'ont que la permission d'orner & d'anjoliver celles qui sont déjà manufacturées, comme de garnir des gands, d'attacher des rubans à des habits, &c. au lieu que dans la Draperie, les Drapiers-Chauffetiers font des bas de drap; dans l'Épicerie, les Confiseurs font les confitures, & les Ciergiers les cierges, les torches & les flambeaux; dans la Pelleterie, on fait des manchons, des aumusses, &c. dans la Bonneterie, des bonnets & des bas; & dans l'Orfèvrerie, on fabrique de la vaisselle & toutes sortes d'ouvrages d'or & d'argent.

Il n'est pas surprenant que le Corps de la Mercerie soit distingué des autres par diverses prérogatives, puisque c'est lui qui soutient tout le commerce des Pais étrangers. Ce sont les particuliers de ce Corps qui ont entrepris les voyages des Indes Orientales; ce sont eux qui portent tout le
super-

superflu de la France dans toutes les parties du monde, & qui par les trocs & les échanges qu'ils y font, en rapportent les pierres precieuses, les perles, les lingots d'or & d'argent, en un mot tout ce qu'il y a de plus rare & de plus precieux. Aussi les Merciers font-ils deux mille fois plus de debit de toutes sortes de *Marchandises* des Manufactures de France, que n'en font tous les autres Corps ensemble. La Mercerie est celui de tous où il est le plus ordinaire de faire fortune, & où l'on commence souvent le negocié avec cent écus pour le continuer dans la suite avec des millions.

Le quatrième Corps des Marchands est celui de la *Pelleterie*, qui étoit autrefois le premier, mais qui a cédé son rang à celui de la Draperie, qui n'étoit que le second. Les *Pelletiers* vendent en gros & en détail toutes sortes de Pelleteries propres à fourrer des gands & des mitaines, à faire des manchons, des aumusses, & d'autres ouvrages de fourrure.

Le cinquième Corps est celui des *Bonneters*, qui ont droit de debiter toutes sortes de bonnets, tant quarrés que d'autre forme, des bas de soye, de laine, de fil, & de poil de chameau; des camisoles tricottées à l'éguille, & plusieurs autres marchandises de cette qualité.

Les *Orfèvres* composent le sixième Corps.

& vendent toutes les especes d'ouvrages d'or & d'argent que l'on peut imaginer.

Où ces six Corps de Marchans qui representent tout le Commerce en general, & qui ont droit de s'assembler quand il est question de le maintenir; il y a encore plusieurs sortes de Communautez, dont les particuliers, quoi qu'Artisans, prétendent au titre de Marchands. Tels sont les *Chapeliers*, les *Tanneurs*, les *Megissiers*, les *Ouvriers en draps d'Or & de soye*; les Marchands de *Saline*, de *Bois*, de *Chaux*, de *Tuiles*, de *Bled* & de *Vins*. Ces derniers se qualifient aujourd'hui de septième Corps, mais ils ne sont pas reconnus par les six autres, qui ne les appellent jamais dans leurs assemblées.

2. M. Savari dans son second Livre traite de l'Apprentissage des Negocians, c'est-à-dire qu'il parcourt les qualitez que doivent avoir les Apprentifs, & les connoissances qu'ils doivent acquerir. Il leur enseigne la maniere de faire les paquets de Marchandises, de les mettre dans des caisses ou d'en faire des balots; comment ils doivent se comporter dans la vente de ces Marchandises, tant pour se rendre agréables à ceux qui les achètent, que pour faire le profit de leurs Maîtres; il leur donne une idée complete des mesures qui servent au Commerce, avec des regles pour reduire celles des Pais étrangers à celles

les de France; & il en fait autant pour les poids: il les instruit des longueurs & des largeurs que doivent avoir toutes sortes de Marchandises, tant celles de France que les étrangères; des teintures de ces mêmes Marchandises, tant en couleur simple qu'en couleur cramoisie, & de toutes les drogues qui doivent entrer dans ces diverses teintures, suivant les Ordonnances du Roi.

On trouve dans ce second Livre diverses *Augmentations*; 1. sur les mesures tant de France que des Païs étrangers; 2. sur les longueurs, largeurs, & qualitez des étoffes fabriquées dans les Manufactures de France, & sur les droits que doivent payer les étoffes de Manufacture étrangère; 3. sur ce qui concerne les Manufactures de Toiles, de Serviettes, de Treillis, de Coutils, de Bazins, & de Futaines; 4. sur les Teintures.

3. Les jeunes Negocians après les trois ans de leur Apprentissage, doivent encore, suivant l'Ordonnance, servir trois autres années chez les Marchands du même genre, soit en détail, soit en gros, pour s'y perfectionner de plus en plus dans le Commerce, avant que de l'entreprendre pour leur compte particulier. Ils doivent même dans cette vûë, passer du service des Marchands en détail, à celui des Marchands Grossiers, où ils serviront en
qua-

qualité de *Commis* ou *Facteurs*; & c'est à les instruire de ce qu'ils doivent sçavoir pour remplir cette fonction, que l'Auteur employe son troisiéme Livre. Il y traite fort au long de ce qui concerne les Lettres de Change, & toutes sortes de Billets; des Acceptations, des Protestis, & des autres diligences qui se doivent faire par les porteurs, suivant la dernière Ordonnance; & des contraintes par corps; il donne diverses formules de ces Lettres & de ces Billets, pour servir de modele aux Negocians; enfin il explique ce que c'est que les changes & rechanges; l'es-compte, &c.

Les *nouvelles Augmentations* de ce troisiéme Livre consistent en plusieurs Reglemens, Arrêts, Declarations & Ordonnances concernant les Lettres & Billets de Change.

4. Après avoir conduit les jeunes gens depuis le jour qu'ils sont entrez en apprentissage jusqu'à celui que finit le temps de leur service chez les Marchands, l'Auteur les instruit dans son quatriéme Livre, de ce qu'ils ont à faire pour parvenir à la Maîtrise, & de toutes les formalitez qui y sont requises par l'Ordonnance: il leur apprend que les Marchands sont reputez majeurs pour le fait de la Marchandise & de la Banque, dès le moment qu'ils font *e commerce pour leur compte*: il leur don-

donne des avis sur le choix des lieux où ils doivent s'établir, sur la maniere de bien orienter leurs Magazins, sur l'ordre qu'ils doivent mettre dans leurs affaires, pour éviter la confusion, & sur la necessité de tenir pour cela des Livres journaux d'achats, de ventes, de caisse & de raison: & c'est de quoi il leur offre ici *divers* Formulaires, qui doivent leur servir de modele. Après ces Préliminaires, il leur apprend de quelle sorte ils doivent se conduire dans l'achat des Marchandises dont ils se mêlent, & les précautions qu'ils doivent prendre pour y réussir. Il leur donne sur cela plusieurs maximes fondées sur l'experience des plus habiles Marchands; il propose un petit Formulaire d'un Memoire d'assortiment pour ceux qui s'établissent dans une boutique nouvelle, sans avoir traité du fond d'un autre Marchand: il discute s'il est plus ou moins avantageux aux Marchands en détail d'acheter les Marchandises chez les Grossiers, ou de les acheter de la premiere main chez les Ouvriers; ou d'en faire acheter par des Commissionnaires, soit dans les Païs étrangers, soit dans les Manufactures de France.

Comme il ne suffit pas aux Marchands de sçavoir acheter des Marchandises, & que le point principal est de les sçavoir bien vendre; l'Auteur s'attache dans le Chapitre suivant à prescrire aux jeunes Nego-

cians

la conduite qu'ils doivent tenir dans
 le vente des Marchandises, à leur montrer
 la différence qu'ils doivent mettre entre
 celles qu'ils vendent argent comptant &
 celles qu'ils vendent à crédit; à leur mar-
 quer les occasions où ils doivent vendre
 les Marchandises avec un profit conside-
 rable, & celles où ils doivent n'y rien ga-
 gner, & même les donner à perte du prix
 qu'elles auront coûté. A propos de Mar-
 chandises livrées à credit, d'où resultent
 lettres actives, l'Auteur a dressé le For-
 maire d'un Livre où les Marchands pour-
 ront voir d'un coup d'œil à quoi se mon-
 te le gain qui leur est dû. Mais comme cette
 connoissance doit les conduire à prendre
 des mesures les plus justes pour se faire
 payer, M. Savari n'oublie pas de leur en-
 seigner les expedients, en leur enseignant
 par quelle maniere ils doivent agir dans la
 citation des dettes, ce qu'ils doivent
 faire pour éviter les fins de non-recevoir,

Enfin, comme il est important aux
 Marchands d'être informez de temps en
 temps des profits & des pertes qu'ils font
 dans le cours de leur negoce, ce qui leur
 est impossible sans le secours d'un Inven-
 taire general de leurs effets, tant actifs que
 passifs; l'Auteur leur donne la methode
 de dresser ces sortes d'Inventaires, & pour
 rendre la chose plus intelligible, il a fait
 imprimer ici une Formule d'Inventaire.

sur

sur laquelle les Marchands pourront dresser les leurs.

Les additions de ce Livre consistent en trois Arrêts, deux sur la majorité des jeunes Marchands par rapport au commerce, & un sur l'obligation où ils sont de représenter en Justice leurs Livres journaux.

II. Comme la plûpart des préceptes déduits dans le quatrième & dernier Livre de la première Partie de cet Ouvrage regardent particulièrement les Marchands en détail; l'Auteur destine à l'instruction des Marchands en gros sa seconde Partie, divisée en cinq Livres.

I. Il employe le premier à traiter des Societez, dont la connoissance est d'autant plus nécessaire aux Marchands en gros, qu'ils ne peuvent guères entreprendre cette sorte de commerce sans être obligez de s'associer. Il entre donc dans un détail fort circonstancié sur tout ce qui concerne les différentes sortes de Societez. Il parle de celles qui se font sous les noms collectifs de plusieurs personnes, des Societez en *Commandite*, des Societez anonymes, & des formalitez à observer pour les rendre bonnes & valables: après quoi il donne differens formulaires de ces sortes de Societez. Il vient ensuite au Commerce en gros, dont il fait voir l'excel-
lence, il prescrit aux Associez la conduite
qu'ils

qu'ils doivent tenir soit pour l'arrangement de leurs affaires, soit pour l'achat des Marchandises dans les Manufactures, soit pour la vente de ces Marchandises, non-seulement dans le lieu de la residence des Marchands, mais encore dans les Provinces & dans les Foires. La matiere sur laquelle roule ce premier Livre conduit fort naturellement l'Auteur à traiter des Manufactures, & il fait sur cela quantité d'observations curieuses & instructives.

Les *nouvelles Augmentations* de ce premier Livre se reduisent à plusieurs Edits & Arrêts concernant les matieres qui y sont traitées.

2. M. Savary passe du Commerce en gros qui se fait dans l'interieur du Royaume de France, à celui que les Marchands François font dans les pays étrangers de proche en proche; & il leur enseigne ce qu'ils doivent observer pour y réussir, tant dans l'achat que dans la vente des Marchandises. C'est à quoi il s'occupe dans le second Livre, où il traite en autant de Chapitres differens, 1. du Commerce de Hollande & de Flandres; 2. de celui d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; 3. du Commerce d'Italie; 4. de celui d'Espagne, des Indes Occidentales, & du Portugal; 5. de celui du Nord en toutes les villes situées sur la Mer Baltique, & sur les rivieres qui s'y dechargent; 6. du Com-
mer-

merce qui se fait à Arkangel & dans toute la Moscovie ; 7. du Commerce des Isles Françoises de l'Amérique, du Canada, du Senegal, & des côtes de Guinée, depuis le Cap Verd jusqu'au Cap de Bonne Esperance.

Les *nouvelles Augmentattons* de ce Livre consistent en quelques Arrêts & Declarations touchant les Negocians qui font entrer dans le Royaume ou qui en font sortir des Marchandises en fraude ; touchant le Commerce d'Espagne & des Indes Occidentales, & touchant le Commerce des Castors de Canada, & la fabrique des Chapeaux.

3. Comme le Commerce ne se fait pas toujours par les Negocians en personne, mais souvent par Commission, l'Auteur s'applique dans le troisiéme Livre à faire voir l'utilité des Commissionnaires pour maintenir le Commerce ; il fait un dénombrement de leurs différentes especes, sçavoir les Commissionnaires qui achètent pour le compte des Negocians, ceux qui vendent pour le compte des Marchands & des Manufactures ; ceux qui sont les Correspondans des Banquiers & des Negocians pour les traites & les remises des Lettres de Change ; les Commissionnaires d'entrepôt qui reçoivent les Marchandises d'un lieu pour les envoyer dans un autre ; les Commissionnaires des Voituriers par

terre; les Agens de Change & de Banque, & les Courtiers de Marchandises. L'Auteur a soin de prescrire à toutes ces sortes de Commissionnaires ce qu'ils doivent pratiquer pour s'acquiter dignement de leur emploi.

Les nouvelles *Augmentations* de ce troisième Livre font un Edit & deux Déclarations du Roi concernant les Agens de Change.

4. Quelles que soient la prudence & l'habileté d'un Negociant, il lui arrive quelquefois des pertes considerables & imprévües, soit par les banqueroutes de ses debiteurs, soit par le naufrage ou la prise de quelques Vaisseaux, soit par d'autres incidens: ce qui le mettant dans l'impuissance de payer ses creanciers, l'oblige à prendre des Lettres de répit, ou d'obtenir des Défenses generales dans les Parlemens, & le conduit à ce qu'on appelle *Faillite*, & même à la veritable banqueroute. C'est ce qui donne lieu à notre Auteur d'examiner à fond toutes ces matieres dans le quatrième Livre, où il traite des Lettres de répit & des Défenses generales; des Separations de biens qui se font entre les Negocians & leurs femmes; des Faillites qui arrivent aux Negocians par pur malheur; des Banqueroutes frauduleuses, & de la punition de ces sortes de Banqueroutiers; des cessions & abandon-

nemens de biens, tant volontaires que judiciaires, & il donne à la fin de ce Livre des Formulaires de Lettres de rehabilitation pour les Negocians qui ont obtenu des Lettres de répit & des Arrêts de défenses generales, & pour ceux aussi qui ont fait faillite & cession de biens à leurs creanciers. Il entre sur tous ces points dans une discussion très-particuliere, & qui offre au Negociant toutes les voyes les plus sûres & les plus équitables pour se tirer d'embaras, sans interesser sa conscience & sa reputation.

Les *nouvelles Augmentations* de ce quatrième Livre, offrent quelques Declarations du Roi & Sentences du Châtelet de Paris, concernant les Lettres de répit, les faillites, & les banqueroutes frauduleuses.

5. Enfin dans le cinquième & dernier Livre de cet Ouvrage, il est traité du Commerce que font les François, les Italiens, les Anglois, & les Hollandois par la Mer Mediterranée dans toute les Echelles du Levant, c'est-à-dire à Smyrne, à Alexandrette, à Alep, à Seyde, en Chypre, à Echelle-neuve, à Angora & à Beibazar Villes de Perse, à Constantinople, à Alexandrie, à Rossette sur le Nil, au Caire Capitale d'Egypte, & au Bassion de France. Il est parlé dans ce Livre, de toutes les Marchandises que ces quatre Nations transportent de la Chrétienté dans

ces Echelles, & de celles qu'ils en rapportent : des Consuls, de leurs fonctions, & des droits qu'ils levent sur les Marchandises; des poids & des mesures en usage dans ces divers Païs, & de leur difference d'avec les poids & les mesures de France; des droits de Doïanes qui se payent au Grand Seigneur, tant pour l'entrée que pour la sortie des Marchandises; Des Coagis ou Commissionnaires, & de leurs droits de Commission; des Sensaux ou Courtiers de Marchandises, & de leurs droits; des monnoyes qui se transportent de la Chrétienté dans ces Echelles; des monnoyes courantes de ces mêmes Echelles, & de leurs différentes valeurs. Les Negocians trouveront sur ces differens points tous les éclaircissemens qu'ils peuvent souhaiter pour acquerir une parfaite connoissance du Commerce du Levant.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des deux Traitez qu'on a jugé à propos de joindre à cette nouvelle Edition, en vûe de l'utilité qu'en peuvent tirer les Marchands, Negocians & Banquiers qui font commerce, soit en France, soit dans les Païs étrangers.

Le premier Traité intitulé *l'Art des Lettres de Change* est l'ouvrage de M. Dupuis de la Serra Avocat en Parlement. L'Auteur y developpe parfaitement la nature du contract des Lettres de Change, & four-

fournit les principes pour en decider les questions. Il y fait les remarques les plus curieuses dans le fait & dans le droit, & il appuye toutes les propositions qu'il y avance sur les Ordonnances, sur les Loix, sur les Arrêts, sur les sentimens des Auteurs les plus celebres, particulièrement sur les decisions de la Rote de Gennes & de Sigismond Scaccia Jurisconsulte Romain, & Auditeur de Rote. Enfin on peut dire qu'il n'a point encore paru sur cette matiere d'Ouvrage aussi universel, aussi juste & aussi solide que celui-ci, imprimé pour la premiere fois en 1693.

La seconde Piece ajoutée au *Parfait Negociant* est le *Traité des Changes étrangers qui se font dans les principales Places de l'Europe* composée par M. Naulot, & dans lequel il est parlé des Monnoyes dont on se sert pour tenir les Ecritures dans chacune de ces Places; des Traités & Remises; de la maniere de trouver l'égalité d'une Place à l'autre; de la negociation des Lettres de Change; & de l'Instruction sur les Ordres de Commissions & Arbitrages.

Nous ne devons pas oublier d'avertir ici que M. Savari *Des Bruslons* prie très-instamment ceux qui feront quelques remarques sur cette nouvelle Edition, ou qui découvriront quelques nouveaux Memoires sur les matieres dont elle traite, de vouloir bien les communiquer, afin qu'on
puiss

puisse en profiter pour une Edition suivante; & il promet à ceux qui contribueront par leurs avis ou par leurs découvertes à perfectionner cet Ouvrage, de leur en faire tout l'honneur qu'ils peuvent esperer de la plus parfaite reconnoissance.

On trouve chez les mêmes Libraires la suite ou le second Tome du *Parfait Negociant*, contenant *les Pareres ou avis & conseils sur les plus importantes matieres du Commerce*, composez par le même Auteur, & imprimez en 1688.

Reflexions sur les Regles & sur l'usage de la Critique, touchant l'Histoire de l'Eglise; les Ouvrages des Peres; les Actes des anciens Martyrs; les vies des Saints, & sur la méthode qu'un Ecrivain a donnée pour faire une version de la Bible plus exacte que tout ce qui a paru jusqu'à present: Avec des Notes Historiques, Chronologiques, & Critiques. Par le R. P. HONORÉ DE SAINTE MARIE, Carme Dechaussé. A Paris, Quai des Augustins, chez Claude Jombert, vis à-vis la descente du Pont-Neuf, à l'Image Notre-Dame. 1713. in 4. 2 vol. I. vol. pagg. 306. II. vol. pagg. 336. avec la Table.

CET Ouvrage traite d'un Art si important, & renferme une si grande variété de reflexions curieuses, que ceux mêmes

mêmes qui ne croiront pas devoir embrasser les sentimens de l'Auteur, le liront avec plaisir. Tout le monde convient de l'utilité de la Critique, mais il étoit sans doute à propos d'examiner, si les loüanges qu'on lui donne en l'état où elle est à présent, n'ont rien d'outré; si ses maximes sont aussi solides qu'on se l'imagine; & si, supposé qu'elles le soient, on ne les rend point inutiles ou même pernicieuses par un mauvais usage. On ne sçauroit étudier avec trop d'attention un Art inventé pour épurer tous les autres, & pour régler les idées des hommes, en perfectionnant leurs connoissances.

Le Pere Honoré de Sainte Marie observe dès le commencement de sa Préface, que les plus celebres Critiques portent assez souvent sur une même Histoire, sur un même Fait, sur un même Ouvrage, des jugemens tout à fait differens. „ Sou-
 „ vent, dit-il, on voit que les uns don-
 „ nent un fait pour veritable, pendant
 „ que les autres jugent qu'il est faux. Il
 „ y en a qui sur le témoignage formel de
 „ plusieurs Anciens reçoivent pour legiti-
 „ me un Ouvrage que quelques-uns re-
 „ jettent comme supposé. Tantôt on
 „ prétend trouver des preuves convin-
 „ cantes dans l'autorité d'un Ecrivain Ec-
 „ clesiastique, & d'autres fois cette au-
 „ rité n'est d'aucun poids sur le même su-
 „ jet.

jet, ou sur un autre tout semblable. On se sert des mêmes maximes, & on les applique de la même manière pour prouver qu'une Histoire est véritable, & que l'autre est apocryphe. On donne des réponses & des conjectures qu'on regarde comme solides & raisonnables dans des endroits, qu'on juge néanmoins dans d'autres n'être ni justes ni recevables. Là, un Critique employe le témoignage d'un Livre supposé & apocryphe, pour en tirer des preuves qu'on croit très-solides; là, ce même Livre étant supposé, dit-on, ne prouve rien, & n'est d'aucune autorité. Une Histoire rapportée par un Ecrivain plusieurs siècles après qu'elle est arrivée, est regardée comme suspecte de fausseté & d'imposture; & une autre passe pour sincère & constante, quoi qu'elle soit attestée par un Auteur aussi peu accrédité, & qui n'est pas moins éloigné de sa source que le premier. Ces variations engagent l'Auteur à conclure que la Critique n'est point encore arrivée à ce degré de justesse & d'exactitude où l'on se flatte de l'avoir portée. Il s'attache dans son Livre & à prouver d'une manière sensible cette proposition, & à indiquer les moyens qu'il croit les plus efficaces pour lever la Critique à la dernière perfection.

Ouvrage est partagé en sept Dissertations.

2 JOURNAL DES SÇAVANS.

manquoit à cet Ouvrage pour le rendre parfait, que d'en corriger le stile, & d'y ajouter les nouvelles découvertes qui ont été faites & les remedes convenables à chaque maladie, le Libraire l'a fait nouvellement traduire par un celebre Medecin, qui a déjà donné au Public la traduction de toutes les Oeuvres de Michel Etmuller, Medecin Aleman, du Traité du bon usage des medicamens de Ludovicus, commenté par le même Etmuller, du Tresor de Medecine de Thomas Burnet Medecin Anglois, des observations de Medecine de Muys, de la pratique de Medecine de Mayerne, & de l'histoire anatomique de Graaf.

Le même Libraire donnera dans peu de tems la traduction de l'Anatomie commentée & reformée de Blancard, par le même Traducteur, enrichie de toutes les planches, que ce Libraire a fait graver

- auroit
 - des
 - Arts
 - vint.
 - de cet-
 - principa-
 - l'Ouvra-
 - lement,
 - M. Bail-
 - On ne
 - ce ou
 - son fait
 - sans pas-
 - sent, si-
 - nciiales
 - ou Pala-
 - 2. Que
 - yoit é-
 - eut être
 - et con-
 - l'Ecritu-
 - en fai-
 - lilement
 - elise des
 - ole avoir
 - les Saints.
 - au Pu-
 - nes des
 - rien ou-
 - s Eccle-
 - vage du
 - meilleure
 - Theos

La premiere traite de la Critique en general. On en considere la nature, la necessite, les fruits. On fait voir combien elle a contribué au retablissement du Texte Sacré, des Actes des Saints, de l'Histoire Ecclesiastique, de la Theologie, des Sciences humaines & des beaux Arts. Sur la fin de cette Dissertation l'Auteur fait une courte Histoire de la Critique. Cet Art, à le prendre dès son origine, ne fut borné d'abord qu'à de pures discussions de Grammaire; de grands Génies lui donnerent ensuite une étenduë beaucoup plus vaste. Le Pere Honoré parcourt tous les siecles depuis celui d'Aristote, jusqu'au treizième siecle de l'Eglise; & y trouve des Critiques. Depuis le treizième jusques vers le milieu du quinziesme, il n'en parut point, du moins dans l'Occident. Mais peu après la prise de Constantinople, qui arriva en 1453, on vit renaître & la Critique & toutes les autres Sciences. On les a toujours cultivées depuis si heureusement, que c'est avec justice, remarque l'Auteur, que M. Dupin prefere le dix-septiesme siecle à tous les precedens pour la connoissance des Langues, la maniere de traiter la Theologie & la Philosophie, l'habileté dans la science de l'Histoire, & dans la Discipline de l'Eglise; le bon goût dans les Sermons, & la discretion dans les Livres de devotion. „ Cet habile Docteur, poursuit le

„ Pere Honoré de Sainte Marie, auroit
 „ pû ajouter dans la connoissance des
 „ Sciences humaines & des beaux Arts,
 „ & dans l'étude de l'écriture sainte.”
 On apprend dans le dernier article de cet-
 te premiere Dissertation que les principa-
 les observations qui entrent dans l'Ouvra-
 geregardent M. Simon, M. de Tillemont,
 M. Dupin, le Pere Alexandre, M. Bail-
 let, & Dom Thierrî Ruinart. „ On ne
 „ sera pas surpris de cette préférence ou
 „ de ce choix, dit l'Auteur, si l'on fait
 „ attention; 1. Que ces six Ecrivains pas-
 „ sent pour avoir traité exactement, si-
 „ non toutes, au moins les principales
 „ matieres qui peuvent tomber sous l'usa-
 „ ge de la Critique Ecclesiastique. 2. Que
 „ ces scavans Auteurs semblent avoir é-
 „ puisé leur sujet. M. Simon n'a peut-être
 „ rien laissé à examiner de ce qui con-
 „ cerne la Critique du Texte de l'Écritu-
 „ re, & les regles necessaires pour en fai-
 „ re une bonne version. M. de Tillemont
 „ a traité à fonds l'Histoire de l'Eglise des
 „ premiers siècles. M. Baillet semble avoir
 „ épuisé la Critique sur la vie des Saints.
 „ Dom Thierrî Ruinart a donné au Pu-
 „ blic les Actes les plus authentiques des
 „ premiers Martyrs. M. Dupin n'a rien ou-
 „ blié de ce qui concerne les Auteurs Eccle-
 „ siastiques; & l'on regarde l'Ouvrage du
 „ Pere Alexandre comme la meilleure

vent servir à l'éclaircissement des diffi-
cultez qu'on peut faire sur les *sujets* dont
nous venons de parler: on est même
persuadé qu'il s'en trouvera peu dans
les autres Critiques, qui ne soient dans
les Ecrits de ces Sçavans; ou qui ne re-
viennent à celles qu'ils nous ont don-
nées, & à l'usage qu'ils en ont fait."
Ces raisons sont suivies de six petits éloges où l'Auteur releve le merite singulier
de chacun de ces hommes celebres.

La seconde Dissertation est divisée en
deux Parties. Dans la premiere on exami-
ne les principales regles de la Critique,
qui concernent les Auteurs Ecclesiastiques:
mais comme ces regles sont en elles-mê-
mes fort raisonnables, on s'attache moins
à les établir qu'à examiner si les Critiques
les suivent exactement. Dans la seconde

its qu'ils rapportent. On a joint à tout cela des remarques sur les preuves qui se trouvent des Manuscrits. Nous mettrons ici quelques exemples de variations par rapport aux Livres supposez. M. Dupin & M. de Tillemont assurent que les Constitutions Apostoliques sont un Ouvrage supposé, *un Livre sans autorité*. Ils parlent de même maniere du Livre des Reconnoissances. „ Cependant M. de Tillemont se sert en plusieurs endroits du témoignage des Constitutions Apostoliques. Dans la Note 42 sur J. C. voulant montrer que saint Jean Chrysostome s'est trompé quand il a assuré que J. C. est monté au Ciel le Samedi: *Il faut dire, ce sont les termes de cet éclairé Critique, que c'étoit le Jeudi auquel l'Eglise en celebra toujours la fête, comme il est marqué dans les Constitutions Apostoliques.*” C'est sur le témoignage des mêmes Constitutions qu'il prouve plusieurs autres points qu'on peut voir dans le Livre. „ MM. de Launoi, de Valois, Dupin, Baillet, Dom Petit-Didier, le Pere Alexandre, & autres Critiques, les citent en tant d'occasions qu'il seroit difficile & même inutile de rapporter toutes ces citations... Cependant ces Critiques éclairés ne peuvent souffrir que d'autres Ecrivains en tirent quelque avantage. M. de Tillemont & M. Baillet se servent

du Livre des Recognitions, pour mon-
 trer que J. C. choisit 72 Disciples à l'i-
 mitation de ceux de Moïse. M. de Til-
 lemont employe aussi un passage tiré
 des Recognitions, pour faire voir que
 saint Thomas Apôtre alla prêcher chez
 les Parthes.

Le Livre que nous avons sous le nom
 d'Abdias, est rempli d'Histories fabu-
 leuses & supposées. *C'est l'ouvrage d'un*
Imposteur, dit M. Dupin, qui suppose
 faussement qu'il a été Disciple de J. C....
 Le faux Abdias, dit M. de Tillemont,
 n'est qu'un véritable Imposteur: ce qui n'est
 que dans cet Auteur, peut passer pour nê-
 tre nulle part, &c. Il est néanmoins é-
 chapé, à l'exactitude de cet éclairé Cri-
 tique, de se servir en bien des endroits
 du témoignage de cet Imposteur. Dans
 l'article sur saint Simon Apôtre, où il
 est parlé du martyre de saint Simon &
 de saint Jude, il le cite en ces termes:
Abdias écrit qu'ils furent massacrez dans
un tumulte que les Prêtres des Idoles a-
voient excité contre eux. Il le cite encore
 dans l'article de saint Matthieu, & en
 d'autres endroits, en quoi il a été imi-
 té par M. Baillet. Ne pourrions-nous
 pas dire de ces sçavans Critiques, ce
 que M. de Tillemont remarque à l'oc-
 casion d'un passage de saint Jean Chry-
 sostome, où il semble que ce saint Doc-

„ teur se soit un peu mépris : Nous ne
 „ voyons rien à dire , sinon qu'il étoit hom-
 „ me, & capable aussi-bien que nous de ne
 „ pas faire attention aux choses qu'il sçavoit
 „ le mieux.

Après avoir traité du premier fondement de la Critique, qui est l'autorité, le Pere Honoré de Sainte Marie passe au second, qui est la *conjecture* ; & il en fait le sujet de sa troisième Dissertation. Il y passe en revûe toutes les regles qu'on établit sur le silence des Anciens ; sur les convenances, les possibilitez, les vrai-semblances ; sur les titres, les inscriptions, les fausses dates qui ne s'accordent pas avec les faits ; sur le tems, sur le stile des Auteurs, &c. Dans le dernier article de cette Dissertation, l'Auteur examine *la souveraine regle de la Critique*, qui, selon M. Dupin, est „ le
 „ jugement d'équité & de prudence, sui-
 „ vant lequel on balance les raisons de
 „ part & d'autre, en ramassant ensemble
 „ toutes les conjectures qui sont pour &
 „ contre.” La quatrième Dissertation contient les Reflexions de l'Auteur sur les regles de la Critique touchant les Actes des anciens Martyrs. Elle est partagée en deux Parties, dont la premiere regarde le Recueil des Actes sinceres & choisis des anciens Martyrs, de Dom Thierru Ruinart ; & la seconde, les regles de Critique de MM. de Tillemont & Baillet, pour faire

le discernement des Actes des anciens Martyrs, faux & supposez, d'avec les véritables. Dans la cinquième Dissertation, le Pere Honoré de Sainte Marie parle des regles de Critique que donne M. Simon pour faire une Traduction de la Bible, plus exacte que celles qui ont paru jusqu'à present. La sixième concerne les usages de la Critique touchant l'Histoire de l'Eglise, & les Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques. Dans la septième, on expose les défauts qui se rencontrent dans l'usage des regles de la Critique; & les moyens dont on pourroit se servir pour les éviter. L'Auteur s'applique à montrer qu'au Témoignage & à la Conjecture, il faut joindre deux autres principes, sçavoir, la Tradition, & l'Usage ou le consentement des Eglises. Il prescrit aussi les regles pour se servir utilement de ces quatre principes.

Voici celles qui concernent les deux derniers: „ Afin, dit l'Auteur, que l'on ne
 „ puisse pas abuser des Traditions & des
 „ Usages, ou du consentement de l'Egli-
 „ se, que nous mettons entre les princi-
 „ pes de la Critique; qu'on ne les con-
 „ fonde point avec les Traditions *populai-*
 „ *res*, & qu'on ne reçoive point des Tra-
 „ ditions & des Pratiques fabuleuses, pour
 „ des faits & des coûtes raisonnables:
 „ I. Il faut que les usages & les faits his-
 „ toriques qu'on nous propose, ne con-
 „ tene

tiennent rien de vain, de superstitieux, & d'inutile. II. Il faut qu'on puisse présumer que l'Eglise, les Evêques ou les autres personnes, qui ont les premiers reçû ces sortes de choses, ne l'ont pas fait sans fondement, quoi qu'il nous soit inconnu. III. On doit examiner s'il y a lieu de douter de la verité de ces usages & de ces faits. S'il y a lieu de douter, on en doit avoir des preuves qui soient claires, certaines, & évidentes, & en pouvoir démontrer la fausseté. IV. Ces usages & ces faits ne doivent renfermer rien d'indecent, de ridicule, de choquant, d'improbable, & de manifestement fabuleux ou incroyable. V. Il faut que ces Traditions & ces Pratiques n'ayent rien de contraire aux usages & au temps où ces choses ont été reçues, ou à l'état & à la condition des personnes qui entrent dans ces faits. VI. Il faut encore que ces Traditions, ces Coûtumes, & ces faits historiques n'ayent pas été directement combattus & rejettez par des Auteurs contemporains, ou autres dont l'autorité pourroit nous persuader de la fausseté de ces choses. VII. On doit aussi observer s'il y a des contradictions manifestes pour le fond des choses, ou s'il y a seulement quelques circonstances qui ne s'accordent pas avec le fait principal.

„ VIII. Il faut de plus qu'on puif-
 „ se satisfaire raisonnablement aux diffi-
 „ cultez qu'on peut opposer. Enfin quand
 „ il y auroit quelque chose dans ces Tradi-
 „ tions ou ces Usages, qui ne pût pas s'ajuster
 „ parfaitement à toutes ces regles, il ne sau-
 „ droit pas les supprimer, ou les rejeter (ces
 „ Traditions) qu'après avoir serieusement
 „ examiné si la suppression qu'on en voudroit
 „ faire ne causeroit pas plus de scandale que
 „ l'abus même qu'on voudroit ôter; & s'il
 „ ne seroit pas plus à propos de tolerer ce que
 „ l'on ne peut supprimer ou combattre, sans
 „ causer un plus grand scandale." Les huit
 regles nous semblent dignes d'une atten-
 tion toute particuliere; l'*Addition* sur-tout
 merite d'être bien considérée.

Histoire Critique de la Republique des Lettres,
 tant ancienne que moderne. Tome I. A U-
 trecht, chez Guillaume van Poolsum.
 1712. in 12. pp. 278. Se trouve à Amst-
 erdam chez les Waesberge.

CE n'est point en vûë de remplacer quel-
 qu'un des Journaux qui viennent de
 manquer en Hollande, qu'on met aujourd'
 cette *Histoire Critique*. On en avoit formé
 le dessein il y a long-temps, indépendam-
 ment de cette consideration, & sur ce
 principe, Que la diversité de goût & de
 génie qui regne dans la Republique des

lettres, trouve son compte dans la multitude de ces sortes d'Ouvrages périodiques, quoi que composez presque tous sur le même modele. Mais supposé qu'il y eût de l'inconvenient à les multiplier, cette *histoire* n'a rien à craindre de ce côté-là, puisque l'objet qu'on s'y propose lui donne un caractère de nouveauté qui la distingue suffisamment des Journaux ordinaires. En effet on ne se borne point ici à de simples Extraits des Livres nouveaux. On embrasse toute la Litterature ancienne & moderne, & l'on prétend y parler en *Critiques* de toutes les matieres qu'elle peut offrir. Suiyant ce projet, on donnera les Extraits circonstanciez des plus excellens Ouvrages de Litterature, qui aient paru depuis le renouvellement des belles Lettres; & l'on choisira sur-tout, ceux de ce genre qui sont devenus rares. De plus on fera connoître au Public plusieurs Livres Anglois, qui pour être presque entièrement ignorez au deçà de la Mer, n'en ont pas moins dignes de l'attention des vrais Sçavans. On tâchera d'éclaircir divers points d'*Antiquité* ou de *Critique*, soit par des Remarques détachées, soit par de courtes Dissertations. On aura soin dans tout cela de garder l'exaëtitude la plus scrupuleuse à ne rien imputer aux Auteurs contre leurs intentions, & l'on évitera les expressions qui pourroient choquer les personnes

sonnes vivantes, quoi qu'à l'égard des morts on se reserve la liberté d'appeller les erreurs & les Lévriès par les noms qui leur conviennent.

C'est avec ces mêmes modifications, que l'Auteur promet d'insérer dans cette Histoire, tout ce qu'on lui enverra de Pièces Françoises, écrites sur des sujets de Littérature, comme sur les Médailles & les Inscriptions, sur les Rites & les Coûtumes de l'Antiquité; sur les Ouvrages des anciens Auteurs, soit en vers, soit en prose. Ne fût-ce qu'une seule Remarque, une simple Correction, ou l'éclaircissement d'un seul passage de quelque Auteur; pourvû que cela soit sensé & solide, on se fera un plaisir de le publier. Les Sçavans à qui la Langue Françoisse n'est pas familiere, pourront écrire en Latin. On offre, outre cela, de donner place aux Pièces Apologetiques des Auteurs maltraitez par quelqu'un de leurs Confreres; à condition qu'on en retranchera, autant qu'il sera possible, les injures & les *personalitez*. On ne doute pas que les Sçavans ne profitent avec empressement d'une voye si commode qui leur est ouverte pour rendre publiques leurs défenses; la plupart ne négligeant de le faire, que faute d'une occasion favorable, qui leur épargne la fatigue de composer un Livre exprès. L'Auteur s'attend aussi qu'on l'informera par la même

même voye des sujets de plainte qu'on pourroit avoir contre lui par rapport à ce qui lui seroit échappé dans le cours de cet Ouvrage; & il promet une entière satisfaction à quiconque se plaindra. Du reste, il demande grace pour les negligences de style, contre lesquelles néanmoins il aura tout le soin possible de se tenir en garde; mais en se renfermant-toujours dans le genre de diction qui convient à des matieres de Critique, & qui (selon lui) doit être simple & sans beaucoup d'art.

Il avertit qu'il ne veut en nulle façon se rendre garant de tous les sentimens des Theologiens qu'il aura lieu d'exposer dans cette *Histoire*. „ On ne veut pas même (ajoute-t-il) entrer en lice sur la moindre matiere qui regardera ce qu'on appelle *Orthodoxie*. Quoi quel'on soit dans le sein de l'Eglise la plus pure, on seroit pourtant très-fâché de chagriner ceux qui sont dans des idées differentes. Nous laisserons (continuë t-il) la liberté à chacun, de dire ce que bon lui semblera sur les sujets qui ne toucheront point les articles fondamentaux du Christianisme. En un mot, dépouillant l'esprit de Controversiste & de Persecuteur, nous rendrons justice aux Sçavans de tous les partis; & nous serons ravis de publier tout ce qui peut contribuer à la Paix & à l'union des Chrétiens.

4 JOURNAL DES SÇAVANS.

On donnera tous les trois mois un volume pareil à celui-ci, ou même un peu plus gros, si le Public marque le desir pour le recompenser en quelque sorte de ce qu'il pourroit trouver dans d'autres journaux, on terminera chaque volume par un Catalogue de Livres nouveaux dont on dira un mot, si les Ouvrages méritent; & l'on y joindra un article de Nouvelles Littéraires, lorsqu'on en pourra recueillir.

Tel est le dessein de cette *Histoire Critique*, & l'on commence à l'exécuter presque dans tous ses chefs. Ce volume contient neuf Articles.

Le premier roule sur un passage de *Plin* Naturaliste, touchant l'*Antiquité* de *littres*, passage que l'on corrige & qu'on explique en le dégageant des fautes de quelques nouveaux Écrivains.

ou du moins jusqu'à 480 ans, suivant Bero-
 se & Critodème. De tout cela, *Pline* con-
 clud enfin, conformément à sa première
 these, *Que l'usage des Lettres étoit éternel*;
Ex quo (dit-il) *apparet æternus Litterarum*
usus.

Il n'y a personne qui n'apperçoive le ri-
 dicule d'une pareille conclusion, & qui ne
 voye Que des 480 ou des 720 ans où les
 Historiens font remonter les observations
 Astronomiques des Babyloniens, il s'en-
 suivroit plutôt *Que l'usage des Lettres ne se-
 roit pas fort ancien.* On sçait d'ailleurs la
 prodigieuse antiquité que s'attribuoient
 les Chaldéens, qui se vantoient d'avoir
 des observations Astronomiques de 470
 mille ans, suivant le temoignage de *Cice-
 ron*, ou de 473 mille ans, selon *Diodore* :
 sans compter que *Berosé* lui-même cité par
Pline, & qui écrivoit peu de temps après
 la mort d'Alexandre le Grand, affuroit
 dans le premier Livre de son Histoire de
 Babylone (au rapport de *Syncelle*) Qu'on
 y gardoit des écrits de differens faits, qui
 comprennoient un espace de plus de 150
 mille ans. De là, l'Auteur croit qu'on
 peut raisonnablement inferer qu'il faut
 changer dans le texte de *Pline* les 720 ans
 d'*Epigènes* en 720 mille ans, & les 480 de
Berosé en 480 mille ou du moins en 470
 mille, comme on lit dans *Ciceron*. Rien
 ne paroît plus naturel que cette correc-
 tion

tion. L'*M* qui s'écrivoit pour *Mille* dans tous les monumens Latins, peut aisément avoir été omise dans le passage de *Plin*, & en y remettant cette seule lettre, on le retablit, sans y faire aucune violence. L'Auteur appuye cette correction par le suffrage du *P. Hardouin* dans ses Notes sur *Plin*; quoi que ce sçavant Ecrivain (dit-on ici) ait cru devoir abandonner ce sentiment quelques années après. L'Auteur prend de là occasion de combattre quelque explication de ce Pere, de même qu'une supposition de *Gérard Jean Vossius* suivie par *M. Dupin* dans sa *Bibliothèque des Historiens*, & un raisonnement de l'Avocat *Ferrand* Commentateur des *Pseaumes*, touchant l'*antiquité des Lettres*. Nous renvoyons sur tout cela au Livre même.

Le second Article contient quelques remarques sur *Eupolème*, où l'on montre Qu'il étoit Juif de Religion, & Qu'il a vécu pour le plûtôt sous *Herode*, ce qu'on tâche de prouver par *Clement Alexandrin*, dont on corrige un passage.

On trouve dans l'Article suivant, l'Essai d'une nouvelle vie de *David*, ou une Dissertation Critique sur le *CX. Pseaume Dixit Dominus Domino meo*, &c. & dont on se contente, pour échantillon, d'expliquer le premier verset; en le rapportant à *David*. L'Auteur est convaincu, qu'outre le sens prophétique, mystique, & moral

des Pseaumes, sur lequel il ne forme un doute, on doit y en chercher un autre, qui est le sens littéral, qu'on ne découvrira jamais bien nettement, sans la connoissance particuliere des événemens qui ont fait le principal sujet de ces Cantiques : Or comme David en a composé la plupart, il est fort naturel de penser qu'ils doivent avoir un rapport avec diverses circonstances de sa vie & de son regne ; qu'ainsi l'on peut tirer des Pseaumes beaucoup d'éclaircissemens sur les actions de ce Roi, & que réciproquement ce que l'Ecriture nous a conservé de l'histoire de ce Prince, peut servir merveilleusement à l'intelligence de ces mêmes Pseaumes. On se propose donc de donner (sur ce plan) une vie de David plus exacte & plus détaillée que toutes celles qui ont paru jusqu'ici ; pourvû que le Public mette à ce petit Essai le sceau de son approbation.

Le quatrième Article renferme l'Extrait d'un Livre, dont le mérite n'a pas fait multiplier les Editions, & qui par conséquent est devenu fort rare & fort cher. C'est la traduction en vers François des *Metamorphoses d'Ovide* par Méziriac, accompagnée de six Commentaires de ce celebre Académicien : Ouvrage imprimé à Bourg-en-Bresse, patrie de l'Auteur, en 1626. in 8. *En voilà l'Extrait d'un Livre fort antérieur.*

rieur à tous les Journaux, & dont aucun n'a fait mention.

Dans le cinquième Article, on nous rend compte d'un *Discours touchant la véritable notion de la Cène du Seigneur*, composé en Anglois par *Rodolphe Cudworth*, que M. le Clerc nous a fait connoître par quelques Extraits dans sa *Bibliothèque Choisie*. Le Livre dont il est ici question fut imprimé à Londres en 1642. in 4.

Le sixième Article est rempli par une longue Dissertation Critique d'un Anonyme, qui s'efforce d'y prouver Que le prix qu'on donnoit autrefois aux Vainqueurs dans les *Jeux Pythiques*, étoit une couronne de *simple laurier Delphique*, cueilli sur le mont Parnasse; & que ce n'étoient nullement des *pommes*, en Grec *μήλα*, ou seules, ou jointes à la couronne de laurier, comme le croient quelques Sçavans. Il partage sa Dissertation en deux Sections. Dans la première, qui paroît ici, il tâche d'établir son opinion par des autoritez & par des raisonnemens. Les autoritez sont celles de *Pindare* & de son *Scholiasse*, d'*Ovide*, de *Lucain*, de *Plin* le Naturaliste, de *Stace*, des deux *Elies* (l'Auteur de l'*Histoire des animaux*, & l'Auteur de l'*Histoire Diverse*) de *Salsone*, de *Pausanias*, & de *Laclance*; parmi les anciens: & celles d'*Alexander ab Alexandro*, de *Philippe Beroalde*, de *Jean-Baptiste*

Pie, de *Cœlius Rhodiginus*, de Noël le Comte, & de *Tiræqueau*, parmi les modernes.

Les raisons sur lesquelles se fonde l'Anonyme sont 1. Que le laurier Delphique a toujours été particulièrement consacré à Apollon : 2. Que les jeux Pythiques se celebrent au pied du Parnasse, montagne toute couverte de lauriers : 3. Que cette solemnité tomboit au commencement du Printemps, saison (dit-il) où les *pommes* ne sont pas encore mûres à beaucoup près. L'Anonyme employera la seconde partie de sa Dissertation à refuter les raisons de ceux qui soutiennent l'opinion contraire. L'Auteur de cette *Histoire Critique* lui promet d'insérer cette seconde Section dans un autre volume, à condition qu'elle soit plus courte que la première.

Le septième Article est destiné à des Remarques de Critique & de Litterature sur trois passages du Nouveau Testament. Le premier est tiré de saint *Matthieu* (chap. vi. v. 34.) *Ne soyez donc point en souci pour le lendemain*, &c. Le second est du même *Evangeliste* (chap. xxv. v. 34) *Dès la fondation du monde*: Le troisième est de saint *Luc* (chap. iv. v. 39.) *Il n'y a personne qui boive du vin vieux, qui veuille boire après cela du vin nouveau: car on dit ordinairement, le vin vieux vaut mieux.*

Une Dissertation Latine sur une Médaille qui représente *Drusus, fils de Tibere, & ses enfans*, fait le sujet du huitième Article; & dans le dernier, on fait passer en revûe quelques Livres nouveaux, dont les titres sont accompagnez de quelques remarques.

En voilà suffisamment pour donner une juste idée de cette nouvelle *Histoire Critique*. C'est presentement au Public à décider du mérite & de la fortune de cet Ouvrage.

Lettres du Roi Louis XII. & du Cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres Lettres, Memoires, & Instructions écrites depuis 1504. jusques & compris 1514. divisées en quatre Tomes, & enrichies de portraits en Taille douce. A Bruxelles, chez François Foppens. 1712. in 12. Tom. I. pagg. 289. Tom. II. pagg. 308. Tom. III. pag. 328. Tom. IV. pagg. 383.

ON a toujours été soigneux de recueillir les Lettres des Princes dont les regnes ont été fertiles en événemens remarquables, mais il est difficile de faire ces sortes de Recueils; & c'est pour cela qu'on peut avoir quelque doute sur la fidelité de ceux qui ont été donnez en divers temps au Public. Ce qui paroît aujourd'hui sous le
titre

titre de *Lettres de Louis XII. & du Cardinal George d'Amboise*, n'a pas une forme plus authentique. On ne sçait par quel canal tant de différentes Lettres écrites pour des affaires d'Etat, & sous le secret du Ministère, se sont comme rassemblées pour tomber entre les mains d'un Libraire de Bruxelles. La Préface qui est à la tête n'offre aucun éclaircissement sur cela. On y lit seulement que Louis XII. trouve son éloge dans le titre qui lui fut donné de Pere du Peuple, & dans les marques de bonté, de sincérité & de candeur dont ses Lettres sont remplies. „ Il fut heureux, „ dit-on, d'avoir pour son principal Mi- „ nistre d'Etat le Cardinal George d'Am- „ boise, Prélat sans ambition, sans inte- „ rêt, & sans autre passion que celle du „ bien de l'Etat. Il n'étoit occupé que de „ ce soin, & suivoit en cela l'inclination „ du Roi son Maître. Il avoit pour lui u- „ ne affection que l'on ne sçauroit expri- „ mer. La crainte de déplaire ou de ne „ pas reüssir ne l'a jamais détourné du „ droit chemin. Il s'explique hardiment „ dans ses Lettres, & la franchise qu'il a „ toujours gardée, n'empêcha pas qu'il ne „ fût favorablement écouté. Ses conseils „ ont toujours été si bons, qu'on n'a ja- „ mais eu lieu de s'en repentir.

Dans la même Préface on fait aussi le caractère de Jules II. d'une manière peu avan-

avantageuse pour ce Pape. On parle ensuite de l'Empereur Maximilien I. comme d'un Prince inégal. „ On ne peut voir, dit-il, faire fond sur son amitié, ni sur aucun de ses projets. Il les changeoit d'un jour à l'autre aussi légèrement qu'il les avoit formez. Il demandoit conseil à tout le monde, même après avoir pris sa résolution, & n'en suivoit aucun. Sa plus grande passion étoit pour la chasse & l'argent, dont il étoit toujours en disette. Il a changé la grande union qu'il avoit avec le Roi Louis XII. en une inimitié qui a passé dans ses successeurs, &c.” On peint encore dans la Préface Marguerite d'Autriche, fille unique de cet Empereur; André de Burgos, Ambassadeur du même Prince en la Cour de France, & Henri VIII. Roi d'Angleterre, avec qui l'Empereur étoit fort lié. On retrouve plusieurs fois tous ces grands noms dans différentes Lettres de ce Recueil, qui sont du moins écrites d'un stile à faire croire qu'elles sont de ce temps-là. En voici un exemple, que nous saisissons au hazard: C'est une Lettre écrite, dit-on, par Louis XII. au Roi de Castille, pour l'assurer qu'il ne tiendra pas à lui qu'ils ne vivent bien ensemble.

„ Très-Haut & très-Puissant Prince notre très-cher & très-ami Frere & Con-

77 fin. Par la main de Courteville votre
 77 Ambassadeur, resident ici, avons re-
 77 ceu une Lettre que vous avés nagueres
 77 écrite, contenant le grand desir, affec-
 77 tion, & bonne volonté que vous avés
 77 de vivre avec nous en toute bonne &
 77 fraternelle amitié & intelligence, dont
 77 tant que faire pouvons vous mercyons,
 77 & vous avertissons que à nous n'a te-
 77 nu, ne tiendra que ainsi ne se fasse, &
 77 nous trouverés toujours en tel & sem-
 77 blable vouloir que le vostre, ainsi que
 77 par effet vous & chacun pourrés cog-
 77 noistre, priant Dieu à tant très-Haut &
 77 très-Puissant Prince notre très-cher &
 77 très-amé Frere & Cousin, qu'il vous
 77 veuille tenir en sa sainte garde. Ecrit à
 77 Blois le 22. jour de Septembre 1505.

Compendium ad ZONESIUM in Libros &
 titulos Pandectarum quadripartitum,
 continens in tribus primis omnes fere
 præcipuas Leges controversas, per quæ-
 stiones & solutiones ita illustratas ut ad
 quamlibet Legem controversam, præ-
 missa quæstione succincta sequatur so-
 lutio. In quarta demum parte illustran-
 tur omnes difficiliores Pandectarum ti-
 tuli mira brevitate per quæstiones mis-
 cellaneas. Accedit præterea Index rerum
 & verborum. Auctore JOANNE ER-
 NESTO OLYMPIO, Equite de Hen.

Norimberga & Praga, apud Joh. Fridericum Rudigerum, Anno 1712. C'est-à-dire Commentaire abrégé sur Zœsius, des Livres & des titres du Digeste, divisé en quatre parties, &c. Avec une Table des matières. Par Jean Ernest Olympius, Chevalier de Hein. A Nuremberg & à Prague, chez Jean Frideric Rudiger. 1712. in 8. pagg. 256. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

LE Digeste est un Recueil de Loix si immense, qu'il n'est pas surprenant de voir paroître tous les jours de nouveaux Commentaires pour lever l'obscurité de certains endroits, ou pour concilier les textes qui semblent contraires les uns aux autres. Zœsius a fait des Notes sur tout le Digeste, qui servent communément aux Ecoles publiques des Universitez d'Allemagne; c'est sur ces Notes qu'ont été faites les nouvelles observations qui paroissent. Comme elles ont particulièrement pour objet l'instruction des jeunes gens qui étudient en Droit, l'Auteur a pris soin de les rediger par demandes & par réponses; & de peur de rebuter les esprits par de longs discours, il a renfermé en très peu de lignes chaque demande & chaque réponse. Il faut des méthodes pour tous les états & pour tous les âges. Celle-ci est à la portée de ceux qui commen-

cent. Une multitude de raisonnemens suivis fatigueroit peut-être un zele naissant. C'est pour cela que les Elemens de toutes les Sciences & de tous les Arts sont proposez à la Jeunesse sous une méthode semblable, pour la preparer par ces essais à des recherches plus profondes. Tel est l'objet des Notes dont nous parlons; & cet objet est bien rempli par la brieveté & la clarté qui y regnent.

MATTHÆI HILLERI, Theol. Græcæ-que & Orientalium Linguarum Publ. Profess. Institutionum Linguæ Sanctæ Compendium. C'est-à dire: *Grammaire Hébraïque*, par M. Hiller. A Tubinge, chez Jean George Cotta. 1712. in 8. pagg. 224. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge,

* *Avertissement de Mr. le Chevalier de BELLEVILLE sur la patrie de M. Flechier, avec une description historique du Comté Venaisin.*

MON REVEREND PERE,

L'exactitude avec laquelle vous écrivez vos Memoires; & les soins que vous prenez à les purger des fautes qui s'y glissent,

Z. 4

me

* *Tiré des Mem. de Trevoux, Septemb. 1712 P. 1526.*

me font prendre la liberté de vous en indiquer une à laquelle vous n'avez point du tout fait d'attention; ce qui provient sans doute, du peu de connoissance qu'on a de la petite Province que le Pape possède entre la Provence, le Dauphiné, & le Rhône, qui la sépare du Languedoc. Il est donc nécessaire que j'en donne ici une légère idée, en attendant que quelque bonne plume produise au Public l'histoire de cet Etat, qui ne seroit pas indifférente aux Sçavans.

Dans vos Memoires du mois de Novembre dernier, & dans l'éloge * de feu M. Flechier, on lit que cet illustre Evêque étoit né à Pernes dans le Comtat d'Avignon, c'est où l'on devoit mettre Comté Venaissin, puisque la Ville d'Avignon n'est, ni la Capitale, ni même comprise dans cette Province; car quoi qu'à présent soumise au même Prince, elle a ses loix & ses coutumes toutes différentes de celles du Comté Venaissin, & n'entre pas dans les Etats de cette Province, qui se tiennent à Carpentras, qui en est la Capitale, & la résidence du Recteur qui gouverne toute la Province. Comme ce que j'ai l'honneur, Mon R. P. de vous écrire, pourroit être ignoré dans les Provinces éloignées de celle-ci, on ne me sçaura peut-être

* On l'a inséré aussi dans ce Journal, Août 1712. p. 200

être pas mauvais gré de donner ici une courte description de ce Pais, & de faire connoître en deux mots de quelle maniere le Comté Venaissin, & environ deux siècles après la Ville d'Avignon, sont tombez sous la domination du St. Siege.

La Ville d'Avignon fut acquise au St. Siege par la vente qu'en fit la Reine Jeanne de Naples du consentement du Prince de Tarente son mari, au Pape Clement VI. le 19. Juin 1348. Plusieurs personnes ont écrit que ce n'avoit été qu'un engagement, mais on peut voir le contraire dans les termes mêmes du contract rapportez par le Sr. Noguier dans son histoire des Evêques d'Avignon, qui sont, *Vendimus, cedimus, concedimus ad perpetuum, Civitatem nostram Avenionis cum toto territorio & confinibus*, qui sont très-bien désignez dans ce contract. Cette vente se fit pour $\frac{m}{80}$ florins d'or que la Reine Jeanne reçut du Pape. Depuis ce tems-là Avignon a toujours été soumis au St. Siege, sans avoir été pourtant uni au Comté Venaissin. C'est dans cette ville où reside le Vice-Legat que le Saint Pere y envoie. Samuel Guichenon rapporte, que le premier Vice-Legat que le St. Siege y envoya fut François à Conziaco en l'année 1418. Il n'est pas necessaire que je parle davantage d'Avignon: cette ville est assez connue par sa *grandeur, son illustre Noblesse, son Uni-*

versité, son Palais, & ses belles murailles. Je ne dirai rien aussi de la puissance de ses Vice-Legats, elle n'est ignorée de personne.

Le Comté Venaissin est composé d'environ quatre-vingt villes, ou villages: sa situation est admirable, puisqu'on n'y ressent point les grandes chaleurs de la basse-Provence, & que le froid en hyver y est très-supportable. Quelques-uns prétendent que le nom de Comté Venaissin, en Latin, *Comitatus Venascinus*, a été pris de Venasque, qui étoit autrefois une ville considérable de cette Province; mais il y a peu d'apparence à cela, puisque Venasque elle même a tiré son nom de la rivière sur laquelle elle est bâtie, qui s'appelle la Nesque, en Latin *Nasca*, ou *Nesca*, comme qui diroit * *ve*, ou voyez la Nesque. Il est plus probable que la Province a tiré son nom de *Venatione*, la chasse ayant toujours été fort abondante en ce Pais, & même les peuples anciennement y adoroient Diane comme leur principale Divinité, à laquelle ils avoient dressé plusieurs temples. On en voit encore un à Vènesque qui est assez entier, on l'a seule-

ment

* Ne seroit-ce point plutôt le gué de la Nesque? Car *vé* en ancien Gaulois signifie gué & vient du mot Latin *vadum*. En basse Normandie il y a encore plusieurs de l'embouchure des rivières de *Vire* & de *Taujeu*. le grand *vé* & le petit *vé*, *maius vadum*, & *minus vadum*.

ment dépouillé de ses colonnes & autres ornemens, qu'on a transportez à Carpentras & ailleurs pour l'ornement des Eglises. Cette Province, qui a été autrefois soumise aux Romains, fit ensuite partie du Royaume d'Arles, & en fut démembrée vers l'an 946. & forma la Provence Occidentale, appelée autrement le Marquisat de Provence. Faidide fille de Gilbert Comte de Provence la porta en dot en 1112. avec la moitié de la Ville d'Avignon à Alphonse Comte de Toulouse. Après la mort de ce Gilbert il fut fait un partage entre Raymond Berenger Comte de Barcelone, mari de Dulcie autre fille dudit Gilbert, & ledit Alphonse mari de Faidide; par ce partage qui est de l'an 1125. tout le País depuis la Durance jusqu'à l'Isere tomba entre les mains des Comtes de Toulouse. Mais Raymond le vieil Comte de Toulouse en fut dépouillé, pour avoir pris le parti des Albigeois, & ses Etats furent donnez à Simon Comte de Monfort, qui en fit hommage à Philippe Auguste. Raymond le jeune après la mort de son Pere y entra, & quelque tems après ayant aussi pris le parti des Albigeois, le Roi Louis VIII. vint en personne lui faire la guerre. Il l'avoit presque dépouillé de tous ses Etats, lorsque sa mort arrivée en 1226. en laissa le

10 JOURNAL DES SÇAVANS.

paix en 1228. Par ce traité qui fut
Paris, ce Comte ceda au Roi toutes
terres qu'il possédoit au delà du Rhé-
dans le Royaume de France; & au P
toutes celles qui lui appartenoient
eçà.

Les Comtes de Toulouse depuis
ems-là tenterent plusieurs fois par des
ociations à rentrer dans la possession
comté Venaissin, mais après y avoir ex
é la Jurisdiction pendant quelque ter
s furent contraints de l'abandonner
aint Siege, qui en a depuis jouï paisi-
ment, & Clement V. pour se concilier
sprits des habitans de ce Pais vint hab
ans le Comtat, ayant fait bâtir un Pa
ort près de Malaucene vers la source
Grausol, où il passoit une partie de l
ée; il en fit aussi bâtir un à Monleu
emie lieuë de Carpentras, où il résid

ée sur la riviere appellée Lauzon, dans
 Pais très-fertile en vin, huile, saffran,
 en tout ce qui est nécessaire à la vie.
 On y nourrit beaucoup de vers à soye, &
 son terroir ressemble à une forêt, par la
 quantité d'arbres meuriers qu'il porte, les
 terres en étant presque toutes bordées. Ses
 murailles sont fort belles; elles ont été
 bâties par Clement VII. & Benoît VIII.
 d'une belle pierre quarrée. Il y a dans le
 Palais Episcopal un trophée fort ancien;
 on y voit en relief un Conquerant qui
 tient deux Rois enchaînez: on croit que
 c'est une partie du monument que En.
 Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maxi-
 mus firent élever après avoir vaincu les
 Allobroges & les Arvernes. Cette ville est
 très-peuplée. On y admire la beauté de
 l'Eglise Cathedrale & du Palais Episcopal,
 ils sont bâtis à la moderne; on conserve
 dans cette Eglise une précieuse Relique,
 qui est un des clous qui ont attaché N.
 Seigneur en Croix. Il a la forme d'un
 mors de cheval, ayant, dit-on, servi
 autrefois à cet usage à Constantin; mais
 il n'y a qu'une partie de ce mors, le reste
 étant honoré à Milan. Parmi les illustres
 Evêques de cette ville on compte Julien
 de la Rouëre, qui fut depuis Pape sous le
 nom de Jule II. & quelques Saints, com-
 me Saint Constantin & St. Sessien. Cette
 ville est la résidence du Gouverneur de

Comté Venaisin, la Chambre pour le domaine du Pape y est établie; mais ce qui la fait principalement connoître aux Provinces circonvoisines, c'est le marché qu'il y a tous les vendredis, avec un concours de monde extraordinaire.

Le second Evêché est Vaison sur l'Ouvase, connu autrefois des Anciens sous le nom de *Vasio Vocontiorum*. Elle étoit autrefois très-considérable, mais ayant été détruite par les Goths & autres peuples du Nord, elle est aujourd'hui fort déchûe de son ancienne splendeur. On trouve tous les jours en fouillant la terre aux environs de précieux restes d'antiquité, comme des urnes, lampes sépulcrales, inscriptions & Medailles. On pourra vous communiquer au premier jour une belle inscription sur un pied d'estal de marbre qu'on a trouvé depuis peu.

La ville de Cavaillon est le troisième Evêché de ce Pais, tous suffragans de l'Archevêché d'Avignon. La ville de Pernes est presque aussi grande que Carpentras, les Recteurs y ont fait autrefois résidence pendant quelque tems, l'Isle est fort connue par la bonté de ses truites qu'elle fournit à tout le Pais, & par la fontaine de Vaucluse qui n'en est qu'à demie-lieu. Les villes de Vaureas, Malaucene, Boulane, Cadorouffe & Sanians sont aussi considérables; je ne m'étendrai pas sur leur sujet pour terminer cette Lettre.

*Observations du R. P. AUBERT de la
Compagnie de Jesus, Professeur Royal de
Mathematiques à Caen, sur des Coquil-
lages.*

MON REVEREND PERE,

Quand j'écrivis à V. R. il y a quelques
ois, qu'on m'avoit apporté un œuf de
boule dans lequel il s'étoit trouvé un crin
ort long, on devoit naturellement croire
ue je l'avois observé avec assez de soin,
our n'y être pas trompé. En effet, ou-
re que la personne qui me l'apporta & qui
avoit recueilli, ne me parut pas capable
'avoir fait glisser le crin dans l'œuf par
n trou imperceptible, je remarquai,
uoique cet œuf fût cassé par un des bouts,
qu'il n'y avoit aucun trou proche des ex-
remitez du crin, & que ces extremitez
étoient assez loin de la coque engagées
ans le blanc, d'où on pouvoit assez bien
conclure que le crin n'y avoit point été
nsinué par supercherie. D'ailleurs, je me
souviens d'avoir lû dans l'histoire de l'A-
cademie des Sciences, qu'en saignant un
homme on lui avoit trouvé dans la veine
une épingle, qui certainement avoit cir-
culé avec le sang, puis qu'il l'avoit avalée.
Plusieurs personnes intelligentes m'ont ac-

sûré

Tisées des Mem. de Trev. Sept. 3712. P. 1643

sûré qu'elles avoient trouvé des hanetons dans des œufs, & récemment deux personnes considerables & dignes de foi m'ont raconté, qu'elles remarquerent dans le même œuf de poule un haneton à moitié digéré, dont les pieds & la queue étoient enclavez dans la coque de l'œuf, & identifiez, pour ainsi dire, avec elle. Semblables exemples ne sont pas fort rares dans les livres de Medecine, & je crois qu'il vaudroit mieux chercher à les expliquer, que de les attribuer au peu d'attention de ceux qui les rapportent.

Vous voudrez bien, mon Reverend Pere, que je vous fasse part dans cette Lettre de quelques observations que j'ai faites ici sur les Coquillages. Pour peu qu'on se promene sur les rivages voisins de la mer, on trouve de ces coquilles dont il en faut deux pour enfermer le poisson, qui ont été pétrifiées & sont devenues un corps solide. La place du poisson, ou le vuide que laissent entre elles les coquilles, est rempli par une crystallisation fort dure & composée de petits grumaux transparens, la substance même de la coquille ne se reconnoît qu'à peine & rarement, ce n'est qu'une croûte pierreuse & dure qui conserve la figure du Coquillage, & en garde les canelures & les autres ornemens. Les deux coquilles sont si bien jointes, qu'à peine on distingue à l'œil par

s'ouvroient & s'engrenojent au-
Voici ce qui m'est venu à l'esprit
pétrification.

d le poisson qui habitoit ces co-
st mort, elles demeurent encore
s ensemble par une espece de char-
n cet état elles s'enfoncent un peu
sable, là un sel pierreux, sembla-
elui qui forme les coraux & les
dans la mer, & les crystaux & les
s dans la terre, les pénètre, & en
t à travers les pores de ces Co-
va former une crySTALLISATION dans
qu'elles laissent entr'elles. Com-
pétre en s'exaltant pénètre un pot
& se crySTALLISE de l'autre côté, si
elles lors qu'elles s'enfoncent sont
de terre, de bouë, ou d'un sable
la crySTALLISATION interieure n'est
ansparente, mais grossiere & opa-
n'est qu'une espece de pierre impé-
à la lumiere, & c'est ce qui arri-
sieurs de ces Coquillages pétrifiez.
ces sels pierreux, dont l'existence
ine & se peut prouver aisément,
ersant la substance de la coquille
produire deux effets. Le premier,
ir cette substance, à peu près com-
eau amollit la terre qu'elle traver-
est ce qui fait que ces Coquilla-
ur peu qu'ils soient alors inégale-
eszez par le sable, ou par d'autres

corps, changent un peu de figure, comme s'ils étoient de cire molle. J'aurois bien souhaité d'en pouvoir surprendre, pour ainsi dire, dans cet état de mollesse; mais il en est peut-être de ces coquilles pétrifiées comme des coraux & des plantes de la mer, qui ne viennent dans nos marais qu'avec leur dureté toute acquise, quoique leur végétation prouve qu'elles ont été molles. Le second effet des sels est de rougir peu à peu la substance même de la coquille, & d'en occuper la place, de la même manière qu'en faisant bien des trous à une planche, on en diminue la matière propre de laquelle les instrumens de fer dont on se sert prennent la place, car c'est ainsi que ces sels comme des coins divisent la substance de la coquille, & à force de se ferrer les uns contre les autres, ils la font sauter par parties & en conservent eux-mêmes la figure.

On trouve encore beaucoup de ces Coquillages dans un vallon à trois lieues de la mer. Il faut sans doute que la mer y ait été autrefois, & que cet élément, qui gagne maintenant peu à peu sur les côtes de la Normandie, ne fasse que rentrer dans son ancien domaine. Mais que penser de certaines hauteurs qui sont ici à huit lieues de la mer, les pierres qu'on en tire sont une espèce de tuf, on le calcine dans des fourneaux pour engraisser les terres des

virens: on trouve dans ce tuf une infinité de coquilles marines de toutes les espèces, enclavées & très-bien conservées. La mer auroit-elle habité autrefois ces lieux? Cependant je puis assurer que cette hauteur est au moins 70 ou 80 toises au dessus du niveau de la mer. On trouve encore dans ce tuf des cylindres très-bien polis & arrondis par les bouts, ils sont composés d'un caillou très-fin & très-dur, dans lequel on distingue très-bien des fibres ou des rayons qui vont de l'axe du cylindre à la circonférence, rien mieux rangé que ces rayons. Cela ne prouve-t-il point ce qu'on a déjà avancé, que ces pierres ne se font pas par un amas de blocs que le hazard assemble; mais qu'elles se produisent par voie de generation? Car tous ces cylindres se ressemblent parfaitement pour le dedans & le dehors, & il seroit que les loix du mouvement sont trop simples pour produire un arrangement si uniforme & si exact.

Historiæ Ecclesiasticæ à Christi ortu ad hanc usque ætatem Synopsis, & in omnia ejusdem controversa capita Dissertationes. Auctore R. admodum P. F. AMBROSIO GARDEBOSC, Appamiensi, Carmelitarum Provinciæ Tolosæ Exprovinciali, in Universitate Perpiniensi olim Artium Professore.
 NUNC

nunc verò in Academia Tolosana Theob.
Antecessore Regio. Tomus primus.
Sæculum primum. C'est-à-dire: *Abre-
gé de l'Histoire Ecclesiastique depuis la nais-
sance de J. C. jusqu'à present; avec des
Dissertations sur tous les points controverséz
de la même Histoire. Par le Pere Am-
broise Gardeboisc, Carme. Tome premier.
Premier siecle. A Toulouse, chez Jean
Guillemette. 1713. in fol. pagg. 781.*

L'AUTEUR de cet Ouvrage dit qu'après
de longs travaux Scholastiques, il ne
s'est d'abord appliqué à l'Histoire de l'E-
glise que pour éviter l'inaction, & l'en-
nui qui la suit presque toujourns. Il ne
comptoit pas au commencement de faire
un Livre, & il ne se servoit de sa plume
que pour soulager simplement sa memoire.
Mais enfin ayant consideré que ceux
qui jusqu'à present ont travaillé sur l'His-
toire Ecclesiastique sont tombez en quel-
ques fautes parce qu'ils manquoient de
bons guides; & que s'il prenoit pour les
siens ces mêmes Critiques, il pourroit se
garantir des inconveniens qu'ils n'ont pu
éviter; il a cru devoir tâcher de rendre ses
remarques utiles même au Public.

Nous allons rapporter exactement la di-
vision & les matieres de ce premier vo-
lume, parce que le Pere Gardeboisc assu-
re que dans les volumes suivans il garde

oujours la même méthode. Comme on
a vû dans le titre, ce volume renferme
les événemens du premier siecle de l'Egli-
se, & l'explication des difficultez qui ont
rapport à ces événemens. L'Auteur le
divise en huit parties. Il expose dans la
premiere l'état de l'Eglise du premier sie-
cle, & il y parle des Saints qui y ont pa-
ru. La suite des Souverains Pontifes, &
leurs principales actions, remplissent la
seconde. Il traite dans la troisiéme, des
Conciles soit generaux, soit particuliers.
Les Heresies & les Schismes, & leurs
Auteurs, font le sujet de la quatriéme.
La cinquiéme est un Catalogue des Ecri-
vains Ecclesiastiques, que le Pere Garde-
bosc examine en Critique. Dans la sixi-
me, il propose les dogmes de la Foi, &
les preuves que fournit là-dessus le pre-
mier siecle. La septiéme regarde les
mœurs; & la huitiéme, la Discipline, soit
par rapport à la police exterieure, soit par
rapport aux ceremonies qui s'observoient
dans les assemblées des Fideles. Tout cela
est precedé d'une Dissertation où l'on
parle des Empereurs & des autres Princes
dont l'Histoire a quelque liaison avec cel-
le de l'Eglise, parce qu'ils ont ou perse-
cuté, ou favorisé les Chrétiens. Ces huit
Parties sont sou-divisées en plus ou moins
de Livres.

La premiere renferme 4 Livres, dont le

le premier traite de J. C. Auteur de l'Eglise, & de la predication de l'Evangile par les Apôtres; le second, de l'état de l'Eglise dans l'Europe, & des Saints qui y ont fleuri pendant le premier siecle. L'Asie & l'Afrique donnent la matiere du troisieme & du quatrieme. Dans la suite, remarque l'Auteur, cette premiere Partie contiendra autant de Livres qu'il y aura de pays où la Religion Chrétienne sera établie. La seconde Partie est divisée en deux Livres. Le premier contient l'Histoire de saint Pierre; le second, celle de saint Lin & de autres Pontifes. La troisieme est aussi partagée en deux Livres. Dans le premier, on examine diverses questions sur les Conciles en general; & dans le second on parle des Conciles celebres par les Apôtres. Le Pere Gardebosc observe que dans les autres volumes, sur-tout depuis le quatrieme siecle, le premier Livre de cette troisieme Partie traitera des Conciles generaux, & le second des Conciles particuliers, soit Nationaux, soit Provinciaux. Les Heresies, & les Schismes du premier siecle partagent la quatrieme Partie en deux Livres. La methode que l'Auteur suit dans la cinquieme Partie est encore differente de celle qu'il suivra dans les autres siecles. Ici cette Partie est divisée en quatre Livres, où il s'explique 1. sur les Livres Sa-

crez ; 2. sur les Livres apocryphes attribuez à J. C. à la Vierge, aux Apôtres ; 3. sur les Ouvrages attribuez aux Disciples des Apôtres ; 4. sur les Monumens favorables au Christianisme, laissez pourtant par les ennemis des Chrétiens. Mais dans les volumes suivans cette Partie ne consistera qu'en deux Livres, dont l'un concernera les principaux Ecrivains du siecle ; & l'autre les Ecrivains de moindre importance. La sixième Partie renferme deux Livres. Dans le premier, on voit quelle a été la Doctrine de J. C. & des Apôtres touchant la Divinité, & les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Les autres dogmes de la Foi font la matiere du second Livre. Les regles des mœurs, & les pechez en general ; les préceptes du Decalogue, & les fautes qui y sont opposées ; sont le sujet de deux Livres, qui composent la septième Partie. On decouvre dans la huitième, qui est partagée en trois Livres, la conduite que l'Eglise du premier siecle a gardée, 1. par rapport aux personnes chargées du gouvernement des Fideles ; 2. par rapport aux benefices & aux biens temporels ; 3. par rapport aux rites & au culte.

Au reste, chaque Livre est distribué en plusieurs Dissertations ; & chaque Dissertation en plusieurs questions. Les Dissertations sont toujours precedées d'un abre-

gé Historique, qui comprend les faits sur quoi doivent rouler les questions. C'est dans ces abreges principalement que l'Auteur est Historien. Pour les questions, il les traite d'une maniere qui approche de celle de l'Ecole. Il commence par proposer le sujet de douter; il prend ensuite son parti; & après avoir apporté ses preuves, il refoud les objections qu'on lui peut faire. Nous allons tâcher de faire encore mieux connoître le merite de cet Ouvrage par quelques exemples.

Il soutient (Question 2. de la troisième Dissertation du Livre 2. de la seconde Partie) Que les Reliques de saint Jacques le Majeur ont été véritablement transportées en Galice. Il prouve ainsi cette décision. 1. Les Reliques de saint Jacques sont à Compostelle; le concours des Pelerins de toutes Nations, & les miracles frequens que Dieu y opere, ne permettent pas de revoquer ce fait en doute; ces Reliques ont donc été portées à Compostelle: car ce n'est point dans cette ville-là que saint Jacques est mort, c'est à Jerusalem. 2. Le Roi Alfonse le Chaste obtint du Pape Leon III. que Compostelle seroit erigée en Metropole. Or rien n: l'engageoit à desirer ce changement, que la veneration qu'il avoit pour les Reliques de saint Jacques, que ce Prince assure lui même avoir été trouvées de son temps.

temps , c'est-à-dire au neuvième siècle.
 3. Rodrigue Archevêque de Toledé eut une grande contestation avec l'Archevêque de Compostelle sur le droit de Primatie , qu'ils s'attribuoient l'un & l'autre. Dans le cours de cette dispute , il nia à la vérité que saint Jacques eut jamais prêché l'Evangile en Espagne ; mais il étoit si persuadé que les Reliques de cet Apôtre étoient à Compostelle , qu'il ne dit pas un mot pour faire douter de leur translation.

Avant que de proposer les preuves du sentiment contraire , notre Auteur rejette la conjecture d'un Moderne , selon lequel ni la devotion des Peuples , ni même les miracles arrivez à Compostelle , ne prouvent pas que le corps de l'Apôtre saint Jacques y repose. Il s'est pû faire , dit cet Auteur , que le corps d'un autre Saint nommé Jacques se soit trouvé dans cette ville-là ; & qu'on ait dans la suite confondu ce Saint avec l'Apôtre de même nom. Cela s'est pû faire , répond le Pere Gardebosc , mais cela s'est-il fait ? Il s'est pû faire aussi que les Reliques de l'Apôtre ayent été transportées en Galice ; & les graces extraordinaires que Dieu accorde à ceux qui implorent , non le secours de quelque autre Saint , mais le secours de saint Jacques le Majeur , sont des preuves incontestables que cette

toire d'Alfonse le Chaste , & néanmoins il ne dit rien des Reliques de saint Jacques. Pourquoi cet Historien auroit-il supprimé une découverte qu'il auroit dû regarder comme un des principaux événemens du regne de ce Prince? Luc Diacre, qui fut dans la suite Evêque d'Iria près de Compostelle, raconte, selon Aubert le Mire, ce que fit Alfonse en faveur de l'Eglise de Compostelle, & garde le silence sur la translation des Reliques de saint Jacques. Il n'en avoit donc nulle connoissance; & c'est en vain qu'on suppose à present cette translation comme certaine.

Le Pere Gardebose, pour refuter cette objection, fait observer qu'il n'est point d'Historien à l'attention de qui il n'ait rien échappé de considerable. Eusebe n'a rien dit de la découverte de la Croix du Sauveur, & ne doute pourtant pas que la

riser l'Archevêque de Compostelle, avec lequel il étoit en procès au sujet de la Primatie.

Le Pere Gardeboisc demande (1. Part. Liv. IV. Dissert. 2. Quest. 111.) si *Veronique* n'est simplement qu'un terme qui signifie *image véritable*; ou si c'est le nom d'une personne réelle? Sa réponse est que c'est véritablement le nom d'une femme qui essuya de son mouchoir le visage du Sauveur, lorsqu'il portoit sa croix au Calvaire. Ses raisons sont, 1. Que c'est sans aucun fondement qu'on s'imagine que le nom de Veronique n'est qu'un composé de ces deux mots *vera icon*. S'ils étoient tous deux de même langue, observe-t-il, on comprendroit aisément comment ce composé auroit pû se former; mais l'un est Latin, & l'autre Grec. 2. C'est une tradition du Peuple Romain, soutenue de l'approbation des Papes, que le suaire qu'il honore est le mouchoir même dont la femme appelée Veronique essuya la face de J. C. & cette tradition est ancienne, puisque Marianus Scotus qui écrivoit vers la fin du onzième siècle, parle de la Veronique comme d'une femme, & cite à ce sujet Methodius, que Bollandus croit être Methodius de Tyr. 3. La fête de la Veronique est célébrée en divers lieux le 4. de Février comme la fête d'une *Sainte*; ce que l'Eglise n'auroit jamais

souffert si cette Sainte n'eut jamais existé. On objecte le silence du Martyrologe Romain à l'égard de la Veronique. Ce silence est, dit-on, d'autant plus décisif, que ceux qui regardent la Veronique comme une sainte femme, disent qu'elle est morte à Rome, & que ses reliques y sont encore. A cela l'Auteur répond que le Martyrologe ne parle que des Saintes reconnues universellement pour telles; & que dans le temps qu'on le dressa bien des gens ignoroient que la Veronique fut une Sainte. Combien de personnes l'ignorent même à present?

On sçait que plusieurs Critiques ont prétendu que S. Justin se soit trompé en avançant dans sa premiere Apologie, que le Senat & le Peuple Romain avoient élevé une statuë à Simon le Magicien, avec cette inscription Latine *Simoni Sancto Deo*. Une statuë déterrée dans l'Isle du Tibre avec une inscription qui commençoit par ces mots *Semoni Sango Deo*, étoit le fondement de leur prétention. S. Justin, disoient-ils, a pris une idole, pour la statuë d'un homme, & le Dieu Semo Sango, pour Simon le Magicien. Le Pere Gardeboisc avouë qu'il n'est pas absolument impossible que S. Justin se soit trompé; mais il prétend qu'on ne peut inferer de là que ce Saint se soit trompé en effet. Il remarque 1. que si un fait de cette impor-

tance avoit été faussement avancé par saint Justin dans sa premiere Apologie, les Romains n'auroient pas manqué de se moquer de sa simplicité, ou de lui reprocher sa mauvaise foi; & que s'ils avoient fait l'un ou l'autre, saint Justin en auroit parlé dans sa seconde Apologie. 2. Les inscriptions étoient trop différentes pour tromper un homme aussi sçavant & aussi attentif que l'étoit saint Justin. S'il n'y avoit eu sous l'idole que ces trois mots *Semoni Sango Deo*; la méprise n'auroit pas laissé d'être assez grossiere; mais il y avoit

Semoni Sango Deo Fidio Sacrum
Sex. Pomp. S. P. F. Col. Mussianus
Quinquennalis Decur. bidentalis
Domum dedit.

Comment saint Justin n'auroit-il pas compris que l'épithete de *Fidius* ne pouvoit convenir à Simon? 3. Ce qui montre encore que ce n'est ni de cette inscription ni d'aucune autre semblable que parle S. Justin, c'est qu'il assure que la statuë de Simon avoit été érigée à cet imposteur par l'ordre du Senat & du Peuple; au lieu que c'est un particulier nommé *Sextus Pompeius* qui avoit fait dresser celle du Dieu *Semo Sanguis*. Nous ne rapportons ici qu'une partie des raisons que le Pere Gardebois allegue pour la défense de saint

Justin. Il ne se contente pas de soutenir ce Pere par des conjectures opposées à celles des Critiques, il produit aussi en sa faveur les témoignages de saint Irenée, de Tertullien, d'Eusebe, & de plusieurs autres celebres Auteurs ; & il refute avec soin toutes les objections.

Journal Historique du dernier Voyage que feu M. DE LA SALE fit dans le Golfe de Mexique pour trouver l'embouchure & le cours de la riviere de Missicipi, nommée à present la riviere de S. Louis, qui traverse la LOUISIANE. Où l'on voit l'histoire tragique de sa mort, & plusieurs choses curieuses du nouveau Monde. Par Monsieur JOUTEL, l'un des compagnons de ce Voyage ; redigé & mis en ordre par Monsieur DE MICHEL. A Paris, chez Etienne Robinot, Libraire, Quai, & attendant la porte des Grands Augustins, à l'Ange Gardien. 1713. in 12. pp. 386. sans y comprendre l'Avis au Lecteur.

Monsieur De Michel, qui a pris soin de l'Edition de ce Journal Historique, nous apprend dans la Préface, diverses particularitez qui regardent la personne & les voyages de M. de la Sale, & qui sont necessaires pour se former une juste idée de celui dont il est ici question. Robert Cavelier, connu sous le nom de M. de la Sa-

le, étoit né à Rouen, & sortoit d'une bonne famille. Etant passé assez jeune en Canada, il prit goût au commerce, & plus encore aux projets des nouvelles découvertes qu'offroit l'intérieur de ce grand Païs. Il est vrai qu'avant la venuë de M. de la Sale on s'y étoit déjà fort étendu vers le Nord, à cause du commerce de la Pelleterie, qu'on y trouve en abondance; mais vers le Sud & vers le Sud-Oüest, on n'avoit guères penetré au delà du Fort de *Frontenac* bâti sur le lac *Ontario*, qui des cinq grands lacs de ce Païs-là, est le plus voisin de *Quebec* capitale de la nouvelle France. On conjecturoit néanmoins, sur le rapport des Sauvages, qu'il y avoit de ce côté là des découvertes considerables à faire; on avoit ouï parler des riches mines de sainte Barbe dans le Mexique, & l'on avoit déjà quelque connoissance du fameux fleuve de *Missicipi*, que l'on soupçonnoit se decharger dans la mer du Sud.

Ces conjectures jointes au penchant naturel qu'avoit M. de la Sale pour les entreprises de ce genre, l'engagerent à s'instruire plus à fond de ce qui concernoit cette nouvelle partie de l'Amérique Septentrionale, où il vouloit signaler le nom François. Le gouvernement du Fort de *Frontenac* dont il fut pourvû, & dont le Roi lui accorda la propriété en 1675. le mit à portée d'acquiescer les lumieres dont

il avoit besoin pour l'exécution de son dessein. Plein de nouvelles connoissances sur la riviere de *Missicipi*, sur les Pais qu'elle traverse, & sur le negoce qu'on y pouvoit faire, il vint à la Cour, où malgré les mauvais offices de ses envieux, il obtint des ordres pour travailler à la découverte qu'il méditoit, & pour laquelle il repassa en Canada vers l'an 1678. accompagné du Chevalier *Tonri* Gentilhomme Italien, qu'il associoit à son entreprise.

Il ne pût néanmoins la commencer qu'après deux ans d'allées & de venues, pendant lesquelles ses ennemis n'oublierent rien pour le traverser; & il ne partit qu'en 1682. Il envoya le Pere *Hennepin* Recollet avec quelques autres vers le Nord; pour y chercher la source du *Missicipi*, qu'ils trouverent vers le cinquantième degré de latitude Septentrionale. Pour lui, tirant vers l'Oüest, il trouva la riviere des *Illinois*, qu'il nomma riviere de *Signelay*, & dont il suivit le cours jusqu'à celle de *Missicipi*, où elle se jette. Il descendit ensuite jusqu'à l'embouchure de celle-ci, découvrit le long de ses bords quantité de Nations sauvages, avec lesquelles il fit alliance, par le moyen de ses presens; & donna au Pais le nom de *Louisiane*. Le cours du *Missicipi* conduisit notre Voyageur dans le Golfe de Mexique, où ce fleuve se décharge par deux canaux, & où

M. de la Sale arriva en 1682. ou 1683. car la date de cette arrivée n'est point uniforme dans les relations de ce premier voyage.) Après avoir passé là quelques jours à faire les observations, & à poser quelques marques, qu'il pût reconnoître lorsqu'il y reviendroit; il rebroussa chemin, & retourna par la même route à *Quebec* en Canada; dans le dessein de faire une autre tentative, pour chercher par le Golfe de Mexique, l'embouchure du *Mississipi*, qu'il venoit de trouver par le Canada.

Cette seconde decouverte qu'il projettoit, lui sembloit d'autant plus importante, qu'elle devoit rendre le voyage plus court & beaucoup plus commode, parce qu'elle donnoit la facilité de le faire dans toutes les saisons; au lieu que par le Canada, on ne pouvoit le faire qu'une fois l'année; sans compter que par ce moyen, la communication avec le même País en deviendroit plus sûre & plus aisée; puisqu'on pouvoit remonter ce fleuve l'espace de plus de 600 lieuës, sans que la Navigation fût interrompuë ni par les *Sauts*, ni par les *Rapides*. Ces considerations obligèrent M. de la Sale à repasser en France, où son nouveau projet ayant été approuvé, le Roi lui fit donner des vaisseaux pour continuer son entreprise; & c'en est le détail qui fait le sujet du Journal Historique.

rique, dont nous rendons compte.

Trois Auteurs ont déjà fait la relation de ce second voyage de M. de la Sale, ſçavoir, 1. le P. *le Clercq* Recollect, ſur le rapport des PP. *Zenobe & Anaſtaſe* ſes Confreres & témoins oculaires; 2. le Cavalier *Tonti*, témoin auſſi d'une bonne partie des mêmes aventures; 3. & plus amplement encore, le Pere *Hennepin*, Flamand, du même Ordre, & qui a eu part à de grandes decouvertes, quoi que la verité de ſes Relations ſoit fort conteſtée. Mais le Journal qu'on donne ici au Public, & qui eſt l'ouvrage de M. *Foutel*, l'un des compagnons de M. de la Sale, a cela de particulier, qu'il contient exactement ce qui arriva jour par jour à celui-ci dans ſon dernier voyage, depuis ſon départ de la Rochelle en 1684 juſqu'à la mort arrivée en 1687. & juſqu'au retour de ſon frere, de ſon neveu, du Pere *Anaſtaſe* Recollect, & de l'Auteur, qui avoient tous ſuivi M. de la Sale, & qui firent plus de 800 lieues par terre pour revenir du Golfe de Mexique juſqu'en Canada, d'où ils repaſſerent en France l'an 1688.

Ce Journal eſt curieux & intereſſant par les diverſes aventures qu'il renferme, dont la plupart ſont tragiques. D'ailleurs il merite d'autant plus de creance, qu'il eſt écrit d'une maniere ſimple, naïve, cir-

constanciée, & par un homme qu'on doit regarder comme témoin oculaire des faits qu'il raconte. Si l'Auteur n'est pas toujours d'accord avec M. *Tonti* & le P. *Hennepin*, c'est (dit-on dans la Préface) qu'il se contente d'exposer nuëment la vérité, sans rien inventer ni rien exagérer. Il se peut faire néanmoins que ces deux Ecrivains ayent vû certaines choses, qui ne sont pas venuës à la connoissance de M. *Foulet*. Quoi qu'il en soit, on ne scauroit lire cette Relation, sans admirer le courage & l'intrepidité de celui qui en est le Heros. En effet (remarque fort bien l'Editeur) de quelle force d'esprit & de corps n'a t-il pas eu besoin, pour commencer & pour soutenir une entreprise aussi nouvelle, aussi hardie, & aussi laborieuse que la sienne? Il s'agissoit de parcourir plus de 800 lieues d'un Pais barbare, inconnu, sans villes, & denué de tout ce qui facilite les voyages. S'il faut aller par terre, on est contraint de marcher à pied, & l'on est souvent réduit à n'avoir pour chaussure qu'un morceau de peau de bœuf, & à porter son fusil, son paquet, des outils, & quelques marchandises pour troquer avec les Sauvages. Quelquefois on attrappe un cheval par hazard, mais cela est rare. S'il est question de voyager par eau, ce n'est que sur de miserables canots faits d'écorce d'arbre ou de peaux de bœuf.

& qu'il faut souvent porter ou traîner quand les *sauts* ou chûtes d'eau des rivières empêchent de s'en servir. Coucher à terre exposé aux injures de l'air; *courir* le risque d'être dévoré par les crocodiles, ou mordu par les serpens à sonnettes; renoncer à pain, vin, sel, & à toutes les commoditez de la vie pendant *des années entières*; ne manger que quelque *mauvaise* bouillie faite de farine de bled d'Inde, du poisson à demi roti, ou à demibouilli dans de simple eau, des viandes de bœuf ou de chevreuil boucanées, c'est-à-dire, sechées au vent & à la fumée; trouver des signes pour se faire entendre à tant de peuples differens, dont chacun a sa langue particuliere; c'est à quoi se doit résoudre un Aventurier qui veut faire des découvertes en Canada.

On nous dépeint ici M. de la Sale avec les talens les plus propres pour un métier si pénible. C'étoit (nous dit-on) un homme réglé dans ses mœurs, d'une vaste étendue d'esprit, assez Lettré & entendu dans les Mathematiques, entreprenant, hardi, intrepide, adroit, insinuant, ne se rebutant de rien, trouvant des ressources à tout, à l'épreuve des fatigues les plus rudés, d'une merveilleuse constance dans l'adversité, & ce qui étoit pour lui d'un grand secours, assez versé dans plusieurs langues Sauvages. Cependant avec toutes

qualitez avantageuses il ne pût réussir
 is le voyage dont on donne ici la rela-
 n. Il essuya plusieurs contre-temps a-
 it que d'arriver dans le Golfe de Mexi-
 z, où il ne pût trouver l'embouchure
Mississipi qu'il y venoit chercher. Ayant
 nqué son coup, il fut obligé de débar-
 er sur la côte, où un de ses vaisseaux
 it, & où M. de Beaujeu, qui comman-
 t la Flotte, l'abandonna, pour revenir
 France. M. de la Sale, malgré ces dis-
 ces, ne laissa pas d'établir une espee
 abitation sous le nom de *S. Louis*, d'où
 penetra dans les terres pour chercher la
 iere de *Mississipi*. Il revint après cinq mois
 recherches inutiles; & entreprit à quel-
 e tems de là un second voyage pour le
 me sujet, & avec aussi peu de succès.
 ndant son absence, la seule barque qui
 restoit étoit malheureusement, &
 it avec l'équipage. M. de la Sale après
 ir parcouru plusieurs Nations, entre
 res les *Cenis*, peuple sociable, revint à
 abitation quatre mois après son départ,
 it-à-dire au mois d'Août de l'année
 86. Enfin il prit la resolution de faire
 troisième voyage pour chercher sa fa-
 è riviere, & partit dans ce dessein au
 mmencement de l'année suivante, ac-
 mpagné de M. *Joutel* & de plusieurs au-
 s. Cette dernière tentative fut la plus
 heureuse de toutes; car après avoir de-

couvert un fort beau Païs, & avoir traversé quantité de Nations sauvages, sans avoir pû apprendre aucunes nouvelles du *Missisipi* qu'il cherchoit depuis si long-temps, il fut assassiné avec un de ses neveux par quelques mécontents de sa suite. Tels sont les principaux événemens, dont on lira ici le détail avec plaisir.

M. *Joutel* raconte après cela les aventures qui lui arriverent & au reste de la troupe, pendant le long trajet qu'ils firent pour regagner le Canada. Les plus remarquables furent la mort de quelques-uns des assassins de M. de la Sale, qui s'entretuerent; la retraite de quelques autres chez les Sauvages; la mort d'un des voyageurs qui se noya, & qui fut pleuré par ces Barbares; enfin la découverte du *Missisipi* chez les *Istinois*.

Ce Journal est entremêlé de plusieurs descriptions qui en rendent la lecture amusante. On y décrit, par exemple, la cérémonie du *Calumet*, par laquelle on fait alliance & amitié avec ces Sauvages. On y décrit aussi la fête célébrée par les *Cenis* pour une victoire qu'ils avoient remportée sur leurs ennemis, à l'aide de nos voyageurs. On ne sera pas fâché d'en trouver ici les particularitez.

„ Le lendemain de la victoire (dit M.
 „ *Joutel*) les Sauvages firent une assem-
 „ blée dans la cabane du Chef. Avant

„ toutes choses, la cabane fut nettoyée
„ & appropriée, & sur le plancher on é-
„ tendit quantité de nattes, sur lesquelles
„ les anciens & les plus considerables s'af-
„ firent: après quoi l'un d'eux, qui est
„ comme l'Orateur ou Maître des cere-
„ monies, se leva, & fit un discours, où
„ nous n'entendions rien. Ce discours fi-
„ ni, & peu de temps après, arriverent
„ les guerriers qui avoient tué quelqu'un
„ dans la bataille, marchant en leur rang,
„ ayant chacun un arc & deux fleches en
„ main, & chacun d'eux precedé par sa
„ femme qui portoit la chevelure de l'en-
„ nemi. Deux petits garçons, à qui ils a-
„ voient donné la vie, & dont l'un qui
„ étoit blessé étoit monté sur un cheval,
„ fermoient le cortege, à la tête duquel
„ étoit une femme qui portoit un roseau
„ à la main. A mesure qu'ils arrivoient
„ devant l'Orateur, le guerrier prenoit la
„ chevelure que sa femme avoit à la main,
„ & la lui presentoit. L'Orateur la rece-
„ voit des deux mains, & après l'avoir
„ présentée aux quatre parties du monde,
„ il la posoit à terre, & puis en recevoit
„ une autre avec la même ceremonie,
„ jusqu'à la fin. La ceremonie faite, on
„ servit la *Sagamité*, que les femmes a-
„ voient preparée, & avant que d'y tou-
„ cher, le Maître des ceremonies en prit
„ dans un vaisseau, qu'il porta comme

„ en offrande aux chevelures. Il alluma
 „ ensuite une pipe de tabac, & alla souff-
 „ fler de la fumée à ces chevelures. Cela
 „ fait, tous se mirent à manger: on ser-
 „ vit aux deux petits garçons des mor-
 „ ceaux d'une femme des ennemis, que
 „ les femmes des *Cenis* avoient massacrée
 „ cruellement. On servit aussi des langues
 „ boucanées de leurs ennemis; & le tout
 „ se termina par des danses & par des
 „ chansons à leur maniere.

L'Auteur de la Préface à la fin de cette
 Relation nous informe de diverses circonf-
 tances qui après l'entreprise avortée de
 M. de la Sale, ont retardé les progrès des
 François dans ces vastes Païs, dont la de-
 couverte avoit coûté la vie à ce fameux
 Voyageur. Il nous apprend que les Espa-
 gnols du Mexique ayant ruiné le Fort
 qu'avoit construit M. de la Sale vers le
 lieu de son débarquement, M. d'*Hiberville*
 sept ou huit ans après fit un armement,
 avec lequel il eut le bonheur de trouver
 l'embouchure du *Missisipi*, où il bâtit un
 Fort; après quoi il penetra assez avant
 dans le Païs. Mais il mourut dans un au-
 tre voyage, de sorte que faute de secours,
 cette entreprise manquoit encore une fois.
 Heureusement M. *Crozat* Secrétaire du
 Roi vient d'obtenir des Lettres Patentes
 de Sa Majesté, qui lui accordent pour
 quinze ans le pouvoir de faire lui seul le

commerce & l'établissement des Colonies dans les Païs que décrit l'Auteur de ce *Journal*, & que nous connoissons sous le nom de la *Loüisiane* & de la riviere de *Missicipi*, qui sera desormais appelée la riviere de saint Louïs.

Nous ne devons pas oublier d'avertir qu'on a fait graver une Carte Geographique très-exacte des Païs dont il est fait mention dans ce *Journal*, & qu'on a eu soin d'éclaircir par des *Apostilles* tous les termes qui avoient besoin de quelque explication.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

* DE TOULOUSE.

LE Recueil des *Pieces présentées à l'Academie des Jeux Floraux* commence par l'Ode de Mr. l'Abbé de Maumenet, qui a eü le prix de l'Ode. Il a pris la fausse valeur pour le sujet de sa Piece. Les pensées sont naturelles & les vers beaux. L'Ode du sommeil n'est pas égale en toutes ses parties: elle en a de bien travaillées. L'Auteur parle plus du songe que du sommeil; je ne crois pas que ce soit là un de ces desordres qui peuvent passer pour un effet de l'art. Il y a d'agréables images dans l'Ode

[147]

* Tirées des *Mem. de Trev.* Sept. 1712. p. 1663.

sur la chasse, & des reflexions justes & bien tournées dans l'Ode *sur les desirs*. Le même goût regne dans les Pieces suivantes, & on ne trouve cette élévation si propre du stile Lyrique que dans l'Ode *sur le tems*; mais elle retombe après quelques strophes. L'Ode *sur le passage de la mer rouge* s'éleve aussi haut & ne retombe pas. La Piece intitulée, *le Courtisan désabusé*, se lit avec un plaisir que la verité des reflexions, la noblesse de l'expression, la douceur des vers, causent également. Je ne sçai si je lui aurois donné le prix, mais je voudrois l'avoir faite. Les autres Odes n'étoient pas indignes d'être présentées aux Juges: les Auteurs sans trop d'amour propre ont pû esperer le prix; mais l'amour propre les aveugleroit s'ils ne reconnoissoient le merite de leurs Concurrans. Les deux Poëmes & les trois Eglogues n'ont pû obtenir de prix: ce n'est pas que ces Pieces ne soient au dessus du médiocre, mais elles manquent de feu & de délicatesse. Le prix du Poëme a été réservé pour l'an prochain, ainsi il y en aura deux. Le prix de l'Eglogue a été donné au *Discours de Mr. Roi*. Mr. Mariotte, qui lui avoit l'an passé disputé le prix d'éloquence, le lui a enlevé cette année: il s'est servi contre lui de ses armes, & pour le vaincre il a pris sa manière de combattre. On s'en appercevra si l'on

compare le Discours de l'an passé avec le Discours de cette année. Mr. Mariotte a pratiqué le stratageme d'Enée plus heureusement qu'Enée.

*Mutemus clypeos , Danaumque insignia
nobis
Aptemus.*

Son éloquence en est devenuë moins réglée & plus vehemente. Au reste, le genre d'éloquence que Mr. Mariotte abandonne a encore des partisans à Toulouse; on le reconnoitra dans le Discours de Mr. Chadebec, qui a concouru pour le prix, & qui certainement devoit concourir. Les deux autres Discours ont leurs beautés. Le sujet de ces cinq Pièces proposé par l'Academie étoit cette proposition : *La plupart des choses que l'on regarde dans les hommes comme des effets de leur vertu , ne sont que des effets de leur foiblesse.* Le sujet qu'elle a proposé pour l'an prochain est cette maxime : *Rien ne contribue tant à former l'honnête homme que l'adversité.*

T A B L E

D E S L I V R E S , & c .

M A I . 1713 .

NIC. BOILEAU DESPREAUX, <i>ses Oeuvres.</i>	459
<i>L'Etude des belles Lettres.</i>	472
NIC. ANDRY, <i>Traité des Alimens de Carême.</i>	482
JAC. SAVARY DES BRUSLONS, <i>le parson</i> <i>Negociant.</i>	489
LE P. HONORE' DE SAINTE MARIE, <i>Re-</i> <i>flexions sur les Regles & sur l'Usage de la Criti-</i> <i>que.</i>	509
MASSON, <i>Histoire critique de la Republique des</i> <i>Lettres.</i>	520
<i>Lettres du Roi Louis XII. & du Card. George d'Am-</i> <i>boise.</i>	530
JO. ERN. OLYMPII <i>Compendium ad Zoo-</i> <i>sium in Libros & titulos Pandectarum.</i>	131
MATTH. HILLERI <i>Institutionum Lingux Sano-</i> <i>tae Compendium.</i>	533
<i>Le Chev. de BELLEVILLE, Avertissement sur la</i> <i>Patrie de Mr. Flechier &c.</i>	ibid.
<i>Le P. AUBERT, Observations sur des Coquil-</i> <i>les.</i>	543
AMBR. GARDEBOSC <i>Historix Ecclesiasticæ à</i> <i>Christi ortu ad hanc usque ætatem Synopsis.</i>	547
DE MICHEL, <i>Journal du Voyage de Mr. DE LA</i> <i>S A L E dans le Golphe de Mexique, &c.</i>	552
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	566

CATALOGUE UNIVERSEL
DES LIVRES

Tant reliez qu'en blanc, qu'on trouve à
Amsterdam chez les W A E S B E R G E.

Suite du Catalogue d'AVRIL 1713.

(28.)

B *Aronii (Casar. Card.)* Annales Ecclesiastici. fol.
Cologn. 1634. 12. voll.

— De Monarchia Siciliæ dissertatio. fol. *Pa-*
ris. 1645.

— Martyrologium Romanum. fol. *Antwerp.*
1589. Paris 1645

Baronii (Robert.) De discrimine peccati mortalis
& venialis. 12. *Amst.* 1649.

— Philosophia Theologiæ ancillans. 12. *ibid.*
1649. Francof. 1676.

Baronis (Anton.) Trumviratus Sanctimonix So-
ciet. Jesu. 8. *Napoli.* 1695.

— Trias fortium David, tribus Epigramma-
ton libris proposita. 8. *ibid.* 1695.

Belloni (M. Anton.) Decisiones rotæ Genæ de
mercatura. *Venet.* 1606.

Büschii (Caspar.) Commentarius in Consuetudi-
nes feudorum. 4. *Argentor.* 1673.

Bittigii (Anth.) Dissertatio de natura & Origine
moralitatis & Juris connati. 8. *Aug. Vind.*
1702.

Blancus (M. Anton) De compromissis faciendis
inter conjunctos, & de Exceptionibus impe-
dientibus litis ingressum. 8. *Francof.* 1597.

Blou (Jacob. le) De Instructione futuri Consiliarii.
Giffa. 1652.

Blasii (Gerardi) Zootomia, seu anatome Homi-
nis Brutorumque variorum. 8. *Amst.* 1677.

— Observata anatomico-practica in homi-
ne brutisque variis. 8. *Leydæ.* 1674.

CATALOGUE

- *Medicina Curatoria.* 8. *Amsterd.* 1680.
 ———— *Anatome Medullæ Spinalis.* 12. *ibid.*
 1666. Vide plura. No. 27.
Blegny (Nicol.) Zodiacus medico-Gallicus.
 2. 3. 4. 5. 4. *Genev.* 1682. 1686.
Antonini Aug. Itinerarium provinciarum. Vibius
Sequester, fluminum nomina. Victor de regionibus
Urbis Romæ, Dionysius de Situ Orbis. 1.
apud Vincentium.
Ausonii (D. Magn.) Opera ex recensione Tollii
& notis Variorum. 8. *Amstel.* 1671.
Austriæ Luctus, absterfus in Electione Caroli VI.
Imperat. 4. 1711.
Ayleworthi (Guil.) Disputationes Metaphysicæ
seu metaphysica Scholastica de Ente & Deo.
fol. Duaci. 1712.
Babenfluber (Ludov.) Philosophia Thomistica Sa-
lisburgensis. fol. *Aug. Vind.* 1706.
Bach (M. Georg.) Tabulæ prædicamentorum Lo-
gicæ adjunctæ. 8. *Argentor.* 1664.
Bachmanni (M. Conr.) præceptionum poëticæ
compendium. 8. *Marp.* 1628.
Baconis (Verulam.) Opera omnia. fol. *Lips.* 1694.
 ———— *De augmentis Scientiarum.* 12. *Amst.*
 1662.
 ———— *De Sapientia Veterum.* 12. *Arnib.* 1680.
 ———— *Historia Natur. & Exper. de Ventis.*
 12. *Amst.* 1661.
 ———— *Scripta in naturali & universali Philo-*
sophia. 12. 1685.
Chorographie Sainte par P. Geslin. 12. *Amstel.*
 1641.
Chrétien Interieur, ou la Conformité interieure
avec Jesus-Christ par Bernier. 12. *Loege.* 1663
 ———— *Philosophe.* 12. *Bruxell.* 1701.
 ———— *Desabusé du Monde par Fouquet.* 4.
Utrecht. 1680. 1682.
 ———— *Dans la tribulation, & dans l'adversité,*
Malade & Mourant par M. de Villenhuy. 1.
Bruxell. 1706.

DES LIVRES.

diverses Pieces pour la defense de la Reine Mere
contre les violences & calomnies du Card. de
Richelieu. 4. 1631.

Cours de Chymie par le Sr. Thibault. 12. *Leyd.*
1672.

Artamene ou le Grand Cyrus par M. de Scude-
ry. 8. *Paris.* 1656. 10. voll.

Art de plaire dans la Conversation. 12. *Amstf.*
1711.

— De plumer la poule sans crier. 12. *Co-*
logn. 1710.

— De jeter les Bombes par M. Blondel 12.
Amsterdam. 1690. fig. 4. *Paris.*

— De discourir des passions, des Biens &
de la charité par Louis de la Clache. 4. *Paris.*
1660.

Considerationi sopra le Censure della Santità di
Papa Paolo V. contra la Republ. di Venezia,
del P. Paolo. 12. *Venet.* 1673.

Bedrano (*Seb. Fern. de*) El perfecto Artificial
Bombardero y Artillero. 8. *Amberes.* 1708.

Bowper (*William*) Myotomia Reformata. 8. *Lond.*
1694.

Bammersbach (*Heinr.*) Teutseher Viel sprach
wieder das nuchristlich fressen und sauffe.
8. *Jenæ.* 1664.

Bodin (*Joh.*) Vom gemeinen Regiment
der Welt. fol. *Francof.* 1711.

Aperta Arca, oder des Grossen und Klei-
nen Baners geheimnisse der natur. 8.
Hamb. 1707.

Alethophile Neuer Predicanten Spie-
gel. 12.

Conversations d'un Chretien qui desire travail-
ler à son salut avec son Pasteur par Piçet. 8.

Demonstration de l'Existence de Dieu, par
Monfr. l'Archevesque de Cambrai, 12

Lettres

- cherchez & éclaircis à l'occasion de
te de Comacchio 4.
- Avantures d'Euphormion, Histoire Satyrique
III. 12.
- Etat de la France par le Sr. Trabouille
voll.
- Histoire du Grand Genghizcan, premier
reux des Mogols par Mr. Petis de
12. Paris 1710.
- Memoires de Montecuculi Generalissime
pereux, ou principes de l'Art Militaire
neral. 12. Paris.
- Nouvelle Astrée 12.
- Observations sur l'Etat de la Nation
que au commencement de l'année 1
un Pair du Royaume 8.
- Oeuvres d'Architecture d'Anthoine le Pa
Roman Bourgeois par feu Mr. de Furec
Traité du Poëme Epique par le R. P.
12. Paris 1708.
- Voyage du tour de la France par Mr. de
re 12. Paris
- Flores Indici sive documenta, ex aureis Ep
Yanerii. 12.*

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

Pour le Mois de
J U I N.

1 7 1 3.

Augmenté de divers Articles,
tirez des

MEMOIRES DE TREVoux,



A AMSTERDAM,
chez les JANSSONS à WAESBERGE.

MDCCLXIII.

A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les
W
B B R G E les Livres suivans :

Flores Indici five documenta , ex
Epistolis Sti. Xaverii. 18.

AMBR. GARDEBOSCH Historiæ Eccle
cæ Synopsis & in omnia ejusdem
troverfa capita Dissertationes. T
primus. *fol. Tolosa.*

St. IRENÆI Opera omnia Gr. Lat. 9
Monach. Benediçt. e Congr. Sti. I
fol. Paris. 1710.

GUIL. VAN DER MEULEN Disserta
Philologicæ de die Mundi & rerum
nium Natali 4.

MOS. AMYRALDUS de Jure Naturæ
connubia dirigit , cum notis GER
MAESTIRCHT. 8.

JANI VINCENT GRAVINÆ Orationes
puscula. 8.

SEB. ANTON. HOMFELD Meditamenta
retico-practica in præcipuos textu

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois de Juin MDCCXIII.

ELIÆ CAMERARII, Prof. Med. Ord. Tubing. Conf. & Arch. Wirtemb. Dissertationes Taurinenses Epistolicae, Physico-Medicae, ad illustr. Ital. ac German. quosdam Medicos scriptae, continentes varias annotationes in varia Modernorum, Dn. Denouës cumprimis ac Dn. Woowardi scripta atque experimenta. *Tubinga, impensis Joh. Georgi Cotta, 1712.* C'est-à-dire: *Dissertations d'Elie Camerarius, Professeur en Medecine à Tubinge, &c. A. Tubinge, aux dépens de Jean George Cotta. 1712. in 12. pp. 376.*

CE Recueil renferme vingt Dissertations, dont les sujets sont: De la Magie de la nature & de la propriété de la Vipere, de son venin, & de celui de quelques autres animaux: de l'usage des principes

Tom. LIII. B b 2

de la nourriture du fœtus dans le
de sa Mere : des diverses preparati
tomiques avec de la cire : des *diffe*
de l'epilepsie & de la catalepsie : de
ladies vermineuses : des fièvres mali
des glossopetres, & de la generati
plusieurs pierres : des changemens
par le Deluge : de l'état des eaux e
terre & sur la terre : de plusieurs exp
ces Physiques. Ces Dissertations son
tes & écrites avec beaucoup de
Pour mettre les Lecteurs en état d
ger, nous avons choisi celle de
pere.

La principale vertu de la vipere
rétablir les forces épuisées ; vertu
tient, non d'une plus grande abon
d'esprits animaux, comme se l'ima
quelques Medecins, mais de la vi
de sa substance qui ralentit l'acti

zards , les scorpions , &c. C'est un fait constant que la plupart des oiseaux ne peuvent passer douze ou treize jours sans aliment , ce qui vient de ce que leur substance spiritueuse laisse plus de liberté à la transpiration , au lieu que les animaux qui ont une substance gluante vivent les uns huit mois sans manger , comme les lézards d'Afrique : les autres dix , comme les vipères : les autres dix-huit , comme les tortues. C'est cette même substance qui est cause que ces animaux étant mis dans la Machine pneumatique , y vivent si long-temps après qu'on en a pompé l'air , tandis que les autres y meurent presque aussi-tôt. En effet , on conçoit aisément que l'humeur gluante dont les premiers sont composez , doit retenir au dedans de leur corps la plus grande partie de l'air qui s'y trouve enfermé , & empêcher par ce moyen l'effet de la Machine pneumatique. M. Boyle , & notre Auteur après lui , assurent n'avoir jamais pu tuer aucune vipère dans la Machine pneumatique. Que conclure de ces expériences & de ces principes , sinon , comme l'observe notre même Auteur , que la substance de la vipère étant si propre à empêcher la dissipation des esprits , rien ne doit être si bon que les bouillons de vipère pour rétablir les personnes épuisées. Après ces réflexions , l'Auteur passe à l'examen de celui de la

vipere; on sçait que ce venin n'est dan-
 gereux que lorsqu'il entre immédiatement
 dans le sang par la morsure de l'*animal*,
 ou par quelque blessure, mais qu'étant a-
 valé il ne produit aucun mauvais effet;
 on recherche ici la raison de ce phéno-
 me, & on rapporte là-dessus le sentiment
 de M. Mead, qui dit que le venin acide
 & coagulatif de la vipere étant dans l'esto-
 mac, s'y change en alcali, par le moyen
 des sucs qu'il y rencontre, ce qui l'empê-
 che ensuite quand il entre dans le sang,
 de le coaguler. Mais on fait sur cela une
 objection qui ne paroît pas facile à resou-
 dre, c'est que si le venin de la vipere se
 change en alcali dans l'estomac, il semble
 que le venin acide du chien enragé y de-
 vroît aussi recevoir le même changement,
 ce qui n'arrive néanmoins pas, comme
 on le voit par l'histoire suivante. Un chien
 enragé voulant mordre une femme qui
 passoit, ne lui prit que le bord de sa ju-
 pe, qu'il déchira; cette femme recousit sa
 jupe, & rompit ensuite avec les dents le
 fil qui restoit, mais elle fut bien tôt attaquée
 de rage; ce qui ne peut venir que de ce
 qu'en mettant le fil à la bouche, elle ava-
 la en même temps du venin de ce chien.
 Or si ce venin s'étoit changé en alcali dans
 l'estomac, il y seroit sans doute devenu
 aussi innocent qu'y devient celui de la vi-
 pere. On demande ici pourquoi le bain de

la mer guerit ou prévient la rage? On répond que, selon M. Mead, l'eau où le malade est plongé pressant de tous côtez la superficie de son corps, augmente par ce moyen la circulation du sang, & empêche par ce moyen les coagulations que le venin pourroit produire; mais d'où vient que l'eau de la mer est ici plus spécifique qu'une autre? c'est que le sel dont elle chargée la rend plus pesante, & par conséquent plus propre à faire la pression dont il s'agit. Cette pression néanmoins, dit notre Auteur, est plutôt un obstacle qu'une aide à la circulation, ainsi qu'on le voit, ajoute-t-il, dans les plongeurs, qui, lorsqu'ils demeurent long temps sous l'eau, rendent le sang par le nez & par les oreilles. Comment donc expliquer cet effet de l'eau de la mer? c'est ce qu'on n'éclaircit point. Les autres Dissertations ne sont pas plus décisives, & l'Auteur aime mieux rapporter les choses en Historien, que de prendre aucun parti.

De Veteribus Hæreticis Ecclesiasticorum Codicum Corruptoribus. C'est-à-dire: *Des anciens Herétiques qui ont falsifié les Livres Ecclesiastiques.* Par le Pere BARTHELEMI GERMON, de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Le Comte & Montalant, Libraires, sur le Quai des Augustins, à la Ville de Mont-

Benedictin donna lieu au Pere
de dire ce qu'il pensoit des Livres
Augustin copiez au neuvième siec
l'Abbaye de Corbie. Il tâcha de
dans une Addition qu'il joignit à
de Dissertation sur les Chartes,
Manuscrits devoient être suscep-
moins par rapport à certaines
Dom Mabillon n'interrompit point
tres occupations pour répondre
Addition; mais Dom Coustant se
place sur les rangs. Il publia une
gie des Manuscrits que le Pere Ge-
voit attaquez, & dans cet Ouvr
éclater la bonne opinion dont il é-
venu non-seulement à l'égard des
crits de Corbie, mais aussi à l'é-
tous les autres anciens Monumen-
fiastiques de cette espece. Son zel

proposition qu'on vient de lire. Comme elle est generale, elle l'engage à parler de tous les faussaires qu'on pourroit appeller sacrileges pour les distinguer de ceux qui n'ont falsifié que les Manuscrits profanes; & à s'étendre par conséquent beaucoup au delà des bornes où la dispute étoit renfermée au commencement. Il partage son Ouvrage en deux Livres, dont le premier concerne les falsifications des Exemplaires de l'Ecriture; & le second, les falsifications des Exemplaires des Peres. Il fait voir que c'est principalement à la mauvaise foi des Heretiques qu'il faut attribuer les unes & les autres; mauvaise foi qui n'a été nuisible qu'à eux-mêmes, l'Eglise ayant toujours soigneusement conservé dans leur pureté & dans leur integrité les volumes dont elle se servoit.

Le premier Livre est divisé en deux Parties. La premiere contient une liste des anciens faussaires qui ont corrompu leurs Exemplaires de la Bible. Les Juifs falsifierent en plusieurs endroits la Version des Septante; saint Justin, dont on rapporte les paroles, les en convainquit. On joint au témoignage de saint Justin ceux d'Origene, d'Eusebe, & de saint Jerôme. Les Versions de Symmaque, d'Aquila, de Theodotion, étoient remplies d'infidelitez, & faites par ces Traducteurs Juifs, suivant les vûes de la Synagogue.

gue, laquelle ne cherchoit qu'à priver l'Eglise, des oracles qui prouvoient que J. C. étoit le Messie. Saturnin, pour donner cours à une de ses fictions, retrancha le mot de *notre* de ce passage de la Genèse:

Faisons l'homme à notre image & ressemblance. Selon cet Heresiarque, sept Anges créateurs de l'Univers, ayant aperçû certaine splendeur qui émanoit de la souveraine Vertu, & qui descendoit de temps en temps sur la terre, entreprirent des'en saisir & de la retenir. *Faisons, dirent-ils, l'homme à l'image & ressemblance* de cette merveilleuse lumiere que nous avons vûe. Ils comptoient sans doute qu'un semblable attireroit l'autre. L'homme qui sortit de leurs mains n'étoit qu'une masse grossiere, qui ne pouvant se soutenir se traînoit comme un ver; c'étoit l'imperfection même. Mais la souveraine Vertu ayant égard à la bonne volonté que les Anges avoient eue, daigna insinuer dans leur ouvrage une étincelle vivifiante, qui lui donna la force de se dresser & d'agir. Carpocrate, Cerinthe, & Ebion, mutilerent les Livres Sacrez avec une extrême hardiesse, afin de les adapter à de nouvelles fables, dont le Pere Germon rapporte quelques échantillons. Marcion, pour n'avoir pas la peine de répondre aux raisons que les saints Livres fournissoient à l'Eglise, les rejetta tous, excepté l'Evangile de saint Luc &

les Epîtres de saint Paul, qu'il ne laissa pas même en leur entier. Ses Disciples l'imiterent parfaitement, ainsi que le remarque Tertullien, & ils retranchoient encore du peu qu'ils avoient conservé de l'Écriture, tout ce qui pouvoit servir à les condamner. Cerdon, Lucien, & Apelle usèrent à peu près de la même méthode. Les Pèpusiens, & les Artotyrites changerent dans l'Ancien & dans le Nouveau Testamens les endroits opposez aux erreurs de Montan leur Maître. Tatien mit entre les mains des Encratites ses Disciples un abrégé des Evangiles qu'il avoit mêlez & tronquez à sa fantaisie. Theodoret dit qu'il ramassa plus de deux cens Exemplaires de cet abregé, qu'il trouva dans les Eglises; & qu'il y substitua les quatre Evangiles. Theodote & Artemon ne furent pas plus scrupuleux que Tatien; Theodoret, & un Auteur anonyme cité par Eusebe, racontent avec quelle impudence ces Héretiques changerent presque toute l'Écriture, en soutenant qu'ils la corrigeoient. Selon saint Jérôme, saint Augustin, & saint Leon, non-seulement les Manichéens rejettoient l'Ancien Testament, mais ils avoient aussi fait au Nouveau quantité d'additions & de retranchemens. Il est vrai qu'ils vouloient faire accroire qu'ils rétablissoient le texte, qui avoit, disoient-ils, été corrompu par des faussaires. Mais

quand on les invitoit, remarque saint
 guffin, à soutenir leurs corrections de
 torité des anciens Exemplaires, ou
 Originaux, ils se retiroient pleins de co
 fusion. Le Pere Germon passe aux Ariens
 que Hincmar accuse d'avoir effacé dans
 l'Evangile ces paroles *l'Esprit est Dieu*. Ce
 te accusation faite par Hincmar, que
 P. Germon avoit déjà citée dans sa secon
 de Dissertation, n'a point paru fort solide
 à Dom Coûtant. Il juge que le Pere Ger
 mon y a trop legerement ajouté foi; Hinc
 mar l'ayant avancée sans preuve & sans
 témoin. Fulbert de Chartres, observe le
 Pere Germon, a assuré la même chose
 qu'Hincmar; ils étoient fondez l'un & l'au
 tre sur l'autorité de saint Ambroise, qui
 parle ainsi: „ Le Sauveur même a dit
 „ dans l'Evangile *l'Esprit est Dieu*. O A
 „ riens, vous avouez clairement que cet
 „ endroit-là regarde le saint Esprit, puis
 „ que vous l'effacez dans vos Exemplai
 „ res: Et plût à Dieu que vous ne l'ô
 „ tassiez que de vos Exemplaires, & que
 „ vous ne le retranchassiez pas aussi des
 „ Exemplaires de l'Eglise! ” Le Pere
 Germon répond ensuite à quelques re
 flexions que Dom Coûtant a proposées
 pour prouver qu'Hincmar avoit eu tort
 d'accuser les Ariens. Dans la seconde Par
 tie de ce premier Livre l'Auteur démon
 tre que la hardiesse & l'infidélité des He
 reti

retiques n'a porté préjudice qu'à eux-mêmes; & que s'ils ont alteré le Texte sacré dans leurs Exemplaires, ce Texte n'en est pas demeuré moins pur dans les Exemplaires de l'Eglise Catholique, dont les Pasteurs ont toujours soigneusement conservé un si précieux dépôt.

Le second Livre qui regarde les Ouvrages des Peres & les autres Monumens Ecclesiastiques, est divisé en quatre parties. On prouve dans la premiere qu'André Rivet, & la plupart des autres Critiques opposez à l'Eglise Romaine, ont mal à propos accusé les Moines de toutes les falsifications qui se trouvent dans les Manuscrits des Peres. Ces Censeurs auroient beaucoup mieux fait, selon le Pere Germon, de jeter les yeux sur les Heretiques qui les ont precedez; ils y auroient aisément reconnu les faussaires à qui on doit attribuer les attentats dont il est question. C'est aux Heretiques que les Peres ont toujours imputé les alterations qu'ils remarquoient dans les Ouvrages des Docteurs plus anciens. Philastrius assure que les Manichéens firent divers changemens aux Actes de saint André. Le Livre du Pasteur, si respecté dans les premiers siècles qu'il passoit presque pour Canonique, fut dans la suite rempli de tant de propositions heretiques, que le Pape Gelase le mit au nombre des Livres apocryphes. La

parence que cette conformité
dès le temps de Gelase. Les E
rompirent les Recognitions de
ment du vivant même de ce S
comme nous l'apprend saint
s'en plaignit dans des Lettres
qu'on lisoit dans les Eglises. U
Arien, & peut-être Apollinaris
semble, fabriqua de fausses E
le nom de saint Ignace Martyr
ses erreurs dans les veritables
même Saint. Eusebe a inseré da
toire Ecclesiastique un fragment
tre de saint Denis de Corinthe
quel ce saint Evêque assure qu
Ministres du Demon ont falsifi
tres qu'il avoit écrites aux Fid
Pere Germon fait voir que de
même espece altererent aussi qu
des Ouvrages de saint Clemen

On peut voir dans le Livre les plaintes qu'Aetius, cité par saint Epiphane, adressa à d'autres Ariens; & les reproches que fait dans Leonce de Bizance, l'Apollinariste Valentin, à Timothée autre Apollinariste, d'avoir inséré dans les ouvrages de leur commun Maître Apollinaire, que la Chair de J. C. étoit consubstantielle au Verbe.

La seconde Partie roule uniquement sur un passage de saint Hilaire. Felix Evêque d'Urgel, & qui gouvernoit cette Eglise vers la fin du huitième siècle, interrogé par Elipant Archevêque de Toledé, sur ce qu'il pensoit de l'humanité de J. C. répondit que J. C. entant qu'homme n'étoit que fils *adoptif* de Dieu; & rendit si plausible cette erreur, qu'il attira l'Archevêque dans son opinion. Une foule de défenseurs de l'ancienne doctrine s'éleva contre eux. Le fameux Alcuin écrivit à Felix une Lettre pour le ramener à la croyance commune. L'Evêque d'Urgel répondit à cette Lettre par un long discours, où pour soutenir son sentiment il alleguoit quantité de passages falsifiez des anciens Peres. Alcuin lui reprocha ses impostures, & entre autres qu'il avoit frauduleusement substitué le mot *adoptatur*, au mot *adoratur*, dans un endroit tiré de saint Hilaire. Felix s'étant rendu à Aix la Chapelle pour se défendre devant Charlemagne
qui

qui y avoit assemblé un Concile
voir empêcher qu'on ne se fer
lui du Livre de saint Hilaire. P
il eut la precaution de gagner pa
sens le plus jeune des Bibliotheq
Palais; & celui-ci lui permit d'
doratur, & d'écrire *adoptatur*.
Archevêque de Rheims, de qui
ce fait là, dit qu'il l'avoit appris
sonnes mêmes qui avoient été pr
l'assemblée d'Aix la Chapelle. Do
tant s'est persuadé que Felix n'et
point à saint Hilaire, & ne trou
vrai-semblance dans le recit d'E
Cet Archevêque avance un fait
pas vû, & qui n'est fondé que su
port d'autrui: Alcuin a gardé su
un profond silence: Hincmar ne s
pas avec lui-même; tantôt il dit
lix n'a touché qu'à un des Livres
Hilaire, & tantôt il pretend que l
a falsifiez tous: Enfin si l'Evêque
avoit voulu alterer quelque en
saint Hilaire pour le rendre favora
opinion, il auroit sans doute miet
si: Ce sont là les raisons de Dor
tant. Le Père Germon employe à
futer les remarques suivantes. L
que les Historiens, soit Ecclesia
soit Prophanes, racontent, n'ont
rement pour fondement que le
d'autrui; & cela suffit, pourvu

témoins soient dignes de foi. Tels sont ceux qui instruisirent Hincmar. Alcuin reproche en termes formels à Felix, d'avoir fait dans le Livre de saint Hilaire le changement dont il s'agit. *Tu omnino perversissimè dicis adoptatur, ubi Beatus Hilarius ait, adoratur.* Il n'y a nulle contradiction dans le témoignage d'Hincmar. Felix ne falsifia qu'un Livre de saint Hilaire, mais il le falsifia en autant d'Exemplaires qu'il en pût trouver dans la Bibliotheque de l'Empereur. A l'égard du choix du passage, le Pere Germon avouë que ce choix étoit très-mauvais; mais enfin Felix le fit; c'étoit sa méthode & celle de ses Disciples, d'objecter en étourdis tout passage où ils croyoient voir l'*adoption* dont ils étoient frappez. Le Pere Germon ne se contente pas de satisfaire à ces difficultez de son adversaire; il examine aussi les deux leçons suivant les regles de la Critique, & s'attache à montrer que ni les Manuscrits, ni les Exemplaires imprimez, ni le dessein de saint Hilaire dans l'endroit contesté, ni son stile, n'autorisent l'*adoptatur* de l'E-vêque d'Urgel, & de Dom Coustant.

La troisieme Partie traite d'une falsification faite par les partisans de Gotescalc dans le Livre *Contra quinque hostium genera*, qu'on croyoit dans le neuvieme siecle être de saint Augustin. C'est encore Hincmar qui rapporte cette falsification, mais il la rap.

rapporte avec tant de circonstances, qu'on ne peut que difficilement la revoquer en doute. Dom Coustant n'a pas laissé de le faire; & d'affurer que les paroles qu'Hincmar dit avoir été nouvellement inserées dans l'Ouvrage de saint Augustin, y étoient avant que Gotescalc & Ratramne, contre qui Hincmar disputoit, vissent au monde: ces paroles sont: *Gratias tibi Deus, gratias tibi vera & una Trinitas, una & trina Veritas, trina & una Unitas.* Le P. Germon s'applique donc à lui faire voir que l'Exemplaire où elles furent montrées pour la première fois à Hincmar avoit été écrit depuis peu de temps, & qu'il avoit été transcrit d'après un plus ancien, où ces paroles avoient été nouvellement insinuées entre les lignes. Il montre ensuite que les partisans de Gotescalc étoient les auteurs de cette addition; & il blâme les derniers Editeurs des Ouvrages de saint Augustin, qui l'ont laissée dans le texte, & qui n'ont pas rappelé du moins dans leurs notes l'ancienne leçon qu'approuvoit Hincmar, & que Merbachius, Erasme, & les Auteurs des deux premières Editions de Paris, avoient sagement suivie. Aux reflexions qu'il fait sur leur conduite à cet égard, il en ajoute d'autres sur les précautions qu'ils auroient dû prendre en se servant des Manuscrits de Corbie, copiez la plupart au neuvième siècle, dans le temps que Go-

tescalc

tescalc troubloit l'Eglise. On sçait quelle étoit la doctrine de ce Moine; on sçait qu'il avoit de zelez partisans à Corbie, & entre autres Ratramne. Les amis de Gotescalc, remarque le Pere Germon, ayant été convaincus d'avoir falsifié le Livre *Contra quinque hostium genera*, devoient du moins être soupçonnez d'avoir pû corrompre les autres Manuscrits de leur Abbaye, sur-tout ceux de saint Augustin. Ainsi en consultant ces Manuscrits, il étoit du devoir des Editeurs de faire beaucoup d'attention aux endroits qui pouvoient avoir quelque rapport aux opinions de Gotescalc. Le Lecteur jugera par les exemples qu'apporte ensuite le Pere Germon, s'ils se sont reglez sur ce principe.

Voici en abrégé les principaux sujets qui sont traitez dans la quatrième Partie, & ce que l'Auteur y établit en montrant que la Tradition se maintient toujours saine & sauve, quoi qu'on reconnoisse que les Heretiques ont corrompu quelques Ouvrages des Peres. 1. Quand on prouve par l'autorité de quelque Ecrivain, qu'un Livre a été falsifié, il faut que le garand soit digne de foi; qu'il ne puisse passer ni pour trop credule, ni pour menteur. 2. Si l'on rencontre dans les Ouvrages des Peres des expressions peu correctes, elles ne suffisent pas seules pour rendre ces Ouvrages suspects. 3. De ce que

que quelques-uns des Ouvrages des Peres ont été alterez, il ne suit pas qu'on doive douter de l'integrité de leurs autres Livres. 4. Plusieurs Ouvrages des Peres ont cessé d'être respectez, parce que ces Ouvrages avoient certainement été corrompus par les Heretiques. 5. Il est aisé de rétablir plusieurs endroits des Peres que les Heretiques ont alterez, on en a même déjà rétabli beaucoup. 6. Dès qu'on connoît les Ouvrages qui ont été falsifiez, & de quelle secte étoient les faussaires, on decouvre sans peine les falsifications, lors même que les anciens Ecrivains ne les ont pas marquées distinctement. 7. La Tradition ne se tire pas d'un seul Pere de l'Eglise, mais elle est formée du consentement unanime de tous les Peres, ou de la plus grande partie. 8. Les Ouvrages des saints Peres ne renferment pas toute la Tradition. 9. Ceux qui croient que l'Eglise ne peut errer, ne sçauroient soupçonner les Ouvrages de tous les Peres, ou de la plupart, d'avoir été corrompus.

Tractatatio Juridica Inauguralis, de reciproci inter conjuges sed coacti Testamenti revocatione quam Deo favente indultu amplissimi Jurisc. ordinis in illustrissima Eberhardina, Præsidi D. FERDINANDO CHRISTOPH. HARPPRECHTO, Jurisc. & Antecessore Sacri Consilii

rei Palatii Comit. diversor. Imper. Principum & Statuum Consiliario, & in supremo Ducatus Wurtembergici Dicastorio Antecessore Præceptore & Patrono suo religiosè colendo pro summis in utroque Jure honoribus legitimè capeffendis die 9. & 15. Aprilis in Aula nova solenni Eruditorum examini submittent ULRICUS-HENRICUS, & ADAMUS-FRIDERICUS LAUTERBACH. *Tubinga, litteris Hiobi Frankii, anno partus salutiferi. 1712. C'est-à-dire: De la revocation d'un Testament mutuel entre le mari & la femme, fait contre la volonté de l'un ou de l'autre: Dissertation pour une These publique que s'oumettent à l'examen des Sçavans, Ulric-Henri & Adam-Frideric Lauterbach. A Tubinge, de l'Imprimerie de Frankius. 1712. in 4. pagg. 138.*

L'ETROITE union qui est entre le mari & la femme a introduit dans la Jurisprudence une sorte de Testament fait par l'un & l'autre en même temps, & dans le même papier. C'est ce que l'on appelle un Testament mutuel. On a cru que deux personnes qui tiennent ensemble par le lien du mariage ne devoient avoir que les mêmes inclinations & les mêmes vûes, & qu'ainsi il ne falloit pas leur ôter la consolation de disposer de leurs

biens par le même acte, afin de continuer par là jusqu'après leur mort la liaison qui étoit entre eux pendant leur vie. Mais la liberté que la Loi leur laisse *sur cela par la presumption d'une volonté conforme*, ne degene que trop souvent en contrainte & en tyrannie. Un mari impérieux fait servir son autorité à *disposer par cette voye au profit de qui il lui plaît*, du bien de sa femme comme du sien propre; & la femme timide donne en apparence son consentement à une disposition qu'elle desavouë en secret. Quelquefois aussi une femme adroite surprend la signature de son mari pour enrichir les heritiers qu'elle affectionne, ou pour se vanger de ceux qu'elle hait; & le mari par complaisance & pour acheter son repos, n'ose résister ouvertement à des vûes qu'il condamne au fond de son cœur. La liberté des dernières dispositions se trouve par là anéantie. C'est presque toujours ou la puissance du mari ou l'artifice de la femme qui en reglent le sort; & ce qui devoit être l'effet de leurs volontez réunies, n'est proprement que l'ouvrage d'un seul. Un abus si dangereux & si commun a obligé plusieurs Jurisconsultes à s'élever contre ces sortes de Testamens, & à souhaiter que l'usage en fût aboli. D'autres, en ne condamnant pas tout à fait, ont introduit certaines precautions pour les rendre li-
bres.

bres. Voyons de quelle maniere l'Auteur de la These s'est expliqué sur ce sujet.

Il propose un cas singulier qui a donné lieu à une celebre contestation dans le Pais; & c'est à ce cas singulier qu'il applique tous les principes de cette matiere. Un homme, dit-il, après un long mariage peu tranquille, voyant sa femme malade, lui propose de faire un Testament mutuel, & de s'instituer heritiers l'un l'autre reciproquement, au préjudice d'autres parens. La femme, pour avoir la paix dans son ménage pendant le peu de temps qui lui restoit à vivre, consent à ce qu'il exige d'elle, & fait un Testament mutuel, tel qu'il paroïssoit le desirer. Mais quelque temps après, n'étant pas contente de son mari, elle fait un autre Testament en secret, & rend à ses proches par ce second acte la justice que son mari ne lui avoit pas permis de leur rendre par le premier. Le mari ignorant ce changement, mais voulant de nouveau s'assurer les avantages de la premiere disposition, engage sa femme à les confirmer par un autre acte devant Notaires. La femme se rend encore en apparence à ses souhaits par une confirmation solennelle du Testament mutuel; mais aussi tôt elle a recours à la même précaution qu'elle avoit déjà été obligée de prendre; & revoquant la confirmation du Testament mutuel, com-

me elle avoit revoqué le Testament même, elle réduit son mari aux conventions matrimoniales, & donne à un Frere, à une sœur, & à des neveux tous les biens dont elle pouvoit disposer. On a demandé si par ce Testament fait à l'insçu de son mari, elle a pû valablement revoquer celui qu'elle avoit fait avec lui. Cette question qui a été agitée par nécessité dans les Tribunaux pour l'interêt du mari & des heritiers de la testatrice, l'a été aussi par occasion dans l'Université pour la curiosité & l'instruction du Public.

L'Auteur ne feint point de se déclarer pour le Testament qui defere la succession de la testatrice à ses heritiers presomptifs. Il soutient qu'un Testament, quoi que mutuel, est sujet à la revocation comme tous les autres Testamens. Le caractère essentiel d'une dernière disposition est de demeurer incertaine tant que la personne qui l'a faite est encore en vie. Il n'y a que sa mort qui en assure la validité & l'effet, en ôtant le pouvoir de changer de volonté. Comment se pourroit-il donc qu'un Testament fait par le mari & la femme conjointement, devint irrevocable pour tous les deux, après la mort seulement de l'un ou de l'autre? Si le survivant ne pouvoit pas revoquer sa disposition Testamentaire, quelle différence y auroit-il entre les dispositions à cause de mort, &

les dispositions entre-vifs ? Ne seroit-ce pas confondre des actes essentiellement oppo-
sez, & blesser toutes les idées qu'on a des
Testamens ? Les Romains jaloux à l'excès
du pouvoir de disposer de leurs biens,
n'avoient rien de plus à cœur que de con-
server ce pouvoir libre jusqu'au dernier
soupir. Non-seulement il étoit défendu par
leurs Loix de s'ôter la faculté de tester,
on ne pouvoit même faire aucune con-
vention qui restreignit cette faculté en la
moindre chose. Aussi ne faut-il pas cher-
cher dans le véritable esprit des Loix Ci-
viles, l'origine des Testamens mutuels.
Ils ont été introduits à la vérité par une
Constitution de l'Empereur Valentinien ;
mais outre qu'un tel changement n'a été
fait que sur le declin de la Jurisprudence
Romaine, on sçait d'ailleurs que cette
Constitution ne fait pas partie de celles
que Justinien a ramassées dans le Corps
du Droit. Ainsi le soin qu'a pris cet Em-
pereur de retrancher du Corps des Loix
Civiles, la Constitution qui avoit intro-
duit les Testamens mutuels, est une preu-
ve bien sensible qu'il n'a pas approuvé la
forme ni les regles de ces sortes de Testa-
mens.

Il faut néanmoins convenir que les Tes-
tamens inutuels ne manquent pas de dé-
fenseurs, & que même ils ont été adop-
tez dans la plupart des Tribunaux où l'on

suit le Droit écrit. Le motif en est louable, c'est l'union qui est entre le mari & la femme. Il a paru juste que deux personnes liées ensemble par les nœuds *les plus étroits & les plus saints*, pussent ne se pas separer dans la disposition de leurs biens. Tous les actes qui vont à perfectionner, à étendre, & à perpetuer, pour ainsi dire, l'union conjugale, doivent être favorablement reçûs dans le Christianisme. Il est vrai que le Testament est revocable de sa nature, & par cette raison le mari & la femme qui en ont fait un ensemble, dans le même acte, peuvent le revoquer de concert. On convient même que l'un peut le revoquer malgré l'autre, en lui notifiant son changement de volonté, pour le degager de l'obligation commune. C'est en cela que consiste la veritable liberté des deux Testateurs. Il est toujours au pouvoir de l'un de changer de volonté, pourvû que l'autre en soit averti, & que par là il ait la même faculté à son tour. Mais lorsque l'un des deux est mort sans rien changer à sa disposition, & sans que de son vivant il y ait eu non plus aucun changement de la part de l'autre, il n'est pas juste que le survivant puisse changer de volonté dans un tems où la mort de l'autre rend de sa part le même changement impossible. Un acte commun & indivisible n'est sujet à revocation que lorsque

que les choses sont entieres , & que toutes les parties interessées y consentent , ou ont du moins la liberté d'y consentir. Ainsi ce qui n'étoit d'abord que Testament pendant la vie de l'époux & de l'épouse , se change en contract après la mort de l'un des deux , parce que celui qui survit s'étant imposé la loi de ne pas détruire seul de son chef une disposition faite de concert avec celui qui est mort , il faut qu'il soit fidele à l'engagement reciproque , & que la confiance du premier mourant ne soit pas trompée. On a reçu en plusieurs Païs les institutions faites par contract de mariage , quoi que ces sortes d'institutions ne soient point revocables dans la suite. Il n'y a pas plus d'inconvenient à admettre les Testamens mutuels , qui quoi que sujets à revocation tant que le mari & la femme vivent , forment aussitôt après la mort de l'un , une obligation irrevocable contre l'autre , en vertu de la convention commune qui les lioit.

L'Auteur ne se rend pas à ces raisons , quelque autorisées qu'elles soient par le sentiment de plusieurs grands hommes , & par les Usages de divers Païs. Il soutient qu'il est essentiel à un Testament d'être toujours libre , & de n'être pas moins revocable durant tout le cours de la vie que dans le temps qu'il a été fait. Un Testament , dit-il , ne désaisit point le Testateur

teur, il le laisse maître perpetuellement de sa volonté & de son choix ; & dès qu'on le suppose obligatoire malgré le Testateur même, il faut lui donner un autre nom que celui de Testament. C'est pour cela, ajoute-t-il, que par un grand nombre de jugemens de la Chambre Imperiale, il a été décidé que le survivant pouvoit toujours revoquer sa disposition, quoi que contenuë dans un Testament mutuel. Il fait ensuite valoir les motifs de crainte, & les voyes obliques qui peuvent produire de telles dispositions entre le mari & la femme contre l'intention même de ceux au profit de qui elles paroissent faites : Et de tout cela il conclud que la volonté des Testateurs étant la seule loi décisive en cette matiere, on doit toujours écouter & suivre cette volonté preferablement à tous les actes qui iroient à la contraindre. L'Auteur, en établissant son avis, paroît avoir épuisé tout ce qu'on peut alleguer pour & contre, sur un sujet si délicat.

*Les Aventures de *** ou les Effets surprénans de la sympathie.* A Paris, chez Pierre Prault, à l'entrée du Quai de Gesvres.
1713. 2. vol. in 12.

CLORANTE (c'est le nom du Heros dont on rapporte les aventures dans ce Livre) vivoit depuis son enfance dans

un Château éloigné du commerce des villes. Il étoit d'une naissance élevée; son Pere, que d'injustes persecutions avoient fait fuir de Londres, étoit venu se réfugier en France; & comme il étoit jeune, il avoit épousé dans ce Royaume une Dame d'une condition égale à la sienne, qui devint la Mere de Clorante. Ce dernier n'avoit que sept ans quand son Pere laissant son épouse à la campagne dans un Château où ils demeuroident ordinairement, partit pour revoir Londres, trompé par des amis perfides qui lui écrivoient que ses affaires étoient accommodées, & qu'il rentreroit dans ses biens. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on en avertit le Roi, qui le fit conduire en prison. Le Pere de Clorante jugea d'abord qu'on l'avoit trahi; il écrivit à ceux qu'il croyoit ses amis les plus sinceres, mais les uns n'osant plus avoir de commerce avec lui, se contenterent de le plaindre, & ne lui répondirent pas; & les autres, bien loin de le servir, se declarerent ses ennemis jurez. On le laissa languir depuis dans les prisons plusieurs années, & comme il avoit la liberté de voir tout le monde, un jour un de ses ennemis vint le trouver. Dès qu'il le vit entrer il s'avança sans marquer aucun trouble, le reçût avec une noble honnêteté qui fit rougir son ennemi: *Approchez, lui dit-il, & quelle que soit votre inten-*

intention, ne craignez aucun reproche : un homme comme moi, qui n'a point mérité ses malheurs, sçait les supporter, sans avoir la foiblesse de s'en plaindre à ceux qui les causent ; c'est à eux à se les reprocher. Il accompagna ces mots, d'un visage serain & tranquille qui étonna cet homme. Votre fermeté me surprend, répartit-il, je n'espérois pas un accueil aussi généreux ; & si les hommes comme vous n'ont point la foiblesse d'user de reproches envers ceux qui les persécutent, ils savent sans doute payer de reconnaissance le zèle officieux d'un ennemi qui cesse de l'être, & qui se repent de l'avoir été. Je vous ai persécuté, continua-t-il, je n'hésite point à l'avouer, puisque vous n'hésitez point à me le pardonner ; mais je viens rougir devant vous, de mon injustice, & vous marquer en même tems autant d'ardeur à vous servir que j'en eus autrefois à vous nuire. Oui, Seigneur, j'envisage maintenant mon procédé avec horreur, le remords qu'il me laisse me rend capable de tout pour vous tirer de la triste situation où vous êtes. Mon intention, en vous servant, est de vous faire oublier tout ce que vous avez souffert de ma part : je ne vous dis point de gagner votre estime, je ne puis plus la mériter. On médite votre mort, je veux vous sauver, & je le puis. J'ai paru le plus obstiné

né à vous perdre, on ne se doutera jamais de l'intelligence que nous aurons ensemble, & si vous voulez vous fier à moi, je vous mets en peu de jours hors d'état de rien craindre. Une ame comme la vôtre doit être au dessus de la méfiance qui fait balancer les foibles quand un ennemi vient se reconcilier avec eux. Si j'étois encore le vôtre, qui est-ce qui pourroit m'engager à vous trahir ? On veut votre mort, & j'aurois lieu d'être content. Ainsi, Seigneur, prenez une resolution, je vous ai dit ce que je pensois, acceptez les offres que je vous fais; vous ne risquez rien en vous abandonnant à ma conduite. Que votre innocence ne vous fasse pas negliger les moyens que je vous donne pour vous sauver. Vous perirez, Seigneur, si vous vous livrez à la discretion de vos Juges. Il se tût après, en attendant la réponse de celui à qui il venoit de tenir ce discours. Les offres que vous me faites, répondit le Prisonnier, me surprennent à mon tour, Seigneur; elles me seroient suspectes si j'étois coupable, mais de pareilles méfiances, qu'inspire le crime, n'arrêtent point les innocens, à qui il est permis de tenter sans crime & sans remords tout ce qui peut innocemment les affranchir de l'injustice. Je ne vous soupçonne donc d'aucun mauvais dessein; les

fidie, il faut en sçavoir l'usage & les détours pour en soupçonner dans les autres; ainsi, Seigneur, vous n'aurez pas de peine à me persuader que vous êtes de bonne foi. Voyons quelles sont vos mesures; je me fie à vous. Celui à la garde de qui vous êtes commis, repartit cet homme, est de mes amis; j'ai sçû l'engager à favoriser votre évasion. Nous sommes convenus ensemble qu'il falloit détacher une pierre de la muraille de la chambre qui joint celle-ci; vous sçavez qu'on vous en a laissé l'entrée libre, ainsi dès que la pierre sera détachée on vous en avertira par un billet, que mon ami mettra lui-même dans une serviette que vous reconnoîtrez être celle-là par une tache noire qui la marquera. Vous attendrez que tout le monde repose, & vous entrerez dans cette chambre voisine. La lecture du billet vous apprendra de quel côté sera la pierre détachée, vous n'avez qu'à la pousser, elle tombera, & de peur qu'on ne s'en aperçoive, vous la remettrez à sa place quand vous serez passé par l'ouverture. Vous trouverez d'abord un petit degré, que vous descendrez, au bas du degré vous verrez un homme qui vous conduira hors d'ici, & qui vous menera dans l'endroit où je vous attendrai pour vous mettre en état de vous sauver promptement. Voilà, Seigneur, tout ce que j'avois à

vous

vous dire; vous ne languirez encore que quatre ou cinq jours. Le Prisonnier, après ces mots, fut quelque temps sans répondre, & un ancien domestique qu'il avoit avec lui, & de qui on a sçû toutes ces particularitez, ne put s'empêcher de se défier d'une reconciliation si prompte. Enfin cet homme feignit de se lever pour sortir: Adieu, dit-il, Seigneur, votre irresolution m'accuse d'une trahison nouvelle; je sors pour vous épargner la vûe d'un homme que vous devez haïr, mais, Seigneur, souvenez-vous qu'un zele aussi sincere que le mien efface & repare desormais tous les maux que j'ai pû vous faire. Arrêtez, lui dit alors le Prisonnier, vos soins genereux me font oublier que vous fûtes mon ennemi, & je prefere encore les risques d'un nouveau malheur à la honte de devenir ingrat. C'en est fait, je me livre à vous: l'honneur, votre generosité, l'esperance de revoir ce que j'ai de plus cher au monde mon épouse & mon fils, tout enfin exige que je vous croye. J'attendrai ce jour qui doit finir mon esclavage, avec l'impatience de vous en témoigner une reconnoissance éternelle. Cet homme alors sortit, en l'assurant que dans peu de jours il seroit libre. Tu le vois, dit alors le Prisonnier au domestique qu'il avoit avec lui, l'innocence est toujours secourüe, nos propres ennemis se lassent

reconcilié lui faisoit de nouvelles
tions de service, & lui marqué
étoit prêt. La nuit vint, & se
de la nuit le Maître & son fide
que entrèrent dans l'autre cha
poussèrent la pierre, qui tom
on l'avoit marqué; ils passere
mirent la pierre; ils virent le
qu'ils descendirent; au bas
trouverent l'homme qui devo
dre. Voilà, dit-il au Prisonnier
tre qu'on m'a chargé de vous d
vez-moi, & je vais vous me
lieu de sureté. Celui qui a écri
demanda le Prisonnier, sera-t
allons? Non, répondit cet h
vous marque les raisons qui l'
pêché, mais vous ne l'attendre
temps. Après cela cet homme

long-temps contre ses ennemis, il fut cependant blessé, & à la fin entouré; on reconduisit le Maître & le domestique dans les prisons, comme gens qui s'en étoient sauvez; on les fouilla, & on se saisit de la Lettre que le Maître venoit de recevoir au bas du degré; on la lut, & ceux qui la lurent firent les surpris. Il sembloit par cette Lettre que le Prisonnier fut entré dans une conspiration contre le Roi, à qui dans les suites on le persuada. Cette trahison ne parut point l'avoir abbatu; on le fit descendre dans des cachots affreux, & le lendemain paroître devant des Juges qui l'interrogerent. Epargnez-vous, leur dit-il, d'inutiles formalitez, je n'ai rien à vous apprendre, faites votre charge. Ils le presserent en vain, il ne parla plus, & bien-tôt après deux hommes armez entrerent dans les cachots, & lui presenterent un gobelet de poison, qu'il fut obligé d'avalier; un instant après il commença à se sentir mal, il demanda une plume & du papier, on lui apporta ce qu'il voulut, & il écrivit à sa femme & à son fils. Nous passons ce que l'Auteur raconte des larmes & de l'affliction de la Mere & du Fils en apprenant cette mort; & nous remarquerons que le Fils, pour vanger son Pere de la trahison qui lui avoit été faite, partit promptement pour Londres. Il étoit *en chemin depuis deux jours, quand tra-*

versant un bois il se vit tout d'un coup at-
taqué par trois hommes. Clorante se dé-
fendit avec courage, & il renversa un de
ses ennemis, mais il perdoit lui-même tant
de sang, qu'il alloit être la victime des
deux autres, si quatre Cavaliers qui escortoient
une Chaise, n'étoient venus à son
secours: alors ses assassins chercherent leur
salut dans la fuite, & l'on ne put les join-
dre. A peine Clorante pouvoit-il se tenir
sur son cheval. Sa jeunesse, un certain air
charmant frappa la personne qui étoit dans
la chaise. C'étoit une jeune Dame qu'es-
cortoient ces gens à cheval; une tendre
compassion s'empara de son ame, elle ne
put voir couler le sang de Clorante sans
frémir, elle donna ordre qu'on mît le jeu-
ne homme dans sa chaise, &c.

Voilà en abrégé le début des aventures
dont il s'agit dans ce Livre, & l'occasion
que l'Auteur prend de raconter plusieurs
effets surprenans de la sympathie qui se
trouve en certaines personnes pour d'au-
tres qu'elles aiment, sans pouvoir s'en dé-
fendre. L'Ouvrage est écrit avec politesse,
& d'une manière fort attirante.

Le Obligazioni di un Marito Christiano
verso la Moglie, esposte in una Lettera
al illustrissimo Signor Marchese N. N.
Dal Padre ANTON. FRANCESCO BELLA-
VI, della Compagna di Gesu. C'est-à-
dire

dire: *Les Devoirs d'un Mari Chrétien envers sa Femme, expliquez dans une Lettre écrite au Marquis N. N. Par le Pere Antoine-François Bellati, de la Compagnie de Jesus. A Padouë, chez Jean Manfré, in 8. pagg. 119.*

DANS cette Lettre le Pere Bellati examine d'abord en général l'état du mariage par rapport au mari, & ayant trouvé que c'est un état d'égalité & de supériorité, il infere de là que tous les devoirs d'un mari se rapportent à ces deux qualités. Comme égal & compagnon, il doit aimer; comme supérieur & maître, il doit gouverner.

Il y a de deux sortes d'amour, l'un est naturel, l'autre est Chrétien; un mari les doit tous les deux à sa femme. „ Aimer
 „ votre femme d'un amour naturel, dit
 „ le Pere Bellati, c'est l'aimer autant que
 „ vous vous aimez vous-même; la con-
 „ siderer comme l'unique objet de vos
 „ plus tendres soins, comme une com-
 „ pagne que Dieu vous a donnée pour
 „ vous soulager dans votre pelerinage,
 „ c'est l'aimer plus qu'un ami qui ne fe-
 „ roit avec vous qu'un cœur & qu'une a-
 „ me." On objecte que l'amour est libre;
 qu'il n'y a nul plaisir à faire les choses com-
 mandées; que pour ne jamais aimer sa
 femme, c'est assez qu'on soit obligé de

l'aimer. Ce n'est là, selon l'Auteur, ni le langage d'un homme raisonnable, ni celui d'un Chrétien; c'est le langage d'un brutal, & d'un libertin, qui entretient dans son cœur des flammes criminelles. Il s'éleve ensuite avec beaucoup de force contre les adulteres, & compare leur crime à un feu devorant qui n'épargne rien, & qui détruit également leur ame, leur corps, leur reputation & leurs biens.

Mais si c'est un grand mal de n'aimer pas sa femme, c'en est un autre de l'aimer trop, de l'aimer jusqu'à la jalousie. Il est vrai qu'un amour sincere, remarque le Pere Bellati, ne peut guères être exempt d'une certaine jalousie: une jalousie modérée, rend l'amour plus vif; au lieu que trop de tranquillité le fait languir. „ La
 „ jalousie que je condamne, ajoute-t-il,
 „ est celle qui passe les bornes, & qui in-
 „ separable du doute & de la crainte,
 „ tourmente celui qui en est atteint, &
 „ aigrit celle qui en est l'objet. Cette ja-
 „ lousie-là, bien loin d'affermir la vertu
 „ de la femme, la ruine; parce que les
 „ frayeurs du mari sont une leçon pour
 „ elle, & l'instruisent à faire le mal qu'il
 „ craint.... Disons la verité, poursuit-il,
 „ qui ne blâmeroit pas la conduite de cer-
 „ tains maris qui ne meritent que le nom
 „ de bourreau de leurs femmes? Ils ne
 „ peuvent ni les voir, ni les quitter; une

„ démarche, un geste, un regard, les al-
 „ larme; tout leur est suspect; ou ils les
 „ accompagnent par tout, ou ils les tien-
 „ nent enfermées. Ils s'enferment même
 „ avec elles, & se procurent un triste sou-
 „ lagement en les tourmentant, &c. N'est-
 „ ce pas haïr, que d'aimer ainsi? L'a-
 „ mour exige trois choses d'un mari; Qu'il
 „ honore sa femme, qu'il satisfasse à ses be-
 „ soins, & qu'il supporte ses défauts. Il
 „ manque aux Dames tant de perfections
 „ dont les hommes jouissent, qu'elles se dé-
 „ courageroient si ceux-ci ne les dédomma-
 „ geoient en quelque sorte par les honneurs
 „ qu'ils leur rendent. Un homme qui me-
 „ prise son épouse, & qui la maltraite, à
 „ quoi s'expose-t-il? „ Je sçai que malgré
 „ sa cruauté il a raison de prétendre qu'el-
 „ le lui soit fidelle, mais je ne sçai s'il a
 „ raison de l'espérer.

Il y a un excès d'honneur qui convient
 presque aussi peu que le mépris. Un hom-
 me refroidi à l'égard de sa femme, l'ho-
 nore sans l'aimer, & se gouverne non com-
 me un époux affectionné, mais avec la
 politesse d'un Cavalier officieux & circons-
 pect. Le Pere Bellati lui diroit volontiers:
 „ Vous êtes trop ponctuel à rendre à vo-
 „ tre épouse tous les devoirs d'une civili-
 „ té scrupuleuse. Une attention si exaëte
 „ découvre en vous peu d'amitié. Vous
 „ observez avec trop de soin les ceremo-
 „ nies

„ nies & les rubriques de la Chevalerie.
 „ Une conduite plus naturelle seroit beau-
 „ coup plus agreable à votre épouse. Ne
 „ doutez pas qu'elle ne s'apperçoive bien
 „ que suivant votre intention l'honneur
 „ que vous lui faites lui tient lieu de l'a-
 „ mour que vous lui refusez. Peut-être
 „ même regarde-t-elle cet honneur affec-
 „ té, comme une insulte & une sorte de
 „ vengeance. Ayez pour elle un peu plus
 „ de tendresse, & un peu moins de res-
 „ pect. Les besoins des Dames sont pro-
 „ portionnez à leur condition. Un mari
 „ prodigue pour lui même, & avare pour
 „ son épouse, est un odieux mari." Une
 femme de grande qualité protestoit devant
 plusieurs de ses amies, qu'elle étoit con-
 trainte de souhaiter la mort de son époux,
 afin d'avoir un habit neuf du moins pour
 en porter le deuil. Les défauts qu'on ex-
 horte les maris de supporter sont plutôt
 des foibleesses que des vices, ou ce sont
 des vices excusables, & qui ne tirent pas
 à conséquence. Il y en a qui sont natu-
 rellement attachez au sexe, & il y en a de
 personnels. Les premiers ne doivent pas
 causer plus d'émotion, que les incom-
 moditez des différentes saisons. Il faut souffrir
 en paix ce qu'on ne sçauroit changer. Les
 défauts personnels sont plus impatientans,
 parce qu'on y peut quelquefois entrevoir
 de la malice. Mais un mari ne doit jamais
 faire

attention à ceux de sa femme, qu'il fidere en même temps les siens pro-
lette vûë le rendra équitable, & il
ra de le devenir tout à fait, s'il
te avec les défauts de son épou-
bonnes qualitez qu'elle possède.

es sont les obligations qu'impose
r naturel. L'amour Chrétien a pour
sanctification de la femme; & un
moigne cet amour par des discours
exemples édifiants. Il ne lui fieroit
prendre avec elle un air de Peda-
, & de debiter d'un ton grave des
es de Morale, plus propres à l'im-
er qu'à l'instruire; mais en prenant
n temps, il doit lui insinuer dou-
tantôt une verité, & tantôt une

Le Pere Bellati fournit pour cela
s méthodes, qu'on pourroit appel-
saintes ruses.

qualité de Superieur le mari est obli-
veiller, & de corriger. Sa vigilance
pour l'ordinaire être exempte de dé-

C'est ce que plusieurs maris ne sça-
ne trop bien, selon l'Auteur, qui
fort leur securité. Les maris étoient
ois trop soupçonneux & trop rigi-
bserve-t-il; aujourd'hui ils sont trop
lles, & ils ont trop bonne opinion
s épouses. Il demande „ sur quel
ement ils supposent que la vertu de
femmes soit si respectée qu'elle ne
puisse

„ puisse être attaquée; ou si solide qu'é-
 „ tant attaquée elle ne puisse être vain-
 „ cuë? C'est là, dit-il, un motif de ne
 „ pas veiller, inventé dans un siècle, où
 „ les Dames s'exposent plus librement
 „ aux occasions qu'elles ne firent jamais,
 „ sans pourtant qu'on sçache qu'elles ayent
 „ reçu de Dieu de nouvelles graces. Heu-
 „ reux siècle, s'écrie-t-il, dans lequel on
 „ risque beaucoup sans rien perdre? Temps
 „ fortuné où l'on voit tous les Etats
 „ remplis de femmes impeccables, qui
 „ néanmoins sont jeunes, jolies, oisives,
 „ & uniquement occupées de ce qui leur
 „ donne du plaisir!

Quand la femme se dérange; il faut que
 le mari la corrige avec beaucoup d'adresse
 & d'égard. La colere & l'emportement ne
 sont propres qu'à exciter la revolte. La
 correction la plus efficace est celle qui res-
 semble le moins à une correction. Il faut
 avoir un grand courage pour prendre en
 bonne part une reprimande manifeste; &
 cette perfection n'a pas été accordée aux
 femmes. Un mari prudent s'exprime de
 maniere que sa femme s'apperçoit comme
 d'elle même qu'elle a manqué. Les égards
 qu'il faut qu'il ait concernent non seule-
 ment la correction, mais aussi le comman-
 dement. S'il veut être obeï, qu'il paroisse
 plutôt conseiller, qu'ordonner. Que s'il
 arrivoit que la femme meprisât le com-
 mandement

mandement ainsi adouci, il seroit alors contraint de parler plus ouvertement & plus précisément; mais il y a sur cela même quelques reflexions à faire. Si la femme est d'une humeur douce & raisonnable, il est à propos de lui déclarer les raisons qu'on a pour desirer d'elle ce qu'on en veut; mais si elle est naturellement contrariante, il faut s'abstenir d'appuyer de raisons le commandement, car cela ne serviroit qu'à l'inviter à la dispute. Au reste, de quelque façon qu'un mari s'y prenne, ses avis doivent toujours être exprimez en peu de paroles; & la plus grande menace dont il puisse les accompagner, c'est qu'on lui déplaira, si on ne s'y conforme de bonne grace. Le Pere Bellati s'anime après cela contre les maris qui negligent de corriger leurs épouses, & qui se dégradent eux-mêmes par une bonté mal entendue. Puis il adresse le discours à ceux qui passant à une extrémité opposée, allument chez eux une guerre domestique qui se finit ordinairement que par le divorce.

Geographiæ veteris Scriptores Græci minores. Cum Dissertatione in DIONYSIUM, Annotationibus, &c. Vol. IV. Oxoniæ, à Theatro Sheldoniano. 1712. C'est à-dire: *Recueil des petits Geographes Grecs, avec une Dissertation sur Denys, des Notes, &c. Tome IV. A Ox-*

LORSQUE M. *Hudson* en
sembler en un corps les
phes Grecs, & d'en donner
Edition, il ne s'étoit pas pu
d'y joindre *Denys*, surnom
ment *le Périégète*, c'est-à-di
Comme cet Auteur est entr
tout le monde, & qu'on l
verses fois en différentes fo
bloit superflu de lui mena
dans ce Recueil. Cependant
constances ont obligé l'Edit
d'avis sur cet article. M. G
quaire de *Leipfic*, lui a com
ques Notes de *Luc de Holstei*
sur son Scholiaste, lesquelle
dignes de voir le jour. M
plus efficacement détermin
tion que l'interêt que M. l'At

J U I N 1713.

„ partie d'après un Manuscrit, il y
„ ques années. C'est encore par le
„ canal (ajoute-t-il) que malgré
„ tacles de la guerre, qui rend
„ merce Litteraire si difficile, j
„ des Scholies manuscrites sur ce
„ phe Grec, indiquées par M.
„ cet illustre Abbé, & copiées
„ soins de l'un & de l'autre sur
„ nuscrit de la Bibliotheque du
„ France.

M. *Hudson*, après ces témoignages publics de sa reconnoissance, nous de l'ordre qu'il a tenu dans la Edition dont il nous fait part. Il primer à la tête une Dissertation en vers, composée par feu M. *Dodwell* siecle & sur la patrie de *Demys*. Ce ve après cela, le texte de ce Geographe avec une version Latine, imprimée du Grec, & les Scholies Gréques *zathe*, qui remplissent le bas de la suite de *Demys*, viennent de deux versions de ce Geographe, en vers Latins, l'une par *Rufus Festus* Poète celebre du temps de Theodose l'autre par *Priscien* qui vivoit sous d'Anastase & de Zenon. Le texte nous est defiguré par quantité de fautes, qu'il est difficile de corriger, sans quelque nouveau Manuscrit plus exact que celui sur lequel *Pierre Pithe*

cet Auteur. Il les a fait imprimer au
sous du texte, à la reserve d'un petit nom-
bre qu'il a renvoyées à la fin du volume;
& il y a joint quelques conjectures de M.
Odd, qui tendent au même but. A l'égard
de *Priscien*, comme on l'a revû sur divers
Manuscrits, & qu'on en a multiplié les
Editions, le texte en est moins fautif. Ce-
la n'a pas empêché l'Editeur d'y faire quel-
ques restitutions, & de l'accompagner
des diverses leçons tirées des Manuscrits
qu'il a consultez. Après ces deux versions
Latines & Poëtiques de *Denys*, on voit
un autre petit Poëme Latin d'*Avienus*,
très-mutilé, & qui sous le titre d'*Ora Ma-
ritima* contient une description des côtes
maritimes. Cela est suivi de la Paraphrase
Gréque de notre Geographe, plus com-
plette qu'elle n'avoit paru jusqu'ici; à la

ons, les corrections, & les Notes, tant sur *Denys* que sur *Eustathe* son Scholiaste, parmi lesquelles sont comprises celles de *Jac de Holstein*, terminent ce volume.

Pour ne rien laisser à souhaiter au Lecteur par rapport à l'intelligence de cet ancien Geographe, on n'a pas oublié de faire graver quatre nouvelles Cartes Geographiques, qui doivent passer pour être d'autant plus exactes, que le celebre M. *Halley* a bien voulu y donner ses soins. La premiere est pour l'Afrique, la seconde pour l'Europe, la troisieme pour la Grece, & la derniere pour l'Asie.

Tel est l'arrangement des differentes Pieces qui composent ce volume. Il ne nous reste plus qu'à faire connoître plus particulièrement la Dissertation de M. *Dodwel*, sur le siecle & sur la patrie de *Denys* le Geographe.

On avoit cru trouver l'un & l'autre dans un passage de *Plin* le Naturaliste, où cet Historien parle d'un *Denys* natif de *Charax* en Susiane, qui vivoit sous Auguste, & qui avoit écrit une Geographie. Mais (observe M. *Dodwel*) est-il vraisemblable que si le *Denys* dont parle *Plin*, étoit notre *Periégète*, celui-ci n'eût fait mention de *Charax* sa patrie en aucun endroit de son Poëme? Il reconnoît, au contraire, que Rome est la Mere de toutes les Villes, & le siege des Princes dont il est né

né sujet; ce qui ne convient ni
Charax ville de la domination de
 D'ailleurs notre Geographe (v. 2)
 le des *Nasamons* comme d'une N
 truite par les Romains. Or noi
 nons de *Zonare*, que ce fut sous
 que les *Nasamons* reçurent cet
 mortelle. D'où l'Auteur de la Di
 conclut que *Denys le Périégète* a
 puis *Domitien*. D'un autre côté
 Geographe parle des *Perfes* & de
 d'une maniere à faire comprendre
 premiers n'avoient point encore
 les seconds: ce qui n'étant arrivé
 l'empire d'*Alexandre Severe*, il
 (dit *M. Dodwel*) que notre *Deny*
 avant la fin de cet Empire. Mais
 t-il) comme *Denys* fait mention
 faite des *Parthes* par un Emper
 main, & que cet Empereur ne
 être que *Trajan*, ou *Lucius Antonin*
Septime Severe, il n'a pû écrire ce
 avant le regne de *Trajan*. Ajoute
 qu'il appelle Rome la *mere* ou la
 de toutes les villes de l'Empire R
 ce qui ne s'étant pû dire qu'après
 racalle eut déclaré tous les habitant
 Empire citoyens Romains, on p
 rer de là que *Denys* n'a composé le
 dont il s'agit, que depuis cette
 tion de *Caracalle*.

Il resulte de cette discussion

(dit M. *Dodwel*) Que l'on doit placer l'époque de ce Poëme entre Caracalle & Alexandre Severe. Notre Auteur croit être bien fondé à la fixer sous l'empire d'Elagabale ; & ce qui l'y détermine c'est un passage d'*Etienne de Byzance*, où ce Geographe cite un vers de *Denys le Périégète*, dans lequel il est parlé de la ville d'Emese. Il est vrai que le nom de cette ville ne se lit pas aujourd'hui dans le texte de notre Poëte. Mais l'Auteur de la Dissertation soupçonne que ce texte a été mutilé en cet endroit ; & ce qui acheve de l'en convaincre, c'est que dans *Avienus* Traducteur Latin du Poëte Grec, il trouve précisément en ce même lieu, sept vers qui roulent sur la ville d'Emese & sur le Temple du Soleil, qu'on y adoroit ; & auxquels repondoient sans doute autant de vers Grecs dans le *Périégète*. Cette lacune ainsi verifiée, M. *Dodwel* ne balance pas à décider que notre Geographe s'étant étendu sur les loüanges de la ville d'Emese & du Temple du Soleil qui la rendoit fameuse, il a voulu par là faire sa cour à l'Empereur Elagabale, qui avoit donné à ce Temple un nouveau relief. Il ne paroît pas même à l'Auteur qu'il soit probable que *Denys* ait osé faire une mention si honorable d'Emese & de son Temple après la mort d'Elagabale, dont la *memoire étoit en execration dans tout*

Tom. LIII. D d *l'Em.*

l'Empire : ce qui renferme dans un petit nombre d'années l'époque dont la recherche fait le sujet d'une partie de cette Dissertation.

Quant à la patrie de notre Géographe, il n'est guères moins difficile de la deviner. La plupart des Ecrivains modernes s'accordent à lui donner le surnom d'*Alexandrin*. Cependant de tous les *Denys* que les anciens Auteurs font originaires d'Alexandrie, nul ne passe pour avoir composé une Géographie universelle. Ceux qui ont confondu *Denys* le *Périégète* avec le *Denys* de *Charax* dont *Plin*e a parlé, fondent le surnom d'*Alexandrin* sur ce que cette ville de la *Sufiane*, s'appelloit autrefois *Alexandrie*. Mais ayant, depuis ce temps-là, pris le nom d'Antioche, à cause d'un *Antiochus* qui l'avoit rebâtie, on auroit dû nommer notre Géographe *Denys d'Antioche*, plutôt que *Denys d'Alexandrie*.

Suidas l'a crû de Bithynie, par cette seule raison, que ce Poète insiste sur le *Rhébas* fleuve qui arrose cette Province, & à la description duquel il employe trois vers. *M. Dodwel* s'attache à faire sentir combien cette preuve est frivole; & découvre le motif qui (selon lui) a pû porter notre Géographe à parler de cette rivière avec quelque distinction. Enfin après avoir refuté les raisons sur lesquelles *M. Hill* son Compatriote, qui nous a don-

e Edition de *Denys*, s'appuyoit pour
 maître ce Poëte à Byzance ; il se dé-
 ne en faveur de Corinthe , sur ce
 ment Que de tous les Geographes
 at porté le nom de *Denys* , & dont
 quité nous a conservé la memoire ,
 fait mention que d'un seul *Denys*
bien qui ait traité cette matiere en
 & qui en ait composé un Poëme
 e. Or c'est justement un Ouvrage de
 nature qui nous reste sous le nom de
 le *Périégète* , qui par consequent
 être le même que *Denys* le Corin-
 , dont parle *Suidas*. Aussi notre
éte n'a t-il pas manqué de celebrer
 the sous le nom d'*Ephyre* qu'elle por-
 anciennement. A la verité , il re-
 vit Rome pour sa patrie , mais c'est
 alité de Citoyen Romain ; qualité,
 on seulement lui étoit commune a-
 tous les habitans de ce vaste Empire,
 qui convenoit plus particulièrement
 de Corinthe , depuis que cette ville,
 e par Jules Cesar , étoit devenuë Co-
 Romaine.

reste , nous ne pretendons pas faire
 Extrait bien circonstancié de cette
 tation de M. *Dodwel*. Nous nous
 tons d'indiquer en gros les princi-
 points qui y sont traitez ; les Ouvra-
 rits d'un style aussi précis & aussi ser-
celui-ci , & chargez d'autant d'éru-

628 JOURNAL DES S
tion , perdent toujours b
abregez.

*Lettres de M. J. DE WI
Chevalier de l'Ordre de sa
seiller de Madame la Lanc
son Resident auprès de M
des Provinces-Unies , &c
ponses de M. G. BARLÉ
tion , nouvellement revûs
A Utrecht , chez Jaques I
vol. in 12. pp. 265.*

Q U O I Q U E les Lettres
quefort & Barlée aye
primées depuis long-temps
soit ici qu'une nouvelle E
moins comme elles sont in
sieurs personnes, nous ne la
dire un mot ici , & d'en
ques-unes. Ces Lettres son
caracteres , les unes enjoû
ferieuses , les unes sur les
ques , les autres sur des suj
& la plûpart remplies de tr
ture. La premiere est de
comme elle sert de Préfa
nous commencerons par la

*Lettre de M. Gaspard Barlée .
Huygens.*

V O U S souhaitez sçavo

e ces Lettres ? Je ne puis pas encore
 le dire. Le lieu où il est né ? Celui
 nous mourons tous. Sous qui il a été
 vé ? Sous Apollon & les Muses. Quel
 il a succé ? Celui de la verité , de la
 ceur & de la politesse. En quel Col-
 e il a étudié ? En celui du bon sens.
 quel siecle ? Dans celui où l'ignorance,
 l'ambition & l'avarice regnoient dans
 monde. En quelle Epoque ? L'an du
 commencement de la folie , qui ne se peut
 rquer. Où il habite ? Dans un lieu où
 adore , non Nitzliputli le Dieu des
 Mexiquains , mais l'argent. Sur quelle ri-
 re ? Sur une où les delicats , en man-
 ant de l'anguille , mangent ce qui est
 de plus infect de leurs corps. A quel-
 enseigne ? De la charruë , mais à la-
 elle aucun taureau n'est attaché. Vous
 alez aussi sçavoir ce qu'il fait ? Il fa-
 rife les gens de bien. Ce qu'il ne
 pas ? Il ne parle mal de personne.
 qu'il est ? Mon Legat à Latere. Ce
 il n'est pas ? Pere. Ce qu'il aime ?
 vertu. Ce qu'il n'aime pas ? La
 ur. Ce qu'il sçait ? Etre content de sa
 dition. Ce qu'il ne sçait pas ? Trom-
 . Ce qu'il desire ? De faire du bien à
 sieurs. Ce qu'il craint ? D'offenser ses
 is. Quand il s'afflige ? Lorsque les mé-
 ns se réjouissent. Quand il a de la
 e ? Lorsque les gens de bien ne se plai-
 gnent

dans le bancal : l'cu creuue.
glise ? Comme il doit. Dans le
Très-honnête. A la Cour ?
pour l'avenir. Dans son lit ? Je
Vous voulez encore que je vous
trafic il fait ? Celui de gagner les
bien. Ce qu'il met en compte ?
tus. Sur quel pied il regle sa
Sur son bien. Quelle physion
Un air agreable & ouvert. Qu
cils ? Point. Quels yeux ? De f
Quel est son cœur ? Franc & fin
démarche ? Fort modeste. Cor
est habillé ? A la Grecque, march
des bottes. Voulez vous mainte
voir qui il est ? Je vais vous le di
Wicquefort, votre intime ami &
Adieu. Le 25. Decembre 1635.

Lettre de M. F. Wicquefort à M.

& en l'autre. Au reste, ma femme, maniere des Hambourgeoises, aime belles coûtumes, & la retraite. Con- d'être à la campagne avec ses pou- elle méprise les délices de la ville, & nge qu'à son menage. Elle jouit, du fuste & des foudres de Jupiter, air plus pur, & a l'esprit plus en re-

Mais afin que vous ne croyez pas e est sans rien faire, vous sçavez e a des occupations qui regardent sa blique. Aussi tôt que la cueillette a hevéé, elle a fait tuer une de ces à quatre pieds, auxquelles, comme autrefois Chryssippe, il a été donné me qui lui tient lieu de sel. Lors- vous aurez le loisir de venir en assai- r le lard de la maniere que vous le t, vous jugerez si elle doit être mise mbre des pourceaux, ou des cochons t, qui, à ce qu'on dit, ont le corps ormé & plus robuste. Les principa- rties de cet animal, lesquelles étoient mées des Anciens, & qu'on avoit me d'affaisonner avec du benjoin de e, du vinaigre, & avec quelque ent suc, seront toutes réservées pour , au ventre près, qu'ils affuroient le trois sortes, celui de la truie qui porté, celui de la truie qui avoit a-, & celui de la truie qui étoit steri- *line disoit que le ventre de la truie*

JOURNAL DE
n'avoit porté qu'une fois étoit
; d'autres préferoient le ventre de ce
qui avoit avorté. Pour nous, au lieu
de cette viande, nous vous donnerons le
devant de la tête, & les jambons d'un
porceau. Nous ne vous servirons point
de tettes, puisqu'il n'en a point, de sorte
que nous n'irons point contre la loi de
l'Empereur Alexandre Severe, qui défend
de tuer une truie avec ses tettes pleines de
lait. Au lieu d'une piece de cochon salé,
nous vous presenterons des saussisses très-
délicates. Pour des boudins & des hachis,
ma femme n'en a point fait. Nous at-
tendons à notre tour, que vous nous fas-
siez goûter des saussisses de porc entier,
& aussi-tôt que les affaires publiques dont
je suis chargé seront expédiées, je serai ra-
vi de goûter du jus de Bacchus avec vous,
& avec M. le Bailli, & de faire la débau-
che en revoyant mes amis. Je vous écri-
rai d'ici ce que nous aurons demain de
nouveau de France & d'Allemagne. Adieu,
1640. Saluez de ma part le venerable
illustre Vossius.

Réponse de M. G. Barlée à M. J. Wic
fort.

D'où vient, Monsieur, que vous
donnez tant de peine de m'écrire

mes si éloquens, d'une truie, dont le naturel est tout à fait différent du mien. Cet animal ne fait du bien qu'après la mort, & moi après ma mort je ne ferai de bien à personne. La truie ne sçait ni la Rhétorique ni la Poësie, & moi j'entends médiocrement l'une & l'autre. La truie grogne & se plaît dans la boüe, & moi je chante & j'aime la propreté des Muses. La truie lorsqu'elle est contrainte de regarder en haut, devient muette, & moi lorsque je regarde la surface du Ciel, je commence à chanter, & je publie hautement les louanges de celui qui a fait la truie. Cet animal, de même que la chevre, est consacré à Bacchus, dont l'un & l'autre gâtent néanmoins les vignobles; & moi je suis consacré à Apollon, à qui je compose de petits vers innocens. Me parlez-vous d'une truie pour prendre occasion de sa fécondité, de me reprocher que j'ai grand nombre d'enfans? Ou avez vous dessein, à cause de la lasciveté de cet animal, de me reprocher les mots un peu trop libres dont je me suis servi en parlant des perdrix, & en faisant la comparaison des poules & des oyes? Avez-vous tué un pourceau pour affermir notre amitié par cette victime, vous souvenant de ce que dit Virgile: *Ils faisoient alliance en tuant un pourceau*? N'est-ce point que vous pre-

font parle Horace, lorsqu'il dit: *Moi qui suis gras & propre, &c.* ou plutôt que je suis de la secte des Pythagoriciens, qui, comme dit Claudien, font passer dans les parties grasses d'une truie, les ames des voluptueux. Vous ne voulez pas, je croi, me mettre au nombre de ceux d'Arcadie & de Beotie, qui ont donné lieu au proverbe: *Truie de Beotie.* Ces sortes de bêtes ne composent pas des Panegyriques de Cardinaux. Mais je voi fort bien par votre Lettre ce que vous pretendez. Vous m'invitez à manger de la tête & des jambons d'une truie, j'y consens, pourvû que je ne sois pas transformé en une tête pareille, car elle est fort indocile, & ignore l'adresse des éléphans. Palemon Grammaire, le pourceau des Lettres, parce qu'il ramassoit de toutes parts beaucoup de choses sans choix & sans jugement. Je ne veux pas passer pour tel, c'est pourquoi j'aime mieux manger des jambons de votre truie que de sa tête. J'ai lû dans Plutarque que les Loix des Censeurs défendoient de manger le ventre, la matrice, & la tête de la truie. Mais, Monsieur, ces Loix n'obligent pas ceux qui sont freres & aliez de l'Empire Romain. Assurez vous prie de mes respects M. de Zulichen & dites-lui qu'on a représenté en cette ville une Tragedie composée par un Vivant.

qui ne sçait ni Grec ni Latin ; c'est une Pièce dont Sophocle même n'auroit pas honte d'être l'Auteur. MM. Hoofd, Burghius , Vondelius , & tous les Connoisseurs en sont étonnez , aussi bien que moi. A Amsterdam , le dix Novembre 1641. G. BARLÉ.E.

Specimina differentiarum Juris Communis & Juris Gallicani circa materiam restitutionis in integrum , Præsïde D. Johanne Henrico Feltzio , Professore Jurisc. & Cap. Thom. Canonico , solenni disquisitioni sistit CAROLUS JOSEPHUS GRINSARD Metensis , ad diem mensis Julii anno 1712. C'est-à-dire : *Essais des différences qui se rencontrent dans le Droit Commun & dans le Droit François , sur la matiere des restitutions en entier , proposez dans une dispute publique du mois de Juillet 1712 , par Charles-Joseph Grinsard , de Metz.* A Strasbourg , de l'Imprimerie de Jean Pastorius. Brochure in 4. pagg. 24.

QUOIQUE les contrats forment des engagements reciproques entre ceux qui les ont passez , & qu'il soit important pour la Societé civile que ce qui a été une fois promis ou arrêté , ait son execution & son effet , il y a néanmoins bien des cas où l'équité demande que les Par-

ties soient remises au même état où elles étoient avant leurs conventions, & c'est lorsqu'il y a une fraude évidente de la part de l'un des Contractans, & une lésion énorme au préjudice de l'autre. Toutes les Loix concourent alors à détruire des actes qui blessent la foi publique & l'égalité qui doit regner dans les Traitez. Mais la maniere de se pourvoir contre ces sortes d'actes n'est pas uniforme par tout. Dans l'ancien Droit Romain on avoit recours au Préteur, l'autorité du Juge ordinaire ne suffisoit pas. Dans la suite tous les Magistrats eurent le pouvoir de prononcer sur les restitutions en entier. En France il faut obtenir des Lettres du Prince, qu'on appelle Lettres de rescision. Voila la premiere différence du Droit Civil & du Droit François sur ce point.

La seconde différence, c'est que par l'ancien Droit Romain il falloit se pourvoir dans l'année contre les actes où l'on se croyoit blessé. Justinien, par le Droit nouveau, prorogea cette action pendant quatre ans. Le Droit François, plus favorable à ceux qui ont été trompez, leur laisse la liberté de se pourvoir pendant dix ans, mais après ce long terme expiré, ils ne sont plus reçûs à se plaindre.

La troisieme différence, c'est que dans l'ancien Droit Romain, & même suivant certains Canons, le mineur qui s'engageoit

geoit par serment à ne se pourvoir jamais contre l'acte qu'il passoit, n'étoit plus en droit de le faire, quelque préjudice qu'il en souffrît; & par là on abusoit du serment pour cimenter l'ouvrage de la fraude, & pour opprimer la foiblesse d'un mineur seduit. Mais en France le serment qui n'est point un lien d'iniquité, ne sauroit faire valoir un acte qui se trouve vicieux par lui-même.

La quatrième différence, c'est que le Droit Romain n'accordoit point le bénéfice de restitution aux mineurs qui s'étoient declarez faussement majeurs en contractant. On regardoit comme indignes du secours de la Loi ceux qui sembloient y avoir renoncé, en se donnant une qualité qu'ils n'avoient pas. Mais comme ceux qui vouloient obliger valablement les mineurs, ne manquoient point d'exiger d'eux de fausses declarations de majorité, qu'ils faisoient inserer dans l'acte, on a cru nécessaire en France de n'avoir nul égard à ces sortes d'énonciations, & on en a même expressément défendu l'usage aux Notaires.

Enfin suivant les Loix Civiles, lorsqu'il y avoit lieu à la rescision d'un acte, on decidoit la contestation des Parties comme si jamais l'acte n'avoit été fait: au lieu qu'en France on commence par *enterrer les Lettres de rescision* contre l'ac-

*La Nouvelle Astrée, dédiée à son
royale Madame. A Paris, chez
Pepie, rue S. Jacques. 1711
12. pagg. 210. & à Amster
Pierre Humbert. in 12. pagg.*

LE Roman d'Astrée a plu à
Sçavans, mais la plupart de
monde n'y ont pas trouvé le m
Les Episodes continuels, l'affe
ne vaine science, l'étalage de
profonde des anciens Druides,
fies frequentes & dépourvûes
mens; tout cela rebute bien des
& ce sont des défauts qu'on a
ici, pour faire de l'Astrée un O
turel qui puisse plaire à toutes l
nes de bon goût, que l'affectati

moyen l'écueil de tous les longs Romans, où le Heros & l'Heroïne ne paroissent sur la scene que rarement, ce qui empêche qu'on ne s'affectionne à la suite de leurs aventures; leurs amis & leurs amies qui n'interessent pas tant qu'eux, tenant ordinairement les trois quarts du Livre. On a de plus changé le style, quoi qu'il ait beaucoup de force dans l'original. Cent ans dans une Langue vivante, mettent tout hors de mode. L'Auteur a pourtant conservé certains traits qu'on remarquera assez à quelques mots antiques, & encore mieux à la beauté des sentimens. Un homme de la condition de M. d'Urfé ne pouvoit en avoir que de fort nobles & de fort élevez. Voilà ce que nous avons à dire de la petite Histoire d'Astrée & de Celadon, dont le fond est assez connu du Public pour n'avoir pas besoin d'être exposé ici.

Plan Theologique du Pythagorisme & des autres Sectes Sçavantes de la Grece, pour servir d'éclaircissement aux Ouvrages Polemiques des Peres contre les Payens. Avec la traduction de la Therapeutique de THEODORET, où l'on voit l'abregé de ces fameuses Controverses. Par le R. P. MICHEL MOURGUES, de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal en l'Université de Toulouse. A Toulouse, & se vend à Paris chez
 Jac.

640 JOURNAL DES SÇAVANS.
Jacques Vincent, rue saint Severin,
vis-à-vis l'Eglise, à l'Ange. 1712. in 8.
2 voll. Tom. I. pagg. 540. Tom. II.
pagg. 486.

ON trouve à la tête de cet Ouvrage,
une Lettre dans laquelle l'Auteur in-
truit le Public de l'occasion qui a fait
naître ce Plan Theologique, & de la fin
qu'on s'y est proposée. Le R. P. Mour-
gues ayant publié il y a quelques années
un *Parallele de la Morale Chrétienne avec*
celle des Philosophes, telle qu'elle est exposée
dans le *Manuel d'Epistète*, entreprit de con-
tinuer ce parallele par la traduction de la
Therapeutique de Theodoret. Il la mit donc
en François dans cette vûë: mais comme
Theodoret écrivoit pour des Lecteurs exa-
tément informez de la Philosophie &
la Theologie des Grecs, & qui l'ent-
doient à demi mot; il passe legerem-
ent sur quantité de matieres suffisamment
nues de ses contemporains, quoi qu'il
ayent pour nous des obscuritez capables
de nous arrêter. Le Pere Mourgues n'a
pas de les éclaircir par des Notes, qui
tant multipliées au point de surpasser
te par leur étendue; il prit la per-
leur donner quelque ordre, & il cru
joignant ensemble celles qui regar-
les mêmes sujets, il formeroit un
de *Système* qui feroit plus de pl

J U I N 1713.

641

des Notes sans liaison & sans suite. C'est l'exécution de ce dessein qui a produit le *Plan Theologique* renfermé dans le premier volume de cet Ouvrage ; & le *Plan Philosophique*, dont on nous fait esperer l'Édition. L'un & l'autre de ces Plans, qui que principalement destinez à l'éclaircissement de la *Therapeutique* de *Theodoret*, rendront aussi de nouvelles lumieres sur les Ecrits Polemiques des Peres contre les Payens ; *Theodoret* n'ayant fait qu'abreger ce qui avoit paru jusqu'alors touchant ces Controverses.

Après cet avertissement, l'Auteur s'applique à donner une juste idée de la beauté, de la force, & de la méthode de ces Ouvrages Polemiques des Peres. C'est (à son avis) ce qu'ils nous ont laissé de plus travaillé, ce qui a fait briller davantage leur esprit & leur éloquence, & ce qui interesse le plus les Lecteurs. Deux suites d'Orateurs Chrétiens (dit-il) & de Docteurs éclairés y ont manié avec dignité les deux Langues les plus parfaites & les plus abondantes : D'un côté saint *Justin*, *Athenagore*, saint *Clement Alexandrin*, *Cyrille de Neuchâtel*, saint *Gregoire Nazianze*, saint *Cyrille d'Alexandrie*, *Theodoret* ; de l'autre, *Minucius Felix*, *Tullien*, *Lactance*, *Arnobe*, & saint *Augustin*. Il s'agissoit de convaincre des vérités du Christianisme, ce qu'il y avoit de

sage & de plus clair-voyant dans le Paganisme, c'est à dire les Philosophes. „ Ce „ n'étoient plus (continuë t-il) de sim- „ ples Pêcheurs, qui les prodiges en main „ commandoient à la multitude de croire „ plutôt qu'ils ne le lui persuadoient: c'é- „ toient des Docteurs qui confondoient „ des Docteurs, par une superiorité de „ raison & de lumiere: c'étoit l'élite des „ Chrétiens qui se mesuroit en dispute re- „ glée avec l'élite de la Gentilité: & le „ succès a prouvé à toute la terre, que „ de Philosophe à Philosophe, & d'Or- „ teur à Orateur, tout l'avantage étoit „ du côté des Chrétiens. „ Les Peres ont donc attaqué directement le Paganisme, & ont employé contre lui deux batteries; l'une contre les articles les plus scandaleux de la doctrine Payenne, en les comparant aux articles correspondans de la doctrine Chrétienne toute édifiante & toute sainte: l'autre, contre ce que le Paganisme avoit de plus supportable, en montrant que c'étoit autant de larcins que les Gentils avoient fait dans l'Ecriture. Telle a été en general la methode des Peres, sur laquelle l'Auteur entre dans un détail plus particulier. Il insiste beaucoup sur le soin qu'ont pris ces saints Docteurs, d'indiquer non seulement la source de ces veritez adoptées par le Paganisme, mais encore les canaux par où elles ont couré

plus

plus ou moins pures chez les differens Peuples de la Gentilité.

Il s'occupe dans le reste de sa Lettre preliminaire à nous apprendre sur quels Memoires il a dressé le *Plan Theologique* dont il nous fait part ; & à porter son jugement sur les Ouvrages qui nous restent touchant la Theologie des Philosophes Payens. Quoi que parmi les Auteurs profanes *Platon* & *Aristote* soient les deux qui lui ayent le plus fourni , il n'a pas laissé de consulter avec fruit le Pythagoricien *Ocellus* , les *Symboles* & les *vers d'or* de *Pythagore* , *Plutarque* , *Diogene Laërce* , *Philon* , *Sextus Empiricus* , *Plotin* , *Periphyre* , *Iamblique* , *Alcinoüs* , *Saluste* , *Hiérocès* , *Alexandre d'Aphrodise* , *Proclus* , *Ciceron* , *Senèque* , *Virgile* , *Ovide* , *Apulée* , *Macrobe* , &c. Parmi les Auteurs Chrétiens ; les Peres que nous avons nommez plus haut , lui ont été d'un grand secours sur ces anciens Systèmes : Car (dit le P. Mourgues) ils n'en ont rien ignoré , & n'en ont rien condamné qu'avec connoissance de cause. Du reste , la raison qui a fait rechercher par preference la Theologie de la Secte Pythagoricienne , c'est (dit-il) que le Pythagorisme est la Philosophie & la Theologie primitive , & qu'il fait le fond des autres sectes , lesquelles ne sont à l'égard de celle-là , que comme diverses heresies à l'égard d'une Religion.

ou comme divers dialectes à l'égard d'une Langue originale. Il termine cette Lettre préliminaire par un éloge de M. de la *Lottbere*, auquel elle est adressée, ainsi que les onze suivantes, qui font le corps de ce premier volume, & dont nous allons faire en peu de mots l'analyse.

I. Le Pere Mourgues dans sa première Lettre, traite de l'unité de Dieu, selon les Sçavans du Paganisme. Il s'efforce de prouver d'abord la creance de cette unité chez les Payens, par la fameuse *Palinodie d'Orphée*, qui à son retour d'Égypte, se retracta sur la pluralité des Dieux, qu'il avoit enseignée en Grece. L'Auteur produit ici, d'après saint *Justin*, plusieurs passages d'*Orphée*, dans lesquels ce Poete parle distinctement du Verbe Divin, & le met au dessus des Anges, des Dieux, & des Génies. Ces passages, ainsi que presque tous ceux des autres Poetes cités dans cet Ouvrage, sont traduits en vers François. Le Pere Mourgues rapporte outre cela divers temoignages des Poetes Grecs, qui font foi Qu'ils admettoient un seul Dieu suprême. Il montre de plus que cette unité a été reconnue dans les trois anciennes Ecoles Philosophiques; dans l'Ionique, par *Anaxagore*, sous le nom d'*Intelligence*; dans l'Eleatique, par *Mélisse* & *Parménide*, sous le nom de *Tout*; & dans l'Italique, par *Pythagore*, sous les

noms de *Pere*, d'*Intelligence*, d'*Ame*, & de *Moteur*. Il cite un passage de *Platon*, qui prouve que ce Philosophe a pensé dignement de la Divinité; en sorte que le Pythagoricien *Numenius* d'Apamée a eu quelque raison, ainsi que les Peres, de l'accuser d'être Plagiaire de *Moyse* sur la doctrine qui concerne Dieu & le Monde; ce qui a fait dire au même *Numenius*, Que *Platon* n'est autre chose que *Moyse* qui parle Grec.

Cette conformité a fait regarder les Platoniciens par saint *Augustin* comme des Philosophes dont on seroit aisément des Chrétiens: & l'on voit en effet (dit l'Auteur) que les principaux des Académiciens, tels que *Plotin*, *Porphyre*, *Iamblique*, *Apulée* & *Macrobe*, ont parlé d'un seul Dieu, comme en avoient parlé *Socrate* & *Platon*. *Cicéron*, nourri dans les mêmes principes, s'est élevé avec ardeur contre le Polythéisme, & contre les Stoïciens & les Poetes, qui par leur langage équivoque & figuré avoient donné lieu à l'erreur. *Varron*, selon saint *Augustin*, semble avoir pris à tâche d'abolir le culte des Dieux; & *Plutarque* paroît avoir été sur cet article dans des sentimens pareils à ceux de *Varron* & de *Cicéron*. Entre les autres Sectes, l'Epicurienne n'admettoit que de vains fantômes de Divinité, auxquels elle ne donnoit point de chef; celle des *Peripateticiens* reconnoissoit une pre-
miere

miere Cause, un premier Moteur, & *Aristote* sur cela est assez d'accord avec *Platon*. Celle des Stoïciens recevoit une suprême Divinité, mais toute corporelle. En un mot l'Auteur observe Que de toutes les Sectes qui ont donné quelque intendance ou puissance aux Génies, aucune ne la leur a donnée indépendante du souverain Maître du Monde.

2. La seconde Lettre du Pere Mourgues roule sur six distinctions très-remarquables, qu'il prétend que les Docteurs du Paganisme établissoient entre le Dieu suprême & les Dieux inférieurs. Avant que d'entrer en matiere, il fait une observation curieuse sur la difference que mettoit *Platon* dans les suscriptions de ses Lettres, c'est-à-dire dans ce qu'il écrivoit suivant la coûtume au dessus de ces mêmes Lettres. Voici comme ce Philosophe s'en explique en écrivant au jeune Denys Tyran de Sicile. „ Je compte que vous n'a-
 „ vez pas oublié la marque dont nous
 „ sommes convenus pour la distinction
 „ des Lettres interessantes d'avec les indif-
 „ ferentes que je vous écris Je vous
 „ prie de nouveau de vous en bien sou-
 „ venir : car mille gens me demandent
 „ des Lettres de recommandation auprès
 „ de vous, auxquels je ne puis en refuser
 „ honnêtement. Je marque de ce mot
 „ *Dieu*, celles dont le succès me tient au
 cœur,

cœur; & j'écris *les Dieux*, à la tête de celles où je ne prens aucun intérêt.

Les trois premiers titres de distinction que ces Philosophes mettoient entre le Dieu suprême & les Dieux inferieurs consistoient à croire 1. Qu'il est l'ouvrier, & qu'ils ne font que son ouvrage; 2. Qu'il est immortel de sa nature, & qu'ils ne sont immortels que par sa bonté; 3. Qu'il est éternel, & qu'ils ont été faits dans le temps. Une quatrième & une cinquième différence; c'est Qu'il est l'être vrai, & Que ce que l'on conçoit de premier en Dieu est au dessus ou au delà de l'être; au lieu que les Dieux n'ont qu'un être faux ou qu'un être équivoque. C'est ce qu'entendoient les Pythagoriciens par le *monde intelligible* ou l'être vrai, & par le *monde sensible* ou l'être faux, dont les Dieux faisoient partie. Enfin la sixième distinction étoit fondée sur la Providence, qui dans le Dieu suprême s'étend à tout, au lieu que les Dieux inferieurs n'avoient qu'une sorte d'œconomie bornée & dependante. L'Auteur fait voir que, selon *Theodoret*, *Clement Alexandrin*, & saint *Justin*, *Platon* a tiré de l'Écriture sainte le dogme de la Providence, qu'il établit dans le *dixième Livre des Loix*, & que sa doctrine est saine à cet égard, ainsi que celle de *Pythagore*, aux métempycholes près.

Cette Lettre est terminée par un article que l'Auteur appelle *Episodique*, & dans lequel il tâche de développer l'opinion d'*Aristote* touchant la Providence *surlunaire* : ce qu'il juge nécessaire pour l'intelligence de plusieurs Peres de l'Eglise, qui accusent ce Philosophe d'avoir borné la Providence au soin des choses qui se passent au dessus de la Lune, erreur qu'il a vrai-semblablement empruntée du Pythagoricien *Ocellus*, & dans laquelle il n'est tombé (dit on) que pour avoir outré deux veritez certaines, celle de la simplicité de Dieu, & celle de son immutabilité.

3. Le Pere Mourgues employe sa troisième Lettre à nous faire connoître les Athées du Paganisme; & il montre que la plupart de ceux à qui les Payens ont donné ce nom, ne rejetoient pas le Dieu souverain, mais qu'ils nioient seulement les Divinitez subalternes. C'est ce que l'Auteur s'applique à mettre dans un plus grand jour par les portraits historiques qu'il nous donne des six fameux Athées du Paganisme, sçavoir *Protagore*, *Prodicus*, *Diagore*, *Theodore*, *Euhémere* & *Critias*; & par l'exemple de *Socrate* & *Heraclite*, que le Peuple accusa d'Atheisme, quoi qu'ils reconnussent la Divinité suprême.

4. L'Auteur, dans la Lettre suivante.

traite de la Trinité des Platoniciens ; & avant que d'entamer cette matiere , il avance trois propositions , dans lesquelles il renferme les veritables sentimens des Peres sur le fait de cette Trinité. Il soutient donc 1. Que les Peres ont remarqué dans les Ecrits de *Platon* une imitation , une sorte de copie de la Trinité , suffisamment insinuée dans les Livres de Moïse & des Prophetes : 2. Qu'ils ont trouvé cette copie très-défectueuse & très-infidele : 3. Que malgré cette infidelité qu'ils ont eu grand soin d'inculquer aux Payens mêmes , ils ont néanmoins profité de l'entêtement des Payens pour *Platon* , afin de les convaincre par la maniere dont il a parlé de la Trinité , qu'il s'étoit instruit sur la Religion dans nos anciennes Ecritures , & afin de les apprivoiser , pour ainsi dire , à la creance du dogme Chrétien par cet argument : *Vous tenez Platon pour un excellent Maître sur les causes Divines ; or Platon vous enseigne qu'il y a trois hypostases en un seul Dieu : qu'avez-vous donc à vous recrier contre nous , qui ne faisons que réélifier Platon par Moïse , le Maître de Platon sur cette matiere , comme sur beaucoup d'autres ?* De ces trois propositions (continuë l'Auteur) il resulte Que les Peres ne peuvent avoir eu la pensée de prouver aux Fideles le vrai dogme de la Trinité par l'autorité de *Platon* & des Platoniciens.

comme des Ecrivains hardis le voudroient donner à entendre.

Le Pere Mourgues , après cela , tâche de prouver par divers passages , Que *Platon* a mis dans le Dieu suprême trois *hypostases archiques* , c'est à-dire , ayant caractere de Principe; ce qu'il confirme par une analyse exacte du Livre de *Plotin* sur ce même sujet. Il observe que ce *Platonicien* pour élever l'esprit à la connoissance de ces *Hypostases* , commence par la troisième , qui est l'*Ame* du Monde sensible , d'où il passe à la découverte du Monde intelligible ou de l'*Intelligence* , qui est la deuxième *Hypostase* , ces deux degrez lui servant à parvenir au premier principe , qui est la très-parfaite *Unité*. L'Auteur après avoir rapporté la Critique que fait saint *Cyrille* de ces trois hypostases des *Platoniciens* , fait quelques réflexions sur l'usage ancien & moderne du terme d'*Hypostase* , d'où il paroît que ce terme ne peut servir d'évasion aux *Platoniciens* accusez de multiplier la Nature Divine. Le Pere Mourgues finit sa Lettre par l'examen de ce Problème important , Si la sublimité impenetrable d'un point de Religion peut prouver que c'est Dieu seul qui l'a proposé à l'homme , & que la Religion qui croit divers articles de cet ordre est divine : & il conclut pour l'affirmative.

5. Le Pere Mourgues approfondit la

mé-

matiere dans la cinquième Lettre, dite des trois hypostases archiques ou culier; & de la distinction du *Pere*, *Verbe* reconnu par les Theologiens anisme. Il produit divers extraits ardent chacune de ces hypostases, le *e Verbe*, & l'*Ame* ou l'*Esprit*. Il cette Lettre par diverses confide- ou regles, soit pour inspirer de la tion aux Critiques, soit pour ex- tention des Traducteurs, qui tra- ou sur les Ouvrages Polemiques es, ou sur les Ouvrages des Philo- que les Peres ont attaquez.

L'Auteur après avoir exposé dans ses emieres Lettres le systéme des an- Philosophes sur le Dieu suprême, e dans les deux suivantes à nous e de leur doctrine par rapport aux subalternes, dont il forme deux.

La premiere qui renferme les visibles, c'est-à-dire le Monde & es, fait le sujet de la sixième Let- On y parle fort au long de l'Ame du , des Ames particulieres confide- comme en étant des parcelles, de la e des ames dans les corps (suivant me de *Plotin*) regardée comme une on du premier peché de ces ames, *imation* & de la divinité prétenduë tres.

De ces Dieux visibles, l'Auteur pas-
E c 2 se

se aux invisibles ou aux Génies, dont les Philosophes Payens faisoient quatre ordres : les Dieux de l'*Ether*, les Démons, les Heros, & les Ames pures. Les Platoniciens croyoient les Dieux ou les Génies de l'*Ether*, immortels, heureux & éclairés par le Verbe ; gardiens des hommes, instruits de nos démarches, s'intéressant pour nous. Les Demons ou les Génies aériens étoient ou bienfaisans ou malfaisans, sujets aux passions, & néanmoins les Messagers des Dieux & les gardiens des hommes. L'Auteur fait ici une digression sur l'esprit familier de *Socrate*, & observe que ce Philosophe a marqué un peu d'amour propre en se donnant deux Demons, l'un pour son conseiller, l'autre pour son panegyriste. Les Heros ou les Demi-Dieux étoient les enfans illegitimes des Dieux ; enfans nez d'un Dieu & d'une femme, ou d'une Déesse & d'un homme. Leur quartier dans le Ciel, étoit la *voje lactée*. On leur associoit les ames des Législateurs & des Fondateurs de Villes, d'Empires, ou de Républiques. Enfin les Ames pures étoient celles des Philosophes consommés, lesquelles alloient habiter les *Iles des Bienheureux*. Les Philosophes ne manquoient pas de placer ces ames Philosophiques au dessus des Heroïques. Du reste, l'Auteur finit en remarquant que ce que dit *Platon* dans son *Phedre* touchant

qui contribué à l'excellence & à la perfection de ces ames , ne peut être lû sans horreur , étant pris au pied de la lettre.

8. Toutes ces Divinitez Philosophiques, créées par le Dieu suprême, ne suffisoient pas pour contenter & pour borner la superstition du Vulgaire , qui en avoit encore d'autres de creation purement humaine. C'est de quoi le Pere Mourgues nous entretient dans les Lettres huitième & neuvième. Il commence par les Dieux de la Fable, nez du cerveau des Poëtes , & qui faisoient l'objet de la veneration des Peuples, & de la dérision des Philosophes. Il observe que *Platon* a critiqué *Homere* & *Eschyle* sur l'indecence de leur Mythologie , & qu'il avoit fait deux loix remarquables , l'une pour bannir de sa République les Poëtes Mythologistes ; l'autre pour fixer les matieres sur lesquelles les Poëtes peuvent écrire , & pour établir des Reviseurs de leurs ouvrages. L'Auteur parle de la peine que les Philosophes ont prise de tourner en allegorie la Mythologie Poëtique , & il découvre les raisons de cette tentative , qui a occupé *Platon*, *Zénon*, *Cleanthe*, *Chryssippe*, *Varron*, *Ciceron* ; mais qui n'a servi qu'à fortifier le Polytheïsme des Peuples.

9. Le P. Mourgues vient ensuite aux

aux Idoles, dont il expose d'abord la Theorie, c'est-à-dire la creance des Payens à cet égard. Le Peuple regardoit les Idoles en general comme les simulacres des Dieux. Mais les Philosophes & les Doctes en jugeoient autrement. Les uns tournoient en ridicules les Idolatres : les autres idolatroient exterieurement avec la multitude par pure politique, sans aucune creance interieure; & quelques autres, sur tout les plus modestes, reconnoissoient quelque chose de divin dans les Idoles, & tâchoient d'expliquer en quoi cela consistoit. L'Auteur s'attache à justifier ces differens faits, & sur-tout le dernier, qui est le plus important, & qui l'engage à developper les principes de cette *Theorie*, dont on faisoit tant de bruit du temps de saint *Augustin*. C'étoit le secret merveilleux que les derniers Platoniciens se flatoient d'avoir, de deifier les Idoles infailiblement, & pour ainsi dire, mechaniquement & physiquement; c'étoit le grand art d'en faire des Dieux. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans toute cette discussion, sur laquelle on pourra le consulter avec assurance de trouver chez lui sur tout cela de quoi satisfaire la curiosité la plus avide.

10. & 11. Nous sommes contraints aussi pour abreger, d'indiquer simplement le sujet des deux dernieres Lettres de ce volume.

lume, dont l'une traite des trois principales fonctions du culte Idolatrique, qui étoient la *Divination*, les *Sacrifices*, & la *celebration des Fêtes*; & l'autre est destinée à l'examen des trois dogmes sur lesquels les Philosophes regloient la *Morale*, sçavoir, l'*Immortalité de l'ame*, le *Jugement des morts*, & la *Metempsychose*.

Nous rendrons compte du second volume de cet Ouvrage le Mois prochain.

* *Lettre du R. P. SPIRIDION POUPART Religieux Penitent au P. Tournemine, sur la premiere Idolatrie.*

MON REVEREND PERE,

Je recherchois la premiere idolatrie qui ait été depuis le deluge, lorsqu'en relisant les Memoires de Trevoux, je remarquai que votre projet sur l'origine des fables promettoit la même découverte. Je crus alors devoir m'épargner un travail, qui seroit mieux entre les mains de V. R. & je laissai un temps mon dessein. Cependant, M. R. P. mon idée étant de traiter spécialement cette matiere, & de prendre une route que personne n'a encore renuë, je

abreger , pour ne laisser rien de ce que je croirai necessaire.

De tous les sentimens d'idolatrie, celui-ci a toujours été regardé comme le moins odieux. Attribuer la Divinité au Soleil, à la Lune, aux Cieux, préférer de la sorte des créatures à leur Auteur, c'est une étrange erreur, & il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit un grand crime, dit Philon *; mais quelque grand que soit cet aveuglement, il l'est bien moins que celui d'adorer comme Dieu du bois, des pierres, des métaux, des ouvrages du ciseau du Sculpteur & de l'imagination du Peintre. Cependant quoique ce fût une étrange erreur, un crime, une rêverie impie, un sentiment contre la lumière naturelle, l'esprit humain en fut capable; & ce ne fut point un petit nombre qui conçut ce sentiment, ainsi que Philon l'avance gratuitement lorsqu'il dit †, quelques-uns crurent que le Soleil, la Lune, les Astres étoient des Dieux, & ils leur rapportèrent les causes de toutes choses: mais ce fut toute la terre, ou très-peu s'en fallut, comme il paroîtra par la suite de cette Lettre.

La connoissance du vrai Dieu, qui s'étoit éteinte parmi les enfans des hommes avant le deluge, disparut encore après, & *presqu'aussitôt* que les hommes commen-

tout dans ces premiers temps où l'espèce humaine, qui n'étoit pas encore aveuglée par des préjugés de la fable, avoit moins d'obstacles à discerner la Vérité : cette idée a prévalu dans l'homme, & l'entretient d'un Être premier & souverain, elle le fit adorer où il le croyoit être. Car si c'est le regne le plus fort de l'idolatrie tant que les grands Hommes ont senti la Vérité, qu'à parler contre les adoreurs des fausses divinités & contre les Athées *, combien davantage l'a-t-on senti & vû, dans des lieux où l'on voyoit encore l'exemple & les leçons du Chef du genre-humain réparé par Dieu dans le châtement des premiers hommes, & de sa miséricorde dans la réparation de toutes choses ?

Il sembloit que l'homme ne pouvoit perdre cette connoissance, tout ce qu'il

choses intellectuelles par les choses visibles, & de comprendre l'excellence de l'Auteur par la beauté de ses ouvrages. Mais ce n'étoit pas là des choses sensibles, & l'homme ne comprit que ce qui tomboit sous ses sens. Or de toutes les créatures visibles les plus excellentes (après l'Homme) sont les Astres. Frapé de leur éclat, surpris de leurs influences, on admira leur lumière, leur cours, leur vertu; on les observa, on ne s'occupa que de cette étude; & parce qu'à force de les observer on connut davantage leur élévation, la régularité de leur cours, les effets prodigieux de leurs influences, on les prit pour la Divinité *, & on ne crut plus d'autres causes premières & toute-puissantes.

Je pourrois en prendre la preuve chez presque tous les peuples; mais puisque je parle de la plus haute antiquité, je dois la tirer principalement des peuples qui ont toujours été reconnus pour les plus anciens, & qui sont les Caldéens & les Egyptiens. Cependant il y en a encore d'autres dont je parlerai. Je sçai que les Scythes se vantoient d'être les premiers peuples †, & que sur leurs raisons faciles à résoudre l'honneur de l'antiquité leur fut adjugé. Si cette opinion prévaloit encore, il me faudroit recourir à ce peuple comme aux autres; mais les préventions

qui leur étoient favorables sont dissipées.

Quoi qu'avant la dispersion des peuples il y eut déjà quelques païs habitez, selon le sentiment commun la Caldée peut être appellée le berceau des hommes & de l'idolatrie. Elle a vû chez elle les premiers hommes se multiplier, se lier en société, renouveler les Arts, s'appliquer aux Sciences, bâtir, faire la guerre, former le premier Empire, passer de la connoissance du vrai Dieu à l'oubli de son nom, & à l'abomination d'un culte sacrilege; partir enfin de son sein pour aller peupler toute la terre habitable.

Les Grecs n'en ont point connu toute l'antiquité, ni tous les faits. Ils les ont souvent attribué aux Egyptiens, trompez qu'ils étoient par les registres imposteurs, & par les contes des Prêtres d'Egypte. Mais nous avons un meilleur garant, l'Écriture sainte, qui seule véritable & infailible, nous a donné la vérité de toutes choses. Nous avons les histoires & la Tradition Judaïque, exemtes des préventions des peuples, & des inventions de la fable, qui nous sont des guides plus sûrs & des témoignages plus recevables, que des récits de nations dont la vanité avoit intérêt à imposer, & qui n'ayant pas connu le Dieu que leurs premiers Peres avoient adoré, ont encore moins connu leur vraie origine.

ependant si les Anciens ont ignoré ce
 , ils en ont approché , & la Verité,
 jamais ne peut être entièrement étouf-
 , s'est fait sentir au moins à ses enne-
 s, si elle ne s'est pas toute manifestée à
 ur esprit. Un trait de Xenophon nous
 e fait juger. Cet Historien ne connoît
 as mieux que les autres la vraye antiqui-
 é de la Caldée , mais il en convient en
 quelque sorte , lorsqu'il dit que les Cal-
 déens sont les premiers hommes qui ont
 étendu au loin leur domination.

La Caldée a donc été le premier país
 peuplé , & par conséquent c'est là quel'Af-
 tronomie , la plus ancienne des Sciences ,
 (comme le fait en est constant) a été
 trouvée. Diodore de Sicile semble en un
 endroit * en attribuer l'invention aux E-
 gyptiens. Il prétend au moins dans un
 autre que les Egyptiens y étoient les plus
 experts , & qu'ils l'ont donnée aux Cal-
 déens, Colonie d'Egypte , selon cet His-
 torien. Mais les Grecs, fort mal instruits
 de leur propre origine, n'entendoient pas
 mieux ce qui étoit des autres, & ce n'est
 pas ici le seul fait en quoi peche Diodore,
 comme on le lui a reproché. S'il a été
 trompé en cela de même que ses sembla-
 bles, la raison en est plausible. On écou-
 toit plus volontiers les Egyptiens, dont le
 culte , la politesse , les mœurs , l'amour

E e 7

des

* L₁ I₂ §₁ I₃† L₂ I₁ c₂ §₁

fenti de la barbarie que laisse une profession.

Cependant Diodore , qui leur reproche leur primauté *, convient qu'ils sont de bons & habiles Astronomes, & il ajoute que les Caldéens s'appliquent dès l'enfance à l'observation des Astres, & qu'ils en font leurs enfans dans la même Science. Selon tout Juif qu'il est, & capable de découvrir ce qui est de la vraie antiquité, se contenta de dire que les Caldéens s'y exercent dès leur enfance, & qu'ils en font toute leur étude, & il est vrai aussi qu'ils s'y appliquent de manière, dans tous les tems, à en passerent toujourns pour les plus experts. Les Dames Romaines, qui comptent beaucoup sur l'Astrologie judiciaire, reconnoissent point de plus experts

trie, témoigne que pour l'usage de la connoissance du Ciel, ils l'apprirent des Babylo niens, que les Anciens appellent si sou vent Caldéens. Pline écrit * que Belus s'appliqua beaucoup à l'Astronomie, & en fut estimé l'inventeur. Il ajoute qu'à Ba bylone il y avoit des briques sur lesquelles beaucoup de choses de l'Astrologie étoient marquées. Cicéron † tient que les Cal déens furent les premiers Auteurs de cette Science. Joseph n'en laisse point douter lorsqu'il dit ‡, qu'Abraham étant descen du en Egypte donna la connoissance de l'Astronomie aux Prêtres. Car ce Patriar che a toujours été regardé comme le plus sçavant Astronome, & Philon avance § que par cette même étude Abraham re connut le vrai Dieu & l'adora. Joseph semble faire sentir la même chose: Suidas l'affirme, ¶ & peut-être après Philon. Sça voir si en effet Abraham fut Caldéen d'é tude comme d'origine, l'Écriture n'en dit rien: mais il paroît sûr de s'en tenir à la tradition Judaique. Il n'en est pas de mê me de l'autre opinion, qui tient que ce Pa triarche fut idolâtre pendant un tems. Trop de Sçavans la rejettent, & l'Écritu re ne le regarde point comme tel, puis qu'en déclarant que Tharé & Nacor ser virent

* L. 7. † L. 1. de Divin. ‡ L. 1. antiq.

§ *Enf. l. 9. præp.* ¶ *L. de vita sap. hoc est de*

si ce Pa
voir été envelopp
mille. *Thare Pater Abraham*
ervieruntque Diis alienis *.
constant que la Caldée, le
ple, a cultivé l'Astronomie.
tude est venu le premier senti-
platrie; une reflexion dont une
prise de Philon le fera juger. Le
dra après.

latrie n'est pas venuë tout d'un
personne ne passant en un instant
pleine connoissance à une affreuse
ance; mais elle fut préparée par la
naissance de l'homme à ses propres lu-
es & par son attachement à la terre.
eine eut-il été réparé, qu'il se plongea
s les égaremens des premiers coupab-
es: race ingrate & digne que son Dieu
e à elle-même, parce que la premiere el-
e s'étoit retirée de son Seigneur. Dans
cette punition les lumieres naturelles s'affoi-
rent. Cependant parce que Dieu n'aban-
donne point absolument l'homme en cet-
te vie, & qu'il y a en l'homme une idée
innée de son Auteur, qui l'y rappel-
le, il se sentit toujours porté à le recher-
cher

être plus
Or l'
cette fau
vant le cou
& que cet
qui est de la
plûtôt, y pou
en l'absence
& qu'elle en
fin les Etoiles
les corps subl
quelque pou
qu'à cette e
tures étoient
point d'au
remontan
toutes ch
tures, c
mieres
causes
& l'im
ne pa
sance
avec
re
rap

cher & à aller à lui. Mais ayant perdu le vrai guide qui fait marcher en lumiere, & ne se mettant point en état de le recouvrer, il s'égara en le cherchant, & il crut faussement le voir dans ce qui paroissoit être plus digne d'admiration.

Or l'observation des Astres produisit cette fausse recherche *. Car en observant le cours annuel & journalier du Soleil, & que cette premiere Planete regloit ce qui est de la generation & des fruits, ou plutôt, y pouvoit beaucoup; que la Lune en l'absence du Soleil en tenoit la place, & qu'elle en étoit comme l'agent, qu'enfin les Etoiles influoient diversement sur les corps sublunaires, & qu'elles avoient quelque pouvoir sur eux, on en vint jusqu'à cette erreur, de croire que ces créatures étoient des Dieux, & qu'il n'y avoit point d'autre Divinité que les Astres. En remontant au principe qui fait mouvoir toutes choses, on auroit vû que ces créatures, que l'on croyoit être causes premieres & souveraines, n'étoient que des causes secondes, qui agissoient par l'ordre & l'impression de la premiere. Mais rien ne parut avoir plus de beauté & de puissance, & c'en fut assez à l'Homme déjà aveuglé par sa malice, pour ne rien croire au delà de ce que ses préventions lui rapportoient.

Il conſte déjà par les termes de que le ſentiment de cet Auteu l'idolatrie des Caldéens vient de tion des Aſtres, puisqu'il les com les plus curieux de cette Science reconnoît que cette même Scie fanté l'idolatrie des Aſtres parmi s'y ſont appliquez. Il paroît en c'eſt ſon ſentiment lorsqu'il dit pour faire concevoir une plus h des Aſtres, on leur a donné des ſujet deſquels l'art & la fable on des hiſtoires pour en impoſer, é lant le Soleil Apollon, la Lune D toile du Berger Venus, & ainſi c Aſtres.

Diodore, qui n'a pas été trou fait comme à l'autre, parce qu'il vantage à ſa portée, exiſtant de l'aſſûre clairement lorsqu'il dit † Caldéens croyoient le Monde éte fait au hazard, mais par la vol Dieux, que la vertu des Etoile ſort des hommes, qu'enfin ils diſe tage en comptant douze Dieux, deſquels ils aſſignent un mois de & un ſigne du zodiaque. Et c' être de cette erreur que l'Ecole d gore prit la ſienne, que les dou du Zodiaque ſont comme autant d ou qu'ils ont en eux douze Intellig les ſont mouvoir.

* L. de Decal. † L. 2. c. 8.

Il est surprenant que cette idolatrie n'ait pas prévalu dans les lieux où elle a été conçûe. Cette circonstance pourroit être d'un grand préjuge contre tout ce que j'ai dit si je n'y repondois. Mais 1. Si dans la suite des tems l'idolatrie des Astres devint commune aux ignorans comme aux Sçavans, il est évident, pour les raisons que j'en ai apportées, que d'abord ce ne fut qu'un sentiment des Sçavans. Or les Sçavans faisant toujourns le nombre le plus petit, le reste a pris pour Dieux tout ce qu'on lui a commandé de croire & ce qui l'a frapé davantage. Ainsi l'erreur vulgaire a prévalu par le nombre, quoique venûe plus tard que l'autre; & il n'est pas étonnant autant qu'on le prétendroit, que ce premier sentiment n'ait pas prévalu de maniere qu'on n'ait retenu que lui seul, ou qu'il l'ait emporté de sorte sur tous les autres qu'on n'ait pû le reconnoître facilement. 2. L'impieté de Nemrod & de Ninus ayant prévalu par la violence, vers les mêmes tems que ce sentiment pouvoit se répandre, il est encore moins étonnant que cette erreur soit demeurée comme éteinte par la nouveauté des autres que la force majeure faisoit embrasser. 3. Nous pouvons conclure de l'Histoire que ce sentiment regna toujourns parmi les autres, & que si ceux ci l'emportèrent, ce fut parce qu'ils étoient le plus nombreux.

que l'erreur en étoit plus propre au peuple. Car nous lisons que de très anciens étoient les Prêtres de Belus *. Il est constant que Belus étoit en Egypte, & qu'Osiris étoit en Egypte. Ce Dieu étoit estimé le Soleil. Belus l'étoit aussi, & de cette sorte il sera resté du premier sentiment d'idolâtrie, & de nouveaux pour être discerné & séparé de moi ; d'autant plus qu'il y avoit des déens Prêtres de Belus, & du temple étudiant les Astres qu'ils étoient ; ils y auront enveloppé par conséquent le premier sentiment parmi ceux qui en ont vu.

Il en est des Egyptiens comme des déens. L'Astronomie fut cultivée en Egypte dès les premiers tems. Les Grecs, Juives & Grecques en faisant souvent mention, qu'il est inutile de rapporter de ce que tout le monde sçait. Il est donc de cette Science chez les déens, comme il en étoit arrivé chez les déens.

Lactance y est contraire, au contraire de l'Auteur du livre des images, qui en assurant qu'au commencement les Egyptiens adoroient les éléments, & qu'ils avoient une vénération que j'aye pour eux, je crois devoir dire, ou que qu'il entend le Ciel, comme il

* Herod. l. 1. † Diod. l. 2. c.

moigner en un endroit * *respectu elementi quod dicitur caelum*, ou qu'il souffre explication en disant, que l'idolatrie des éléments revenant à celle des Astres par la même raison de vertu sur les corps sublunaires, celle-là a suivi de fort près & immédiatement celle-ci, ce qui a fait que Lactance a donné à l'une la primauté qui n'appartenoit qu'à l'autre.

Difons donc que les Egyptiens les plus studieux & les plus superstitieux des peuples, ont commencé par l'idolatrie la moins grossiere. Ils tomberent dans la folie de déifier des hommes, comme leur Osiris, Isis, Orus, Harpocrates, Hercule, Mercure, & autres. Ils furent encore plus loin dans l'égarement qu'aucune Nation, en adorant comme Dieux des Animaux & des Plantes. Mais ils n'en vinrent point si-tôt à ce prodige de folie, comme il paroît bien par ce qu'ils dirent à Herodote †, que pendant onze mille trois cens quarante ans nul homme n'avoit été déifié, & que nul Roi d'Egypte devant ni après n'étoit parvenu à cet honneur: ils avoient donc d'autres Dieux, & ces Dieux étoient les Astres.

Aucun Auteur n'en parle plus positivement que Diodore, si on entend ses premières paroles (comme on le doit) *du tems que l'Egypte commença d'être habitée,*

chaque chose, ils crurent qu'il y
deux Dieux, & que ces Dieux
éternels, sçavoir, le Soleil & la Lune
appellerent l'un, Osiris, & l'autre
avec certaines raisons d'appellation
ils le nommerent Osiris, c'est-à-
yant plusieurs yeux; (selon l'usage
Grecque) comme celui qui a
rayons ainsi que de plusieurs yeux
le Ciel & la Terre &c.

Voilà donc dès l'origine de l'Égypte
avec l'observation des Astres, & la
connoissance du Ciel, le premier sentiment
de la Divinité qui en est pris. Mais voilà
ce qui est mêlé à la fable par les noms d'Osiris
& d'Isis. Pour démêler ces choses qui
se trouvent toujours confonduës, il faut
marquer ce que j'ai dit, qu'à mesure que
la vérité se répandoit on se détachoit
deux à deux des anciennes opinions, & que par

es Egyptiens convenoient que pendant leurs premiers tems on n'avoit déifié aucun homme, on ne peut douter que qu'ils disent des Astres ne soit l'ancienne superstition, que le reste soit la nouvelle qu'ils ont mêlée à l'autre, de manière que faute d'être attentif à ces choses on les a toujours confondus.

C'est ainsi qu'il faut entendre Varron la vraie opinion des Egyptiens. Les principaux Dieux, dit-il *, sont le Ciel & la Terre, & ceux qui sont les mêmes qu'en Egypte, *Serapis & Isis, principes Dei, cælum & terra fidei iidem qui in Aegypto Serapis & Isis, & Ite* (ou plutôt *It* selon la correction de Jos. Scaliger †) *Harpocrates digito significat, qui sunt Taautes, & Astarte apud Phoenicas, ut iidem principes in Latio Saturnus & Ops.* Il n'étoit pas nécessaire à Varron d'ajouter Harpocrates. A quelle fin ? Si non peut-être que comme Harpocrates étoit le Dieu du silence, Varron l'ajoute pour faire sentir qu'il ne veut pas entrer plus avant dans le mystère. Le reste étoit nécessaire pour mieux faire comprendre ce qu'il vouloit dire par la comparaison des premiers Dieux des autres Nations, quoique Jos. Scaliger lui reproche § de s'être trompé sur Taautes, Divinité Egyptienne, & qui étoit Mercure, selon Lactance ¶.

Mais

* L. 4. de ling. Lat.

† Not. in Varr.

Mais sur ces paroles de Varron il faut droit dire que la terre étoit du premier sentiment d'idolatrie en Egypte. En faisant toutes choses on remarquera aisément que si cet Auteur accuse juste pour le Ciel il ne prétend pas ajouter la terre comme l'ancienne opinion des Egyptiens, mais comme une opinion qui y étoit actuellement, & qui s'est formée dans la suite de tems par estime des biens que produit la terre. Ce que je dis au sujet de la terre est si vrai, qu'on ne peut examiner près la Religion des Egyptiens, sans connoître en même tems que ce peuple déifioit toutes choses à mesure qu'il en couvroit l'utilité. Philon leur reproche cette folie, & il en rend à peu près la raison que je donne. Au reste, dit-il *, les Egyptiens ne se contentent point d'avoir des temples & des statuës sacrées, comme les autres Nations; mais ils mettent encore au nombre des Divinitez des animaux, des taureaux, des boucs, des lièvres, ces choses ont toutefois une apparence de raison: car elles profitent à la vie, le bœuf en labourant pour les semences.

C'est de cette sorte qu'il est sûr & facile de démêler chez Herodote Osiris, Isis, & les douze Dieux dont les Egyptiens donnerent les noms aux Grecs, en découvrant sous ces figures le Soleil, la Lune, & les douze signes du Zodiaque.

Rien n'en convainc mieux que les hiéroglyphes, qui étant les figures mystérieuses sous lesquelles leurs vrais sentimens étoient cachez, nous instruisent sûrement. Or combien de hiéroglyphes ne nous apprenent-ils point ce fait par les rayons de Serapis & l'étoile d'Apis sur les medailles? Les hiéroglyphes sous le titre d'*Orus Apollo* en sont pleins. Selon les uns Isis n'est qu'un Astre *, *Apud Egyptios Isis astrum eorum lingua Sothiz nominatur, Græcorum verò Astrocion quòd & ceteris videtur dominari &c.* Selon les autres une étoile représente Dieu †. *Stellam scribes aliquando Deum significant. . . Deum significantes. . . Astrum pingunt; Deum quidem quoniam divina providentiâ omnis stellarum ac totius mundi motus conficitur §.* Plutarque laisse assez entendre la même chose, lorsqu'il dit ¶, qu'il n'est pas juste de concevoir Osiris, ou Isis, sous le Soleil, ni sous la Lune.

Ajoutons ici un troisième & quatrième peuple aussi anciens que ceux dont j'ai parlé : ce sont les Baétriens & les Perses. Si Zoroastre, qui est Cham selon quelques-

674 JOURNAL DES SÇAVANS
uns, y a trouvé l'Astronomie, ou s'
a portée, il suit que la premiere idol
chez ces peuples n'eut point d'autre
ce que l'observation des astres. Or
moignages de Pline, de Suidas, & d
d'autres Auteurs, ne nous laissent
douter que Zoroastre, le fondateur
Empires des Bactriens & des Per
se soit appliqué à l'Astronomie,
n'en ait donné la connoissance
peuples. Il a donc pris de cet
l'idolatrie qu'il donna aux autres
aura prise le premier, n'ayant
ce qu'il aura crû. Or comme
que c'est lui qui a réglé la Reli
gion, & qui, selon Plin
vaïse part, n'étoit que l'assemblage de
la Medecine, l'Astrologie, & de
Religion, on ne peut m
matiere si obscure juger de
ligion, que par le culte
le plus dominant chez c
culte fut celui du Soleil
appelloient Jupiter la ro
des leur commencement
Soleil & à la Lune: l'
Pompée ajoute † qu'il
Soleil étoit seul Dieu,
Deum Persæ esse credunt
cette idolatrie beauc

tion que les Assyriens & les Arabes leur apprirent *. Mais voilà toujours la première. Elle est donc une suite de l'Astronomie & de l'admiration des Astres, chez ces peuples comme chez les autres.

Je ne dirai point que cette idolatrie qui étoit chez les Ethiopiens eut la même cause. L'histoire ne marque pas que ces peuples s'appliquassent à l'observation des Astres, comme ceux dont j'ai parlé, mais leur première Religion ayant été celle du Soleil, elle ne sera venue, ou que de cette étude, ou que de l'admiration de cet Astre. Chus fut leur père †, & par là ils sont entre les premiers peuples du monde. Ils assuroient que les Egyptiens n'étoient qu'une Colonie d'Ethiopiens qu'Osiris conduisit en Egypte ‡. Si cela étoit (ce qu'on ne leur passe point) les Egyptiens auroient tenu des Ethiopiens leur première Religion, mais il conste toujours § que les peuples qui habitoient la haute Ethiopie, & qui n'étoient pas de ceux qui ne reconnoissoient point de Dieux, & vomissoient mille imprécations contre le Soleil estimerent qu'il y avoit deux éternels & incorruptibles, & que ces Dieux étoient le Soleil, la Lune, & toute la machine du Monde. Les peuples de la Libye, qui n'avoient pas une antiquité moins hau-

FF 2

re.

* Her. l. 1. † Genes. l. 2. ‡ Diad. l. 2. c. 2.
Ibid.

te, sacrifioient encore au Soleil & à la Lune *, & ne croyoient point d'autres Dieux.

Tous ces peuples que j'ai rapportez étant les plus anciens, les autres n'ont pu avoir aussi tôt, ou même que par ceux-là, l'observation des astres & l'idolatrie qui en est venuë, & n'ayant pas une antiquité aussi connuë, ou aussi incontestable, n'ayant eü encore les Sciences & la forme de société & de religion que par succession de tems, je crois qu'il seroit fort inutile à ma proposition de m'y arrêter. Je ne dirai que deux choses connuës de tous les Sçavans: l'une, que presque tous les Philosophes ont donné de la divinité aux Astres & au Ciel; l'autre, qu'il n'y a point eü de peuple qui n'ait adoré les Astres, & si on ne les a pas toujours adoré comme tels, ce n'a été qu'une différence de noms, & la même chose sous d'autres figures, c'est à dire, le Soleil, la Lune, toute la milice du Ciel, comme l'Ecriture l'appelle †. *Solem & Lunam, & omnem militiam cœli.* Et ceci n'a pas échappé à Mr. Baudelot, comme en effet rien n'échape aux lumieres de cet illustre Académicien, qui en parlant § des trois Dieux des Samothraces, que Tertullien nomme, *Magnis, potentibus, valentibus ¶*, & lesquels, selon la

va-

* Herod. l. 4. † Deut. 17. 3. § Vit. deuv
yag. T. 2. ¶ L. de spect.

J U I N 1713. 677

valeur de ces noms, étoient la grande religion de ces peuples, découvre que ces Dieux n'étoient autres que les Astres, avec ce qui pouvoit influër par la vertu de leurs talismans, ou anneaux mystérieux.

Je ne sçai, Mon Reverend Pere, si j'aurai assez éclairci un sujet aussi obscur que l'est celui-ci par la raison de son antiquité. Je le souhaite pour l'interêt seul de la Vérité, dont j'aimerai la découverte de quelque part qu'elle vienne, si je n'ai pû la trouver. Je suis &c.

T A B L E D E S L I V R E S, &c.

J U I N 1713.

E L. CAMERARII Dissertationes Taurinenses Epistolicae, Physico-Medicae.	579
BARTH. GERMON, de Veteribus Hæreticis Ecclesiasticorum Codicum Corruptoribus.	583
Tractatio de reciproci inter conjuges sed coacti Testamenti revocatione.	596
<i>Les Aventures de *** ou les Effets surprénans de la Sympathie.</i>	604
ANT. FR. BELLATI, le Obligazioni di un Marito Cristiano verso la Moglie.	612
Geographiæ Veteris Scriptores Græci minores.	619
<i>Lettres de J. DE WICQUEFORT avec les Réponses de M. G. BARLEË.</i>	628
CAR. JOS. GRINSARD Specimina differentiarum Juris Communis & Juris Gallicani circa materiam restitutionis in integrum.	63

T A B L E
Le P. SPIRIDION POUPART, Lettre
Premiere idolatrie.

T A B L E
DES MATIERES
Contenues dans les six premieres
l'Année 1713.

ABDIAS, Jugemens opposez, &
le mont porte du faux Livre
Abraham, ce Patriarche n'a jam

Academiciens, Histoire des Ph
miciens.

Adam, Traité de Mr. Wirbi, f
Peché d'Adam à toute sa pe
Es grave, Observation sur le
mot.

Alcinoüs, son Introduction
Platon.

Alexandre (le P.) loué.
Alexis l'Ange, son Traité
sa mort.

Alimens, Traité des Alim
Alliances, Traité des A
l'Homme.

Allemands, leur origine
Alphonse V. Roi de Po
ne à son Fils & la r

Ambrose (George d')
Anciens, un trop gra
nions des Anciens
progres des Scien

Audii (Nic.) Tr

Animaux, remar
ne, les

DES MATIERES.

- Apprentifs*, qualitez qu'ils doivent avoir & connoissances qu'ils doivent acquerir. 497
- Arist. de*, pourquoy un Bourgeois d'Athenes opinâ à le bannir. 248
- Aristote*, Histoire de ce Philosophe & de sa Philosophie 38. Ses principaux Disciples. 39. Son opinion touchant la Providence. 648
- Artemius*, le premier Editeur de Joseph. 54
- Arpe* (P. Frid.) Recueil des Auteurs qui ont traité de la Providence, de la Fortune & de la Destinée. 277
- Astre*, la Nouvelle Astrée. 638
- Astres*, premier objet de l'Idolatrie. 656. Le Culte des Astres est le moins odieux de tous les Cultes idolâtres. 657
- Astronomie*, source de l'Idolatrie. 656. C'est la plus ancienne des Sciences. 661
- Aubert* (le P.) Observations sur des Coquillages. 543
- Augustin* (S.) Selon lui les Platoniciens pouvoient devenir facilement des Chrétiens. 645
- Averius* (Rufus Festus) Sa Version de Denys le Geographe. 621
- Aufone*, nouvelle Edition de son *Amour Crucifié*. 193
- Axon d'Est*, Marquis de Toscane, Chef de la Maison de Brunsvic, son Histoire. 217
- B**ACTRIENS, origine de leur première Idolatrie. 674. Leur Culte. *ibid.*
- Brallet*, loué. 513. critiqué. 515
- B. B. ibm* (le P.) ses Recherches oratoires. 153
- B. B. ibinus* & Pappienus, comment il faut entendre les louanges qu'on leur donne dans des Médailles. 295
- B. B. ibi*, Recueil de Prieres. 398. Son caractère. 399
- B. B. ibi* (J.) seconde Edition de sa Traduction du Droit de la Nature & des Gens de Pufendorf. 390. Sa Harangue sur l'utilité de la Science du Droit & de l'Histoire. 397
- B. B. ibi*, Lettre à M. C. Huygens. 628. à M. *ibid.* 632
- Quelcort*.
- ibid*, si sa naissance illegitime l'exclut des Suc

T A B L E

- Successions.
- Baudelot*, quels sont, selon lui, les D
Samothes.
- Baudouin*, Comte de Flandres, élu Emp
Constantinople. 144. Il est batu par l
Bulgares qui le fait mourir cruelleme
son Eloge.
- Bayle* (François) usage de la respiratio
ce Professeur.
- Bayle* (Pierre) critiqué.
- Bellati* (le P.) Les devoirs d'un Mari
envers sa Femme.
- Bellefontaine* (Louis) La Medecine Do
Mechanique.
- Belleville* (le Chev. de) Avertissement
trie de M. Flechier, avec une Desc
Comté Venaislin.
- Bellini* (Laur.) Dissertation sur la re
- Belus*, Inventeur de l'Astronomie. 663.
Assyrie.
- Benoist* (Elic) Remarques contre deux
tions de Mr. Toland.
- Bible*: des anciens Faussaires qui l'ont
puc.
- Bignon* (Mr. l'Abbé) loué.
- Bizardiere* (de la) Histoire de Louis X
- Boileau Despreaux*, Sa Vie. 350. Nouv
tion de toutes ses Oeuvres. 459. S
par M. de Valincour. 461. Son Epigr
la maniere de reciter du Poëte Santeu
ses Vers sur le Portrait de Racine. 46
gramme sur une mauvaise gravure qu'
faite de lui. *Ibid.* sur son Buste de M
par M. Girardon. *Ibid.* Contre un
d'Horloges. 465. Quelques Correctio
a faites à ses Ouvrages. 466. son Disc
le stile des Inscriptions. 467. Son I
intitulé *les Heras des Romains*. 470.
ration de la Dissertation sur le Passa
gin publiée par M. Le Clerc. 472.
de M. Racine contre M. de La M

DES MATIERES.

, Edition d'un Fragment d'une Preface de ngin sur le Livre d'Hephestion touchant la sure des Vers.	477
<i>Letiers</i> , cinquieme Corps des Marchands, leur Commerce.	496
<i>ite</i> , Traite sur la Bonté de Dieu.	9
<i>le</i> , Secretaire de l'Academie des Inscriptions & Medailles, son Eloge de M. Despreaux.	353
<i>amball</i> (J.) Evêque de Derri, sa Dispute avec Hobbes sur la liberté, la necessité & le ha- zard.	124
<i>Brun, etc.</i> , Recueils d'Ecrits concernant ce País. 205. Origine & Genealogie de la Maison de Brunsvic.	207
<i>Bulles</i> , elles ne peuvent être publiées dans un Etat sans l'aveu du Prince.	137
C ALUMET, Description de cette Cérémonie.	566
<i>Cambrai</i> (l'Archevêque de) Demonstration de l'Existence de Dieu, tirée de la connoissance de la Nature.	244
<i>Camararius</i> (Elie) Dissertations sur divers sujets de Physique & de Medecine.	584
<i>Carême</i> , Traite des Alimens de Carême.	482
<i>Carpentras</i> , Remarques sur cette Ville.	540
<i>Catalepsie</i> , Lettre sur les causes de l'Epilepsie & de la Catalepsie.	408
<i>Celtique</i> , Dissertation sur l'origine des Nations Celtiques	188
<i>Cerno</i> , differentes significations de ce Verbe latin.	263
<i>Cerveau</i> , remarque sur le cerveau,	251
<i>Chaldée</i> , le premier País peuplé. 660. Comment l'Idolatrie s'y introduisit. 662. Histoire de la Philosophie des Chaldéens. 46. Ils ont été les premiers Auteurs de l'Astronomie. 661. 663	
<i>Chamillart</i> (le P.) Dissertation sur une Médaille de Claude le Gothique.	162
<i>Change</i> , l'Art des Lettres de Change. 507. Trai- té des Changes étrangers qui se font dans les principales Places de l'Europe.	508
<i>Chapelle</i> (de la) ses Amours de Tibulle.	269
<i>Charlatans</i> , Ecrit contre eux.	27

T A B L E

<i>Charpentier</i> critiqué.	468
<i>Cheron</i> (Anne) Voyez <i>Le Hai</i> .	
<i>Choisi</i> (l'Abbe de) Tome VI. de son Histoire de l'Eglise.	311
<i>Citeaux</i> , remarques sur l'Ordre de Citeaux.	447
<i>Claude le Gothique</i> , Dissertation du P. Chamillard sur une Medaille de ce Prince. 162. Pourquoi il fut surnommé Germanicus.	ibid.
<i>Clerc</i> (Jean le) Nouvelle Edition de sa Critique. 106. refuté par M. Despreaux.	472
<i>Clerc</i> (Sebastien le) Systeme de la Vision.	99
<i>Commode</i> , comment il faut entendre les Medailles où cet Empereur est representé en Hercule.	298
<i>Conferences</i> , utilité des Conferences Ecclesiastiques.	419
<i>Conjecture</i> , Dissertation sur la Conjecture, second fondement de la Critique.	517
<i>Conrad</i> , d'Altorf (S.) Evêque de Constance, sa Vie.	206
<i>Constantinople</i> , prise de cette Ville par les Croisiez.	144
<i>Constitutions Apostoliques</i> , Variations des Jugemens de quelques Critiques sur ce Livre.	115
<i>Conventions</i> , remarque sur les Conventions illicites.	392
<i>Cook</i> , Voyage à la Mer du Sud & autour du Monde.	115
<i>Coquillages</i> , Observations sur des Coquillages.	545
<i>Corbier</i> , les Pseaumes & les Cantiques paraphrâsez sur l'Hebreu. 371. Apologie du Texte Hebreu des Pseaumes.	374
<i>Coûtant</i> (Dom) Réponse du P. Germon à son Apologie des Manuscrits.	584
<i>Critique</i> , Nouvelle Edition de l'Art Critique de Mr. Le Clerc. 106. Importance de la Critique. 152. Reflexions sur les Regles & l'Usage de la Critique touchant l'Histoire de l'Eglise. 509. Histoire de la Critique. 512. Souveraine Regle de la Critique.	117
<i>Crousaz</i> , Prof. en Philosophie à Lausanne, sa Logique.	218

DES MATIERES.

- Cudworth* (Rodolphe) Discours touchant la véritable notion de la Gené du Seigneur. 528
- Cujas*, en quel cas un Pere peut, selon ce Jurisconsulte, desheriter son Fils qui s'est marié sans son consentement. 5
- Cyniques*, origine de ce nom. 39. Histoire de la Philosophie Cynique. *ibid.*
- D**ARNAUDIN, Docteur de Sorbonne, son Approbation des Prieres de M. Barbé. 408
- David*, Essai d'une nouvelle Vie de ce Prince. 526
- Decretales*, les fausses Decretales sont la source des changemens arrivez à la Discipline de l'Eglise. 149. Elles contiennent des maximes contraires à celles de la véritable Antiquité. 150
- Deidier*, son sentiment sur les causes de l'Epilepsie & de la Catalepsie réfuté. 409
- Democrite*, Histoire de ce Philosophe. 44
- Denis le Periegete*, nouvelle Edition de ce Geographe. 619 Dissertation de M. Dodwell sur son siecle & sur sa Patrie. 621
- Descartes*, sa comparaison sur l'accord de la liberté de l'homme avec la toute-puissance de Dieu. 18. Défauts de cette comparaison. 20. Son sentiment sur la Vision réfuté. 101. & *suiv.* Il n'est pas l'inventeur des tourbillons. 377
- Destinée*, Auteurs qui en ont traité. 277
- Dialogue*, si Platon est l'inventeur de ce genre d'écrire. 36
- Dictionnaire* Latin Grec-Allemand de Reyherus. 443
- Dieu*, fausses idées que bien des gens s'en forment. 10. Difficultez touchant la destination de Dieu sur le salut des hommes. 12. Comment Dieu concourt à toutes les actions des Créatures sans être pourtant l'Auteur du Peché. 18. Demonstration de son Existence tirée de la connoissance de la Nature. 244. Son unité crue par les Payens. 644. Distinctions que les Savans du Paganisme mettoient entre le Dieu suprême & les Dieux subalternes. 646. Ceux que les Pa-

T A B L E

Dieu Souverain.	648
<i>Dionore</i> de Sicile attribue mal à propos l'Invention des Sciences aux Egyptiens.	661
<i>Diogene</i> , son Histoire & ses principaux Disciples.	40
<i>Discipline</i> , Discours sur les changemens arrivez à la Discipline Ecclesiastique.	149
<i>Dodwel</i> , Dissertation sur le siecle & sur la patrie de Denys le Geographe.	621
<i>Domestiques</i> , Devoirs des Domestiques de l'un & de l'autre Sexe.	348
<i>Dorleans</i> (le P.) Les Vies de Louis de Gonzagues & de Stanislas Koksta.	24
<i>Douza</i> , ses Notes sur le <i>Peruvigilium Venevit</i> .	194
<i>Drapiers</i> , premier Corps des Marchands, leurs differens ordres, & leur commerce.	483
<i>Drelinourt</i> (Charles) Dissertation sur les Maladies de la rare.	266
<i>Droit</i> , differences qui se trouvent entre le Droit commun & le Droit François.	635
<i>Dryfus</i> , Dissertation sur une Medaille de ce Prince & de ses Enfans.	530
<i>Dupin</i> (Ellies) loué. 513. Remarques sur cet Auteur.	515. 516. 517
<i>Dupuis</i> de la Serra, l'Art des Lettres de Change.	507
E C O S S E, Tome II. de l'Histoire des Ecrivains d'Ecosse par M. Mackensie.	330
<i>Edwards</i> (le Docteur) Sa Mort.	213
<i>Egyptiens</i> , ne sont pas le premier Peuplé. Inventeurs de la Geometrie. 662. Remarques sur leur culte. 668. Comment ils tomberent dans l'Idolatrie. 669. Deissoient toutes choses à mesure qu'ils en decouvroient l'utilité. 672	661
<i>Elagabale</i> , Medaille de ce Prince expliquée.	297
<i>Eleatique</i> , Histoire de la Secte Eleatique.	44
<i>Eloquence</i> , comparaison de l'Eloquence des Anciens & des Modernes. 155. Fausse idée qu'on a de l'éloquence. <i>ibid.</i> Point capital de l'Eloquence.	156
<i>Enfans</i> , s'il est necessaire que leur légitime leur soit donnée à titre d'instruction. 291. Si un Le	291

S M A T I E R E S.

renoncer en conscience à la succession e & Mere ou ne l'accepter que par d'inventaire, quand il a profité de prunts.	426
à quoi consiste leur commerce.	493
histoire de ce Philosophe.	45
être sur les causes de cette Maladie Caralepsie.	408
origine de leur idolatrie.	675
Remarques sur Eupoleme.	526
une des principales causes de l'Ex- n.	4
(de la) Son Eloge.	307
origine du <i>Fatum Mahumetanum</i> .	16.
e <i>Fatum Stoïcum</i> .	ibid.
ue d'Urgel, ce qu'il pensoit de l'Hu- le J. C.	591
avis aux Femmes. 234. Portrait de la complaisante.	236
, Eloge funebre de Madame le Hai.	64
quels cas ne peuvent être desheritees elles se marient sans le consentement Pere. 5. Si une Fille engagée à un par les Fiançailles peut aussi-tôt après de cet homme en épouser un autre, dre les avantages que le premier lui par son Testament.	288
êveque de Nismes, Avertissement sur la	535
Abbé) Tome XVI. de son Histoire Ec- que. 141. Discours sur les changemens la Discipline depuis le XII. Siecle. 149	327
en de Chester, Cours abrégé de Theo-	327
2.) N. Edition de son Abregé de la que & de la Poësie.	70
uteurs qui en ont traité.	277
ertation sur l'autorité du Droit civil Pais de Frise.	287
(J. Leon.) Dissertation sur l'Ostracif-	

le P.) Abrege

en quelle contre

tion des Geants.

Defense du Sentim

de la Genese Q

, Tome IV. du P

es Grecs.

(le P. Barth.) d

ont falsifié les Livre

, Vers de M. Desj

ques (le P. Louis de

le déterminèrent à

ites.

ole, falsification faite

Livre *Contra quinque*

, quels sont les Peup

ande le Gothique défi

, emplâtre contre le

e, on n'est converti c

enant de Dieu. 22. L

la Liberté.

ainville (le P. de) Diss

ailles Satiriques de

E S M A T I E R E S.

son Ecrit contre ceux qui se mêlent de braver la Medecine sans en être capables	217
(Madame le) son éloge funebre.	64.
Ouvrages.	67
de <i>l'abbé</i> (le P.) Explication de deux Medailles maritimes.	168
de <i>l'abbé</i> , Fragment d'une Preface de Longin sur le Livre d'Hephestion touchant la mesure des Vers.	477
de <i>l'abbé</i> , Histoire de ce Philosophe.	42
de <i>l'abbé</i> , Des anciens heretiques qui ont falsifié les Livres Ecclesiastiques.	583
de <i>l'abbé</i> <i>Trismegiste</i> , remarques sur les Traitez qui lui ont été faussement attribuez.	280
de <i>l'abbé</i> ou Demi-Dieux, qui on appelloit ainsi parmi les Payens.	652
de <i>l'abbé</i> (S.) Son Histoire. 96. Examen d'un pas- sage de ce Pere.	591
de <i>l'abbé</i> (Matth.) Explication de plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte.	187
de <i>l'abbé</i> , trois choses qu'il y faut considerer.	481.
de <i>l'abbé</i> <i>critique de la Republique des Lettres</i> , plan de ce Journal,	520
de <i>l'abbé</i> (Th.) Sa Dispute avec l'Evêque de Derri sur la liberé, la necessité, & le hazard.	124.
Reflexions de M. Leibniz sur ce sujet.	125
de <i>l'abbé</i> <i>Tombergk</i> (J. Frid.) Observations sur le N. Testament.	243
de <i>l'abbé</i> <i>Tomeye</i> , critiqué par Platon & banni de sa Re- publique.	653
de <i>l'abbé</i> <i>l'honorable de Sainte Marie</i> (le P.) Reflexions sur les Regles & sur l'Usage de la Critique touchant l'Histoire de l'Eglise &c.	509
de <i>l'abbé</i> <i>Horloges</i> , Epigramme de M. Despreaux contre un amateur d'horloges.	465
de <i>l'abbé</i> <i>Jowel</i> (Laurent) Histoire du Pontificat jusqu'à la fin du Concile de Trente.	116
de <i>l'abbé</i> <i>Juber</i> (Zach.) Recueil de questions de Droit.	287
de <i>l'abbé</i> <i>Judson</i> , son Edition du Tome IV. des petits Geo-	610

T A B L E

Toland, 225. Réfuté par M. Despreaux.	47
<i>Huile</i> , pourquoi elle est un poison très-subtil pour les insectes.	27
I DOLATRIE, Lettre sur la premiere Idolatrie 655. Signification de ce terme. 656. Quel étoit l'objet de la premiere Idolatrie. <i>Ibid.</i> Comment l'Idolatrie s'est introduite dans le Monde. 664	
<i>Idoles</i> , creance des Payens sur les Idoles.	654
<i>Inscriptions</i> , Discours sur le stile des Inscriptions.	467
<i>Isis</i> , adorée chez les Egyptiens.	670
J AQUES (S.) le Majeur, si ses Reliques ont été véritablement transportées en Galice.	552
<i>Jean</i> (S.) Passage que les Mahometans prétendent avoir été effacé du Chap. XIV. de cet Evangeliste.	51
<i>Jean II</i> , Roi de Portugal, son Histoire.	339.
Quelques traits concernant ses mœurs.	342
<i>Jeux</i> Floraux, Recueil des Pièces présentées à l'Academie des Jeux Floraux.	569
<i>Jeux</i> Pythiques, Dissertation sur le prix qu'on donnoit aux Vainqueurs dans ces Jeux.	525
<i>Joachim</i> , Ouvrages de l'Abbé Joachim.	142.
Reflexion sur ses prediétions.	<i>Ibid.</i>
<i>Joseph</i> , Fable des Armeniens touchant un certain Joseph que l'on disoit avoir été présent à la Passion de J. C. & être encore vivant.	148
<i>Joseph</i> , Nouvelle Edition des Decrets des Romains en faveur des Juifs qu'il a recueillis. 54. le Texte de cet Historien fort corrompu par l'ignorance des Copistes.	<i>Ibid.</i>
<i>Joutel</i> , Journal du Voyage de M. de la Sale dans le Golphe de Mexique.	538
<i>Juifs</i> , Decrets des Romains en leur faveur recueillis par Joseph.	54
<i>Jules II.</i> caractere de ce Pape.	532
<i>Juste</i> , ce que c'étoit selon Trasimaque.	11
<i>Justin</i> (S.) s'est trompé en avançant que le Senat & le Peuple Romain avoient élevé une Statue à Simon le Magicien.	556
K ING, Archevêque de Dublin, Reflexions de M. Leibniz sur son Traité de l'origine du Mal.	130
<i>Kokla</i> (Stanislas) Sa Vie.	24
<i>Kuster</i> (Lud.) défense de son Edition de Suidas.	502

DES MATIERES.

de M. Gronovius.	253
TANCE, ce qu'il dit du culte des Egyptiens refuté.	668
, premier Medecin du Pape, ses Observations sur la bonté & la malignité de l'air de Rome.	447
, si les Legs d'un Testament inofficieux sont valables.	292
boniz, Essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, & l'origine du mal. 9. Reflexion sur un Ouvrage de Hobbes & sur le Livre de l'Origine du mal. 123. Lettre à Mr. Hartsoecker. 73. Les Tomes II. & III. de son Recueil concernant le Païs & la Maison de Brunsvic. 205	
Centilius, premier Medecin du Duc de Wirtemberg, Journal des Maladies qu'il a traitées en 1709.	445
Letres, Avantages des Belles Lettres & moyens pour y exceller.	478
Liberté, Traité de la Liberté de l'Homme.	9
Indifférence dans la Liberté.	15
Lipse, les Notes sur le <i>Pervigilium Veneris</i> .	194
Logique de Mr. de Croufaz.	226
Louis XII. Roi de France, ses Lettres. 530. Son Eloge. 531. Sa Lettre au Roi de Castille. 532	
Louis XIV, Roi de France, son Histoire.	161
M AIZEAUX (Des) La Vie de M. Boileau Despreaux.	350
Mal, Son origine. 18. Remarques sur le Livre de l'origine du mal de l'Archevêque de Dublin. 130	
Mari, Devoirs d'un Mari Chrétien envers sa Femme,	612
Mariage, d'un Fils de Famille contracté sans le consentement de son Pere, cause de l'Exheredation, 4. Conférences Ecclesiastiques de Paris sur le Mariage. 419. S'il faut une vocation pour le Mariage.	423
Masson (Sam.) Histoire critique de la République des Lettres.	520
Maumenet (l'Abbé de) Ode sur la fausse valeur.	569
Mrad, son sentiment sur le venin de la Vipere.	582
Médaille, Dissertation sur une Médaille de Claude le Gothique.	161
Explication de deux Mé-	

T A B L E

les Samaritaines. 168. Dissertation sur quelques Medailles Satiriques de Gallien.	299
<i>Medicine</i> , Dissertation sur ce qui est encore à desirer dans la Medecine touchant les causes & les signes des Maladies. 156. La Medecine dogmatique Mechanique de Bellefontaine.	195
<i>Mellier</i> (Ger.) Recueil d'Edits concernant les Offices des Tresoriers de France Generaux des Finances de Bretagne.	159
<i>Merciers</i> , leur commerce. 494. Leurs privileges. 495. Avantages qu'ils ont procuré.	<i>ibid.</i>
<i>Messe</i> , Traite de la Messe & de l'Office divin.	422
<i>Mezias</i> , Extrait de sa Traduction des Epitres d'Ovide.	527
<i>Milan</i> , Histoire de cette Ville.	212
<i>Mississipi</i> , Voyage de M. de la Sale pour trouver l'embouchure & le cours de cette riviere.	558.
	562
<i>Moscovites</i> , erreurs qu'on leur attribue.	53
<i>Motte</i> (de la) critique.	476
<i>Moungues</i> (le P.) Plan Theologique du Pythagorisme & des autres Sectes de la Grece.	448. 639
N A U L O T, Traite des changes étrangers qui se font dans les principales Places de l'Europe.	508
<i>Necessité</i> , Dieu n'agit point par une necessité absolue. 15. Reflexions sur le Livre de Hobbes de la necessité.	125
<i>Needham</i> , son Edition des Caracteres de Theophraste.	328
<i>Negce</i> , Ecueils de cette Profession.	492
<i>Negociant</i> , N. Edition du <i>P. fait Negociant</i> .	489
<i>Neols</i> , Poëme sur l'invention des Lettres.	326
<i>Numa</i> , s'il a ete l'inventeur de la Religion de Rome.	222
<i>Numerus</i> , il prétendoit que Platon étoit plagiaire de Moïse.	645
O U I L, on ne voit que d'un œil tout ce qu'on voit distinctement. 100. Pourquoi un œil voit plutôt que l'autre les Objets peignant également leur image dans tous les deux.	101
<i>Olearius</i> , Dissertations sur la doctrine d'Heracleite.	c

S M A T I E R E S.

un malhonnête homme peut être bon
 71. Avantage d'un Orateur homme
 sur un malhonnête homme. 73
 sixième Corps des Marchands, leur ne-
 496

imé le Soleil en Egypte. 668. Pourquoi
 670
 nommé.

me, Dissertation sur ce sujet. 240. Etymo-
 de ce mot. 241. Si l'Ostracisme doit être
 fidere comme une Loi honnête & utile. 242

ES, de quelle maniere ils prenoient au-
 trefois possession du Pontificat. 317
 (S.) Difficulté au sujet de la Bourgeoisie
 58

omaine de cet Apôtre.
 ens, les plus savans du Paganisme reconnois-
 soient l'unité d'un Dieu. 644. Distinctions
 qu'ils mettoient entre le Dieu suprême & les
 Dieux Inferieurs. 646. Les Athées du Paganis-
 me. 648. Les Dieux visibles. 651. Les invisi-
 bles. 652. Les Dieux Populaires. 653

Peché, si Dieu impute le Peché d'Adam à toute sa
 posterité. 212. 437
 Pellatorie, Quatrième Corps des Marchands, leur
 496
 negoce.

Penitence, exemples singuliers de Penitence. 145
 Pensées diverses & Proverbes choisis. 344
 Peres, Traité de la Puissance des Peres dans les
 dispositions Testamentaires. 3 S'ils peuvent re-
 duire leurs Enfans à leur legitime sans aucune
 raison. 427

Peres de l'Eglise, des anciens Faussaires qui ont
 falsifié leurs Ecrits. 589. Eloge de leurs Ou-
 vrages polemiques. 641. Leur sentiment sur la
 Trinité des Platoniciens. 649

Peripateticiens, leur Histoire. 38
 Pescadour, Medecin de Tulle, Lettre sur les cau-
 ses de l'Epilepsie & de la Catalepsie. 408

Philistins, leur origine. 1
 Philosophie, Histoire de la Philosophie.
 Piete, Triomphe de la Piete contre les abus
 s'y commettent.
 Pison (Pierre) son Edition du Pervigilium

T A B L

Discours sur la respiration
 et de quoi diverses Plantes
 de fumier.

Vie. 35. S'il est l'âme

Histoire de sa Philosophie
 aux Disciples. 37.

Divinité. 645. Il est

sur l'indécence de
 Platon sur les Poésies.

leurs, leur Trinité.

Examen d'un passage

l'Antiquité des Langues

son Livre sur les

Loix de Platon à

Voyelles, s'ils sont

consonnes dans les

Hebraïque.

(Alex.) Traité de

des les Dispositions

ription, remarque

es, Recueil de Poésies

sur le premier

DES MATIERES.

niens, Histoire de ces Philosophes.	45
ore, son Histoire & ses Principaux Disci-	
. 42. Plan Theologique de la Secte de ce	
lofophe.	448. 639
CINE, Vers de Mr. Despreaux pour être	
mis au bas de son Portrait.	464.
Défendu	
tre Mr. de la Motte.	476.
Exemple du Su-	
ne parfait tiré de son <i>Athalie</i> .	477
Dissertation de M. Drelincourt sur les Ma-	
ies de la Rate.	266
mez, si ce nom appartient aux seuls Calvi-	
tes.	49
cius, ses deux Editions de la Bible en Hé-	
breu, Grec, Latin, & Allemand.	444
ration, Discours sur la respiration des Plan-	
. 76. Les Organes de la Respiration ne sont	
les mêmes dans tout ce qui respire.	81.
âge de la respiration.	90.
Dissertation de M.	
llini sur la respiration.	266
erns, N. Edition de son Dictionnaire Latin-	
ec-Allemand.	443
(André) ses Notes sur le <i>Pervigilium Ve-</i>	
<i>ris</i> .	195
ans, pourquoi ils sont decriez aujourd'hui.	
r. D'où vient que les vieux Romains sont	
cherchez.	272.
Critique des Romains.	470
e, Observations sur la bonté & la maligni-	
de son air.	447
rauf (Kil.) Ses Prolegomenes de Theologie	
sa Vie.	47
LE (de la) Journal de son dernier Voyage	
dans le Golphe de Mexique pour trouver	
embouchure & le Cours de la riviere de Mis-	
sipi.	558.
Caractere de ce Voyageur.	564.
Sa	
ort.	566
aritain, Explication de deux Medailles Sa-	
iritaines.	168
qu'est-ce qui lui donne la couleur vermeil-	
	90
comment il se faut conduire pour se bien	
ser.	200
il, Epigramme de Mr. Despreaux sur la	
ma-	

gociant.
Saumaise, ses Notes sur
Saxe, Histoire de ce Pa
Schilo, Interoretation d
Scholastique, si la Theo
de grandes louanges.
Sertorius, son Recueil
Amores.
Sculiet (Jean) Traduc
Chirurgie. 451. Eloge
Scythes, se vantoient m
mier Peuple.
Segneri (le P.) Traduc
sur des Passages choif
bregé de sa Vie. 386.
Simon (Rich.) loué.
Shreta, Traité de la pest
tielles.
Socrate, Remarque sur l
Sœur, si une Sœur à qu
par sa dernière disposi
quer le Testament con
Soleil, remarque sur cet
Spiridion Poupert (le P.
Idolatrie.
Stanley (Th.) son Histo
Stoiciens, Histoire des Pl
leur Philosophie.
Sublime, définition du Su
Sublime parfait.
Sudas, corrections de
Auteur. 59. défense d

Superstition, si on la doi
Sympathie, les Effets sur

TELLFSIUS SYLV
de Jean II. Roi d
T. C. G. G. G.

DES MATIERES.

<i>flament</i> , Traité de la Puissance des Peres dans les dispositions testamentaires. 3. De la revocation d'un Testament mutuel entre le mari & la femme fait contre la volonté de l'un ou de l'autre. 596. Contestation survenue à cette occasion.	599
<i>Geophraste</i> , Nouv. Edition de ses Caracteres.	318
<i>Geurgie</i> , ce que c'est.	654
<i>Gibulle</i> , ses Amours. 269. Sa Vie & son caractere.	273
<i>Gillemont</i> (Le Nain) Tome XVI. de ses Memoires Ecclesiastiques. 94. Son éloge. 513. Observations sur cet Auteur.	515
<i>ite-Live</i> , s'il peut être justifié du reproche de superstition.	222
<i>oland</i> , refuté.	219
<i>raditions</i> , Regles pour se servir utilement des Traditions ou de l'usage & consentement des Eglises.	518
<i>rasimaque</i> , sa définition du Juste,	11
<i>Tresoriers</i> , Recueil d'Edits touchant les Offices des Tresoriers de France Generaux des Finances de Bretagne.	159
<i>Turretin</i> (J. Alph.) Prof. en Theologie à Geneve, Recueil de ses Oraisons.	31
U RBAIN II. Quelques particularitez touchant ce Pape.	315
<i>Ursé</i> (Honoré d') Ce qui lui donna occasion de composer son Astrée. 470. Abregé de ce Roman.	638
V AISON, remarques sur cette Ville.	542
<i>Valentini</i> (Mich. Bern.) Ses Haraugues.	105
<i>Valincour</i> , Discours sur la reception de l'Abbé d'Estrées à l'Academie Fr.	460
<i>Vanespen</i> (Leg. Bern.) Traité pour prouver que les Bulles du Pape ne peuvent être publiées dans un Etat sans l'aveu du Prince.	137
<i>Vauini</i> , son Apologie. 319. Sa Vie. 320. Ses Ouvrages.	321
<i>Venaisin</i> Description de ce Comté.	535
<i>Venus</i> , Nouvelle Edition du Poëme intitulé <i>Per- vigilium Veneris</i> .	193

Wajins (H.) son Edition du Decret
licarnasse concernant les Juifs.

WEITZ, ses Notes sur le *Pervé*

Wesenberg (J. Ort.) les Principes &
l'ordre du Digeste.

Wicquefort (J.) ses Lettres. 628.
Barlée.

Witbi (Dan.) Défense de ce Docteur
Edwards sur le sujet de l'imputa
d'Adam. 212. Traité où l'on e
peché d'Adam est imputé à tout

Wisius (Herm.) Nouv. Edition
des Alliances de Dieu avec l'Hor

XENOPHANE, Auteur de la Se
son Histoire.

ZALEUCUS, Roi des Lociens,
sur les ajustemens de Femmes

Zoesius, Commentaire sur cet Auteu
& des Titres du Digeste.

Zoroastre, ses Oracles. 46. Fondate
res des Bactriens & des Perses.



1

2

3

A 414795

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06228 1640

